



**HAL**  
open science

**Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVIIe siècle.  
L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du  
Conseil des Indes**

Guillaume Gaudin

► **To cite this version:**

Guillaume Gaudin. Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVIIe siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes. L'Harmattan, pp.384, 2013. halshs-00867289

**HAL Id: halshs-00867289**

**<https://shs.hal.science/halshs-00867289>**

Submitted on 3 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guillaume GAUDIN

PENSER ET GOUVERNER LE NOUVEAU MONDE  
AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

*L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*

Préface de Thomas Calvo



*Pour ma famille*



## Remerciements

Je remercie toutes les personnes sans lesquelles ce livre, qui fut d'abord une thèse de doctorat soutenue en 2010 à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, ne serait pas. Thomas Calvo a dirigé, relu, corrigé et orienté mes travaux de Nanterre à Séville, de Sens à Madrid en passant par Zamora (Mexique). Il m'a transmis sa passion pour le XVII<sup>e</sup> siècle et l'histoire de l'Amérique espagnole avec une générosité et une amitié qui m'honorent.

Des historiens ont commenté et enrichi mes recherches : Jean-Pierre Berthe, Michel Bertrand, Annick Lempérière, Aliocha Maldavsky, Óscar Mazín, Pierre Ragon, Jean-Michel Sallmann et *last but not least* Jean-Paul Zuñiga. Joëlle Chassin (L'Harmattan) a accepté de publier ce livre, puis relu et corrigé les épreuves. Plusieurs chercheurs ont compté dans ma formation d'historien, notamment Henri Bresc, Patrick Garcia, Serge Gruzinski et Alain Musset. Ma condisciple Axelle Neyrinck a répondu aux sollicitations répétées : ses relectures, ses corrections, ses suggestions et ses précieuses orientations bibliographiques ont diapré cet ouvrage.

Plusieurs institutions et leur personnel m'ont accueilli ou soutenu : à Nanterre, l'École doctorale « Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent », le département d'Histoire ainsi que le centre de recherches Empires, sociétés, nations, Amérique, Méditerranée occidentale (ESNA) et son directeur Nikita Harwich ; le laboratoire Mascipo-UMR8168 ; la Bibliothèque Nationale de Madrid, tout particulièrement le personnel de la sala Cervantés, la Biblioteca del Palacio Real (Madrid), l'Archivo Histórico de Protocolos (Madrid), l'Archivo General de Indias (Séville), la bibliothèque de l'Escuela de Estudios Hispano-Americanos (Séville), la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque Pierre Monbeig (Paris).

Mes amis Pierre Boutin et Esther Bougeard ont corrigé les traductions. Clément Aubry a réalisé cartes et couverture avec ses talents de graphiste. Mes amis et parents ont accompli avec célérité et brio la tâche de relecture : Tigrane Davin, Jérémie Cavé, Lucie Giovanetti, Adrien Onimus, Cheida Kechavarzi, Émilie Simon, Marie-Odile de Castelnaud, Joëlle et Michel Gaudin.

Mes collègues et amis du lycée Senghor de Magnanville, Myriam Caussé, Patrice Planquais, Jacques Jaudeau et Jean-Marc Pannier ont toujours facilité mes tâches d'enseignement. Je pense aussi à mes élèves. Mes camarades Amaia Cabranes, Boris Jeanne, Aristarco Regalado et Alessandra Russo m'ont permis de passer outre la légendaire solitude du thésard. Mes amis, toujours présents au bon moment, Fabien, Héloïse, Cheida, Jabbar, François, Virginie, Amandine, Ana, Romina et Sabine.

Je remercie tout spécialement mes parents qui m'ont apporté tout leur soutien et leur affection. Mon grand frère, Jérôme, avait logiquement ouvert la voie (au laser) vers la recherche. Florence a accompagné avec son enthousiasme et son amour la naissance de cet ouvrage.

Toulouse, le 15 décembre 2012.

## Sigles et abréviations

### Fonds d'archives

- AGI Archivo General de Indias (Séville)  
*Indif.* Indiferente General  
*Contr.* Contratación
- AGN Archivo General de la Nación (Mexico)
- AHN Archivo Histórico Nacional (Madrid)  
OM Ordenes Militares
- AHPM Archivo Histórico de Protocolos (Madrid)  
P. Protocolos  
T. Testamentos
- BNM Biblioteca Nacional de Madrid
- BPR Biblioteca del Palacio Real (Madrid)

### Ouvrages

- Aut.* *Diccionario de la lengua castellana* ou *Diccionario de autoridades*, Madrid, Francisco del Hierro, 1726-1739, 6 vols.
- Cov.* Sebastián de Covarrubias, *Tesoro de la Lengua Castellana o Española*, Barcelona, Editorial Alta Fulla, 2003 [1611]
- MI* Juan Díez de la Calle, *Memorial informatorio...*, Madrid 1645
- MNSR* Juan Díez de la Calle, *Memorial y Noticias Sacras y Reales del Imperio de las Indias Occidentales...*, Madrid, 1646
- Rec.* *Recopilación de leyes de los Reynos de las Indias* (1680, Fac-sim. de l'éd. de Madrid, Viuda de J. Ibarra, 1791), Madrid, Centro de los estudios políticos y constitucionales, 1998, 3 vols.

## Préface

Au début des années 1990, Jean-Marie Constant introduisit dans l'étude de la noblesse française le concept de « noblesse seconde ». Dans quelle mesure Guillaume Gaudin, dans le cadre de la Monarchie catholique, ne met-il pas en scène, la figure de l'officier (commis) « second », en-dessous sans doute des grands lettrés, mais constituant, à son niveau un rouage irremplaçable, pour l'État, bien sûr, mais plus encore pour l'historien ?

Celui-ci trouve par là un mentor irremplaçable, à même de le guider dans des labyrinthes qui autrement nous échappent. On cherche à les observer de trop haut, depuis le Souverain, ses proches conseillers, les *validos* et leurs clients, les cadres supérieurs (vice-rois, audiences) des royaumes qui composent le tissu bigarré de l'Empire hispanique<sup>1</sup>. Ou bien, on renonce à ce difficile et souvent déroutant survol, et on se perd dans les dédales des juridictions locales, à des années-distance de Madrid (s'agissant des Indes, pour le moins). Au raz du sol napolitain, castillan ou *indiano* (américain) l'historien apprend beaucoup. Non plus sur de hauts personnages, leurs réseaux, leur cadre de vie luxueux, leur environnement culturel, mais sur la corruption au quotidien, sur les pratiques d'exploitation de tout un ensemble quasi planétaire, puisque l'ombre de la Monarchie, et donc de la religion catholique, s'étend jusqu'à Manille. Mais l'articulation, entre ces deux sphères si éloignées, au-delà des mots de loyauté et de catholicité qu'il faut d'ailleurs saisir dans leur sens concret, nous échappe le plus souvent, ou sa connaissance reste superficielle<sup>2</sup> : qu'est-ce qui fait tenir pendant trois siècles, avec des moyens très réduits en hommes, en techniques, voire en finances un « monde » comme la Monarchie espagnole ?

Et alors on se heurte à la question centrale : gouverner c'est d'abord avoir accès à une connaissance, donc à des moyens de contrôle et de gestion les plus précis possible, à une capacité de représentation des espaces infinis depuis les bureaux centraux de l'administration – acceptons ce mot bien qu'il fleure son anachronisme. Qui est à même de pouvoir connaître, voire entretenir et mettre à la disposition de la Monarchie les leviers capables de maintenir les équilibres délicats que nécessite l'art de gouverner à distance ? C'est bien sûr le Conseil des Indes, dispositif politique, appuyé sur la *Casa*

---

<sup>1</sup> C'est là un terme qu'il vaudrait mieux éviter, avant le XVIII<sup>e</sup> siècle ; nous l'employons par commodité pour éviter les répétitions. Le lecteur saura nous pardonner.

<sup>2</sup> Comme toujours avec des exceptions honorables, comme l'ouvrage de José Maria Garcia Marín, *Monarquía católica en Italia. Burocracia imperial y privilegios constitucionales*, Madrid, Centro de Estudios constitucionales, 1992. Cependant, il s'intéresse essentiellement au transfert du modèle juridico-administratif espagnol, ce qu'il appelle la « bureaucratie de toge », au sein d'une « monarchie administrative » qui se met en place au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

de la *Contratación*, organe économique, le premier à Madrid, siégeant dans la proximité immédiate du Monarque, la seconde à Séville, tête de pont vers les Indes. Mais le Conseil, avec sa petite centaine de magistrats, officiers et autres employés très hiérarchisés, dispose d'un niveau intermédiaire non de décision, mais de connaissance et d'élaboration : ce sont les deux secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou, avec des personnages d'envergure, les secrétaires, qui se déchargent du travail ingrat, mais déterminant sur des premiers commis, deux *oficiales mayores*. Ce sont là les deux roues dentelées qui, dans une bonne mesure, transmettent l'énergie, le rythme à une machine – ainsi parlent les contemporains –, ou à une horloge si l'on veut insister sur le côté complexe, nécessairement ajusté de l'appareil impérial. Ici se trouverait « l'officier second », en-dessous de la poignée de hauts magistrats, les conseillers des Indes, mais dont le travail incessant, paperassier – on parle de plus en plus d'un « empire de papier » pour la Monarchie – est déterminant.

Et ici, il revient à Guillaume Gaudin de nous restituer la figure la plus prééminente, mais aussi la plus riche d'enseignements de ces *oficiales mayores*, celle de Juan Díez de la Calle, entré petit gratte-papier au Conseil en 1624, dans la mouvance de son beau-père qui occupe alors ce poste de responsabilité. Il restera au sein du dispositif jusqu'à sa propre mort en 1662, accédant lui aussi en 1647 au rang de premier commis dans le secrétariat de Nouvelle Espagne. C'est donc 38 ans sans interruption d'une carrière dans l'administration centrale impériale : hors des feux de la rampe, mais mettant au clair la trame qui unit plusieurs mondes, et par là permettant au Conseil des Indes et au Souverain de décider. Nous saurons donc comment fonctionne « l'atelier Díez de la Calle », avec ses instruments, ses procédures d'information et ses informateurs, au rang desquels on trouve des chanoines et des évêques, notamment ce grand personnage du XVII<sup>e</sup> siècle qu'est Juan de Palafox, grand prélat et penseur éminent.

Car il y a plus : Díez de la Calle vit dans un monde de lettrés, même s'il ne l'est pas lui-même, petit noble venu de sa province lointaine. Professionnellement, et peut-être amicalement, il fréquente des juristes de haut vol comme Juan de Solórzano y Pereyra, des polygraphes comme Antonio León Pinelo, par ailleurs *relator* du Conseil des Indes, ou Gil González Dávila chroniqueur officiel des Indes. Il lui arrivera de collaborer étroitement avec ces deux derniers. Il ne fait pas de doute que sous leur influence, ou par esprit d'émulation, il a souhaité, dans le plus pur style de l'administration romaine, laisser à la postérité sa colonnade de marbre, gravée comme il se doit de longues listes d'offices, de salaires, de prix –



s'agissant de charges vénales –, réparties par juridictions : les deux vice-royautés de Mexico, de Lima, les onze audiences alors existant<sup>3</sup>.

C'est une œuvre unique dans le cadre de la Monarchie hispanique, qui donne un instantané de toute la fonction publique civile, militaire et religieuse dans le cadre des Indes, vers 1645-1656. On y voit se dessiner une politique administrative complexe, avec les nécessaires accommodements et négociations avec les élites de Séville à Manille. Parler alors d'un appareil d'État, avec son poids, ses orientations – y compris salariales. L'utilisation de ces spectrogrammes – ils sont essentiellement deux<sup>4</sup> – permet à Guillaume Gaudin, d'identifier les instruments de travail, mais aussi mentaux et culturels qui sont ceux au service d'un officier second du Conseil des Indes et, au-delà, de l'ensemble de l'administration espagnole.

Mais une monarchie patrimoniale ne saurait concevoir l'exercice du pouvoir sur une base autre que personnelle, et l'individu-officier construit, puis consolide son espace de pouvoir délégué dans un cadre familial. Guillaume Gaudin montre que non seulement l'Empire est le milieu où des familles circulent, prospèrent, comme l'a démontré Jean-Paul Zuñiga, mais que ce système est un des éléments structurants essentiels pour l'administration elle-même. On entre dans celle-ci dans l'ombre d'un parent, on monte les échelons de concert : à un certain moment Díez de la Calle et son beau-frère occupent les deux offices de premier commis des secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou. C'est là un héritage direct du vieux Juan Fernández de Madrigal, le beau-père, lui-même commis au sein du conseil de 1575 à sa mort en 1632. Si l'on cumule les Madrigal-Díez, une même famille se transmet une expérience professionnelle pendant plus d'un siècle – sa présence dans le Conseil dure au-delà de la mort de Díez de la Calle en 1662 – et surtout elle détient des postes-clés pendant près d'un demi-siècle.

C'est là un capital d'expérience, mais aussi de fidélité à la Couronne, sans doute aussi de dérapages – et autres appropriations – dont notre fonctionnaire d'aujourd'hui, pièce interchangeable, est très éloigné : peut-être avons-nous connu quelque chose d'approchant, toutes mesure et circonstances gardées, sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques, lorsque le mythe du boursier et l'ascenseur social fonctionnaient. Et après avoir rappelé que Juan

---

<sup>3</sup> Ce qui est certain c'est qu'il a commencé par compléter et gloser, au long des années, une liste exhaustive de tous les emplois civils et militaires de l'appareil impérial qu'Antonio Leon Pinelo avait dressée en 1631. Cette « relation universelle » – c'est le nom qui lui a été donné –, est transcrite dans Jean-Pierre Berthe et Thomas Calvo (éds.), *Administración e imperio. El peso de la Monarquía hispana en sus Indias (1631-1648)*, Zamora, El Colegio de Michoacán, 2011, pp. 199-399.

<sup>4</sup> En 1645 il publie le *Memorial informatorio al Rey nuestro Señor en su real y Supremo Consejo de las Indias, cámara y junta de guerra*, Madrid, 1645. Un facsimil dans Jean-Pierre Berthe et Thomas Calvo (éds.), *op. cit.*, pp. 111-198. C'est l'ébauche de ce qui sera sa grande œuvre, jamais vraiment terminée, *Memorial, y noticias sacras y reales del Imperio de las Indias Occidentales*, Madrid, 1646, 183+8+5 folios. Cet ouvrage est consacré, comme il se doit à « sa » vice-royauté de Nouvelle Espagne. Il tentera de l'étendre à celle du Pérou.

Díez de la Calle a su prendre l'ascenseur en marche – ici le mariage, comme au long de l'Ancien Régime en a été le moteur, en lieu et place de la bourse républicaine –, nous n'oserons pas nous aventurer plus loin dans un parallèle passablement chronoclaste.

Reste bien sûr l'idéologie. Dans le cadre de la Monarchie celle-ci est de mieux en mieux connue, surtout dans le cadre castillan, mais aussi *indiano*, en particulier pour cette période de cristallisation que constitue la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, culmination du Siècle d'Or<sup>5</sup>. Mais jusqu'ici les approches sont restées dans les hautes sphères, sociales, administratives, intellectuelles, c'est-à-dire l'univers des *letrados* et autres membres des grands conseils<sup>6</sup>, sans oublier les « politiques » (bien qu'ils abominent ce qualificatif qu'ils réservent aux partisans de Machiavel)<sup>7</sup>. Mais labourer l'œuvre et la pensée d'un officier second tourné depuis Madrid vers les espaces infinis de la Monarchie est autre chose : on est sur un terrain moins foulé et pourtant plus solide, ou le concret routinier le dispute au pragmatique. C'est ainsi que la vision impériale du commis se vrille, comme il se doit, sur le vertige de la liste, pour reprendre le titre d'Umberto Eco, lui-même articulé, point par point sur les villes, moteurs de l'expansion et de l'exploitation hispanique et catholique. L'importance que l'officier accorde à ces établissements est telle qu'il s'emploie à ce qu'il y ait en la matière un équilibre parfait entre les deux vice-royautés : « *160 poblaciones del Perú con ofizios ai en este cuaderno, 160 de la Nueva España* », écrit-il comme glose finale à une très longue liste de charges dressée autour de 1631 par León Pinelo<sup>8</sup>. Un miracle d'harmonie ? Un miracle tout court, dirait le commis.

En bon Espagnol il s'abreuve au providentialisme le plus limpide, construisant une barrière de sacralité autour de la Monarchie, peuplant son espace d'images sacrées et d'apparitions, entre autres. Si sa mariolâtrie n'atteint pas les niveaux de celle d'un León Pinelo (celui-ci a plus de ressources intellectuelles), elle est aussi avérée. Si le Christ vient en second dans ses invocations, il est suivi par saint Jacques. Il y a là un petit mystère : est-ce l'Espagnol qui honore son saint Patron, est-ce le serviteur du Conseil des Indes qui célèbre Santiago Matamoros (*mata indios* dans les circonstances américaines) ? À lire le contexte il semblerait que c'est la seconde hypothèse qui prévaut : un cas d'américanisation – logique – par irradiation paperassière chez ce Madrilène. On en connaît d'autres.

---

<sup>5</sup> Voir notamment David Brading, *The Spanish Monarchy, Creole Patriots and the Liberal State 1492-1866*, Cambridge, University Press of Cambridge, 1993, 780 p.

<sup>6</sup> Les travaux de Jean-Marc Pelorson et Janine Fayard restent irremplaçables.

<sup>7</sup> Ici la référence est la grande introduction (CXLVII pages) de J. A. Fernández-Santamaría à Baltasar Alamos de Barrientos, *Aforismos al Tacito español*, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 1987, 2 t. Alamos de Barrientos est le penseur le plus profond de la Monarchie au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> Jean-Pierre Berthe et Thomas Calvo (éds.), *op. cit.*, p. 393.

De Madrid, entre 1624 et 1662, agissant par la plume et passant par la pensée de l'immensité de l'Atlantique à celle du Pacifique, allant de juridiction en juridiction de la Nouvelle Biscaye au Rio de la Plata, des Philippines aux Caraïbes. Un voyage fabuleux, du haut d'une montagne aride sans doute, couverte de papiers administratifs, mais qui permet une plongée unique dans la machinerie du plus grand empire qu'il fut jamais : n'oublions pas que l'union des deux Couronnes (1580-1640) associe la thalassocratie portugaise aux masses continentales hispaniques – d'ailleurs non dépourvues de leurs propres archipels.

Un voyage autour d'une action, d'une tête, sans jamais vraiment les pénétrer. Car il faut bien l'avouer, malgré l'accumulation de dossiers que laissa Juan Díez de la Calle, aujourd'hui essentiellement à la Bibliothèque Nationale de Madrid, l'homme est peu visible, non seulement dans son esprit, mais encore dans son activité administrative. Guillaume Gaudin ne nous en voudra pas si nous le dévoilons d'entrée.

Il faut cependant revenir sur ce creux : comme toujours il est aussi significatif qu'un trop-plein. C'est d'abord une garantie d'authenticité : un esprit débordant, baroque dans ses excès même, n'aurait pas coïncidé avec l'image d'un petit provincial fraîchement débarqué de ses Montagnes de Burgos, sans éducation supérieure, immédiatement mis sous le joug bureaucratique. D'autres, León Pinelo notamment, trouvèrent des exutoires hors de la sécheresse des listes : mais ils avaient plus de capacités. Mais que Juan Díez de la Calle ait tenu à mettre de l'ordre dans ces listes, voire à les orner avec toute une série de considérations, pour lui-même, pour sa carrière, pour la Monarchie et pour la Religion – nous ne sommes pas sûr de l'ordre – démontre des appétits certains. Qu'il n'ait que relativement réussi son projet fait partie de l'ensemble : cet officier de rang modeste, chargé de famille, nous laissa une œuvre de même acabit, inachevée, artisanale d'une certaine façon. Mais c'est ainsi que l'on administrait alors, avec des moyens limités : faire une simple multiplication – il nous en a laissées quelques-unes dans les marges –, n'était pas chose simple, et le risque d'erreur était toujours présent. La flamboyance et la visibilité baroque ne sont pas toujours évidentes lorsqu'on doit d'abord jongler avec les *pesos de a ocho*, *de minas*, et autres *escudos* ou ducats.

Reste la faible perception de son action administrative. En l'espace de près de quinze ans comme premier commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, la présence de Díez de la Calle n'est perceptible que dans dix-huit affaires, c'est peu. Cela est lié à son statut « d'homme à tout faire », rouage essentiel, puisque c'est lui qui, en dehors de tenir à jour les listes interminables d'offices, prépare les dossiers ensuite repris par les *relatores*, dont Antonio León Pinelo, résumés, soumis à la *consulta* de la douzaine de conseillers des Indes et finalement à l'approbation royale. Finalement, parce

qu'il est installé dans les profondeurs de la machine, son identité a du mal à remonter à la surface. C'est donc une prouesse que Guillaume Gaudin ait réussi à mettre à jour ce segment central du parcours de tout dossier *indiano*, qu'il s'agisse de corruption, d'affaire militaire ou religieuse ou de tout autre contentieux administratif ou fiscal.

Au bout du compte : une biographie toute simple d'un Madrilène pris dans les filets de l'Empire ? Une biographie administrative, politique, intellectuelle à un moment crucial ? Tout cela, sans doute, mais beaucoup plus. Un instantané de la gestion au quotidien des papiers (*manejo de papeles*) d'un organisme unique dans l'histoire, celui de la Monarchie catholique dans son extension américaine et asiatique. Et cela dans l'instant où tout chavire : en Europe sa puissance entre en crise, en Amérique l'autonomie gagne, au Portugal et dans ses possessions on rompt les amarres. Assis sur ce volcan, imperturbable, Juan Díez de la Calle continue à établir ses listes, gérer jour après jour les affaires planétaires de son Roi et sa Religion. Cette image galvaudée n'est pas de Guillaume Gaudin : car j'ai oublié de le dire, le livre est impeccablement écrit.

Thomas Calvo  
Université Paris Ouest Nanterre La Défense  
Colegio de Michoacán

## Introduction

« Agora [Senhor Mundo] estaries mais empapelado, mas nem por isso mais bem aconselhado. »

Antônio Vieira, *Sermão da Sexta-Feira de Quaresma*, 1662<sup>9</sup>

Le 3 novembre 1647, Juan Díez de la Calle s'était rendu comme chaque jour depuis plus de vingt ans à l'*Alcázar real* de Madrid. Il était rentré par le « patio des cuisines » où était installé le Conseil des Indes depuis 1612, au nord-ouest du Palais. Il était passé saluer ses quatre ou cinq collègues du secrétariat de la Nouvelle Espagne qui l'avaient félicité pour sa promotion. Il avait embrassé son beau-frère, Francisco Fernández de Madrigal, qui travaillait dans la pièce adjacente, le secrétariat du Pérou. Bien apprêté, nerveux, mais heureux, il attendait maintenant dans l'antichambre des trois salles du Conseil que l'huissier Francisco de Moya le fit entrer. Puis, devant certains des hommes les plus réputés du Royaume comme le puissant comte de Castrillo ou Don Diego de Saavedra Fajardo, Juan Díez de la Calle prêta serment qu'il userait correctement et fidèlement de son office de premier commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Il jurait aussi de garder le secret dans les affaires sensibles<sup>10</sup>.

Depuis deux ans, les événements s'étaient accélérés. En 1645, il publiait son premier ouvrage le *Memorial informatorio* qui lui valut une faveur royale dès novembre de la même année. Un an plus tard, il éditait un nouvel opus plus volumineux et mieux présenté, le *Memorial y Noticias Sacras y Reales del Imperio de las Indias Occidentales*. Enfin, en 1647, la disparition de son supérieur, Diego López de Letona, lui permettait d'accéder au sommet du *cursus honorum* d'un commis dans le système polysynodique madrilène. Il devenait ainsi le véritable suppléant du secrétaire, disposait de son propre bureau et pouvait aspirer au titre honorifique de secrétaire du roi. Philippe IV avait exprimé sa satisfaction et constatait l'intelligence, le soin et l'expérience de Díez de la Calle dans les affaires des Indes. Il lui était reconnaissant pour la publication d'un mémoire énumérant tous les ministres

---

<sup>9</sup> Antônio Vieira, *Sermões*, t. 1, São Paulo, Hedra, 2001, p. 307. « Maintenant [Seigneur Monde], vous êtes plus paperassier, mais pas pour autant mieux conseillé. »

<sup>10</sup> AGI, Indif., 436, L.14, f. 28v.-31r.

du Conseil des Indes ainsi que de ceux pourvus par la *Cámara de Indias* dans les provinces du Pérou et de Nouvelle Espagne<sup>11</sup>.

Par ailleurs, le 26 août 1647, le convoi de Nouvelle Espagne et de Terre Ferme était arrivé à bon port à Cadix. D'après Díez de la Calle, il transportait 1 214 334 pesos de métaux précieux appartenant au roi, ce qui était peu<sup>12</sup>. Depuis 1642 le système de la Route des Indes (*Carrera de Indias*<sup>13</sup>) n'avait pas rencontré de problèmes majeurs. Cette somme ne suffisait pourtant pas à remplir tous les engagements financiers de la Couronne (surtout dans le domaine militaire) et, le 1<sup>er</sup> octobre 1647, un décret royal déclara le Trésor en banqueroute et dans l'incapacité de payer ses engagements. Dans ces conditions, le versement des retards de payes des membres du Conseil des Indes restait un problème. Cela contrariait particulièrement le commis qui devait entretenir une famille de sept enfants. Heureusement, la flotte lui apportait deux lettres écrites en mai 1647 : la première d'Antonio Nieto de Figueroa, *alcalde mayor* des mines du Honduras et la seconde de Cristóbal Millán de Poblete, modeste clerc de la cathédrale de Mexico. Cette dernière était accompagnée d'un peu de chocolat aimablement offert par le chantre de la cathédrale, le frère de Cristóbal. Díez de la Calle affectionnait cette douceur venue d'Amérique ; en 1644, il déplorait son prix trop élevé dû au manque d'arrivage. Ses deux correspondants s'adressaient à lui sur un ton plein de révérence. Millán de Poblete le désignait comme « Secrétaire Juan Dias de la Calle mon Seigneur » (ce qu'il n'était pas) et lui demandait des nouvelles de Doña Angela, son épouse<sup>14</sup>. Les deux hommes se plaignaient longuement auprès de leur interlocuteur de la misère dans laquelle ils vivaient. L'un finissait sa lettre en remerciant Díez de la Calle des faveurs qu'il lui avait faites à la Cour et l'autre le sollicitait pour obtenir un canonicat à Mexico. Les plis étaient accompagnés d'une description succincte de Tegucigalpa et d'une liste précise des bénéfiques de la cathédrale de Mexico avec leurs revenus.

Au-delà des océans, le commis madrilène entretenait de solides relations avec plusieurs agents civils et ecclésiastiques de la Couronne. Il disposait ainsi d'informations actualisées et de première main. D'une part, elles l'aideraient dans ses tâches quotidiennes au Conseil des Indes. D'autre part, elles lui apporteraient les connaissances nécessaires pour rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*, une description de l'appareil monarchique aux Indes occidentales.

---

<sup>11</sup> Cédule royale du 20 novembre 1645 en faveur de Juan Díez de la Calle, publiée dans Juan Díez de la Calle, *Memorial y Noticias Sacras y reales del Imperio de las Indias Occidentales...*, Madrid, 1646, f.n.n.

<sup>12</sup> Michel Morineau, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris-New York, Éditions MSH-Cambridge University Press, 1985, p. 106.

<sup>13</sup> Un glossaire situé en annexe explique le sens des termes espagnols.

<sup>14</sup> BNM, Ms 3048, f. 176, « *Secret<sup>o</sup> Juan Dias de la Calle mi S[e]ño[r]* ».

## Objectif de la recherche : un personnage de second rang dans le gouvernement des Indes occidentales

Cet automne 1647 n'est qu'un épisode dans la vie du commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes, Juan Díez de la Calle. Personnage modeste, petit hidalgo castillan des montagnes de Burgos, il entra dans la prestigieuse institution madrilène grâce à son beau-père, Juan Fernández de Madrigal, premier commis du même secrétariat. Il y passa l'intégralité de sa carrière et les deux tiers de son existence de 1624 à 1662. Pendant ces 38 ans, il réunit, conserva et examina un vaste et hétérogène corpus documentaire dans le dessein de rédiger des mémoires sur l'organisation administrative et ecclésiastique des territoires américains et philippins sous l'autorité du Conseil des Indes.

Ce dernier était composé d'un président et de huit à douze membres. Il était chargé du suprême contrôle politique, judiciaire et ecclésiastique des Indes occidentales. À la fois cour suprême de justice, organisme consultatif et exécutif des décisions royales, le Conseil des Indes était l'institution par laquelle la Couronne exerçait son pouvoir sur ses possessions américaines. Pour maintenir cette autorité à plusieurs milliers de kilomètres de distance et à plusieurs mois de voyage, il générait, expédiait et recevait une quantité colossale de papiers.

Le labeur quotidien et la longévité de Juan Díez de la Calle au même poste lui avaient permis de devenir maître dans l'art du « *manejo de papeles* » (littéralement, le « maniement des papiers »). Il connaissait parfaitement les cédules, les différents actes et formulaires utilisés par le Conseil, les modes de réception et d'expédition du courrier. Il vivait entouré de cette paperasse et était capable d'y retrouver toute information nécessaire au secrétaire pour faire avancer un dossier. Parallèlement à ses activités habituelles, Díez de la Calle recueillit une bonne partie des informations à l'origine de ses ouvrages dans le flux de lettres, de rapports, de cédules, de relations, etc. qui liaient Madrid à tous ses territoires lointains.

Les tâches du *manejo de papeles* étaient réservées à une classe subalterne de l'administration. Un groupe de quelques « gratte-papiers » se plaçaient sous les ordres d'un secrétaire. Depuis le règne de Philippe II, le « *rey papelero* », leur nombre augmentait proportionnellement aux compétences du Conseil et de l'administration *indiana* (c'est-à-dire se situant aux Indes occidentales). Les décisions importantes dans les domaines du gouvernement, de la justice, des finances, de la guerre et de la religion étaient dévolues aux diplômés des universités : les *letrados*. Ces derniers étaient conseillers, *fiscales* (procureurs), *relatores* (rapporteurs) ou magistrats des cours de justice (*oidores*). Leur place dans le gouvernement et la société espagnols des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles a été étudiée de près par les

historiens. Néanmoins, l'univers des *infra-letrados* auquel appartenait Juan Díez de la Calle reste flou. Ceci s'explique principalement par leur faible place dans la documentation, signe de leur modeste intervention dans les processus de prise de décisions. Leur formation, dispensée sur le tas par les aînés, consistait à intégrer les gestes du *manejo de papeles*. Personnages très effacés, tâcherons administratifs, les commis ou *infra-letrados* figurent rarement dans le tableau des hommes de pouvoir de la Monarchie catholique. Pourtant, la personnalité de Juan Díez de la Calle attire l'attention.

Il publia quatre ouvrages relatifs aux Indes occidentales. Deux sont de véritables monographies et deux sont de brèves suppliques au monarque et au président du Conseil des Indes. Le premier, datant de 1645, est la transcription imprimée d'un document administratif facilitant les tâches relatives aux compétences de nomination aux postes civils et ecclésiastiques aux Indes occidentales. Il s'agissait d'une liste des charges pourvues par le roi après consultation du Conseil des Indes. L'auteur avait pris soin de la diviser en quatre grands domaines et en circonscriptions administratives : gouvernement et justice, finances, militaire et ecclésiastique. Elle couvrait la vice-royauté de Nouvelle Espagne et celle du Pérou ainsi que les institutions métropolitaines de Madrid (le Conseil des Indes) et de Séville (la *Casa de Contratación*).

Cette énumération arrivait à point pour faciliter le travail de la *Cámara de Indias*. Cette institution appartenant au Conseil des Indes avait été réactivée en 1644 après une mise en sommeil d'une trentaine d'années. Elle avait pour mission de proposer trois noms au monarque lorsqu'un poste était à pourvoir. Díez de la Calle offrait un répertoire à jour de ces postes : le faible nombre d'impressions témoigne de la portée limitée du *Memorial informatorio* du commis. Une cinquantaine d'exemplaires avaient été distribués aux membres du Conseil des Indes.

La seconde monographie publiée en 1646 reprenait cette liste, mais étendait l'énumération aux charges pourvues par le vice-roi de Nouvelle Espagne, les présidents des audiences et les principaux offices municipaux. Elle atteignait un degré élevé de précision, mais elle ne portait que sur la vice-royauté de Nouvelle Espagne dont Díez de la Calle était un spécialiste. De plus, elle s'étoffait en proposant aux lecteurs des informations historiques, des notices biographiques sur les évêques et des données sur les ressources. En somme, le *Memorial* de 1646 s'apparentait à une description de la vice-royauté de Nouvelle Espagne avec un fort penchant administratif.

En 1648 puis en 1654, le commis imprima deux nouveaux documents de quelques folios cette fois-ci. Celui de 1648 présentait au monarque son projet des *Noticias Sacras y Reales*. Il insistait sur l'importance de publier son ouvrage en énumérant une série d'une trentaine de miracles et l'énoncé



des différentes formes de manifestation du pouvoir royal en Amérique (Patronage royal, villes, institutions, officiers, etc.). En 1654, il se tournait vers le président du Conseil des Indes pour faire aboutir son projet éditorial. En effet, le commis tenait prêt un manuscrit rédigé au cours des années 1650, de deux longs volumes concernant la Nouvelle Espagne et le Pérou. Il reprenait en grande partie le *Memorial* de 1646 en ajoutant davantage d'informations historiques, géographiques et économiques et, surtout, il étendait sa description à la vice-royauté du Pérou. Le dernier et douzième livre des *Noticias Sacras y Reales* regroupait une série de mémoires sur des points techniques de procédure et des cédules royales.

Grâce à sa position au secrétariat de Nouvelle Espagne et à ses publications, Juan Díez de la Calle était devenu une figure connue du Conseil des Indes. Bien qu'il se situât à un rang socioprofessionnel subalterne, le commis n'était pas complètement étranger au cercle des « experts des Indes », les Antonio de León Pinelo, Juan de Solórzano Pereira, Gil González Dávila ou Juan de Palafox y Mendoza. En effet, la correspondance qui nous est restée témoigne des liens qu'il avait su tisser avec certains de ces personnages importants ; on compte en effet des évêques ou de hauts magistrats dans ses amis ou connaissances. Il obtint de certains d'entre eux des descriptions pour compléter son œuvre. Par exemple, le fameux évêque de Puebla, Juan de Palafox y Mendoza, lui adressa personnellement une description de son diocèse. En outre, il appartenait à l'entourage qui assista le chroniqueur officiel Gil González Dávila dans sa mission de rédiger une histoire ecclésiastique des Indes. Enfin, ses *Noticias Sacras y Reales* s'inspiraient largement de différents projets du polygraphe américaniste et *relator* du Conseil des Indes, Antonio de León Pinelo.

## Les problématiques

Notre propos est de réaliser une biographie de Juan Díez de la Calle. Tout d'abord, la biographie d'un tel personnage nous conduit à rendre compte de cette petite bourgeoisie castillane qui peuple l'administration royale. On constate sans surprise que la famille est l'institution reine de ce monde : elle sert d'intégrateur et de régulateur sociaux, et même de formation professionnelle. La Couronne favorise et encourage les pratiques d'endogamie et de reproduction professionnelle. Ainsi, la destinée individuelle de Juan Díez de la Calle s'enracine parfaitement dans le contexte social de l'Espagne du Siècle d'Or. Sans appuis importants, sans richesses ni noblesse clairement affirmées, sans diplôme universitaire, le commis était voué à se fondre dans la masse du personnel subalterne des conseils madrilènes.

C'était sans compter l'imbrication entre politique et société et la configuration planétaire de la Monarchie hispanique. À l'instar d'autres espaces politiques à l'Époque moderne, l'empire ibérique repose sur des réseaux de loyauté monarchique en partie fondés sur le clientélisme. Des personnages intermédiaires jouent alors le rôle de courroie de transmission entre les hautes autorités centralisées et les représentants locaux. Pour maintenir les liens de pouvoir entre les territoires éloignés, il existe une « relation transatlantique de permanente interaction et d'échange<sup>15</sup>. » Il conviendra d'établir dans quelle mesure l'univers social et l'œuvre de Díez de la Calle s'intègrent dans cette collaboration transatlantique des élites administratives. En quoi Juan Díez de la Calle apparaît-il comme un intermédiaire ? Quel bénéfice la monarchie en retire-t-elle ?

Ensuite, l'œuvre de Díez de la Calle nous ouvre la porte des pratiques du Conseil des Indes. Avec le commis, nous n'entrons pas par le splendide frontispice baroque de la *Política Indiana* de l'illustre Juan Solórzano Pereira. Ses ouvrages sont le reflet des modes d'acquisition de l'information au cœur du Conseil des Indes, dans les secrétariats, non pas là où sont décidées les grandes orientations, où sont tranchés les litiges, mais bien où l'on reçoit et prépare le matériau qui était soumis en dernier ressort aux conseillers. Les deux mondes ne sont pas étanches, mais les ouvrages des grands experts s'écartent souvent de ces pratiques et renvoient à des manières érudites et extraordinaires : Antonio de León Pinelo est le paradigme de cette ambivalence. Il est capable, d'une part, de dissenter à partir des auteurs antiques pour savoir si le chocolat est immoral et, d'autre part, de rédiger en deux jours un rapport sur le partage des compétences entre le Conseil des Indes, la *Cámara* et la *Junta de Guerra de Indias*.

Le travail du commis, *a priori* terre-à-terre, nous interroge : quelles sont les préoccupations des administrateurs au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle ? De quelles façons réussissent-ils ou non à s'informer ? Comment mettent-ils au point leurs propres outils, au-delà des injonctions formelles de la Couronne ? Quelle est la part des initiatives personnelles par rapport aux entreprises royales ? Quel rôle la sociabilité professionnelle joue-t-elle dans la circulation de l'information ? Quelle place est accordée aux monographies et aux ouvrages imprimés dans les connaissances disponibles au Conseil des Indes ?

Toutes ces questions s'inscrivent dans un contexte politique et idéologique clairement défini qui conditionne profondément les modes de représentations. À ce titre, Juan Díez de la Calle nous permet d'accéder à « l'univers mental » qui prévaut au sein de son institution et plus largement chez les fidèles serviteurs de la Monarchie catholique. À l'imitation des

---

<sup>15</sup> Óscar Mazín, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México, El Colegio de México, 2006, p. 53.

auteurs politiques, il se fait le thuriféraire de la Monarchie hispano-catholique et diffuse (parfois naïvement) un discours providentialiste et impérialiste. Discours qui devient original lorsqu'il affirme que les Indes occidentales constituent la pièce maîtresse de l'idéologie et du plan divin échafaudé en faveur de la Monarchie. Ses tâches quotidiennes qui le mettent en contact avec des hommes des Philippines, du Chili ou des périlleuses frontières septentrionales de la Nouvelle Espagne alimentent ses convictions, tout comme les récits de miracles et de prodiges qu'il collectionne. Par ailleurs, dans un contexte international très difficile, les possessions américaines apparaissent comme un espace relativement bien maîtrisé où règne encore la *pax hispanica*.

Enfin, la vie et l'œuvre de Juan Díez de la Calle nous donnent une *représentation* inédite de l'espace *indiano*. La structure même de la Monarchie reposait sur cette action de « représenter », qui signifie dans le *Tesoro de la lengua castellana* (1611) : « Nous rendre présent une chose avec des mots ou des figures qui s'établissent dans notre imagination (...). Représenter, c'est enfermer en soi autrui, comme si c'était lui-même, pour le substituer dans toutes ses actions et tous ses droits<sup>16</sup> (...) ». À cause des distances, la question de la représentation du pouvoir posa un véritable problème dans un monde où la légitimité politique reposait principalement sur la figure du roi<sup>17</sup>. Les procédés de représentation étaient multiples et intrinsèques au système : le roi disposait de représentants et les autorités locales envoyaient à la Cour des *procuradores* pour défendre leurs intérêts ; l'image du « roi-distant » se matérialisait dans les cérémonies, les portraits, etc.<sup>18</sup> En effet, la société de Cour à laquelle appartient Díez de la Calle est un espace de représentation par excellence, c'est-à-dire un lieu d'exercice du pouvoir et de sa mise en scène, fondée sur des rituels et des cérémonies<sup>19</sup>.

Par ailleurs, le roi et ses ministres madrilènes devaient se représenter l'espace lointain dont ils avaient la charge. Cette représentation est une construction politique et culturelle qui tend à réifier l'espace impérial. Dans notre cas, Juan Díez de la Calle n'a jamais foulé le sol américain, encore moins le philippin, il fournit pourtant une description détaillée de ces territoires. Cette situation est loin d'être inédite : la plupart des auteurs

---

<sup>16</sup> *Cov.*, article « *representar* ».

<sup>17</sup> La comédie de Lope de Vega *Le meilleur alcalde est le roi* (1635) est à ce titre exemplaire. Elle conforte l'autorité royale contre celle des hobereaux locaux. Seulement, pour rétablir son pouvoir, le roi doit se rendre en personne sur ses terres car sa lettre n'a pas eu d'effet sur le potentat malveillant.

<sup>18</sup> Óscar Mazín, *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. 1. El ciclo de México :1568-1640*, México, El Colegio de México, 2007 ; Thomas Calvo, « El Rey y sus Indias : ausencia, distancia y presencia (siglos XVI-XVIII) », en Óscar Mazín (éd.), *México y el mundo hispánico*, Zamora, El colegio de Michoacán, 2000, t. 2, pp. 427-483.

<sup>19</sup> Étienne Anheim, « Les sociétés de Cour », in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 702.

européens n'avaient qu'un contact indirect avec les réalités américaines. Où se situent les spécificités dans l'approche de Díez de la Calle ?

Le commis propose une représentation liée à la manière de gérer les affaires publiques dans les Conseils royaux. Ces compétences très variées renvoient au pouvoir d'Ancien Régime, comme le définit le *Tesoro*<sup>20</sup> : « Dans les conseils, il y a des affaires de justice, de grâce et de gouvernement ; et celles-ci concernent toute la république et sont très importantes (...) ». L'œuvre du commis mène au cœur de la légitimité du souverain sur ses vastes territoires : la grâce ou « *merced* » royale qui permettait au monarque d'obtenir l'obéissance de ses sujets en distribuant bénéfiques, offices et gratifications. Ce mode de gestion du politique – appartenant *in fine* au jugement divin – peut sembler « individualisé, arbitraire et compétitif », il exige pourtant une organisation et un traitement quotidien qui reviennent aux secrétariats<sup>21</sup>. Les institutions sont donc loin d'être enfermées dans un « archaïsme » et un conservatisme butés. L'ampleur de la tâche mène à des réformes et des innovations pour améliorer le traitement et le fonctionnement des affaires dont le nombre croît de manière substantielle<sup>22</sup>. Quels sont précisément ces processus de transformation des modes de gouvernement au Conseil des Indes et dans la Monarchie catholique ? Quelles sont les résistances et les persistances ?

Le contexte politique et culturel livre d'autres spécificités. La nouvelle ère politique qui commence dans les années 1570 avec l'arrêt officiel de la *Conquista* et l'élaboration d'un corpus juridique précis réglemant

---

<sup>20</sup> Dans le *Tesoro*, l'administration apparaît bien avec le sens actuel mais centré autour de la « charge », c'est-à-dire du poste que détient une personne, le « ministre ». Le sens de « gestion des affaires publiques », dérivé du latin, est attesté au XIV<sup>e</sup> siècle mais c'est avec la Révolution française qu'« administration » prend son sens moderne, « ensemble des personnes, des services qui administrent les affaires publiques. » Les termes « État » ou « bureaucratie » sont donc impropres pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, le terme qui désigne à l'Époque moderne ses activités de pouvoirs dévolues à un personnel est « gouvernement ». D'après le *Tesoro*, « *governar* » signifie « *encaminar y administrar, o la república o personas* ». Cf. Jean-Frédéric Schaub, « L'histoire politique sans l'État : mutations et reformulations », Carlos Barros (éd.), *Historia a debate. T. 3. Otros enfoques*, Santiago de Compostela, 1995, pp. 217-235 ; pour un point de vue différent, cf. Bernardino Bravo Lira « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, pp. 73-92.

<sup>21</sup> Jean-Pierre Dedieu, *Après le roi. Essai sur l'effondrement de la Monarchie espagnole*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010, p. 27.

<sup>22</sup> Comme aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, lorsque la curie romaine puis Philippe Auguste mettent en place une mémoire écrite destinée à l'administration quotidienne des hommes et des territoires : « la rédaction de listes et d'aide-mémoire de toutes sortes témoigne de cette préoccupation concrète. » Une « écriture pratique » naît dans les communes italiennes et les chapitres cathédraux, mais aussi dans les seigneuries européennes. Pour François Menant, l'objectif pour les détenteurs du pouvoir est le contrôle, avec la « nécessité d'organiser les territoires qu'ils ont rassemblés, et dont les structures existantes (...) ne permettent pas d'identifier avec précision les hommes et les ressources et de les mobiliser. » François Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle » dans Natacha Coquery, François Menant, et Florence Weber, *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2006, pp. 33-50.

l'implantation ibérique met fin à l'épopée des *conquistadores*. Ainsi, le XVII<sup>e</sup> siècle est le temps des bilans et des compilations : la grande entreprise du Conseil des Indes consista à rédiger et publier la *Recopilación de las leyes de Indias*. Les *Teatros eclesiásticos de Indias* commandés par Philippe IV aux chroniqueurs des Indes dressent la biographie des prélats *indianos* depuis la Découverte. Le XVII<sup>e</sup> siècle est également celui de la « conservation » : alors que les territoires de l'empire s'étiolent, les auteurs recensent et énumèrent les possessions de la Monarchie. La connaissance sert à circonscrire l'ampleur du pouvoir, à mesurer sa portée et à tenter par tous les moyens de le conserver. Par différents moyens rhétoriques, elle tend vers des logiques impérialistes.

Reste la question de l'espace. L'espace n'a pas le sens d'étendue homogène et continue, il n'est pas un concept abstrait et signifie « distance, intervalle ». Dans la société féodale, le *lieu* prime, c'est-à-dire l'emplacement et ce qu'il contient. En 1606, le *Trésor de la Langue française* maintient cette définition : « Espace, m. et f. penac. Est intervalle de temps et lieu entre deux extremittez, soit en long soit en large, quant au lieu. » Le *Tesoro de la lengua castellana* ne dit ni plus ni moins. C'est Descartes (1647) qui en fait un terme scientifique avec la « valeur de milieu dans lequel ont lieu les phénomènes observés. »

Dans les rapports entre espace, représentation et politique, le champ d'expérience issu du Moyen-Âge persiste chez les responsables du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Les façons de gouvernement se retrouvent dans les outils de la pratique qui conditionnent les représentations de l'espace : cartes, listes, descriptions, etc. Comment le Conseil des Indes intègre-t-il de nouveaux procédés politiques ? Quelle place les représentations et les instruments anciens conservent-ils ? Il conviendra de s'interroger sur le processus de territorialisation de l'espace. Le territoire est directement l'objet d'une appropriation et soumis à l'exercice de divers pouvoirs, il est borné ou délimité et il est nommé<sup>24</sup>. Dans quelle mesure les *Noticias Sacras y Reales* développent-elles ces propriétés à propos des Indes occidentales ? Quel niveau de connaissances est atteint ? La représentation est-elle homogène ? Quels aspects du territoire sont mis en avant ?

Toutes ces questions qu'appellent la vie et l'œuvre d'un simple commis du Conseil des Indes renvoient à une plus vaste problématique : comment une entité politique disposant d'un territoire étendu et éclaté, avec des moyens techniques et humains limités réussit-elle à maintenir son autorité pendant plusieurs siècles ?

---

<sup>23</sup> Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1998, p. 17.

<sup>24</sup> António M. Hespanha, *Vísperas del Leviatán. Instituciones y poder político. Portugal, siglo XVII*, Madrid, Taurus Humanidades, 1989, p. 78.

## Le cadre de l'étude

### *Le cadre politique*

Isabelle et Ferdinand avaient obtenu du pape Alexandre VI leur titre de « Rois Catholiques ». Ce titre renvoyait dans son étymologie à l'universel. Avec « la dilatation planétaire des espaces européens<sup>25</sup> », la « Monarchie catholique » devenait une sorte de devise précurseur du « plus ultra » de Charles Quint. Plus tard, avec l'apparition et l'affirmation du protestantisme, elle incarnait la défense de l'Église, du catholicisme et de la *vraie foi*. Le règne de Charles Quint exprima la forte contrainte imposée par l'étendue et la dispersion territoriale et politique de l'empire : « comment diriger simultanément plusieurs États, alors que le principe monarchique exige une relation directe entre le roi et ses sujets<sup>26</sup> ? »

Le Nouveau Monde joua un rôle important dans l'affirmation impériale de la Monarchie catholique. Plusieurs propositions furent évoquées pour enrichir le titre de Philippe II afin d'accroître sa réputation et de précéder ses rivaux européens. En 1564, on suggéra de l'appeler Empereur des Indes ou du Nouveau Monde. Il s'agissait de reprendre l'idée formulée par Hernán Cortés (1485-1547), d'une *translatio imperii* de l'Empire aztèque à Charles Quint. Le chroniqueur Gonzalo Fernández de Oviedo (1478-1557) avait également parlé d'un « empire occidental des Indes ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, Juan Díez de la Calle, en incluant dans le titre de ces ouvrages l'expression « les deux empires de la Nouvelle Espagne et du Pérou », renvoie à ces tentatives. Ces dénominations n'accédèrent jamais à un statut officiel, mais la propagande espagnole ne cessa de s'en emparer.

À partir des théories développées par l'éminent juriste du Conseil des Indes, Juan de Solórzano Pereira, John Elliott propose de définir le régime politique de la « multinationale » Habsbourg comme une « monarchie composite<sup>27</sup> ». Cette idée résulte de la façon dont Charles Quint puis Philippe II intégrèrent progressivement les entités territoriales et politiques à la Monarchie catholique suivant deux statuts. Le premier, intitulé *aeque principilater*, consistait à laisser aux royaumes soumis une sorte d'autonomie leur permettant de garder leurs lois et leurs coutumes. Il s'agissait principalement d'éviter un affrontement direct avec les élites des nouvelles provinces. La seconde catégorie était juridiquement incorporée à la Couronne de Castille en qualité de territoire conquis. Les découvertes du

---

<sup>25</sup> Serge Gruzinski, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », *Annales. H.S.S.*, 56<sup>e</sup> année, n°1, 2001. pp. 92-94.

<sup>26</sup> Jean-Michel Sallmann, *Charles Quint*, Paris, Payot & Rivages, 2004, p. 127.

<sup>27</sup> John H. Elliott, « A Europe of composite monarchies », *Past and Present*, 137, Nov. 1992, pp. 48-71.

Nouveau Monde rentraient dans cette seconde catégorie comme le prévint très tôt la bulle papale d'Alexandre VI (1493). Charles Quint régla définitivement leur statut juridique dans une cédule du 14 septembre 1519 : « Par donation du Saint-Siège apostolique et d'autres titres justes et légitimes, nous sommes Seigneur des Indes occidentales, Iles et Terre Ferme de la Mer Océane, et elles sont incorporées à notre Couronne royale de Castille<sup>28</sup>. » Le souverain de Castille revendiquait « un pouvoir royal absolu », c'est-à-dire une importante marge de manœuvre pour exercer son autorité, le refus de l'installation du féodalisme et une faible prise des contrepouvoirs locaux. De plus, la Couronne pouvait prétendre à l'affirmation de ses « *regalia* » : la propriété du sol et de ses richesses, le pourvoi des offices publics et le Patronage sur l'Église<sup>29</sup>.

La mise en place d'un « État moderne » dans la Péninsule vers 1500 s'étendit logiquement de l'autre côté de l'Atlantique : les *letrados* étaient des agents mobiles capables de représenter partout le roi. En 1503, la *Casa de la Contratación* installée à Séville fut chargée de coordonner les liaisons commerciales avec le Nouveau Monde et de collecter les rentrées fiscales. En 1524, le Conseil des Indes fut officiellement installé et organisé. Aux Indes, l'administration fut calquée sur le modèle castillan. Quatre échelons de pouvoir structuraient l'espace colonial : au sommet les vice-rois, au niveau régional les audiences, à l'échelle provinciale les *alcaldes mayores* ou *corregidores* et au plan local les municipalités. Le réseau des audiences était plus dense qu'en Espagne et leur pouvoir effectif supérieur. Le Roi Catholique était également maître de l'Église américaine avec les dîmes et le pouvoir de nomination aux charges ecclésiastiques. Les deux hiérarchies spirituelle et temporelle étaient censées soutenir l'édifice impérial.

Un autre point est à souligner dans la capacité de la Monarchie catholique à maintenir son autorité sur de vastes et lointains territoires. Les relations transatlantiques reposaient sur un va-et-vient, voire un débat constant entre la conception absolutiste du pouvoir et une autre favorable à la conciliation ou à des liens contractuels de pouvoir. Ainsi, un régime de poids et de contrepoids distribués entre différentes institutions ou corps sociaux se révéla être, aux yeux de l'autorité métropolitaine, le meilleur garant de ses propres intérêts<sup>30</sup>. Par exemple, les villes en tant que « républiques » étaient parties prenantes des structures sociales et politiques aux Indes<sup>31</sup>. Certes, les Conquistadores résistèrent fermement à la volonté d'un « pouvoir royal

---

<sup>28</sup> Cité dans Elliott, *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 194.

<sup>29</sup> J.M. Ots Capdequí, *El Estado español en las Indias*, México, F.C.E., 1993 [1941], 8<sup>e</sup> éd., p. 34.

<sup>30</sup> Michel Bertrand, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, pp. 325-328.

<sup>31</sup> Annick Lempérière, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

absolu » en se révoltant contre les *Leyes Nuevas* de 1542, mais ils échouèrent. La Couronne renforça continuellement son dispositif humain et institutionnel déjà inédit pour l'époque.

### ***Le cadre géographique***

L'espace de la Monarchie catholique était vaste et éclaté. Les Pays-Bas, le duché de Lombardie, la Couronne du Portugal à partir de 1581, celle d'Aragon avec Naples et la Sicile, et celle de Castille formaient ses grands ensembles. La Couronne de Castille réunissait plusieurs royaumes et provinces dans la péninsule Ibérique, des territoires en Afrique du Nord ainsi que les Indes de Castille.

Le territoire des Indes occidentales se mesure à l'échelle de trois continents et deux océans (cartes 1 et 2). Quelque 6 300 kilomètres séparent Séville de Saint-Domingue. Plus de 8 000 kilomètres séparent Monterrey au nord-est de la vice-royauté de Nouvelle Espagne et Santiago du Chili ; 14 000 kilomètres d'océan dissocient Acapulco des Philippines. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les densités sont très faibles, le peuplement diffus. L'essaimage des villes espagnoles rend compte d'une implantation lâche et fragile en « peau de léopard ». De vastes espaces restent déserts ou en-dehors du contrôle colonial.

Le premier problème était de relier l'Europe à l'Amérique, l'Espagne aux Antilles. À partir des années 1550, la Couronne organisa la navigation entre Séville, Cadix, les Canaries et l'Amérique dans un système de convois appelé *Carrera de Indias*. Le rythme imposé à cette mécanique exigeait une grande précision. Elle était rarement atteinte, compromettant l'approvisionnement en métaux précieux et les communications administratives. La situation se révélait encore plus délicate pour le galion de Manille. Celui-ci devait chaque année se rendre seul à la capitale des Philippines depuis Acapulco. Les communications intérieures n'étaient pas moins laborieuses. Durant plusieurs siècles les routes restèrent peu nombreuses, ce sont les porteurs et les mules qui fournirent le principal mode de transport dans des reliefs souvent difficiles.

### ***Le cadre chronologique***

Juan Díez de la Calle travailla au Conseil des Indes de 1624 à 1662, c'est-à-dire presque tout le règne de Philippe IV (1621-1665). Son œuvre apparaît assez détachée des événements de son temps. Elle met en exergue le passé (récent) du Nouveau Monde afin d'inscrire celui-ci dans l'histoire de la Monarchie catholique. Le commis s'illustre pourtant dans les années 1620-1650, riches en événements militaires, diplomatiques et politiques pour la Monarchie.



Dans les années 1620, l'horizon d'attente des Castellans est fait d'espérance. Lorsque le jeune monarque âgé de seize ans en 1621 ceint la Couronne, l'empire espagnol est une puissance imposante, redoutée et convoitée. L'historien Henri Hauser avait déjà remarqué en 1933 que « les historiens se hâtent trop, après la mort de Philippe III (1621), de parler de la décadence irrémédiable de l'Espagne<sup>32</sup> ». Aux côtés du jeune roi, son *valido*, Don Gaspar de Guzmán (1587-1645) était animé de grands projets qui rejaillirent sans aucun doute sur la société et tout particulièrement sur les serviteurs de la monarchie, au premier rang desquels le personnel des Conseils. Le réformateur pensait que l'Espagne était affaiblie par sa division en plusieurs royaumes. Le comte-duc d'Olivares souhaitait conduire une sorte d'unification accrue avec, comme centre névralgique, la Castille. Pour cela il échauffa un vaste projet de réforme qu'il rédigea et transmit secrètement au roi, le *Gran Memorial* daté du 25 décembre 1624. La plupart des éléments du puzzle de la monarchie composite se révélèrent réticents aux réformes fiscales et militaires. Les exigences du *valido* créèrent une vive opposition aux Cortès catalans, valenciens et aragonais.

Par ailleurs, la guerre était intrinsèquement liée au destin de la Monarchie catholique. L'idéologie plaça la *reputación* (le rang et la prééminence parmi les royaumes européens) au cœur de la politique madrilène. Dès 1618, Philippe III vint au secours des Habsbourg d'Autriche en Europe centrale et entraîna l'Espagne dans la guerre de Trente Ans. En 1621, la trêve de douze ans signée avec la Hollande prenait fin et les premières mesures d'Olivares furent d'engager le bras de fer. Les grands efforts financiers aboutirent à consacrer 1625 comme *annus mirabilis* : les Hollandais étaient délogés du port de Bahia, Spinola enlevait Breda (le célèbre tableau des *Lances* de Velázquez), les Français échouaient à prendre Gènes. La phase suivante (1625-1635) fut également favorable aux « Armes catholiques » jusqu'à l'entrée officielle de la France dans le conflit en 1635 qui ouvrait une « lutte de titans ». Les objectifs de Richelieu (1585-1642) recherchaient la défense de l'honneur du roi de France contre l'Espagne et son ambition de « monarchie universelle ». Jusqu'en 1639, l'issue était incertaine ; en août 1636 Corbie tomba et Paris fut brièvement menacée ; en 1639, la bataille navale des Downs, où les Hollandais anéantirent la flotte de l'amiral Oquendo marqua la fin de la prépondérance maritime ibérique.

Ce contexte rejaillit nécessairement sur les affaires de la Monarchie à tel point que la tentative de délier politiques intérieure et extérieure est vaine en 1640. Entre 1640 et 1647, plusieurs « révolutions périphériques » causèrent une grave crise hispanique, particulièrement en Catalogne et au Portugal. Y compris la Castille subissait des troubles dus à l'instabilité d'un régime

---

<sup>32</sup> Cité dans Raphaël Carrasco, *L'Espagne au temps des Validos. 1598-1645*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 10.

tourné vers l'effort de guerre. Les intrigues de Cour et les défaites militaires furent fatales au *valido* : Philippe IV lui retira sa confiance le 17 janvier 1643. D'après Juan E. Gelabert s'ouvre alors une nouvelle phase plus optimiste pour la Monarchie : une sorte de soulagement qui n'effaçait pas ses problèmes<sup>33</sup>. Il n'y eut pas de révolution de palais, mais quelques bouleversements à la tête de l'État : Luis de Haro, le neveu d'Olivarès, devint le nouveau *valido*.

Les limites chronologiques de notre étude s'achèvent avec une série de disparitions. L'année 1660 marque pour beaucoup la fin de l'hégémonie espagnole et le début de la prépondérance française (le traité des Pyrénées est signé en 1659). L'Espagne ne subit pas une brutale décadence, elle reste par exemple un modèle pour Louis XIV, mais elle perd le premier rôle. En 1661, le *valido* Luis Haro meurt. En juin 1662, Juan Díez de la Calle décède à Madrid. Deux ans plus tard, c'est au tour de Philippe IV à qui succède Charles II (1665-1700), un être diminué physiquement et intellectuellement.

Sur bien des points, les « horloges » européennes et américaines furent synchronisées pendant cette période<sup>34</sup>. En effet, le comte-duc Olivarès, grand chancelier des Indes, était bien résolu à appliquer en Amérique la même politique que dans les autres régions de la Monarchie. L'Union des Armes fut étendue au Nouveau Monde ainsi que le reste des réformes fiscales. Olivarès rencontra des formes d'opposition assez similaires : émotions populaires, lenteur à obtenir le versement de la contribution. John Elliott souligne que paradoxalement les exigences fiscales affaiblirent le pouvoir royal. Pour remplir la part de l'Union des Armes des Indes, des sacrifices furent faits dans le domaine de l'administration : la vente des charges, des privilèges et des droits de juridiction augmenta. L'élite locale prenait donc davantage de place et profitait de la faiblesse de la Couronne pour étendre ses pouvoirs et augmenter ses richesses<sup>35</sup>. Cette autonomie grandissante limita les possibilités de réactions comparables à la Catalogne ou au Portugal.

Cette analyse de fond de John Elliott s'articule autour d'un certain nombre d'émotions suscitées par la nouvelle donne politique. Au Nouveau Monde également, des *événements* dictent le cours de l'histoire. En 1624, année de l'entrée de Díez de la Calle au Conseil des Indes, la plèbe de

---

<sup>33</sup> Juan E. Gelabert, *Castilla convulsa (1631-1652)*, Madrid, Marcial Pons, 2001.

<sup>34</sup> John H. Elliott, « América y el problema de la decadencia española », in *España en Europa...*, 2002, pp. 217-236.

<sup>35</sup> Thomas Calvo, « Círculos de poder en la Guadalajara del siglo XVII », in *La Nueva Galicia en los siglos XVI y XVII*, Guadalajara, El Colegio de Jalisco-CEMCA, 1989, pp. 135-155.

Mexico fait irruption sur la scène politique castillane en rejetant la réforme de l'administration et une forme d'autoritarisme du vice-roi<sup>36</sup>.

Par ailleurs, les Indes occidentales ne furent pas épargnées par la guerre de Trente Ans. Certes, une *pax hispanica* régnait alors sur l'hinterland américain, mais les pressions étaient fortes dans l'espace atlantique et aux marges : la piraterie et les attaques des Hollandais, des Français et des Anglais menaçaient la *Carrera de Indias* et les fragiles implantations ibériques dans certaines îles des Caraïbes et au Brésil. Les vastes espaces frontaliers étaient également instables : au Chili, par exemple, un contingent officiel de soldats espagnols subit une défaite (1629) et un soulèvement général des Indiens rebelles (1655). Au nord de la Nouvelle Espagne, des *presidios* et des missions jésuites sont l'objet d'attaques des Chichimèques. Aux Philippines, deux campagnes sont menées contre les musulmans de Mindanao en 1636 et 1637 par le gouverneur et capitaine général Sebastián Hurtado de Corcuera.

Ces faits témoignent de l'imbrication des événements *indianos* avec les réalités de la Cour madrilène. Les années 1620-1630 sont effectivement une période de recherche et de reformulation des liens politiques de la Couronne avec ses territoires. Díez de la Calle s'inscrit à son niveau dans ce programme : dans les années 1640, son projet éditorial culmine avec la publication des *Noticias Sacras y Reales*. Il s'agit d'une réponse au dynamisme des décennies précédentes (*Política Indiana, Recopilación de Indias*, etc.) pour répondre à la question suivante : « Comment conserver les royaumes dans la paix et la justice ? » Le Conseil des Indes s'efforçait de réaffirmer la place des territoires *indianos* dans le royaume de Castille<sup>37</sup>. Pour ce faire, il disposait d'un groupe inédit d'esprits brillants, zéloteurs de la Monarchie, mais aussi sensibles au discours créole naissant. En effet, Antonio de León Pinelo *relator* du Conseil des Indes, Juan de Solórzano Pereira, *fiscal* puis conseiller ainsi que Juan de Palafox y Mendoza, *fiscal* puis conseiller avaient une expérience directe du terrain et une vision d'ensemble des enjeux américains dans le cadre de la Monarchie.

## Démarches

Jusqu'à maintenant, peu nombreux sont les travaux ayant abordé la vie du commis madrilène. L'histoire classique du Conseil des Indes publiée par Ernest Schäfer (1872-1946) ne mentionne jamais Díez de la Calle alors que

---

<sup>36</sup> Alain Musset, « Une ville contre son roi : l'échec du déplacement de Mexico (1631) » dans *Des Indes occidentales à L'Amérique latine, Livre-hommage à Jean-Pierre Berthe*, sous la direction d'Alain Musset et Thomas Calvo, Paris, ENS-IHEAL-IUF, 1997, t. 1, p. 97.

<sup>37</sup> Óscar Mazín, « Pensar la monarquía, pensar las catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan De Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, pp. 339-350.

les tenants du *Derecho indiano* proposent seulement quelques ébauches<sup>38</sup>. Les Américanistes, depuis Humboldt jusqu'à David Brading en passant par Michel Morineau, ne font que citer Díez de la Calle sans s'arrêter sur sa véritable identité : tantôt historiographe de Philippe IV tantôt secrétaire du Conseil des Indes<sup>39</sup>. Les données du commis servent parfois à compléter une monographie régionale ou des études démographiques, ou encore à mettre en valeur un autre personnage<sup>40</sup>. Les recherches les plus approfondies reviennent à Jean-Pierre Berthe et Thomas Calvo qui publient et commentent le *Memorial informatorio* de Juan Díez de la Calle datant de 1645<sup>41</sup>.

Pour notre part, nous situons notre sujet à l'intersection des histoires politique, sociale et culturelle de la Monarchie hispanique. Ce vaste champ nous l'abordons au travers de la biographie de Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes de 1624 à 1662. Cette perspective tout à fait « micro » qui s'attache au parcours d'un acteur modeste de la mécanique impériale mobilisera le « jeu d'échelles<sup>42</sup> » : notre propos est de partir de l'individu pour nous en éloigner progressivement afin de reconstituer son entourage au sens le plus large avant de s'attacher à ses représentations du monde. Cette approche doit permettre de répondre à l'emboîtement des questionnements suggérés par le fonctionnement de la Monarchie catholique au XVII<sup>e</sup> siècle.

En premier lieu, nous replacerons Juan Díez de la Calle dans son univers social, spécialement professionnel. Pour commencer, nous nous interrogerons sur sa famille. Son beau-père, Juan Fernández de Madrigal,

---

<sup>38</sup> Ernest Schäfer, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, 2 t. Signalons également une thèse d'histoire des institutions : Carlos René Salinas Araneda, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980 ; Pour le *derecho indiano* cf. Concepción García-Gallo, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, p. 361-376 ; Beatriz Bernal Gómez, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 109-133 ; Ismael Sánchez Bella, *Textos clásicos de literatura jurídica Indiana*, Madrid, Fundación Histórica Tavera, DIGIBIS, Mapfre Mutualidad, 1999, cd-rom.

<sup>39</sup> Morineau, *op. cit.*, p. 59. À propos du *desagüe* de la lagune de Mexico, Humboldt affirma avoir consulté « le mémoire que Juan Díaz de la Calle, second officier du secrétariat d'État à Madrid, présenta, l'an 1646, au roi Philippe IV », Alexandre Humboldt, *Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne*, Paris, Utz, 1997 [1811], t. 1, p. 229.

<sup>40</sup> Damián López de Haro, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, éd. de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005 ; Jean-Pierre Berthe, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, Universidad de Guadalajara-CEMCA, 1994, pp. 297-318.

<sup>41</sup> Jean-Pierre Berthe y Thomas Calvo (eds.), *Administración e imperio: El peso de la monarquía hispana en sus Indias 1631-1648*, Zamora, El Colegio de Michoacán, Fideicomiso Teixidor, 2011.

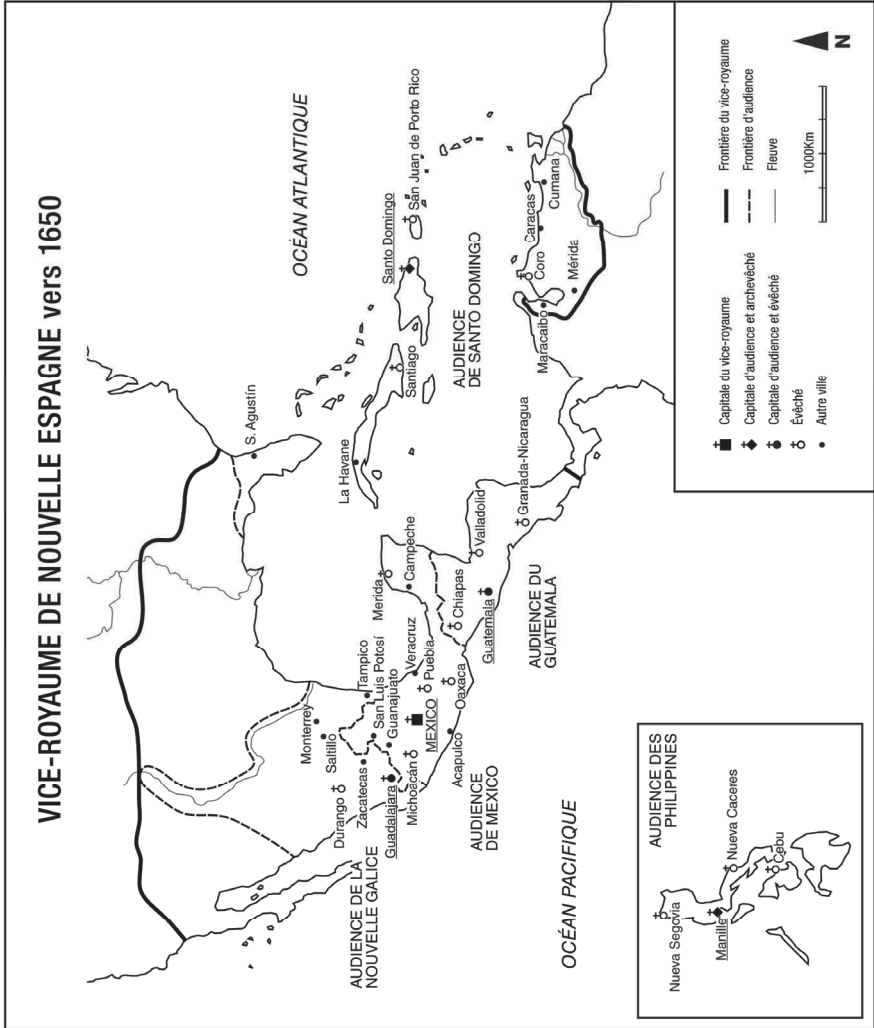
<sup>42</sup> Jacques Revel (dir.), *Jeu d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard-Le Seuil, « Hautes études », 1996.

étant l'initiateur de son entrée au Conseil des Indes, il s'agira de revenir sur la place des *infra-letrados* dans la société d'honneur propre à la Castille moderne ou l'ascension sociale d'une bourgeoisie de petits officiers madrilènes (chapitre 1). Le quotidien professionnel de Díez de la Calle se déroule dans les secrétariats du Conseil des Indes dont l'organisation et le personnel sont peu connus. De plus, le commis est en contact avec des représentants de la Couronne en Amérique, il tisse des liens qui reposent sur le clientélisme et la loyauté au roi (chapitre 2). Enfin, les fonctions et les compétences du Conseil des Indes déterminent la manière dont Díez de la Calle appréhende l'espace américain. Sa spécialisation, les tâches qui lui incombent et les priorités affichées illustrent le fonctionnement politique de la Monarchie catholique (chapitre 3).

Dans un deuxième temps, nous aborderons la question des savoirs impériaux, de leur recueil, de leurs formes et de leurs circulations. Nous étudierons les différentes œuvres imprimées et manuscrites de Díez de la Calle, leur qualité et leur portée. Nous reviendrons sur le rôle des connaissances et de l'information au sein du Conseil des Indes ainsi que sur les motivations ou les instigateurs du projet du commis. En effet, celui-ci s'inscrit dans une dynamique portée par des personnages du Conseil qui entourent et stimulent ses ambitions (chapitre 4). Juan Díez de la Calle réunit au fil des ans une collection de papiers qui lui permet de rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*. Sa participation officieuse au projet de *Teatro eclesiástico* permet de comprendre ses centres d'intérêt, ses préoccupations et les informations dont il a besoin. Ces questions placent le commis dans un tourbillon de papiers qui lui sont tantôt personnellement destinés et d'autres fois qu'il intercepte et réélabore (chapitre 5). Le commis tient à sa disposition un corpus de monographies imprimées et manuscrites qui convergent vers le Conseil des Indes. Cette somme de savoirs livresques témoigne des orientations politico-religieuses et de l'idéologie impérialiste et providen-tialiste latente dans toute l'œuvre de Díez de la Calle (chapitre 6).

Dans une dernière partie, l'analyse précise des écrits de Díez de la Calle nous amènera à restituer et à étudier la représentation de l'espace composée par le commis. Celui-ci privilégie des outils d'explication et d'expression comme la liste et semble peu sensible aux cartes (chapitre 7). L'énumération et le recensement constituent sa manière de rendre compte de l'implantation espagnole aux Indes occidentales. Certains thèmes sont privilégiés au détriment d'autres parfois complètement éludés (chapitre 8). Cette manière et ces formes de représenter l'espace conduisent à une vision politique et sacrée des Indes occidentales conforme aux grands thèmes de l'idéologie hispanique. En plaçant l'Amérique au centre de la Monarchie catholique, Díez de la Calle réussit à détourner le regard du lecteur des déboires européens du roi des Espagnes (chapitre 9).

Carte 1



Carte 2







Figure 1. Plan de Madrid de Pedro Texeira (1656)





## PREMIÈRE PARTIE

### Un commis du Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle

#### L'univers social et professionnel de Juan Díez de la Calle

*« Juan Díez de la Calle, Oficial Segundo de la Secretaria del dicho mi Consejo en lo tocante a las Provincias de la Nueva España me ha hecho relación empeço a servirme en ella por el mes de Setiembre del año pasado de seiscientos y veinte y quatro (...) assiendiendo para este efecto a Juan Fernández de Madrigal su suegro, que fue mi secretario, y Oficial mayor de la dicha Secretaria, donde sirvió cincuenta y seis años con toda satisfacción, y pureza (...) hasta nueve de Agosto de seiscientos y treinta y dos, que por su fallecimiento... »*

Cédule royale du 20 septembre 1645, à Valence.

« Le ministère est un monde de papier ; je ne sais point comment Rome et l'Égypte se gouvernaient sans cette ressource ; on pensait beaucoup, on écrivait peu. »

Saint Just, Rapport au nom du Comité de Salut public,  
1<sup>er</sup> octobre 1793



L'empire ibérique constitué aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles devait surmonter la difficulté de diriger simultanément plusieurs royaumes. Sa formidable expansion territoriale requérait un nombre jusque-là rarement atteint d'hommes au service d'un roi : des militaires pour assurer la défense et maintenir la réputation, des membres du clergé avec l'octroi du Patronage royal et des hommes de loi pour rendre la justice et gouverner. Nombre de familles profitèrent de ces nouvelles chances d'ascension sociale dans la péninsule ou dans les possessions de la Monarchie. Le rôle et les stratégies sociales des *letrados* ont depuis longtemps été étudiés. Toutefois, le gouvernement monarchique ouvrit largement ses portes aux membres de la « bourgeoisie ». Ces hidalgos provinciaux peinaient à établir leurs modestes titres de noblesse et ne pouvaient s'offrir le sésame : le titre universitaire. Ils étaient donc employés à des tâches de gratte-papier et ils pouvaient, au prix d'une longue attente, se hisser à des postes plus importants.

Juan Díez de la Calle appartenait à ce groupe des *infra-letrados* qui, souvent menacés de dérogeance, désargentés, partent chercher du travail à Madrid. Recruté au secrétariat de la Nouvelle Espagne grâce à son beau-père, lui-même commis du Conseil des Indes, il effectua toute sa carrière dans les bureaux de l'*Alcázar real* aux côtés de plusieurs autres membres de sa famille. Le lignage joue donc un rôle important dans cette institution d'Ancien Régime, y compris à des niveaux de responsabilités subalternes.

Les trente-huit ans passés par notre commis au Conseil des Indes lui permirent d'acquérir une place de choix dans le dispositif impérial. La centralisation à Madrid des pouvoirs suprêmes occasionnait un ballet incessant d'officiers, de procureurs et de religieux en quête de grâces dans les couloirs du Conseil des Indes. Les secrétariats formaient l'antichambre (au propre comme au figuré) du Conseil des Indes et Díez de la Calle bénéficiait d'une position intermédiaire favorable pour « se faire des relations ». Ces circulations, les liens qu'il tissa avec d'éminents personnages et sa longévité lui permirent de rester en contact avec une série de responsables aux Indes occidentales. Ce cercle restreint de l'élite administrative impériale s'inscrivait dans une société d'Ancien Régime et plus spécifiquement dans une société de Cour. Dans ce contexte, le clientélisme et l'« économie de la grâce » s'avéraient de véritables moyens du

gouvernement monarchique pour tisser une toile de liens entre des sujets géographiquement dispersés.

Le travail de commis entre routine et science administrative l'amena à connaître de l'ensemble des affaires soumises au Conseil des Indes – dans une moindre mesure l'aspect judiciaire. Il passa le principal de son temps à effectuer des recherches dans les cédulaires et les minutiers pour le compte du secrétaire. Pour l'essentiel, il préparait les dossiers pour les nominations, s'enquêrait des postes vacants et de leur rémunération. Ce pouvoir régalien par excellence fut remis entre les mains d'une *Cámara* (depuis 1644) qui proposait trois noms au souverain pour les postes clés au Nouveau Monde. De cette longue expérience du « *manejo de papeles* », Díez de la Calle réussit à tirer profit en proposant au roi la publication d'outils administratifs justement destinés à simplifier le travail quotidien du Conseil des Indes.

## CHAPITRE PREMIER

# Une famille au service de la Monarchie catholique au XVII<sup>e</sup> siècle

« *El curso de los papeles se ha de mamar en la leche.* »

Martín de Gante à Philippe II, 1578<sup>43</sup>

Dans l'ombre du roi et des conseillers des Indes *letrados* ou titrés, une famille de commis laborieux œuvra dans les secrétariats du Pérou et de la Nouvelle Espagne pour gouverner les vastes territoires américains et philippins. Elle vient de Castille et suit les mouvements migratoires vers Madrid qui s'échelonnent de 1560 à 1620. Sur plus de trois générations, de Philippe II à Philippe V, ses membres exercèrent la fonction de commis (*oficial*) de secrétariat, gravissant les échelons de manière plus ou moins régulière et atteignant pour l'un d'entre eux la prestigieuse place de conseiller.

Le fondateur de la lignée des Fernández de Madrigal-Díez de la Calle est Juan Fernández de Madrigal (1566-1632). L'étude de cette famille est éclairante à plusieurs titres. Ses membres appartiennent au groupe peu étudié, mais numériquement élevé, des *infra-letrados*. Dans l'ensemble, la composition et le destin de cette famille sont un exemple d'ascension sociale qui diffère peu d'autres milieux socioprofessionnels, comme celui des officiers de finances mexicains<sup>44</sup>. Cette petite noblesse, aux origines douteuses, s'inspire des modèles donnés par l'élite qu'elle fréquente dans le monde des conseils royaux : celui des *letrados* ou des membres du Conseil de Castille<sup>45</sup>. Globalement les modalités de gestion de la famille (alliance matrimoniale, endogamie, etc.) sont proches, bien que le statut des *infra-letrados* offre une perspective de carrière limitée : sauf exception, le plafond de premier commis est atteint après être passé par tous les échelons. Aussi, partant de plus bas, l'ascension devient-elle plus spectaculaire lorsqu'elle a

---

<sup>43</sup> Cité dans José Antonio Escudero, *Los secretarios del Estado y del Despacho (1474-1724)*, t. 2, Madrid, Instituto de Estudios administrativos, 1969, p. 435.

<sup>44</sup> Bertrand, *Grandeur et misère de l'office...*, *op. cit.*

<sup>45</sup> Jean-Marc Pelorson, *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, Poitiers, 1980 ; Janine Fayard, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Genève, Droz, 1979.

lieu, mais elle est le fruit du labeur de deux générations. Dans ce chapitre, nous dresserons un portrait le plus précis possible du commis Juan Díez de la Calle dans son environnement familial.

Soulignons auparavant que cette famille évolue dans un contexte politique unique : celui de la Monarchie catholique, c'est-à-dire une entité politique dont le territoire s'étend sur plusieurs continents. Dans quelle mesure la politique impériale influença-t-elle les stratégies des acteurs ? Les alliances matrimoniales permirent à cette famille de tenir un temps les rênes des deux secrétariats du Conseil des Indes : cela résulte-t-il des facilités octroyées par le souverain qui voyait d'un bon œil une gestion familiale des secrétariats ?

Nous étudierons, tout d'abord, le profil de Juan Díez de la Calle, de ses ascendants et de ses descendants. Ensuite, nous procéderons de la même façon pour son beau-père, Juan Fernández de Madrigal, le patriarche d'une lignée de commis. Enfin, nous terminerons ce chapitre par l'analyse des stratégies familiales, de leurs cohérences internes et de l'influence de la politique royale dans ces domaines.

## **Juan Díez de la Calle, un greffon des Fernández de Madrigal**

### ***D'obscurs hidalgos des Montagnes de Burgos***

Juan Díez de la Calle est né en 1599 à Condado dans la *merindad* de Valdivielso. Ce lieu à 55 kilomètres au nord de Burgos se trouvait dans la juridiction du corregidor des *Siete merindades* de Castille.

L'enquête réalisée en novembre et décembre 1682, vingt ans après la disparition de Juan Díez de la Calle, pour l'attribution de l'habit de Santiago à son fils Juan fournit un nombre important d'informations sur la famille. Deux enquêteurs, un laïc et un ecclésiastique, se rendent à Condado pour recueillir les témoignages nécessaires à l'établissement de la noblesse et de la pureté de sang de Juan Díez de la Calle y Madrigal. Les vingt témoignages recueillis concordent tous « en faveur de l'impétrant que le père et les grands-parents appartiennent autant à la noblesse pure de sang et d'origine qu'aux autres conditions comme ils ont pu le dire lors de l'interrogatoire<sup>46</sup>. » Cet unisson vient rappeler les précautions à prendre concernant cette documentation et cette procédure souvent falsifiée<sup>47</sup>.

Fils de Gaspar Díez de la Calle (1551- ?) et de Maria Ruiz (1570-1622), il est issu d'une famille de la petite noblesse castillane. À lire les témoignages recueillis dans le village de Condado, leur réputation semble établie sans que personne puisse apporter de preuves irréfutables. D'une

---

<sup>46</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 39.

<sup>47</sup> Enrique Soria Mesa, *La nobleza en la España moderna. Cambio y continuidad*, Madrid, Marcial Pons, 2007, pp. 294-300.



part, les témoins qui certifient le statut nobiliaire des Díez de la Calle sont loin d'être des personnages prestigieux et ils ne les connaissent qu'indirectement. Ainsi, le premier témoin, Juan de Mara ne connaît aucun membre de la famille, mais « il dispose d'informations sûres... » et peut refaire la généalogie de Juan Díez de la Calle suivant une formule toute faite et récurrente<sup>48</sup>. Ce témoignage rend en effet compte des multiples sens et critères que les contemporains attachent au terme « hidalgo<sup>49</sup> ». C'est d'abord la définition de la noblesse par le sang (*hijos de algo de sangre*) énoncée dans la fameuse sentence rendue par Alphonse X : « L'*hidalguía* est la noblesse qui vient aux hommes à travers leur lignage. » Au sens fiscal, l'*hidalguía* repose sur l'exemption fiscale constatée par l'inscription sur les listes municipales : les *Padrones de la Moneda*. Mais cela ne suffit pas, le « vivre noblement » constitue le cœur de la distinction entre une élite souvent urbaine et la roture. On insiste alors sur la reconnaissance par la communauté de la *honra* du lignage (*notario y público*). L'*hidalguía* débouche sur des fonctions municipales (*oficios de tenedores*) ou des confréries (*hermandades*). Le témoignage de Juan de Mara est loin d'épuiser l'idée d'*hidalguía* dans le monde ibérique moderne, mais il fournit ses principaux éléments pour un paysan de Vieille Castille.

Au fil de l'enquête, les témoignages se ressemblent. Seul celui d'Agustin Gomez, curé de la paroisse de San Pedro de Condado, diffère légèrement quand il affirme que « Juan Alonso de la Calle, natif de ce lieu était membre et notaire du Saint-Office de l'Inquisition de Logroño et il était le frère de Pero Alonso de la Calle ; et ils sont tous de la même souche et de la même parenté que l'impétrant, bien qu'on ne sache pas à quel degré<sup>50</sup>. » Ainsi, un flou règne autour de notre famille qui, au moment de l'enquête, ne réside plus depuis plusieurs dizaines d'années dans la région. De plus, le patronyme *de la Calle* était assez répandu et les preuves matérielles restent introuvables. Juan Lopez, notaire et familier du Saint Office, affirme qu'il est « impossible de trouver les livres d'élections [aux offices municipaux], parce qu'ils sont faits sur une feuille de papier détachée et sont gardés au plus trois ans (...). »

Ainsi, les enquêteurs estiment nécessaire de compléter les témoignages par des recherches dans les archives paroissiales et civiles : ils trouvent les actes de baptême des parents et le nom de Díez de la Calle dans les *padrones*. Les enquêteurs s'inquiètent de voir le *padrón* « *fuera de su protocolo* », mais Alonso Diaz de Tudança, secrétaire royal du

---

<sup>48</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 4.

<sup>49</sup> Elena Postigo Castellanos, *Honor y privilegio en la Corona de Catilla. El Consejo de las Ordenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*, Almazán, Junta de Castilla y León, 1988, pp. 138-139.

<sup>50</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 20.

*corregimiento*, les rassure : les expéditions de documents à la chancellerie de Valladolid entraînent du désordre...

Un élément retient particulièrement la conviction des enquêteurs : la place occupée par Juan Díez de la Calle à Madrid. En effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, la véritable noblesse repose pour beaucoup sur la vertu reconnue par le roi, qui lave de la basse naissance<sup>51</sup>. De plus, le commis prépare précautionneusement le moment où il devra prouver sa noblesse. Tout d'abord, il maintient vivants ses liens avec sa « *patria chica* ». Dans le livre des élections et des accords de l'*ayuntamiento* de la vallée et district de Valdivielso, pour les années 1636 et 1646, il est noté que Díez de la Calle est *vecino* de Condado où il dispose d'un office municipal (*fiel*), mais que du fait de son travail au Conseil des Indes, il réside à Madrid. Le *fiel* désigne un officier assermenté et constitue une preuve d'appartenance à la noblesse. En outre, l'enquête de 1682 regorge de témoignages du bon accueil réservé par les Díez de la Calle aux habitants de Condado venus en visite à Madrid. Par exemple, le curé de la paroisse de San Pedro du village de Población, le *licenciado* Juan Fernández de San Miguel, s'explique de la manière suivante :

« Ayant vécu à Madrid depuis l'année 1640 alors qu'il se rendait à l'école de la Compagnie de Jésus avec Don Juan Díaz de la Calle y Madrigal qui aspire à l'habit de Santiago, il connut à cette occasion et fréquenta Juan Díaz de la Calle son père et ils se parlèrent en *paisanos* parce que ledit Juan Díaz lui avait souvent dit qu'il était natif de Condado de cette Vallée. »

Ensuite, la bibliothèque personnelle du commis contient plusieurs ouvrages sur ce thème : le *Noble Perfecto* et la *Nobleza virtuosa* (Saragosse, 1639) de Pedro Enrique Pastor ainsi que les *Obligaciones y excelencias de las tres ordene militares* (Madrid, 1643) de Alfonso Peñafiel y Araujo. Enfin, le 12 octobre 1660, il donne pouvoir à Alonso de Saravia y Rueda pour effectuer les recherches nécessaires à l'établissement de sa noblesse devant la juridiction de Valdivielso<sup>52</sup>.

Díez de la Calle appartient donc au groupe des *hidalgos de ejecutoria*, la moins prestigieuse des catégories d'*hidalguía*, pour laquelle on est obligé d'en apporter la preuve devant la Chancellerie, de produire des titres et des témoignages. C'est un peu humiliant ; l'*hidalguía* dans ce cas ne va pas de soi, car elle est contestable<sup>53</sup>. Notons qu'autour de 1541, il y avait un quart

---

<sup>51</sup> Bartolomé Bennassar, *Un Siècle d'Or espagnol*, Paris, Robert Laffont, 1982, pp. 43-65.

<sup>52</sup> AHPM, P. 8673, f. 254.

<sup>53</sup> Joseph Pérez, « Réflexions sur l'Hidalguía », in *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.

d'hidalgos dans la province de Burgos alors que la moyenne castillane était de 10 %<sup>54</sup>.

### ***Le départ pour Madrid et la protection du beau-père***

Les témoins s'accordent pour dire que Juan Díez de la Calle quitta très jeune Condado pour se rendre à Madrid. Le curé de la paroisse de San Pedro de Condado, Agustín Gomez, tient de sa mère, Urbana Lopez décédée à 93 ans, que Juan Díez de la Calle quitta Condado à l'âge de dix ou onze ans. Juan Ruiz de Somovilla « sait qu'il partit du village à cause d'une dispute avec ses parents<sup>55</sup> ». La picaresque nous apprend que beaucoup d'enfants abandonnaient vite leur foyer. À partir de là, la biographie de Juan Díez de la Calle père ne peut plus être établie depuis Valdivielso et l'enquête de 1682. Pour en savoir plus, nous devons nous tourner vers notre personnage pour l'écouter exposer son parcours officiel. Tout d'abord, la dédicace au roi de son *Memorial informatorio* publié en 1645 rappelle que le commis entra au Conseil des Indes en 1624 pour assister son beau-père<sup>56</sup>.

Bien que nous ne disposions pas de tous les éléments, tentons de reconstituer l'installation de Juan Díez de la Calle à Madrid vers 1610. D'emblée, notons que son arrivée participe d'un flux migratoire constant et massif vers Madrid depuis 1560 : la « poussée la plus étonnante » se déroulant précisément, d'après Bartolomé Bennassar, de 1606 à 1620 la ville atteignant 120 000 habitants<sup>57</sup>. I.A.A. Thompson évoque Madrid comme étant « le grand pot à miel du XVII<sup>e</sup> siècle (...) agissant comme un puissant aimant sur la société régionale » : « Peu de choses dans les localités pouvaient s'opposer à l'attraction des carrières et les grandes récompenses offertes par la capitale<sup>58</sup>. »

Il reste difficile de saisir comment Juan Díez de la Calle est entré en contact avec Juan Fernández de Madrigal. On sait avec certitude qu'en 1624 il obtient la place de commis aspirant (*oficial entretenido*) dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Entre les deux dates, pendant une dizaine d'années l'itinéraire du jeune Castillan nous échappe complètement. Díez de la Calle a-t-il bénéficié dans un premier temps d'une recommandation d'un parent ou d'un *paisano* ? À la même époque, un élément de comparaison bien connu fournit une piste : le monde de l'apprentissage dans l'artisanat. En effet, pour prendre un exemple célèbre, Diego de Vélasquez entra dans l'atelier de son maître, Francisco Pacheco, à

---

<sup>54</sup> Bennassar, *op. cit.*, pp. 175-176.

<sup>55</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 24.

<sup>56</sup> *MNSR*, f.n.n.

<sup>57</sup> Bennassar, *op. cit.*, p. 87.

<sup>58</sup> I.A.A. Thompson, « Castile, Spain and the Monarchy », in L. Richard Kagan et Geoffrey Parker (eds.), *Spain, Europe and the Atlantic World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, pp. 156-157.

l'âge de douze ans (en 1611) ; sept ans plus tard, sa formation terminée il épousa doña Juana Miranda, fille de son maître<sup>59</sup>. Pour sa part, Juan Díez de la Calle arrive adolescent à Madrid alors que le Conseil des Indes est en manque de personnel<sup>60</sup> : rappelons que dans les sources, Juan Fernández avait onze ans en 1575 lorsqu'il entra au Conseil des Indes. Celui-ci en bonne place au secrétariat de Nouvelle Espagne le prend sous son aile : peut-être de manière informelle, dans un premier temps, afin d'effectuer des tâches subalternes de copie et de classement. Les deux hommes s'entendent bien et Juan Fernández décide de le marier à sa fille Doña Angela. En 1624, il lui obtient une place de commis aspirant.

Élément clé du raffermissement des liens avec le Conseil des Indes et Madrid, Juan Díez de la Calle devient le gendre de son protecteur Juan Fernández de Madrigal. Tout cela n'a rien d'exceptionnel et correspond à des pratiques socioprofessionnelles en usage dans le XVII<sup>e</sup> siècle ibérique : il s'agissait de former des officiers royaux non diplômés et « favoriser la continuité familiale de beaux-pères à gendres<sup>61</sup> ». Les liens entre Juan Díez de la Calle et son beau-père sont rapportés dans les documents officiels, tant lorsque Díez de la Calle est l'émetteur que lorsqu'il s'agit de la Couronne. En 1645, Juan Díez de la Calle s'adresse au roi : « Au secrétariat, j'ai assisté Juan Fernández de Madrigal mon beau-père dans le classement et l'expédition de ses papiers et affaires de l'an 1624 jusqu'à août 1632<sup>62</sup>. »

La place de Juan Díez de la Calle au Conseil des Indes est sans doute à inclure dans la dot d'une valeur de 1 000 ducats. Du point de vue du rang social, Juan Díez de la Calle n'est pas un bon parti. Néanmoins, pour Michel Bertrand, un officier royal tirait d'autres bénéfices à lier sa fille à un petit commis : « [il] s'offrait un renforcement de sa position et de son rayonnement professionnel tout en assurant la pérennisation de la présence lignagère<sup>63</sup>. » Lorsque Díez de la Calle entre au Conseil des Indes en 1624, l'aîné des fils de Juan Fernández de Madrigal commence une carrière de *letrado* et le second fils n'a que 6 ans. Aussi, à 60 ans, Juan Fernández de Madrigal a-t-il souhaité assurer la continuité de son influence sur les secrétariats du Conseil en donnant sa fille à un gendre plus modeste, mais prometteur, car formé (et protégé) par lui. De plus, n'écartons pas toute explication psychologique : Juan Fernández s'est peut-être reconnu trente ans plus tôt dans la figure de ce jeune « provin-cial » à la recherche d'une place à Madrid. Quoi qu'il en soit, entre les époux, la différence sociale n'est

---

<sup>59</sup> Bartolomé Bennassar, *Vélasquez. Une vie*, Paris, Éditions du Fallois, 2010, pp. 36 et 55.

<sup>60</sup> Schäfer, *op. cit.*, t. 1, pp. 240-241.

<sup>61</sup> Bertrand, *op. cit.*, p. 199.

<sup>62</sup> *MI*, f. n.n.

<sup>63</sup> Bertrand, *op. cit.*, p. 195.

pas considérable, conformément aux pratiques de l'époque condamnant les mésalliances.

Doña Angela et Juan Díez de la Calle eurent huit enfants. Elle décéda prématurément en 1649 (la peste et le typhus sévissaient alors) ; alitée, elle s'en remit dans son testament à « Juan Diaz de la calle mon mari à qui je fais entièrement confiance pour notre grand amour réciproque<sup>64</sup> ». Juan se remaria avec Lorenza de Velasco, veuve du comptable Juan de Alvarado.

### ***Saisir le rang économique et social : traitement et testament***

À sa mort, Juan Díez de la Calle a atteint le sommet de sa carrière, il est premier commis (*oficial mayor*) du secrétariat de Nouvelle Espagne depuis 1647 ; après plusieurs demandes, il obtient logiquement le titre honorifique de secrétaire du roi en 1657<sup>65</sup>. Les premiers commis reçoivent en théorie un appointement de 600 ducats et 10 réaux<sup>66</sup> ; en réalité les versements sont aléatoires : le 18 mars 1658, la Caisse de Panama versa 450 ducats à Juan Díez de la Calle au motif de « ce qui n'a pas été payé à certains ministres et commis sur leurs gages<sup>67</sup> ». Par ailleurs, régulièrement, notre commis formule des demandes d'aide exceptionnelle : en 1653, « que Votre Majesté prenne la peine de faire une grâce de 500 ducats d'aide à Juan Díez de la Calle<sup>68</sup> » ; en 1659, 1660 et 1662, il demande 2 000 ducats pour « donner l'état de religieuse à une fille<sup>69</sup> ».

Le testament de Juan Díez de la Calle est conforme aux pratiques religieuses du XVII<sup>e</sup> siècle tridentin avec sa profession de foi, ses invocations à la Vierge et à la Trinité, ses messes, ses saints<sup>70</sup>. L'*ars moriendi* est un exercice normal pour les fidèles, particulièrement en Espagne où le cortège funéraire, la cérémonie, les messes fournissent l'ultime occasion d'affirmer son rang social.

Premièrement, Juan Díez de la Calle choisit pour ses funérailles un lieu particulièrement prestigieux et sacralisé : la chapelle de Nuestra Señora de los Remedios dans le couvent de la Merced. Depuis 1573, ce dernier s'était converti en un lieu emblématique du Madrid baroque et tridentin, car on y vénérât l'une des images mariales les plus adorées des Madrilènes : celle de Notre-Dame des Secours. La pratique d'enterrer dans les églises et les couvents est généralisée, voire encouragée, mais aussi encadrée : elle est un gage de reposer dans un lieu sacré où l'âme pourra profiter des prières et des

---

<sup>64</sup> AGS, CME, 308, 3, *Testamento de Doña Angela Fernández de Madrigal*, 31 août 1649.

<sup>65</sup> AGI, Indif., 766, 25 janvier et 22 décembre 1650.

<sup>66</sup> MI, f. n. n.

<sup>67</sup> AGI, Panama, 2, N. 222.

<sup>68</sup> AGI, Indif., 769.

<sup>69</sup> AGI, Indif., 774, 775 et 777.

<sup>70</sup> AHPM, T. 8674, fol. 143-146, *Testamento otorgado por Juan Díez de la Calle, en 9 de junio de 1662*, publié dans Jean-Pierre Berthe y Thomas Calvo (eds.), *op. cit.*, pp. 56-61.

messes<sup>71</sup>. Seuls les plus riches peuvent obtenir une sépulture dans les églises : les fidèles doivent, en effet, payer un droit à la fabrique en fonction de la proximité avec l'autel. Notre testateur précise qu'il veut être enterré « *junto a las barandillas de madera*<sup>72</sup> ». De plus, Juan Díez de la Calle choisit de reposer à côté de son beau-père qui lui aussi avait désigné le même lieu de sépulture trente ans plus tôt.

Deuxièmement, il ne prévoit ni procession, ni présence d'une confrérie lors de la cérémonie. Ces pratiques donnaient pourtant un caractère digne aux funérailles, mais coûtaient cher. Peut-être souhaitait-il ainsi faire preuve d'humilité ? La demande d'être enterré vêtu de l'habit des franciscains est une pratique répandue à Madrid<sup>73</sup>.

Troisièmement, il prévoit de faire dire des messes : une messe chantée par les diacres « *con toda solemnidad* », mille messes d'indulgences dans différents couvents pour son âme et cent autres pour sa famille, pour un coût équivalant à deux ans de salaire d'un officier. Ces funérailles montrent une certaine aisance, mais peu de faste.

Quatrièmement, le testament et l'inventaire de ses biens permettent de cerner le patrimoine de Juan Díez de la Calle : le total des biens meubles et immeubles du couple (qu'il formait avec Angela Fernández de Madrigal) s'élève en 1665 à 1 127 935 maravédís d'argent. Le testament parle de : 1 000 ducats d'argent à Mexico ; un *juro* de 3 500 maravédís à Jaen (propriété de Doña Angela héritée de sa mère), les gages et émoluments pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1662 à sa mort le 15 juin 1662, soit 66 496 maravédís d'argent et les retards de versement de salaire<sup>74</sup> ; 2 500 pesos, 400 boutons d'argent et 50 caisses de chocolat entreposés chez son fils ; les biens apportés en dot par sa seconde femme (peintures et gages de son premier mari défunt), 100 ducats et des bijoux sont légués à celle-ci, conformément au droit castillan ; à ses deux domestiques, Juan laisse 50 ducats de billon et ses vêtements. L'inventaire des biens établis en 1665 énumère les 70 ouvrages de sa bibliothèque et quelques meubles d'une valeur de 28 849 maravédís.

Chez notre officier subalterne, aucun majorat n'est décelable. Juridiquement, Díez de la Calle père ne peut déroger à la règle du partage égal entre tous les héritiers. Néanmoins, on note un certain patrimoine et une volonté de le gérer et de le remettre entre les mains de l'aîné sans léser les autres. En effet, en prenant le voile les deux filles ont renoncé à l'héritage ; Don Juan Díez de la Calle fils est désigné comme exécuteur testamentaire et

---

<sup>71</sup> Fernando Martínez Gil, *Muerte y sociedad en la España de los Austrias*, siglo XXI, Madrid, 1993, p. 436.

<sup>72</sup> AHPM, T. 8674, f. 143v.

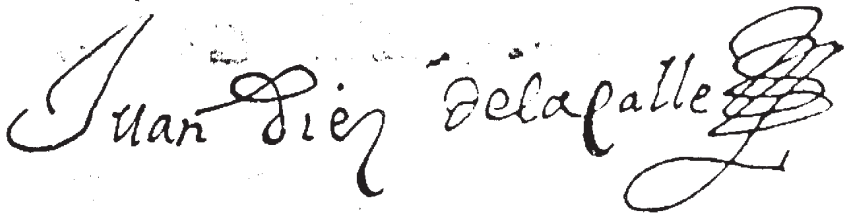
<sup>73</sup> Jesús Bravo Lozano, « El Madrid barroco », in Antonio Fernández García (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994, p. 244.

<sup>74</sup> AGI, Escríbanía, 1031c, f. 1

c'est lui qui dispose d'une partie du patrimoine (les pesos, boutons d'argent et caisses de chocolat). En 1665, lors du partage des biens c'est l'aîné fray Alonso qui reçoit la meilleure part. Ce traitement de faveur est légal et s'appelle la *mejora*, le testateur peut distribuer un tiers (après déduction des frais funéraires et des dettes) au descendant de son choix.

Il s'avère difficile de synthétiser la position socio-économique de Juan Díez de la Calle. Tout d'abord, c'est faute de sources complètes, mais aussi à cause de l'environnement monétaire incertain (dévaluation, banqueroute) de la Monarchie espagnole. Vers 1665, le maître barbier et chirurgien Don Juan de Otazabal affiche une masse successorale de 3 260 718 maravédís alors que celle du peintre Antonio Mirales est de 602 990 et Don Jérónimo de Lezama, secrétaire du Conseil de la Guerre, 41 993 603 maravédís<sup>75</sup>. Loin d'être riche mais à l'abri du besoin, Juan Díez de la Calle appartient à une catégorie intermédiaire favorisée ; la grande masse de ses contemporains étant pauvre.

Figure 2. Signature de Juan Díez de la Calle

The image shows a handwritten signature in black ink on a light background. The signature is written in a highly stylized, cursive script. It begins with 'Juan Díez' in a large, flowing hand, followed by 'de la Calle' in a slightly smaller but equally cursive hand. The final part of the signature is a large, decorative flourish that loops back and ends in a sharp point.

### ***La descendance de Juan Díez de la Calle : au service de Dieu et du roi***

Dès sa première publication en 1645, Juan Díez de la Calle expose au roi la manière dont il éduque ses enfants : « cinq garçons, que l'on éduque pour le service de Dieu et de Votre Majesté<sup>76</sup> (...) ». Ses fils, dispersés dans tout l'empire, répondirent aux espoirs paternels : en 1664, le document officiel précisant ses dispositions testamentaires, affirme que « certains aux Indes d'autres en Italie sont absents de ces Royaumes et, dans cette Cour, seuls sont présents Juan Díez de la Calle troisième commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne et Don Alonso son frère<sup>77</sup>. » Les ordres religieux sont une voie privilégiée par les enfants du commis. L'aîné, fray Alonso est au

---

<sup>75</sup> Fayard, *op. cit.*, pp. 431 et 434.

<sup>76</sup> *MI*, f.n.n.

<sup>77</sup> AGI, Escribanía 1031C, f. 1.

couvent des augustins de Valladolid. En 1665, lorsqu'il prononce ses vœux, il rédige un testament en faveur de son couvent et fonde une chapellenie perpétuelle pour les âmes de ses parents, grands-parents et frères dans son couvent<sup>78</sup>. En 1674, on le retrouve au couvent de Nuestra Señora del Pilar extramuros de la ville d'Arenas de san Pedro.

Même choix pour les filles. Dans une enquête de 1682, Juan Fernández de Carranca, *vecino* et originaire de Condado, déclare avoir vécu dix ans à Madrigal où il a servi dans le couvent des sœurs de San Agustín et où il aurait rencontré « Doña Maria et Doña Angela Diaz de la Calle<sup>79</sup>. » Il est alors fréquent, dans l'intérêt des lignages, de diriger les filles vers les ordres qui, avant d'entrer en religion, renonceront à leur légitime.

Le parcours des cadets est différent. Pour Juan Díez de la Calle y Madrigal (1631-1706), nous disposons de renseignements précis. D'après le *licenciado* Juan Fernández de San Miguel, curé de Quecedo, dans les montagnes de Burgos, il reçut un enseignement élémentaire chez les jésuites, mais il ne porte pas le titre de *bachiller*, premier degré de diplôme pour accéder aux *colegios*<sup>80</sup>. Il prit la suite de son père, en partant du bas de l'échelle du secrétariat de Nouvelle Espagne. Il entra au Conseil en 1653 après le décès de son beau-père, Juan de Cebericha, second commis du secrétariat du Pérou depuis 1636<sup>81</sup>. La veuve de ce dernier, Isabel de Tordesillas, supplia en effet le roi de prendre comme commis surnuméraire son gendre Juan Díez de la Calle y Madrigal afin de placer sa fille et pour éviter de payer la dot.

Juan Díez de la Calle y Madrigal effectua une carrière complète au Conseil des Indes. Cependant, cette dernière devait subir un accroc, en 1666, lors d'une affaire de malversation et de corruption avec la complicité d'un certain Don Matheo de Castro Villanueva, capitaine d'artillerie du préside de La Havane. Ses biens furent saisis et on le conduisit à la prison royale de la Cour le 11 octobre 1666. Il fut finalement condamné à quatre ans de bannissement de Madrid. Cependant, cette sanction n'affecta pas sa carrière outre mesure : le compte-rendu de ses avoirs, réalisé par la *contaduría* du Conseil, fait état des salaires versés en 1666 et en 1668, il ne manque que 1667, sans aucun commentaire. A-t-il purgé sa peine puis réapparut ? L'organe judiciaire suprême, la *Cámara de Justicia*, graciait sans trop de difficultés, même pour des crimes très graves. Rien n'est évidemment dit de cet événement dans la cédula de faveur octroyée à Juan Díez de la Calle y Madrigal de 500 ducats en Indiens pour son fils Juan Ambrosio (†1702). Ce dernier fit également partie du Conseil des Indes comme commis aspirant

---

<sup>78</sup> AGS, CME, 208, 3.

<sup>79</sup> AHN, OM Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 26 v.

<sup>80</sup> *Ibid.*, f. 35.

<sup>81</sup> AGI, Indif., 453, L. A19, ff. 54-56.



surnuméraire au secrétariat de Nouvelle Espagne de 1685 à 1691<sup>82</sup>. Plus étonnant encore, Juan se hissa à la place de premier commis en 1680 (*oficial mayor*) et obtint l'habit des chevaliers de l'ordre de Santiago. Il ne faut pas négliger ici l'influence de son oncle, Francisco Fernández de Madrigal, dans l'obtention d'une telle faveur. Jusqu'à sa mort en 1706, Juan Díez de la Calle y Madrigal apparaît dans les sources comme premier commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, sur des affaires concernant les Philippines<sup>83</sup>. L'inventaire dressé lors de la saisie de ses biens en 1666 révèle un relatif confort bourgeois<sup>84</sup>. Son testament demande que soient dites deux fois 2 600 messes pour lui et son épouse et trois cents pour chacun de leurs parents<sup>85</sup>.

Figure 3. Signature de Juan Díez de la Calle y Madrigal<sup>86</sup>

Le troisième fils pour lequel nous disposons d'informations intéressantes est Francisco. Il s'engagea dans une carrière militaire puis civile aux Amériques en 1658. Il commença dans l'armada de la *Carrera de Indias*, puis fut envoyé à Carthagène, Puerto Rico et Santiago de Portobelo avec le grade de soldat et arquebusier. Bien qu'il ne disposât pas d'une durée de service suffisante, il fut nommé sergent d'infanterie en 1661. Après un séjour de deux ans à un poste plus administratif de trésorier à Panama, il fut promu, en 1665, capitaine d'infanterie espagnole. En 1667, il retourna en Espagne pour obtenir une licence de passage aux Indes comme civil. Grâce à une recommandation royale, il fut désigné comme *alcalde mayor* de Teoacualbe, puis en 1674 *alcalde mayor* de Izúcar (diocèse de Tlaxcala)<sup>87</sup>.

<sup>82</sup> AGI, Contaduría 205, R. 2, L. 27, haber de Juan Ambrosio de la Calle.

<sup>83</sup> AGI, Filipinas, 83, N. 72, *Certificación de Juan Díaz de la Calle Madrigal, de que fray Bartolomé de la Trinidad presentó sus papeles en el Consejo. Madrid, 11 de marzo de 1699.*

<sup>84</sup> AGI, Escribanía 1039B, f. 106v.

<sup>85</sup> AHPM, T. 10070, ff. 560-561.

<sup>86</sup> AGI, Escribanía, 1039B, f. 104v., vers 1666.

<sup>87</sup> Archivo General de la Nación (México), GD100, Reales cédulas duplicadas, vol.30, exp.1192, 10/02/1674 ; AGI, Indif. 203, ff. 760-761.

Sa relation de mérites montre les facilités dont il disposa pour sa carrière aux Indes grâce au soutien (posthume) de son père et d'autres parents.

Pour les autres fils, les renseignements se font plus lapidaires. Nous gardons la trace d'Antonio qui, le 22 novembre 1660, est enregistré passager pour les Indes comme serviteur de Diego de Benavides de la Cueva, comte de Santiestaban, vice-roi du Pérou (juillet 1660-mars 1666)<sup>88</sup>. Le testament du patriarche datant de 1662 fait allusion à Joseph Antonio, sergent « résident à cette Cour<sup>89</sup> » et Agustín, « natif et *vecinos* de la ville de Madrid résidant dans cette ville [d'Oran], cheveu et œil noir, il boite du pied gauche, âgé de plus de vingt ans, septième fils de Don Juan Diaz de la Calle. »

Le destin des Díez de la Calle est, dès l'arrivée de Juan à Madrid dans les années 1610, lié à celui des Fernández de Madrigal, autre famille dévouée au service royal.

### **Juan Fernández de Madrigal : le fondateur d'un lignage d'administrateurs**

La famille Fernández de Madrigal est originaire de Madrigal, bourg de Vielle-Castille, siège d'un *corregimiento*, entre Ségovie et Salamanque. Les parents de Juan, Francisco Fernández de Madrigal (1541-1591) et Doña Barthola Torres, seraient venus s'installer à Madrid dans les années 1560-1570. En 1664, l'enquête réalisée pour l'habit de chevalier de l'ordre de Santiago de Francisco II Fernández de Madrigal montre qu'il s'agit d'une famille d'*hidalgos notarios*<sup>90</sup>. Nobles, ils vivaient noblement, ne payaient pas d'impôts (*franquezas*), ne travaillaient pas de leurs mains, participaient aux confréries (*alcaldes de la hermandad*, *cofradia de Santiago*, *honorés*) et à la politique locale (*procuradores generales*). Qu'est-ce qui a pu pousser cette famille à partir pour s'établir à Madrid ? Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne connaît une grave crise économique et démographique. En effet, l'officier municipal Don Alonso de Mendoza explique, en 1663, aux enquêteurs de l'ordre de Santiago qu'il ne connaît aucun descendant des Fernández de Madrigal car, dit-il :

« (...) la ville a connu des contagions de peste à beaucoup d'occasions, la dernière fut en 1602 ou 1603, et l'autre trois ou quatre ans avant ; avec ces calamités des familles entières se consumèrent sans qu'il soit resté mémoire d'elles, ni personne de leurs noms comme il est notoire et

---

<sup>88</sup> AGI, Pasajeros, L. 12, E. 1614

<sup>89</sup> AGI, Escribanía, 1031c, f. 7.

<sup>90</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 47-47v.

que pour ladite cause, la ville comptait 2 000 *vecinos* il y a 80 ou 100 ans et maintenant il y en a 150<sup>91</sup>. »

Les Fernández de Madrigal participent nettement aux mouvements migratoires convergeant vers Madrid qui passe de 4 000 à 37 500 habitants entre 1530 et 1591<sup>92</sup>. La décision de Philippe II d'établir la Cour à Madrid en 1561 est la principale explication de cette croissance urbaine. Comme d'autres, les Fernández déménagèrent sans doute à Madrid pour chercher une place dans la polysynodie ou permettre à leur fils d'en trouver une<sup>93</sup>.

Juan Fernández de Madrigal est né à Madrid en 1566<sup>94</sup>, il a fait toute sa carrière, de 1575 à 1632, comme commis du Conseil des Indes dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne. Il a gravi tous les échelons pour terminer premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi. Son testament est éclairant<sup>95</sup>. Ses funérailles, fort dignes, coûtent entre un et deux ans du salaire de notre officier royal. En outre, Juan Fernández de Madrigal donna 5 600 ducats, soit 2 000 000 maravédís à son fils comme apport lors de son mariage. Il leur fit aussi don en nature d'une « maison, aliments et une domestique de 9 ans plus ou moins<sup>96</sup>. » Il déclare avoir placé au nom de son fils 1 000 ducats ou 37 500 maravédís chez les Fugger. La dot de sa fille Ana s'élève à 5 400 ducats alors que celle de son autre fille Angela, épouse de Juan Díez de la Calle, est constituée de biens meubles d'une valeur de 600 ducats complétés par 400 ducats. Juan Fernández de Madrigal possède deux maisons dans la rue de la Compagnie de Jésus qu'il a rénovées et agrandies. Il semble qu'il en louait une partie.

Que conclure de cette liste ? Juan Fernández de Madrigal vivait confortablement et a pu déboursier à deux reprises de fortes sommes pour le mariage de ses enfants. Il dispose d'un patrimoine immobilier. Ses funérailles montrent, sans faste excessif, qu'il dispose de moyens suffisants pour mourir honorablement. Dans les années 1620, il gagne 50 000 maravédís par an ; à plusieurs reprises, il sollicite le doublement de son salaire : 100 000 maravédís était la somme versée aux détenteurs du titre de secrétaire. Dans ses demandes, Juan Fernández de Madrigal se plaint de ne pas « pouvoir aller avec le lustre et la décence requise » avec seulement 50 000 maravédís<sup>97</sup> (l'inflation sévit alors). Compte tenu de ses émoluments (et des retards y afférant), Juan a bien géré ses affaires : le placement chez

---

<sup>91</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 159.

<sup>92</sup> Fayard, *op. cit.*, p. 237.

<sup>93</sup> José Cepeda Adán, *Madrid de villa a corte*, Madrid, Fundación universitaria española, 2001, p. 82.

<sup>94</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 78.

<sup>95</sup> AHPM, T. 5189, ff. 273-278. L'inventaire de sa bibliothèque est publié dans José Manuel Prieto Bernabé, *Lectura y lectores. La cultura del impreso en el Madrid del siglo de Oro (1550-1650)*, t. 2, Mérida, Editora Regional de Extremadura, 2004, pp. 164-170.

<sup>96</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, f. 2v.

<sup>97</sup> AGI, Indif., 754, Consejo, 6/10/1623.

les Fugger en est une illustration. Sur le plan des richesses, il se trouve au seuil de la classe des *caballeros*, dont les revenus sont estimés par Bartolomé Bennassar entre 2 000 et 10 000 ducats<sup>98</sup>.

Juan Fernández de Madrigal s'est marié trois fois<sup>99</sup> ; du premier mariage, il n'a pas eu d'enfant et nous ne savons rien de sa première femme Doña Maria Ruiz. En 1598, il épousa en secondes noces Doña Ana Maria Fernández Carrasco, fille de Julian Carrasco « garde à cheval de Sa Majesté<sup>100</sup> ». Son troisième mariage, avec Doña Juana Fernández de Bracamonte, a lieu en 1608. La famille est ancienne à Madrid. L'enquête pour l'obtention de l'habit de Santiago de Francisco Fernández de Madrigal fait état d'un aïeul, Antonio Fernández de Bracamonte, « *procurador* de cette ville de Madrid de chevaliers et d'armoiries (*caballeros y escudos*) » en 1535<sup>101</sup>. Le père de la mariée, Juan Fernández de Bracamonte, fut aussi élu *procurador de cortes* de la paroisse de San Andrés en 1588. Ces fonctions municipales étaient détenues par une « authentique classe moyenne nobiliaire, d'une énorme influence<sup>102</sup> ».

Deux constats s'imposent dans le choix des épouses. Tout d'abord, on observe une évolution entre la deuxième et la troisième alliance : la deuxième se fait dans un milieu de la petite noblesse municipale, alors que le troisième mariage s'opère avec une vieille famille de la moyenne noblesse madrilène. L'alliance avec la famille Fernández de Bracamonte lui permet d'inscrire sa lignée dans l'oligarchie municipale madrilène (il obtient le statut de *procurador* dans la paroisse de Santa Cruz et San Sébastian en 1602). Pour les Fernández de Bracamonte, Juan Fernández de Madrigal constitue une entrée à la Cour et un lien avec l'administration royale<sup>103</sup>.

Au fil des sources, nous avons relevé l'existence certaine de cinq enfants. De son deuxième mariage avec Ana Maria Fernández Carrasco, Juan eut deux fils dont un seul vécut assez longtemps (ou réalisa une assez bonne carrière) pour figurer dans les sources. L'aîné des Fernández de Madrigal bénéficia d'un traitement particulier et unique dans la lignée Fernández de Madrigal : Lucas (1598-1650) fit des études de droit à l'université de Salamanque et sortit avec le grade de *licenciado*<sup>104</sup>. En outre, l'entrée de

---

<sup>98</sup> Bennassar, *op. cit.*, 1982, p. 179.

<sup>99</sup> À titre comparatif, 17 % des conseillers de Castille mariés ont contracté une seconde alliance. Fayard, *op. cit.*, p. 307.

<sup>100</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, f.n.n., sous le titre « testament de Julian Carrasco ».

<sup>101</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 45.

<sup>102</sup> Antonio Domínguez Ortiz, *La sociedad española en el siglo XVII*, t. 1, Granada, Universidad de Granada, 1992, p. 196.

<sup>103</sup> Pelorson, *op. cit.*, p. 82.

<sup>104</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 20. Gaspar Rodríguez Cortes, rapporteur du Conseil royal de Castille affirme avoir été « ami et compagnon d'études à Salamanque de D. Lucas de Madrigal ».

Lucas à l'université prouve sa *limpieza de sangre*. Autre critère de sélection pour rentrer à l'université : la richesse. Salamanque abritait les collèges les plus onéreux et aussi les plus prestigieux devant ceux d'Alcalá ou de Valladolid. Ils ouvraient la « voie royale » pour parvenir aux hautes responsabilités<sup>105</sup>. Dans un premier temps, il semblerait que Lucas ait été avocat dans différents conseils. Cependant, il obtient très vite le poste de procureur (*fiscal*) de la *Junta de Almirantazgo*, institution créée en 1626 par Olivarès puis réformée et incluse dans le Conseil de Guerre en 1643, et chargée de contrôler les compagnies commerciales et de lutter contre le commerce interlope hollandais. Elle était compétente dans le contrôle des navires et des marchandises et avait également une fonction juridictionnelle. Cette institution a évidemment beaucoup à voir avec les Indes occidentales. La présence de juristes était nécessaire et Lucas obtint le poste dès la création de la *Junta* comme en témoigne l'acte de recrutement cosigné par le roi et le secrétaire de la *Junta*, Antonio Carnero<sup>106</sup>. Ce dernier était notamment le secrétaire particulier d'Olivarès<sup>107</sup>. Comme des dizaines d'autres, Lucas Fernández de Madrigal appartenait à la sphère (même s'il n'était pas en première ligne) du *valido*, le personnage le plus puissant de l'Espagne des années 1620-1640. La disgrâce d'Olivarès semble lui avoir été préjudiciable : à deux reprises, les 23 octobre 1648 et 18 juin 1649, il est proposé en dernière position par la *Cámara de Indias* pour le poste de *juez letrado* de la *Casa de la Contratación* mais il est refusé à chaque fois<sup>108</sup>.

Dans la famille Fernández de Madrigal, Lucas est le seul pour lequel nous conservons l'inventaire des biens après décès. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve Juan Díez de la Calle et Francisco Fernández de Madrigal<sup>109</sup>. Tout d'abord, le mobilier montre une situation d'opulence : un grand lit de bronze et quatre autres lits d'appoint, de nombreux buffets, un beau service en argent. Il est créancier de 7 868 ducats et 34 812 maravédís auprès de neuf débiteurs. Sa bibliothèque compte 91 titres dont beaucoup en plusieurs tomes, elle est principalement composée d'ouvrages juridiques. Son capital total est estimé à 2 019 600 maravédís (en plus de la dot qui était de 1 620 560 maravédís). C'est loin d'être une grosse fortune, mais Lucas est à l'aise. Il demande à être enterré au couvent des franciscains dans la chapelle de la confrérie du troisième ordre de saint François à laquelle il appartenait. L'enterrement coûta un peu plus de 200 ducats ce qui était peu.

Lucas épousa doña Feliciano de Parraga y Zuñiga à une date qui nous est inconnue et il est difficile d'affirmer si le mariage favorisa sa carrière. Nous

---

<sup>105</sup> Fayard, *op. cit.*, pp. 45 et 68.

<sup>106</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp 2975, pp. 113 et 142.

<sup>107</sup> John H. Elliott, *El conde-duque de Olivares*. Barcelona, Mandadori, 1998, p. 326.

<sup>108</sup> AGI, Indif., 765. Consulte du 23 octobre 1648 ; Indif. 766, Consulte du 18 juin 1649.

<sup>109</sup> AHPM, T. 6761, f. 147 (2<sup>nde</sup> foliation).

savons que Feliciano avait un frère du nom de Francisco de Parraga y Rojas, sans doute le secrétaire du vice-roi du Pérou Diego Fernández de Córdoba, marquis de Guadalcazar (1620-1628), avant vice-roi de la Nouvelle Espagne (1612-1620)<sup>110</sup>. Par ailleurs, en 1635, Lucas et sa femme vivent dans la maison du « Secrétaire Francisco Parraga y Rojas, rue del Orno ». La famille Parraga était une vieille famille reconnue de Madrid. Don Pedro Calderón de la Barca, sollicité comme témoin dans l'enquête pour l'habit de Gabriel Fernández de Madrigal, affirme connaître les grands-parents qui « possédaient leurs propres maisons mitoyennes du couvent des sœurs du Duc d'Uceda dans la paroisse de Santa Maria où ils possèdent chapelle et enterrement de longue date<sup>111</sup> ». La chapellenie témoigne de l'importance de cette marque extérieure de noblesse.

Fils du troisième mariage de Juan Fernández de Madrigal, Francisco réalisa une très belle carrière sur les pas de son père au Conseil des Indes. Né le 19 mai 1618 rue de la Merced, il n'a pas fait d'études ; le titre de *bachiller* n'apparaît nulle part. Son père meurt alors qu'il avait 14 ans, l'âge pour rentrer à l'université. Francisco gravit un à un les échelons du Conseil des Indes : en 1640, il a 22 ans quand il obtient le titre de commis aspirant dans le secrétariat du Pérou du Conseil des Indes<sup>112</sup>. Et seulement neuf ans plus tard, on le retrouve premier commis<sup>113</sup>. En 1655, il change d'administration pour devenir secrétaire du roi à la *Junta del Comercio de Cámara*. En 1664, il obtient l'habit de chevalier de Santiago<sup>114</sup>. Il est secrétaire du Conseil des Finances de 1670 à 1674 puis revient au Conseil des Indes pour exercer la fonction de secrétaire de la Nouvelle Espagne puis du Pérou. Enfin, il obtient le titre de conseiller des Indes de cape et d'épée le 7 mai 1682<sup>115</sup>.

Le mariage de Francisco témoigne également de la stratégie de cohésion familiale des Fernández de Madrigal. En effet, Francisco s'unit en 1643 à sa nièce Doña Catalina de León y Madrigal (1628- ?), fille unique de Don Gerónimo de León y Ocampo (1612-1637) et de Doña Ana Fernández de Madrigal (1610-1632). Cette pratique n'est pas exceptionnelle : pour être sûr que les biens restent dans la famille, on n'hésitait pas à se marier entre cousins germains. D'autant plus que doña Catalina était fille unique et qu'elle devint orpheline à 9 ans ; elle fut mariée à 15 ans à son oncle avec qui elle eut deux enfants : Francisco Antonio et Luis Francisco.

Le cadet des Fernández de Madrigal, José (1630-1694), ne fit apparemment pas d'études supérieures, mais obtint un poste honorable de secrétaire du roi et de premier commis du secrétariat de la Junta de Obras y

---

<sup>110</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 134 et AHPM, T. 6761, f. 100 (3<sup>e</sup> foliation).

<sup>111</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 6.

<sup>112</sup> AGI, Indif., 454, LA23, f. 47.

<sup>113</sup> AGI, Indif., 436, L14, ff. 322-324.

<sup>114</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971.

<sup>115</sup> Schäfer, *op. cit.*, t. 1, pp. 347 et 354.

Bosque, sorte de tribunal du patrimoine privé du roi. En 1682, José était fait chevalier de l'ordre de Santiago<sup>116</sup>. Il se maria deux fois, la première avec doña Ana Josepha Vidal avec qui il n'eut pas d'enfant, la seconde, en 1683, avec doña Maria de Ledesma, originaire de Inojas del Campo dans la région de Soria. De ce dernier mariage, il eut trois enfants : Don José Francisco, Don Juan Pablo Ramon et doña Ana Maria Paula. La fille se maria avec Don Alonso Muñiz, fils de Juan Muñiz, secrétaire du roi, comptable du Conseil des Indes. Son testament montre une certaine aisance puisqu'il lègue à sa confrérie et à ses enfants des diamants et des émeraudes ; il offre des épées ornées de pierres à ses cousins et une arquebuse à son serviteur<sup>117</sup>.

Enfin, Juan Fernández de Madrigal eut deux filles qu'il maria. D'une part, Doña Ana (1610-1632) s'unit à Don Gerónimo de León y Ocampo y Sandoval (1612-1637), originaire de Guadalupe en Estrémadure. D'autre part, Doña Angela (1615-1649) épousa Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes.

La lignée de Juan Fernández de Madrigal compte dix-huit petits-enfants nés entre 1626 et 1687. Parmi les fils de Lucas on trouve un licenciado, avocat dans les Conseils royaux, un échevin (*regidor*) de Madrid avec le titre de secrétaire du Roi et un commis du secrétariat du Pérou. Francisco Fernández de Madrigal eut deux fils de sa nièce Doña Catalina de León y Madrigal : un Gentilhomme de la Maison du Roi et un autre commis du secrétariat du Pérou. Enfin, José Fernández de Madrigal eut trois enfants de doña Maria de Ledesma : Don José Francisco, Don Juan Pablo et Doña Ana Maria. Nous connaissons uniquement cette dernière. Elle se maria avec le fils d'un comptable du Conseil des Indes, Don Alonso Muñiz, qui confirme la persistance de l'endogamie professionnelle dans la troisième génération. De plus, l'enfant de cette union José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma (1726-ap. 1788), nous est connu par l'enquête qui fut menée sur lui et ses ancêtres, pour l'obtention du titre de chevalier de l'ordre de Carlos III en 1788<sup>118</sup>. On apprend à cette occasion que l'arrière-petit-fils de Juan Fernández de Madrigal, commis du Conseil des Indes, était devenu le chapelain d'honneur de Charles III.

Que pouvons-nous retenir de l'histoire de cette famille d'*infra-letrados* castillans ?

---

<sup>116</sup> AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2972.

<sup>117</sup> AHPM, T. 11053, f. 568.

<sup>118</sup> AHN, Estado-Carlos III, Exp. 271.

## Cohérences internes orientant les comportements des membres du groupe

Au départ, il y a le choix des pères, Juan Fernández de Madrigal puis Juan Díez de la Calle, de s'orienter vers une carrière très valorisée depuis les Rois Catholiques : la polysynodie. Une petite noblesse provinciale, prise dans la tourmente des crises et des migrations de l'Espagne des années 1550-1650, forme le monde des *infra-letrados*. Sans ressources, titres ou diplômes, la famille constitue pour ses hommes la possibilité d'asseoir leur présence à la Cour.

En effet, les Fernández de Madrigal mirent en place une véritable stratégie de développement et de cohésion du lignage qui s'exprime tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et au-delà. On retrouve notamment l'importance des deux dimensions du lignage : horizontale entre cousins, frères et beaux-frères et verticale avec les gendres, les fils et les neveux. Aussi, dans notre milieu des commis de secrétariats, la famille a-t-elle orienté ses alliances vers d'autres membres du Conseil des Indes. Premièrement, le mariage de Doña Angela Fernández de Madrigal avec Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes. Deuxièmement, le mariage de Juan Díez de la Calle fils avec la fille d'un commis du secrétariat du Pérou, Juan de Cebericha. Troisièmement, le mariage d'Ana Maria Fernández de Madrigal avec Don Alonso Muñiz, fils du comptable du Conseil des Indes. Enfin, elle a su se refermer lors du mariage de Francisco Fernández de Madrigal avec sa nièce Doña Catalina.

La reproduction professionnelle est forte dans les secrétariats du Conseil des Indes : on constate, dans le parcours familial des Fernández de Madrigal, une véritable succession dans les mêmes charges. Ainsi, Juan Fernández de Madrigal plafonne au rang de premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi ; son successeur direct est son gendre Juan Díez de la Calle qui arrive au même niveau en une vingtaine d'années ; enfin, son fils cadet, Francisco, sans formation supplémentaire, passa les échelons plus rapidement et termina conseiller des Indes. Il est clair que c'est l'accumulation des années de service du père et du fils qui permirent à ce dernier d'atteindre les sommets de la polysynodie. Il aura fallu une génération pour rompre la barrière qui sépare le monde des commis de celui des *letrados*. Le rôle de la famille s'explique par divers facteurs. Premièrement, le fonctionnement même de l'institution : l'absence de lieu de formation professionnelle pour les commis autre part que dans les bureaux conduisait à un apprentissage *ad hoc* dans l'environnement familial. Deuxièmement, la stratégie familiale, appuyée sur des activités qui facilitent l'accumulation et la transmission d'un savoir-faire et d'un statut social plus que sur la transmission de biens matériels. L'héritage immatériel joue en



effet un rôle crucial dans la valorisation évoquée dans les relations de mérites ou dans les suppliques adressées au roi. En somme, la famille intervient sur le recrutement dans le gouvernement, dans l'octroi d'habits et dans la création de solidarités socioprofessionnelles. Elle sert le pouvoir monarchique.

La succession aux mêmes charges et les alliances matrimoniales permettent à notre famille de cumuler simultanément quatre membres vers 1650 dans la même institution. À cette date, les postes de premier commis des deux secrétariats du Conseil des Indes sont aux mains de Juan Díez de la Calle et de son beau frère. Dans les années 1680, il reste encore quatre membres de la famille au Conseil des Indes. Cependant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, aucune trace ne subsiste.

Une partie des descendants a donc poursuivi dans le premier cercle professionnel. L'autre partie, même en prenant des voies différentes, semble s'être disséminée dans toute une série d'institutions royales soit à la Cour, soit dans les vice-royautés. En effet, on trouve des courtisans comme Luis Fernández de Madrigal y de León, le fils aîné de Francisco Fernández de Madrigal qui apparaît comme Gentilhomme de la Maison du roi. Antonio Díez de la Calle y Madrigal part dans la suite du vice-roi du Pérou Diego de Benavides. Dans les conseils royaux, José Fernández de Madrigal (1630-1694) est commis au secrétariat de la *Junta* des Travaux et des Bois et Lucas procureur de la *Junta de Almirantazgo*.

La carrière militaire est peu représentée. Francisco Díez de la Calle y Madrigal opte pour les armes aux Indes puis bifurque vers le gouvernement provincial en étant *alcalde mayor* en Nouvelle Espagne : si ce genre de fonction est peu rémunératrice elle peut s'avérer lucrative lorsque l'on sait exploiter ses sujets. Un autre fils de Juan Díez de la Calle est présent à Oran. Gabriel Fernández de Madrigal (1626-1710) occupe la fonction municipale de *regidor* de Madrid (avec le titre honorifique de secrétaire du roi).

L'Église n'est pas délaissée par la famille avec les deux filles de Juan Díez de la Calle et l'aîné fray Alonso. Deux Fernández de Madrigal, dont nous savons peu de choses, sont également augustins. On retrouve un avocat au Saint Office, fonction qui n'est pas purement ecclésiastique. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ultime descendant connu des Fernández de Madrigal, José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma, est chapelain d'honneur du roi et procureur de la *Rota*.

Le cas du fils aîné qui poursuit des études et devient *letrado*, Lucas, est l'exception qui confirme la stratégie d'ascension socioprofessionnelle menée par le patriarche Juan Fernández de Madrigal. Quelle est donc la tradition culturelle du groupe des *infra-letrados* issu de la moyenne noblesse ? 1/ miser plus spécialement sur l'aîné, 2/ préparer les fils à travailler dans le

même domaine que le père. Or, l'obtention du titre de *letrado* offrait un viatique pour tous les postes importants de l'ordre juridictionnel impérial. Juan Fernández de Madrigal a acquis un rang dans et par les secrétaires ; le titre honorifique de secrétaire du roi lui est acquis en 1623, mais il appartient toujours au monde des commis : la possibilité de devenir conseiller semble écartée. Un fils *licenciado* lui permet de tenir son nouveau rang de secrétaire du roi et d'asseoir l'ascension familiale.

Nous avons vu Lucas faire un très bon mariage lui permettant d'accéder rapidement à des charges importantes. Il se trouve alors dans l'orbite de personnages aussi prestigieux que le comte-duc d'Olivarès. Cette supériorité de l'aîné *licenciado* s'affiche dans sa descendance : le fils aîné, Gabriel, obtient un siège d'échevin, tout en ayant le titre honorifique de secrétaire du roi. Premier du lignage à recevoir l'habit de chevalier de Santiago dès 1662, il ouvre cette prestigieuse porte à ses oncles et cousins.

L'octroi de plusieurs habits de l'ordre de Santiago en une vingtaine d'années montre la famille comme « une communauté de destin au sens où tout changement dans la position d'une personne retentit sur la situation des autres<sup>119</sup>. » En effet, les signes extérieurs de réussite sociale donnent corps à l'ascension professionnelle des membres de la famille.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on constate une augmentation du nombre de concessions d'habits. Ceci s'explique par la politique royale de gratification et un contexte financier difficile. Ainsi, la Couronne se montra moins sourcilleuse sur les critères d'octroi des habits et Elena Postigo Castellanos de conclure que « le degré d'erreur du Conseil des Ordres comme tribunal de l'honneur fut très élevé<sup>120</sup>. » Calderón de la Barca, un des témoins cités dans les enquêtes des Fernández de Madrigal, rédigea un *auto sacramental* intitulé « *Las Ordenes Militares o las pruebas del segundo Adán* » dans lequel il dénonçait les erreurs du tribunal de l'honneur ; cet *auto* fut censuré en 1662.

Les familles Díez de la Calle et Fernández de Madrigal fournissent deux beaux exemples pour l'histoire sociale des catégories intermédiaires à l'Époque moderne. Leurs membres suivent presque à la lettre les règles du jeu de l'ascension et de l'intégration dans les classes sociales supérieures. On n'atteint certes pas des sommets, mais c'est aussi cela qui est intéressant. Avec nos commis, on se trouve dans un espace interstitiel finalement peu étudié des *infra-letrados*. Venus de provinces, ils trouvent une place dans les bureaux des conseils royaux madrilènes. Là, ils travaillent dur et développent des stratégies familiales pour grimper les échelons : alliances matrimoniales, transmission du savoir administratif aux fils ou aux gendres.

---

<sup>119</sup> Dedieu, *cours non publié*.

<sup>120</sup> Postigo Castellanos, *Honor y privilegio...*, *op. cit.*, p. 154.

Ils ne bâtissent pas des fortunes, mais vivent et meurent dignement. Ils se conforment aux pratiques sociales et peuvent espérer obtenir certains honneurs, faute de salaires versés ponctuellement : le titre honorifique de secrétaire couronne une longue carrière de commis menée au service du roi. En effet, les commis de notre famille ont une étonnante longévité biologique et les deux secrétariats du Conseil des Indes sont marqués par leur présence tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. De plus, ils s'avèrent particulièrement féconds : seize enfants sont prêts à prendre des charges. Les stratégies conduisent à favoriser les aînés. Dans la famille, on note deux destins plus remarquables : Lucas, *licenciado*, est procureur d'un organe olivariste ; Francisco termine conseiller de *capa y espada* et représente le sommet de l'ascension de la famille dans le cadre du Conseil des Indes. En outre, l'empire offre un large éventail de possibilités même pour les cadets ou les *infra-letrados* : Oran, Madrid, La Nouvelle Espagne, l'armée, l'Église, l'administration royale ou municipale. En retour, le roi dispose de fidèles serviteurs capables et dévoués dont les intérêts familiaux convergent avec les siens.

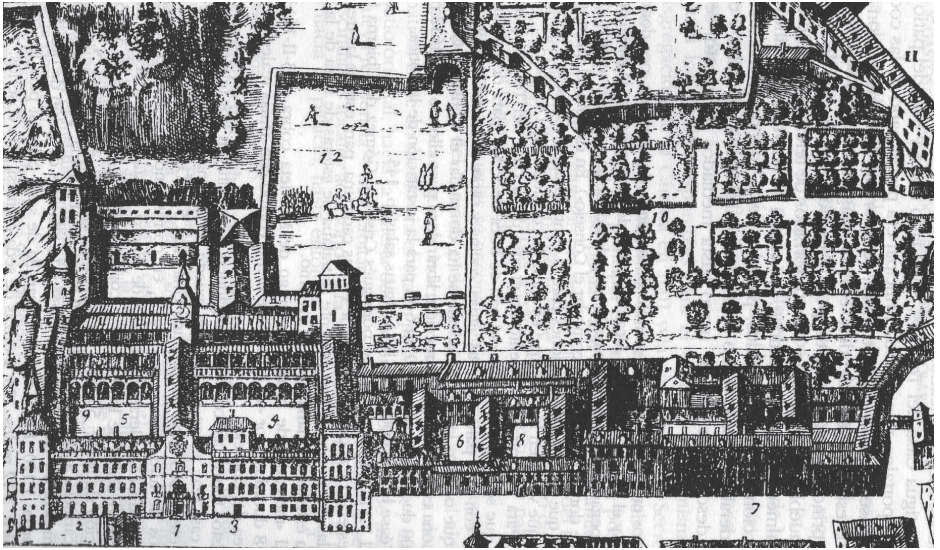
La Couronne encadre l'ascension sociale, c'est elle qui promeut les officiers, qui distribue les places et les grâces, qui renforce l'honneur en donnant les habits. Elle ne décourage pas la reproduction socioprofessionnelle dans les secrétariats du Conseil des Indes : d'une part, il en va du bon fonctionnement de l'institution, car il n'existe pas d'autre lieu de formation ; d'autre part, le travail en famille permet peut-être une meilleure circulation de l'information et surtout l'ambition d'une promotion collective. Le prestige et le mérite de l'un rejaillissant sur les autres, chacun doit prendre soin de s'attirer les faveurs du roi et pour un commis cela signifiait en substance pouvoir compter sur les siens et travailler dur.

Tableau 1. Chronologie de la présence des membres de la famille Fernández-Díez dans les deux secrétariats du Conseil des Indes

	1620	1630	1640	1650	1660	1670	1680	...
Juan Fernández de Madrigal	<1575 O.E./O.S./O.M	1632						
Juan Díez de la Calle		1624 O.E.	1647 O.S.	1662 O.M.				
Juan de Cebericha		1636		1652				
Fco .Fernández de Madrigal			1640 O.E.	1649 O.S.	1655 O.M.	1674 S	1682 C	1685
Juan II Díez de la Calle				1652		O.T./O.S./O.M. 1706		
Jerónimo Fernández de Madrigal					1658	1674 O.T.	1679 O.S.	1706 O.M
Luis Francisco de Madrigal						1676	1679 O.E.	1691 O.T.
Juan Ambrosio Díez de la Calle								1702
Fco. Antonio Fernández								1720
						Secrétariat de la Nouvelle Espagne		
						Secrétariat du Pérou		

O.E. : Oficial entretenido ; O.T. : Oficial tercero ; O.S.: Oficial segundo ; O.M. : Oficial Mayor ; S. : Secrétaire ; C : Conseiller

Figure 4. L'Alcázar real de Madrid (1656)





## CHAPITRE II

### Le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle. De Madrid à Manille en passant par Porto Rico

« On appelle “Cour” le lieu où se trouvent le roi, les vassaux et les officiers qui sont à ses côtés pour le conseiller et le servir quotidiennement, ainsi que les hommes du royaume qui s’y rendent, soit pour honorer le roi, soit pour obtenir justice, soit pour faire respecter le droit, soit pour régler les autres affaires dont ils doivent l’entretenir. »

Alphonse X, deuxième des *Sept parties* (1265)<sup>121</sup>

Le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle s’inscrit à la fois dans une monarchie composite et dans le cadre d’un vaste empire, où se superposent et s’enchevêtrent corps sociopolitiques et parcours individuels. L’ordre imposé par la « métropole » revêt une certaine souplesse et une adaptabilité aux différents milieux, mais il entre irrésistiblement en conflit avec les « désordres des pratiques » d’une société d’Ancien Régime<sup>122</sup>. Les dynamiques fondamentales déterminant l’organisation du système impérial sont les suivantes : l’importance du religieux et du Patronage royal, la tradition et l’hétérogénéité de l’ordre juridique, le pouvoir suprême de justice et de nomination du roi, le rôle des juristes et leur capacité d’autonomie, l’étendue de l’empire et les distances à parcourir, l’usage de l’écrit, le degré d’autonomie *de jure* et *de facto* des autorités locales, la fraude et enfin le clientélisme.

Juan Díez de la Calle évolue dans une société composée de personnages fonctionnant principalement sur le mode de la sollicitation et de l’interdépendance. Une société où l’intérêt personnel s’adapte au service du roi et de Dieu<sup>123</sup>. L’historiographie récente a pris le parti d’analyser cette société d’Ancien Régime en articulant « l’acteur et le système » : cette

---

<sup>121</sup> Alfonso X el Sabio, *Segunda partida*, Titre IX, Loi 27, 1265, traduction sous la direction de Georges Martin, Paris, SEMH-Sorbonne, 2010, disponible sur <http://e-spanialivres.revues.org/61> (consulté le 10 septembre 2010).

<sup>122</sup> Pilar Gonzalbo Aizpuru, *Vivir en Nueva España. Orden y desorden en la vida cotidiana*, México, El colegio de México, 2009.

<sup>123</sup> Antonio Feros, « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », *Relaciones* 73, 1998, vol. XIX. pp. 16-49.

démarche sociologique qui permet de comprendre la manière dont les pratiques institutionnelles interagissent avec les stratégies individuelles<sup>124</sup>.

L'environnement de Díez est peuplé de chasseurs de charges : comment peut-il en être autrement dans un monde où accéder au roi est vital et où deux entités spécialisées, les *Cámaras* de Castille et des Indes sont chargées de proposer au Roi des nominations<sup>125</sup> ? Tantôt solliciteur, tantôt sollicité, le commis crée des liens avec ses collègues, ses supérieurs et un éventail de correspondants dans l'empire. Son œuvre de recensement des postes pourvus par le roi lui offre une indéniable reconnaissance dont il se sert pour recueillir des informations : certains se pressent pour les lui fournir en échange de quelques faveurs qu'ils n'obtiennent finalement pas toujours. Sa position d'intermédiaire, « comme courroie de transmission », nous semble symptomatique de cette entité historique, la monarchie hispanique du XVII<sup>e</sup> siècle.

### « Sólo Madrid es Corte »

Le secrétariat de la Nouvelle Espagne, dans lequel Juan Díez de la Calle exerça 38 ans, était un lieu de travail constitué d'un petit nombre d'individus inégalement dotés : naissance, formation, expérience et relations. Une hiérarchie assez stricte – aspirant, troisième, second, premier commis, secrétaire – donnait à chacun une place avec ses tâches et son salaire. Par ailleurs, le secrétariat était un lieu à la croisée de plusieurs espaces que l'on peut distinguer comme suit : il était proprement dit une pièce meublée de tables, d'étagères (parfois sous clé) sur lesquelles s'alignent des liasses et quelques livres de référence, de la cire, du papier, de l'encre ; les archives occupent une grande place, au propre comme au figuré. Il est dirigé par un chef (le secrétaire) et un sous-chef (le premier commis). Il se situait à la Cour dans l'*Alcázar real* « avec les appartements royaux au premier étage et les dépendances des Conseils et des secrétariats au rez-de-chaussée<sup>126</sup>. » Le secrétariat n'était pas hermétiquement fermé à son environnement proche : Madrid. En effet, les officiers pouvaient travailler chez eux ou accomplir des missions dans la ville. Ce sont des bourgeois (*vecinos*) et, à ce titre, ils occupent une place sociopolitique d'échevin ou de paroissien. Lieu de passage pour les serviteurs civils et ecclésiastiques de la Couronne, le Conseil des Indes restait « connecté » aux territoires *indianos* par le courrier, par les *consultas* et autres décisions, par les impétrants, les *agentes de negocios* et les *procuradores* d'ordres ou de corporations, etc.

---

<sup>124</sup> Michel Bertrand, « Configurations sociales et jeux politiques aux confins de l'empire espagnol », *Annales H.S.S.*, juillet-août 2007, n°4, p. 857 ; Mazín, *Gestores de la Real Justicia...*, *op. cit.*, p. 32.

<sup>125</sup> Jean-Pierre Dedieu, *Après le roi...*, *op. cit.*, 2010, p. 10.

<sup>126</sup> John H. Elliott, *España y su mundo (1500-1700)*, Madrid, Taurus, 2007, p. 189.



## *Le secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes*

Pendant longtemps, le Conseil des Indes dispose d'un unique secrétaire. Proche du monarque, ce dernier lui communique les lettres et les cédules à signer. Les frères Francisco (†1570) et Antonio (†1586) de Eraso et Juan de Ibarra (†1599) sont des figures bien connues du règne de Philippe II. Le règne de Philippe III commence par une importante réforme du Conseil des Indes : en 1604, le nombre de secrétariats passe d'un à quatre et le Conseil des Indes se dote d'une *cámara* qui ne traite que des nominations et des grâces<sup>127</sup>. Cette organisation fut vite abandonnée, car trop lourde à mettre en œuvre pour un organisme qui comptait moins de dix employés. La suppression de la *Cámara de Indias* intervint le 16 mars 1609 et le nombre de secrétariats fut alors porté à deux ; dès 1610, le nouveau dispositif était en place. Si les secrétaires n'étaient plus que deux, les quatre postes d'*oficiales mayores* furent conservés et, dans les sources, ils apparaissent fréquemment rattachés à l'ancienne division (*gobernación* ou *cámara*).

Juan Díez de la Calle date, dans ses *Noticias Sacras y Reales*, la création du poste d'*oficial segundo* en 1590<sup>128</sup>. Quant aux commis aspirants (*oficiales entretenidos*), ils apparaissent officieusement dans les années 1600. Díez de la Calle entre au Conseil en 1624, mais il ne devient *oficial segundo* qu'en 1632. Pendant huit ans, ce jeune « apprenti » ne touche formellement pas de salaire. C'est seulement à partir des années 1640, quand la composition des secrétariats est durablement établie, que les aspirants obtiennent un statut officiel et le salaire qui va avec. En 1645, il y a trois *oficiales terceros* et trois *oficiales entretenidos*<sup>129</sup>. À partir de 1656, la comptabilité (*contaduría*) du Conseil a commencé à établir des tableaux de paye. On y découvre un secrétariat ressemblant à un gros office notarial avec son secrétaire, un *oficial mayor*, deux *oficiales segundos*, deux *oficiales terceros*, deux *oficiales entretenidos* et un ou deux apprentis sans salaire. Un décret de 1691 évoque le danger d'une inflation du nombre de commis et le réduit à neuf par secrétariat (comme dans les années 1640)<sup>130</sup>.

Durant la période étudiée, les fonctions restent très personnelles : en effet, chaque officier est l'homme d'un autre. Cet esprit de vassalité repose sur la tradition de la domesticité du roi qui s'entretient « *a boca* » avec son entourage, notamment avec ses secrétaires<sup>131</sup>. Ce schéma s'applique à tous les niveaux de la hiérarchie et les commis sont attachés non à un bureau,

---

<sup>127</sup> Schäfer, *El Consejo...*, *op. cit.*, t. 1, pp. 124 et 197.

<sup>128</sup> BNM, Ms 3024, f. 440.

<sup>129</sup> MI, f. Vv.

<sup>130</sup> Gildas Bernard, *Le secrétariat d'État et le Conseil espagnol des Indes (1700-1808)*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1972, p. 85.

<sup>131</sup> Miguel Martínez Robles, *Los Oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, 1987, p. 48.

mais à un personnage : le secrétaire. En 1605, dans une *consulta* de la *Cámara*, Juan Fernández de Madrigal est présenté tantôt comme « grand commis du secrétaire Juan Ruiz de Contreras » tantôt comme quelqu'un qui « sert dans le secrétariat de gouvernement de ce Conseil<sup>132</sup> ». Les réformes s'accumulent : on modifie l'organisation par tâtonnements. En 1641, le président du Conseil des Indes, le comte de Castrillo, supprime un poste d'*oficial mayor* et récupère ainsi les revenus pour créer deux postes d'*oficiales terceros* : « il faut diviser en deux commis mineurs ce que perçoit actuellement un officier supérieur<sup>133</sup>. » Le comte admet que la présence de quatre *oficiales mayores* était une subsistance injustifiée de la réforme de 1604. Le secrétaire du Pérou, Gabriel de Alarcón, est à l'initiative de cette nouveauté : ses arguments sont multiples et parfois obscurs. D'une part, il s'agit de favoriser le jeune Francisco Fernández de Madrigal en lui donnant le poste de second commis surnuméraire. D'autre part, Don Gabriel a du mal à dissimuler une certaine inimitié avec le vieux commis du secrétariat du Pérou Sebastián de la Vega.

En effet, le secrétaire propose souvent un candidat au roi comme le secrétaire Gabriel de Alarcón avec Francisco Fernández de Madrigal. Avec l'augmentation du nombre de commis, on constate néanmoins que le secrétaire n'est plus seul à proposer ou à suggérer des candidats. Il est très courant de trouver des suppliques de premiers ou de seconds commis demandant le recrutement d'un parent. C'est le cas de la famille Fernández de Madrigal, mais aussi du comptable du Conseil Gerónimo de Ayala qui sollicite une place de commis pour son gendre Miguel Monge<sup>134</sup>. Le décret de 1691 tente de freiner ces formes de cooptation en précisant « qu'is [les secrétaires] ne devaient proposer ni leurs parents, ni leurs serviteurs<sup>135</sup>. »

Une fois nommés, les commis suivaient des carrières quasi identiques, mais à des rythmes différents : ils devaient d'ordinaire attendre le décès d'un supérieur pour s'élever dans la hiérarchie. À de rares exceptions près, ils restaient commis toute leur vie et végétaient dans des postes subalternes comme Don Joseph Ibañez qui prend sa retraite d'*oficial tercero* en 1672. La durée moyenne d'une carrière dans les secrétariats du Conseil des Indes était d'environ trente ans au XVII<sup>e</sup> siècle : Sebastián de Bribiesca reste trente ans second commis du Pérou (de 1644 à 1674, il était entré en 1631 au Conseil)<sup>136</sup>. Les cas de commis obtenant le titre de secrétaire sont assez courants : c'est une grâce *ad honorum*. En revanche, les commis devenant de véritables secrétaires en poste sont rares. Enfin, le nombre de mutations vers

---

<sup>132</sup> AGI, Indif. 748, *Cámara*, 8/4/1605.

<sup>133</sup> AGI, Indif., 762, *consulta*, 29/12/1641.

<sup>134</sup> AGI, Indif., 777, *consulta*, 4/7/1662.

<sup>135</sup> Bernard, *op. cit.*, p. 166.

<sup>136</sup> AGI, Contaduría, 205, R. 2 et 206, R. 2.

d'autres institutions est faible : Don Fernando López de Letona commis aspirant au secrétariat de Nouvelle Espagne passe en 1657 au Conseil des Flandres ; Don Martín de Otermín après vingt ans de service dans le secrétariat du Pérou devient, en 1675, second commis du secrétariat de Sicile du Conseil d'Italie.

Juan Díez de la Calle appartenait donc à une institution d'Ancien Régime à la recherche de son propre équilibre, compte tenu d'une substantielle augmentation des papiers à traiter. Cette cellule est le théâtre des relations professionnelles quotidiennes entre les officiers subalternes à la recherche de promotion. Toutefois, quelques-uns vivent et se contentent d'un salaire plutôt confortable pour le niveau de vie de l'époque. L'implantation familiale est avérée, mais elle ne constitue pas le seul mode de recrutement, et le renouvellement des employés est indéniable. Appartenant à une institution prestigieuse, certains commis, à l'instar de Díez de la Calle, pouvaient profiter de la présence de personnages puissants pour ambitionner un meilleur statut.

### ***Un commis pas comme les autres : l'expertise comme faire-valoir social***

Le Conseil des Indes emploie bien d'autres personnages différemment liés aux secrétariats : d'une part, les petits officiers de la comptabilité, du greffe ou encore les huissiers et, d'autre part, les conseillers eux-mêmes, personnages prestigieux pour la plupart *letrados*. En 1631, León Pinelo recense cinquante-trois offices au Conseil des Indes dont le salaire est supérieur à 50 ducats<sup>137</sup>. En 1645, Díez de la Calle en compte soixante-quatre (dont neuf conseillers). Tous se croisent et se connaissent plus ou moins. Dans cette société de Cour, chacun garde la distance que lui impose son rang : les grands commis des secrétariats peuvent toutefois espérer approcher les conseillers lorsque les deux secrétaires sont absents, ils les suppléent et entrent à leur place le temps d'une séance<sup>138</sup>. Les liens entre le monde des conseillers et celui des commis étaient ténus : dans la pratique administrative, les dossiers montrent que les conseillers recherchant une information s'adressaient au secrétaire, lequel demandait à ses commis d'effectuer le travail. En 1636, les premiers commis au Conseil des Indes demandent dans une longue lettre le droit de participer aux célébrations officielles au même titre que ceux du Conseil des Finances. Cette requête évoque précisément la place de chacun – la préséance :

---

<sup>137</sup> BNM, Ms 3028, f. 101v.

<sup>138</sup> *Rec.*, L. II, T. VI, loi 6. (Ordonnances de 1571 et 1636).

« Quand ils entrent au Conseil on leur donne un banc avec un dossier à la différence des rapporteurs, usage qui fut établi du temps du Comte de Puebla (...) et ils s'assoient en bas de l'estrade et porte fermée<sup>139</sup> (...). »

Les conseillers restaient accessibles uniquement dans des formes très codifiées et nous savons que Juan Díez de la Calle prit, à quelques reprises, la place du secrétaire de Nouvelle Espagne lors des sessions du Conseil. Néanmoins, son dynamisme lui permit de rentrer en contact avec des « experts » des Indes, personnages non moins prestigieux. Dans une lettre datant des années 1640, Juan Díez de la Calle s'adresse au *licenciado* Antonio de León Pinelo (1596-1660), *relator* du Conseil puis rapidement chroniqueur des Indes (1658-1660), en ces termes :

« Monsieur, si les fleuves vont à la mer comment pourrais-je déceimment éviter cette demande ? Elle va se jeter dans l'océan de votre savoir, pour que vous daigniez la prendre brièvement en compte et que vous m'informiez de votre sentiment<sup>140</sup>. »

Il lui demande tout d'abord la date de fondation et les armes des évêchés américains, ainsi que les livres dans lesquels trouver ces informations « *para acabar la obra* ». Il évoque ensuite une affaire que lui a confiée le secrétaire à propos de la veuve d'un commis de Santo Domingo. Enfin, le *relator* répond par une liste intitulée : « les métropolitaines et les cathédrales qui ont des blasons » ; elle est annotée par Juan Díez de la Calle et par une autre main.

Quels liens existent-ils entre le commis et le rapporteur ? Les secrétariats du Pérou et de Nouvelle Espagne ont compétence dans le domaine judiciaire du Conseil comme l'indique le règlement intérieur<sup>141</sup>. Il n'est donc guère étonnant que Díez de la Calle s'adresse à León Pinelo : le premier a été chargé de réunir « les papiers et les lettres » pour « *formar una consulta* » sur une affaire judiciaire – sans doute, un litige concernant la veuve d'un commis royal et l'héritage qu'elle attend – il s'adresse logiquement au rapporteur en charge.

Toutefois, le commis aborde en priorité la question des évêchés américains. León Pinelo est connu pour être un spécialiste du droit et de l'organisation politique et religieuse des Indes occidentales. Un long séjour en Amérique lui donne l'avantage de la connaissance directe des réalités américaines. Entre 1612 et 1621, il étudie et occupe diverses charges entre Lima, Charcas, Potosí et Tucumán<sup>142</sup>. À cette époque, il commence à

---

<sup>139</sup> AGI, Indif., 759, consulta, 29/10/1636.

<sup>140</sup> AHN, Diversos – Documentos de Indias, 27, N. 3.

<sup>141</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, loi 9.

<sup>142</sup> Antonio León Pinelo, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Séville, Escuela de Estudios Hispano-Americanos-CSIC, 1953, pp. XXX-XXXIII.

s'intéresser à la rédaction de la *Recopilación de Leyes de Indias* dont il est le coauteur. Les magistrats du Conseil des Indes lui sont également redevables pour son *Tratado de Confirmaciones Reales de Encomiendas y Oficios* (Madrid, 1630) qui consacre deux ans passés par León Pinelo dans les registres des secrétariats<sup>143</sup>. L'expert fréquente donc assidûment, surtout entre 1624 et 1626, les bureaux des commis Juan Díez de la Calle et Juan Fernández de Madrigal.

Pour Juan Díez de la Calle, León Pinelo est une référence admirée. Au début de sa lettre, le commis emploie une belle métaphore (les fleuves qui se jettent dans l'océan de science) à la hauteur du personnage. En d'autres occasions, Juan Díez de la Calle rappelle la grandeur des travaux de León Pinelo. En effet, dans son *Memorial informatorio*, le commis affirme faire usage de l'œuvre du *relator* « très nécessaire aux Secrétariats pour ses importantes informations, excellent style et grand nombre de cédulas qu'il cite<sup>144</sup>. » La *Relación Universal* (1631) de Pinelo, conservée manuscrite à la Bibliothèque Nationale de Madrid dans les liasses réunies par Juan Díez de la Calle, est le prototype de l'œuvre du commis<sup>145</sup>. Le bref traité « quel âge et quels grades doivent avoir ceux qui se présentent aux dignités et prébendes des Indes » est publié par Díez de la Calle dans son *Memorial y Noticias*<sup>146</sup>. Enfin, le commis était sur le point de publier dans ses *Noticias Sacras y Reales* un autre manuscrit important de León Pinelo datant de 1644 sur les compétences respectives du Conseil et de sa *Cámara*<sup>147</sup>.

Dans sa note à León Pinelo, Díez de la Calle affirme que l'information servira à « *la obra* ». De quoi s'agit-il ? Le *Memorial informatorio* de 1645, les *Noticias* de 1646, l'ouvrage inachevé de Díez de la Calle de 1660 ? León Pinelo a connaissance de ce travail puisque le commis ne précise pas de quoi il retourne. On sait que Díez de la Calle avait le projet de publier les gravures avec les armes des villes et des évêchés dans son ultime ouvrage<sup>148</sup>. Mais un autre opus rassemble ce genre d'images : le *Teatro eclesiástico de la primitiva iglesia de las Indias occidentales* du chroniqueur, Gil González Dávila.

Tous ces éléments montrent l'écart socioprofessionnel entre les deux hommes. Díez de la Calle est admiratif de cet homme de cabinet qu'il a pu côtoyer à l'occasion. Ils ont une passion commune pour les *papeles* et le classement des cédulaires qu'ils fréquentent assidûment. Díez conserve une série de traités et de relations, copies ou originaux, de León Pinelo.

---

<sup>143</sup> Manzano Manzano, *Historia de las Recopilaciones de Indias*, Madrid, 1991, t. 2, p. 105.

<sup>144</sup> *MI*, f. IV.

<sup>145</sup> BNM, Ms 3048, ff. 101-162, manuscrit édité dans Berthe et Calvo (eds.), *op. cit.*, 2011.

<sup>146</sup> BNM, Ms 3048, ff. 180-181 ; *MNSR*, à la fin, p.n.n. Díez envisageait de le publier une seconde fois dans ses *Noticias*, cf. BNM, Ms 3024, ff. 341-344.

<sup>147</sup> BNM, Ms 3024, ff. 353-363v.

<sup>148</sup> Voir par exemple un manuscrit de Díez où sont collés les blasons des villes : BNM, Ms 2734, f. 30v.

C'est une relation distincte qui s'établit avec un autre éminent érudit de la Monarchie catholique, le chroniqueur Gil González Dávila.

### ***Le commis et le chroniqueur***

En 1643, Gil González Dávila (1570-1658) est nommé chroniqueur des Indes, mais il a rapidement besoin d'aide concernant des royaumes américains qu'il ignore. Auteur prolifique, il est particulièrement connu pour ses *Théâtres ecclésiastiques*, genre hagiographique relatant les vies des évêques d'un royaume ou d'une ville. D'abord chanoine et archiviste de la cathédrale de Salamanque, González Dávila travaille très tôt à un *Teatro de las Iglesias de España* qui lui vaut le poste de chroniqueur des royaumes de Castille. Pendant vingt ans, il s'attèle à cette tâche colossale qui voit le jour dans les années 1640. Il est surtout célèbre pour une œuvre qui glorifie la capitale de l'empire : Lope de Vega dans *El Laurel de Apolo* encense l'auteur du *Teatro de las Grandezas de Madrid* (Madrid, 1623) comme l'un des « historiens uniques et rares » de la ville qui a fait la réputation de Madrid dans le monde entier<sup>149</sup>. En 1643, c'est Philippe IV qui nomme personnellement Gil González Dávila contre l'avis du Conseil des Indes. En effet, Don Gil n'a pas de connaissances particulières des Indes occidentales et il ne réside pas toujours à la Cour. Toutefois, Philippe IV attend depuis deux décennies la parution d'un *Théâtre ecclésiastique des Indes occidentales*. Commencée par les chroniqueurs précédents, cette œuvre fastidieuse avance lentement malgré les efforts fournis comme des questionnaires envoyés aux autorités américaines.

Le chroniqueur ne fait donc pas partie des *papelistas* qui circulent dans les secrétariats. Néanmoins, l'historiographe prend vite conscience du soutien que le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne pourrait lui apporter. L'analyse des sources montre que les deux hommes se connaissent et collaborent. Dans le *Teatro eclesiástico* de la Nouvelle Espagne publié en 1649, González Dávila fait plusieurs fois référence à Díez de la Calle :

« Cet évêché [du Venezuela] comprend, en plus des villages, douze villes, dont le nom est donné par le très intéressant personnage Juan Díaz de la Calle, premier commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne, du Conseil Royal des Indes, Chambre et Junte, dans le livre qu'il a imprimé sous le titre de *Memorial informatorio de las cosas en lo espiritual y temporal* (...) <sup>150</sup>. »

---

<sup>149</sup> Feliciano Barrios, *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988, pp. 24-25.

<sup>150</sup> Gil González Dávila, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t. 1, édition, introduction, notes et index Jesús Paniagua Pérez, Maria Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad de León, 2004 [1649], p. 549.

« *El muy curioso varón* » est un compliment très flatteur dans les termes de l'époque, d'autant plus venant d'un historiographe reconnu. Gil González Dávila cite l'œuvre du commis, mais le titre est inexact : c'est un mélange du *Memorial* de 1645 et des *Noticias* de 1646. L'auteur du *Teatro* n'est pas à une approximation près puisque les inexactitudes répétées servent souvent le genre hagiographique du *Teatro*. Ainsi, Juan Díez de la Calle se métamorphose en descendant de Bernal Díaz del Castillo :

« Bernal Díez (*sic*) del Castillo, un des premiers conquistadores de Nouvelle Espagne, fut citoyen et échevin de cette ville. Il a écrit une *Histoire véridique* de ce qui s'est passé dans cette partie du monde à cette époque. Juan Díez de la Calle, grand commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne et son parent, lui a adressé l'épithète suivante<sup>151</sup> (...). »

Enfin, Díez de la Calle a octroyé la licence de publication du *Teatro*. Il est donc particulièrement au courant de l'actualité éditoriale du chroniqueur des Indes : dans le *Memorial* de 1646, il affirme avoir consulté l'« Histoire écrite dans un style agréable et religieux<sup>152</sup> » de González Dávila. De même, beaucoup d'informations du *Teatro* sont tirées du *Memorial y Noticias sacras y reales* de 1646.

Cette collaboration est visible dans les documents réunis par Díez de la Calle. En effet, on retrouve ça et là l'écriture très caractéristique de González Dávila : « Seigneur Juan Diaz. Le Seigneur Comte Olivarès est mort l'an 1645, son fils l'an 1645 (...). Je vous rends le livre qui m'a donné quatre très bonnes choses. J'attendrai celui qui suit<sup>153</sup>. » En outre, Díez de la Calle détient divers documents destinés au chroniqueur concernant le *Théâtre ecclésiastique*. Dans ses *Noticias Sacras y Reales*, il affirme avoir lu une relation imprimée qui se trouve « entre les mains du Maître Gil González Dávila<sup>154</sup> ». Toujours dans ce registre, Juan Díez de la Calle avait pour intention de publier une *Hierarchia eclesiástica de los dos Imperios del Perú, la Nueva españa e islas adjacentes en las Indias occidentales* (1648). Dans sa dédicace au pape Innocent X, il évoque la ressemblance avec le travail de González Dávila<sup>155</sup>.

Ces liens de travail conduisent à un début d'intimité entre les deux personnages. Par exemple, dans une lettre du docteur Francisco Sarmiento de Mendoza, *oidor* à Lima, adressée à Juan Díez de la Calle et datée du 15 septembre 1651, il est dit :

---

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>152</sup> MNSR, f. 6 et p. 7 du *Memorial* placé à la fin.

<sup>153</sup> BNM, Ms 3046, f. 28.

<sup>154</sup> BNM, Ms 3024, f. 260.

<sup>155</sup> BPR, II/2061.

« J'ai écrit au Seigneur Maître Gil González de Avila mon ami dont vous ne me dites rien et je n'ai pas eu de réponse de lui ce qui me cause bien du souci et, comme il avance en âge, je crains sa perte. Embrassez-le de ma part et dites-lui combien je garde présent à l'esprit les faveurs qu'il m'a faites et veuillez me tenir informé en toute chose<sup>156</sup>. »

D'autres correspondants du commis évoquent le chroniqueur. Les relations de l'un recourent donc en partie celles de l'autre.

Finalement, le commis du secrétariat arrive à mobiliser autour de son œuvre un personnage aussi reconnu qu'Antonio de León Pinelo. L'influence de ce dernier dans le domaine de la connaissance du Nouveau Monde est alors considérable. Díez de la Calle n'y échappe pas et, au contraire, établit des liens, certes ponctuels, avec l'expert. Les connaissances de Juan Díez de la Calle sont également reconnues et lui permettent de devenir l'assistant officieux du chroniqueur González Dávila, perdu dans le dédale de l'organisation ecclésiastique américaine. Vers la fin des années 1640, le commis est donc un homme expérimenté, fin connaisseur de l'organisation monarchique en Amérique. Il peut se vanter du « contact permanent qu'[il a] maintenu avec les sujets venus des Indes pendant les trente ans de service dans le secrétariat de Nouvelle Espagne<sup>157</sup>. »

### ***Madrid au cœur de la géographie de la sollicitation***

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Madrid est une ville bouillonnante d'activités et fourmillante d'hommes venus de tout l'empire en quête de faveurs<sup>158</sup>. Dans l'un de ses tableaux qui énumère les membres du Conseil des Indes, Díez de la Calle ajoute à la fin une liste de treize « agents d'affaires qui fréquentent assidument le Conseil pour la représentation et la gestion des affaires<sup>159</sup>. » Ces agents, souvent des notaires, représentent auprès du Conseil des Indes les intérêts de leurs clients du Nouveau Monde. L'un d'eux nous semble particulièrement lié à Díez de la Calle. Il s'agit de Bernardo de Aparicio, notaire du roi (*escribano del rey*) et représentant à la Cour (*agente de negocios*) auprès du Conseil des Indes. Il défend les intérêts de ses clients *indianos* comme le curé de la cathédrale de Porto Rico, Cristóbal Bautista López<sup>160</sup>. Ailleurs, un document officiel écrit de sa main le 12 avril 1663 certifie la mort de Juan Díez de la Calle<sup>161</sup>.

---

<sup>156</sup> AHN, Diversos-Colecciones, 27, N. 20.

<sup>157</sup> Juan Díez de la Calle, *Memorial y compendio breve...*, 1648, f. 16, ajout manuscrit marginal.

<sup>158</sup> José Martínez Millán & Antonia María Visceglia (dirs.), *La monarquía de Felipe III : la Casa del Rey*, Madrid, Mapfre- Instituto de Cultura, 2008, t. 1, pp. 134-135.

<sup>159</sup> BNM, Ms 1147, f. 20.

<sup>160</sup> *Ibid.* et Pío Medrano Herrero, « Diego de Torres y Vargas. Los puntos sobre las fés », *FOCUS*, n°IV-1, 2005, p. 19.

<sup>161</sup> AGI, Contaduría, 205, R.2, L.5.



Une lettre de notre *agente de negocios* destinée à un inconnu à Santo Domingo illustre le travail de lobbying effectué auprès du Conseil des Indes. Une première partie assez longue date du 30 octobre 1656, suit un ajout du 15 décembre 1656<sup>162</sup>. Après avoir fait état de la situation en Jamaïque (et de la menace anglaise), l'expéditeur effectue une sorte de compte-rendu de l'évolution des places vacantes et de différentes affaires concernant une longue série de personnages, dont Juan Díez de la Calle. La liste des noms cités est impressionnante et nous n'avons pas pu tous les identifier<sup>163</sup>. En somme, une bonne partie de l'élite espagnole de Santo Domingo est ici nommée et fait l'objet de l'attention de Bernardo de Aparicio. Celui-ci écrit au destinataire anonyme : « J'estime grandement votre attention et votre sollicitude en ce qui concerne mes affaires. Je vous prie de continuer à donner des nouvelles à tous mes amis ainsi que des lettres. »

Tout d'abord apparaît une série de comptes-rendus sur l'avancement de demandes de promotion de divers personnages ecclésiastiques et militaires de Santo Domingo. Par exemple, à propos du chantre Juan Bautista Olivares, clerc de la cathédrale, Bernardo Aparicio écrit :

« J'ai reçu le pli du seigneur chantre Juan Baaptista (*sic*) de Olivares avec le témoignage de vacance de l'archidiaconat qui reste disponible ainsi que le rapport du seigneur président en sa faveur ; je prie Notre Seigneur afin d'obtenir cette prébende pour ledit seigneur. Vous lui direz que les 10 réaux d'argent qu'il dit avoir remis à Carthagène n'ont pas été transmis à Don Gonçalo de Herrera (...) et qu'il vous les donne et que lorsque cette affaire sera conclue il m'offre 200 pesos (...). »

Dans la seconde partie de la lettre, datée du 15 décembre, il affirme que « l'archidiaconat de cette église a été donné au Seigneur Don Juan Baaptista

---

<sup>162</sup> La missive a vraisemblablement été interceptée par la marine anglaise. Elle se trouve dans les documents de John Thurloe (1616-1668), secrétaire du Conseil d'État anglais et chef du *post office*, véritable directeur des services secrets de Cromwell. Thomas Birch (éd.), *A collection of the State Papers of John Thurloe, volume 5: May 1656 - January 1657*, London, 1742, pp. 684-697. Disponible sur <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=55566> (consulté le 6 avril 2009).

<sup>163</sup> Gonzalo de Herrera (*alcalde* de Carthagène), Gabriel de Castellanos (capitaine du navire la Nuestra Señora de Aránzazu, Jesús, María y José enregistré à Santo Domingo en 1655), don Geronimo de Aliaga (échevin *regidor* de Santo Domingo), Pedro de la Rosa (?), Don Joseph Martinez (un officier du secrétariat de Nouvelle Espagne s'appelle José Martinez de Grimaldo), Juan Baptista de Olivares (chantre de la cathédrale de Santo Domingo), Damian del Castillo (premier huissier *alguazil* du Saint-Office de Santo Domingo, échevin *regidor* de Santo Domingo et maître de camp), Cristobal de Santiago (aide du sergent-major du préside de Santo Domingo), Don Luis Garavita (*encomendero* au Venezuela), Gabriel de Rojas Valle Figueroa (capitaine du préside de Santo Domingo), Diego Franco de Quero (chevalier de Santiago, gouverneur de Santo Domingo), Don Alonso de Ulloa (chanoine de la cathédrale de Santo Domingo), capitaine Don Balthasar Calderón (capitaine d'artillerie du *Préside* de Santo Domingo), Simon Calderón (« *hermano de v.m.* »), frère Pedro de San Joseph (procureur général de la province de Santa Cruz de l'île de l'Espanola), Francisco de Valdes (trésorier de l'église), Juan Flaneel (à Séville), Don Gonçalo de Castro y Aguilar (prêtre, *vecino* de Santo Domingo), Doña Micaela de Spinosa (à Madrid), Manuel Gonçales (chanoine du chapitre de Santo Domingo).

de Olivares (...). » Ce dernier n'est pas irréprochable puisqu'il est impliqué dans une affaire de contrebande de tissus en 1659-1660<sup>164</sup>...

En 1652, le docteur Gonzalo de Castro y Aguilar envoie une relation de mérites accompagnée de témoignages afin d'obtenir une prébende de la cathédrale de Santo Domingo<sup>165</sup>. Bernardo de Aparicio est chargé d'appuyer cette demande et, en 1683, on retrouve le docteur Gonzalo chantre de la cathédrale<sup>166</sup>. Il est également question, à plusieurs reprises, de la transmission des lettres et de sommes d'argent par des intermédiaires. Difficile de démêler toutes les affaires évoquées : « Je suis surpris que Gerónimo de Aliaga n'ait rien donné à Pedro de la Rosa ». Bernardo demande à son correspondant de relancer des paiements.

En définitive, cette lettre rend compte du métier d'*agente de negocio*, c'est-à-dire représentant, ou fondé de pouvoir voire démarcheur, pour d'autres personnes à la Cour. Ces *agentes de negocios* sont des figures des lieux de pouvoir de la Monarchie. Ils arpentent les couloirs des institutions royales – comme l'audience de Mexico étudiée par Victor Gayol – afin d'obtenir pour leurs clients charges, faveurs et autres victoires judiciaires<sup>167</sup>. Contrairement aux *procuradores* qui sont des personnages importants représentant une communauté (chapitre, ville, etc.), les *agentes de negocios* sont des individus plus équivoques. Bernardo de Aparicio est un représentant légal, car il est notaire et fondé de pouvoir. Toutefois, les évocations d'échanges de sommes d'argent permettent de douter de sa totale intégrité. Dans sa lettre Bernardo écrit : « Le seigneur Juan Díez de la Calle et son fils demeurent en bonne santé et je leur ai donné votre message, ils n'ont pas reçu de lettre de votre part. » En effet, parmi les méthodes employées pour favoriser la nomination d'un client, un homme comme Juan Díez de la Calle était précieux. Il voit passer dans le secrétariat les vacances de postes, les cédulas de nomination et il peut astucieusement glisser un dossier au-dessus d'un autre. Les 400 boutons d'argent et les cinquante caisses de chocolat inventoriés dans le testament de Díez de la Calle sont-ils le fruit des *paraquantes* qui hâtent les nominations ? La frontière entre voie officielle et sollicitations parallèles dessine une « géographie de la sollicitation » à l'échelle de la Monarchie où les acteurs usent de leur entregent et de leurs ressources (politiques, sociales, économiques) pour obtenir satisfaction ou pour simplement rester proche de la personne royale<sup>168</sup>.

---

<sup>164</sup> AGI, Santo-Domingo, 58, R. 6, N. 78.

<sup>165</sup> AGI, Indif., 115, N. 4, relation de mérite de 1652.

<sup>166</sup> AGI, Indif., 130, N. 17.

<sup>167</sup> Victor Gayol, *Laberintos de justicia. Procuradores, escribanos y oficiales de la Real Audiencia de México (1750-1812)*, Zamora, El Colegio de Michoacán, 2007, 2 vols.

<sup>168</sup> Dedieu, *Après le roi...*, op. cit., 2010, pp. 9-14.

## Du secrétariat à l'empire : les correspondants de Díez de la Calle aux Indes occidentales

Juan Díez de la Calle entretenait une correspondance avec plusieurs personnages résidant aux Indes occidentales, la plupart serviteurs de la Couronne. Quatorze documents destinés au commis madrilène permettent de mieux cerner l'envergure de notre personnage : la qualité des interlocuteurs, les sollicitudes dont il est l'objet et le registre de langage utilisé forment autant d'indices définissant notre commis autrement que comme simple commis ou « gratte-papier » d'un secrétariat. Cependant, faute d'un ensemble documentaire plus fourni, ce portrait ne livrera qu'une pièce d'un vaste réseau impérial d'experts et d'informateurs qui gravite autour du Conseil des Indes.

Impliqué dans plusieurs projets concernant les savoirs sur les Indes occidentales, Juan Díez de la Calle apparaît aux yeux de ses interlocuteurs *indianos* comme un personnage sérieux, bien informé, doté d'entregent et capable d'appuyer une candidature à un poste. À partir des années 1640, il devient quelqu'un avec qui il faut entretenir un contact.

La carte des correspondants de Juan Díez de la Calle aux Indes occidentales montre une répartition, certes inégale, mais qui couvre une bonne partie de l'empire, en particulier les centres névralgiques. En effet, la majorité de ses interlocuteurs se situe dans la vice-royauté de la Nouvelle Espagne (y compris aux Philippines). Si l'on part du centre vers les périphéries, on relève cinq correspondants dans la région de Mexico-Puebla, quatre dans les Caraïbes (Santo Domingo, Porto Rico, Yucatán), un à Tegucigalpa et un à Manille. Pour la vice-royauté du Pérou, Díez de la Calle pouvait compter sur un correspondant à Lima et un autre à Potosí. Reste un correspondant navigateur lié au Mexique et aux Philippines dont la lettre ne précise pas de lieu d'expédition. La chronologie des lettres s'échelonne entre 1643 et 1655, mais il en reçoit huit entre 1647 et 1651 ; période qui correspond aux années qui suivent ses deux principales publications et sa nomination comme premier commis. Ces lettres ne sont que la partie émergée de l'iceberg : il nous manque celles qu'il a émises, d'autres envoyées par les correspondants connus et, enfin, celles dont nous soupçonnons l'existence. L'évêque de Porto Rico n'affirme-t-il pas que Juan Díez de la Calle « a partout des amis<sup>169</sup> » ? Certains personnages restent flous : c'est le cas par exemple de Don Francisco Arnaldo y Sassi, auteur

---

<sup>169</sup> Il s'agit d'un compliment habituel pour l'époque. Alonso Nuñez de Castro dans une dédicace à son patron Don Francisco Ruiz de Contreras, secrétaire du *Consejo de Estado*, fils du secrétaire de la Nouvelle Espagne Juan Ruiz de Contreras qui « servit 40 ans dans les affaires les plus ardues de la Monarchie » affirme : « *siendo asi, que V.S. cuenta tantos amigos, como pretendientes* ». Alonso Nuñez de Castro, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte, y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658 (dédicace non paginée).

d'une description du diocèse du Michoacán datant de 1649. Il appartiendrait au groupe des correspondants du commis lequel déclare dans ses *Noticias* : « il m'envoya [une relation] avec une lettre du 9 mai 1649 que j'ai aussi utilisée<sup>170</sup>. » Pas de trace de ce courrier. Il était courant de brûler certaines lettres, sans compter celles qui ont tout simplement disparu.

Par ailleurs, Juan Díez de la Calle, comme nombre de ses contemporains, communiquait par l'intermédiaire d'agents. À plusieurs reprises, les interlocuteurs affirment avoir transmis les informations, les demandes, les lettres à d'autres. Ils déclarent également avoir donné les ouvrages de Díez de la Calle ou parlé de lui dans leur entourage. À Tegucigalpa, Don Antonio Nieto de Figueroa assure faire l'éloge du commis en le citant<sup>171</sup>. Bien qu'incomplète, la correspondance de Díez de la Calle n'en est pas moins riche et paradigmatique des modes de communication au sein de l'empire espagnol.

### ***La lettre comme instrument de gouvernement***

La qualité de la correspondance du commis madrilène s'inscrit dans le contexte culturel occidental de l'inflation de l'écrit. La Conquête de l'Amérique a joué un rôle fondamental dans ces bouleversements, car « la parole écrite connectait les Nouveaux Mondes avec le Vieux<sup>172</sup>. » Sous Philippe IV, l'écrit semble moins présent que pendant le règne de son grand-père, le *Rey papelero* qui impressionnait ses contemporains en passant ses jours et ses nuits à son bureau de l'Escorial. En réalité, les habitudes sont déjà bien ancrées au XVII<sup>e</sup> siècle et le flux de *papeles* ne faiblit pas, au contraire<sup>173</sup>.

Par ailleurs, la correspondance écrite est souvent liée à une connaissance directe des interlocuteurs. Beaucoup des correspondants de Juan Díez de la Calle sont passés à Madrid. La lettre est alors le prolongement de ces échanges ou la réponse écrite à une demande orale. Bien que nous ne disposions pas d'éléments concrets sur les modalités de communication orale, nous comprenons l'importance de la circulation transatlantique des individus et le rôle central de la Cour.

À l'Époque moderne, la tendance à la sédentarisation de la Cour et l'expansion planétaire de la Monarchie génèrent une distance avec les exécuteurs et récepteurs d'ordres et la nécessité de fournir des informations aux autorités augmente. Ainsi, la discontinuité spatiale fut surmontée par l'écriture, notamment par l'emploi de la lettre ; une activité courante pour les

---

<sup>170</sup> BNM, Ms 3023, f. 236.

<sup>171</sup> BNM, Ms 3025, f. 47v.

<sup>172</sup> Carlos A. González Sánchez, *Homo viator, homo scribens. Cultura gráfica, información en la expansión atlántica (siglos XV-XVII)*, Madrid, Marcial Pons, 2007, p. 152.

<sup>173</sup> R.A. Stradling, *Felipe IV y el gobierno de España. 1621-1665*, Madrid, Cátedra, 1989, pp. 59-61.

officiers qui « vivaient cramponnés au papier et à la plume<sup>174</sup>. » En témoignent les nombreux ouvrages destinés aux secrétaires qui contenaient des modèles de lettres. Juan Díez de la Calle possédait d'ailleurs dans sa bibliothèque *El Secretario en diez y seis discursos* de Bernardo González de Güemes, édité à Madrid en 1659<sup>175</sup>.

Le secrétaire Antonio de Torquemada précise : « Celui qui écrit devra regarder quel est son état et sa condition, et si elle est inférieure au destinataire, pour lui rendre les hommages et les révérences avec des mots où il en reconnaît la supériorité et la valeur<sup>176</sup>. » La hiérarchie entre Díez de la Calle et ses correspondants peut être ébauchée principalement par rapport à la stature sociopolitique de chacun et, dans une moindre mesure, par l'étude du ton et du langage employé dans les lettres<sup>177</sup>.

Tout d'abord, Juan Díez de la Calle est le destinataire de lettres venant de personnages prestigieux qui lui sont bien supérieurs. Dans cette catégorie entrent le jésuite Andrés Pérez de Ribas, l'évêque Palafox et le président de l'audience de Santo Domingo, Francisco Montemayor de Cuenca. Le jésuite emploie un langage neutre avec le commis du secrétariat. Ainsi, la première partie « plus personnelle » est extrêmement brève et évoque une relation strictement de travail : « Mon Seigneur. En conformité avec ce que Vous me demandez, ayant vu le très intéressant papier de Votre Grâce du *Memorial* imprimé, je vous en remercie, car il le mérite, étant très estimable<sup>178</sup>. » Pérez de Ribas répond à une demande du commis madrilène : se place-t-il pour autant dans une position de client ? Nous ne le croyons pas. En livrant des informations à Juan Díez de la Calle, le jésuite rend service à la Couronne et trouve un biais supplémentaire de promotion de l'entreprise missionnaire en Amérique. Nous connaissons la forte culture épistolaire de la Compagnie : ses membres pouvaient aisément rédiger des rapports précis conformes aux attentes des employés de secrétariats. Le fait est que, dans son œuvre, Juan Díez de la Calle recopia littéralement une partie de la lettre de Pérez de Ribas.

On retrouve parmi les interlocuteurs du commis, l'ennemi juré des jésuites Juan de Palafox y Mendoza, preuve que l'éventail des relations établies par le commis dépasse les clivages politiques. Palafox est un personnage clé de l'empire, notamment grâce à son statut de conseiller des

---

<sup>174</sup> Antonio Castillo Gómez, *Entre la pluma y la pared. Una historia social de la escritura en los Siglos de Oro*, Madrid, Akal, 2006, p. 23 ; voir aussi Francisco M. Gimeno Blay, « “Missivas, mensageras, familiares”. Instrumentos de comunicación y de gobierno en las Españas del quinientos », in Castillo Gómez, *Escribir y leer en el siglo de Cervantes*, Barcelona, Gedisia, 1999, p. 196.

<sup>175</sup> AGS, CME, 308, 3.

<sup>176</sup> Gimeno Blay, art. cit., p. 202.

<sup>177</sup> Feros, art. cit., 1998, p. 36.

<sup>178</sup> BNM, MS 3000, f. 238.

Indes. Les deux hommes se sont croisés à Madrid donc les rapports et leur dimension étaient déjà fixés par avance. Sans surprise, l'évêque de Puebla opte pour le ton d'un supérieur, sans fioritures : la lettre est laconique. Au contraire, le docteur Francisco Montemayor de Cuenca s'adresse avec beaucoup plus de déférence au commis madrilène, en lui assurant, par exemple, qu'il lui « restera perpétuellement obligé<sup>179</sup> ». Il semblerait que l'éloignement physique et politique avec l'institution madrilène influence les rapports entretenus avec le commis : plus on est loin et plus on est révérencieux. L'extraction modeste de Montemayor de Cuenca entre également en compte.

Ainsi, quelques-unes des lettres envoyées au commis contiennent « le langage utilisé par les clients au XVII<sup>e</sup> siècle lorsqu'ils s'adressaient à leurs patrons<sup>180</sup>. » Gardons présent à l'esprit que les marques de politesse étendues et ampoulées étaient propres au langage de l'époque. Le chapelain mexicain Critóbal Millán de Poblete est le champion sans qu'il soit nécessaire de traduire au français : « *muy obligado, reconocido, y agradecido* », « *deseare toda mi vida servirle* » ; « *pido a v[uestra] m[er]ced mil perdones* » ; « *servidor* »<sup>181</sup>. L'alcade Antonio Nieto de Figueroa donne dans le même registre : « et ils sont si grands mon amour et les faveurs que de votre grâce j'ai reçus en cette Cour » ; « votre plus grand serviteur qui vous baise la main<sup>182</sup> », etc. Au-delà des formules, ces hommes sont à la recherche d'une faveur qu'ils expriment plus ou moins directement. En échange, Juan Díez de la Calle peut compter sur eux pour obtenir des informations sur les territoires dont le Conseil des Indes a la charge. L'*oidor* Francisco Sarmiento de Mendoza reconnaît la place occupée par Juan Díez de la Calle : « Dieu vous a fait si grand ministre et si immédiat des dispositions de notre conseil<sup>183</sup> ». Cette phrase est clé : elle éclaire la réalité des distances géographiques dans l'empire et le principe d'organisation politique de la Monarchie espagnole.

Avec les correspondants de Díez de la Calle, nous voici face à une galerie de portraits assez représentative des agents (civils et religieux) de la Couronne en poste au Nouveau Monde. Il convient d'éclaircir leurs parcours et surtout d'analyser précisément les liens tissés avec le commis. Nous avons pour cela dégagé trois types d'individus : les clients, les amis/pairs et les supérieurs.

---

<sup>179</sup> BNM, Ms 3000, f. 253.

<sup>180</sup> Feros, art. cit., 1998, p. 25.

<sup>181</sup> BNM, Ms 3048, f. 76.

<sup>182</sup> BNM, Ms 3025, f. 47r. et 47v.

<sup>183</sup> AHN, Diversos - Documentos de Indias, 27, N. 20.

### *Six personnages en quête de faveurs*

La première catégorie est formée par une série de petits personnages dont le capital social est plutôt faible : prébendier, alcade ou soldat. Aussi s'adressent-ils au commis avec des demandes précises en tête et se montrent-ils très serviables en retour. On peut prudemment parler de « clients » de Díez de la Calle.

#### *Don Cristóbal Millán de Poblete, prébendier du chapitre de Mexico*

Cristobal Millán de Poblete est « demi-prébendier » (*medio-ractionero*) du chapitre de la cathédrale de Mexico avant de devenir prébendier « entier » en 1659 et enfin chanoine en 1662, il meurt le 6 mai 1670<sup>184</sup>. Il adresse une lettre à l'attention de Juan Díez de la Calle le 20 mai 1648<sup>185</sup>. Compte tenu de certaines répétitions et contradictions, il est probable qu'elle fut rédigée en deux fois. Par ailleurs, elle se compose de deux parties : premièrement, un texte de trois pages évoquant les dernières nouvelles et sollicitant l'aide de Juan Díez de la Calle ; deuxièmement une liste de quatre pages intitulée : « Relation des ministres et serviteurs de la Sainte Église métropolitaine de Mexico, les salaires qu'ils gagnent et en quelle manière on les paye et le salaire annuel de chacun. »

Dans la première partie, clairement en position de solliciteur, il demande à remplacer le chanoine de la cathédrale de Mexico décédé en 1647, Juan Nieto de Avalos. Au-delà des formules de politesse, l'expéditeur ne tarit pas d'éloges pour Juan Díez de la Calle. Suivant un procédé rhétorique classique, Cristóbal Millán de Poblete se plaint de sa pauvreté pour préparer sa demande.

Par ailleurs, Cristóbal Millán de Poblete semble être le correspondant de Juan Díez de la Calle à Mexico et il doit remettre lettres et documents à d'autres individus comme Diego Cervantes de l'ordre des mercédaires, chantre de la cathédrale d'Oaxaca. Plus loin dans la lettre, Cristóbal dit que « le chantre m'offre du chocolat et me dit de vous l'envoyer en son nom, car il connaît ma pauvreté. » Le chocolat apparaît ici comme une gratification plus que comme une forme de corruption. Qui se cache derrière ce généreux chantre ? Diego Cervantes ? Cette question nous conduit dans les méandres du système impérial qui repose, une fois de plus, sur la famille. En 1647, le chantre de Mexico est Juan de Poblete, le frère de Cristóbal, également recteur de l'université de Mexico de 1647 à 1653. Pour l'historienne de la cathédrale de Mexico, Juan Poblete est « le personnage le plus éminent du

---

<sup>184</sup> Leticia Pérez Puente, *Tiempos de crisis, tiempos de consolidación: la catedral metropolitana de la ciudad de México, 1653-1680*, México, 2005, p. 300.

<sup>185</sup> BNM, Ms 3048, f. 176-178v. ; publiée dans Guillaume Gaudin, « Carta de Cristóbal Millán de Poblete a Juan Díez de la Calle, con una relación de los ministros de la catedral de México (20 de mayo de 1647) », *Relaciones. Estudios de historia y sociedad*, n°126, primavera 2011, pp. 121-136.

chapitre<sup>186</sup> ». De la sorte, la fratrie des Poblete se distingue parmi les membres de l'Église hispano-américaine : l'aîné Miguel est chanoine et dignitaire des églises de Puebla et de Mexico, professeur de théologie dans le séminaire fondé par Juan de Palafox, puis archevêque de Manille de 1649 à 1667. Le neveu, José Millán Poblete, poursuit une belle carrière ecclésiastique aux Philippines, et termine également archevêque de Manille en 1670. On peut facilement imaginer que Díez de la Calle, à défaut de correspondre avec tous les membres de la famille Poblete, les connaissait.

Millán de Poblete, du fait de son statut socioprofessionnel subalterne et du ton qu'il adopte avec Díez de la Calle, apparaît clairement comme l'un de ses clients. La description très détaillée du personnel de la cathédrale de Mexico qui accompagne le pli témoigne également de la nécessité pour le prébendier de la cité lacustre d'obliger le commis madrilène. Deux autres personnages, vétérans des guerres impériales, s'adressent à Díez de la Calle à la manière d'un client – tout de même moins servile que Millán Poblete.

#### *Des vétérans à la recherche d'une *alcaldía* aux Indes*

Le premier Don Antonio Nieto de Figueroa a obtenu l'*alcaldía mayor* de Tegucigalpa, un poste enviable dans une région minière qu'il doit notamment à l'appui de Díez de la Calle. Le second sollicite le commis dans le but d'obtenir une paisible *alcaldía* avant de retourner en Espagne.

Après deux ans passés au Honduras, Don Antonio Nieto de Figueroa adresse une lettre à Juan Díez de la Calle le 4 mai 1647 depuis Tegucigalpa<sup>187</sup>. Issu d'une famille de militaires, après douze ans de carrière, Antonio de Nieto s'adresse au roi pour obtenir une grâce : un poste lucratif aux Indes. Une première relation de mérites de 1642 affirme que Antonio Nieto reçoit « l'*alcaldía mayor* de la ville de la Trinidad et [qu']il détient d'un décret particulier de Sa Majesté pour les services particuliers rendus à Fontarabie<sup>188</sup>. » Il n'est jamais allé à Trinidad, car une seconde relation évoque sa présence à Madrid en 1644 et la licence de passager pour les Indes datant de 1645 autorise son voyage pour une *alcaldía mayor* des mines du Honduras, dans la juridiction de l'audience du Guatemala. Est-ce là que se trouve l'intervention de Díez de la Calle ? Un coup de pouce pour une province mieux dotée. Rappelons que le commis a une connaissance très précise des postes, il a également pu judicieusement conseiller le soldat. Dans sa lettre, Don Antonio déclare : « Je suis très confus de ne pas pouvoir accomplir pour le moment des devoirs si impérieux (car ils le sont), tant sont grands mon amour et les faveurs que de vous j'ai reçus en cette Cour<sup>189</sup>. »

---

<sup>186</sup> Pérez Puente, *op. cit.*, p. 90.

<sup>187</sup> BNM, Ms 3045, ff. 46-47.

<sup>188</sup> AGI, Indif. 112, N.75.

<sup>189</sup> BNM, Ms 3025, f. 47r. et 47v.



En effet, la lettre du 4 mai 1647 témoigne de relations étroites entre les deux hommes qui entretiennent une correspondance assidue. L'*alcalde mayor* affirme avoir écrit à Díez dès son arrivée aux Indes puis avoir reçu deux lettres du commis : « que, bien que brèves, j'ai estimées et d'où j'ai retiré une joie débordante ; je constate qu'elles sont pleines de volonté, le livret de conseils est écrit, j'y veille et le lis très souvent (...). » On comprend également que Juan Díez de la Calle a formulé une autre demande : « Vous m'avez demandé que je l'informe brièvement de qui fonda ce village et de diverses autres choses, et voici ce que j'ai pu trouver (...). »

Un an après sa prise de fonction le 4 mars 1646, on retrouve sous la plume de l'*alcalde* de Tegucigalpa le discours plaintif qui caractérise la correspondance étudiée. Antonio Nieto déplore les méfaits et les pratiques illicites perpétrés par ses prédécesseurs qui l'entraînent dans « un *mare magnum* de contrariétés ». Tous ces déboires appellent nécessairement du réconfort... Don Antonio emploie donc lui aussi le registre du quémendeur avec Juan Díez de la Calle. Il attend du commis qu'il aide « ses frères qui sont pauvres et qui ont le cœur brisé par leurs malheurs. » Le profil d'un autre correspondant de Díez de la Calle n'est pas tellement éloigné.

En effet, Juan Ramírez Cano, originaire de Talavera (Espagne) est un vétéran de l'armée royale du Chili en quête d'une retraite profitable. La missive qu'il envoie au commis madrilène est adressée depuis Lima le 30 octobre 1647, elle est accompagnée d'une « Description militaire du Chili<sup>190</sup> ». Don Juan s'adresse au commis comme à un proche de la famille : des lettres doivent être remises au père et les frères sont mentionnés. En réalité, l'objet principal de la lettre est une demande de faveur pour une *alcaldía* au Guatemala. Une fois de plus, le langage du client est omniprésent. Ces mots ne furent pas vains, car une cédula royale du 10 décembre 1650 le recommande au gouverneur de Santiago de Guatemala, autorité compétente pour la nomination aux *alcaldías* de l'audience<sup>191</sup>.

À partir des trois personnages précédents, la figure du client de Díez de la Calle devient plus nette : il s'agit d'un homme en quête de promotion. Du fait de son statut socioprofessionnel, on le voit mal s'adresser directement au roi ou même aux conseillers. Le commis madrilène joue clairement un rôle d'intermédiaire.

---

<sup>190</sup> BNM, Ms 3048, ff. 168-174.

<sup>191</sup> AGI, Indif. 456, L.A29, ff. 48v.-49v.

*Andrés Medina Dávila, vétéran du Chili et navigateur lié aux Philippines*

Un troisième militaire, lui aussi vétéran du Chili, vient compléter le tableau de la sociabilité de Díez de la Calle. À la différence des deux autres, il n'est pas à la recherche d'une *alcaldía*, mais d'un appui pour autoriser un projet personnel. C'est en effet un aventurier sans réelles attaches bien qu'il soit lié familialement au Pérou (objet de la lettre à Díez de la Calle) et aux Philippines. Andrés de Medina Dávila est l'auteur d'une lettre à Juan Díez de la Calle conservée à l'Archivo Histórico Nacional<sup>192</sup>. Dans les papiers du commis conservés à la Bibliothèque Nationale de Madrid se trouve un document intitulé « *Razones fuertes de la conveniencia grande que tiene el conquistador de las islas de Salomón* » (1647) d'Andrés Medina Dávila. Dans ce mémoire, adressé au roi en 1647 et sans doute rédigé à Madrid, il affirme :

« J'ai servi six ans Votre Majesté dans la guerre du Royaume du Chili à des postes importants et avec l'approbation de mes supérieurs. J'ai le grade de docteur, je suis le petit-fils des Conquistadores du Pérou. J'ai épousé la veuve du sergent-major Don Pedro Hurtado de Correquera, de l'Ordre de Saint Jacques qui est mort d'une balle durant la guerre que son oncle, Don Sebastian de Hurtado, gouverneur des Philippines, mena pour gagner les îles de Jolo et Mindanao<sup>193</sup>. »

Don Andrés apparaît également comme propriétaire et maître de la *pingue* Nuestra Señora del Rosario. Les registres sévillans notent le départ du navire vers le Nouveau Monde « *con 8 toneladas de permisión* » le 17 avril 1648, soit trois mois avant le convoi<sup>194</sup>. Il s'était rendu à la Cour pour défendre sa cause.

La lettre adressée à Juan Díez de la Calle se divise en deux parties. Dans la première, très personnelle, Don Andrés s'excuse du retard qu'il a pris, lequel est dû à ses malheurs, et fait l'éloge du commis. La seconde partie est une liste de miracles arrivés au Pérou. Dans la première partie qui nous intéresse ici, Don Andrés n'est pas avare en formules poétiques magnifiant le travail du Madrilène portant sur « les résurrections d'événements très anciens dans [ses] miracles<sup>195</sup> » :

---

<sup>192</sup> AHN, diversos- colecciones, 27, N.10.

<sup>193</sup> BNM, Ms 3048, ff. 51-59. L'ancrage péruvien de la famille est attesté. Nous avons retrouvé la trace d'un Juan Medina de Avila au Pérou qui est, en 1644, secrétaire du vice-roi du Pérou et, en 1640, *Contador del Tribunal Mayor de Cuentas* de Lima, cf. AGI, Escribanía, 1025A et 965.

<sup>194</sup> AGI, Contr. 1474, Año de 1648, Ramo 6, *Registros de las naos sueltas que fueron a Nueva España*. Le mode de voyage seul (*suelto*) – c'est-à-dire en dehors de la flotte officielle – était assez rare et se limitait aux *avisos* (courriers) ou aux navires militaires. Ces bateaux étaient soumis aux mêmes « formalités pourtant simplifiées, et les problèmes de demande de licence ne se [posaient] pas. » cf. Huguette et Pierre Chaunu, *Séville et l'Atlantique. Partie statistique*, t. V, Paris, Armand Colin, 1956, p. 494 et 71.

<sup>195</sup> AHN, Diversos - Documentos de Indias, 27, N.10, f. 1v.

« Vous m'avez tant dit dans cette âme de ses corps historiques qu'un siècle est nécessaire pour percevoir les merveilles de votre travail (...) vous faites des papiers d'une telle qualité qu'il y a beaucoup à dire ; mais Votre Grâce comprend mieux ; aussi votre intelligence m'impose-t-elle le silence, sauf pour les éloges que je dois formuler pour vous rendre hommage (...). »

La qualité de marin de Don Andrés n'est pas explicitement formulée, mais il évoque ses « pérégrinations » qu'il oppose à l'enfermement de Díez de la Calle entre « *canceles* », une sorte de vestibule. C'est dans ces antichambres de l'*Alcázar* de Madrid que les deux hommes ont fait connaissance. Andrés Medina espère obtenir le soutien du commis dans ses requêtes.

Deux autres personnages semblent correspondre à cette figure du solliciteur, mais faute de sources assez précises, nous ne pouvons pas établir distinctement les relations qu'ils entretenaient avec le commis. En effet, les lettres ont disparu, mais elles sont citées dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. D'une part, il affirme que Don Martín de San Martín, officier de finances de Mexico, lui a personnellement remis en 1650 une relation de 267 offices pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne<sup>196</sup>. D'autre part, il raconte comment il a sollicité de la part du docteur Don Marcos de Portu y Figueroa (avocat de l'audience de Mexico et clerc presbytère) de passage à Madrid vers 1655, une relation sur l'université de Mexico<sup>197</sup>.

### ***Des amis soucieux d'être entendus au Conseil des Indes***

Divers personnages *letrados*, hauts dignitaires de l'Église ou membres éminents d'audiences américaines correspondent avec le commis madrilène. Le ton adopté est souvent cordial et des demandes transparaissent également. Celles-ci semblent plus dirigées par des soucis de bon gouvernement que des intérêts personnels. En effet, Díez de la Calle est un intermédiaire qui permet de faire avancer les affaires à Madrid ou d'attirer l'attention des hauts responsables sur un problème ; il apparaît également comme destinataire de rapports très officiels. Notons une nouvelle fois que beaucoup de ces personnalités passent par Madrid où ils peuvent établir un lien de confiance avec le commis. *A contrario*, certains individus n'ont jamais fait le voyage en Espagne, preuve que Díez de la Calle réussit à créer des liens au-delà des océans.

---

<sup>196</sup> BNM, Ms 3023, f. 177 ; en 1662, Don Martín de San Martín obtient le poste nouvellement créé de *contador general de tributos y azogues*.

<sup>197</sup> *Ibid.*, ff. 149-150v.

*Fray Damián López de Haro, évêque de Porto Rico*

La lettre que Don Damián envoie à Juan Díez de la Calle le 26 septembre 1644 est sans doute la plus connue. En effet, la relation fournit un tableau vivant et inédit de Porto Rico au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>198</sup>. Elle se divise en trois parties : la lettre proprement dite, la description du diocèse et une liste d'ecclésiastiques.

Don Damián est né en 1581 à Tolède, il revêt l'habit des trinitaires à 17 ans et poursuit des études de théologie à Salamanque. Son parcours est brillant et, à 61 ans, alors qu'il est ministre provincial de son ordre pour la Castille, la Navarre et le León, il est nommé évêque de Porto Rico. Après la procédure habituelle avec le Vatican, il est consacré à Madrid dans son couvent le 14 février 1644. Il embarque le 22 avril à Cadix et arrive le 13 juin à Porto Rico. Très rapidement, il organise un synode dont les constitutions sont publiées à Madrid en 1647. Il entame une visite de son diocèse durant laquelle il meurt de la peste le 24 août 1648. Toute cette énergie déployée se retrouve dans le message adressé au commis.

Plusieurs éléments de la lettre indiquent une forme d'amitié entre les deux personnages. Premièrement, ils entretiennent une correspondance assez régulière. Fray Damián évoque un pli envoyé depuis Cadix lors de son embarquement et un autre à venir. Le religieux ayant vécu à Madrid où il avait un rôle important à la Cour, les deux hommes se connaissaient. Deuxièmement, l'évêque demande à Díez de la Calle de lui rendre service (*favor*) en assistant à Madrid son représentant Don Sebastián dont l'identité exacte nous échappe. Avant tout, Díez de la Calle doit dépêcher « ses travaux et ses demandes comme à l'accoutumée ». Ces démarches devraient être dédommagées par de futurs « remerciements » dont la nature est éludée. Le commis est donc chargé de présenter et de favoriser l'avancement des affaires de l'évêque au Conseil des Indes. Enfin, l'évêque note que « par ici Votre grâce a partout des amis. » Encore une formule d'usage et de politesse dont on a du mal à évaluer la portée. En 1644, Juan Díez de la Calle n'a encore rien publié, il est second commis du secrétariat de Nouvelle Espagne. Il semble néanmoins bénéficier d'une certaine notoriété à Porto Rico comme en témoignent ses liens avec les évêques successifs.

*Don Fernando Lobo de Castrillo : un lecteur averti du Teatro eclesiástico*

Le successeur de López de Haro, Don Fernando Lobo de Castrillo signe une lettre à l'attention de Juan Díez de la Calle le 16 juillet 1651 depuis l'île de la Margarita<sup>199</sup>. Né à Navarrete, diocèse de Calahorra, il revêt l'habit de carmélite à Medina del Campo puis étudie à Salamanque et apparaît comme prieur à Madrid. Son frère, Don Francisco de Lobo de Castrillo, est

<sup>198</sup> López de Haro, *Carta-relación...*, *op. cit.*, 2005.

<sup>199</sup> BNM, Ms 3000, ff. 242-250.

secrétaire du roi au Conseil d'Italie et chevalier de l'ordre de Santiago. Don Fernando en retire quelques avantages puisqu'il est proposé pour des postes d'évêque de Nouvelle Ségovie, du Honduras et obtient finalement celui de San Juan de Porto Rico le 23 avril 1649. Il embarque en avril 1650 avec un contingent de religieux capucins (dernier ordre religieux à venir en Amérique) et pour objectif la conversion de l'île de Grenade puis de la région de Cumaná. Il initie la traduction des prières chrétiennes en langue *piritu*. L'énergie qu'il met à rencontrer et à convertir les indigènes est indiscutable : il meurt le 18 octobre 1651 à l'âge de 63 ans<sup>200</sup>.

Dans sa lettre, il raconte son arrivée, sa consécration à Caracas et une première visite de son diocèse. Suit une description circonstanciée des « annexes de l'évêché de Porto Rico<sup>201</sup> ». Ces informations sont utilisées par Juan Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* et la lettre se réfère souvent au *Teatro eclesiástico* de Gil González Dávila pour le corriger : « Je suis passé à l'île de la Margarita, je l'ai visitée, mais je n'y ai pas trouvé les merveilles que notre ami le seigneur Gil Gonzalez décrit dans son histoire qu'il intitule *teatro eclesiástico*<sup>202</sup>. » L'évêque considère comme allant de soi les relations entre le commis et le chroniqueur des Indes et se sert de Díez de la Calle comme messenger : « Si le Seigneur Gonzalez souhaite ajouter à son histoire, je lui dirai plus tard mes Pères, terres et postes dans la Religion, quatre livres que j'ai composés et d'autres études. »

Don Fernando est un personnage du haut clergé, il emploie néanmoins avec Juan Díez de la Calle un langage direct et franc : « Mon Seigneur, ayant une telle foi dans vos faveurs, je les prends comme motif pour vous importuner avec mes lettres et vous rapporter ce que j'ai vu par ici avec des détails aussi nombreux qu'intéressants. » En effet, Don Fernando se plaint tout au long de la lettre de la misère temporelle et spirituelle de son diocèse : « ces îles ne sont pas les Indes, mais des déserts avec des bêtes sauvages ». Il a envoyé le rapport de sa visite au Conseil des Indes, mais insiste pour que Díez de la Calle fasse prendre conscience à son institution de la pauvreté et du manque de moyens dont il dispose : « Jusqu'à maintenant tout n'a été que misères et dépenses du peu que l'on a amené, si Dieu nous donnait quelque chose nous serions toujours reconnaissant pour vos faveurs (...). » La nature de ce « quelque chose » reste mystérieuse : une gratification pécuniaire du roi pour lui ou pour son diocèse ; l'envoi de nouveaux religieux ? Quoi qu'il en soit, il estime Díez de la Calle en capacité de faire avancer ses affaires de la même façon que Damián López de Haro.

---

<sup>200</sup> Balbino Velasco Bayón, « Obispos carmelitas en América », *Boletín de la Real Academia de la Historia*, t. CXCIV – cuaderno III, Madrid, septembre-décembre 1998, pp. 429-430.

<sup>201</sup> BNM, Ms 3000, ff. 242-249.

<sup>202</sup> *Ibid.*, f. 250r.

*Francisco de Cárdenas y Valencia : un curé du Yucatán expert en « papeles »*

Un troisième clerc correspond avec Díez de la Calle, mais appartient à un genre différent d'interlocuteur. En effet, la lettre de Francisco de Cárdenas y Valencia nous conduit directement dans les processus de recueil d'informations mis en place par le Conseil des Indes. Descendant de conquistadores, Cárdenas y Valencia a fait ses études au collège jésuite de Mérida où il se spécialise dans la théologie scolastique et morale. Il est prédicateur polyglotte pour les Espagnols et pour les Indiens dans la province du Yucatán. Il navigue entre différents bénéfices de cette région, notamment dans la paroisse de Yaxcabá, mais il ne s'est jamais rendu en Espagne<sup>203</sup>. Personnage bien moins prestigieux que les précédents, il n'en est pas moins l'auteur d'une *Relación historial eclesiástica de la prouinzia de Yucatán de la Nueva España* datée du 15 février 1639 qui est la réponse à la cédule royale de 1635 demandant des informations pour l'édition du *Théâtre ecclésiastique*.

Juan Díez de la Calle fut le destinataire de ce manuscrit envoyé en février 1643<sup>204</sup>. Il a ajouté deux folios dans lesquels il dresse une table des matières et indique que « ce pli [lui] a été donné par le seigneur Don Juan Grao avec une lettre le 10 novembre 1643, car elle [lui] était adressée et pour en avoir fait plusieurs fois la demande<sup>205</sup>. » Le messager est-il Juan Grau y Monfalcón, le *procurador* de Manille dans ces années-là ? Cárdenas y Valencia termine sa *Relation* par un bref message adressé à Juan Díez de la Calle dans un style très convenu et administratif, déplorant « le manque de personnes expertes en papiers, absentes de ces villages et déserts dans lesquels [il] vit. » Fort des informations contenues dans la *Relation* du *bachiller* Francisco, le commis le cite dans ses *Noticias* de 1659<sup>206</sup> ; Gil González Dávila fait de même dans son *Teatro eclesiástico*<sup>207</sup>. En 1644, une relation de mérites de Cárdenas y Valencia est rédigée, d'après l'écriture, par Juan Díez de la Calle<sup>208</sup>.

En 1643, pourquoi ce vicaire remet-il à un *oficial segundo* ce rapport destiné au chroniqueur des Indes ? Il s'agit précisément de l'année de

---

<sup>203</sup> AGI, México, 238, N.7, *Informaciones de oficio y parte: Francisco de Cárdenas Valencia, licenciado, cura y vicario de la provincia de Zotuta. Con testimonio de 1639 de nombramientos y comisiones.*

<sup>204</sup> British library, Ms, Eg. 1791, « *RELAÇION historial eclesiastica de la prouinzia de Yucatan de la Nueva España, que se hiço en ella en virtud de zedula Real del año de 1635, por el bachiller. Francisco de Cardenas i Valençia, clerigo della, para embiar al Consejo de su Magestad para la historia eclesiastica della. La qual me remitto el mismo y la reçui en 10 de Nouiembre de 1643. Juan Díez de la Calle.* » Publié dans Francisco Cárdenas y Valencia, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España de 1639*, Notas de Federico Gómez de Orozco, México, 1937.

<sup>205</sup> Cárdenas y Valencia, *op. cit.*, p. VII.

<sup>206</sup> BNM, Ms 3023, f. 257v.

<sup>207</sup> González Dávila, *Teatro eclesiástico...*, *op. cit.*, t. 1, 2004 [1649], p. 393.

<sup>208</sup> AHN, Diversos - Documentos de Indias, 26, N.88.

nomination de Gil González Dávila à ce poste (alors vacant depuis plus de trois ans). Díez de la Calle a peut-être joué un rôle d'intérim en l'absence de chroniqueur pour recevoir les réponses à la cédule de 1635. Cette mission officielle lui aurait valu une certaine reconnaissance auprès de personnages d'un rang supérieur comme le *letrado* Don Francisco de Samaniego.

*Don Francisco de Samaniego : les déboires d'un fiscal aux confins de l'empire*

Jean-Pierre Berthe a publié et introduit la lettre que le docteur Don Francisco de Samaniego envoya à Juan Díez de la Calle le 27 juillet 1650 depuis Manille<sup>209</sup>. Comme pour beaucoup des plis reçus par Juan Díez de la Calle, l'expéditeur rédige deux parties distinctes : Don Francisco raconte son voyage entre Mexico et Manille pour prendre ses fonctions de procureur de l'*audiencia* philippine et il évoque aussi le dénuement dans lequel il se trouve. À ce récit est joint un « *índice de todas las islas que se comprehenden en el nombre Philipinas.* »

Né le 21 décembre 1598, d'une famille noble de Caicedo (province d'Alava), Don Francisco de Samaniego obtient les diplômes de licence en lois et doctorat en droit canon à l'Université de Salamanque, puis au *Colegio mayor* de l'Université d'Osuna. Ces études sont rendues possibles grâce à la protection de deux parents bien placés. De 1629 à 1643, Don Francisco exerce la fonction plutôt modeste de *relator* de la chambre criminelle de l'*audiencia* de Mexico. Décidé à améliorer son sort, il s'embarque pour l'Espagne et y séjourne d'août 1643 à avril 1645. À la Cour, il met en avant la qualité de ses écrits : il est en effet l'auteur d'un traité d'histoire romaine intitulé *El Primipilo, su origen, significación, ocupación y privilegios* (Mexico, 1640) et de chants funéraires en latin. Son activité littéraire ne laisse pas indifférents ses contemporains : Juan de Solórzano Pereira le mentionne dans sa *Política Indiana* ; il établit des liens avec Juan de Palafox et Don Juan de Mañosca (archevêque de Mexico à partir de 1645), et maintient une correspondance avec Don Lorenzo Ramírez de Prado (1583-1658) conseiller des Indes (jusqu'en 1642) puis conseiller de Castille. Ses démarches portent leurs fruits puisqu'après avoir été proposé plusieurs fois comme *fiscal* de l'*audiencia* de Manille, il obtient finalement le poste le 22 septembre 1645<sup>210</sup>.

Lors de son séjour à Madrid et pour ses sollicitations, Don Francisco s'est nécessairement rendu au Conseil des Indes : pour être vu, pour dresser et remettre sa relation de mérites, etc. Le contact entre les deux hommes est avéré puisque Don Francisco évoque explicitement une requête de Díez de la Calle : « Pour accomplir ce que votre grâce m'a mandé, j'ai tenté de

<sup>209</sup> Jean-Pierre Berthe, « Las Islas Filipinas... », art. cit., 1994, pp. 297-318.

<sup>210</sup> AGI, Filipinas, 2, N.64 et N.65 .

recueillir quelques informations<sup>211</sup> (...). » Une correspondance régulière témoigne des liens solides qui les unissent.

Son voyage fut chaotique : reports du départ, tempête, naufrage, perte de tous ses biens (dont 1 300 livres). Ici encore, l'expéditeur rapporte ses difficultés financières et demande implicitement l'intervention du commis madrilène en rappelant qu'il est à son service. Samaniego a d'autant plus besoin d'appuis à Madrid qu'il est l'objet de violentes attaques de la part du gouverneur de Manille, Diego Fajardo, et de son roquet, Manuel Estacio Venegas. L'hostilité qui oppose ces hommes aux confins de l'empire remplit des pages entières de plaintes et de dénonciations destinées au Conseil des Indes. Samaniego peut compter sur la sagesse (et l'amitié) du rapporteur Antonio de León Pinelo qui rejette les accusations du gouverneur. Notons qu'au même moment, Samaniego organise la contre-offensive en rédigeant un mémoire au monarque et, à une tout autre échelle, en écrivant à Juan Díez de la Calle la lettre du 27 juillet 1650. En effet, l'ennemi de Don Francisco a apparemment rédigé une description géographique similaire de l'archipel des Philippines, mais le *fiscal* prévient que « Manuel Estacio a voulu obtenir cette grâce pour lui-même. »

Cette petite guerre dans le Sud-est asiatique ne devait pas favoriser l'efficacité d'une présence espagnole déjà fragile. Néanmoins, les autorités madrilènes pouvaient en retirer quelques bénéfices : le monarque et le Conseil des Indes restent l'arbitre suprême et incontesté en cas de litige ; ces officiers mènent une sorte de compétition pour s'attirer les faveurs de Madrid. En effet, c'est à celui qui fournira le plus rapidement le rapport demandé : dix mois seulement après son arrivée, Don Francisco a réussi à recueillir des informations auprès de marins et de pilotes et a rédigé une « esquisse de description topographique, sèche et succincte des îles de l'archipel, suivant quatre itinéraires partant de Manille<sup>212</sup>. »

---

<sup>211</sup> Berthe, art. cit., p. 312.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 306.



*Francisco Sarmiento de Mendoza : un oidor qui vit mal l'éloignement de Madrid*

Il est originaire de Burgos. En 1647, il refuse sa nomination comme *oidor* de Manille. Il est finalement nommé au poste d'*oidor* de Lima le 7 juillet 1647<sup>213</sup> alors qu'il est en Espagne. En 1651, année de la lettre à Díez de la Calle, il est nommé *corregidor* de Potosí, fonction qu'il exerce de 1652 à 1659. Il joue un rôle important dans les arbitrages locaux et semble avoir abusé de ses pouvoirs dans la ville où l'argent coulait à flot<sup>214</sup>.

Juan Díez de la Calle et Francisco Sarmiento de Mendoza entretiennent une correspondance régulière que l'on peut estimer à une lettre par an :

« Je me trouve avec deux de vos lettres de 1649 et 1650 que j'ai reçues en octobre 1650 dans l'*aviso* qui annonçait l'arrivée des galions à Portobelo. En avril de cette même année je vous ai écrit et répondu à chaque fois, et j'écris maintenant celle-ci estimant que je suis redevable de la grâce et de la faveur que vous voulez bien me faire en m'informant en particulier de votre bonne santé<sup>215</sup> (...). »

Bien entendu cette régularité épistolaire est limitée par les aléas des communications atlantiques. En effet, l'*Armada* de Terre Ferme est partie de Cadix le 29 janvier 1649 (arrivée à Portobelo le 20 avril 1649) alors qu'en 1650 elle a quitté la Péninsule en mai (arrivée le 3 août)<sup>216</sup> : c'est quasi un an et demi entre les deux départs. Ce laps de temps permit à Juan Díez de la Calle d'écrire deux lettres qui partirent par le même convoi de mai 1650 et qui arrivèrent à Lima en octobre 1650. L'*oidor* péruvien se plaint d'ailleurs de ce manque de régularité et paraît très soucieux de rester informé : « que Votre grâce m'informe de tout ce qui se passe là-bas<sup>217</sup> (...) ». Voilà un service que peut rendre Díez de la Calle.

Les deux hommes entretiennent des relations cordiales puisqu'ils évoquent certains aspects de leur intimité comme la bonne santé ou les malheurs de la vie : « Je sens en mon âme l'affliction dans laquelle vous vous trouvez après la mort de Madame Doña Angela votre femme (...) ». De plus, ils ont une connaissance commune : Gil González Dávila. Le commis madrilène peut compter sur les bons services de ce magistrat et lui demande des informations, même si le résultat est mitigé : « Sur les affaires d'ici, il n'y a aucun papier intéressant à vous remettre, si ce n'est celui que je joins à la présente sur les loups de mer de cette terre (...). » Sarmiento est conscient (même s'il en rajoute par flatterie) de la proximité physique de Díez de la

<sup>213</sup> AGI, Contr., 5793, L.2, ff. 695v.-697v.

<sup>214</sup> Jeffrey A. Cole, *The Potosí Mita, 1573-1700*, Stanford, 1985, p. 88-91 et *Diccionario histórico de Bolivia*, t. 2, Sucre, 2002, pp. 879-880.

<sup>215</sup> AHN, Diversos-Documentos de Indias, 27, N.20, f. 1r.

<sup>216</sup> Chaunu, *Séville et l'Atlantique...*, op. cit., t. V, pp. 508 et 520.

<sup>217</sup> AHN, Diversos-colecciones, 27, N.20.

Calle avec le pouvoir royal, comme nous l'avons vu plus haut. Le *corregidor* de Potosí ne peut que s'incliner, lui qui est tant éloigné du pouvoir madrilène.

### ***Des liens avec quelques grandes figures de la Monarchie catholique***

Trois correspondants de Díez de la Calle bénéficiaient en leur temps d'une certaine renommée. Grands serviteurs du roi ou de leur hiérarchie religieuse, écrivains reconnus, ils forment autant de figures baroques : un prélat tridentin farouche défenseur du clergé séculier et des pouvoirs régaliens, un jésuite en quête de missions périlleuses et de promotion de son ordre, et un juriste chevronné projeté dans une lutte contre les pirates des Caraïbes. Ces hommes n'ont pas besoin des faveurs que pourrait difficilement leur obtenir le commis, mais ils ont connaissance de son œuvre et cherchent à promouvoir leurs entreprises et à étendre leur renommée.

#### *Juan de Palafox y Mendoza, le « prélat tridentin »*

Commençons par le plus prestigieux correspondant de Juan Díez de la Calle : l'homme du roi et de Dieu, Don Juan de Palafox y Mendoza (1600-1659). Personnage politique de premier plan, il enchaîne et cumule les fonctions : gouverneur de villes, confesseur de la reine de Hongrie, procureur puis conseiller du Conseil de Guerre, *fiscal* puis conseiller des Indes, évêque de Puebla, archevêque intérimaire de Mexico et vice-roi de Nouvelle Espagne, et enfin conseiller du royaume d'Aragon<sup>218</sup>. Il fut le grand exécuteur et, de fait, le grand connaisseur des lois des Indes et de la réforme tridentine. Défenseur des Indiens et du clergé séculier, il s'attaqua aux ordres mendiants de son diocèse. Il fut également un écrivain prolifique en théologie comme en politique. Ayant les faveurs du comte-duc Olivares et fort de son expérience du pouvoir acquise pendant sept ans au Conseil des Indes, il s'embarqua le 21 avril 1640 en direction de Veracruz pour occuper l'évêché de Puebla. Son action tonitruante, devenue quasi légendaire, le conduisit à la fonction de *visitador* de la vice-royauté de Nouvelle Espagne. Son passage fut marqué par son opposition envers les jésuites autour de la question du versement de la dîme au clergé séculier. En 1647, le conflit culmina et l'évêque de Puebla fut contraint de se réfugier dans les montagnes, non sans un certain sens théâtral. En 1648, Palafox reçut le soutien royal et pontifical, mais le travail actif de sape des jésuites auprès du pape et des autorités laïques l'obligea à partir pour Madrid en 1649 puis à

---

<sup>218</sup> Ernesto de la Torre Villar, *Don Juan de Palafox y Mendoza. Pensador Político*, México, UNAM, 1997.

accepter sa nomination, en 1654, à l'évêché d'Osma. L'évêque était tombé en disgrâce<sup>219</sup>.

Le billet envoyé par Palafox à Díez de la Calle est concis :

« Je vous ai écrit une autre lettre plus longue dans laquelle je précise comment se termine le papier qui va avec cette Description de l'Évêché. J'espère qu'elle sera expédiée avec la flotte, dont on me dit qu'elle est déjà partie, afin que vous puissiez poursuivre l'Histoire, où il convient de corriger ce que je vous signale dans l'autre lettre comme étant des erreurs et des fautes. Dieu vous garde comme je le souhaite. Angeles, 19 mai 1648. L'évêque de Puebla de los Angeles<sup>220</sup>. »

L'objet de la lettre, strictement professionnel, repose sur une description de l'évêché de Puebla et les corrections que Juan Díez de la Calle doit y apporter. Palafox est au courant du travail du commis, il parle en effet d'une *Historia*. L'évêque lui fait suffisamment confiance pour lui faire parvenir une précieuse et très élogieuse description du diocèse de Puebla. Le commis avait prévu de la reproduire dans ses *Noticias Sacras y Reales*<sup>221</sup>. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse que ce billet était adressé à González Dávila et que le commis l'ait finalement conservé dans ses papiers...

*Andrés Pérez de Ribas, jésuite évangéliste du septentrion novohispano*

Fray Andrés Pérez de Ribas, né à Cordoue en 1576, est un missionnaire jésuite. De 1604 à 1620, il est envoyé en mission dans le nord-ouest de la Nouvelle Espagne où il baptise plusieurs dizaines de milliers d'Indiens *mayos* et *yaquis*. De 1641 à 1648, il est à la tête de la province jésuite mexicaine. Pendant toutes ces années, il réunit les informations qui lui permettront de rédiger une imposante histoire des missions jésuites du Sinaloa et l'histoire de la Compagnie en Nouvelle Espagne. Cette œuvre apologétique, publiée à Madrid en 1645, est à la fois une réponse aux attaques formulées contre l'ordre et une tentative d'éviter le passage entre les mains du clergé séculier de la province de Sinaloa. Pour Pérez de Ribas (†1655), les jésuites réalisent un remarquable travail pastoral dans ces contrées difficiles auprès d'Indiens rebelles, ils connaissent le terrain et ils sont les mieux placés pour continuer l'évangélisation.

Le texte adressé à Juan Díez de la Calle se compose de huit folios et a pour titre « *Memorial para el Señor Juan Diaz de la Calle*<sup>222</sup> ». Il comprend une lettre personnelle et un mémoire ou rapport officieux qui fait état des missions de la Compagnie de Jésus dans le septentrion *novohispano*. Aucune

---

<sup>219</sup> David A. Brading, *Orbe indiano. De la monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, México, FCE, 1998, pp. 255-274.

<sup>220</sup> BNM, Ms 3048, f. 167 bis.

<sup>221</sup> BNM, Ms 3023, ff. 206v.-222.

<sup>222</sup> BNM, Ms 3000, ff. 238-241 (un folio est mal placé).

date de rédaction, d'envoi ou de réception ne figure. Toutefois, il est possible de dater approximativement cette lettre autour des années 1645-1646. Pérez de Ribas mentionne son *Historia* publiée en 1645 à Madrid et nous savons qu'à cette époque il réside quelques années à Madrid où il a sans doute pu rencontrer le commis du Conseil des Indes. Dans la première partie, il affirme avoir reçu « un intéressant papier en plus du *Memorial* imprimé<sup>223</sup> » : il doit s'agir d'une description dressée par Juan Díez de la Calle des couvents et ordres religieux présents à Guadalajara, Zacatecas et Durango. Celui-ci attend de Pérez de Ribas des précisions et des corrections. À ce titre, le missionnaire ne se prive pas de faire l'éloge du travail effectué par le commis : « Ce que je pense [du *Mémorial*], c'est qu'il est très intéressant, utile et profitable pour la connaissance des matières qui sont d'importance en bien des occasions<sup>224</sup>. »

Une deuxième partie décrit les cinq missions jésuites des provinces de Nouvelle Biscaye et de Sinaloa : Parras y Laguna, Tepehuanes, San Andrés, Topia, Sinaloa. Juan Díez de la Calle recopie *in extenso* la réponse du jésuite dans ses *Noticias* manuscrites de 1659 :

« Le Père Andrés Pérez de la compagnie de Jésus qui a vécu de nombreuses années dans les provinces de Nouvelle Biscaye et qui est venu à cette Cour et y a imprimé l'*Histoire des triomphes de notre sainte foi*, personne de lettres, de vertu et d'expérience et grand connaisseur des Indiens de Sinaloa et autres provinces, m'a donné le papier qui suit pour une plus claire connaissance et une meilleure compréhension de ces nouvelles réductions<sup>225</sup>. »

En somme, Andrés Pérez est un personnage important de l'ordre jésuite, il a ses entrées à Rome et est une figure de la Nouvelle Espagne. À Madrid, le Conseil des Indes est le lieu d'arbitrage entre les jésuites et Juan de Palafox. Le jésuite ne néglige aucun appui et n'hésite pas à fournir des informations à un « simple commis » du secrétariat de Nouvelle Espagne à propos des progrès de son ordre dans l'évangélisation du Mexique septentrional. Les deux hommes se connaissent ; Pérez de Ribas étant passé à Madrid, il a rencontré Díez de la Calle dans les couloirs du Conseil. Le commis a certainement félicité le jésuite pour son œuvre récemment publiée et en a profité pour présenter son projet éditorial : les *Noticias sacras y reales*. Pérez de Ribas s'est engagé à lui fournir des informations. Ils ont pu fixer ensemble les modalités de cette correspondance : « envoyez-moi un brouillon, je le corrigerai et le compléterai » a peut-être proposé Pérez de Ribas. À la suite de quoi, Díez de la Calle lui a transmis son *Memorial*

---

<sup>223</sup> *Ibid.*, f. 238r.

<sup>224</sup> *Ibid.*, f. 241r.

<sup>225</sup> BNM, Ms 3023, ff. 276-277v.

publié en 1645, ainsi qu'un document (*papel curioso*) que Pérez de Ribas a corrigé. La lettre dont nous disposons est le résultat de ces échanges.

*Don Juan Francisco de Montemayor de Cuenca, oidor de Santo Domingo*

Don Juan (1618-1685) envoie une lettre du 30 mars 1654 à Juan Díez de la Calle avec des nouvelles de la conquête de l'île de la Tortue<sup>226</sup>. Il est né à Laluenga en 1618 et mort à Huesca en 1685, ville où il étudia. En 1648, il est promu *oidor* à Santo Domingo en vertu des « quotas » prévus pour les Aragonais. Comme magistrat le plus ancien de l'île, il assure rapidement la présidence de l'*audiencia* de 1653 à 1655. Fin 1653, il mène l'offensive contre les corsaires de l'île de la Tortue (soutenus par le roi de France) qui se solde par un triomphe précaire, mais suffisant pour exalter la grandeur des « armes catholiques ». Dès 1654, Montemayor de Cuenca imprime à Madrid une relation de la conquête de La Tortue<sup>227</sup>. Son *Discurso Político-Histórico* édité à Mexico en 1658 revient encore sur cet épisode<sup>228</sup>. Par ailleurs, Montemayor est un éminent juriste qui publia les *Sumarios de las cédulas, ordenes, y provisiones reales, que se han despachado por su Magestad, para la Nueva España* (Mexico, 1678) ainsi qu'une nouvelle édition augmentée des *Sumarios de las leyes de Indias* (1628) de Rodrigo de Aguiar y Acuña<sup>229</sup>.

Dans sa lettre du 30 mars 1654 à Juan Díez de la Calle, Montemayor de Cuenca ne se lasse pas de raconter ses aventures de l'île de la Tortue. La missive commence sur un ton dont nous avons désormais l'habitude :

« Dans toutes les occasions qui se sont présentées, je vous ai écrit, dans l'espoir de recevoir de bonnes nouvelles de votre santé et en me proposant pour tout ce que requiert votre service et que j'accomplirai très volontiers<sup>230</sup>. »

Il termine sa relation en s'excusant :

« Je vous supplie d'excuser mes nombreuses digressions, et si je puis vous faire quelque faveur, je m'engage à m'y employer en échange de celles que j'ai reçues de vous, envers qui je resterai perpétuellement obligé et reconnaissant. »

Une fois de plus nous ne connaissons pas la nature des bienfaits, mais cette lettre montre que le commis est capable d'aider un personnage aussi

---

<sup>226</sup> BNM, Ms 3000, ff. 252-253.

<sup>227</sup> *Ibid.*, ff. 27-28, elle se trouve dans les papiers de Díez de la Calle.

<sup>228</sup> Juan Francisco de Montemayor de Cuenca, *Discurso político-histórico del derecho y repartimiento de presas y despojos aprehendidos en justa guerra. Premios y castigos de los soldados*, México, 1658.

<sup>229</sup> Javier Barrientos Grandon, « Juan Francisco Montemayor de Cuenca (1618-1685) entre derecho indiano, derecho común y derecho foral », *Revista de estudios histórico-jurídicos*, 2001, n°23, pp. 125-208.

<sup>230</sup> BNM, Ms 3000, f. 252.

prestigieux que cet *oidor*, docteur et écrivain reconnu. Díez de la Calle se fait le chantre des exploits de Montemayor de Cuenca dans ses *Noticias Sacras y Reales* en y incluant une « *relación sucinta de la restauración de la isla de la Tortuga*<sup>231</sup>. »

Pour conclure, les travaux historiques sur le clientélisme distinguent généralement les relations verticales et horizontales entre individus. Dans le premier cas, il existe un rapport de subordination entre des individus de statuts différents qui échangent protection contre services. Le second cas correspond aux cercles d'amis, de parents, de relations professionnelles ou corporatives qui fonctionnent par entraide ou solidarité entre pairs. Ces deux hypothèses sont évidemment schématisques et une relation peut combiner les deux ou évoluer d'un cas à l'autre.

Premièrement, la sociabilité transatlantique de Díez de la Calle nous est apparue originale. D'une part, la logique verticale semble respectée dans le cadre du secrétariat de Nouvelle Espagne et du Conseil des Indes : Díez de la Calle gravit un à un les échelons du *cursus honorum* et les sources ne laissent pas apparaître de traitement particulier de la part de ses supérieurs. Cependant, son entreprise des *Noticias Sacras y Reales* attire l'attention de personnages en vue, particulièrement des experts comme León Pinelo ou González Dávila : ni patron, ni client, ils tissent des liens autour de la question des savoirs impériaux. Sur ce point, les relations avec le chroniqueur des Indes apparaissent plus poussées : l'enjeu est la publication des *Théâtres ecclésiastiques* et Díez de la Calle dispose de connaissances et de documents très utiles au chroniqueur.

D'autre part, à l'échelle impériale, le statut du commis madrilène prend une tout autre dimension. Nous avons constaté à plusieurs reprises que des hommes d'un rang socioéconomique supérieur pouvaient adopter une attitude cordiale, parfois dévouée, concernant Díez de la Calle. Ce dernier réussit à faire de plusieurs évêques et *oidores* ses correspondants. Comment expliquer cela ? Premièrement, Juan Díez de la Calle se place dans une position médiane entre les membres éminents de l'organe suprême et les agents en poste de l'autre côté de l'Atlantique. Cette position interstitielle fait de lui un homme dont on recherche la bienveillance afin qu'il porte plus haut des demandes. En effet, son rang est moyen, mais il se situe à la Cour dans une puissante institution royale détenant le pouvoir d'intervenir, voire de court-circuiter les échelons inférieurs. Non seulement les individus faiblement dotés peuvent espérer de Díez un appui pour leurs sollicitations, mais des figures prestigieuses s'en remettent à lui pour favoriser

---

<sup>231</sup> BNM, Ms 3023, ff. 94-102.

l'avancement de leurs affaires à Madrid. Ces pratiques apparaissent plus nettement avec la figure de l'*agente de negocio* Bernardo de Aparicio.

Deuxièmement, l'envoi des lettres était constitutif d'un circuit de distribution et de redistribution du courrier. En effet, plusieurs correspondants de Juan Díez de la Calle affirment avoir donné des missives, des nouvelles ou des documents à d'autres. La correspondance n'est plus seulement un axe qui relie deux points, mais bien une chaîne de connaissances. En outre, une lettre n'est pas toujours purement personnelle : elle peut être lue par plusieurs personnes. La famille joue un rôle efficace dans la diffusion des nouvelles. Par exemple, Juan Ramírez de Cano demande à Juan Díez de la Calle de faire parvenir sa lettre à son père, une fois que le fonctionnaire l'aura lue.

Troisièmement, Juan Díez de la Calle bénéficie des relations développées autour du chroniqueur González Dávila. Le commis constitue alors un intermédiaire pour donner des nouvelles (rappeler aux bons souvenirs), voire fournir des informations (principalement des corrections à l'œuvre du chroniqueur). Nous ne pouvons pas dresser le tableau complet de ces gens de lettres, écrivains notoires qui correspondent avec Díez de Calle : Don Francisco de Samaniego, le procureur de l'*audiencia* de Manille, est l'auteur d'un traité d'histoire romaine ; Montemayor de Cuenca, Juan de Palafox y Mendoza et Antonio de León Pinelo sont des figures de la littérature politique du Siècle d'Or. Derrière ces noms plane l'ombre d'autres personnages prestigieux dont on peut imaginer qu'ils avaient connaissance des travaux de Díez de la Calle. C'est par exemple Don Lorenzo Ramírez de Prado, déjà évoqué au sujet de Sarmiento de Mendoza, arbitriste et bibliophile proche de Gil González Dávila et d'Antonio de León Pinelo<sup>232</sup>. Don Lorenzo possédait un exemplaire du *Memorial de Noticias sacras y reales* (Madrid, 1646) de Juan Díez de la Calle. Dans ce groupe Juan de Solórzano Pereira, conseiller des Indes et éminent juriste *indiano* occupait également une place importante. Aucune trace ne nous permet d'établir des liens entre lui et Díez de la Calle : voici sans doute atteintes les limites de la sociabilité de notre commis.

Quatrièmement, l'œuvre de Juan Díez de la Calle est, en soi, créatrice de relations. Suivant l'idée qu'« une lettre est peu coûteuse, mais on peut parfois en retirer de meilleurs profits qu'avec de grands cadeaux et cela encore plus avec les gens de lettres<sup>233</sup> », certains donnent des informations et envoient des relations dans l'espoir d'être cités dans l'ouvrage de Díez de la Calle. On l'a vu pour Andrés Pérez de Ribas qui souhaite faire la publicité

---

<sup>232</sup> González Dávila, *op. cit.*, pp. 48-49 ; Antonio León Pinelo, *El Gran Canciller... op. cit.*, p. XCVIII.

<sup>233</sup> Cité dans Fernando Bouza, *Imagen y propaganda. Capítulos de historia cultural del reinado de Felipe II*, Madrid Akal, 1998, p. 51.

de son ordre. De même, Francisco Montemayor de Cuenca attend que ses exploits militaires de l'île de la Tortue soient diffusés.

Cinquièmement, il convient de remarquer que nous n'avons pas parlé pour Díez de la Calle de patron ou de protecteur. Faut-il s'en étonner alors que nous avons démontré qu'il suivait une carrière relativement lente et qu'il n'accéda pas au poste de secrétaire ? Rien ne prouve qu'il soit lié aux « olivaristes » ou à une autre faction. Cela est peut-être dû à sa position trop subalterne dans l'univers courtisan. En dernier ressort, il espère s'attirer les faveurs du monarque à qui il dédicace ses ouvrages et auprès duquel il sollicite des aides ou le titre honorifique de secrétaire. Tout au mieux s'adresse-t-il à ses supérieurs comme le président du Conseil des Indes Don Gaspar de Bracamonte y Gúzman à qui il dédie son *Memorial y Resumen Breve de Noticias de las Indias* imprimé en 1654.

La figure de Díez de la Calle a permis de mettre au jour une partie, sans doute limitée, mais significative, des relations socioprofessionnelles transatlantiques qui illustrent « la réalité complexe du fonctionnement du système administratif<sup>234</sup> » de l'empire espagnol. Pour compléter ce tableau, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une analyse des tâches et de l'organisation du Conseil des Indes. Nous le ferons toujours en suivant les pas feutrés de Juan Díez de la Calle dans les couloirs de l'*Alcázar real*.

---

<sup>234</sup> Michel Bertrand, *Grandeur et misère de l'office...*, op. cit., 1999, p. 26.



## CHAPITRE II

### Des travaux et des jours. Le labeur quotidien d'un commis du Conseil des Indes

« *Que el Consejo tenga la suprema jurisdicción de las Indias, y haga leyes, y examine estatutos, y sea obedecido en estos y aquellos Reynos* »

*Recopilación de las Leyes de Indias*, Livre II, Titre II, Loi 2 (Philippe II, 1571)

« Autrefois, sous la monarchie, les armées bureaucratiques n'existaient point. Peu nombreux, les employés obéissaient à un premier ministre toujours en communication avec le souverain, et servaient ainsi presque directement le Roi. Les chefs de ces serviteurs zélés étaient simplement nommés des *premiers commis*. »

Honoré de Balzac, *Les Employés*, Paris, Folio-Gallimard, 1985 [1837], p. 44

Au moment où l'expression « *Consejo de Indias* » fut pour la première fois prononcée (le 14 septembre 1519), le Conseil des Indes n'était qu'une émanation du Conseil de Castille composée d'experts des questions américaines et il ne disposait pas de pouvoir juridictionnel. Avec la conquête du Mexique et la volonté de Charles Quint d'éviter le cumul des fonctions des conseillers de Castille, le *Consejo Real y Supremo de las Indias* vit le jour de manière officielle en 1524. Deux ans plus tard, il devint la juridiction suprême pour les litiges civils et pénaux des Indes occidentales. Le Conseil fut établi d'après Gil González Dávila « pour conserver dans la Religion et la Justice ces nouveaux vassaux » et l'ampleur de son champ d'action marqua d'emblée les esprits<sup>235</sup>. Les tâches furent, dès les premiers temps, très lourdes, en témoignent les nombreux *cedularios* : la gestion des expéditions de découvertes, la communication ordinaire avec les Indes, les nominations de gouverneurs et officiers royaux, la présentation d'évêques,

---

<sup>235</sup> Gil González Dávila cité dans Barrios, *Los Reales Consejos... op. cit.*, 1988, p. 214.

l'administration des finances coloniales, la législation sur le traitement des Indiens, etc.<sup>236</sup>

Nous avons déjà évoqué les changements apparus fin XVI<sup>e</sup> début XVII<sup>e</sup> siècle dans l'organisation du Conseil des Indes, tout particulièrement ses secrétariats : face à l'expansion et à l'affermissement du contrôle espagnol sur les territoires ainsi qu'à une reprise démographique aux Indes occidentales, les affaires à traiter par le Conseil étaient de plus en plus nombreuses. Les hommes du roi, parfois contre l'avis des conseillers, cherchèrent des solutions pour adapter l'organisation du Conseil aux exigences de plus en plus lourdes<sup>237</sup>. Or l'œuvre de Díez de la Calle était profondément liée à cette entreprise et le *Memorial informatorio* (1645) apparaissait clairement comme un outil pratique au service des conseillers et des employés des secrétariats dans l'une de leurs tâches clés : les nominations.

Bien entendu, il existait d'autres missions très variées à accomplir. Si l'histoire des institutions énumère les compétences du Conseil, leur mise en œuvre est rarement abordée. Elle néglige trop souvent de présenter les opérations élémentaires et les activités quotidiennes des officiers<sup>238</sup> ; d'autant plus lorsqu'il s'agit du personnel subalterne qui n'apparaît que de façon très lacunaire dans la documentation<sup>239</sup>. Il convient donc ici de saisir les différentes tâches que Juan Díez de la Calle mena les quelque 17 000 jours passés dans les murs du Conseil des Indes et de comprendre en quoi il constituait un bon sujet pour la Monarchie catholique.

## Les compétences du Conseil des Indes au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle

Les attributions des Conseils de la Monarchie hispanique étaient extrêmement vastes<sup>240</sup>. Il apparaît difficile pour l'historien, mais également pour le contemporain de démêler les matières et les compétences qui revenaient au Conseil des Indes. La Conquête offrit des situations inédites et une gestion différente des hommes et des espaces qui créèrent de nouvelles compétences et modes de gouvernement, même si la règle était la transposition du droit et du canevas politique castillan aux Indes occidentales. Enfin, le champ lexical du gouvernement et du pouvoir suivait

---

<sup>236</sup> Schäfer, *El consejo real...*, op. cit., t.1, pp. 69-71.

<sup>237</sup> Alfonso García-Gallo, *Los orígenes españoles de las instituciones americanas. Estudio de derecho indiano*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y Legislación, 1987, p. 759.

<sup>238</sup> Jean-Frédéric Schaub, « Francisco Leitão, commissaire à tout faire » in *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, pp. 59-74.

<sup>239</sup> Miguel Martínez Robles, *Los oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, Instituto Nacional de Administración Pública, 1987.

<sup>240</sup> Christian Hermann, « Multinationalisme habsbourg et universalisme chrétien », in *Genèse de l'État Moderne. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 36.

son cours dans le lit de l'*ordo iuris* médiéval. Dans les *Leyes Nuevas* de 1542, le Conseil des Indes était chargé d'accomplir « ce que Nous ordonnons et ordonnerons pour le bon gouvernement (*gobernación*) de nos Indes, et l'administration de la justice<sup>241</sup> ». Le roi de Justice conservait toute sa force et prenait place dans les grandes orientations à l'égard des sujets indiens par exemple.

À la fin du règne de Philippe II, les documents officiels s'agençaient en quatre grands domaines : gouvernement, justice, finances et guerre. Toutefois, en 1628, le juriste Rodrigo de Aguiar y Acuña affirmait dans son *Sumarios de Recopilación de las leyes de Indias* que pour les Indes « quasiment tout est politique et de gouvernement<sup>242</sup> ». En 1568, Juan de Ovando tente de mettre de l'ordre et propose comme *cosas de justicia*, l'organisation interne du Conseil, des audiences, des autorités provinciales et locales, les institutions de contrôle (*visitas y residencias*), les notaires, l'administration des héritages (*bienes de difuntos*). Les *cosas de gobierno espiritual* comprennent l'organisation et la vie ecclésiastiques, l'Inquisition, les hôpitaux, confréries, écoles, universités et livres. Les *cosas de gobierno temporal* incluent le Patronage royal, l'institution des vice-rois, la concession de grâces, la conquête, découverte et peuplement des Indes, l'émigration, l'ordre public et les bonnes mœurs, etc. Cette mise au point rencontra une certaine postérité, même si beaucoup de domaines restaient exclus (commerce et navigation, politique sociale et indigène, agriculture) et que de nouvelles évolutions eurent lieu au XVII<sup>e</sup> siècle comme nous allons le voir.

### ***Une conjoncture particulière : les années 1640***

Commençons par une plongée dans l'univers impitoyable de la polysynodie madrilène. Le 17 janvier 1643, Philippe IV invita le comte-duc Olivarès à se retirer du gouvernement. Le Portugal et la Catalogne s'étaient soulevés, la guerre contre la France avait mal tourné et une campagne anti-Olivarès avait été orchestrée à Madrid par le comte de Castriльо<sup>243</sup>. Philippe IV expliqua au Conseil d'État qu'il souhaitait désormais gouverner seul, sans l'assistance d'un *valido*. Il prit part de manière effective au gouvernement en s'entourant de plusieurs conseillers expérimentés, certains olivaristes. Ainsi, il n'y eut pas de purges, ni de rupture brutale avec la disparition du comte-duc bien que deux personnages préparassent leur ascension : Luis de Haro et son oncle García de Avellaneda y Haro, comte de Castriльо. Ce dernier était le président du Conseil des Indes et peut-être a-t-il suggéré au roi une réforme qui lui permettrait de contrôler les

---

<sup>241</sup> Cité dans García-Gallo, *op. cit.*, p. 764.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 762.

<sup>243</sup> John H. Elliott, *Richelieu et Olivares*, Paris, PUF, 1991, p. 183.

nominations américaines. Il s'agissait aussi d'effectuer un contrôle plus serré sur la *Junta de Guerra*, alors olivariste et détentrice du pouvoir de nomination militaire pour les Indes occidentales.

Le 10 février 1644, le *Consejo de Cámara* fut de nouveau institué par Philippe IV. Le Conseil des Indes rejeta de toutes ses forces la réforme dans une *consulta* du 19 février 1644<sup>244</sup>. La principale qualité du roi étant la justice, rappelle le Conseil, il ne peut retirer ce qu'il a octroyé sans raison particulière. Les conseillers ont accepté leur poste pour accomplir et exercer un devoir de consultation sur les nominations, leur retirer (« *despojar* ») c'est leur supprimer une partie essentielle de leur travail et c'est dévaloriser leur fonction. « Voter dans les affaires de chambre et de grâce » n'est pas « un acte facultatif », la justice, le droit et le gouvernement des Royaumes qui incombent aux conseillers sont « inhérents et inséparables de l'usage et de l'exercice de ses places et offices. » Vouloir calquer le Conseil de *Cámara* de Castilla sur le Conseil des Indes n'est pas pertinent. En effet, ce dernier est un conseil à compétence territoriale et, comme organe judiciaire, il ne reçoit que peu d'appels des audiences américaines alors que « sa principale occupation consiste dans les grâces ».

Malgré ces protestations, Philippe IV insista pour que la *Cámara* soit mise en place. Le 28 avril 1644, le travail de la *Cámara* commença et le 4 mai, les secrétaires reçurent l'ordre de participer à ses sessions. Le départ d'Olivarès et la création de la *Cámara* sonnaient la fin d'une époque : le personnel du Conseil des Indes fut notablement renouvelé. Par exemple, Juan de Solórzano Pereira, créature d'Olivarès, hostile au retour à une organisation lermiste du Conseil, prit sa retraite (il était alors sourd). Dans les premiers temps de la *Cámara*, il y eut donc un important *turn-over* qui semble correspondre au flou quant à l'orientation du pouvoir royal entre 1644 et 1647. Cette « réforme » du Conseil des Indes illustre la tension ou le « malaise diffus » existant entre le conservatisme de l'aréopage des conseillers *letrados* et les nouveautés politiques du *valimiento*<sup>245</sup>. Cela se ressent d'autant plus pour les nominations dont le traitement occasionna plusieurs réformes. En effet, la *Cámara* fut encore plusieurs fois dissoute et restaurée pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Quoi qu'il en soit, à partir de 1644, la *Cámara* proposa au roi trois noms pour tous les postes compris dans le pouvoir royal de nomination. Elle reçut plusieurs autres compétences. Les conflits n'étaient donc pas à exclure : dès février 1644, il était revenu à Antonio León Pinelo « dans un bref délai de deux jours » de recenser les

---

<sup>244</sup> AGI, Indif., 827, publié dans José Antonio Escudero, « La creación del Consejo de Cámara de Indias », in Feliciano Pintado Barrios (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispánicas*, vol. 1, Cuenca, 2002, pp. 650-667.

<sup>245</sup> Jean-Frédéric Schaub, « Identification du juriconsulte. Composition et conflits d'autorités dans les sociétés ibériques au XVII<sup>e</sup> siècle », Juan Carlos Garavaglia & Jean-Frédéric Schaub (dirs.), *Lois, justice, coutume. Amérique et Europe latines (16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, pp. 29-55.

cédules et les titres « pour qu’avec clarté et distinction on puisse savoir quelles affaires reviennent à la *Cámara de Indias*<sup>246</sup> ». Ce document faisait autorité, il fut par exemple recopié et inséré dans les *Noticias sacras y reales*<sup>247</sup>. Aussi connaissons-nous précisément le travail du Conseil des Indes vers 1644, au moment même où Juan Díez de la Calle s’apprêtait à publier son premier ouvrage.

### ***Les principales occupations du Conseil des Indes***

Dans l’article *governar* du *Tesoro* de Covarrubias (1611) on peut lire : « dans les conseils, il y a des affaires de justice, grâce et gouvernement. » Ainsi, au sein du Conseil des Indes, différentes chambres (*salas*) étaient clairement distinguées : la salle de gouvernement se composait du Président et de tous les conseillers, la salle de justice uniquement des conseillers *letrados* et le président n’y participait pas. À cette division venaient se superposer d’autres catégories : ecclésiastique, civil, finances, militaire. Le domaine des finances avait très tôt été retiré au Conseil des Indes pour être confié au Conseil des Finances. Le Conseil des Indes travaillait pourtant avec acharnement sur une question cruciale : comment renflouer les caisses royales ? L’emploi du temps du Conseil donne une vision plus concrète de la division de ses tâches et de ses priorités.

Tableau 2. Emploi du temps hebdomadaire du Conseil des Indes

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jedi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>Matin</b>	Gouvernement	Guerre	Finances	Guerre	Gouvernement	
<b>Après-midi</b>	Grâce	Requête et <i>encomienda</i>	Grâce	Requête et <i>encomienda</i>	Grâce	Requête <i>encom.</i>
D’après les <i>Ordonnances</i> de 1636 reprises dans la <i>Recopilación</i> de 1680.						

La rubrique « gouvernement et État » correspond au travail de juridiction (dire le droit). Tout d’abord, le Conseil reçoit les affaires (*despachos*) de la *Casa de la Contratación*, des autorités américaines et parfois directement du roi. Ensuite, il délibère secrètement soit en formation plénière pour « les domaines universels de gouvernement, comme faire des lois et pragmatiques, les déclarer ou y déroger, les fondations d’audiences, les érections d’églises, leur démembrement, division et union, et les autres domaines qui, selon le Président, sont importants<sup>248</sup> », soit en formation restreinte pour les sujets de second plan. Enfin, la délibération collégiale des *letrados* (menée sur le modèle d’un procès) aboutit à une *consulta* soumise

<sup>246</sup> AGI, Indif. 827.

<sup>247</sup> BNM, MS 3024, ff. 253-263.

<sup>248</sup> *Rec.*, L.II, T.II, loi 14 (Philippe IV, 1636).

au roi qui dicte une résolution se résumant dans la plupart des cas à : « *Está bien* » ou « *Quedo advertido* ».

Le Conseil dispose d'un pouvoir de contrôle sur les lois et décisions prises par les autorités déconcentrées qui correspond à une sorte de pouvoir exécutif : il lui revient de « voir et d'examiner toutes les Ordonnances, Constitutions et autres Statuts que feraient les prélats, chapitres, couvents de religieux et les vice-rois, pour que [le roi] les approuve et les fasse respecter (...) ». Il vérifie la bonne application et exécution des lois qu'il édicte (loi 25). Il vérifie les rapports de visite et de contrôle administratifs (loi 58). Le Conseil des Indes travaille à la conservation et au bon traitement des Indiens (lois 8 et 9). Il lit les lettres venues des Indes, c'est une priorité (loi 27). Il gère la flotte et l'Armada. La salle de justice du Conseil dispose d'un pouvoir judiciaire d'appel qu'elle doit limiter au maximum. Plusieurs textes insistent sur le fait que seules les audiences doivent connaître des litiges entre particuliers, par souci d'éviter un engorgement du Conseil. Ainsi, dans l'emploi du temps du Conseil, les *pleitos de justicia* sont examinés lorsque tout le reste a été fait. Enfin, nous y reviendrons à plusieurs reprises, le Conseil conserve et classe les documents dans des archives (lois 67-70).

Dans l'emploi du temps tel qu'il est fourni par les *Ordonnances* du Conseil et dans l'essentiel des tâches du *Consejo de Cámara*, grâce et *cámara* sont synonymes et signifient les propositions faites au roi pour les nominations, soit dans les termes de León Pinelo : la nomination de tous les offices et charges, prélatures, prébendes et bénéfices qui requièrent un titre ou une cédula de Sa Majesté<sup>249</sup>. Les *mercedes* sont des faveurs exceptionnelles à l'occasion d'un service rendu au roi, elles récompensent le mérite et prennent des formes très variées, parfois non pécuniaires : par exemple, une nomination à un poste lorsque le roi veut remercier un sujet sans tenir compte ni de l'aptitude à la charge, ni des relations sociales du prétendant. Le Conseil était opposé à cette pratique qui était finalement peu fréquente. Ainsi, dans l'audience de Quito entre 1650 et 1750, la nomination de remerciement ne fut pratiquée que deux fois<sup>250</sup>. Les *mercedes* constituent un vaste champ de compétences assez hétéroclites pour la *Cámara*<sup>251</sup>.

---

<sup>249</sup> AGI, Indif., 827.

<sup>250</sup> Tamar Herzog, *Rendre la justice à Quito (1650-1750)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 65.

<sup>251</sup> Les grâces perpétuelles de titres, offices, rentes ; les *encomiendas* et *repartimientos*, pensions et rentes d'Indiens ; les grâces ordinaires et extraordinaires qui se font aux veuves des membres du Conseil des Indes, de la *Casa de la Contratación* ; les nominations des secrétariats ; les aides ; la répartition d'œuvres pieuses ; les aumônes faites aux églises, monastères, hôpitaux ; les titres exécutoires des évêques et archevêques ; la faculté pour fonder un majorat ; la légitimation paternelle ; la licence pour planter de nouvelles espèces ; la licence donnée aux Indiens pour qu'ils portent des armes, se déplacent à cheval et se vêtissent à l'espagnole ; les retraites ; les licences de mariage de fonctionnaires ; les licences pour passer aux Indes ou venir en Espagne ; pardonner des délits.

En 1600, « dans les affaires et en matière de guerre, [Philippe III] ordonne que deux Conseillers de Guerre, [qu'il aura] désignés, assistent le Conseil des Indes<sup>252</sup> ». Cette institution resta en place malgré les va-et-vient de la *Cámara*, elle amplifia même son champ de compétences lors de la réforme de 1609. Suivant la dichotomie habituelle, la *Junta de Guerra* s'occupait des affaires de gouvernement et de justice militaire et, après la suppression de la *Cámara* en 1609, elle reçut également le pouvoir de nomination pour tous les postes militaires aux Indes et le personnel de la *Carrera de Indias*. Lors de la réactivation de la *Cámara* en 1644, se posa le problème de qui proposerait les nominations. León Pinelo examina la question. Pour répondre, il ne trouva d'autre moyen que de retracer l'historique de la *Junta*, mais finalement il ne trancha pas : il admettait que le pouvoir de nomination appartînt à la *Cámara*, mais qu'il était délicat de le retirer à la *Junta*. Finalement, les deux institutions furent chargées de donner leur avis au roi séparément, ce que confirment les *Leyes de Indias*<sup>253</sup>.

## Un univers de papier

« Pour le traitement de toutes les causes et affaires des Conseils et des tribunaux, les Présidents, Conseillers, Ministres et commis et les Secrétaires sont sans nombre. La ponctualité, l'assistance, l'ordre et le concert qui s'y tient et la promptitude et l'harmonie de l'ébullition et de la multitude de gens sont un merveilleux et admirable théâtre. »

Gabriel Perez del Barrio Angulo,  
*Dirección de secretarios de señores...*, Madrid, 1613, f. 3v.

Les secrétariats sont l'objet du titre VI du livre II de la *Recopilación de Leyes de Indias* (1680), comprenant 53 lois. La première énonce leurs compétences générales et donne une définition flatteuse de la place des secrétaires dans le dispositif administratif :

« Considérant les nombreuses et diverses affaires des Indes, leur accroissement continu, leur importance et qualité, et pour le bon gouvernement et leur bon traitement et pour faciliter leur rapide résolution, et affirmant que cela est nécessaire au service de Dieu et au nôtre, nous ordonnons et mandons qu'il y ait dans notre conseil des Indes deux secrétaires, lesquels, avec leurs commis, travaillent et

---

<sup>252</sup> Cité dans Schäfer, *op. cit.*, t. 1, p. 202.

<sup>253</sup> Schäfer, *op. cit.*, t. 1, pp. 210-211 ; *Rec.*, L.II, T.II, loi 77 (Philippe III, 1609, Philippe IV, 1636).

prennent des décisions dans toutes les affaires touchant et concernant nos Indes, Iles et Terre Ferme de la Mer océane<sup>254</sup>. »

Les tâches qui reviennent aux secrétariats sont variées et lourdes. Il s'agit, d'une part, de préparer en amont le travail des conseillers (réception des lettres, recherche, rédaction des *consultas*) ; d'autre part, d'assister aux sessions du Conseil et d'enregistrer les décisions finales ; enfin, de classer et conserver dans des registres ou dans des archives les décisions prises. Ces fonctions *a priori* purement contingentes ne doivent pas cacher le pouvoir politique des secrétaires qui restent attachés à la personne du roi et qui bénéficient à l'Époque moderne d'un prestige particulier : pour Diego Saavedra Fajardo, « c'est une main de la volonté du Prince et un instrument de son gouvernement<sup>255</sup>. » Le pouvoir du secrétaire réside principalement dans son rôle pour les nominations : l'existence de la *cámara* réduisait le pouvoir des conseillers et augmentait celui des secrétaires. En effet, il revenait au secrétaire de rédiger la proposition de nomination et de réunir les informations sur les candidats (les relations de mérites). D'où l'importance de son statut de gardien et maître des papiers ainsi que celui d'intermédiaire entre le roi et ses conseillers<sup>256</sup>.

### ***Le travail des commis, la routine du manejo de papeles***

Le rôle des commis s'inscrit dans la continuité et dans la sphère des secrétaires. Les commis forment « la majorité silencieuse » du secrétariat : l'examen des liasses de *consultas* est éclairant tant l'écriture et la signature des secrétaires sont omniprésentes alors que celles des commis apparaissent de façon sporadique au détour d'une note. De plus, la place réservée aux commis dans le règlement du Conseil est minime et il n'existe aucun ouvrage sur leur pratique avant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Seuls certains décrets reproduits à la fin du titre des *Leyes de Indias* dédié aux secrétaires traitent des commis. Le premier revient sur les préséances, et l'avantage que confère le titre honorifique de secrétaire au commis : « Les premiers commis des Secrétariats du Conseil, étant secrétaires de Sa Majesté, doivent précéder les Comptables dans les actes publics, comme Secrétaires, non comme Grands commis<sup>257</sup>. » La seconde disposition évoque une tâche peu connue, la tenue du semainier : « c'est l'inspection qui se fait des décisions qui sortent de cette chambre, pour voir si elles sont conformes à ce qu'a décidé le Conseil (...). » Ainsi, les premiers commis avaient connaissance de toutes les affaires traitées, ils en vérifiaient la conformité

---

<sup>254</sup> *Ibid.*, L.II, T.VI, loi 1 (Philippe III, 1604 et 1609).

<sup>255</sup> Diego Saavedra Fajardo, *Empresas políticas*, 1640 cité dans García-Gallo, *op. cit.*, p. 788.

<sup>256</sup> García-Gallo, *op. cit.*, pp. 806-807.

<sup>257</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, *Auto* du 29 octobre 1636.



sans doute formelle ou diplomatique et éventuellement juridique. Ils étaient en contact avec les conseillers puisqu'ils se rendaient chez eux pour obtenir leur signature. Les premiers commis étaient également chargés de recevoir et de dépouiller le courrier venant des Indes :

« (...) en les classant par thèmes et reportant la table des matières et le nombre de volumes formés en bon ordre et division (...). Les points qui méritent une réponse sont extraits en bref. (...) Ils rapportent les dossiers qui nécessitent la plus grande rapidité<sup>258</sup>. »

On remarque souvent dans les sources qu'une main a souligné les passages importants, mis un signe (un index tendu) ou écrit « *ojo* » ou « *aquí* ».

Juan Díez de la Calle s'honore de ce labeur du *manejo de papeles* et affirme dans une demande au roi que « l'activité de la place est si grande qu'il ne [lui] est pas possible de [s]'employer à autre chose<sup>259</sup>. » Dans les dédicaces et adresses au lecteur de ces ouvrages, il présente son travail : il faut « être capable de traiter de nombreuses et diverses affaires des secrétariats et connaître les formes d'exécution et de réalisation des décisions, qui sont nombreuses, importantes et variées (...) »

Il affirme avoir travaillé sur « les billets, comptes et décisions » de la *mesada* ecclésiastique et civile (taxe à payer lorsqu'on obtient un office ou une prébende). Plus loin, il dit avoir mis en ordre « les inventaires de livres et papiers du Secrétariat pour une plus grande information, rapidité, sûreté et facilité dans les affaires du service de Sa Majesté. » Il dit être le concepteur d'outils de travail : un classement des sept livres des relations de services des prétendants aux offices et aux bénéfices, une relation des faveurs octroyées par le roi, d'autres relations pour « un maniement plus facile » des livres de secrétariats. Juan Díez de la Calle rappelle que ses ouvrages sont là pour faciliter le fonctionnement du Conseil et aider ses « compagnons des Secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou » : il s'agit de « disposer ensemble ces informations qui jusqu'à maintenant étaient réparties dans beaucoup de livres et de papiers. » Dans ses papiers, on trouve également une série de modèles ou formulaires comme en disposent tous les secrétariats<sup>260</sup> : licence pour fonder un monastère au Mexique, renoncement à un office, pardon d'une sentence, etc.

Si l'on s'en tient à ce témoignage sur le travail des commis, il ressort que leur principale tâche, toujours le *manejo de papeles*, était de chercher des informations dans une masse de documents. Une autre partie du travail s'apparentait à des tâches mécaniques et répétitives de copie ou de rédaction

---

<sup>258</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, Conseil le 7 mars 1638.

<sup>259</sup> *MI*, f. I.

<sup>260</sup> BNM, Ms 2939, ff. 48-66.

de formulaires qui nécessitaient une sorte de « science de routine<sup>261</sup> ». Toutefois, une analyse plus fine met en lumière des compétences plus étoffées, notamment pour le premier commis.

### ***Le commis : homme à tout faire***

À l'*Archivo de Indias*, la main de Juan Díez de la Calle apparaît dans 18 affaires entre le 17 octobre 1647 et le 31 mars 1662, période qui correspond à sa vie de premier commis. Chacune d'elles fait l'objet d'un *expediente* constitué de plusieurs pièces : en général, on trouve la *consulta*, la demande ou requête d'un particulier, d'un fonctionnaire ou d'un religieux et des notes<sup>262</sup>. Juan Díez de la Calle est l'auteur ou le destinataire de ces notes internes au Conseil : des feuilles volantes de petit format sur lesquelles étaient écrites des informations nécessaires à la résolution de l'affaire. Il avait principalement pour tâche de chercher dans les archives du secrétariat les informations demandées par les secrétaires ou les conseillers. Il apparaît plusieurs fois comme l'intermédiaire entre le Conseil et certains personnages : il demande des documents au greffier et au rapporteur du Conseil (deux fonctions surtout judiciaires), il s'adresse très souvent à son collègue du secrétariat du Pérou. Quelques exemples illustreront la manière de procéder des commis.

Les affaires maritimes sont une des préoccupations majeures du Conseil. Le 9 juin 1647, le jésuite Francisco de Cuevas écrit, depuis Veracruz, une lettre au roi pour dénoncer certaines fraudes qu'il a constatées. Le 17 octobre de la même année, le Conseil des Indes émet une *consulta* constatant le défaut d'enregistrement de l'argent et des marchandises à Veracruz<sup>263</sup>. Les fraudes sur l'*avería* (impôt *ad valorem* perçu sur le commerce des Indes destiné à assumer les frais d'escorte de la flotte) sont la plaie de la Couronne : le jésuite a constaté à Veracruz que les bateaux amiral et capitaine de 800 tonneaux étaient partis chargés « *hasta la cinta* », mais qu'ils n'avaient payé que très peu de droits royaux. Les coupables et organisateurs de cette fraude sont les officiers royaux de Veracruz qui profitent des « *cohechos, disimulos y buenos pasajes* ». Le Conseil affirme déjà être au courant de telles pratiques et avoir mis en place un contrôle renforcé à l'arrivée à Cadix et Sanlúcar mais « sans doute, faut-il penser que dans cette flotte il y a eu de nombreuses occultations, comme dans toutes les autres. » Le Conseil rappelle au roi que Don Juan de Palafox a également

---

<sup>261</sup> Thierry Sarman, Mathieu Stoll, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 307.

<sup>262</sup> Margarita Gómez Gómez, « El Expediente Administrativo: Origen y Desarrollo Constitucional », *¿Justicia y/o Administración? una Historia de la Formación de la Jurisdicción Contencioso-Administrativa en España*, Madrid, Consejo General del Poder Judicial, Centro de Documentación Judicial, 2009, pp. 369-403.

<sup>263</sup> AGI, México, 5, N.5, Consulte du Conseil des Indes du 17 octobre 1647.

pris en 1645 des mesures pour que « des vérifications et peines pour fraudes soient prononcées à l'encontre des officiers royaux ». Mais l'évêque de Puebla étant suspendu, toutes les affaires en cours sont également en attente. Lucide, le Conseil admet avoir mis au second plan ce problème alors qu'il faut y consacrer tous les moyens et le temps nécessaires. Dans cette optique, même si ce n'est pas signalé dans la *consulta*, le Conseil a sans doute décidé de s'intéresser aux responsables de la dernière flotte évoquée spécialement par le jésuite. Aussi trouve-t-on attachée au dossier une note datée du mardi 22 octobre 1647 de Juan Díez de la Calle adressée au comptable Don Diego de Zarate dont voici la teneur :

« Monsieur, pour faire une lettre qui doit partir aujourd'hui, j'ai besoin que vous me disiez qui est le contrôleur du Général Don Lorenzo de Cordoba qui vient d'arriver avec la flotte de Nouvelle Espagne le 2 septembre. De plus qui est celui de Don Geronimo de Bañuelos qui est venu avec quatre vaisseaux de l'armada de Barlovento<sup>264</sup>. »

Juan Díez de la Calle a donc été chargé de récupérer des informations sur la flotte et la procédure habituelle de vérification. Il participe ainsi à la répression des fraudes de la *Carrera de Indias*, véritable rocher de Sisyphe pour la Monarchie : difficile de savoir ce que le Conseil a entrepris contre les noms recueillis par Díez de la Calle.

Dix ans plus tard, en 1657, notre commis est invité à chercher dans les « lettres et papiers » des informations sur les Espagnols qui passent aux Indes sur des navires français, donc sans autorisation de la Couronne. En effet, une *consulta* du Conseil du 31 août 1657 répond à une lettre du comte Hernán Nuñez qui a constaté ce phénomène et demande que l'on apporte « toutes les informations et papiers se trouvant dans les deux secrétariats à ce sujet<sup>265</sup>. » Le 10 septembre 1657, c'est le premier commis du secrétariat du Pérou qui transmet la demande à Juan Díez de la Calle ; il s'agit alors de son beau-frère Francisco Fernández de Madrigal. L'Ordonnance de 1604 prévoyait effectivement que les affaires maritimes revinssent d'abord au secrétariat du Pérou<sup>266</sup>. Le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne répond le 19 novembre pour dire qu'il n'a rien trouvé à ce sujet...

Un autre échange de notes entre les beaux-frères porte sur la circulation de devises entre les deux continents. Une cédule du 29 octobre 1659 du Conseil des Indes propose de fournir à l'amiral Don José Centeno 24 000 pesos pour les faire passer à bord des galions sans passer par la *Casa de la Contratación*. « Pour satisfaire au décret du Conseil », Francisco

---

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> AGI, Indif. 1668, Consulte du Conseil du 31 août 1657.

<sup>266</sup> *Rec.*, L. II, T. VI, loi 3 (Philippe III, 1604).

Fernández de Madrigal demande à Juan Díez de la Calle de lui fournir un document similaire datant des années précédentes. Voici la réponse :

« Ci-joint, j'envoie à Votre Grâce une copie de l'ordre de paiement donnée au général Don Diego de Egues et comme vous savez d'ordinaire [les paiements] contiennent tous les mêmes clauses et à cet effet, on apporte les copies de ce secrétariat pour les faire en bonne et due forme. Que Dieu vous garde. Madrid, 3 octobre 1658. Juan Díez de la Calle<sup>267</sup>. »

La fraude est au cœur des préoccupations du Conseil : des personnages se trouvant en Amérique dénoncent certaines pratiques pourtant bien connues. Les affaires maritimes représentent donc une bonne part des dossiers dans lesquels Juan Díez de la Calle apparaît avec son collègue du secrétariat du Pérou. La question de la défense est indissociable car les communications transatlantiques sont sous la menace permanente des navires ennemis.

Sur la côte de la province du Venezuela, entre Cumaná et l'île de la Margarita, se trouvaient d'importants gisements de sel à Punta de Araya. Depuis 1598, les Hollandais organisaient régulièrement des razzias qui s'avéraient très lucratives tant le sel était une denrée recherchée. En 1621-1622, la Couronne espagnole réagit énergiquement en décidant la construction d'une forteresse qui prit le nom de *Real fuerza de Santiago de Arroyo de Araya* et s'avéra une défense efficace des salins et de la zone. En 1648, avec la paix de Munster, les relations diplomatiques et commerciales entre la Monarchie catholique et les Provinces-Unies furent rétablies. Un point de la négociation reposait sur le commerce du sel, mais le Conseil des Indes s'opposa à toute concession concernant la Punta de Araya laquelle constituerait une brèche dans le monopole et en quelques années « cesserait le commerce de Séville et les droits d'*almojarifazgo*<sup>268</sup> ». Ainsi, de 1648 à 1677 les Provinces-Unies déployèrent une intense activité diplomatique pour obtenir la licence d'extraction du sel de la Punta de Araya. En 1657, la possibilité d'un compromis était évoquée pour la première fois autour d'enjeux bien plus vastes : la licence contre une rupture formelle entre les Provinces-Unies et la France (cette demande fut rejetée) puis, en 1658, contre une rupture avec le Portugal. En septembre 1658, le Conseil des Indes fut chargé de définir les termes de l'échange et c'est ici qu'intervient notre commis même si finalement, la République fit marche arrière sous la pression anglaise...

---

<sup>267</sup> AGI, Indif. 773, Consulte du Conseil du 29 octobre 1658.

<sup>268</sup> Consulte du Conseil des Indes du 1<sup>er</sup> novembre 1648 citée dans Manuel Herrero Sanchez, « La explotación de las salinas de Punta de Araya. Un factor conflictivo en el proceso de acercamiento hispano-neerlandés (1648-1677) », *Cuadernos de Historia Moderna*, n°14, 1993, p. 184.

Début septembre 1658, Francisco Fernández de Madrigal est mandaté par le secrétaire du Pérou pour demander à Díez de la Calle :

« À combien s'élève la dotation du château de la Punta Araya et de combien d'artillerie et de gens il dispose pour sa garnison et s'il y a un châtelain ou sergent et qui le nomme et si l'on sait qui c'est. Également s'il y a des lettres qui mentionnent ce château<sup>269</sup>. »

La réponse ne se fait pas attendre, car Juan Díez de la Calle avait déjà recueilli la plupart de ces informations dans son *Memorial* de 1646 : une garnison de 200 hommes, 40 pièces d'artillerie en bronze et en fer, 25 artilleurs, un connétable, une vigie et l'*alcalde* de Cumana également gouverneur du fort<sup>270</sup>. Il trouve également des informations plus récentes : le nom du gouverneur est Pedro Brizuela, la citerne est en mauvais état et des travaux sont en cours à hauteur de 3 000 pesos et 4 000 pesos pour la forteresse et l'artillerie ; enfin, « aucune lettre dans laquelle la forteresse est désignée ne [lui] est apparue, mais les informations sont que la forteresse est bonne et fabriquée selon l'art pour la défense des salins<sup>271</sup>. » Juan Díez de la Calle est ici appelé en tant que fin connaisseur des forces militaires aux Indes, on notera toutefois que son beau-frère n'a pas eu l'idée d'aller consulter l'ouvrage de 1646. Il se conforme à la routine en s'adressant directement à la personne compétente, le Venezuela appartenant à la juridiction du secrétariat de la Nouvelle Espagne.

Une affaire rappelle à quel point Juan Díez de la Calle vit dans une société de Cour. L'affaire que nous allons exposer montre également le conservatisme ambiant : tout changement conduit à une plainte qui s'élève ici devant le Conseil. Le 2 décembre 1661, le Conseil de Croisade émet une *consulta* autour d'une question de sièges lors de la prédication de la bulle de croisade. La bulle de croisade conférée par le pape pendant la *Reconquista* offrait la possibilité aux fidèles d'acheter des indulgences destinées à financer l'expansion des limites de l'Église. Un commissaire général à Madrid était chargé de son administration en Amérique ; celui-ci nommait des délégués et des subdélégués, responsables locaux de ces indulgences<sup>272</sup>. Les instructions pontificales prévoyaient que la prédication devait commencer dans les cathédrales le premier dimanche de l'Avent. La bulle devait être « reçue, présentée et retirée avec solennité, vénération et

---

<sup>269</sup> AGI, Indif. 1668, f. 265, Conseil 3 septembre 1658.

<sup>270</sup> MNSR, f. 27 v.

<sup>271</sup> AGI, Indif. 1668, f. 263.

<sup>272</sup> *Rec.*, L.I, T.XX.

révérence<sup>273</sup>. » On apprend dans l'affaire présentée par le Conseil de Croisade en 1661 que, lors de la prédication, le subdélégué général s'asseyait dans la cathédrale sur un siège en velours noir avec le vice-roi entouré des membres de l'audience. Or le duc d'Albuquerque avait décidé de retirer le siège en velours du subdélégué pour le remplacer par un siège en cuir similaire à celui des *oidores* : « ... causant nouveauté et notoriété publique en la matière et en désaccord avec la fonction que Votre Majesté a conféré [au vice-roi] avec la solennité et la préséance dans cette Cour<sup>274</sup>. »

En effet, le Conseil de Croisade cite à l'appui de sa démonstration deux cédules du 19 juin 1603 et du 13 juin 1604 prises par le marquis de Montesclaros sur le style et les cérémonies selon lesquels la bulle est reçue et publiée à la Cour vice-royale. Juan Díez de la Calle est chargé de retrouver ces cédules, mais il échoue, notamment parce que les livres de cédules dont il dispose ne commencent qu'en 1605. Il fait appel, dans une note du 14 octobre 1661, à Pedro Lopez de Echaburu, premier commis du secrétariat du Pérou, pour chercher dans les livres du secrétariat du Pérou et ceux de croisade. La réponse arrive le 12 janvier 1662, mais n'apporte rien.

La question du courrier est une préoccupation constante pour le Conseil. En effet, manquer le départ des *avisos*, c'est reporter l'envoi donc la transmission d'un ordre de plusieurs mois. Ainsi, les *Leyes de Indias* prévoient que la lecture et la réponse aux lettres soient une priorité pour le Conseil « de telle façon qu'elles puissent partir avec leur réponse à la première occasion de départ de Navires, Flotte ou vaisseau d'*aviso*<sup>275</sup>. » Les secrétaires sont au cœur de la gestion de ce courrier. Le 9 février 1656, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne écrit une note à son beau-frère accompagnée d'une cédule de nomination de la *Cámara* pour l'*alcaldía mayor* de Chiapas : « J'écris à Votre Grâce avec le courrier pour que vous me disiez à la marge, si vous envoyez ce soir le pli et les missives dans le premier *aviso* de Terre Ferme<sup>276</sup>. » Et le commis du Pérou de répondre :

« Selon ce que vient de me répondre Don Martin de Otermin, le courrier doit être envoyé sans attendre les plis de l'*aviso* et ainsi porter ceux de ce bureau pour Séville ; de la sorte, ces affaires seront expédiées immédiatement. Je remets à Votre Grâce ce papier de la comptabilité du Conseil avec lequel il sera possible de remettre son titre au seigneur Don Balthasar de Casso ou bien le sieur secrétaire pourra l'apporter demain au Conseil au seigneur Juan Baptista Navarrete. De mon côté, je

---

<sup>273</sup> Rodolfo Estéban Hernández Méndez, « Acercamiento Histórico a las Bulas de la Santa Cruzada en el Reino de Guatemala », *Boletín AFECH* (en ligne), n°16, janvier 2006, [www.afech-historia-centroamericana.org/index.php?action=fi\\_aff&id=355](http://www.afech-historia-centroamericana.org/index.php?action=fi_aff&id=355) (consulté le 23 février 2010).

<sup>274</sup> AGI, Indif. 3008. Consejo de Cruzada, 2 décembre 1661.

<sup>275</sup> *Rec.*, L.II., T.II, loi 27 (Philippe II, 1571).

<sup>276</sup> AGI, Guatemala 2, Consulta de Cámara, 22 mars 1655.

vous remettrai le papier du Tribunal des comptes et vous ferez les duplicata. Que Dieu vous garde. Madrid, 10 octobre 1656. Francisco Fernandez de Madrigal.

Après avoir écrit cela, j'ai su que le titre venait d'arriver. Les plis que Juan Martin apporte pour que vous y apposiez le visa [*parte*] sont les suivants : un pour la *Casa de la Contratacion*, deux pour le seigneur comte de Villaumbrosa, deux pour Geronimo Ladron de Repama, un autre pour le Marquis de San Miguel, un autre pour Manuel Fernandez Pardo et un autre pour Don Diego de Mirafuentes. »

On le voit bien ici, aux commis revenait la mise en œuvre pratique de certaines tâches dévolues au secrétaire : le fameux *manejo de papeles*. Par exemple, celle de préparer les plis et lettres. Fernández de Madrigal fait porter les plis pour que Díez de la Calle « *ponga en el parte* » ; d'après *Diccionario de Autoridades*, les « décisions ou cédules que l'on donne aux courriers pour être expédiées, dans lesquelles il est précisé le lieu de destination, le jour et l'heure de départ et l'expéditeur. » En somme, il s'occupe du sommaire ou de la « main-courante » d'aujourd'hui. De plus, comme on le comprend dans l'échange entre commis, les missives pour les Indes étaient dupliquées pour être envoyées dans « plusieurs navires, en empruntant la route la plus convenable et avec précaution dans des enveloppes<sup>277</sup>. »

On s'aperçoit également de la difficile gestion des flux de courriers. Faut-il attendre que le courrier arrive d'Amérique pour envoyer celui du Conseil ? L'incertitude est telle que d'un jour à l'autre l'état de réception et d'information d'un agent change alors que le rythme des allers et retours se mesure en mois. Cela se traduit concrètement dans la forme des lettres et des notes qui sont plusieurs fois complétées, l'expéditeur attendant le dernier moment pour les envoyer. Les commis devaient donc être vigilants quant à l'état du courrier et les dates de départ des *avisos*. Finalement, il existe un décalage entre les exigences gouvernementales et les moyens techniques et humains pour y répondre : les nominations requièrent l'obtention et l'envoi de nombreux formulaires et autorisations avant que le titulaire puisse effectivement prendre son poste. Ce souci d'informer tous les intéressés (notamment la comptabilité) et de contrôler strictement les nominations par des verrous (l'obtention de documents officiels) est légitime, mais il entraîne des retards et des complications pour un personnel restreint et une poste irrégulière.

Plusieurs affaires montrent le rôle de « gestion du personnel » dévolu aux secrétariats. Une fois nommés et pour entrer en fonction, la plupart des

---

<sup>277</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, loi 36 (Philippe II, 1571).

officiers devaient payer une taxe appelée *media anata* correspondant à la moitié d'un salaire annuel. Le comte de Baños, nommé vice-roi du Pérou le 4 avril 1659, devait s'acquitter de cette taxe. Le commis Sebastian de Bribiesca demande le 2 mars 1660 à quelle hauteur le vice-roi a été taxé<sup>278</sup>. Juan Díez de la Calle lui répond le 3 mars que le comte s'est acquitté de la somme de 5 000 ducats et qu'il doit au Pérou remettre la même somme, son salaire étant de 20 000 ducats. En plus, il doit verser un tiers de son salaire correspondant aux émoluments. Les Lois des Indes prévoient expressément la responsabilité des secrétaires dans le suivi du paiement de la *media anata*<sup>279</sup>.

Le 12 avril 1660 le Conseil des Indes remet une *consulta* sur les salaires des ministres diplômés de l'audience de Mexico lorsqu'ils partent en mission hors du siège ; cette disposition fut entérinée par le roi le 28 avril et incluse dans la *Recopilación de Leyes de Indias*<sup>280</sup>. Le 4 juin 1659, Juan Díez de la Calle pour la préparation de ce « dossier secret et urgent » demande au commis Diego de Zarate le salaire habituel des *oidores* envoyés en mission<sup>281</sup>. Ce dernier répond qu'ils reçoivent un salaire double payé non par le Trésor royal, mais par les plaignants.

Deux documents conservés à la Biblioteca del Palacio Real de Madrid témoignent du rôle d'inspection ou de contrôle du Conseil des Indes pour la défense des intérêts du monarque. Ils montrent une fois encore le rôle de « manipulateur de papiers » et d'intermédiaire de Juan Díez de la Calle. Il s'agit d'abord d'une note de 1653 à propos d'un jugement de résidence contenue dans une liasse regroupant les *consultas* et décrets (1638-1658) de Don Juan de Palafox y Mendoza. L'*escribano de cámara* ou greffier était chargé, avec les litiges judiciaires, des jugements de *residencia* et de *visita*. Il devait enregistrer et tenir à disposition des secrétaires les décisions prises par le Conseil des Indes<sup>282</sup>. Il est donc normal que le 23 août 1653, Juan Díez de la Calle s'adresse à Lope de Vadillo Llarena, greffier du Conseil, et obtienne de lui une copie de la sentence de la résidence de Juan De Palafox au temps où il était vice-roi de Nouvelle Espagne, gouverneur et président de l'audience de Mexico<sup>283</sup>.

Díez de la Calle apparaît dans un autre document de la Biblioteca del Palacio Real. Le 1<sup>er</sup> décembre 1661, il rédige une note à l'attention du *licenciado* Fernando Jiménez de Paniagua, *relator* du Conseil des Indes de 1640 à 1665 (c'est le collègue d'Antonio León Pinelo) à propos de Don

---

<sup>278</sup> AGI, Indif. 773, Cámara, 4 avril 1659.

<sup>279</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, loi 53 (Philippe IV, 1635).

<sup>280</sup> *Ibid.*, L.II, T.XVI, loi 40 (Philippe IV, 1660).

<sup>281</sup> AGI, México 6, Consejo, 12 avril 1660.

<sup>282</sup> *Rec.*, L.II., T.X, loi 1 (Philippe II, 1571) et loi 11 (Philippe IV, 1636).

<sup>283</sup> BPR, II/2003(25), ff. 53r-54v.



Melchor Gutierrez de Torreblanca, *oidor* de Mexico condamné après la visite de l'audience par Juan de Palafox. Cette affaire nous conduit directement dans la lutte menée par Juan de Palafox contre le vice-roi Salvatierra dans les années 1640 : une bataille éminemment politique. En effet, l'évêque de Puebla souhaitait démontrer la collusion entre le vice-roi et les membres de l'audience. Il tenta sa chance avec un *oidor* à la réputation sulfureuse : Don Melchor de Torreblanca<sup>284</sup>. L'archevêque de Mexico Don Feliciano de la Vega mourut dans la circonscription du neveu de Torreblanca, celui-ci demanda au vice-roi de dresser l'inventaire des biens du religieux. À l'aide de son neveu, Torreblanca trafiqua la liste en cachant 43 900 pesos d'argent, deux chaînes en or et un pectoral incrusté de pierres précieuses évalué à 50 000 pesos. Palafox lança une procédure de visite. On découvrit de plus que l'archevêque de Mexico transportait de l'or et de l'argent vers le Pérou dans deux caisses marquées « *chocolate* » ; Torreblanca s'était abstenu d'en faire mention... Le 7 novembre 1644, l'*oidor* véreux fut arrêté puis condamné à une amende de 40 000 pesos, à la démission de son office et au bannissement *ad vitam* de Mexico. S'ensuivit une longue procédure pour annuler cette décision : Torreblanca obtint du Conseil des Indes la désignation d'un nouvel inspecteur qui arriva à la même conclusion que Palafox ; avec le soutien du vice-roi, il reçut du pape une décision d'acquiescement. Puis, en 1649, le Conseil des Indes condamna l'accusé à dix ans de bannissement et d'interdiction d'exercer son office. L'affaire n'était pas close puisque régulièrement, Torreblanca déposait des mémoires au Conseil des Indes demandant son acquiescement : il semblerait qu'il bénéficia d'alliés dont le secrétaire Juan Bautista Sáenz de Navarrete alors que Palafox tombait petit à petit en disgrâce<sup>285</sup>. Il en est question dans la note de Juan Díez de la Calle datant de 1655 et concernant la *Cámara* :

« Un ordre de Sa Majesté étant descendu à propos des affaires de Don Melchor Gutierrez de Torreblanca, qui fut auditeur de Mexico, le Conseil a ordonné que Votre Grâce apporte à la *cámara* la cause de ce sujet : le mémoire qu'il vous a envoyé à ce propos et la relation que Votre Grâce a faite en 1655<sup>286</sup>. »

Le rapporteur s'exécute : le mémoire figure dans la même liasse concernant l'affaire Torreblanca. En marge de la note de Juan Díez de la Calle apparaît l'écriture du *licenciado* Angulo datant du 3 août 1665 qui montre que l'affaire n'était toujours pas close, il écrit : « Joindre avec les autres *autos*

<sup>284</sup> Cayetana Álvarez de Toledo, *Politics and Reform in Spain Viceregal Mexico. The Life and Thought of Juan de Palafox 1600-1659*, Oxford, Clarendon Press, 2004, pp. 188-190.

<sup>285</sup> *Ibid.*, pp. 191-192.

<sup>286</sup> BPR, II/2002 f. 279r.

l'ordre de Sa Majesté énoncé dans ce papier de Juan Díez de la Calle et avec cela demander au Conseil ce qu'il faut faire. »

Étant donné une telle diversité d'affaires et d'opérations à traiter par le commis, on ne peut réduire son métier à une « science de routine ». Certes, une bonne partie du travail quotidien consiste à « dresser des expéditions » c'est-à-dire à établir des actes officiels ou effectuer des recherches dans des registres. Toutefois on constate qu'une fois passé le cap de premier commis, plusieurs missions « complexes » sont confiées à Díez de la Calle. Qu'attend-on vraiment de lui ?

### Qu'est-ce qu'un bon commis ?

« Et [quand] le Prince remet au Secrétaire le choix et la promotion des commis, qu'il fasse un examen attentif de son intelligence et vertu, parce que la négligence dans ces circonstances devra rendre des comptes non seulement au Prince, mais aussi au peuple, ce qui est pire. »

Francisco Bermúdez de Pedraza, *El Secretario del Rey*, 1620, f. 21v.

Finalement, il apparaît que l'une des principales activités des commis était de classer et de chercher les dispositions générales et particulières pour les secrétaires ou le Conseil afin de résoudre une affaire. Le commis ordonnait et enregistrait dans des livres les lettres entrantes et les *consultas* émises par le Conseil. Il recherchait dans ces mêmes livres des informations nécessaires au Conseil : salaire ou nom d'un officier, disposition prise précédemment dans une affaire similaire, etc.

Les *Leyes de Indias*, comme nous l'avons vu, sont peu prolixes sur les emplois subalternes. Quant aux qualités nécessaires aux membres des secrétariats, il faut que ceux-ci « soient fiables et de bonne opinion, et qu'ils n'aient ni d'intelligence avec les Indes ni ne soient agents de ceux qui y sont<sup>287</sup>. » C'est le souci d'indépendance des officiers qui domine, qualité certes non négligeable, mais qui nous en dit peu sur ce que l'on attend d'un commis. Tout au mieux pouvons-nous en déduire que le pouvoir des commis était suffisamment grand pour réaliser des opérations préjudiciables à l'institution.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, une littérature assez abondante s'était constituée autour de la figure du secrétaire assez proche de celle du courtisan<sup>288</sup>. Nous nous en sommes servi jusque-là avec modération, car entre le commis et le

---

<sup>287</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, loi 1.

<sup>288</sup> Jacques Lafaye, « Del secretario al formulario. Decadencia del ideal humanista en España (1550 a 1630) », in *Homenaje a Ana María Barrenechea*, Madrid, 1984, pp. 247-270.

secrétaire, il y a un écart de dignité important bien qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, les grands commis obtiennent souvent le titre de secrétaire à l'instar de Juan Díez de la Calle. Ce dernier dispose ainsi d'un ouvrage intitulé *El Secretario en diez y seis discursos* (Madrid, 1659) de Don Bernardo González Güemes de la Mora dans sa bibliothèque personnelle<sup>289</sup>. Par ailleurs, cette littérature concerne plus souvent les secrétaires particuliers que les agents royaux. Petit à petit la culture écrite et humaniste qui caractérise ces ouvrages tend à s'ouvrir à un public plus vaste : les manuels et formulaires de lettres largement édités témoignent de l'absence de formation de certains pour ces tâches et de l'essor de l'écrit. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, le secrétaire apparaît encore comme un avatar d'Érasme, guidé par la *virtú* : discrétion, intelligence, maîtrise de plusieurs langues, homme cultivé et curieux. Mais la réalité des occupations et l'inflation des affaires au XVII<sup>e</sup> siècle obligèrent le secrétaire à s'entourer de collaborateurs, ces commis qui effectuaient le plus souvent des tâches répétitives de copies de formulaires.

Les demandes que les commis adressent au roi pour obtenir une grâce et leurs réponses constituent une source pour établir les qualités valorisées des commis. Ces documents emploient un langage officiel répétitif et calibré, illustrent les exigences théoriques attendues d'un commis.

### *Ancienneté et expérience*

À l'instar des officiers de finances en Nouvelle Espagne, rappelons que le monde des commis est celui des *infra-letrados*, des non-diplômés qui ne suivent une formation professionnelle que pratique et informelle : leur qualification tient donc plus du savoir-faire que du savoir. Cet apprentissage fondé sur la pratique recevait pourtant des louanges de la part de hautes autorités : par exemple, le vice-roi du Pérou le marquis de Montesclaros affirmait à son successeur que la science du gouvernement « s'acquiert dans la continuité et la fréquentation des papiers<sup>290</sup>. » Le *licenciado* Francisco Bermúdez de Pedraza (1576-1655), dans son *Secretarios del Rey*, affirme que « la science de toutes les choses augmente chaque jour et prend plus de forces avec l'usage et qu'aucune occupation ne nécessite autant d'exercice que le maniement des papiers<sup>291</sup> (...). » Plus loin, il insiste en évoquant Aristote pour dire « qu'il est nécessaire que ceux qui traitent des affaires de la République, soient pratiques », car « la pratique facilite l'entendement, elle rend plus prompt et habile le ministre pour résoudre les affaires. » Ainsi, le principal moyen de mesurer le niveau de qualification d'un commis

---

<sup>289</sup> AGS, CME 308.

<sup>290</sup> Cité dans José Maria Mariluz Urquijo, « Los agentes de la administración pública en Indias », in *Estructuras, gobierno y agentes de la administración en la América española (siglos XVI, XVII Y XVIII)*, Valladolid, 1984, p. 253.

<sup>291</sup> Bermúdez de Pedraza, *op. cit.*, f. 34.

reposait sur l'appréciation de l'expérience, autrement dit la longévité dans la carrière<sup>292</sup>. Sauf exception, les promotions se faisaient à l'ancienneté et il n'était pas possible pour les commis de sauter un échelon : un premier commis devait passer par tous les postes sans certitude quant au passage à l'échelon supérieur. Bermúdez de Pedraza justifie ce procédé :

« Premièrement, pour permettre l'ascension de ceux qui ont servi et sont méritants (...) Deuxièmement, l'utilité de l'ascension par ordre des commis, c'est de retirer l'occasion qu'en vieillissant, ils défont dans leur office et abhorrent le bien public, ayant perdu l'espérance de la promotion et de la prime<sup>293</sup> (...). »

Dans sa dédicace de 1646 au roi, Juan Díez de la Calle rappelle qu'il l'a servi « 22 ans en continu » et la cédula royale de 1645 octroyant une faveur de 600 ducats au commis insiste sur « l'expérience qu'il détient dans les matières et affaires des Indes<sup>294</sup>. » La cédula de nomination au titre de premier commis correspond aux modèles de ce type de documents : « En tenant compte de ce que vous m'avez servi dans les papiers dudit secrétariat depuis l'année 1624 et depuis 1632 d'officier second avec satisfaction, intelligence et expérience<sup>295</sup>. »

De plus, l'expérience et le prestige des années travaillées par les parents se communiquent aux héritiers. Le premier critère dans le choix d'un bon secrétaire, selon Bermúdez de Pedraza, réside dans la *patria*, c'est-à-dire les parents et le lieu de naissance : l'ascendance revêt une grande importance. Le poids de la tradition dans cette société d'Ancien Régime fournit un faisceau d'explication. Dans la cédula du 27 octobre 1674 pour la nomination de Luis Francisco Fernández de Madrigal, les cinquante-six années de service de son grand-père venaient s'ajouter aux quarante-deux de son père pour donner une période de « quatre-vingt-dix-huit années » ! On a vu dans le premier chapitre que cette troisième, voire quatrième génération de commis n'avait pas brillé. C'est ce qui semble se passer au Conseil d'Aragon en 1628 quand le roi parle « des inconvénients formés par ceux qui servent dans mes secrétariats et qui manquent de connaissances des affaires pour y être entrés grâce à la succession des offices de pères en fils<sup>296</sup> (...). »

---

<sup>292</sup> Bertrand, *op. cit.*, 1999, p. 131.

<sup>293</sup> Bermúdez de Pedraza, *op. cit.*, ff. 20 v.-21.

<sup>294</sup> MNSR, f. n.n.

<sup>295</sup> AGI, Indif. 436, L.14, ff. 29v.-31, *Título de oficial mayor de la secretaría de Nueva España*.

<sup>296</sup> Décret royal du 27 mai 1628 cité dans Jon Arrieta Alberdi, *El Consejo Supremo de Aragón (1494-1707)*, Institución Fernando el Católico, Saragosse, 1944, p. 395.

### *Fidélité, soin, mémoire*

Dans sa dédicace à Philippe IV en 1645, Juan Díez de la Calle parle à propos de son beau-père du service qu'il effectua avec « la satisfaction et la pureté qui ont été relevées par le Conseil. » Il était aussi fier de la faveur de 600 ducats qu'il reçut du roi « en considération de ses services. » À tel point qu'il publia la cédule 20 novembre 1645 au début de son *Memorial* de 1646 :

« Il poursuivit avec le désir particulier de se rendre capable des nombreuses et diverses matières que traite ce secrétariat, et dans la formation des décisions qui passent par lui (qui sont variées et d'importance) (...) il entra à la place d'officier second, qu'il exerce avec le soin et l'assiduité qui sont notoires. Répondant à la satisfaction, l'intelligence et le soin avec lesquels le dit Juan Díez de la Calle m'a servi, et continue de servir<sup>297</sup>. »

Aussi la qualité de fidélité est-elle importante : le commis est un sujet obéissant du roi qui voit passer entre ses mains des affaires importantes, parfois tenues secrètes. Diego Saavedra Fajardo consacre l'un de ses emblèmes aux secrétaires avec comme devise « *Qui a Secretis ab omnibus* », soit celui qui a pour office de veiller aux secrets de tous. L'emblème montre la main du secrétaire en train d'écrire avec un compas. Celui-ci symbolise le prince qui mesure et définit les décisions prises, le secrétaire se limitant à retranscrire fidèlement sa pensée. Pour autant Saavedra Fajardo ne limite pas le métier de secrétaire à un office mécanique : « Si [son office] était de peindre des lettres, les imprimeurs seraient de bons secrétaires<sup>298</sup> ». En effet, pour Bermúdez de Pedraza, la fidélité doit être une attitude permanente<sup>299</sup>. La fidélité rejoint la *limpieza*, c'est-à-dire l'honnêteté : de nombreuses dispositions royales tentent de lutter contre la corruption et autres *dadivas*, monnaies courantes dans l'administration hispanique.

Le soin (*cuidado*) est une qualité qui revient abondamment dans la cédule : étant donnée l'abondance de documents dont les secrétariats sont les dépositaires, les destinataires et les émetteurs, le commis doit être méticuleux dans le rangement et le classement des papiers. Ces tâches prenant beaucoup de temps, il doit être présent et consacrer beaucoup de son énergie à travailler. Bons gestionnaires du temps et du rythme des envois, comme il a été vu avec les affaires traitées par Díez de la Calle, les commis doivent jongler entre l'incertitude dans les dates d'envoi et de réception du courrier. Ainsi, en plus du soin dans le classement des documents, il était important de disposer d'une bonne mémoire. Celle-ci n'apparaît pas dans les cédules, mais Bermúdez de Pedraza en fait la quatrième qualité du

---

<sup>297</sup> MNSR, f. n.n.

<sup>298</sup> Diego Saavedra Fajardo, *Empresas políticas*, Madrid, Cátedra, 1999 [1640], p. 658.

<sup>299</sup> Bermúdez de Pedraza, *op. cit.*, f. 31.

secrétaire, car « il est nécessaire que le Secrétaire du Prince se souvienne des formules, des exemples et cas similaires, pour gouverner le présent par le passé, et diriger le futur<sup>300</sup>. »

On se souvient que, dans plusieurs affaires, Juan Díez de la Calle était appelé pour rechercher dans les *cedularios* des précédents. La somme de documents à mémoriser était telle qu'il fallait forger des outils pour la recherche comme l'a fait le commis.

### **Industrie**

Une autre qualité, liée à toutes les autres et valorisée chez les commis, résidait dans la capacité de travail et l'habileté. Les cédules qui évoquent Juan Díez de la Calle mettent toutes en avant la somme de travail accompli. Dans la cédule de 1645, il est rappelé que les réformes fiscales avaient accru les compétences et donc le travail des secrétariats du Conseil des Indes. Díez de la Calle, estime ne pas avoir le temps de se « divertir ». Il faut dire qu'il souhaite sans doute apparaître comme un serviteur zélé en fournissant des efforts supplémentaires « bénévoles » comme il le rappelle au début de ces ouvrages. Dans le manuscrit des *Noticias sacras i reales de los dos Imperios de las Indias Occidentales* (1655-1660), il explique que son œuvre est le résultat de « beaucoup de nuits sans sommeil, d'étude et de dépenses<sup>301</sup> (...) ». L'industrie est la troisième qualité du secrétaire selon Bermúdez de Pedraza, « une occupation honnête, avec une pleine connaissance de celle-ci, acquise par un exercice régulier<sup>302</sup>. »

En conclusion, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, Juan Díez de la Calle, a vécu une série d'évolutions dans le fonctionnement du Conseil des Indes. L'accroissement des papiers à traiter conduisit à recruter davantage de subordonnés pour effectuer toutes les tâches de copie et d'expédition. Les bureaux ressemblaient, à l'instar de ceux des ministres de Louis XIV, à de grosses études notariales<sup>303</sup>. Le premier commis sortait du lot, il supervisait son personnel et réussissait à s'abstraire des tâches ingrates de gratte-papiers. Des missions plus gratifiantes et variées lui étaient confiées. De la sorte, les commis se posaient, à leur niveau, en garant des grands principes et orientations qui régissaient l'institution : par exemple, le strict respect du Patronage royal et du contrôle de la Couronne sur le passage aux Indes et en Espagne. Leur longévité dans les secrétariats (souvent supérieurs à celle des secrétaires) faisait des premiers commis la mémoire vivante des lieux, en témoigne la rapidité avec laquelle ils étaient capables

---

<sup>300</sup> *Ibid.*, f. 36.

<sup>301</sup> BNM, Ms 3023, f.5 et 5v.

<sup>302</sup> Bermúdez de Pedraza, *op. cit.*, f. 34.

<sup>303</sup> Thierry Sarmant, Mathieu Stoll, *op. cit.*, 2010, p. 289.

de retrouver une information dans les cédulaires. Pour toutes ces raisons, ils détenaient un pouvoir qui ne leur était pas officiellement reconnu, mais dont les solliciteurs étaient particulièrement conscients. Les premiers commis avaient la capacité de faciliter ou au contraire de ralentir le cours des dossiers. Ils pouvaient hâter l'expédition d'une lettre ou mobiliser plus de personnel sur un dossier.

Néanmoins, ces fonctions restaient modestes et la figure tutélaire du secrétaire veillait à la bonne marche des affaires. Ainsi, la cinquième qualité de *ciencia* du secrétaire selon Bermúdez de Pedraza n'était pas un attribut des commis. Dans sa volonté d'obtenir des faveurs et d'accélérer sa carrière, en somme d'accéder à un autre statut, Juan Díez de la Calle tenta toutefois d'exhiber sa *ciencia* dans des ouvrages rédigés sans que sa hiérarchie l'exigeât.





## Conclusion de la première partie

La vie de Juan Díez de la Calle semble se conformer à un modèle social qui a bénéficié de peu d'études historiques : le monde des *infra-letrados* au XVII<sup>e</sup> siècle. Petit hidalgo des montagnes de Burgos, sans instruction scolaire, il fait le choix d'une carrière dans les conseils à Madrid. Par un biais que nous ignorons, il se place sous la protection de son beau-père qui l'introduit et le forme au « *manejo de papeles* » dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Comme dans d'autres parties de la Monarchie catholique, les structures politiques reposent sur la famille. Ainsi, les rejetons des Díez de la Calle et des Fernández de Madrigal occupent plusieurs postes du gouvernement et de la justice des Indes occidentales. Pendant une période, beaux-frères et cousins tiennent les places de premiers commis des deux secrétariats. Cette pratique est encouragée par la Couronne qui reconnaît une sorte d'héritage immatériel et s'accommode d'un système de formation peu onéreux. De cette façon, cette grande famille peut espérer obtenir des marques de reconnaissance économique et sociale : le titre universitaire réservé à l'aîné, des habits de Santiago largement donnés après 1660, des postes d'échevins. On peut donc parler d'ascension sociale pour Díez de la Calle : alors que des enquêteurs peinent à retrouver les preuves de sa noblesse dans les *pueblos* de Valdivielso, le monarque lui octroie le titre de secrétaire du roi.

Le commis a en effet profité de sa place pour créer et entretenir des relations avec un ensemble de personnages disséminés dans le gouvernement et les territoires des Indes occidentales. L'éloignement géographique entre le centre suprême du pouvoir et les possessions extraeuropéennes grandit d'autant le capital social du commis. L'importance de la Cour dans le dispositif monarchique de légitimation du pouvoir s'avère également essentielle. D'une part, sa position médiane dans la hiérarchie du Conseil des Indes lui offre un rôle d'intercesseur. Il est par exemple en contact avec les *agentes de negocios*. Ces représentants sont chargés par leurs commanditaires *indianos* d'obtenir faveurs et postes. D'autres personnages s'adressent directement à Díez de la Calle et s'affichent en client : ce sont des individus moyens (soldats, prébendiers) qui attendent du commis d'intercéder pour décrocher une *alcaldía mayor* ou un canonicat.

D'autre part, son expérience des *papeles* l'amène à s'intégrer dans des cercles plus prestigieux. Par exemple, ceux du chroniqueur des Indes, Gil González Dávila avec qui il collabore pour la publication du *Teatro eclesiástico*. Des évêques et des *oidores* lui font assez confiance pour faire

passer des messages aux conseillers. Juan de Palafox y Mendoza lui remet une description de son évêché de Puebla. Indéniablement Díez de la Calle a acquis une notoriété parmi les « experts » du Nouveau Monde. Il peut ainsi compter sur un groupe d'informateurs prêts à répondre à ses questions ou à lui envoyer des descriptions.

Pourtant, son labeur quotidien n'appelle pas de compétences juridiques spécifiques. La carrière d'un commis se présente comme une longue série de copies, de formulaires et d'archivage. Avec le temps et surtout en devenant premier commis, les responsabilités croissent, le contact avec le secrétaire, parfois les conseillers, devient quotidien. Disposant d'un pouvoir d'authentification, les commis lisent et traitent le courrier. Mémoire vivante des archives, ils deviennent des références en ce qui concerne les cédules et autres titres de nomination. Ces compétences s'avèrent d'autant plus précieuses avec la création en 1644 de la *Cámara de Indias* qui a pour tâche de nommer les agents ecclésiastiques et civils aux Indes occidentales.

Entre espace impérial et culture courtesane, Juan Díez de la Calle s'intègre et s'épanouit dans une administration pléthorique pour l'époque. Alors qu'en 1714 les bureaux des ministres de Louis XIV comptent 300 personnes, la structure polysynodale madrilène accueille dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle plus de 600 employés. Néanmoins, les personnalités plus que les postes subsistent : la frontière entre vie privée et vie publique n'existe pas (on le constate avec le rôle de la famille) et des liens personnels se tissent au-delà des océans. Un employé subalterne à force de travail et de marques de fidélité au roi peut émerger des autres *infra-letrados* de l'*Alcázar real*.

Figure 5. Frontispice gravé des *Noticias Sacras y Reales*





## DEUXIÈME PARTIE

### *Noticias e imperio*

## Recueillir et élaborer l'information au Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle

*« He reconocido para ello muchos libros y despachos reales de las dos Secretarías de Nueva España y el Perú, papeles autenticos, Historias y relaciones y otros manuscritos. »*

Juan Díez de la Calle, *Noticias Sacras i Reales de los dos Ymperios de las Indias Occidentales*, vers 1655.

*« (...) y assi es dislate pensar, que se pueden regir las riendas de un gran Imperio, sino se sabe exactamente las calidades, partes, costumbres, naturalezas, inclinaciones, tesoros, armas, soldados, Reynos, tributos, y gastos, que todo esto tenían en un libro que llamaban Brevario o Secreto, el Emperador Augusto, el Rey Don Juan el Segundo de Portugal y el Rey Fernando el Católico. »*

Don Fadrique Moles, *Audiencia de Príncipes*, Madrid, Imprenta Real, 1637, p. 2.



Quelles informations sont nécessaires à Juan Díez de la Calle pour effectuer son travail et pour rédiger les *Noticias Sacras y Reales* ? De quelles sources dispose-t-il ? Comment sa démarche s'inscrit-elle dans celle plus large de la Couronne ? Se contente-t-il de ce qui passe à sa portée, a-t-il une attitude plus active, fomentant la production d'informations utiles ? Comment et dans quelle mesure en fait-il usage ? Comment conditionnent-elles sa représentation de l'espace américain ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes fondé sur l'analyse des principales œuvres du commis : le *Memorial informatorio* de 1645, le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* de 1646 et les deux tomes manuscrits des *Noticias Sacras y Reales* élaborés entre 1655 et 1659 qui constituent la version la plus tardive et la plus élaborée de son œuvre. Il convient, dans un premier temps, de reprendre l'ensemble de ces publications pour en chercher les origines, les formes et les contenus. L'œuvre de Díez de la Calle s'inscrit dans un vaste programme de recueil et de mise en forme de l'information au Conseil des Indes. Initiées très tôt, ces activités sont clairement définies dans un corpus réglementaire qui a peine à s'appliquer efficacement : les ordonnances de 1571 et de 1636 du Conseil des Indes sont ambitieuses. Elles mettent en place une mécanique infaillible qui expédie, classe, archive et comptabilise suivant des rythmes réguliers. Tout cela est en décalage avec les capacités et les pratiques de l'institution madrilène, mais insufflé une dynamique. En effet, des individus prennent à bras le corps leur mission : López de Velasco envoie des questionnaires aux autorités américaines, Herrera rédige son Histoire des Indes ou *Décadas*, Solórzano et León Pinelo compilent les *Leyes de Indias*, etc.

Díez de la Calle s'intègre clairement dans ce mouvement. Il marche dans les pas de León Pinelo en publiant une liste du personnel nommé par le roi et ses principaux ministres. Ses connaissances lui permettent d'assister le chroniqueur González Dávila attelé à la rédaction de son *Teatro eclesiástico de Indias*. Il va chercher dans l'Empire romain un modèle, les *Notitia dignitatum*, pour mieux montrer la grandeur de la Monarchie catholique.

En dépit de toutes ces ambitions, le résultat obtenu est modeste et imparfait. Les *Memoriales* de Díez de la Calle sont le fruit d'un projet individuel : il les fait imprimer avec ses propres moyens ; la mise en page est passablement calamiteuse (absence ou erreur de pagination, non respect des mentions légales, des blancs). Le commis est d'ailleurs conscient de ses limites. Il obtient une récompense royale qui l'encourage à continuer, mais son projet final des *Noticias Sacras y Reales* – une somme historique,

géographique, mais surtout politique des Indes occidentales – resta à l'état de manuscrit. Pour le rédiger, il a pourtant fallu beaucoup de temps et d'énergie. Le commis a inlassablement travaillé à la constitution d'un corpus documentaire lui permettant de rester informé de la situation par-delà les océans. Ses méthodes témoignent de la manière dont procédait concrètement le Conseil des Indes dans cette tâche de recueil et d'élaboration de l'information.

Par ailleurs, les ouvrages de Díez de la Calle sont pris dans un système de renvois à d'autres livres et à une masse hétérogène de *papiers* : « nœud dans un réseau<sup>304</sup> ». Il profite de tous les moyens à sa portée : les « Relations géographiques » de 1635 et 1648, son réseau d'informateurs, le flux continu de papiers (lettres, rapports, demandes, descriptions) échangés entre les Indes occidentales et Madrid et enfin les monographies manuscrites et imprimées. Les sources sont très inégales, surtout dans leur répartition géographique : Díez de la Calle est bien informé sur la vice-royauté de la Nouvelle Espagne dont il a la charge. Voilà une limite évidente de son œuvre. Il ne peut pas prendre connaissance de la totalité des documents qui transitent par le Conseil des Indes : la documentation du secrétariat du Pérou, même si elle lui était ouverte, ne pouvait faire l'objet d'un traitement par un seul homme.

Pourtant le commis réussit à publier ses travaux. Bien qu'imparfaits, ils constituaient des outils de connaissance qui induisaient des « effets de pouvoir<sup>305</sup>. » Avec les *Noticias Sacras y Reales*, on pouvait aisément prendre conscience de l'importance du dispositif mis en place par la Monarchie catholique pour la gestion politique et religieuse des territoires américains. Cet ensemble formait un discours – parfois contradictoire – qui tendait à glorifier les entreprises de la Couronne au Nouveau Monde. Une idéologie clairement définie imprégnait la bibliographie de Díez de la Calle : impérialisme et providentialisme s'exprimaient pleinement dans les *Noticias Sacras y Reales*.

---

<sup>304</sup> Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008 [1969], p. 36.

<sup>305</sup> Geoffrey Parker, *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven/London, Yale University Press, 2000, p. 65.



Figure 6. Page de titre manuscrite de la *Hierachia eclesiástica* (1647)

Hierarchia Eclesiastica:  
de los dos Imperios del Peru,  
la Nueva España e Islas ad-  
yacentes en las Indias occi-  
dentales.

Contiene

Trecientos y cinquenta y seis Pa-  
triarchas. Arcobps. obps. y abades  
que antenidos; los 6. Arcobps. 32  
obps. y la Iglesia abacial de Xamara.  
(Los 12 obps. de las Indias Occidentales)  
en que ay 34 obps. presentados los 16. de opor.  
Presentados por las Mag. de los Sr. en por.  
D. C. de Felipe 2.º. y 3.º. y 4.º. más 1.º. en 1661  
que an corrido desde el de 1511. que se erijieron  
Las Primeras Iglesias: hasta el de 1647.

Escrivale

En la Calle oficial segunda  
de la n.º. España de R.º. Supremo



## CHAPITRE IV

### L'œuvre de Juan Díez de la Calle *Sacar, ajustar, reducir*

« De los tocantes al expediente ordinario. Forçoso es tener en el escritorio o secretaria un libro curioso, de las minutas de todos los títulos y provisiones que el señor manda despachar de todos los oficios y cargos de sus estados, y en hojas a parte de las minutas de licencias, mercedes, y las demás cosas, gracias, y permisiones que suele hazer a los vasallos. »

Gabriel Pérez del Barrio Angulo, *Dirección de secretarios de señores...*, Madrid, 1613, f. 59v.

« Bons seigneurs, vos services sont consignés sur un registre dont je tourne chaque jour la feuille pour les lire. »

William Shakespeare, *Macbeth*, Acte I, Scène III, 1623

Au premier contact, l'œuvre du commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes semble monomaniaque : une bonne partie de son parcours éditorial consista à enrichir et à perfectionner une liste dont il n'était même pas l'auteur original. L'objectif premier était de fournir à un petit nombre de responsables un outil pratique permettant de disposer et de retrouver facilement les postes civils et ecclésiastiques pourvus par le roi après avis du Conseil des Indes, puis à partir de 1644, de la *Cámara de Indias*. D'emblée, il faut noter que cet *opus* eut la chance de sortir du magma des manuscrits produits par le Conseil des Indes et jalousement gardés au secret pour être imprimé et donc consultable au-delà du secrétariat. Cela pose la question de l'initiative et du suivi des projets ainsi que celle des moyens mis à disposition par la Couronne pour les réaliser. Les idées sont là, souvent très innovantes, mais la mise en œuvre et les moyens ne suivent pas toujours. En effet, des cédules répètent les mêmes demandes au fil des ans, voire des décennies : l'histoire de la *Recopilación de Indias* est bien connue<sup>306</sup>. Ainsi, il arrive parfois que les productions soient finalement prises en charge de manière volontaire par des employés qui veulent se distinguer. Le travail en équipe est peu ou pas développé : certes il y a des

---

<sup>306</sup> Manzano Manzano, *Historia...*, *op. cit.*, 2 vols.

échanges d'informations et on fait appel à un collègue sur une question précise, mais l'idée de coauteur ne se vérifie guère. Néanmoins, un projet peut passer de main en main et le plagiat est loin d'être proscrit. Par accumulation, correction et au bout de nombreuses années, des œuvres essentielles au fonctionnement de l'empire voient le jour. Les *Noticias Sacras y Reales* de Díez de la Calle suivent un parcours assez similaire.

Par ailleurs, petit à petit, l'œuvre de Díez de la Calle s'étoffe et tend vers d'autres objectifs, sans doute plus nobles aux yeux de l'auteur que de pures données officielles, lui offrant une reconnaissance supérieure à son statut de gratte-papier. Le problème résida alors dans la recherche des moyens financiers pour publier ses deux gros volumes : il lui fallait obtenir la protection royale. Pour cela, il procéda comme les autres auteurs de l'époque puisqu'il proposait un *Breve Resumen* puis un *Compendio*, c'est-à-dire une dizaine de folios imprimés destinés à convaincre le monarque de le publier en expliquant le propos de l'œuvre et, le cas échéant, en incluant la table des matières. Cela fut en vain puisque le projet final de notre commis datant des années 1655-1660 resta à l'état de manuscrit.

Dans ce chapitre nous proposons, d'une part, d'établir un tableau quantitatif et qualitatif de l'œuvre de Díez de la Calle : les œuvres imprimées et les manuscrits inachevés. Nous étudierons d'autre part les origines de l'œuvre : qui en est l'initiateur ? Qui y participe ? Pourquoi et comment ? Le commis madrilène s'inscrit, en effet, dans une vaste entreprise de compilation des savoirs clairement affichée dans les années 1560-1570 par le président du Conseil Juan de Ovando. À ce titre, nous démontrerons que Díez de la Calle participa et aida le chroniqueur des Indes à terminer le *Théâtre ecclésiastique des Indes*.

## **Une œuvre intégrée aux savoirs impériaux produits par le Conseil des Indes**

On peut faire commencer officiellement l'entreprise cognitive avec les lettres que Christophe Colomb adressa à plusieurs reprises aux Rois Catholiques : la première datée du 4 mars 1493 leur annonce la Découverte et offre une description des espaces parcourus. Quarante ans plus tard, la Couronne amorça une nouvelle démarche en demandant à Gonzalo Fernández de Oviedo la rédaction d'une somme sur ses nouvelles possessions : une *Historia general y natural de las Indias, islas y tierra firme del mar océano* publiée en 1532<sup>307</sup>.

Dans les années 1560, l'inspection du Conseil des Indes par le *licenciado* Ovando impulsa la volonté de disposer d'informations dans un souci de bon

---

<sup>307</sup> Schäfer, *El Consejo Real...*, op. cit., t. 2, p. 352.

gouvernement. Il remarqua l'absence d'organisation dans la collecte, le classement et la conservation des « connaissances des choses des Indes qui peuvent et doivent échoir au gouvernement<sup>308</sup>. » De cette *visita* naquirent les nouvelles Ordonnances du Conseil des Indes de 1571, reprises et complétées en 1636. Elles prévoyaient notamment la création du poste de *cosmógrafo-chronista mayor* des Indes et lui assignaient une mission assez claire : « Que le Conseil dispose d'une description des affaires des Indes, à partir de laquelle on puisse fonder gouvernement et loi<sup>309</sup>. »

Le premier cosmographe-chroniqueur des Indes, Juan López de Velasco, répondit rapidement au besoin d'informations claires et précises par une *Géographie et description Universelle des Indes*<sup>310</sup> (1574). Il organisa ensuite un gigantesque collecte d'informations en envoyant un questionnaire de caractère général aux autorités locales américaines<sup>311</sup>. Après une première tentative manquée en 1573, un nouveau questionnaire plus concis fut expédié en 1577 aux municipalités, prélats, *encomenderos* ou tout autre autorité ou érudit local. La rédaction et l'envoi de ce questionnaire furent véritablement une idée novatrice et ambitieuse et les réponses parvinrent massivement au Conseil des Indes<sup>312</sup>.

Les milliers de documents produits par le Conseil ou venant des Indes devaient recevoir un traitement. L'ordonnance 12 de 1636 confirme et insiste sur le fait « que pour faire des lois, il y ait d'abord une entière connaissance des décisions prises en la matière et si possible, qu'il y ait un rapport (*informe*)<sup>313</sup>. » L'ordonnance 64 prévoit la création d'archives qui devront accueillir toutes sortes de documents concernant tous les champs de la connaissance<sup>314</sup>.

Le responsable des archives disposait d'un budget pour acheter ces livres et demande est faite aux imprimeurs de déposer un exemplaire au Conseil des Indes. C'est la création d'un véritable dépôt légal pour tout document

---

<sup>308</sup> Cité dans *ibid.*, t. 1, p. 137.

<sup>309</sup> Mariana Moranchel Pocaterrea, « Las Ordenanzas del Real y Supremo Consejo de Indias de 1636 », *Cuadernos de Historia del Derecho*, 2001, n°8, pp. 273-379 et 2002, vol. 9, pp. 247-364.

<sup>310</sup> Juan López de Velasco, *Relaciones geográficas de Indias*, Edición de Don Marcos Jiménez de la Espada, estudio preliminar de doña María del Carmen González Muñoz, Madrid, BAE, 1971.

<sup>311</sup> Jean-Pierre Berthe, « Juan López de Velasco (1530-1598). Cronista y Cosmógrafo mayor del Consejo de Indias : su personalidad y su obra geográfica » *Relaciones Michoacán*, 1998, n°75, vol. XIX, pp. 141-172 ; Francisco de Solano (éd.), *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI/XIX*, Madrid, CSIC, 1988.

<sup>312</sup> Raquel Alvarez Peláez, « El cuestionario de 1577. La "instrucción y memoria de las relaciones que se han de hacer para la descripción de las Indias" de 1577 » in Solano, *op. cit.*, p. C.

<sup>313</sup> *Rec.*, L.II, T.II, loi 12 (Philippe II, 1571 et Philippe IV, 1636).

<sup>314</sup> *Ibid.*, loi 6, « les cartes de navigation, de routes, plans, découvertes et relations touchant à la terre et davantage des Indes, (...) que l'on garde tous les livres parus jusqu'ici ou à paraître et que l'on puisse trouver, qui traitent des matières des Indes, morales, politiques, naturelles, d'histoire, de navigation, de géographie, de relation, de discours, d'essais (*arbitrios*), d'avis (*parecer*), d'observations (*advertencias*) et tout autres papiers, qui touchent, ou puissent toucher aux dites Indes ou à n'importe laquelle de ses matières, aussi bien imprimés que manuscrits. »

traitant de près ou de loin des possessions américaines et philippines. Cette nouveauté s'inscrit dans un contexte général de mise en place d'archives en Espagne et d'inflation de l'écrit comme instrument de pouvoir<sup>315</sup>. La liste de ce qui doit être conservé montre la richesse et l'ambition de ces archives classées « de telle sorte que l'on puisse trouver avec facilité n'importe quelle chose dont on a besoin<sup>316</sup>. »

### ***Les informations sur les officiers et les religieux au service de la Couronne***

En 1573, les Ordonnances demandaient dans les clauses 22 à 32 un inventaire précis des institutions et de toutes les catégories d'offices liées aux Indes occidentales. En 1585, Philippe II ordonnait aux vice-rois et aux présidents d'audience d'envoyer chaque année une « relation claire, expresse et particulière » des ministres et officiers des audiences du plus grand au plus petit avec les salaires, les postes vacants et les personnes<sup>317</sup>.

Près de quarante ans plus tard, un ordre royal adressé à tous les conseils et adopté par le Conseil des Indes le 9 juin 1629 ordonnait la rédaction d'un mémoire regroupant page par page :

« Tous les offices et ministères ordinaires et extraordinaires de toutes les professions que l'on pourvoit dans tous mes royaumes et seigneuries, autant pour Moi que pour tous les Vice-rois et Capitaines généraux, en m'envoyant conjointement aux exercices desdits offices, le salaire qu'ils reçoivent et leurs émoluments<sup>318</sup>. »

Cette liste servirait essentiellement au recouvrement d'une nouvelle taxe entrée en vigueur en 1631 et qui touchait la concession ou la succession à une charge : la *media anata* – la moitié d'un salaire annuel d'officier versée au Trésor au moment de l'entrée en fonction<sup>319</sup>. En 1636, les *Nouvelles Ordonnances* du Conseil des Indes confiaient aux secrétaires le soin de « disposer d'un livre actualisé dans lequel soient inscrites au fur et à mesure les charges et offices, dignités et bénéfices pourvus avec notre titre (...) avec leurs salaires<sup>320</sup> ». Les comptables devaient également avoir « un livre relié avec, par ordre alphabétique, toutes les Provinces de nos Indes et les Audiences et les Présidents, Auditeurs, *Alcaldes*, *Fiscales* qui s'y trouvent et leurs salaires<sup>321</sup> (...) ». Ainsi, pour plusieurs raisons conjoncturelles (*media*

---

<sup>315</sup> Fernando Bouza, *Comunicación, conocimiento y memoria en la España de los siglos XVI y XVII*, Salamanca, Seminario de estudios medievales y renacentistas, 2000, p. 123.

<sup>316</sup> *Rec.*, L.II, T.II, loi 6.

<sup>317</sup> *Ibid.*, L.II, T.XV, loi 168 (Philippe II, 26 octobre 1585).

<sup>318</sup> León Pinelo, *op. cit.*, 1953, p. LXXVII et AGI, Indif., 1651.

<sup>319</sup> *Rec.*, L.II, T.VI, loi 53 (Philippe IV, 18 août 1635).

<sup>320</sup> *Ibid.*, L.II, T.VI, Loi 41. Disposition prévue dans l'ordonnance 78 de 1571, reprise et amendée dans les Ordonnances de 1636 (CLIV).

<sup>321</sup> *Ibid.*, L.II, T.XI, Loi 17 (Philippe IV, Ordonnance 204 de 1636).

*anata*) et structurelles (besoin d'une vision d'ensemble de son personnel aux Indes), la Couronne favorisa l'élaboration d'une liste des charges civiles, ecclésiastiques et militaires.

### ***Les sources d'inspiration : Rome, Estado da Indias & media anata***

Un peu moins de dix ans après les Ordonnances du Conseil de 1636, Juan Díez de la Calle publia ses *Memoriales* répondant aux demandes du monarque. Il ne le fit pourtant pas en réponse à une requête officielle qui lui aurait été personnellement adressée. En effet, il s'appuie sur sa propre expérience des papiers et sur une série de précédents en la matière.

Entouré d'historiens et d'érudits sur lesquels il pouvait prendre modèle, il n'est pas surprenant que Juan Díez de la Calle soit allé chercher une référence à l'Empire romain pour justifier son entreprise :

« (...) je décidai avec la faveur divine de réduire à un bref volume les informations sacrées et royales les plus importantes, imitant en cela le soin qu'eurent les empereurs romains d'acquérir des informations bien précises et détaillées sur chaque province de leur Empire, de leur population, leurs richesses et leurs qualités comme on les trouve dans le grand livre intitulé *Notices des deux empires* qu'ils firent rédiger, et j'ai vu que leur principal effort était de comprendre, conserver et gouverner avec justesse et rapidité, dans la paix et la justice, les provinces nombreuses et reculées qu'ils dominaient, si différentes entre elles par la condition, leurs relations entre elles, les lois, les coutumes, les rites et l'adoration de faux dieux<sup>322</sup> (...). »

Le commis fait référence à l'ouvrage intitulé *Notitia dignitatum utriusque imperii Orientis et Occidentis*, rédigé vers 411 et réédité plusieurs fois aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles d'après une édition d'un disciple d'Alciat, Guido Pancirolo<sup>323</sup> (1523-1599). La comparaison avec l'Empire romain est fréquente dans la littérature politique du Moyen-Âge et de l'Époque moderne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'humaniste Guido Pancirolo souhaite exhumer ce document pour montrer la capacité d'organisation militaire et administrative de l'Empire romain.

Dans les années 1630 et 1640, alors que le projet de *Recopilación* est porté par les membres les plus éminents du Conseil, il est normal de se référer à l'époque de Justinien (brève période de tentative de reconquête de l'Empire romain). Ainsi, León Pinelo n'hésite pas à se comparer aux

---

<sup>322</sup> BNM, Ms 3023, f. 4v.

<sup>323</sup> *Notitia utraque cum orientis tum occidentis ultra arcadii honorique caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum...*, Bâle, 1552 ; Venise, 1602 ; Lyon, 1608 (avec une introduction d'Alciat) ; Genève, 1623 ; Paris, 1651.

assistants du compilateur Tribonien pour le Code Justinien (528)<sup>324</sup>. L'empire de Philippe IV est, selon Juan Díez de la Calle, vingt fois plus grand que celui des Romains qui pourtant possédaient le plus étendu de tous les temps<sup>325</sup>. Ici ce n'est pas l'empire des conquêtes, mais celui de la conduite des territoires et des peuples avec comme difficulté leur immensité. Pour y faire face, il faut comme les Romains proposer une cohérence d'ensemble dans les lois, montrer leur unité et la capacité à les réduire en un *corpus* (juridique, militaire ou politique) et, de cette façon, démontrer la maîtrise du territoire.

Le règne de Philippe II constitue pour le commis un autre jalon de la grandeur impériale. En 1582, soit deux ans seulement après l'Union des deux Couronnes d'Espagne et du Portugal sur la tête de Philippe II, un auteur anonyme livrait au monarque une description des colonies portugaises. Le *Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e, mais cargos que nelas ha, e da importancia delles* (1582) est un élément auquel Díez fait référence lorsqu'il évoque un livre de Ferdinand le Catholique et de Philippe II similaire à celui des Romains (la *Notitia utraque*) et un autre contenant « tous les sujets méritants qu'il y avait dans leurs royaumes<sup>326</sup> ». Dans une dédicace à Philippe II, l'auteur portugais explique sa démarche :

« L'une des choses qui importent le plus au service de Votre Majesté dans l'État de l'Inde, c'est de bien choisir les capitaines et les officiers de ses villes et forteresses : parce que d'eux dépend un bon gouvernement et les erreurs de ceux qui administrent mal ces régions si lointaines sont plus préjudiciables et difficiles à remédier. (...) Ce bref recueil concerne chacune des villes et des forteresses, que Votre Majesté possède dans ces États d'Orient, pour qu'elle voie grâce à de véritables informations, leur grandeur, sans le travail de parcourir de longues écritures<sup>327</sup> (...) »

---

<sup>324</sup> Le Code Justinien représente pour les juristes de la Renaissance la référence que l'on étudie dans les universités. Dans son *Código Peruano* (1635), Gaspar de Scalona y Agüero affirme également travailler « en imitant Grégoire, Hermogène et Théodose, qui chacun successivement réduisit en Codes celles des empereurs de Rome, et Tribonien et Dorotheé, qui avec ces trois codes recompilèrent les décisions de l'empereur Justinien lui donnant le même titre. » Cité par Juan Manzano Manzano, *op. cit.*, t. 2, 1991, p. 189.

<sup>325</sup> Comme Juan Díez de la Calle, Gil González Dávila, dans sa dédicace au roi, compare l'empire de Philippe à celui des Romains, plus précisément à celui de Jules César. González Dávila, *Teatro eclesiástico...*, *op. cit.*, 2004 [1649], p. 60.

<sup>326</sup> BNM, Ms 3023, f. 4v.

<sup>327</sup> BNM, Ms 3217, 107 fols. Pour une édition facsimilée, voir Francisco Paulo Mendes da Luz (éd.), « *Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e mais cargos que nelas ha, e da importancia delles* », *Studia*, n°6, Juillet 1960, pp. 351-363, (f. 3).



Le *Livro das Cidades e Fortalezas* se compose de dix-sept chapitres qui décrivent les villes et les forteresses portugaises d'Orient de Goa à Malaca en passant par le Golfe Persique et le littoral africain. Chaque chapitre correspond à une ville et énumère d'abord les postes militaires puis les officiers de finances, de justice et « beaucoup d'autres charges et offices » (« *outros mautos cargos e officios* ») pourvus par le vice-roi et la ville. Comme chez Díez de la Calle, les salaires de chacun sont précisés. L'auteur du *Livro das Cidades e Fortalezas* ne se contente pas de dresser une liste, il agrmente son tableau de commentaires sur la situation réelle et sur les défauts du système de nomination. En effet, il dénonce l'excessive durée de la vacance des postes ou l'incompétence de certains personnels mal choisis. En somme, on se trouve face à un précieux tableau de l'état de l'empire portugais en Orient en 1581. Nous ne connaissons pas d'équivalent pour l'Amérique espagnole à la même époque. Mais, soixante ans plus tard, le travail de Díez de la Calle est tout à fait comparable sur le fond et la forme. Les propos de la dédicace font écho à ceux tenus par le commis madrilène : disposer d'un outil de bon gouvernement et éviter de rechercher dans tous les papiers.

L'inspiration immédiate de Díez de la Calle est la *Relación universal* d'Antonio de León Pinelo établie en réponse à l'ordre général de Philippe IV du 9 juin 1629<sup>328</sup>. Le résultat est une liste de soixante folios énumérant tous les offices que pourvoyait le Conseil des Indes soit 4 619 places en plus des 178 charges des institutions métropolitaines. À notre connaissance, il s'agit de la première tentative de recensement global de l'administration *indiana*<sup>329</sup>. Ce document, resté manuscrit et conservé dans les papiers de Juan Díez de la Calle, est annoté et complété par au moins deux écritures, dont celle de notre commis. Le titre soigneusement écrit par León Pinelo fournit tout un programme<sup>330</sup>.

Toutefois, León Pinelo souhaitait inclure cette liste dans un opus personnel qui apporterait « la preuve de l'estime que l'on doit porter à des Royaumes où il y a tant à donner », référence à la magnanimité du roi dans ses faveurs. Dans un projet intitulé *Política de las Grandezas y Gobierno del*

<sup>328</sup> Antonio León Pinelo, *El Gran Canciller...*, *op. cit.*, p. LXXVII, note n°46.

<sup>329</sup> Un document similaire existe pour le Portugal, le « Libro das avalliações de todos os officios do Reyno de Portugal. Anno 1640 », voir Hespanha, *Vísperas del Leviatán...* *op. cit.*, p. 41.

<sup>330</sup> Publié par Berthe et Calvo (éds.), *Administración e Imperio...*, *op. cit.*, pp. 199-393 *Relación de los officios i cargos de gouerno justicia hacienda guerra i mas, perpetuos i temporales, que por gracia i merced, venta o renunciación provee su Magestad del Rey nuestro señor, por su Real Consejo de las Indias i sus virreyes, Presidentes, Audiencias, Tribunales de Cuentas, Governadores, Corregidores, Alcades mayores Ayuntamientos, Oficiales Reales i demas ministros, assi en el mismo Real Consejo i en la Casa de Contratacion de Sevilla i sus adyacentes, como en todas las Indias, Islas i Tierra firme del mar Oceano i en sus Ciudades, Villas, lugares, Asientos, presidios, fuerças i armadas; con los salarios i sueldos que tienen i el valor de los vendibles.*

*Supremo y Real Consejo de las Indias*<sup>331</sup>, León Pinelo propose plusieurs passages sur les postes, charges et bénéfices. Par exemple, le livre trois de la première partie donnerait

« une solide connaissance de ce que le roi a pourvu et continue de pourvoir dans chaque ville fondée jusqu'à aujourd'hui ; quel gouvernement, quels ministres, aussi bien Vice-rois, que Gouverneurs, *Corregidores* et autres ; et quelles personnes ont été nommées, avec quels privilèges et lois, gages et salaires, le tout réduit aux onze Audiencias Royales. »

Le chapitre 3 du livre 1 de la seconde partie rapporte les prébendes et bénéfices que le roi dispense, le livre 2 énonce pour chaque évêché les prélats, dignités et prébendes. Ce programme ne vit jamais le jour, mais la relation de 1631 était bien réelle et servait le Conseil des Indes. Dans les années 1640, elle avait besoin d'une actualisation et d'une plus grande diffusion. Pour faire ce travail, il n'était pas nécessaire de s'appeler León Pinelo, un commis expérimenté, habitué au maniement des papiers pouvait fournir un bon outil de travail à son Conseil.

Le commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne se chargea de cette mission. Ses annotations apposées sur la *Relación universal* jusqu'en 1648 témoignent de son appropriation et de la maîtrise qu'il en avait. Il est fort probable que Díez de la Calle entreprit de lui-même, après ou pendant ses heures de travail, de mettre en forme et d'actualiser cette liste en la conformant à l'usage des secrétariats. Il fut encouragé par son entourage professionnel (peut-être directement par León Pinelo) et put publier à peu de frais ce *Mémoire* peu conforme aux règles de l'imprimerie et de l'édition, mais qui remplissait bien son rôle d'outil administratif.

## **De la liste à l'histoire : une œuvre de plus en plus ambitieuse**

### ***Le projet éditorial d'après les dédicaces et avertissements au lecteur***

La dédicace est un passage important pour l'auteur, il s'agit d'un appel à la protection, d'un don à quelqu'un pour lui faire honneur et aussi d'une manière de demander une faveur, de capter la bienveillance royale. Dans son *Memorial* de 1645, Juan Díez de la Calle propose de fournir au roi et à son Conseil une liste des emplois pourvus par le roi aux Indes occidentales avec les salaires correspondants<sup>332</sup>. Cette publication est le fruit de la volonté du

<sup>331</sup> Antonio León Pinelo, *Política de las grandezas... dirigida al rey*, s.d., s.l, dans un article tiré à part de la *Revista de Historia del Derecho*, 11, advertencia preliminar de Víctor Tau Anzoátegui, Buenos Aires, 1983, pp. 509-560.

<sup>332</sup> Díez de la Calle, MEMORIAL INFORMATARIO/ AL/ REY NUESTRO SEÑOR./ EN SV REAL Y SUPREMO CONSEJO/ DE LAS INDIAS, CAMARA, Y IVNTA/ DE GVERRA./ EN MANOS DEL SEÑOR IVAN BAPTISTA/ Saenz Naverrete, Cauallero de la Orden de Alcantara./ de su Consejo, su

secrétaire Juan Baptista Saenz Navarrete, qui apparaît dans la page de titre, et de ses « compagnons des secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou [qui] l'ont désirée. » Quant aux destinataires, ils ne diffèrent pas beaucoup des commanditaires : « Je l'ai imprimé, pour que tous puissent en profiter facilement, et en particulier les commis [du Secrétariat de Nouvelle Espagne] et du Pérou, à qui il s'adresse principalement. » En effet, son mémoire est un outil qui correspond aux tâches particulières des secrétariats :

« Pour appliquer avec plus de sûreté et de précision les décrets et pour que, avec plus d'à propos, on puisse faire les propositions aux offices et places qui sont pourvus par [ces secrétaires] et leurs dossiers, sans qu'il soit nécessaire (comme jusqu'à maintenant) de chercher (au prix de tant d'efforts et de temps) dans tant de livres et de liasses de papiers, où sont réparties toutes les informations. Et aussi avec l'intention de soulager et d'aider ceux qui voudraient s'en servir<sup>333</sup>. »

En somme, le *Mémoire* s'adresse en particulier à la petite communauté professionnelle des commis des secrétariats du Conseil des Indes. Rappelons que Díez de la Calle poursuit principalement un objectif personnel : obtenir du roi une gratification pécuniaire pour son travail. En 1646, la dédicace du *Memorial y Noticias Sacras y Reales* s'adresse une fois de plus au monarque et développe davantage la teneur du projet :

« J'ai rassemblé avec une attention particulière les points principaux concernant le Divin, l'Humain, le Politique et le Militaire. Pour que soit entièrement informés Votre Majesté et ses ministres, à travers une brève prise de connaissance, sûre et claire, sans long discours ni excès de parole, comme en eut le Romain pour chaque province, pour comprendre, gouverner, préserver, et conserver avec douceur, succès et rapidité les nombreuses [provinces] vastes et reculées qu'il gouvernait<sup>334</sup>. »

---

Secretario en el, y de la / Camara y Junta./ CONTIENE LO QVE SV MAGESTAD PROVEE EN/ su Consejo, y Junta, y por las dos Secretarias de la Nueva/ España, y Pirú, Eclesiastico, Secular, Salarios, Estipen-/dios, y Presidios, su Gente, y Costa, y de que Cajas, y/ Hazienda Real se paga : valor de las Encomiendas/ de Indios, y otras cosas curiosas, y ne-/cesarias./ POR/ IVAN DIEZ DE LA CALLE./ Año de M.DC.XXXXV.

<sup>333</sup> *Ibid.*, f. 4 et 4 v.

<sup>334</sup> Díez de la Calle, MEMORIAL, / Y NOTICIAS SACRAS, / Y REALES DEL IMPERIO / DE / LAS INDIAS OCCIDENTALES, / AL MVY CATÓLICO, PIADOSO, Y / Poderoso Señor Rey de las Españas, y Nuevo / Mundo, D. Felipe IV, N.S. / EN SV REAL Y SVPREMO CONSEJO DE / LAS INDIAS, CAMARA, Y IVNTA DE GVERRA: / EN MANOS / de Ivã Baptifta Saénz de Navarrete, Cauallero de la Orden Mi- / litar de Alcantara, de fu Consejo, y su Secretario en el, y en / el de Camara, y Junta: Confirmador de los privile- / gios Reales de Castilla. / COMPREHENDE. / Lo Eclefiastico, Secular, Político, y Militar, que por fu Secretaría / de la Nueva-España se prouee : Presidios, gente, y cofas, valor de las / Encomiendas de Indios, y otras cofas curiofas, necef- / rias (*sic*), y dignas de faberfe.

Cette explication insiste sur les caractéristiques pratiques de l'ouvrage dont l'efficacité tient à la concision, « sans longs discours, ni excès de mots ». Toujours dans la dédicace, le commis rappelle que ce nouvel ouvrage de 1646, s'inscrit dans une démarche plus vaste :

« L'an mille six cent quarante-cinq, je rédigeai, imprimai et présentai à Votre Majesté un bref mémoire sur ce sujet, qui est le fruit et le résultat de mon soin et de mon étude ; poursuivant aujourd'hui, je reviens déposer à vos pieds Royaux celui-ci, auquel je me suis employé et qui est une extension de celui-là (...). Et avec la faveur divine, je continuerai et parachèverai le reste qui porte sur les grandes provinces du Pérou, pour lequel Votre Majesté et ses Royaux et Suprêmes Conseils et *Junta* de Guerre des Indes disposeront d'un petit volume, pour une connaissance simple et entière de ce qui est le plus pertinent et important pour ces deux Empires. »

Le *Memorial* de 1646 est une nouvelle version étendue de celui de 1645, mais qui ne concerne que la vice-royauté de Nouvelle Espagne. Díez de la Calle continue de rappeler le caractère pratique et fonctionnel de ses publications, il propose de « petits volumes » qui comprennent l'essentiel de ce qui est nécessaire pour le gouvernement, c'est-à-dire les décisions à prendre depuis Madrid. Il recherche toutefois l'exhaustivité puisque le projet final concerne aussi le Pérou.

Par la suite, Díez de la Calle fit imprimer deux opuscules qui sont des invitations à financer ces projets éditoriaux plus vastes : les *Noticias Sacras y Reales de los dos Imperios...* En 1648, il présente d'abord un *Memorial y compendio breve del libro* puis, en 1654, un *Memorial y resumen breve*. Le premier est donc une longue dédicace au roi qui présente le contenu du projet de publication. Il commence par reprendre l'histoire de la Conquête et tous les signes divins montrant la bénédiction de l'entreprise hispanique. C'est seulement au bout de douze pages que l'auteur expose l'« *intento de la obra* » qui suit un argumentaire bien développé. Premièrement, la religion catholique dans l'Amérique espagnole est bénie par la « divine miséricorde et l'état de bonheur ». Deuxièmement, la juridiction du Conseil des Indes s'étend sur d'immenses territoires. Troisièmement, les critiques, publiées par certains détracteurs de la Couronne remettant en cause « la très juste réduction et acquisition de ces Empires », ont décidé Juan Díez de la Calle, « avec la faveur divine, de réduire en un bref volume les connaissances les plus importantes, sacrées et royales de [ces Empires]<sup>335</sup> ».

---

/ Efcriviale por el año de 1646, Iuan Díez de la Calle, Oficial / Segundo de la mifma Secretaría., f. n.n. (dédicace).

<sup>335</sup> Díez de la Calle, *Memorial y compendio breve...*, 1648, f. 9v.

En 1648, le commis rappelle sa publication de 1645 et l'accueil favorable donné par le roi et le Conseil, mais il n'évoque pas le *Memorial* de 1646, peut-être pour éluder la redondance entre ses diverses publications. Son dessein est désormais plus ambitieux puisqu'il contient « d'autres informations très nécessaires à l'intelligence et au bon fonctionnement des Secrétariats et à la vérité et l'autorité de l'Histoire<sup>336</sup>. » Díez de la Calle met moins en avant l'aspect pratique de ses ouvrages pour développer des thèmes plus nobles. Ce nouvel objectif est annoncé dans une rubrique intitulée « conclusion et motif de l'œuvre » dans laquelle Díez compare son travail à celui de deux chroniqueurs des Indes et non des moindres. Le commis affirme en effet vouloir actualiser l'*Historia general de los hechos de los Castellanos en las islas y tierra firme del Mar Oceano* (Madrid, 1601-1615, 4 vols) d'Antonio de Herrera y Tordesillas (1559-1625). Même si l'introduction de cette œuvre présente de nombreux points communs avec le travail de Díez de la Calle, la comparaison est osée et montre bien la volonté du commis d'accéder à un autre statut littéraire. Herrera, véritable professionnel des lettres, éduqué en Italie, secrétaire de vice-rois, réunissait les qualités de l'humaniste. Par ailleurs, souvenons-nous que le but déclaré du chroniqueur de Philippe III dans son *Historia General* était de conserver « la mémoire des glorieux exploits des Rois Catholiques et de la nation castillane<sup>337</sup> ». Cette somme historique est un véritable plaidoyer pour justifier et glorifier l'entreprise impériale espagnole en Amérique. Juan Díez de la Calle ne s'arrête pas là dans les comparaisons puisqu'il propose de remédier à l'absence de connaissances dans l'attente de la publication du *Théâtre ecclésiastique des Indes* du chroniqueur Gil González Dávila (1570-1658)<sup>338</sup>.

En tout état de cause, le commis ne présente plus son projet uniquement comme un outil pratique, mais également comme un travail en partie historique. Il contribue ainsi à renforcer la légitimité impériale de la Monarchie en Amérique. Les *Noticias Sacras* prennent ouvertement un ton persuasif et, de fait, usent de la rhétorique. Les quelques folios qui appellent le souverain à une vaste publication en sont l'expression : Juan Díez de la Calle offre un résumé de tous les moyens humains (et donc financiers) mis dans le gouvernement (temporel et spirituel) des Indes pour démontrer le désintéressement de la Couronne. Cette dernière n'a pas d'autres buts, selon l'auteur, que l'évangélisation et le bon gouvernement des Indes et de ses habitants indiens et espagnols. Le thème de la légitimation de la Conquête est développé dans beaucoup d'œuvres hispaniques aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, mais Díez de la Calle semble l'aborder d'une manière assez originale :

---

<sup>336</sup> *Ibid.*, ff. 9v. et 10.

<sup>337</sup> Cité par Brading, *op. cit.*, p. 231.

<sup>338</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 16.

l'ampleur du dispositif royal et sa bonne organisation témoignent des efforts consentis et du bon gouvernement. De plus, il fait appel aux miracles favorables aux Espagnols en Amérique et exalte ainsi la faveur divine qui touche la Monarchie catholique.

Les *Noticias Sacras y Reales* et leurs succédanés de 1645 à 1654 sont des outils de bon gouvernement : des répertoires concis et organisés d'un usage facile. À côté des registres, des listes et *Tablas* déjà dressées par León Pinelo et Claudio Clemente, Juan Díez de la Calle enrichit la panoplie du secrétaire pour trouver rapidement des informations nécessaires au quotidien. Ainsi, son œuvre rejoint clairement son travail quotidien de commis : le *manejo de papeles*. Les termes utilisés pour évoquer ses écrits dans les dédicaces correspondent à ceux de son jargon (cf. chapitre 3). Il évoque son entreprise éditoriale comme l'extraction (*sacar*) d'informations de nombreux livres et papiers, puis la classification de celles-ci (*ajustar*) et enfin, leur synthèse dans un corpus. Ses objectifs sont de faciliter (*facilitar, para mas facil manejo*) et d'accélérer (*brevedad*) la prise de décision en évitant des recherches dans les nombreux livres, mais également de rendre plus claires (*claridad, inteligencia*) et plus justes (*acierto*) les décisions. Avec les instructions des ordonnances du Conseil des Indes de 1571, le souci de conservation et d'archivage est également présent.

Néanmoins, l'auteur avait très tôt en tête un projet plus ambitieux qui resta à l'état de manuscrit : une œuvre exhaustive et ouverte à d'autres domaines que les postes et leurs salaires. Cette idée s'intègre dans un mouvement d'ensemble impulsé par le roi et ses conseillers qui pousse divers officiers à réunir, ordonner et publier des savoirs. Díez de la Calle à son humble niveau côtoie (et admire) des érudits comme León Pinelo, González Dávila, Solórzano Pereira, Ramírez de Prado, etc. Ce contexte explique en grande partie le travail de notre commis.

### ***Le contenu des œuvres du commis***

Le corps principal du *Memorial informatorio* de 1645, au format in-quarto, se compose de trente-deux folios avec foliation. En effet, avant d'énumérer la liste des charges pourvues par le roi, Juan Díez de la Calle offre au lecteur une sorte de préambule non paginé. Cette préface de six folios comprend une page de titre, une dédicace à Philippe IV (f. I et II), la table des matières (f. III), un avertissement au lecteur (f. IV), la liste des charges du Conseil des Indes, de la *Casa de Contratación*, de la *Carrera* des Indes, dans les îles Canaries, avec leur salaire (f. V-VII) puis la liste nominative du personnel du Conseil en 1645 (f. VIII-XI). Quant au *Memorial* proprement dit, il consigne donc toutes les charges pourvues par les secrétariats du Conseil des Indes. Le découpage suit une logique : d'une

part, ce que pourvoit le secrétariat de Nouvelle Espagne (f. 2 à 16), d'autre part, ce que pourvoit le secrétariat du Pérou (17 à 26). Les postes sont classés par catégories : administrateurs civils et militaires, finances, ecclésiastiques, liste des présides. Pour chacune d'elles, le *Memorial* énumère les postes par audience. Cependant, faute de découpages par chapitre ou parties numérotées, la table des matières est une suite de titres assez informe. Enfin, des folios 26v. à 32v., l'auteur a placé une série d'informations ou d'annexes : la liste nominative des vice-rois de 1529 à 1645, la liste des généraux de l'*armada* de Nouvelle Espagne et de Terre Ferme, trois exemples du temps de parcours de « voyages des flottes » de la Nouvelle Espagne, les caractéristiques générales et particulières des onze audiences, un résumé des places et offices pourvus par la *Cámara*.

Un an plus tard et fort d'une faveur royale de 600 ducats<sup>339</sup>, Juan Díez de la Calle fait imprimer un *Memorial y Noticias Sacras y Reales*, beaucoup plus imposant. L'ouvrage au format in-quarto comprend 14 folios non numérotés puis 183 folios numérotés et deux annexes. Il traite uniquement et exclusivement de la vice-royauté de la Nouvelle Espagne, c'est pourquoi il ne constitue, selon son auteur, que « la moitié » de l'œuvre<sup>340</sup>. Il est divisé en cinq chapitres, correspondant aux sièges des cinq audiences. Le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* de 1646 reste sans doute le *best-seller* et le modèle du genre pour son auteur. À partir de ce moment, il ne cessa d'actualiser et d'enrichir son œuvre pour arriver au résultat final de deux imposants tomes vers 1660 : l'un pour la Nouvelle Espagne, l'autre pour le Pérou.

Suivent une série d'imprimés demandant les moyens de publier ses *Noticias Sacras y Reales* en 1648, 1654. Le *Memorial* de 1654 est précédé d'un frontispice gravé sur lequel il convient de s'arrêter (voir figure 5). Au XVII<sup>e</sup> siècle, le frontispice tente de condenser en une image le sujet du livre ou de lui offrir une image allégorique. Celui de Díez de la Calle n'a rien d'original, il reprend un modèle architectural agrémenté d'éléments ornementaux et symboliques. Le frontispice semblable à une façade suggère l'image classique de l'accès au texte. En bas, entre les bases des colonnes apparaît le titre de l'auteur et la date. Quatre colonnes torves dites de Salomon sont ornées de motifs végétaux. Elles encadrent le titre de l'ouvrage « *Noticias Sacras y Reales de los dos Imperios de las Indias occidentales de la Nueva España, y el Peru* » où le mot *sacras* ressort en gros caractère. Au niveau supérieur, sur l'entablement et la corniche reposent deux volutes sur lesquelles sont assis deux angelots. Ils tiennent, d'une main, une corne d'abondance (symbole des richesses américaines) et,

---

<sup>339</sup> Cédule royale du 20 novembre 1645, Valence.

<sup>340</sup> *MNSR*, f. 180r., « ce discours sera réduit, de même que les informations des deux Secrétariats de la Nouvelle Espagne et du Pérou, à un livre de presque cent folios, qui comprendra tout, si Dieu veut bien m'accorder la vie, la santé et les forces nécessaires. »

de l'autre, une colonne d'Hercule. Les colonnes d'Hercule et la devise « plus ultra » furent incorporées par Charles Quint à son blason : elles symbolisent notamment les territoires conquis au-delà du détroit de Gibraltar. Sur le frontispice de 1654, un navire figure entre les deux colonnes ainsi qu'au sommet le blason de Philippe IV (identique à celui de Philippe II instauré en 1580 après l'Union des deux Couronnes). Le blason est un hommage au dedicataire. Avec un certain faste (loin de celui de prestigieuses publications), le frontispice accrédite l'idée que l'auteur entend accéder à un rang littéraire supérieur.

Après tant d'efforts pour obtenir la protection royale, le projet de Juan Díez de la Calle d'écrire une œuvre qui confint le maximum d'informations administratives sur l'empire des Indes se concluait par un échec vers 1659-1660 : les *Noticias Sacras y Reales* restèrent à l'état de manuscrit. En effet, la Bibliothèque Nationale de Madrid conserve les deux tomes reliés contenant les épreuves (inachevées) de l'édition finale des *Noticias Sacras y Reales*. Les deux tomes, l'un sur la Nouvelle Espagne, l'autre sur le Pérou, comptent respectivement 384 et 441 folios<sup>341</sup>.

Cet ouvrage est divisé en douze livres ; les onze premiers correspondent aux sièges des Audiencias et le dernier à diverses informations. Ces dernières reproduisent en substance les mêmes informations que les annexes du *Memorial* de 1646. Des cédulas ont été ajoutées ainsi que la bulle d'Alexandre VI de 1493. La seconde partie de ce manuscrit consacré au Pérou et encore plus le livre 12 semblent inachevés : beaucoup de pages restent blanches et des documents sont insérés sans logique apparente. Tout laisse penser qu'il était difficile de donner à l'imprimeur la fin du manuscrit tel quel.

### **Qualité, portée et postérité limitées**

Les publications du commis sont des œuvres artisanales tirées à peu d'exemplaires. Le *Memorial* de 1645 est un « patchwork » de *pliegos* ; certes le corps de l'ouvrage est numéroté et forme un tout cohérent, mais il n'y a ni chapitres, ni parties et la typographie des intitulés varie. Le début est embrouillé et de l'aveu même de l'auteur : « Le *Memorial* et les deux premiers plis ne sont pas numérotés, car j'ai décidé de les imprimer après

---

<sup>341</sup> BNM, Ms 3023, Notiçias, Sa/ cras i Reales de los / dos ymperios / de las Indias ocçi / dentales de la Nueva España / En que fe trata de las erecciones de las Iglesias Metro / politanas y Catedrales, fus armas y advocaçiones, Ren / tas de fus Prelados y Preuendas de las fundaciones de las / Audiencias y chancillerías Reales, de fus ministros / y falariaos de las Ciudades Villas y lugares fus armas / y Offiçios que en ellas fe proueen y los que fon renun / çiables, de los conventos, Monafterios y Ofpitaes, / Prefidios, fu cofta y valor, de las Encomiendas de Indios / y los que las pueden encomendar, con otras cofas ne / çefarias para la ynteligencia de los defpachos / escriváale el año de [sic] Juan diez de la Calle, secretario del Rey nuestro Señor y oficial mayor de la Secretaria de Nueva / España.



avoir fait tirer le *Memorial*<sup>342</sup>. » Dans le *Memorial* de 1646, une note de Juan Díez de la Calle nous apprend deux choses sur la qualité et la quantité de la publication : « cette impression a été réalisée avec très peu de moyens parce que, pour l'heure, elle s'adresse seulement à Sa Majesté, son Conseil, et ses Ministres<sup>343</sup> (...). » Ainsi, les publications de Díez de la Calle ne présentent pas les caractéristiques légales de livres voués à la diffusion. Leur postérité fut donc très limitée.

La *Relación universal* de León Pinelo avait servi pendant une quinzaine d'années. De 1631 à 1648, Díez de la Calle avait continué de l'actualiser jusqu'à rendre cette liste presque illisible à force d'annotations. Les *Memoriales* de 1645 et 1646 avaient permis de disposer d'une liste mise au propre et actualisée des postes à pourvoir aux Indes occidentales. La vice-royauté du Pérou était néanmoins pénalisée, car elle n'avait pas de relation détaillée de ses postes. Jusqu'en 1660, le persévérant Díez de la Calle continua d'apporter modifications et compléments à son manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. On ne trouve pas d'annotations postérieures, preuve que personne ne prit le relais de cette entreprise. Comment savoir si les commis en firent usage après la disparition en 1662 ? On peut estimer la durée de vie des *Memoriales* en tant qu'outil administratif pertinent à 15 ans au même titre que la *Relación universal*. Ce type de documents devenait donc rapidement obsolète.

Un document de onze pages imprimé et conservé à la New York Public Library comprend un résumé des *Noticias* de Díez de la Calle. Son auteur, Josef de Sotomayor y Urive s'adresse, semble-t-il, au vice-roi d'Aragon dans le cadre de la préparation des Cortès (deux eurent lieu en 1674-1677 et 1684-1686). Il résume les *Noticias* et offre un tableau des postes disponibles aux Indes : l'objectif est de montrer que les Aragonais doivent avoir accès à cette manne au même titre que les Castellans, « pour être et avoir été une portion si importante de cette Invincible et Suprême Couronne<sup>344</sup> ». Díez de la Calle ne pensait sans doute pas à cet usage politique lorsqu'il rédigeait ses listes.

Il faut attendre les années 1690-1710 pour voir ressurgir dans la documentation l'idée d'avoir un répertoire à jour des différents offices civils et militaires pourvus par le roi avec leur valeur. Ce document anonyme reprend pleinement les ambitions de Díez de la Calle, sans y faire référence<sup>345</sup>. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des listes similaires

---

<sup>342</sup> *MI*, 1645, f. III.

<sup>343</sup> *MNSR*, f. 180v.

<sup>344</sup> New York Public Library, Rare Book Collection, KB+ 167.

<sup>345</sup> BNM, Ms 4398, 112 fols., f. 1r. « Noticias de los empleos que su Magestad probee de virreys, de Capitanes Generales, Presidentes, Gobernadores, Alcaldes maiores, Castellanos, Togados y pluma y otros empleos en el Reino de el Perú, y las mercedes y futuras que se dan ; de las cantidades en que se han

sont dressées au niveau de la vice-royauté de Nouvelle Espagne<sup>346</sup>. Pour obtenir un tableau précis des offices et de leur salaire, il faut néanmoins aujourd'hui avoir recours à différentes sources.

Nous avons déjà vu que des auteurs citaient les ouvrages de Díez de la Calle : Gil González Dávila et Alonso Nuñez de Castro. De même, la baronne d'Aulnoy dans sa *Relation du voyage d'Espagne* (1691) dresse une liste des gouverneurs des Indes occidentales pourvus par le « Conseil de Madrid » à partir de la « *notitia dignitatum* de la Monarchie catholique<sup>347</sup> ». L'érudit Andrés González de Barcia eut en sa possession les papiers du commis comme il l'affirme dans son édition de *l'Építome de la Bibliotheca orientaly occidental* (1738). Ainsi, du fait de son aspect contingent et de sa faible diffusion, le projet des *Noticias Sacras y Reales* n'eut qu'une postérité très limitée, il devint rapidement une curiosité d'historien ou de bibliographe.

En conclusion, l'œuvre imprimée de Juan Díez de la Calle est réduite. On peut admettre qu'elle se résume aux deux principaux ouvrages de 1645 et 1646. Elle montre néanmoins qu'un simple commis *infra-letrado* peut écrire et publier un travail sérieux et utile à la Monarchie. Peut-être faut-il discuter de la notion d'utilité ici. Pour Díez de la Calle, il s'agit de l'essence originelle du projet puisque ses publications répondent à des besoins survenus dans le labeur quotidien des secrétariats du Conseil des Indes : fournir un outil pratique pour ses collègues afin d'éviter de chercher dans les archives chaque fois qu'une information fait défaut. Nous savons que Díez de la Calle insistait sur cet aspect, notamment par l'apparence dépouillée et « sans style » de son écriture. Un siècle plus tard, dans le cadre des *Relations géographiques* de 1741, de telles préoccupations surgissaient également sous la plume de Joseph Antonio Villaseñor y Sánchez, l'un des coordonnateurs des enquêtes pour la Nouvelle Espagne, qui « chemine au fond de la vallée, sans vouloir élever la plume jusqu'au sommet vers où, habituellement, l'émulation la pousse<sup>348</sup>. »

Cependant, la notion d'utilité, liée à un besoin des « bureaux » madrilènes, est à relativiser. Pour Philippe IV, la rédaction d'une histoire de l'Église américaine était également utile et constituait même une priorité.

---

benefiziado y a qué personas, sacadas de los informes embiados de la Secretaria de el Perú y de la Cámara de Mercedes. »

<sup>346</sup> Bertrand, *Grandeur et misère de l'office...*, op. cit., p. 81.

<sup>347</sup> Barrios, *Los Reales Consejos...*, op. cit., pp. 219-222.

<sup>348</sup> Cité dans Pierre Ragon, « D'un monde à l'autre : les tribulations des enquêtes géographiques engagées en 1741 », in Charlotte de Castelneau-L'Estoile, François Regourd (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 209.

Alors que la *Recopilación* attendit plus de cinquante ans avant d'être imprimée, les deux tomes du *Teatro eclesiástico* des Indes occidentales furent publiés dans la précipitation. Sur le contenu et la forme, on peut se demander si une telle œuvre connut une application au Conseil des Indes. Certes, il s'agissait d'une tâche réservée au chroniqueur, fonction vouée à clamer la grandeur de la Monarchie en Amérique, mais rappelons que le premier chroniqueur (et aussi cosmographe) López de Velasco avait pour mission de fournir un tableau complet, précis et actualisé des territoires américains. On le voit, la frontière entre les différentes productions écrites était mouvante : qui d'autres mieux que León Pinelo incarne ces allées et venues entre utilité, érudition et propagande ? Initiateur et auteur d'ouvrages hautement utiles comme le *Tratado de confirmaciones Reales*, il peut emmener son lecteur dans des circonvolutions baroques et fantaisistes avec son *Paraíso en el Nuevo Mundo*. Bien qu'il soit clair que Juan Díez de la Calle n'appartient pas à la même catégorie d'auteurs, il évoluait dans les périphéries de ce cercle d'érudits spécialistes des Indes. Son œuvre est le reflet d'un souci de bon gouvernement d'une part, et de ses aspirations à la reconnaissance littéraire (et sociale), d'autre part.

Ainsi, l'idée d'un répertoire des charges et bénéfices américains ne venait pas du commis ; une nouvelle taxe qui grevait la prise de fonction aux postes administratifs poussa le Conseil des Indes à réaliser une liste : León Pinelo fut chargé de cette mission. De façon plus générale, la Couronne était avide de connaissances et d'informations concernant ses possessions. Seulement, la production devait être organisée et suivre un plan ; la *Recopilación* en est l'illustration et l'expression principales. Les publications de Díez de la Calle rentrent pleinement dans ce projet tant par la forme que par le fond : la division par thème (administratif, religieux, militaire, fiscal) reprend les termes habituels ; l'autre division par circonscription politico-administrative (audiences, provinces, etc.) est également conforme aux pratiques quotidiennes. Sur le fond, les *Noticias Sacras y Reales* constituent le pendant exécutif des dispositions royales, c'est-à-dire l'accomplissement de l'organisation édictée depuis Madrid : le squelette ou schéma se trouve dans les lois regroupées dans le *Recopilación*, la chair dans le livre qui recense, situe et décrit chaque élément concret du squelette : l'organisation administrative et politique s'incarne dans les officiers présents en Amérique, le Patronage royal dans les évêchés, les couvents, etc.

Par ailleurs, en 1645 précisément, Juan Díez de la Calle bénéficiait d'une conjoncture favorable pour la publication de son répertoire pratique. En effet, en 1644, la *Cámara* était de nouveau en place pour donner son avis sur les nominations. L'outil fourni par Díez de la Calle donna aux trois membres de la *Cámara* une certaine autonomie puisqu'ils n'avaient pas besoin de demander des informations à d'autres conseillers. Ceci explique aussi la

rapidité avec laquelle, un nouveau livre plus détaillé parut l'année suivante grâce à une faveur royale. Díez de la Calle n'avait pas pu rédiger les *Noticias* de 1646 en un an, il était alors depuis plus de vingt ans au Conseil des Indes et tenait un manuscrit déjà prêt.

Après cette publication qui lui valut des louanges, Díez de la Calle tenta de publier un ouvrage beaucoup plus volumineux, reprenant le canevas initial tout en proposant beaucoup plus d'informations qui s'écartent de la simple « utilité ». En contact avec González Dávila, sans doute admiratif de León Pinelo, le commis voulut également écrire une histoire : principalement raconter le déroulement de l'implantation espagnole pour chaque région et chaque ville (de la Conquête à nos jours), rapporter les miracles, la vie des martyrs et des clercs illustres. Tout cela fut écrit et à peu près mis en forme pour une impression. Ne possédant que peu de moyens personnels et les finances royales étant au plus bas, un tel ouvrage ne vit jamais le jour. Il fournissait pourtant une mine d'informations, plus ou moins ordonnées et actualisées, fruit d'un contact quotidien de plus de trente ans avec les Indes occidentales. Mais ces répertoires avaient l'inconvénient de se périmer assez rapidement : en une quinzaine d'années, la situation des postes évoluait beaucoup. De plus, l'aspect personnel de ce type d'entreprises faisait qu'avec la disparition du commis, personne ne reprit le flambeau. L'actualisation des données était pourtant au cœur de l'œuvre du commis qui ne cessa jusqu'à la fin de compléter son manuscrit.

Juan Díez de la Calle ne foula jamais le sol américain, mais son poste lui donnait une position privilégiée pour appréhender ces lointains territoires espagnols. Reste à préciser la nature de ce contact du point de vue de la circulation des savoirs.

Figure 7. Créoles et Espagnols de Castille  
d'après *El primer nueva corónica y buen gobierno* (1615)  
de Felipe Guaman Poma de Ayala





## CHAPITRE V

### L'atelier Díez de la Calle

#### Demander, réunir et produire l'information depuis le secrétariat de Nouvelle Espagne

« (...) *essos [milagros] que remito he visto palpado por dicha, y venerado por gloria de mis peregrinaciones, en quienes sino me hubiera faltado lo prudencial de primeros años hubiera advertido notas, que creciesen el emporio de las [antiguallas] de V[uestra] m[er]ced encerrado entre cancelas, por donde se manifiesta (sin ellos) su gran talento, pues sin faltar a lo trabajoso de papeles.* »

Lettre d'Andrés de Medina Dávila à Juan Díez de la Calle (v.1645), Archivo Histórico Nacional (Madrid)

Trois types de sources alimentent les œuvres de Juan Díez de la Calle : premièrement, les monographies imprimées ou manuscrites ; deuxièmement, l'ensemble des dispositions prises par le roi, son conseil et ses officiers en grande majorité manuscrite ; troisièmement, une somme foisonnante de sources de première main. Du point de vue de Díez de la Calle, il convient d'envisager le secrétariat de Nouvelle Espagne comme un atelier dans lequel l'administrateur tente d'obtenir et d'organiser les informations pour répondre à ses préoccupations. D'une part, il dispose d'un amoncellement de documents dans les archives du Conseil et d'une série d'ouvrages à portée de main. D'autre part, grâce à des informateurs madrilènes et américains, il est à l'initiative de la création des connaissances : il demande des relations et des descriptions à ses correspondants, en suivant diverses formules. Il se sert également de ses liens professionnels, notamment avec le chroniqueur Gil González Dávila, et il glane au quotidien des rapports ou des lettres qui passent entre ses mains du fait de ses tâches de commis. C'est sur ce type de pratiques, entre bricolage et *manejo de papeles*, que nous allons nous pencher dans ce chapitre.

Tout d'abord, il s'agit de reprendre le dossier des « *Relations géographiques* » de 1635 et 1648 ou plus exactement des trois cédules

royales des 31 décembre 1635, 8 avril et 8 novembre 1648<sup>349</sup> – souvent délaissées par l’historiographie américaniste. Les deux documents officiels furent diffusés afin de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d’une histoire ecclésiastique par les deux chroniqueurs des Indes, successivement Don Tomás Tamayo de Vargas et Gil González Dávila. De 1604 à 1741, il s’agit des seules opérations d’ampleur organisées par la Couronne pour obtenir des renseignements sur les territoires américains. Les questionnaires constituent donc, malgré leur spécialisation dans le domaine ecclésiastique, une bonne source pour comprendre les besoins de la Couronne et du Conseil des Indes au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De plus, nous avons montré l’implication de Juan Díez de la Calle au côté de Gil González Dávila pour l’élaboration des *Théâtres ecclésiastiques des Indes*. Nous proposons d’aller plus loin ici en démontrant que Díez de la Calle ne fut certes pas l’auteur officieux des *Teatros*, mais qu’il contribua à réunir un grand nombre d’informations pour le chroniqueur et qu’il participa à l’élaboration d’un questionnaire pour la cédula de 1648, dont il reste plusieurs versions dans ses papiers personnels. Enfin, nous verrons qu’il utilisa les informations recueillies pour sa propre œuvre : les *Noticias Sacras y Reales*.

Nous avons recensé dans le chapitre III les correspondants du commis madrilène dont il reçut une série de descriptions. Ces dernières ne se valent pas toutes tant par leur contenu, plus ou moins spécialisé, que par leur précision. Elles semblent pourtant toutes répondre à une méthode de collecte de l’information proposée par Díez de la Calle et inspirée des *Relations géographiques*. Notons que la correspondance datant pour l’essentiel d’après 1645, le commis n’a, bien entendu, pas pu l’employer dans ses deux premiers ouvrages imprimés (de 1645 et 1646). Cela prouve, par ailleurs, que ses deux publications lui permirent d’obtenir un statut de référent au Conseil des Indes dans le domaine des connaissances des territoires américains. Aussi put-il découvrir grâce à ces publications les faiblesses de sa documentation et tenter d’y remédier : le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* des années 1650 cite la plupart de ces lettres envoyées par ses « amis » *indianos*.

Enfin, son poste au Conseil lui permit de réunir et souvent d’annoter une série de documents qui ne lui étaient pas destinés, mais qu’il conserva. Plusieurs tomes de la Bibliothèque Nationale de Madrid témoignent de cette collection assez éclectique : réponses aux questionnaires des *Relations géographiques* de 1635 et 1648, mémoires imprimés ou manuscrits de conquête militaire, copies de cédulas, extraits d’ouvrages manuscrits, etc.

---

<sup>349</sup> Une dernière, adressée aux évêques, date du 26 avril 1648 et demande une description du diocèse avec les paroisses, les villages et le nombre de religieux. Peter Gerhard, *Geografía histórica de la Nueva España*, México, UNAM, 1986, p. 32.



Par ailleurs, le commis consigne au fur et à mesure les renseignements précis sur les postes et leur salaire directement sur le manuscrit de la *Relación universal* de León Pinelo commencée en 1631. Beaucoup d'historiens ont utilisé ces sources inédites en faisant rarement référence au commis madrilène et au processus qui a conduit à leur réunion et à leur conservation.

## Les « Relations géographiques » de 1635 et 1648 pour le *Théâtre ecclésiastique des Indes*

### *Cédules et réponses : une clarification*

Les deux cédules de 1635 et 1648 ont été publiées par Francisco de Solano avec leur questionnaire, mais leur exactitude est contestable. Pour la première, il s'agit d'un document conservé par Díez de la Calle dans la même liasse qu'une copie de la cédule de 1635<sup>350</sup>. Pour la seconde, Francisco de Solano utilise un autre document appartenant au commis non daté et non signé<sup>351</sup>, mais contenant la mention « ceci est pour l'histoire ecclésiastique et civile qu'est en train d'écrire le maître Gil Gonzalez de Avila. » Comment être sûr qu'il s'agit bien des questionnaires envoyés aux Indes occidentales au XVII<sup>e</sup> siècle ?

Pour la cédule du 31 décembre 1635, le dossier est maigre, mais suffisant pour éclaircir la situation<sup>352</sup>. Une copie (sans le questionnaire) existe dans les papiers de Díez de la Calle<sup>353</sup> et Francisco de Cárdenas y Valencia envoya une relation au commis dans laquelle le questionnaire de 1635 est reproduit<sup>354</sup>. Or il ne correspond pas à celui publié par Francisco de Solano. De plus, nous avons retrouvé au moins deux réponses certaines à cette cédule dans les papiers de Díez de la Calle et une autre qui lui était expressément adressée.

Quant à la cédule du 8 novembre 1648, elle est consignée dans un cédulaire mais sans le questionnaire, elle évoque pourtant bien « joints à cette cédule les avertissements particuliers que le chroniqueur a faits (...) afin de pouvoir guider [les rédacteurs]<sup>355</sup> ». Plusieurs réponses ont été publiées, mais certaines restent à ce jour inédites. La relation de la ville de Cuzco du 1<sup>er</sup> janvier 1650 du docteur Don Vasco de Contreras y Valverde et la relation de Quito de Diego Rodríguez Docampo du 24 mars 1650

---

<sup>350</sup> Cf. BNM, Ms 3048, f. 88.

<sup>351</sup> Francisco de Solano (éd.), *Cuestionarios...*, op. cit., p. 112-119 ; BNM, Ms 3047, ff. 183-184r.

<sup>352</sup> Pilar Ponce Leiva (ed.), *Relaciones histórico-geográficas de la Audiencia de Quito (siglos XVI-XIX)*, t. 2, Madrid, CSIC, 1992, p. LX.

<sup>353</sup> BNM, Ms 3048, ff. 88-89. Cf. Schäfer, op. cit., t. 2, p. 361.

<sup>354</sup> Francisco de Cárdenas Valencia, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España, escrita el año de 1639*, México, José Porrás e Hijos, 1937, la cédule est reproduite pp. 5-7.

<sup>355</sup> AGI, Indif., 429, L.39, f. 133 (une tache d'encre empêche une partie de la lecture) Cédule publiée dans l'introduction de Gil González Dávila, *Teatro eclesiástico...* op. cit., t. 1, 2004, pp. 31-32.

reproduisent (ou joignent) la cédule royale et le questionnaire imprimés du 8 novembre 1648<sup>356</sup> ; or ce questionnaire correspond à celui édité par Francisco de Solano sous l'appellation de *Relation géographique* de 1635. Les deux questionnaires publiés sont sensiblement différents : le premier est clairement thématique et s'intéresse en grande partie à l'organisation ecclésiastique alors que le second propose des questions beaucoup plus générales.

Il faut admettre que la rédaction et la publication du *Teatro eclesiástico* ont été réalisées dans de telles conditions que faire leur histoire s'avère compliqué. En effet, les temporalités varient ; pendant une longue période, l'entreprise peine à démarrer : commandé par Philippe IV au chroniqueur Tamayo dans les années 1630, le *Teatro* commence fébrilement, car le chroniqueur travaille sur un autre projet puis décède en 1639. On ne sait pas véritablement à quel stade en était le projet à sa mort. À partir de 1645, le processus s'accélère, sans doute en réponse à l'impatience du monarque. Ainsi, la rapidité, voire la précipitation, avec laquelle a été bouclée l'entreprise laisse sceptique quant à l'utilité du recours à la formule des « Relations géographiques ». On peut légitimement s'interroger sur la pertinence du questionnaire envoyé aux autorités de la vice-royauté de Nouvelle Espagne fin 1648 alors que le premier tome du *Teatro eclesiástico* concernant ce territoire était soumis à l'approbation dès 1647 et imprimé en 1649 !

Néanmoins, cela valait la peine pour le second tome consacré à la vice-royauté du Pérou publié en 1655. De fait, au Pérou, les réponses furent plus nombreuses et les autorités avaient même pris soin d'imprimer le questionnaire. Cependant, le chroniqueur n'en fit plus ou moins pas usage. Il n'utilisa pas celle de Cuzco qui, il est vrai, laissait de côté l'organisation ecclésiastique pour une description géographique et naturelle (elle donne une description précise de plantes médicinales)<sup>357</sup>. Cela ne signifie pas que Gil González Dávila renonça à toutes les sources de première main. Il existe pourtant un grand déséquilibre entre la richesse de certaines relations et la pauvreté du *Teatro eclesiástico* : le chroniqueur ne fait que picorer quelques anecdotes ou chiffres, l'essentiel étant de relater la vie des évêques.

Le chroniqueur eut recours à son entourage pour combler ses lacunes : le 2 mai 1645, il demanda personnellement des informations à l'évêque du Michoacán *Fray Marcos Ramírez de Prado* qui lui répondit dans une *Relación y noticias así de cosas mémorables y varonnés illustres e insignes como de obras pías y dotaciones* (27 avril 1646)<sup>358</sup>. Il fit également appel à

---

<sup>356</sup> Marcos Jimenez de la Espada, *Relaciones geográficas de Indias. Perú*, t. 2, Madrid, BAE, 1965, pp. 1-16 et Ponce Leiva (éd.), *op. cit.*, t. 2, 1992, pp. 210-211.

<sup>357</sup> Jimenez de la Espada, *op. cit.*, t. 2, Madrid, 1965, pp. 1-16.

<sup>358</sup> BNM, Ms 3048, ff. 75-80.

Diego Torres y Vargas qui lui remit une description de Porto Rico<sup>359</sup> (1646). Le chroniqueur maintenait une correspondance régulière avec l'érudite aragonais Juan Francisco Andrés de Uztarroz qui lui fournit de nombreuses informations<sup>360</sup>.

Tableau 3. Les réponses aux *Relations géographiques* de 1635

Nouvelle Espagne	Pérou
Francisco de Cárdenas y Valencia, <i>Relación historial eclesiastica de la provincia de Yucatán</i> , 15 février 1639, adressée à Díez de la Calle en 1643.	En 1638, le franciscain liménien Diego Córdoba Salinas envoya une <i>Relación de la fundación de la Santa provincia de los doce apóstoles del Perú</i> au chroniqueur Tamayo de Vargas. <sup>361</sup>
Don García de Avalos Vergara, <i>Descripción del Obispado de Michoacán</i> , vers 1639 avec l'inventaire des archives de la cathédrale signé par le secrétaire de Pedro de Alviso Maldonado <sup>362</sup>	
Anonyme, <i>Relación de algunas cosas que sumariamente se han podido recopilar en este Obispado de Chiapa y Sonusco de aquellas que V.M. manda le hagan relación por una cédula de 1635</i> . <sup>363</sup> Autre demande de Marcos Ramírez de Prado alors évêque du Chiapas.	

Tableau 4. Trois versions du questionnaire des *Relations* de 1648

	Titre	Références	Référence erronée de Solano	Nombre de points à traiter*
Doc.1	Cédula du 8 novembre 1648, Madrid. <i>Capitulos de que se pide se haga la relación</i>	<i>Relación del Obispado de Quito y Relación de Cuzco</i> <sup>364</sup>	R.G. de 1635**	28
Doc.2	<i>Noticias para la Historia</i> . 1 <sup>re</sup> version plus élaborée.	BNM, Ms 3047, ff. 183-184r.	R.G. de 1648***	24
Doc.3	<i>Noticias necesarias para escribir con acierto la Historia sacra y real de las Indias</i> . 2 <sup>e</sup> version du questionnaire précédent.	BNM, Ms 3048, ff. 85-87v.  Document reproduit à l'annexe 3		37

\*Certains de ces points peuvent contenir plusieurs questions.

\*\* R.G. : *Relación Geográfica*. Francisco de Solano (éd.), *op. cit.*, p. 112-114.

\*\*\* de Solano (éd.), *op. cit.*, p. 115-119.

<sup>359</sup> Cité par González Dávila, *op. cit.*, 2004, p. 518.

<sup>360</sup> BNM, Ms 8389, f. 128v.

<sup>361</sup> AHN, Codices, L. 243, 142 fols. ; Fr. Diego de Córdoba Salinas, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957, pp. XXI-XII.

<sup>362</sup> BNM, Ms 3047, ff. 9-12.

<sup>363</sup> *Ibid.*, ff. 22-31.

<sup>364</sup> Ponce Leiva (éd.), *op. cit.*, t. 2, 1992, pp. 210-211 ; Jimenez de la Espada, *op. cit.*, t. 2, 1965, pp. 1-16

Malgré les négligences de González Dávila, les *Relations géographiques* de 1635 et 1648 correspondent au besoin et à l'envie d'être informé de la Couronne et du Conseil des Indes. Examinons et comparons donc le contenu des différents questionnaires dont nous disposons.

Le doc.1 (du tableau 4) est le questionnaire joint à la cédule du 8 novembre 1648 qui fut effectivement envoyé aux autorités américaines. Il répond précisément au projet de *Teatro eclesiástico*. Ce dernier est découpé par diocèse et suit pour chacun d'eux un même patron : premièrement, une brève et superficielle description physique du territoire ; deuxièmement, l'histoire de l'évêché centrée sur le siège épiscopal laissant de côté les autres villes ; troisièmement, et c'est là l'essentiel du *Teatro*, la biographie des prélats ; enfin une liste d'illustres personnages locaux<sup>365</sup>. Aussi n'est-il pas étonnant que la moitié du questionnaire soit composée de questions courtes et précises sur la biographie des évêques (cinq questions portent sur la cathédrale, une sur les fondations religieuses de la ville et neuf doivent fournir une description du diocèse). Le *Teatro* « restitue l'image officielle et glacée des fastes épiscopaux<sup>366</sup> » dans une galerie de portraits truffée d'erreurs...

Ce questionnaire pouvait néanmoins intéresser le Conseil des Indes. Avec le Patronage royal, le clergé américain était employé par le roi. La question 11 demandait l'envoi des actes des synodes, la 12 la fréquence des visites épiscopales (deux préoccupations tridentines), le nombre de conversions effectuées, la 19 le nombre de prébendes et de chapelains ; la question 20 invite à recenser les paroisses et les couvents. Les dernières questions donnent des précisions qui peuvent intéresser l'administrateur : doit être fournie « une description du diocèse et de tous ses lieux », le nombre de religieux et de doctrines ; le nombre de chrétiens peut fournir des informations démographiques (donc fiscales), les ressources et les herbes médicinales, diverses données économiques.

Les deux autres projets de questionnaires sont bien plus exhaustifs et débordent le cadre strict des besoins du *Teatro eclesiástico*. Dans le doc. 2, trois questions ne concernent pas du tout l'Église et dans le doc. 3, onze, notamment les huit premières. Alors que le doc.1 contenterait largement Gil González Dávila, le doc. 2 répond davantage aux attentes d'un Juan Díez de la Calle, voire d'un Antonio de León Pinelo ; quant au doc. 3 il est tourné presque autant vers l'Église que vers le civil. Ce doc. 3 formule clairement ses objectifs qui s'avèrent très proches des *Noticias Sacras y Reales* : « il s'ensuivra de bons effets pour le service de Dieu et de Sa Majesté et de plus

---

<sup>365</sup> González Dávila, *op. cit.*, 2004, pp. 39-40.

<sup>366</sup> Pierre Ragon, « Les images miraculeuses du diocèse de Mexico au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, 14<sup>e</sup> année, n°3, 1995, p. 447.

brefs et meilleurs traitements des affaires<sup>367</sup>. » La méthode proposée rappelle également les dédicaces de Díez de la Calle lorsqu'il est dit que :

« Tout doit être extrait rapidement sous forme de bréviaire et de résumé sans discours ni diversion ; parce que l'objectif est de simplifier et de réduire de façon brève, certaine et véridique, avec comme seule fin une bonne Histoire<sup>368</sup>. »

Pour clore toute discussion sur l'origine du texte, le doc. 3 se termine sur une référence à l'Empire romain et aux « *notitias de los dos imperios* ». Ailleurs, Díez de la Calle s'empare littéralement de l'entreprise royale de collecte de l'information lorsqu'il évoque un questionnaire dans son *Memorial y Noticias Sacras* (1646) :

« (...) Je compléterai [mon livre] en fonction de l'arrivée [des papiers] en vertu des rapports qui ont été demandés aux Prélats, Vice-rois, Présidents et Gouverneurs, pour que [mon livre] sorte avec l'ornement et les enrichissements que je désire conformément aux nécessités du sujet<sup>369</sup>. »

Dans ce même *Memorial*, précisément à la fin d'une annexe intitulée *Memorial Breve de las Provincias de las siete Ordenes de Religion...*, l'auteur lance un véritable appel à contribution :

« Pour le parfait accomplissement [du livre], j'apprécierais beaucoup que de si Saintes Religions, parce que je les vénère et les révère, me donnent tout ce qui les concerne le plus distinctement, précisément et exhaustivement possible, pour l'inclure dans l'*Histoire*<sup>370</sup>. »

Par exemple, Juan de Palafox y Mendoza, dans sa lettre du 19 mai 1648, parle de « *la historia* » que Juan Díez de la Calle est invité à poursuivre et il lui remet une description du diocèse de Puebla. Cette description est intégralement reproduite par Juan Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* manuscrites<sup>371</sup>. L'auteur anonyme de ces quinze folios (un créole proche de l'évêque) offre une riche description de l'état de l'Église dans l'évêché de Puebla et, par certains aspects, il répond au questionnaire de 1635 (doc. 1). Elle ne constitue pas seulement un exposé précis de l'organisation ecclésiastique mise en place par Palafox dans un évêché, mais également une copieuse source d'informations sur la population, les activités

---

<sup>367</sup> BNM, Ms 3048, f. 87v.

<sup>368</sup> *Idem*.

<sup>369</sup> *MNSR*, f. 180.

<sup>370</sup> *Ibid.*, annexe finale, f. 7.

<sup>371</sup> BNM, Ms 3023, ff. 206v.-222.

économiques, les langues parlées, la faune et la flore, les herbes médicinales (ces derniers détails rappellent certains points des questionnaires).

Il est temps de démêler cet imbroglio entre les trois versions des questionnaires et les différentes réponses. Un, Gil González a peu ou pas utilisé les sources de première main, il a principalement cherché dans les livres, dans les archives du secrétariat de la Nouvelle Espagne et auprès de proches érudits les données biographiques des évêques. Deux, des relations très précises concernant principalement l'Église et répondant partiellement aux questionnaires ont été envoyées à Juan Díez de la Calle en dehors de la cédule du 8 novembre 1648. En 1643, il reçoit même une réponse officielle au questionnaire de 1635. Trois, de nombreuses réponses, relations, vies d'évêques concernant ce thème sont conservées dans les papiers réunis par Juan Díez de la Calle, le document le plus connu étant la *Relation de Michoacán* de Marcos Ramírez de Prado (1646). Quatre, la cédule de 1635 et deux questionnaires pour écrire une histoire sont également conservés dans ces mêmes papiers. On reconnaît l'écriture du commis, mais en est-il l'auteur ?

Quoi qu'il en soit, Juan Díez de la Calle a participé et aidé à l'aboutissement du *Teatro* tout en tirant parti du projet pour lui-même. De plus, il a réfléchi à un questionnaire qui lui donnerait des sources actualisées pour la rédaction d'un ouvrage historique et administratif.

### ***Un questionnaire pour les Noticias Sacras y Reales ?***

La méthode des questionnaires des années 1640 est différente de celle de 1577 : les enquêteurs ne sont pas recrutés au niveau local (paroisse, *corregidor*), mais à l'évêché. Les évêques ont suivi les instructions en remettant la plupart du temps à un chanoine érudit le soin de rédiger la description<sup>372</sup>. La cédule de 1648 invite en effet à une recherche dans les livres et les archives, et non à un travail de terrain, même si les fonds à consulter sont nombreux et dispersés<sup>373</sup>. Pour ne pas refaire le travail deux fois, il est suggéré de chercher dans les réponses aux précédents questionnaires. Un document, de la main de Juan Díez de la Calle, intitulé « Mémoire des informations qui doivent être demandées et envoyées des Indes à Sa Majesté et Son Suprême et Royal Conseil pour l'Histoire<sup>374</sup> » énumère pas moins de seize cédules datant de 1608 à 1644 exigeant diverses informations sur l'organisation administrative et ecclésiastique des Indes. On

---

<sup>372</sup> Alain Musset, « Décrire pour gouverner. Les "Relations qui doivent être faites pour la description des Indes" de 1577 », in Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 142.

<sup>373</sup> BNM, Ms 3048, f. 87.

<sup>374</sup> *Ibid.*, f. 89 v.

retrouve ici l'obsession de Díez de la Calle pour les *papeles* qui apparaissent chargés d'un plus haut degré de véracité que d'autres formes de témoignages : l'écriture est le moyen par excellence de rester informé.

Toutefois, les enquêteurs sont loin d'avoir appliqué au pied de la lettre la méthode énoncée dans la cédula. Aussi le rédacteur de la relation de Santo Domingo affirme-t-il :

« s'être informé auprès des *vecinos* les plus anciens et sûrs qu'il y ait dans tout Santo Domingo, des clercs et des religieux qui vivent actuellement ici et des personnes qui ont parcouru et vu toute l'île de l'Espagnole, et de ce que moi-même j'ai vu<sup>375</sup>. »

Malgré les directives du Conseil des Indes, la force du témoignage oculaire était encore vivace. Quant au contenu, il existe des ressemblances et des différences entre les questionnaires de 1577 et le doc. 3. La nomenclature proposée par Alain Musset pour classer les questions des *Relations* de 1577 offre un cadre précis et pertinent. Nous proposons de l'appliquer au doc. 3 en ajoutant deux rubriques « géographie religieuse » et « ressources humaines » :

1. *Géographie physique* : questions 8 et 16 (les lagunes et les volcans).
2. *Géographie politique* : 1 (villes, bourgs, lieux) et 4 (la juridiction de chaque foyer de population).
3. *Géographie religieuse* : 14 (les autels), 17 (les églises, leur dédicace, leur fondateur, leurs rentes), 18 (les couvents), 20/22 (université et chaires, leur salaire), 21 (les monastères de religieuses), 23 (les collèges et hôpitaux), 36 (étendue des Audiences, des archevêchés et diocèses, nombre d'églises, de paroissiens, les ermites et les oratoires).
4. *Ressources humaines* : 2 (les offices pourvus par le vice-roi, les présidents, gouverneurs, évêques, villes, leurs salaires et émoluments et les modes de paiement), 3 (les *encomiendas*, le nombre de tributaires), 4 (le nombre d'offices vénaux, leur valeur), 14 (les privilèges royaux), 19 (les curés et les bénéfices, leur valeur, les frères, combien donne le roi), 34 (nom des chanoines, charges et leur valeur).
5. *Réseaux urbains, architecture et urbanisme* : 1 (distance entre les villes), 1 (le nombre de places, de rues, de portes et leur nom), 1 (situation, distance par rapport aux fleuves et à la mer), 6 (les ports, leur capacité d'accueil, leurs moyens de défense).

---

<sup>375</sup> BNM, Ms 3000, f. 87v.

6. *Histoire* : 1 (les fondateurs et les titres des villes avec les dates), 5 (les personnages célèbres et leurs œuvres imprimées ou manuscrites), 10 (les premiers religieux et militaires originaires - *naturales* - du diocèse), 12 (les conquistadores et la conquête), 13 (les saints et leurs miracles), 24 (histoire de la cathédrale), 25/26/29/32 (vie des évêques), 27 (les Conciles), 33 (livres et relations), 34 (martyrs).
7. *Société* : 3 (la population - *vecindad* - de chaque village en distinguant les Indiens, les Indiennes et les enfants).
8. *Économie* : 7 (les fleuves navigables et le commerce), 8 (les principales ressources de la région, fruits, arbres, volatiles, poissons, pierres vertueuses et herbes médicinales), 9 (le jour du marché), 11 (mines, perles, ambre et autres matières précieuses) 16 (animaux).

Risquons-nous à comparer ce questionnaire avec celui de 1577, en nous souvenant toujours que le second est focalisé sur l'histoire ecclésiastique. Dans celui des années 1640, la géographie physique est presque totalement absente, rien sur le climat, les latitudes, les reliefs, etc. (ce qui n'empêche pas Diego Rodríguez Docampo de fournir quelques données climatiques sur Quito). Pour la géographie politique, elle reste rudimentaire en 1640 et ne s'intéresse pas aux hiérarchies entre les villes (audience, chef-lieu, *pueblos*) ou à la répartition entre Espagnols et Indiens, encore moins aux voies de communication. Pour la géographie religieuse, le questionnaire du XVII<sup>e</sup> siècle est évidemment très précis. Il l'est davantage dans le recensement matériel et humain que dans une volonté de localiser. L'étendue des paroisses est pourtant un problème connu des autorités madrilènes. On s'intéresse, à l'échelle des provinces, à la correspondance entre audiences et diocèses. Pour ce que nous avons appelé les « ressources humaines », elles sont très présentes dans les années 1640 sous la formule : quels postes, qui les occupent, qui les paient, avec quoi. Deux questions très complètes balaient tous les types de postes civils aux Indes (les 2 et 4). Mises à part les prébendes, tout cela n'apparaît pas en 1577. Pour la rubrique réseau urbain, urbanisme, en 1577, le questionnaire insiste davantage sur le site et la situation des villes et des ports, on s'intéresse à la vie des hommes. À ce titre, la principale originalité du texte de 1577, la demande d'« un plan et un dessin » de la ville et de ses environs, reflète les préoccupations de localisation. En 1640, on est encore sensible à la disposition des lieux, mais on se soucie beaucoup plus des moyens défensifs des ports (soldats, artillerie...). Pour l'histoire, en 1640 on délaisse les indigènes pour se pencher sur l'histoire religieuse, mais aussi « créole », on considère les personnages célèbres qui font l'identité de la ville. Pour la société, en 1640, on demande un recensement des Indiens, mais pas de leur langue. On



s'intéresse en revanche aux *encomiendas* (absentes en 1577) et aux tributs. Pour l'économie, les deux questionnaires sont précis et se penchent sur les matières premières, les plantes médicinales ou les pierres vertueuses. Celui de 1640 évite le thème de l'agriculture. Il évoque le commerce avec les marchés et la navigation fluviale.

Les différents questionnaires reflètent les préoccupations de chaque époque. Ainsi, en 1604, un questionnaire très complet marque la transition entre XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Instigué par le président du Conseil des Indes, le comte de Lemos et son cosmographe Andrés García de Céspedes, il avait permis d'obtenir une grande somme d'informations compilées par Antonio de León Pinelo dans un *Memoria de los papeles que tengo para la Descripción de las Indias*. D'après Sylvie Vilar, le questionnaire de 1604 avait opéré un tournant en interrogeant davantage sur la démographie ou la production et les échanges pour délaisser « les curiosités de la découverte<sup>376</sup> ». En effet, le désir de tout savoir, comme il était patent lors de l'expérience des premières *Relations géographiques*, fut modéré, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, par l'existence d'outils qui, bien qu'anciens ou incomplets, fournissaient un tableau satisfaisant pour le Conseil des Indes : par exemple, la *Descripción* qui introduit les *Décadas* d'Antonio de Herrera, l'*Atlas* de Joan de Laet, les *Tablas cronológicas* de Claudio Clemente. Néanmoins, dans les années 1640, la Couronne recherchait des informations précises sur les « ressources humaines » qu'elle employait en Amérique<sup>377</sup>. Combien lui coûtaient les salaires et rentes des officiers et curés ? Comment résoudre le problème des longues vacances à des postes clés ? La *Cámara de Indias* était restaurée et une cédule du 19 avril 1644 demandait aux autorités péruviennes des informations :

« parce qu'il convient à mon service que dans mon Conseil Royal des Indes il y ait une entière connaissance des salaires et émoluments annuels de mes ministres et offices (...) je vous demande que vous m'envoyiez une relation très précise, brève et organisée<sup>378</sup> (...) »

En 1645, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne publiait son *Memorial informatorio* qui répondait précisément à cette cédule.

Le questionnaire (doc. 3) élaboré, du moins retouché, par Juan Díez de la Calle ne fut pas envoyé. La priorité de la Couronne était le *Théâtre ecclésiastique* et le doc. 3 paraissait trop ambitieux pour un projet qui tardait depuis plusieurs années. Le Conseil des Indes privilégia donc un document

---

<sup>376</sup> Sylvie Vilar, « La trajectoire des curiosités espagnoles sur les Indes. Trois siècles d'*interrogatorios* et *relaciones* », *Mélanges de la Casa Velázquez*, Madrid, 1970, n°6, pp. 247-308

<sup>377</sup> Pilar Ponce, « Burocracia colonial y territorio americano : las Relaciones de Indias », in Antonio Lafuente y José Sala Catalá, *Ciencia colonial en América*, Madrid, Alianza, 1992, p. 39.

<sup>378</sup> AGI, Indif. 429, L.39, f. 11.

concis et conforme aux nécessités du *Teatro*, c'est-à-dire la cédule du 8 novembre 1648. On peut néanmoins penser qu'avec ses informateurs Díez de la Calle travaillait dans l'optique de ses *Noticias Sacras y Reales* : son questionnaire était un outil de travail pour définir les données dont il avait besoin. Finalement, les *Théâtres ecclésiastiques* envoyés en réponse aux cédules de 1635 et de 1648 lui fournirent de nombreuses informations.

Pour celle de 1635, Juan Díez de la Calle, cite la relation de Francisco de Cárdenas y Valencia, curé d'une paroisse du Yucatán<sup>379</sup>. De plus, il conserve et utilise sans réserve la relation des couvents et des cures du diocèse du Michoacán rédigée par le docteur Don Garcia Davalos Vargas, doyen de la cathédrale<sup>380</sup>.

Tableau 5. Réponses connues aux *Relations géographiques* de 1648

Vice-royauté de la Nouvelle Espagne	Vice-royauté du Pérou
Arnaldo de Y Sassi, <i>Demarcación y descripción de el Obispo de Michoacán</i> , Valladolid, 25 avril 1649 <sup>381</sup>	*Don Pedro de Ortega Sotomayor, <i>Relación de Arequipa</i> , 15 décembre 1649
*Luis Jerónimo de Alcocer, <i>Relación de la Isla Española</i> , 1650 <sup>382</sup>	Vasco de Contreras y Valverde, <i>Relación de la ciudad de Cuzco</i> , 1 <sup>er</sup> janvier 1650
Francisco Manuel de Salcedo y Herrera, <i>Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango</i> , 16 juillet 1650 <sup>383</sup>	Fr. Diego de Córdoba Salinas, <i>Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de la Muy noble Ciudad de los Reyes</i> , 5 mars 1650 <sup>384</sup>
	Diego Rodríguez Docampo, <i>Relación de Quito</i> , 24 mars 1650 <sup>385</sup>
	*Don Juan Bernal de Contreras et Juan de Tapia, <i>Relación de Panama</i> , 23 août 1650 <sup>386</sup>
	Francisco Salinas, <i>Descripción del Obipado de la Paz hecho de orden de S.M. por el Ilmo Sr. D. Antonio de Castro y del Castillo para la obra de D. Gil González Dávila...</i> , 2 mai 1651 <sup>387</sup>

Les noms précédés d'une \* correspondent aux relations qui jusqu'à maintenant n'ont pas été publiées et n'ont pas été présentées comme étant des réponses à la cédule de 1648.

<sup>379</sup> MNSR, f. 88v.

<sup>380</sup> *Ibid.*, ff. 73-76.

<sup>381</sup> *Bibliotheca Americana*, vol. 1, n°1, sept 1982, pp. 60-178.

<sup>382</sup> BNM, Ms 3000, ff. 65-87.

<sup>383</sup> Francisco Manuel de Salcedo y Herrera, *Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango*, México, J. Porrúa e Hijos, 1958.

<sup>384</sup> Fr. Diego de Córdoba Salinas, *Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de los Reyes : Anales de la catedral de Lima* in Rubén Vargas Ugarte (éd.), *Biblioteca peruana. 7, Impresos peruanos (1584-1650)*, Lima, 1958.

<sup>385</sup> Ponce Leiva Pilar (éd.), *op. cit.*, t. 2, 1992, pp. 207-322.

<sup>386</sup> BNM, Ms 3000, ff. 121-131.

<sup>387</sup> Victor Manuel Maurtua, *Juicio de Límites Entre El Perú Y Bolivia*, t. 11, Barcelona, Imprenta de Henrich Y Comp., 1906-1907, pp. 184-234.

Juan Díez de la Calle en fit bon usage puisqu'il affirme dans la bibliographie du manuscrit des *Noticias* avoir consulté cinq *Théâtres ecclésiastiques* dont celui de Lima de Diego de Córdoba Salinas ; au fil du texte, il cite à quatre reprises « la relation que l'évêque [de Quito] envoya à Sa Majesté en 1649 », trois fois celles d'Arequipa, de Cuzco et de Panama<sup>388</sup>. Cette dernière, un document de huit folios, confirme encore la participation de Juan Díez de la Calle au *Théâtre ecclésiastique* de Gil González Dávila et la forte complémentarité, voire redondance entre les projets des deux hommes. Le « *Théâtre de Panama* » daté du 23 août 1650 fut envoyé par Don Juan Bernal de Contreras et Juan de Tapia « en conformité avec la cédula de Sa Majesté ». L'écriture de Díez de la Calle apporte dans la marge corrections et compléments au texte. Ainsi, le début du *Théâtre* tel qu'il apparaît dans la version définitive imprimée en 1655 est le fruit des modifications successives de Díez de la Calle et de González Dávila. En outre, le commis corrige les dates d'exercice des évêques de Panama, leur nomination, les documents officiels, les erreurs d'appartenance à un ordre ou complète substantiellement la biographie de l'évêque *fray* Cristóbal de Martínez. Globalement, González Dávila prend en compte les corrections du commis tout en modifiant et allongeant certaines biographies. En revanche des passages entiers donnant des éléments descriptifs de la ville ou de la région sont supprimés comme, par exemple, le détail du personnel administratif de Panama ou la liste des villes du diocèse : ils sont sans intérêt pour le chroniqueur.

Il est remarquable de pouvoir évaluer le statut de l'information et sa circulation atlantique lorsque les auteurs terminent leur relation de l'évêché de Panama en renvoyant le lecteur au « mémoire informatif que publia Juan Díez de la Calle en 1645<sup>389</sup> » pour ce qui concerne le personnel de l'audience. Cela n'empêche pas le commis de profiter du texte de Conturas et Tapia pour ses *Noticias* : sans citer à chaque fois le texte venu de Panama, il en utilise les données à plusieurs reprises, par exemple la liste des couvents ou des villes de la province.

Quant à la relation de Santo Domingo, Díez de la Calle l'annote, écrit à la marge des rubriques et souligne les miracles. À la fin du document, il dresse une liste des dix *poblaciones* de l'île et le nombre de *vecinos* qu'il nomme « *Relación del estado de la isla Española en el año 1651* », il en conclut que toute l'île abrite « 1 021 *vecinos* soit, pour cinq personnes par *vecino*, 6 105 habitants<sup>390</sup> ». De plus, il dispose dans ses papiers de la *Relation du Michoacán* de 1646 et d'une autre rédigée en 1649 par Arnaldo de Y Sassi, chanoine de la cathédrale qu'il cite, ainsi qu'un document non daté et non

---

<sup>388</sup> BNM, Ms 3023, f. 14.

<sup>389</sup> BNM, Ms 3000, f. 130 v.

<sup>390</sup> *Ibid.*, f. 88v.

signé intitulé « *Relación y noticias de la Ciudad de san Cristobal de la Habana* » suivie d'une « *relación del obispado de Cuba* » qui ressemble fortement à une réponse à la cédule de 1648<sup>391</sup>. Le commis est le gardien, le correcteur et l'utilisateur de ces relations envoyées des Indes : il a transmis les informations utiles à Gil González Dávila et conservé pour lui les documents originaux.

## Faire son propre miel : recueil et traitement des informations

« Les abeilles pillotent deçà delà les fleurs ; mais elles en font aprez le miel, qui est tout leur ; ce n'est plus thym ny marjolaine. »

Montaigne, *Essais*, I, XXVI, 1580

Juan Díez de la Calle fut toute sa vie durant avide de savoirs concernant les Indes occidentales. L'image de l'abeille lui va bien : depuis sa ruche, le Conseil des Indes, il voit passer hommes et papiers, porteurs des données nécessaires à sa connaissance et à son œuvre.

### **Des « amis » informateurs aux Indes : méthode et contenu**

Comme nous l'avons vu précédemment, la plupart des missives reçues par Juan Díez de la Calle étaient divisées en deux parties. Une première où l'expéditeur s'adresse plus ou moins cordialement au commis en évoquant les dernières nouvelles ; une seconde fournit une description d'un territoire (l'archipel des Philippines, les mines du Honduras), ou d'un événement (le tremblement de terre à Cuzco), une relation d'une institution (la cathédrale de Mexico), ou d'une circonscription ecclésiastique (l'île et le diocèse de Porto Rico, les missions du nord de la Nouvelle Espagne), ou encore une liste de miracles et d'apparitions (Pérou).

Le commis dispose donc de correspondants auxquels il demande des informations précises. Les interlocuteurs transmettent parfois spontanément des données qu'ils estiment pouvoir intéresser Díez de la Calle. Par exemple, Don Francisco Sarmiento de Mendoza lui écrit que « sur les choses d'ici il n'y a aucun document intéressant à vous remettre excepté celui que je joins concernant les loups de mer<sup>392</sup> ». L'*oidor* de Lima évoque le récit qu'il tient d'un religieux sur des animaux qui ressemblent à des castors et dont on peut faire, avec la peau, des chapeaux. Il avait probablement reçu pour consigne d'envoyer tout ce qu'il trouverait d'intéressant sur la région.

---

<sup>391</sup> *Ibid.*, ff. 93-98.

<sup>392</sup> AHN, Diversos-Documentos de Indias, 27, N.20.

L'autre cas de figure consiste pour le commis à demander à son correspondant d'apporter les corrections nécessaires à son travail. La lettre d'Andrés Pérez de Ribas est exemplaire : le jésuite propose « quelques avertissements » pour perfectionner le « mémoire imprimé » que lui a envoyé Díez de la Calle<sup>393</sup>. Il s'agit peut-être d'un cahier détaché de son *Memorial y noticias* de 1646 puisque le jésuite évoque six folios. Les compléments suggérés par Pérez de Ribas ne figurent en effet pas dans le *Memorial* de 1646, mais apparaissent dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* : le collège jésuite de Guadalajara fondé en 1643 par le capitaine Gaspar de Nava, l'Hôpital des frères de San Juan de Dios, les couvents dominicains, augustins et le collège jésuite de Zacatecas et ceux de Durango.

La lettre de Pérez de Ribas correspond, avec d'autres, à la troisième formule de collecte d'informations retenue par le commis madrilène. En effet, l'essentiel de la lettre est une relation qui répond à un « *papel curioso* », un petit questionnaire, de Díez de la Calle dont nous pouvons aisément déduire le contenu à partir des réponses : le commis demande une liste des missions jésuites des provinces de Nouvelle Biscaye et de Sinaloa, le nombre de religieux, leur localisation, les tribus amies et insoumises, les présides et les mines de la région. Le jésuite n'hésite pas à fournir la liste demandée, tout en invitant son lecteur à la compléter le cas échéant par l'*Histoire de l'évangélisation* de cette région par son ordre qu'il vient de publier<sup>394</sup>.

Enfin, dans un style assez comparable, le commis profite de la présence à Madrid de personnages venus des Indes occidentales. Aussi demande-t-il au docteur Don Marcos de Portu y Figueroa, chanoine de la cathédrale de Mexico et professeur de théologie à l'Université, de « [le] renseigner sur la situation dans laquelle il a laissé l'université et ses chaires (...) et, étant donné son expérience et sa connaissance du sujet, il [lui] a remis en mars 1655 une relation<sup>395</sup>. » Nous ne disposons pas de sources qui permettent d'évaluer l'importance de l'oralité dans la collecte d'information de Díez de la Calle : le témoignage oral a existé, mais comment et dans quelle mesure, nous ne le savons que grâce à d'infimes indices.

Il nous a semblé intéressant de voir dans quelle mesure les relations envoyées à Juan Díez de la Calle répondaient à son « questionnaire idéal » établi plus haut sous le titre de « doc. 3 ». De cette façon, trois catégories de documents apparaissent.

---

<sup>393</sup> BNM, Ms 3000, f. 238.

<sup>394</sup> Andrés Pérez de Ribas, *Historia de los triunfos de nuestra santa fé entre las gentes más bárbaras y fieras del nuevo orbe*, Madrid, Pedro Madrigal, 1645 (réédition facs. 1992, siglo XXI).

<sup>395</sup> BNM, Ms 3023, f. 149.

*Catégorie 1.* Deux relations fournissent une description très complète d'un territoire : la relation de l'évêché de Puebla envoyée par Juan de Palafox y Mendoza répond à vingt-deux rubriques du questionnaire. Même s'il s'agit avant tout d'une description thématique sur l'organisation ecclésiastique d'un diocèse, elle fournit des renseignements précis sur la géographie physique et politique et sur les ressources économiques. De même, la « Description militaire du Chili » envoyée par Ramírez Cano en 1647 constitue un précieux document : certes il est également thématique sur l'organisation militaire (présides, armement, Indiens amis), mais pour le royaume du Chili cela revêt une importance cruciale. De plus, il fournit des données très précises sur les offices civils (l'audience) et chiffre les soldes versées à tous les soldats et gradés. Ces deux relations recensent de manière exhaustive les villes et les bourgs du territoire, en fournissant les distances entre chacun d'eux et leurs positions respectives.

*Catégorie 2.* Quatre relations donnent des descriptions incomplètes d'un territoire. Il faut pourtant nuancer. La relation proposée par Pérez de Ribas est au départ thématique (les missions) et elle concerne un espace de frontière où les villes sont rares. Par conséquent, toute une série de rubriques du questionnaire ne sont pas pertinentes. Quoiqu'il en soit, le jésuite offre une description assez complète qui va au-delà de la simple liste des missions. Ainsi, il insiste sur l'importance des distances qui séparent les missions de la capitale provinciale (Durango) ou de la ville de Mexico : « *materias de distancias de lugares* » ; il fournit des indications sur la localisation et sur le site (relief par exemple). Le missionnaire et le fonctionnaire portent donc un intérêt accru à tous les repères géographiques : la région est encore peu connue et c'est aussi une manière de montrer l'étendue de la tâche des jésuites.

Andrés Pérez de Ribas semble se départir partiellement d'une vision providentialiste de l'espace. En réponse à une demande émanant d'un administrateur, il livre ici une représentation plus géographique et raisonnée. De plus, Pérez de Ribas n'omet pas de rapporter certains problèmes : les maladies qui déciment les Indiens, les déplacements des populations (même si son explication semble fallacieuse, les Indiens quittant leur village pour chercher des vêtements selon lui) et la menace de soulèvements. Cependant, le démon rôde et « tente de révolter [les Indiens] par le biais de sorciers », ce qui justifie la présence d'un *presidio*<sup>396</sup>.

Juan Díez de la Calle reproduit presque intégralement la relation dans ses *Noticias Sacras y Reales*. Le texte répond, semble-t-il, à ses attentes ; à la fois précis, bref et sérieux, il met en avant le difficile travail évangéliste de la Couronne dans les marges<sup>397</sup>.

---

<sup>396</sup> BNM, Ms 3000, f. 240r.

<sup>397</sup> BNM, Ms 3023, f. 276.

Dans la deuxième catégorie entrent également les deux descriptions du diocèse de Porto Rico fournies par les évêques en 1644 et 1651. La lettre de 1651 de l'évêque Fernando Lobo de Castrillo est assez comparable à celle de Pérez de Ribas puisqu'elle concerne un espace périphérique (les annexes de Porto Rico), qu'elle est thématique (religieuse) et qu'elle fournit des informations complémentaires. Le commis en fait largement usage dans ses *Noticias Sacras y Reales*. De plus, la relation fait écho et apporte des corrections au *Teatro eclesiástico* du chroniqueur des Indes. D'emblée dans la première partie de la lettre, il raconte à propos de l'île de la Margarita qu'il n'a pas trouvé les « merveilles que notre ami le seigneur Gil González dit dans son histoire qu'il intitule *Théâtre ecclésiastique*<sup>398</sup> ».

La description se divise en deux parties : la première est un itinéraire qui va de ville en île dans la région de l'actuel Venezuela et des Antilles et qui propose des informations géographiques et démographiques ; la seconde est un « état de l'Église » classé par province. La forme itinérante de la description est en partie due à sa nature puisqu'elle est le fruit d'une visite épiscopale. Les données démographiques sont précises : pour chaque province et pour chaque ville, on dispose du nombre de *vecinos* et de leur répartition. Par exemple, la Nouvelle Barcelone compte 98 *vecinos* répartis entre 300 « personnes blanches », 65 Indiens et 200 Noirs. Un sujet de préoccupation est l'évangélisation des tribus indiennes, dans le cadre des *encomiendas* ou en dehors. La description de l'état ecclésiastique est laconique : liste des couvents, leur ordre, le nombre de religieux ; pour le clergé séculier, le nombre de clercs en ville et dans les *doctrinas*. Ensuite, des données autobiographiques de l'évêque rappellent les nécessités du *Teatro eclesiástico*. Enfin, dans un postscriptum, *fray* Fernando offre une petite leçon de prudence à Díez de la Calle concernant les anecdotes douteuses venues d'Amérique. En effet, González Dávila affirme que lors de la pêche aux perles, les Noirs qui n'ont pas été chastes les jours précédents flottent « comme du liège » et ne peuvent donc pas plonger « et cela a été vérifié de nombreuses fois<sup>399</sup> ». L'évêque répond que le chroniqueur a été trompé (*enganaronle*) et qu'en réalité « les maîtres les enferment pour éviter qu'avec la fatigue et la faiblesse [les Noirs] ne se noient ». De cette erreur, il convient de tirer un enseignement général :

« Mon Seigneur, aux Indes, j'ai pu vérifier le proverbe des vieilles : à beau mentir qui vient de loin. Ce qui est sûr c'est qu'ici [les mensonges]

---

<sup>398</sup> BNM, Ms 3000, f. 250.

<sup>399</sup> González Dávila, *op. cit.*, 2004, p. 519. On retrouve la même information dans Antonio Vázquez de Espinosa, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1948 [1629], p. 47.

sont monnaie courante et, avec leurs récits comme avec leurs informations, Vous devez opérer avec beaucoup de prudence<sup>400</sup>. »

Díez de la Calle fait confiance à *fray* Fernando ; en effet, il cite à six reprises « le rapport de l'évêque » dans ses *Noticias Sacras*. Il reproduit les données démographiques et l'état des *encomiendas* cité plus haut<sup>401</sup>. Finalement, il recopie presque intégralement la relation morceau par morceau : la région est peu connue et peu peuplée ; la visite de l'évêque et le rapport envoyé à Díez de la Calle fournissent une vue d'ensemble de son occupation humaine.

La lettre de l'évêque Damián López de Haro de 1644 entre dans la deuxième catégorie, car elle répond à sept rubriques du questionnaire, mais elle diffère des deux précédentes, car elle semble avoir peu intéressé le commis. Assez longue et dense, c'est d'abord un récit de la traversée de l'Atlantique puis une description sur le vif de la ville de Porto Rico et de ses alentours : l'espace est assez limité. Beaucoup d'éléments, sources d'émerveillement, se succèdent sans suivre de plan et la description prend un tour thématique puisque la moitié est consacrée aux ressources agricoles, à l'alimentation et aux produits exotiques. Ainsi, Díez de la Calle utilise principalement la lettre de l'évêque dans son paragraphe consacré aux « fruits de l'île de San Juan de Porto Rico<sup>402</sup> » ou pour évoquer la tempête de 1642. Les longues descriptions de la banane plantain ou de l'ananas écrites dans l'excitation de la découverte de terres inconnues intéressent modérément l'administrateur.

De plus, les données fournies dans la relation et celles proposées par Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* divergent : là où l'évêque parle de 200 *vecinos*, le commis en trouve 400 (certes avec le préside et les alentours) ou 300 soldats contre 400. Pourtant, il semble que López de Haro ait reçu des directives pour la rédaction : « Ils me demandèrent aussi à la Cour de m'informer sur la présence de médecin et de pharmacie<sup>403</sup>. »

Une dernière relation rentre dans la deuxième catégorie : celle de Don Antonio Nieto de Figueroa, *alcalde mayor* des mines du Honduras. Elle fournit une assez brève réponse (autour de 280 mots) à une demande de Díez de la Calle « de qui fonda ce lieu et d'autres choses<sup>404</sup> ». Les informations sont donc assez générales, mais suffisamment précises et inédites pour être incluses dans les *Noticias*<sup>405</sup>. Les malentendus sont monnaie courante : dans

---

<sup>400</sup> BNM, Ms 3000, f. 249.

<sup>401</sup> BNM, Ms 3023, ff. 70v., 72v., 76v., 77, 77v., et 78.

<sup>402</sup> *Ibid.*, f. 62r et v.

<sup>403</sup> BNM, Ms 3047, f. 4r.

<sup>404</sup> BNM, Ms 3025, f. 47 v.

<sup>405</sup> BNM, Ms 3023, f. 316v.



les questionnaires revient souvent la demande des armes et des blasons et des villes, or l'*alcalde* répond « qu'il y a peu d'armes excepté quelques escopettes appartenant aux *vecinos* ». Toute l'attention repose sur les mines d'argent qui justifient une description d'une *alcaldía* peu peuplée d'un espace périphérique de l'empire :

« Les mines de Santa Lucia sont à deux lieues, celles de San Pedro à huit et celles de San Juan à dix (elles sont toutes réputées bonnes). Les volontés sont faibles et il y a très peu de gens parce que, entre les Espagnols, les esclaves et les Indiens, trois cents personnes travaillent dans les fabriques et les mines, mais il faut savoir qu'une personne en Espagne travaille plus que quatre aux Indes (...). »

Les stéréotypes vont bon train. Díez de la Calle reprend ces informations en soustrayant les remarques négatives sur le manque de main-d'œuvre et sa mauvaise productivité.

Vient enfin une *troisième catégorie* de relations : elles sont très spécialisées et répondent à un ou plusieurs aspects du doc. 3. Ainsi, le *fiscal* Don Francisco de Samaniego fournit à Díez de la Calle en 1650 un « Index de toutes les îles comprises sous le nom de Philippines ». Réalisé par des marins, cet *Index*, « une ébauche de description topographique, sèche et succincte des îles de l'archipel<sup>406</sup> », est une sorte de portulan avec très peu de données démographiques ou politiques. Díez de la Calle semble peu intéressé puisque dans ses *Noticias* il ne le cite pas une seule fois et expédie la description de l'archipel en un bref paragraphe<sup>407</sup>.

La relation de Don Martín de San Martín, officier de finances de Mexico, s'insère pleinement dans le projet de Díez de la Calle : il s'agit d'une liste des « deux cent soixante-sept offices que le vice-roi de Nouvelle Espagne pourvoit. » Cette *Relation* des *alcaldías mayores*, des *corregimientos* et des lieutenances pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne permet de faire le tour de la province et revêt ainsi un aspect géographique indéniable. D'autant que pour chaque *alcaldía* est indiquée la distance par rapport à Mexico et le climat (*caliente, templado, frio*)<sup>408</sup>. De plus, la nature des postes énumérés conduit à une description du système de défense de la Nouvelle Espagne : « protecteurs des frontières », « les ports de San Juan de Ulloa et d'Acapulco » ; et du dispositif « en faveur » des Indiens avec le juge des Indiens et les hôpitaux. La *Relation* superpose différents types de territoires (temporel et religieux) puisqu'elle précise l'appartenance de chaque *alcaldía*

---

<sup>406</sup> BNM, Ms 3023, f. 339.

<sup>407</sup> Berthe, « Las Islas Filipinas... », art. cit., 1994, p. 306.

<sup>408</sup> Original dans BNM, Ms 3047, ff. 81-90.

à un diocèse et les hiérarchise en distinguant quatre classes d'offices et trois classes intermédiaires. Voici quelques exemples :

Office de première classe : « La ville de Puebla de los Angeles, chef-lieu du diocèse, distante de vingt-deux lieues de la ville de Mexico, bon climat : » ou « Villa Alta de San Ildefonso : diocèse d'Oaxaca ; terre chaude : distante de 110 lieues de Mexico : possède des villages de terre froide »

Office entre seconde et troisième classe : « Xacona, ville de Zamora : diocèse du Michoacán : tempéré, plus proche du chaud que du froid : distant de 55 lieues de Mexico<sup>409</sup>. »

Avec ces précisions géographiques sur les *alcaldías*, on voit également poindre le lectorat des *Noticias Sacras y Reales* : les candidats aux *alcaldías mayores* peuvent avoir une petite idée de ce qui les attend et ainsi faire leur choix en connaissance de cause. Aussi le commis madrilène affirme-t-il avoir « communiqué [cette relation] à des ministres et d'autres personnes bien informées sur la Nouvelle Espagne et qui assurent qu'elle est précise et exacte<sup>410</sup>. » Une fois de plus, Díez de la Calle fait preuve de rigueur : il demande leur expertise à plusieurs personnes avant de publier une relation.

Le document envoyé par le chanoine Cristóbal Millán de Poblete entre pleinement dans la troisième catégorie puisqu'il s'avère très précis, mais, cette fois-ci, sur un sujet restreint : il s'agit du personnel de la cathédrale de Mexico, ses revenus et le fonctionnement de la fabrique<sup>411</sup>. Juan Díez de la Calle reproduit intégralement et sans modifications cette relation minutieuse. En effet, chaque ministre de la cathédrale apparaît dans une liste avec sa fonction, son salaire en *pesos* et sur quelle rente il est payé (fabrique ou dîme). Ensuite, le chanoine explique les revenus et les dépenses de la fabrique. Le commis madrilène ne peut apporter un tel niveau de précision pour les autres cathédrales : le brodeur (30 pesos), l'horloger (40 pesos) n'apparaissent pas, par exemple, pour la description de la cathédrale de Puebla.

Dans un tout autre domaine, le docteur Don Juan Francisco de Montemayor Cuenca avait entrepris une efficace promotion de ses succès militaires contre les pirates des Caraïbes. Il écrivit une relation imprimée, mais également une lettre racontant les mêmes faits à notre commis madrilène qui comptait les publier dans ses *Noticias Sacras y Reales*<sup>412</sup>.

---

<sup>409</sup> BNM, Ms 3023, ff. 165 et 167

<sup>410</sup> *Ibid.*, f. 177.

<sup>411</sup> Gaudin, « Carta de Cristobal Millán... » art. cit.

<sup>412</sup> BNM, Ms 3023, f. 99.

Toujours dans cette troisième catégorie, la lettre d'Andrés Medina Dávila rapporte « certaines choses prodigieuses du Pérou », soit cinq miracles en Araucanie, dans le désert d'Atacama, le Tucumán et la vallée de Saña. Juan Díez de la Calle qui ponctue ses *Noticias Sacras y Reales* de miracles, apparitions, images, etc. n'utilise pourtant pas les prodiges exposés par Medina Dávila. En effet, le commis prend systématiquement soin de se référer au minimum à une source imprimée lorsqu'il aborde ces sujets délicats. Il cite toutefois le projet du navigateur dans le *Memorial y Compendio breve* de 1648, qui consiste, nous l'avons vu, à conquérir les îles Salomon<sup>413</sup>.

La dernière lettre étudiée est celle du *corregidor* de Potosí qui donne un filet d'informations (trois lignes) sur les malheurs qui ont frappé la vice-royauté du Pérou en 1650 : le tremblement de terre survenu dans la province de Cuzco, la perte de trois navires chargés d'argent. Ces informations ne sont pas utilisées par Díez de la Calle qui omet généralement les événements délétères du point de vue de la Monarchie.

La correspondance de Díez de la Calle avec les Indes occidentales apporte plus ou moins d'informations pertinentes, si l'on prend comme critère qualitatif la transposition dans les *Noticias Sacras y Reales*. Le principal mérite de ce genre de sources est qu'il répond à des attentes et à des interrogations précises du commis : il peut demander une liste manquante des implantations jésuites en Nouvelle-Biscaye ou du personnel de la cathédrale de Mexico, ou bien une description complète d'un évêché ou d'une province. Cette correspondance est un liant qui vient compléter les vides d'informations laissés par tous les documents à la portée du commis dans son secrétariat de Nouvelle Espagne (principalement, les lettres des gouverneurs, les cédules, les ouvrages imprimés)<sup>414</sup>.

Les vides sont présents et le commis en fait tout naturellement état à son roi : « J'ai laissé quelques blancs dans les offices pour lesquels je ne dispose pas du salaire aujourd'hui, afin que l'on puisse les remplir avec l'arrivée des rapports qui ont été demandés aux ministres des Indes de Votre Majesté<sup>415</sup>. » En creux, il faut également prendre en compte l'ampleur des liens de l'officier madrilène avec l'Amérique : faute d'une répartition uniforme et systématique des correspondants, les données sur certains territoires ou institutions peuvent rester floues et aucun recours n'existe.

Par ailleurs, Díez de la Calle établit un filtre, voire une censure sur les informations qui lui parviennent. Il reporte principalement dans ces ouvrages les faits ou les anecdotes « positives » qui lui sont communiquées. La

---

<sup>413</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 15.

<sup>414</sup> *MNSR*, f. 180r.

<sup>415</sup> *MI*, f. IIv.

victoire de l'île de la Tortue est longuement retranscrite dans ses *Noticias Sacras y Reales* alors qu'il s'étend peu sur la perte des navires du Pérou.

La correspondance met également en avant les méthodes d'acquisition et de transposition de l'information. Díez de la Calle n'hésite pas à envoyer son travail pour correction permettant ainsi de confronter ses connaissances aux « réalités » du terrain. On retrouve cette pratique à plusieurs reprises. La construction du savoir se fait au rythme d'aller-retour entre les deux rives de l'Atlantique. La position de Díez de la Calle dans l'un des rouages du Conseil des Indes, le secrétariat de Nouvelle Espagne, lui permet d'avoir accès à une multitude de rapports (*informes*), de lettres (*cartas*), de relations et descriptions envoyés au Conseil des Indes par divers acteurs de la vie américaine. En effet, nous savons que les chroniqueurs et les compilateurs à l'heure de préparer une publication passent plusieurs mois dans les archives des secrétariats, à l'instar de León Pinelo pour la *Recopilación de las leyes de Indias*.

### ***Profiter du flux de papiers passant par le secrétariat de la Nouvelle Espagne***

L'une des missions des secrétariats du Conseil des Indes est de recevoir, de classer et de traiter les documents provenant des autorités américaines pour les présenter aux membres du Conseil. Une fois examinés, ces documents font l'objet d'une *consulta* transmise au roi qui décide en dernier ressort sous forme de cédula, de *Real Provisión* ou de lettre. L'ensemble forme un dossier qui est classé puis copié et archivé dans différents supports : les cédulaires, les registres de sceaux ou les minutiers ; les originaux sont rangés par année dans des liasses. L'historien habitué de l'*Archivo de Indias* de Séville manipule ces *legajos* classés par année et par audience.

Le Conseil des Indes peut également compter sur les très nombreuses lettres envoyées régulièrement par les vice-rois et les gouverneurs. Ce sont des rapports annuels ou ponctuels et des mémoires qui fournissent des renseignements précis sur les problèmes rencontrés, mais aussi sur l'état général des territoires administrés<sup>416</sup>. Juan Díez de la Calle les cite souvent, mais il leur reproche indirectement leur manque d'homogénéité. En effet, le commis loue le mémoire de Juan de Palafox à son successeur à la charge de vice-roi qui « décrit merveilleusement l'état du royaume et le mode de gouvernement » et le propose comme modèle à suivre pour toute autorité qui s'adresse au monarque :

---

<sup>416</sup> Voir, par exemple, les 700 pages de la correspondance du vice-roi de Nouvelle Espagne, Marquis de Cadereyta, avec le roi et le Conseil des Indes, pour l'année 1637, AGI, Mexico, 33, L.2.

« [Juan de Palafox] donne la forme et l'ordre que les lettres adressées au roi doivent revêtir : c'est-à-dire les diviser clairement et visiblement par thèmes de gouvernement, guerre, finances et ecclésiastique ; envoyer pour chaque thème une lettre spéciale ; écrire en marge un résumé ; pour chaque chapitre, écrire le plus substantiellement possible. [Cette méthode] doit être appliquée par les Gouverneurs, les Officiers de finances et les autres ministres qui écriraient à Sa Majesté, pour que plus facilement, sûrement et rapidement, [les lettres] puissent être examinées par le Conseil et pour que les décisions soient prises le plus conformément au service de Dieu Notre Seigneur et de Sa Majesté<sup>417</sup>. »

Malheureusement pour le commis, les responsables religieux et politiques américains n'avaient pas tous été formés à la rigoureuse école de Palafox et il s'ensuivait le laborieux *manejo de papeles*. Ainsi, durant des décennies au sein du secrétariat de Nouvelle Espagne, il voit passer entre ses mains une masse considérable de documents. Il prend alors soin de copier, voire de soustraire l'original qui pourrait compléter ses connaissances des territoires américains et qui servirait finalement à la rédaction de ses *Noticias Sacras y Reales*<sup>418</sup>. Il les annote en marge, souligne les passages qui l'intéressent, les complète. Il conserve ses documents dans des liasses qui furent plus tard reliés et qui sont aujourd'hui conservés à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Nous pouvons donc considérer que ces *legajos* constituent les archives professionnelles du commis madrilène. On se retrouve en présence d'une série hétéroclite de papiers plus ou moins longs, en majorité manuscrits, mais parfois imprimés, originaux ou copies, datant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>419</sup> : cédules et *consultas*, relations, mémoires, rapports, résumés, discours, vies d'évêques, écus et armes de villes, lettres de vice-rois, etc. En outre, plusieurs de ces *legajos* sont les manuscrits des œuvres de Díez de la Calle<sup>420</sup>. Difficile de s'y retrouver dans ce dédale, reflet imparfait des intérêts de leur compilateur. Aussi pour obtenir une vision plus claire est-il judicieux de relever dans le *Memorial y Noticias* de 1646 et dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* élaboré dans les années 1650 les différents documents cités. Dès lors, nous comprendrons mieux l'usage que Díez de la Calle fit de cette manne de renseignements, les types d'informations qu'il pouvait en retirer et le renouvellement de ses sources entre 1646 et 1659.

---

<sup>417</sup> MNSR, f. 58v.

<sup>418</sup> Sous cette appellation nous entendons ici les *Mémoires* de 1645, 1646 et le manuscrit de 1655-1660.

<sup>419</sup> Julián Paz, *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional*, 2<sup>e</sup> éd., Madrid, Ministerio de cultura, 1992, en particulier les paragraphes 298, 306 à 310, 430 et 1060.

<sup>420</sup> BNM, Ms 1447, Ms 2734, Ms 2930, Ms 3010, Ms 3023, Ms 3024, Ms 3025, Ms 3026.

Premier constat, ce type de sources permet d'obtenir des informations « fraîches ». En effet, dans le *Memorial* de 1646 sur les trente-deux documents, seize datent des années 1640-1646, quatorze des années 1620-1640 et deux du XVI<sup>e</sup> siècle ; dans le manuscrit de 1655-1660, sur vingt-neuf documents datés, vingt-deux sont postérieurs à 1640, dont huit postérieurs à 1650, un seul date du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux plus tardifs datent de 1655. Le manuscrit de 1655-60 ne cite que cinq sources mentionnées en 1646. Ainsi, le renouvellement et l'actualisation des informations sont importants. La période 1640-1655 est essentielle dans la constitution d'un corpus documentaire pour Juan Díez de la Calle.

Deuxième constat, le manuscrit comporte un important déséquilibre entre les sources concernant la vice-royauté de Nouvelle Espagne (vingt-neuf recensées par nos soins) et celles de la vice-royauté du Pérou au nombre de deux. Cela met en évidence l'importance de la position de Díez de la Calle dans le secrétariat de Nouvelle Espagne pour recueillir des informations originales et exclusives sur les territoires américains.

Troisième constat, l'auteur *des Noticias Sacras y Reales* utilise de deux façons ces sources de première main : comme pour les relations envoyées par ses correspondants, soit il cite simplement la source, soit il reproduit presque intégralement le document.

Quatrième constat, ces documents sont issus soit de rapports réguliers et institutionnels (lettres de vice-roi ou de gouverneur, rapport de visite), soit de demandes d'information du roi, soit, plus rarement, de productions spontanées. Pour le *Memorial* de 1646, ils émanent à 80 % d'autorités laïques (vice-roi, gouverneur, audience, officier de finances, *alcalde mayor*) et à 20 % de religieux (des évêques et des chapitres) ; pour le manuscrit de 1655-1660, 61 % de civils et à 39 % de religieux. Malgré le Patronage royal, le secrétariat est davantage en contact avec les autorités administratives qui sont d'ailleurs à même de donner des renseignements sur l'organisation ecclésiastique : plusieurs rapports d'officiers de finances précisent le nombre et le coût des bénéfices religieux. Ces pourcentages montrent aussi les réticences des religieux (surtout des ordres) à communiquer de manière volontaire avec les autorités madrilènes. Par ailleurs, il s'agit en grande majorité de réalisations des hautes autorités américaines. Les rapports ont, pour la plupart, été envoyés via le système de courrier, mais certains ont été remis au Conseil des Indes en main propre. Par exemple, la relation des établissements religieux des Philippines fut « présentée au secrétariat de la Nouvelle Espagne en janvier 1655 par le père prédicateur frère Cristóbal Enriquez, définitiveur de Rome et représentant général de son ordre des îles Philippines envoyé pour rechercher des religieux et d'autres choses<sup>421</sup>. »

---

<sup>421</sup> BNM, Ms 3023, f. 374.

Plusieurs des documents sont des réponses à des cédules royales demandant des informations sur un point précis. Le « rapport des officiers royaux de San Juan de Porto Rico sur les rentrées et la répartition des rentes de l'évêché »<sup>422</sup>, adressé au roi et daté du 19 octobre 1646, que Juan Díez de la Calle recopie dans ses *Noticias Sacras y Reales*, est une réponse à la cédule du 5 août 1645 demandant des renseignements sur les dîmes et revenus des diocèses. Aussi Díez de la Calle dispose-t-il d'informations très précises et chiffrées sur les rentes de l'évêché portoricain ; la qualité est telle qu'il reproduit le document *in extenso*. Preuve que le commis est à l'affût de tout document intéressant venant des Indes : depuis le secrétariat, il exerce un filtre et recopie et conserve pour son compte tout ce qui se présente.

Il en est ainsi de la relation envoyée par l'audience de Santo Domingo le 10 février 1648 en réponse à une cédule du 5 septembre 1646 qui énumère les ministres et officiers de l'audience. De même, le rapport du gouverneur de Nouvelle Biscaye datant de 1630 était une réponse à la cédule du 9 juin 1629, concernant la *media anata*, « sur les postes pourvus par les gouverneurs, leur salaire et leurs émoluments<sup>423</sup> ». Juan Díez de la Calle se lamente « que très peu de [gouverneurs] y ait répondu. »

Enfin, les rapports et relations cités sont en grande partie des listes<sup>424</sup>. Si Díez de la Calle est en général honnête dans la citation de ses sources, il n'est pas non plus exhaustif. Par exemple, il publie une liste de « 204 offices que pourvoit le vice-roi de Nouvelle Espagne<sup>425</sup> » sans citer son auteur, Don Juan de Villanueva.

### ***Se forger des outils***

Le commis madrilène a forgé des outils permettant de transformer cet amas de documents en informations utilisables. Il s'agissait principalement de lire, d'annoter à la marge (principalement en inscrivant le nom des lieux, les mentions « *ojo* », des astérisques ou une main dessinée l'index pointé), de souligner les passages importants et enfin de reporter l'information sur un brouillon ou un document personnel.

---

<sup>422</sup> *Ibid.*, ff. 57v.-59r.

<sup>423</sup> *Ibid.*, f. 279.

<sup>424</sup> Listes des officiers de Cumana, de Santo Domingo, de Nouvelle Biscaye, du Guatemala, de Santa Fe de Bogota, des chaires de l'université de Mexico, des bénéfices de l'archidiocèse de Mexico, du diocèse de Michoacán, des couvents et des *doctrinas* du diocèse de Floride, de Manille, du Yucatán, de Guadalajara, liste des compagnies militaires de Valdivia. On trouve également deux recensements (*padrones*) pour Guadalajara et la province de Nicoya.

<sup>425</sup> BNM, Ms 3047, ff. 99-102.





et *corregidores*<sup>427</sup> ». Il annote frénétiquement une relation sur la Jamaïque et renvoie vers d'autres références<sup>428</sup>.

Toujours dans ses papiers, on tombe parfois sur un feuillet de sa main qui reprend des listes ou des comptes. Ainsi, pour un rapport sur la présence de l'ordre de Saint Jean de Dieu en Nouvelle Espagne, il note à la marge les noms des lieux évoqués ou les dates importantes puis, à la fin, il écrit « 162 religieux profès dont 40 curés = la première maison [fut] celle de Cartagena = » puis au verso « en Nouvelle Espagne 23 hôpitaux<sup>429</sup> ». Un feuillet recto/verso dresse une liste en huit points des « offices que Sa Majesté a pourvus alors qu'ils étaient à la charge du vice-roi<sup>430</sup> », un autre « les vacances exemplaires dans les églises [cathédrales]<sup>431</sup>. » Un document plus long dresse une liste des « *provisiones eclesiásticas del Perú* » divisées par archevêchés. Il donne la date de fondation des évêchés suffragants, les trois salaires les plus élevés et à la marge le nombre de prébendes ; il conclut de la façon suivante : « Dans ces 19 églises, il y a 176 dignités, chanoines, prébendiers et demi prébendiers<sup>432</sup>. » Suivent deux mémoires, dont un daté de 1640, sur les archevêques et les évêques du Pérou et leur salaire ainsi que sur certains offices pourvus par le secrétariat du Pérou<sup>433</sup>. Le commis affectionne les additions et met en place une sorte de comptabilité cumulative du Nouveau Monde. Son manuscrit de la *Hierarchia eclesiastica* est le prétexte à établir le nombre exact de hauts dignitaires ayant exercé leur ministère aux Indes occidentales ou ayant été proposés. Dans ce qui est sans doute une lettre à González Dávila, il transmet le résultat de ses comptes.

« Mon Seigneur, [j'ai] à nouveau élaboré le mémoire des évêques des Indes depuis l'année 1601 que Sa Majesté a nommés, y compris ceux qui n'ont pas accepté. Je vous les envoie pour qu'ils soient nommés en cette qualité dans l'Histoire. Que Dieu vous garde, Juan Díez de la Calle<sup>434</sup>. »

Plusieurs brouillons, mémoires et essais des *Noticias Sacras y Reales* témoignent également de ce minutieux travail de correction et d'actualisation. Par exemple, un document de Díez de la Calle liste les 157 *alcaldías mayores* et *corregimientos* pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne en fournissant chaque fois quelques informations géographiques<sup>435</sup>.

---

<sup>427</sup> BNM, Ms 3010, ff. 27-29.

<sup>428</sup> BNM, Ms 3047, ff. 124-125.

<sup>429</sup> *Ibid.*, ff. 154-160.

<sup>430</sup> *Ibid.*, f. 143.

<sup>431</sup> BNM, Ms 2939, f. 1.

<sup>432</sup> *Ibid.*, ff. 6-7.

<sup>433</sup> *Ibid.*, ff. 12-13.

<sup>434</sup> BPR, II/2061, f. 133v.

<sup>435</sup> BNM, Ms 3178, ff. 216-230.

Véritable travail de Sisyphe, le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* élaboré durant les années 1650 est parsemé de vides prêts à être comblés jusqu'au dernier moment. Les listes des évêques ne sont jamais closes et Díez de la Calle a laissé de la place en attendant de nouvelles nominations.

En conclusion, un flot d'informations irrigue les espaces impériaux et lie les individus ou les institutions soumis au pouvoir royal. Les flux empruntent des axes peu diversifiés du fait de la structure des modes de communication imposée par le monopole et le système de la *Carrera de Indias*. Ils sont cependant composés de documents assez variés quant à leur forme et à leur contenu. À Madrid, capitale de l'empire, le Conseil des Indes est un point nodal : une remarquable quantité de papiers (et d'individus) sont reçus et expédiés depuis les officines de l'*Alcázar real*. L'ampleur de ce flux est difficilement mesurable ; les Archives des Indes en donnent une vague idée.

Ainsi, les sources à la disposition de Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, fournissent un aperçu de l'information dont dispose le Conseil des Indes. Nous avons constaté que sa sélection suivait plusieurs buts peu éloignés : remplir les tâches quotidiennes de commis, aider Gil González Dávila dans la publication d'un *Teatro eclesiástico de las Indias Occidentales* et composer ses *Noticias Sacras y Reales*.

Juan Díez de la Calle, durant sa longue carrière, a intercepté un grand nombre de rapports, de relations, de papiers provenant des autorités civiles, militaires et religieuses en place en Amérique. Ces documents sont le fruit de diverses démarches et témoignent du caractère polymorphe – du bricolage – du recueil de renseignements orchestré au XVII<sup>e</sup> siècle par la Couronne. Parmi les plus visibles, les « *Relations géographiques* » remportèrent un succès mitigé : deux cédules royales accompagnées de questionnaires firent appel aux autorités (surtout religieuses) américaines pour apporter des informations nécessaires à la conclusion du *Teatro eclesiástico*. Quelque peu dédaignées par l'historiographie, ces cédules ont pourtant reçu plus de réponses que nous ne le pensions. De plus, l'élaboration d'un questionnaire pertinent et exhaustif mobilisa au-delà du chroniqueur et de son projet de biographie des évêques américains : Juan Díez de la Calle s'impliqua et en tira certains bénéfices pour ses ouvrages.

Par ailleurs, il convient de nuancer la notion de « *Relation géographique* ». Souvent (et à juste titre) présentées comme des moments forts de la moisson d'informations, elles s'inscrivent dans une entreprise consubstantielle au modèle impérial et transatlantique de la Monarchie catholique. Il s'agit de rester au courant et maintenir une représentation actualisée de la situation américaine. En effet, de nombreuses cédules

demandent régulièrement des renseignements plus ou moins précis aux autorités ultra-marines en dehors des pics de 1635 et 1648. De manière « statutaire », les vice-rois et les gouverneurs doivent également rendre compte régulièrement et maintenir le roi informé de leurs activités.

Dans le domaine de l'information, l'un des problèmes réside dans l'hétérogénéité des types de réponses qui impose aux secrétariats un travail de traitement et de mise en forme des documents qui conduit à l'élaboration d'outils tels que la *Relación universal* de León Pinelo et Díez de la Calle. Il faut également compter avec l'absence de réponses, car dans ce domaine également le mythe « *obedezco pero no cumpla* » (« j'obéis mais je n'exécute pas ») se vérifie. Díez de la Calle s'en plaint, mais les membres du Conseil des Indes auraient-ils été capables de traiter des rapports venant de toute l'Amérique ? L'absence de véritable usage des « Relations géographiques » de 1577 n'est-elle pas là pour témoigner des limites de ce genre d'opération ? Faut-il également reprocher aux autorités de la vice-royauté de Nouvelle Espagne de ne pas répondre à un questionnaire qui doit aider à conclure un projet d'histoire ecclésiastique en route depuis plus de treize ans et dont la publication est imminente ?

Le point de vue de Díez de la Calle nous a également permis de constater que sa situation dans un secrétariat lui permettait d'amasser un grand nombre de documents venus de la vice-royauté de Nouvelle Espagne, mais limitait fortement son accès à ceux envoyés du Pérou. Cette division politique a donc des répercussions sur la représentation de l'espace et sur les modes d'acquisition de l'information. Díez de la Calle pouvait pourtant compter sur la présence de son beau-frère, Francisco Fernández de Madrigal, au secrétariat du Pérou. C'est peut-être aussi la preuve du souci de ne pas disperser les papiers de chaque secrétariat et donc d'un archivage satisfaisant. Quoi qu'il en soit, le résultat final apparaît moins abouti pour ce qui concerne le Pérou : d'une part, le *Memorial y Noticias Sacras* (1646) ne concernait que la Nouvelle Espagne et son pendant « péruvien » ne fut jamais publié. D'autre part, la deuxième partie du manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* sur le Pérou laisse de nombreuses pages blanches. Cet espace est moins bien maîtrisé par le commis spécialiste de la Nouvelle Espagne.

Enfin, ce chapitre a éclairé l'importance du groupe d'informateurs du commis qui s'avère assez efficace : des relations très complètes, actualisées et répondant à ses besoins lui parviennent et lui fournissent des informations « fraîches » et souvent inédites. Elles démontrent les soucis méthodologiques du commis ainsi que son envie de tout savoir : il demande des renseignements précis (sans doute par l'intermédiaire d'un questionnaire), il prie ses correspondants de lui envoyer toute information ou bien il leur demande d'apporter des corrections à des documents. Ces amitiés

américaines sont, bien entendu, au courant des centres d'intérêt du commis et peuvent lui envoyer des récits de miracles par exemple. Toutefois, il arrive que Díez de la Calle ne se serve pas de ces relations pour son projet de *Noticias Sacras y Reales* comme avec l'index des îles des Philippines. Il opère un filtre et élimine les « mauvaises nouvelles ». Le commis apparaît ainsi, à son niveau, comme une composante substantielle de la création de savoirs dans la Monarchie catholique.





## CHAPITRE VI

### L'Atelier Díez de la Calle. Utiliser l'information disponible au Conseil des Indes

« *Como si fueran índices del poder, tanto los muchos soldados en los campos, como los numerosos libros en las bibliotecas.* »

Antonio de León Pinelo, *Epitome de la bibliotheca oriental, y occidental, náutica, y geográfica...*, Madrid, 1629, Prologo, n.p.<sup>436</sup>

« *Sirven los libros (dice el glorioso Padre San Agustín) para desterrar la ignorancia del mundo y pasar de una parte a otra la sabiduría.* »

Fray Diego de Córdoba Salinas, incipit de la *Coronica de la religiosissima provincia de los doze apostoles del Perú*, 1651<sup>437</sup>

Le groupe d'informateurs de Juan Díez de la Calle, sa collaboration aux enquêtes de 1635 et 1648 et sa capacité à réunir des relations et des rapports venus des Indes ne suffisaient pas à donner corps à son entreprise des *Noticias Sacras y Reales*. Il avait besoin d'une armature susceptible d'organiser les données dont il disposait. Certes, il y avait la *Relación universal* de León Pinelo, mais progressivement son projet personnel différa du modèle de la simple liste de postes. Il ambitionnait en effet de compléter son tableau par des informations historiques, géographiques et même économiques. Il souhaitait aussi aborder le versant ecclésiastique de l'empire.

La Cour était un espace de production intellectuelle ; concrètement, de nombreux ouvrages sur le Nouveau Monde étaient, soit imprimés à Madrid, soit convergeaient vers elle. En outre, le Conseil des Indes jouait un rôle important dans le contrôle et l'octroi de licences pour l'impression et la

---

<sup>436</sup> « Comme si les preuves du pouvoir étaient autant le nombre de soldats sur les champs de bataille que la multitude des livres dans les bibliothèques. »

<sup>437</sup> Diego de Córdoba Salinas, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, Washington, Academy of American Franciscan History, 1957 [1651], p. LXXXVII. « Les livres servent (d'après le glorieux Père saint Augustin) à bannir l'ignorance du monde et à transférer le savoir d'un lieu à un autre. »

circulation des livres<sup>438</sup>. « Légiférer à deux mille lieues et séparé par les mers est un défi<sup>439</sup> » affirme Óscar Mazín. La Couronne et ses agents le relevèrent notamment en favorisant la publication et la circulation d'ouvrages, fournissant les connaissances nécessaires au « bon gouvernement ».

On ne saurait trop insister sur le fait que l'Époque moderne commence avec l'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau Monde. Ces deux créations se nourrissent rapidement l'une l'autre tant les publications sur ces territoires inconnus excitaient la curiosité de l'élite européenne. Par ailleurs, les témoins de la Conquête désiraient rapporter et diffuser leurs exploits. Cette production de récits comporta dès le début une grande part idéologique car la Conquête suscita rapidement des controverses et l'envie des autres puissances européennes. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle et pour quelque temps, les auteurs espagnols défendaient la légitimité de la Conquête, louaient la grandeur de l'empire ibérique et la conversion au catholicisme de millions d'âmes égarées. Le modeste commis Díez de la Calle n'est que le réceptacle de tous ces courants idéologiques. Sans ces présupposés, l'œuvre et la mentalité de Díez de la Calle sont incompréhensibles.

Il s'agit pour nous de mesurer l'importance de cette littérature dans les ouvrages de Juan Díez de la Calle. Pour ce faire, il conviendra d'analyser sous différents aspects les sources imprimées dont il disposait. Cette tâche dépasse le modeste cadre intellectuel de notre commis puisque, comme nous allons le voir, nous ne disposons pas d'inventaires des livres du Conseil des Indes. Par le biais de Díez de la Calle, nous espérons en savoir plus sur ce sujet.

Par ailleurs, il convient de terminer ce tableau par les documents qui accaparent une bonne part de l'énergie et de l'attention du commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne. Nous voulons parler des normes juridiques et administratives émises par le Conseil des Indes qui étaient copiées et classées dans des « livres-registres » ou cédulaires rangés dans les armoires des secrétariats.

## **La bibliothèque d'un officier moyen du Conseil des Indes**

### *À la recherche de la bibliothèque du Conseil des Indes*

Les Ordonnances de 1636 prévoyaient la mise en place d'un lieu d'archivage des documents « sensibles » au Conseil des Indes ou « archives secrètes ». Il faut cependant attendre la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour trouver la volonté de recenser les volumes présents dans l'institution

---

<sup>438</sup> Alamiro de Avila Martel, « La impresión y circulación de libros en el derecho indiano », in *Revista chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, pp. 189-209.

<sup>439</sup> Mazín, *Una ventana... op. cit.*, 2006, p. 42.



madrilène<sup>440</sup>. Jusque-là, les « archives secrètes », entre dépôt légal et bibliothèque professionnelle, restèrent presque vides. En réalité, il existait au sein du Conseil plusieurs lieux d'archivage, principalement les secrétariats qui accaparaient les documents, y compris les livres.

Malgré les lacunes de la documentation, l'*Archivo de Indias* conserve une série d'inventaires du Conseil des Indes (1606, 1609, 1614 et 1626)<sup>441</sup>. Ils ne recensent que très peu d'ouvrages – sans doute les usuels de la salle de réunion du Conseil : les piliers de la législation et la fiscalité castillane et *indiana*<sup>442</sup>, le concile de Trente et le « *Motu proprio* » concédant aux clercs du Conseil la faculté de juger des causes criminelles. En 1606, on répertorie deux grandes cartes en parchemin, six autres du docteur Andrés Garcia Céspedes et diverses anonymes. En 1626, deux globes se trouvent dans la salle du Conseil. Les différents catalogues reprennent cette liste en y ajoutant quelques titres<sup>443</sup>. Ce n'est qu'en 1779 qu'apparaît un « *Índice de los libros y papeles pertenecientes a las dos secretarías del Consejo* » mais ce catalogue du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a plus grand-chose à voir avec le Conseil des Indes du Siècle d'Or.

Pour connaître les ouvrages disponibles au Conseil des Indes, on fait souvent appel à Antonio de León Pinelo qui, en 1629, recensa tous les ouvrages concernant les Indes occidentales et orientales dans son *Epítome*<sup>444</sup>. Son biographe estime le nombre d'ouvrages de sa bibliothèque à 2 250, dont plus de trois cents dans la section Nouveau Monde. Bien au-delà de celle d'un simple administrateur, c'est la bibliothèque d'un érudit passionné<sup>445</sup>. Elle n'est donc pas représentative d'un usage administratif des ouvrages concernant l'Amérique ibérique.

Les auteurs cités par Juan Díez de la Calle tendent à donner une image plus proche des sources utilisées par les officiers du Conseil des Indes dans leurs tâches quotidiennes. Cette liste est bien plus étoffée que celle des inventaires et bien plus réduite que celle de la bibliothèque de León Pinelo.

---

<sup>440</sup> Margarita Gómez Gómez et Isabel González Ferrín, « El archivo secreto del Consejo de Indias y sus fondos bibliográficos », *Historia. Instituciones. Documentos*, n° 19, Sevilla, 1992, pp. 187-214.

<sup>441</sup> Antonio Muro Orejón, Fernando Muro Romero, « Los libros impresos y manuscritos del Consejo de Indias », *Anuario de Estudios americanos*, 1976, vol.33, p. 713.

<sup>442</sup> *Siete Partidas del sabio rey don Alfonso el Nono*, la *Nueva recopilación de Castilla* (1567) en deux tomes et le *Cuaderno del encabezamiento general* sur la répartition de l'impôt en Espagne. Le « Recueil des cédules » de 1599 de Diego Encinas, les *Leyes de Indias* de Diego de Zorilla et enfin les Ordonnances de la *Casa de Contratación*.

<sup>443</sup> Un *Vocabulario de la lengua del Perú*, (de Diego González Holguín?), une *Historia de Nuestro Tiempo* apparaît, peut-être celle d'Alonso Fernández, mais les dates ne concordent pas, ou alors le *Repertorio de los tiempos y historia natural desta Nueva España* (Mexico 1606) d'Henrico Martínez. En 1614, un nouvel inventaire ajoute un *Repertorio* de Chávez, sans doute la *Chronographia, o, Repertorio de los tiempos, el más copioso y preciso que hasta ahora ha salido à luz* (Séville, 1572) de Jerónimo Chavez et les *Programáticas de Valladolid* (1549), autre document législatif.

<sup>444</sup> Antonio de León Pinelo, *Epítome de biblioteca oriental i occidental náutica i geográfica*, Madrid, por Juan Gonzalez, 1629.

<sup>445</sup> León Pinelo, *El Gran Canciller...*, *op. cit.*, 1953, p. CVIII.

On notera toutefois que certains ouvrages sont cités des dizaines de fois et constituent donc des références incontournables, alors que Díez de la Calle fait appel à des monographies plus spécialisées sur des thèmes ou des régions précis. D'autres ouvrages sont cités non pour les connaissances qu'ils apportent mais comme autorité, pour flatter un auteur ou parce qu'ils correspondent à des préoccupations spécifiques à Díez, comme les miracles.

Le commis fait référence de différentes manières aux auteurs et aux livres. On peut noter que la présentation des références bibliographiques est globalement lacunaire et variable : les titres sont en très grande majorité tronqués, un même ouvrage peut être cité par différents titres ou par son auteur (« *Cédulas impresas* » ou « *las impresas* » correspond à l'ouvrage de Diego de Encinas ; « *Monarquía* » ou « *Torquemada* » pour la *Monarquía Indiana* de Torquemada). La date et le lieu de publication apparaissent assez rarement ce qui rend difficile l'identification de l'édition exacte utilisée par le commis. En outre, certains noms d'auteurs sont des surnoms (par exemple, *el Palentino* pour Diego Fernández de Palencia), ce qui était une pratique alors commune. Les auteurs de l'époque ne sont pourtant pas insensibles à toute forme de normes de présentation et, par exemple, León Pinelo dans le prologue de son *Epítome* développe quelques idées sur ce thème<sup>446</sup>. En dépit des approximations méthodologiques du commis qui, rappelons-le, n'était pas passé par l'université, l'usage de la note marginale et de la bibliographie témoigne de techniques modernes d'administration de la preuve<sup>447</sup>.

Entre les trois productions majeures de Díez de la Calle en 1645, 1646 et 1659, on constate la récurrence d'ouvrages mais également un élargissement et une actualisation des références. Dans le *Memorial* 1645, le commis annonce au lecteur :

« Pour que ce [*Memorial*] soit plus précis et plus exact j'ai consulté des livres, des cédulas et divers papiers ainsi que les *Décadas* d'Antonio Herrera et les *Tables chronologiques* du père Claudio Clemente de la Compagnie de Jésus, qu'il imprima en 1642 (très informatives et utiles aux Secrétariats, en raison du nombre élevé de cédulas royales qu'on y trouve) et aussi une relation précise des offices des Indes, que le *licenciado* Antonio de León, *relator* de ce Royal Conseil, fit en 1631 (...) et son livre des *Confirmaciones reales* très utile aux Secrétariats par ses informations importantes, son style excellent, et le grand nombre de cédulas citées<sup>448</sup>. »

---

<sup>446</sup> León Pinelo, *op. cit.*, 1629, prologue, f. n. n.

<sup>447</sup> Anthony Grafton, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998, p. 23.

<sup>448</sup> *MI*, f. 4.

Dans ce premier fascicule, l'auteur n'ajoute pas de notes marginales ou de références. Il faut dire que le sujet et la mise en page sous forme de liste n'appellent pas à des citations. Toutefois, les choses changent radicalement en 1646. Dans son second *Memorial* consacré à la vice-royauté de Nouvelle Espagne, Díez de la Calle prend la peine de dresser une bibliographie sous le titre de « *Prueba de lo contenido en este memorial y discurso* ». Il énonce 24 auteurs sans ordre précis « et d'autres [qu'il] omet pour être concis<sup>449</sup> ». Enfin, en 1659, dans les *Noticias Sacras y Reales*, concernant cette fois les deux vice-royautés, la bibliographie s'étoffe et compte alors 59 titres<sup>450</sup>. Seulement, ces références sont loin d'être exhaustives. Il nous a fallu relever dans les notes marginales et dans le corps du texte du *Memorial* de 1646 et des *Noticias* de 1655-1659 une bonne partie d'autres sources. Le *Memorial* de 1646 cite ainsi 42 auteurs pour 43 ouvrages différents dans 413 renvois ; le manuscrit des *Noticias* évoque 102 auteurs, 111 ouvrages dans 870 renvois. Au total, Díez de la Calle fait appel à 106 auteurs. Pour comparaison, l'inventaire des papiers et livres du Conseil des Indes de 1779 recense 239 titres alors que l'« *Índice de los papeles que contiene el Archivo Secreto del extinguido Consejo de Indias* », datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, compte 376 ouvrages<sup>451</sup>.

### ***La bibliothèque idéale du commis***

Commençons par analyser les auteurs les plus cités. En 1646, treize auteurs sont cités plus de dix fois. Quatre le sont particulièrement (plus de vingt fois) : Herrera, Torquemada, Claudio Clemente, Alonso Fernández. Dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* de 1655-1660 – beaucoup plus volumineux et portant sur les deux vice-royautés – Díez de la Calle fait référence à dix-huit auteurs plus de dix fois. Un groupe de cinq auteurs est cité plus de 60 fois : Antonio de Herrera (toujours en tête), Aguiar y Acuña, Claudio Clemente, Diego de Córdoba y Salinas, Alonso Fernández.

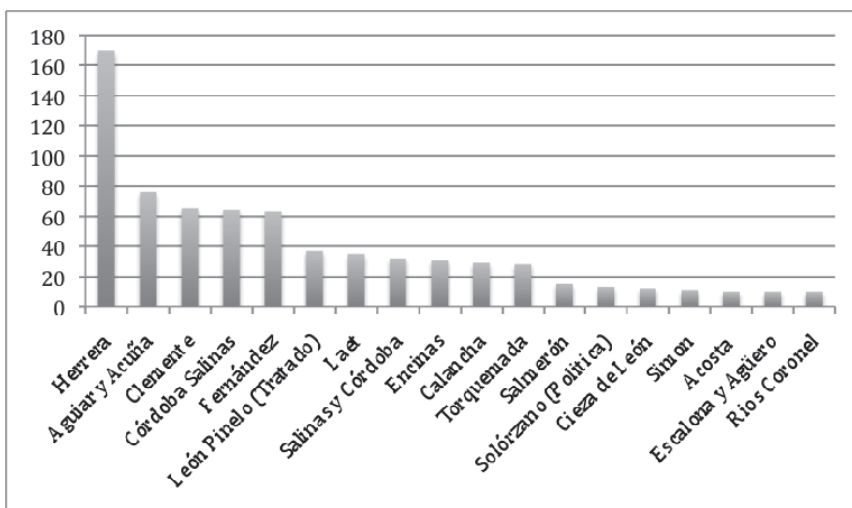
Graphique 1. Nombre de renvois par auteur dans les *Noticias Sacras y Reales* de 1655-1660

---

<sup>449</sup> MNSR, ff. 179 v. à 180 v.

<sup>450</sup> BNM, Ms 3023, ff. 14-15v.

<sup>451</sup> Gómez Gómez et González Ferrín, art. cit., p. 197.



Les auteurs les plus souvent cités par Díez de la Calle constituent de solides références et de véritables fils conducteurs dans l'œuvre et, sans doute, dans le labour quotidien du commis. Plusieurs sont des « classiques » : Antonio de Herrera et Juan de Torquemada. D'autres, moins connus de l'historiographie, permettent de s'interroger sur les représentations de l'espace : les *Tablas* de Claudio Clemente sont un outil pratique et synthétique surprenant ; l'*Historia* d'Alonso Fernández met clairement en lumière un espace planétaire sacré voué à l'expansion du catholicisme.

#### *Antonio de Herrera : épine dorsale des Noticias Sacras y Reales*

Si une œuvre guide le commis dans la rédaction de ses *Noticias*, c'est bien celle du chroniqueur Antonio de Herrera y Tordesillas (1549-1626). D'une part, le commis affirme à plusieurs reprises vouloir poursuivre et actualiser les *Décadas* d'Herrera et, d'autre part, ses renvois constants et réguliers à la première partie (la *Descripción*) démontrent que cet ouvrage constituait un véritable guide pour appréhender l'espace américain<sup>452</sup>.

Nommé chroniqueur des Indes le 15 mai 1596 puis chroniqueur de Castille, deux grandes missions sont alors assignées à Herrera : rédiger une histoire de Philippe II et une histoire du Nouveau Monde. Devant l'ampleur de la tâche, Herrera s'entoure d'assistants et accède à d'abondantes sources. Exemple de son implication et de son souci d'exhaustivité, il s'arrange pour consulter l'*Historia* de Las Casas et en obtenir une copie. Herrera réfute l'idée qu'il faille avoir une connaissance directe des territoires pour en faire

<sup>452</sup> Antonio Herrera y Tordesillas, *Historia general de los hechos de los castellanos en las Islas i Tierra Firme del Mar Oceano*, Madrid, En la Imprenta Real, 1601-1615.

l'histoire ou la description : selon lui, il convient avant tout de disposer de bonnes sources. Aussi critique-t-il le franciscain Torquemada installé à Mexico qui, à la même époque, publie une *Histoire* assez similaire<sup>453</sup>. De 1601 à 1615, il publie l'*Historia general de los hechos de los castellanos en las islas i Tierra Firme del Mar Océano* en quatre volumes. Elle se compose d'une description et de huit « décades », lesquelles rapportent chronologiquement le déroulement de la Conquête espagnole de 1492 à 1554 (date de la fin des guerres civiles au Pérou). On s'aperçoit que Herrera ne fait pas uniquement œuvre d'érudition, une fois pris en compte l'usage administratif des *Décadas* par Juan Díez de la Calle.

En effet, le plus intéressant pour Díez réside dans la *Descripción las Islas y Tierra firme del mar Océano que llaman Indias occidentales*. Ce livre préliminaire de 96 pages, qui fut publié en premier et à part, offre au lecteur un aperçu du décor dans lequel l'Histoire se déroule. Un cadre bien défini clarifie un ensemble géographico-administratif complexe, lointain, incomplètement connu. Le premier chapitre décrit le cadre général : « *De la demarcación y división de las Indias Occidentales* » ; les deux suivants s'intéressent à la navigation vers les Indes. Ensuite, vingt-quatre chapitres livrent une présentation de chaque région colonisée par les Espagnols. Ces dernières correspondent tantôt à un découpage administratif officiel (audience, diocèse, royaume, province) tantôt à des zones mal délimitées (par exemple, le chapitre XVIII, traite de « Popayán, les Quixos, et la Canela, Pacamoros y Gualsongo, qui correspondent au reste du district de l'Audience de Quito »). Le Brésil et les îles Salomon font partie du tableau. Enfin, la *Descripción* s'achève sur une présentation du fonctionnement et de la composition de l'administration *indiana*.

Nombre d'historiens voient à juste titre dans le livre préliminaire des *Décadas* un plagiat du travail du chroniqueur des Indes Juan López de Velasco jamais publié avant le XIX<sup>e</sup> siècle : la *Geografía y Descripción Universal de las Indias*, rédigée entre 1571 et 1574. Cette synthèse fut élaborée à partir d'une impressionnante somme de sources<sup>454</sup>. En comparant les textes il apparaît qu'Herrera a suivi le canevas fourni par López de Velasco tout en actualisant ou en modifiant certaines données (le nombre d'habitants) et en ajoutant quelques informations historiques.

Cette description de Herrera/Velasco est extrêmement intéressante. Son élaboration ainsi que son utilisation par les plus hautes sphères décisionnelles tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle permettent en effet de comprendre le feuilletage des savoirs sur les Indes occidentales. La construction de ces connaissances repose surtout sur un principe de compilation, de copie et de

---

<sup>453</sup> Brading, *Orbe indiano... op. cit.*, 1998, p. 306.

<sup>454</sup> Jean-Pierre Berthe, « Juan López de Velasco (Ca. 1530-1598), cronista y cosmógrafo mayor del consejo de Indias: su personalidad y su obra geográfica », *Relaciones* 75, 1998, vol. XIX, pp. 141-172.

synthèse qui pêche par l'irrégularité de l'actualisation. Ainsi, des informations assez techniques et sensibles (comme les distances), employées par Juan Díez de la Calle et donc par le Conseil des Indes dans sa gestion des territoires américains, dataient des années 1550-1570.

La *Descripción* de López de Velasco fournissait la matrice dans laquelle se glissèrent les descriptions postérieures. Chaque paragraphe des *Noticias* de Díez de la Calle fait l'objet d'une note marginale renvoyant à la *Descripción* d'Herrera : le lecteur est ainsi orienté vers une synthèse qui lui donne les coordonnées géographiques, les distances, le nombre d'habitants, le statut administratif et religieux, les officiers et les monastères.

### *Claudio Clemente : un outil de propagande au quotidien*

Jésuite français, entré dans la Compagnie en 1612, professeur de rhétorique au collège de Lyon, Claudio Clément (v.1596-1642) fut ensuite envoyé dans la province de Tolède. Il devint professeur d'Érudition aux *Reales Estudios* du Collège Impérial de Madrid, s'occupa de l'organisation de la bibliothèque de l'Escorial et publia ses *Tables chronologiques*<sup>455</sup> ainsi que des traités politiques antimachiavéliens.

Les *Tablas cronológicas* constituent, à notre avis, le second outil de Díez de la Calle pour se repérer au quotidien dans les territoires à administrer. Il s'agit d'une série de pages *recto* de soixante-treize centimètres de long et cinquante-quatre de large, divisées en six colonnes. Chaque table traite d'un thème ou d'un territoire de façon historique (chronologique) ou organisationnelle. Deux intéressaient directement le commis : la première rapporte en seize *decadas* depuis 1492 jusqu'en 1640 toutes les découvertes et les conquêtes espagnoles en Amérique ; la seconde est une sorte de memento de l'organisation du gouvernement et de l'Église aux Indes occidentales<sup>456</sup>. Les *tablas* par leur format et leur impression au recto étaient destinées à être affichées ; il est facile d'imaginer leur présence au-dessus du bureau des commis qui pouvaient y trouver des informations pratiques en un coup d'œil.

### *Alonso Fernández : l'Amérique comme espace sacré*

---

<sup>455</sup> Claudio Clemente, *Tablas chronológicas, en que se contienen los svcessos eclesiasticos, y seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642. de la reparacion humana. Con los catalogos de los pontifices, emperadores, reyes, y principes del vniverso; virreyes de Indias; generales de flotas, y armadas; varones illustres en letras, y armas: observaciones curiosas de historia antigua, y moderna*, Madrid, 1643 [Díez de la Calle affirme utiliser une édition de 1642, peut-être s'agit-il du manuscrit car la première édition est postérieure].

<sup>456</sup> La *Tabla chronológica de los descubrimientos, conquistas, fundaciones, poblaciones y otras cosas illustres, assí eclesiasticas como seculares de las Indias occidentales, islas y tierra firme del mar Oceano, desde el año 1492 hasta el 1642...., Tabla chronológica del gobierno secvlar, y eclesiastico de las Indias Occidentales...*

Le troisième auteur très souvent cité par Díez de la Calle est le dominicain Alonso Fernández (1573-1631), prédicateur général de l'Ordre. En 1611, il publia une synthèse de toutes les actions de l'Église catholique sur la planète, notamment pour convertir les néophytes et vaincre les hérésies et l'idolâtrie<sup>457</sup>. Il s'arrête naturellement sur les Indes occidentales pour lesquelles il donne une description de l'organisation ecclésiastique (tirée principalement d'Herrera), des pratiques idolâtres, des martyres et des miracles. Ces deux derniers points intéressent tout particulièrement le commis madrilène.

#### *Torquemada : une histoire franciscaine du Mexique*

Le franciscain Torquemada (1562-1624), provincial de son ordre à Mexico, rédigea une *Monarquía indiana* en trois volumes qui comprenait l'histoire civile et religieuse du Mexique depuis l'époque précolombienne jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>458</sup>. Elle est surtout citée dans le *Memorial* de 1646 de Díez de la Calle (qui ne porte que sur la Nouvelle Espagne) :

« À propos des vice-rois, des contrôleurs et des enquêteurs qui sont passés en Nouvelle Espagne, voyez tout le livre cinq de la *Monarquía Yndiana* du père Fray Juan de Torquemada de l'ordre de saint François qui écrit longuement et pertinemment sur eux et sur les événements de son temps<sup>459</sup>. »

L'œuvre de Torquemada est bien connue pour être une version remaniée (et édulcorée) de l'*Historia eclesiástica Indiana* de Fray Jerónimo de Mendieta, jamais publiée car trop critique à l'encontre du traitement des Indiens par les Espagnols. Il passa néanmoins sept ans à la rédiger avant de faire le voyage à Séville pour la publier en 1615. La *Monarquía* est également reconnue comme étant le fondement de l'historiographie mexicaine et une solide analyse de la religion et de l'histoire des Indiens bien qu'elle suive le but de toute chronique religieuse, c'est-à-dire la défense et la glorification des coreligionnaires. Le pendant péruvien de Torquemada n'est pas l'Inca Garcilaso – même s'il fait partie des références bibliographiques – mais Diego de Córdoba y Salinas.

#### *Diego de Córdoba y Salinas : une histoire franciscaine du Pérou*

Cet auteur est cité dans le manuscrit des *Noticias* de 1655-1660. En effet, le franciscain, chroniqueur officiel de son ordre, petit-fils de conquistador et

---

<sup>457</sup> Alonso Fernández, *Historia eclesiástica de Nuestros Tiempos*, Toledo, 1611.

<sup>458</sup> Juan de Torquemada, *Los veynte y un libros rituales y monarchia yndiana con el origen y guerras de los Yndios Occidentales de sus poblaçones, descubrimiento conquista, conuersion y otras cosas marauillosas de la mesma*, Sevilla, Por Matthias Clauijo, 1615. [Díez de la Calle se trompe en indiquant 1614].

<sup>459</sup> BNM, Ms 3023, f. 165.

Liménien de naissance publia en 1651 la chronique de son ordre au Pérou. Son frère et coreligionnaire Buenaventura de Salinas y Córdoba – également cité par Díez de la Calle – est davantage connu<sup>460</sup>. Néanmoins, nous avons déjà rencontré Fray Diego auteur de deux *Relations géographiques* du diocèse de Lima pour le *Teatro eclesiástico*. Sa *Coronica* est le fruit d’une quinzaine d’années de labeur puisque dès 1637 ses supérieurs lui avaient confié la mission de répondre au questionnaire contenu dans la cédule du 31 décembre 1635 qu’il exécuta sous la forme d’une *relación*<sup>461</sup>. Pour ce faire, il reçut et recueillit une masse d’informations dont il se servit dans son livre de 1651. La genèse de cette chronique explique en partie l’usage conséquent qu’en fit le commis madrilène, lui-même artisan de l’entreprise du *Teatro eclesiástico*.

Díez de la Calle pouvait trouver dans la *Crónica* de Córdoba Salinas des vies de saints et de religieux franciscains, des miracles, un état actualisé des établissements franciscains dans la vice-royauté du Pérou (Fray Diego avait reçu un certain nombre de relations de ses coreligionnaires dans les années 1645-149). En outre, la chronique commence par une description du Pérou largement inspirée d’Herrera et d’Acosta<sup>462</sup>.

#### *Rodrigo de Aguiar y Acuña : la source juridique*

Enfin, très souvent cités par Díez de la Calle, les *Sumarios de la Recopilación general de las leyes de Indias* fournissent une compilation de cédules et de dispositions juridiques et administratives dont le Conseil (et globalement toutes les autorités locales) manque cruellement faute de publication de la *Recopilación*.

Les notes marginales des *Noticias Sacras y Reales* adoptent parfois un ton élogieux. Plusieurs auteurs constituent des références dans le domaine de la connaissance ou dans les orientations politiques. Les trois piliers de l’ordre juridique et administratif de l’empire aux Indes sont ainsi évoqués : Antonio de León Pinelo,<sup>463</sup> Juan de Solórzano Pereira<sup>464</sup> et Gaspar de

---

<sup>460</sup> Cf. Bernard Lavallé, « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVII<sup>e</sup> siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, Éd. du CNRS, 1983, pp. 47-62.

<sup>461</sup> Diego de Córdoba Salinas, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957, pp. XXII-XXIII.

<sup>462</sup> *Ibid.*, p. XLIV.

<sup>463</sup> BNM, Ms 3023, f. 26v., « Sur le principe de la création et de la vente [des offices vénaux et transmissibles], de leurs qualités, nombre, différences, et sur la façon d’en tirer des confirmations et d’autres choses importantes, le *licenciado* Antonio de León Pinelo, *relator* de ce Royal et Suprême Conseil et *Cámara*, a écrit *Confirmation royales* livre très docte, intéressant et complet, digne (comme son auteur) d’une grande estime (...). »

<sup>464</sup> BNM, Ms 3023, f. 3v., « Parmi tous ceux qui ont écrit sur les Indes, le seigneur docteur Don Juan de Solórzano Pereira des Conseils suprêmes de Castille et des Indes, dans ses très précieux et très érudits



Escalona y Agüero<sup>465</sup>. Pour une série d'ouvrages, Díez de la Calle met en avant la fidélité des sources due notamment à l'expérience américaine et à la connaissance du terrain des auteurs. Bernal Díaz de Castillo est « ce grand soldat et écrivain, [témoin] véridique de ce qu'il vit et vécut lors de 119 batailles et affrontements<sup>466</sup>. » En ce qui concerne Don Andrés de Arbieto, ses « écrits sont des informations sûres et justes puisque [l'auteur] a longuement servi [au Chili]<sup>467</sup>. » Ruiz de Montoya de la Compagnie de Jésus est le « fidèle témoin oculaire des merveilles infinies que Dieu a œuvré pour la gentilité de cette partie du Nouveau Monde pour le salut de leur âme<sup>468</sup>. » D'autres auteurs reçoivent le même type de commentaires comme Fray Diego de Aduarte, Fray Agustín de Dávila Padilla, Juan González de Mendoza, Alonso de Ovalle ou Hernando de Ríos Coronel.

### *Les penchants idéologiques de la bibliographie*

David A. Brading, dans un article sur la Monarchie catholique, analyse les grands thèmes idéologiques et la pensée officielle développés par les auteurs en faveur des Habsbourg<sup>469</sup>. On retrouve tous ces auteurs dans la bibliographie de Díez de la Calle.

#### *La vision impérialiste et providentialiste : de Charles Quint à Philippe IV*

Sous Charles Quint, l'idée d'un empire universel était clairement envisagée et l'Amérique y prenait une place centrale<sup>470</sup>. Ainsi, González Fernández de Oviedo proposait une vision triomphante et providentielle de la Monarchie catholique et du rôle de l'empereur. Les espoirs de croisade, de reconquête de Jérusalem, d'expansion planétaire du catholicisme ainsi que les attentes millénaristes et messianiques prenaient forme dans divers ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle et encore au XVII<sup>e</sup> siècle. La *Suma de geographia* de Fernández de Enciso revêt un caractère clairement impérialiste en dressant l'inventaire des territoires de Charles : d'après Antonio Gerbi, « c'est un

---

livres de *Iure Indiarum et Política Indiana*, qui ont beaucoup honoré et accrédité notre nation, rapporte de nombreux [miracles] que la Majesté de Dieu notre Seigneur a faits en faveur de la Conquête des Indes. »

<sup>465</sup> *Ibid.*, f. 50, « Reportez-vous également au *Garzofilacio Real del Pirú du licenciado* Don Gaspar de Escalona, qu'il imprima à Madrid en l'an 1647 ; on y trouvera des informations très importantes pour les comptes et administration des Finances royales. »

<sup>466</sup> *Ibid.*, f. 3.

<sup>467</sup> BNM, Ms 3024, f. 320.

<sup>468</sup> *Ibid.*, f. 279v.

<sup>469</sup> David. A. Brading, « La monarquía católica », in Anino, Castro Leiva, Guerra (dirs.), *De los imperios a las naciones : iberoamerica*, Saragosse, Ibercaja, 1994, pp. 19-43. Cf. Richard L. Kagan, *Los Cronistas y la Conona. La política de la de la historia en España en las edades media y moderna*, Madrid, Marcial Pons, 2010, pp. 215-282.

<sup>470</sup> Jean-Michel Sallmann, *Charles Quint, op. cit.*, pp. 224-239 ; Anthony Pagden, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995, pp. 32-33

itinéraire et un memento de l'expansion mondiale<sup>471</sup> ». Pour Giovanni Botero, l'Amérique n'était qu'une étape avant la conquête de l'Asie et l'avènement d'un seul empire<sup>472</sup>. Toujours parmi ces auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle cités par Díez de la Calle, figure Pedro Mexía qui affirme la continuité entre l'Empire romain et l'empire de Charles Quint qui dure donc depuis 2300 ans.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on retrouve ce discours souvent sous le terme de « triomphe » qui renvoie notamment à la bataille de Lépante<sup>473</sup>. Par exemple, Tamayo Salazar, dans ses *Triunfos de las armas católicas por intercessión de Maria S. N.* cités par Díez de la Calle, raconte comment en 1540 l'amiral Bernardino de Mendoza attaqua une flotte barbaresque avec, à la proue de son bateau, une effigie du Christ et de la Vierge et comment, en 1648, à Malaga, on fêta cette victoire<sup>474</sup>. Andrés Pérez de Ribas dans son *Historia de los triumphos de nuestra santa fee entre gentes las mas barbaras, y fieras del Nueuo Orbe* (1646) décrit l'expansion du catholicisme dans le Nord du Mexique.

Díez de la Calle abonde dans ce registre dès les premières lignes des *Noticias Sacras y Reales* lorsqu'il affirme que la Découverte du Nouveau Monde :

« avait été prédestinée par la Divine Miséricorde à la Nation espagnole qui de tout temps s'est engagée dans les découvertes, les conquêtes et les soumissions. En effet, pour conserver la pureté de la foi catholique et au prix d'immenses dépenses, ses Armes ont remporté 3 709 Batailles contre les Maures dans leur patrie, sans compter les autres victoires contre l'hérésie et l'idolâtrie<sup>475</sup>. »

Et León Pinelo qui récuse la dénomination impropre d'Amérique pour la remplacer par celle d'« Ibérica ». N'est-ce pas ce même auteur qui déploya une incroyable érudition pour démontrer que le paradis terrestre se trouvait en Amérique du Sud<sup>476</sup> ?

---

<sup>471</sup> Antonello Gerbi, *La naturaleza de las Indias nuevas de Cristóbal Colón a Gonzalo Fernández de Oviedo*, México, FCE, 1978, p. 100.

<sup>472</sup> Pagden, *op. cit.*, p. 39 ; Tommaso Campanella est celui qui a poussé ce discours le plus loin mais il ne figure pas dans la bibliographie de Juan Díez de la Calle. Giovanni Botero, *Theatro de los mayores principes del mundo...*, En Barcelo, 1605.

<sup>473</sup> John H. Elliott, *La España Imperial 1469-1716*, Madrid, Vicens Vives, 7<sup>e</sup> éd., 2005, p. 259.

<sup>474</sup> Bartolomé Díaz Díaz, « Juan Tamayo Salazar y su *Discurso de la Antigüedad de Zalamea* », *Revista de Estudios extremeños*, Badajoz, 2008, n°2, p. 641 (pp. 635-686).

<sup>475</sup> BNM, Ms 3023, f. 1.

<sup>476</sup> Antonio de León Pinelo et Raúl Porras Barrenechea, *El paraíso en el Nuevo Mundo: comentario apologético, historia natural y peregrina de las Indias Occidentales islas de tierra firme del mar oceano*, Lima, Comité del IV centenario del descubrimiento del amazonas, 1943, 2 vols.

*Les deux couteaux : l'expansion planétaire de la foi contre la légende noire*

Dès le milieu de XVI<sup>e</sup> siècle, le brûlot de Las Casas, *Brevisima relación de la destrucción de las Indias* circulait en Europe<sup>477</sup>. La légitimité de la Couronne espagnole était remise en cause, d'une part, sur le théâtre des opérations par les expéditions anglaises, hollandaises et françaises. D'autre part, le combat se livrait sur le terrain intellectuel et politique par la dénonciation des pratiques des conquistadores, le mauvais traitement des Indiens et l'avarice des Espagnols dont les gravures de Théodore de Bry donnaient une image choquante<sup>478</sup>.

Les auteurs au service de la Monarchie catholique avaient pour mission de contre-attaquer. Díez de la Calle s'inscrit clairement dans cette perspective par ses propos et dans le choix de ses références. En effet, dans l'introduction des *Noticias Sacras y Reales*, il affirme que l'objectif de son œuvre est

« que les détracteurs de cette Couronne et de ces conquêtes soient convaincus du mensonge que, de manière si injuste, ils ont voulu publier à ce sujet. En effet, les très justes soumission et conquête de ces empires (d'après ce qui a été dit et se dira) sont confirmées devant tant de preuves et de prodiges<sup>479</sup> (...). »

Le principal argument du camp espagnol consistait à montrer qu'avec le Patronage royal, la Couronne avait eu pour mission de convertir un pan entier de l'humanité au catholicisme. Ainsi, l'étroite relation du gouvernement temporel et de l'Église façonnait l'organisation politique et sociale en Amérique et soutenait le discours favorable à la présence du Roi catholique<sup>480</sup>. Antonio de Herrera, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, pouvait tenter le « coup de main » – selon les mots de David A. Brading – de dénoncer les pratiques des conquistadores en soulignant le rôle de la Couronne dans la protection de ses sujets Indiens<sup>481</sup>. Les *Décadas* avaient pour objectif de montrer au reste de l'Europe et surtout aux détracteurs de l'entreprise de colonisation que la Couronne avait accompli des exploits et des efforts surhumains pour évangéliser l'Amérique. À la même époque, Juan de Torquemada faisait de Philippe III le champion du salut des Indiens<sup>482</sup>.

---

<sup>477</sup> Le Conseil des Indes avait lancé dès 1548 la chasse aux ouvrages de Las Casas au Mexique. L'ouvrage de Sepúlveda *Apología pro libro de justis belli*, imprimé à Rome sans licence, fut également interdit et confisqué. Cf. Avila Martel, art. cit., p. 197.

<sup>478</sup> Ricardo García Cárcel, *La leyenda negra: historia y opinión*, Madrid, Alianza, 1998.

Brading, *op. cit.*, pp. 230-231.

<sup>479</sup> BNM, Ms 3023, f. 4.

<sup>480</sup> Pagden, *op. cit.*, p. 33.

<sup>481</sup> Brading, *op. cit.*, 1998, p. 235.

<sup>482</sup> Martínez Millán José & Visceglia (dirs.), *La monarquía de Felipe III... op. cit.*, 2008, t. 4, p. 690.

L'union des armes ecclésiastique et temporelle de la royauté est véhiculée au XVII<sup>e</sup> siècle par l'image des deux couteaux ou des deux épées de la Monarchie catholique. Ainsi, l'ouvrage du franciscain Gaspar de Villaroel a pour titre *Unión de los dos cuchillos pontificio y regio* et l'évêque et conseiller des Indes Juan de Palafox s'emploie à diffuser ce symbole<sup>483</sup>.

Solórzano, d'une certaine façon, clôt et porte à son paroxysme la longue période du discours providentialiste avec sa *Política Indiana*, publiée la même année que la paix de Westphalie<sup>484</sup>. Il affirme que Dieu Tout-Puissant avait choisi l'Espagne parmi toutes les nations pour apporter la foi aux peuples du Nouveau Monde. En effet, ce ne sont pas les conquistadores et les hommes qui ont permis la colonisation espagnole de l'Amérique mais bien la volonté divine. Les nombreux miracles et apparitions de saint Jacques Matamore en sont une preuve supplémentaire. Cette thèse rejoint celle de millénaristes comme Mendieta qui souligne la concomitance entre le début de la conquête de vastes territoires et l'apparition de l'hérésie luthérienne<sup>485</sup>. De manière sous-jacente, on comprend que l'empire n'a pas été capable de mener le combat sur les deux fronts : l'entreprise de conquête spirituelle au Nouveau Monde avait pris trop d'énergie et de moyens financiers. Si les monarques avaient suivi une politique de raison d'État, ils auraient pu éliminer l'hérésie, mais leur souci d'évangélisation se trouvait au-dessus de ces considérations. En 1645, Philippe IV dans l'intimité de sa correspondance avec *Sor María* n'espère pas moins un geste divin : « Dieu n'acceptera pas que la monarchie, qui a rendu de si grands services à la défense perpétuelle de la religion catholique, provoque sa propre chute<sup>486</sup>. » Déjà, en 1632, la cédula instituant la *media anata* sur les offices reconnaissait les difficultés des missions de la Monarchie catholique :

« C'est pour cela que mon Patrimoine et mes Finances royales se trouvent si endettés, comme il est notoire, à cause des nombreuses et continuelles dépenses où m'entraînent [les attaques] que mènent contre ma Couronne les Infidèles et ennemis de la Sainte foi catholique en Flandre, en Allemagne et sur les côtes de mes Royaumes et Seigneuries<sup>487</sup> (...). »

Dans un projet de dédicace au pape précédent sa *Hierarchia eclesiastica*, Díez de la Calle adhère à ce discours : « Je donnerai la connaissance récente des affaires de gouvernement politique et militaire qui manque pour la conservation et le bon gouvernement de ce qui a été acquis et gagné dans ce

---

<sup>483</sup> Brading, *op. cit.*, p. 267.

<sup>484</sup> Juan Solórzano Pereira, *Política Indiana*, Madrid, 1648.

<sup>485</sup> Brading, *art. cit.*, p. 25 et *op. cit.*, p. 242.

<sup>486</sup> Cité par Stradling, *Felipe IV...*, *op. cit.*, 1989, p. 383.

<sup>487</sup> BNM, Ms 3025, f. 8.

nouveau et vaste monde<sup>488</sup>. » Tous ces développements témoignent de l'état d'esprit inquiet des sujets de la Monarchie catholique : ils ont conscience d'une forme de déclin. Ils ont alors pour mission de « conserver » et de défendre ce qui a été justement acquis. Le thème de la « conservation » est ressassé depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle parmi les arbitristes et dans les hautes sphères gouvernementales<sup>489</sup>. Pour Diego Saavedra Fajardo, conseiller des Indes de 1643 à 1648, la « principale tâche du Prince est de conserver ses États<sup>490</sup> ». C'est par ce discours qu'apparaît un autre trait de la littérature politique hispanique de l'époque comme le souligne José Antonio Maravall : « l'anti-machiavélisme est providentialiste<sup>491</sup>. »

### *Antimachiavélisme*

Quentin Skinner a bien pris la mesure de ce courant idéologique qui ne fut pas spécialement espagnol – on trouve des traités contre Machiavel en France, en Angleterre ou en Hollande – mais qui fut porté très haut par des auteurs ibériques, notamment les jésuites<sup>492</sup>.

La bibliographie de Díez de la Calle compte au moins deux représentants de ce courant. Claudio Clemente est non seulement l'auteur des *Tablas cronológicas*, mais également d'un ouvrage virulent et exalté, *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduría de España y de Austria* qui explique la politique de la Monarchie catholique :

« Quoi qu'il en soit, les Politiques l'affirment et cela au moins est vrai, Philippe [II] a perdu une grande partie des Flandres pour avoir aidé l'Église. Cela je ne peux pas le nier mais, s'ils ouvrent les yeux, ils verront facilement combien de terres et de Seigneuries ont agrandi le Royaume de Philippe pour avoir combattu dans les batailles du Seigneur<sup>493</sup>. »

Les « politiques » dans le langage de Claudio Clemente sont les rois, leurs conseillers et les auteurs (La Noue, Bodin, Duplessis Mornay) qui suivent la raison d'État ; catégorie d'individus qu'il ne porte pas dans son estime. Le *Machiavélisme égorgé* est d'une grande virulence :

---

<sup>488</sup> BPR, II/206, f. 6v.

<sup>489</sup> José Antonio Maravall, *La cultura del Barroco*, Barcelona, Ariel, 9<sup>e</sup> éd., 2002, pp. 273-274.

<sup>490</sup> Diego Saavedra Fajardo, *Empresas...*, op. cit., p. 688.

<sup>491</sup> José Antonio Maravall, *Estudios de Historia del Pensamiento Español. Serie tercera. El siglo del Barroco*, Madrid, AECl, 2001, 3<sup>e</sup> éd., p. 62.

<sup>492</sup> Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001, pp. 556-557.

<sup>493</sup> Claudio Clemente, *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduría de España y de Austria...*, Alcalá, A. Vazquez, 1637, p. 106.

« Ô méchanceté ! Ô honteuse infamie du genre humain ! Ô Monstres !  
Ô Antidieux ! Ô idolâtres ! Ô gens sans Dieu ! Et pour résumer en un  
seul mot l'ampleur de tous les maux, ô Politiques ! Politiques<sup>494</sup> ! »

Díez de la Calle cite également l'oratorien Thomas Bozzio (1548-1610), connu pour être un des premiers théoriciens antimachiavéliens<sup>495</sup>. Il y fait référence pour reformuler l'image de la messe célébrée à toute heure dans les territoires planétaires du Roi catholique<sup>496</sup>. L'œuvre *De signis Ecclesiae Dei* de Bozzio est également copieusement citée par Solórzano Pereira dans le *De Indiarum iure* et par Alonso Fernández. Díez de la Calle ne lisant pas le latin, il a donc pu reprendre cette situation.

Pour compléter le tableau, notons que Díez de la Calle fait référence dans sa bibliographie à l'ouvrage politique espagnol le plus fameux du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire le *Príncipe político christiano, representada en cien empresas* (1642) de Saavedra Fajardo. Le titre même évoque le concept d'un prince qui sait concilier le pouvoir politique et la conscience religieuse. Il rend implicitement acceptable la notion décriée de « *Razón de Estado* ». D'une part, il s'agit de connaître les individus, leurs différentes coutumes et leurs intérêts pour adopter les formes de gouvernement adéquates. D'autre part, la raison d'État conduit à lier l'expérience, l'histoire et la politique pour obtenir un bon gouvernement<sup>497</sup>.

### *La place des créoles*

Certains auteurs cités par Díez de la Calle sont des défenseurs d'une forme d'égalité entre les créoles et les péninsulaires notamment sur la question de l'accès aux charges. Ainsi, Luis de Betancur y Figueroa, originaire de la province de Nouvelle Grenade défend farouchement devant la Cour le droit des créoles à devenir évêques dans *Derecho de las Iglesias metropolitanas, i catedrales de las Indias* (Madrid, 1637). De même Solórzano Pereira s'insurge contre les préjugés et les vexations à l'encontre des créoles<sup>498</sup>. Juan Díez de la Calle se fait l'écho de ces protestations en incluant dans ses *Noticias Sacras y Reales* une liste des « sujets créoles passés par l'Université de Lima et devenus évêques et archevêques<sup>499</sup> » puis

---

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>495</sup> Salvo Mastellone, « Tommaso Bozio, l'« intransigente » amico del Baronio, teorico dell'ordine ecclesiastico », dans R. De Maio, L. Gulia et A. Mazzacane éd., *Baronio storico e la Controriforma. Atti del Convegno Internazionale di Studi, Sora 6-10 ottobre 1979*, Sora, 1982, pp. 219-230.

<sup>496</sup> BNM, Ms 3023, f. 4r. Cette trouvaille eut un grand succès, elle fut diffusée par Tommaso Campanella dans sa *Monarchia di Spagna* (1598). Cf. Gruzinski, « Les mondes mêlés... », art. cit., 2001, p. 99.

<sup>497</sup> Maravall, *op. cit.*, 2001, pp. 59 et 215-218.

<sup>498</sup> Javier Malagón y José M. Ots Capdequí, *Solórzano y la Política Indiana*, Mexico, FCE, 1965, pp. 60-61.

<sup>499</sup> BNM, Ms 3024, ff. 77-78.

une autre sur les *oidores* et conseillers « fils de l'université de Lima et créoles du Pérou ».

Les missionnaires ne sont pas en reste : Alonso de Ovalle est connu pour exalter la beauté de sa *patria chica*, le Chili. Le frère augustin Antonio de Calancha, comme León Pinelo et Buenaventura de Salinas y Córdoba, transmet sa fascination pour les richesses du sous-sol américain (les mines de Potosí), il défend le statut d'homme libre des Indiens et dénonce l'exclusion des créoles des hautes charges<sup>500</sup>.

Finalement, la bibliographie de Díez de la Calle réunit les plus fidèles serviteurs et zéloteurs de la Monarchie catholique à l'Époque moderne : les chroniqueurs, les juristes et les religieux. Trop régaliste, le *De Iure* de Solórzano fut mis à l'Index. Díez de la Calle s'impose comme fidèle porte-parole, sans rentrer dans des considérations théoriques, de l'affirmation de la légitimité de l'entreprise coloniale en Amérique et de l'exaltation de la grandeur de la Monarchie catholique et du catholicisme tridentin.

## **Caractéristiques générales de la bibliographie**

### ***La répartition géographique du sujet et de l'origine des ouvrages***

59 ouvrages cités par Díez de la Calle concernent un territoire spécifique des Indes occidentales : 31 pour le Pérou et 28 pour la Nouvelle Espagne, dont respectivement 8 et 3 s'intéressent à l'ensemble de chaque vice-royauté alors que le reste se spécialise dans des espaces plus restreints. Nous avons choisi de classer ces ouvrages par audience pour obtenir un aperçu de la répartition des sources de Díez de la Calle, tout en comparant avec l'*Építome* de León Pinelo.

Diverses remarques peuvent être formulées. Premièrement, on note globalement un équilibre entre les deux vice-royautés, même constat chez León Pinelo<sup>501</sup>. Deuxièmement, pour la Nouvelle Espagne il existe une assez bonne répartition des sources entre les audiences alors que pour le Pérou, les audiences de Lima et du Chili concentrent un nombre élevé de références bibliographiques mais aucun titre ne concerne les audiences de Panama, Santa Fé de Bogotá et Quito. Ainsi, il existe des « vides » de connaissances ou du moins des espaces flous pour lesquels aucun « spécialiste » n'a réalisé de description<sup>502</sup>.

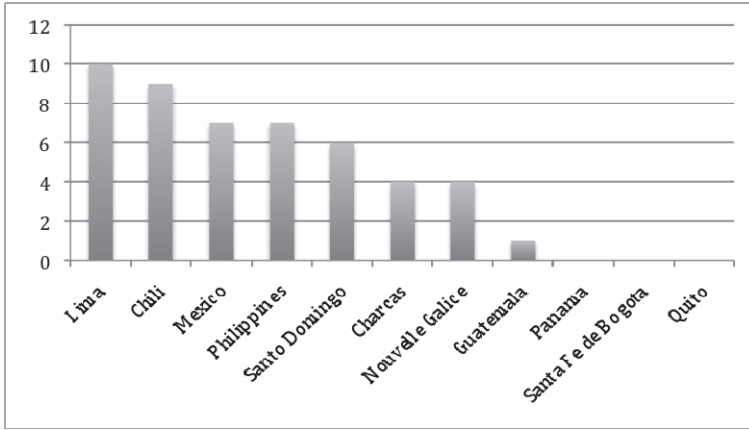
---

<sup>500</sup> Brading, *op. cit.*, pp. 353-356.

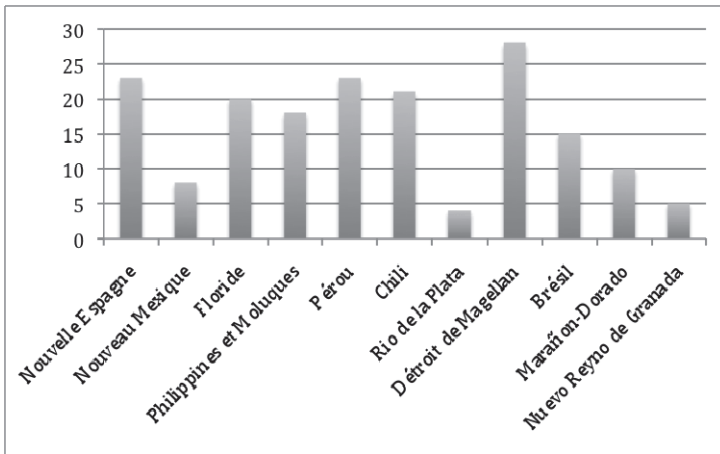
<sup>501</sup> Dans l'*Építome* (1629) de Pinelo, 69 ouvrages portent sur la Nouvelle Espagne et 72 sur le Pérou (25 pour le Brésil et Marañon).

<sup>502</sup> León Pinelo cite à propos du Nuevo Reino des ouvrages généraux dont une partie seulement évoque cette région.

Graphique 2. Répartition des ouvrages cités par Díez de la Calle concernant une audience en particulier



Graphique 3. Répartition des ouvrages sur les Indes occidentales d'après l'*Epitome* d'Antonio de León Pinelo (1629)



Troisièmement, on constate une surreprésentation des marges : les audiences du Chili et des Philippines, finalement peu peuplées, véritables *limes* de la Monarchie catholique suscitent l'intérêt. Ceci est confirmé si l'on change d'échelle : pour la Nouvelle Galice, les quatre titres portent sur le Nouveau-Mexique et les missions en territoire chichimèque ; pour la province de Charcas, deux titres concernent les missions du Paraguay ; pour Santo Domingo, deux titres sur la Floride. Ce phénomène est tout à fait remarquable dans l'*Epitome* de León Pinelo, qui recense vingt ouvrages sur



la Floride, huit sur le Nouveau-Mexique et vingt-huit sur le détroit de Magellan ! Les zones frontières sont éloignées et les communications avec elles sont particulièrement longues et aléatoires. Elles sont l'objet de vives tensions puisqu'elles sont sous la menace de divers ennemis : les Indiens Mapuches et Chichimèques, les Hollandais, les musulmans d'Asie du Sud-Est, etc. Elles représentent l'avancée et l'expansion planétaire de la Monarchie catholique. Peu connues, exotiques, créatrices d'aventures épiques, elles frappent les imaginaires et occasionnent des succès éditoriaux. León Pinelo recense huit comédies sur le Chili qui, avec la *Auracania* d'Alonso de Ercilla, était devenu le pays de toutes les fantaisies littéraires.

Par ailleurs, les lieux d'édition nous informent sur les centres de production du savoir. Nous avons constaté que beaucoup d'auteurs venaient à Madrid ou à Rome pour publier leurs ouvrages. Rappelons que les premières imprimeries se sont installées progressivement à Mexico en 1534, à Lima en 1584, à Manille vers 1593, à Potosí en 1610, à Puebla en 1640. De plus, Séville constitue un véritable pont commercial et culturel. Dans le reste de l'Europe, il existe alors différents foyers de production éditoriale.

81 des ouvrages consultés (dont on connaît le lieu de publication) ont été édités dans la péninsule Ibérique, treize aux Indes occidentales et neuf dans le reste de l'Europe. La majorité des livres dont dispose le commis du Conseil des Indes a été éditée à Madrid. Pour le reste, quelques livres viennent d'Amérique principalement des imprimeries de Lima et de Mexico, et du reste de l'Europe<sup>503</sup>.

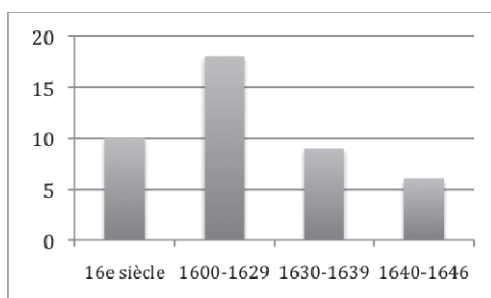
### ***La « fraîcheur » ou actualisation de la bibliographie***

La date de publication des ouvrages témoigne de la « fraîcheur » des informations disponibles dans le secrétariat de Nouvelle Espagne et de l'actualisation des connaissances du commis. Globalement, nous constatons un bon renouvellement des sources avec une série d'ouvrages récents datant des années 1640-1650.

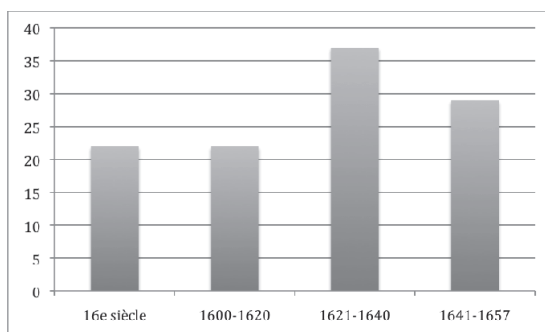
---

<sup>503</sup> En précisant les villes, on relève 41 livres imprimés à Madrid, 9 à Séville, 6 à Lima, 5 à Mexico et à Barcelone, 3 à Valladolid et à Anvers, 2 à Saragosse, Salamanque, Pampelune, Lisbonne et Amsterdam, un à Manille, Puebla de Los Angeles, Cologne, Tolède, Valence, Cuenca, Alcalá, Baeza, Rome, Milan, Perpignan.

Graphique 4. Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans son *Memorial* de 1646 en fonction de la date de publication.



Graphique 5. Répartition chronologique des ouvrages cités dans les *Noticias* de 1655-1660 en fonction de leur date de publication.



Si l'on croise les lieux d'édition avec les ouvrages les plus récents (après 1640), on constate que la majorité vient de Madrid. Cependant, Díez de la Calle bénéficie d'une information actualisée depuis Lima, dont il a cinq ouvrages datant de 1642 à 1656 ainsi que des ouvrages récents de Mexico, Manille et Puebla.

Il faut maintenant réfléchir à l'exhaustivité ou non de la bibliographie de Díez de la Calle.

### ***La composition précise de la bibliographie***

Nous avons étudié les principaux ouvrages consultés par Díez de la Calle et ceux développant un fort discours idéologique. Il s'agit maintenant d'appréhender l'ensemble de la bibliographie. Il est délicat de créer des catégories pour classer des ouvrages qui correspondent à la vision du champ des savoirs ou des domaines d'intervention administratifs du Conseil des

Indes au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>504</sup>. Néanmoins, il est possible de proposer une typologie assez générale et consensuelle qui distinguerait : histoire, religion, géographie, droit, politique.

Les deux principaux thèmes représentés dans la bibliographie du commis sont la religion et l'histoire. Avec 35 % soit 40 des ouvrages cités par Díez de la Calle, les histoires arrivent en second. Cette catégorie comprend les historiographies officielles<sup>505</sup> ainsi que les œuvres encyclopédiques comme la *Plaza universal de todas ciencias y artes* de Cristóbal Suárez de Figueroa (1571-1644), la *Silva de varia lección* de Pedro Mexía et une édition barcelonaise intitulée *Theatro de los mayores principes del mundo...* de l'humaniste italien Giovanni Botero (1544-1617). Si l'on étend le terme d'histoire à « tous les récits que l'on raconte », on peut inclure l'édition de l'*Histoire naturelle* de Pline par le médecin du roi Gerónimo Gómez de Huerta<sup>506</sup>. Dans les ouvrages historiques, les annales fournissent aux érudits du XVII<sup>e</sup> siècle des outils synthétiques<sup>507</sup>.

Viennent ensuite une série d'ouvrages généraux concernant la Découverte et la Conquête de l'Amérique qui s'enrichissent souvent de connaissances géographiques ou biologiques. À côté de ses auteurs fétiches (Herrera, Clemente, etc.), le commis évoque les « classiques » du XVI<sup>e</sup> siècle comme Pedro Martir de Anghiera (1457-1526) cité une fois dans le *Memorial* de 1646, le chroniqueur officiel des Indes Gonzalo Fernández de Oviedo y Valdés (1478-1557), Francisco López de Gómara (1511-1559) dont l'*Historia de las Indias y Conquista de México* fut interdite<sup>508</sup>. Díez de la Calle cite également l'Inca Garcilaso de la Vega (1539-1616) avec son *Historia de Florida* et les *Comentarios Reales*<sup>509</sup>.

---

<sup>504</sup> Dans son *Építome*, León Pinelo classe tous les ouvrages par régions, il les qualifie tous d'*Historias* mais il distingue dans d'autres rubriques les « histoires naturelles », les histoires des villes, les « histoires de voyage et de navigation », les « histoires des Indiens », les « auteurs qui écrivent sur les langues indiennes », les « auteurs moraux et politiques », les histoires religieuses, les hagiographies, et il met à part la « bibliothèque géographique ».

<sup>505</sup> Pedro Mexía, *Historia imperial y Cesarea...*, Anvers, 1578 ; Prudencio de Sandoval, *Historia de la vida y hechos del Emperador Carlos V*, Pamplona/ Paris, 1614 ; Lorenzo Vander Hammen y León, *Don Felipe el Prudente, segundo deste nombre, rey de las Españas y Nuevo-mundo...*, Madrid, 1632; Juan Vera y Figueroa, *Építome de la vida y hechos del invicto emperador Carlos Quinto*, Madrid, 1654.

<sup>506</sup> Geronimo Gómez de Huerta, *Traducion de los libros de Caio Plinio Secundo de la Historia natural de los animales*, Madrid, L. Sanchez, impressor del Rey, 1624-29.

<sup>507</sup> Martín Carrillo, *Anales cronologicos del mundo...*, Saragossa, en el Hospital Real y General de Nuestra Señora de Gracia. A costa de Pedro Escuer mercader de libros, 1634 [1<sup>re</sup> édition 1622]. Bartolomé Leonardo de Argensola, *Primera parte de los Anales de Aragón...*, Çaragoça, por J. de Lanaia, 1630.

<sup>508</sup> Francisco López de Gómara, *Historia de las Indias y Conquista de México*, Medina del Campo, 1553.

<sup>509</sup> Garcilaso de la Vega, *La Florida del yuca*, Lisboa, Impresso por P. Crasbeeck, 1605 ; *Primera parte de los comentarios reales...*, Lisboa, En la Oficina de Pedro Crasbeeck, 1609. Il cite également un manuscrit du licenciado Fernando de Montesinos (†1651) datant de 1642 dont le titre est *Memorias antiguas i nuevas del Piru o el Ophyr de España* et qui s'intéresse aux origines de l'empire inca.

Les histoires, chroniques et récits de conquêtes, de voyages et de fondations sont bien représentés<sup>510</sup>. Le commis s'intéresse aux entreprises d'expansion plus récentes avec l'*oidor* Manuel de Castro y Padilla fondateur de la ville d'Oruro<sup>511</sup>. Dans cette catégorie des récits, on peut inclure la célèbre *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China* du frère augustin Juan González de Mendoza (1540-1617).

Les biographies et vies d'hommes illustres sont un style littéraire assez répandu à l'Époque moderne et elles s'étendent naturellement au Nouveau Monde avec les *Varones ilustres* de Juan Castellanos et ceux de Pizarro y Orellana<sup>512</sup>. Elles fournissent des données intéressantes pour les notices historiques de Díez de la Calle au moment de présenter une ville. On trouve aussi l'histoire et la description de villes avec le chroniqueur de Castille Gil González Dávila et son *Teatro de las grandezas de Madrid* ou Bernabe Moreno de Vargas.

Les ouvrages à thématique principalement religieuse tiennent une place considérable dans la bibliographie du commis madrilène, soit 44 titres<sup>513</sup>. Premièrement, les sujets qu'ils développent donnent des indications politiques, géographiques, anthropologiques et naturelles qui vont au-delà d'une vision purement théologique des territoires américains : les ecclésiastiques furent des témoins et des acteurs privilégiés de la Conquête et de l'implantation européenne en Amérique. En effet, chaque expédition comptait au moins un religieux ; l'ancrage territorial espagnol s'est accompagné de la fondation de couvents et de missions. Ainsi, malgré la diversité des thèmes et des connaissances développés dans ce type d'œuvres, le fil conducteur reste bien évidemment l'évangélisation et l'extraordinaire expansion du catholicisme au Nouveau Monde. Deuxièmement, compte tenu du Patronage royal, il est logique que Díez de la Calle qui, rappelons-le, s'efforce de recenser le personnel ecclésiastique et toutes les fondations religieuses, se réfère à des ouvrages « religieux ». Troisièmement, la production livresque américaine (mais aussi européenne) était encore principalement assurée par le clergé ; le savoir était largement entre les

---

<sup>510</sup> Gerónimo de Bibar, Alvar Nuñez Cabeza de Vaca, Pedro de Cieza de León, Bernal Díaz del Castillo, Pedro Mariño de Lobera, Andrés Méndez de Arbieto, Antonio de Morga, Juan Orpin, fray Pedro Simon, Gaspar de Villagrà, Agustín de Zárate, Diego de Bobadilla. On trouve également l'*Historia del Perú* de Diego Fernández de Palencia qui fut publiée en 1571 avec toutes les licences puis interdite l'année suivante.

<sup>511</sup> Manuel Castro Padilla, *Relación Del Nuevo Descubrimiento de las Minas Ricas del Asiento de San Miguel de Oruro...*, 1630.

<sup>512</sup> Juan Castellanos, *Elegias de Varones ilustres de Indias*, Madrid, viuda de Monso Gomez, 1589 ; Fernando Pizarro y Orellana, *Varones ilustres del Nuevo Mundo*, Madrid, D. Diaz de la Carrera, 1639.

<sup>513</sup> Si l'on compte tous les auteurs et les ouvrages ayant un lien avec la thématique religieuse on arrive à 53. Par exemple, nous avons placé José de Acosta dans la rubrique géographique mais il était jésuite.

mains de l'Église, qui gérait par ailleurs l'enseignement (université, collège jésuite, école, etc.). En outre, la concurrence entre les ordres stimula une certaine « fièvre éditoriale » : jésuites, franciscains, dominicains, mercédaires et augustins finançaient la publication des histoires de leurs provinces américaines. Quatrièmement, leur contact direct avec les populations indigènes conduisit les auteurs religieux à développer des thèmes très spécifiques à caractère anthropologique, linguistique et bien sûr hagiographique.

En prenant en compte tous les auteurs religieux et les laïcs qui s'intéressent à des questions religieuses, soit 55 titres, deux ordres réguliers tiennent le haut du pavé puisqu'ils accaparent chacun presque un quart des sources de Díez de la Calle : les franciscains et les jésuites comptent chacun douze ouvrages, le clergé séculier et les dominicains huit, les augustins sept, les bénédictins deux, les mercédaires un et enfin, cinq auteurs laïques. Parmi ces derniers, on trouve le *converso* et père d'Antonio de León Pinelo, Juan López de Lisboa y León, *encomendero* dans la province du Rio de la Plata qui bénéficia de la protection de l'évêque Fernando Arias de Ugarte sans lequel il aurait eu de sérieux problèmes avec l'Inquisition. Le nombre élevé de livres d'auteurs franciscains s'explique par la forte présence et le dynamisme de l'ordre dès le début de la Conquête en Amérique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, leur rayonnement fut quelque peu éclipsé par l'ordre jésuite, fer de lance de la réforme tridentine<sup>514</sup>. En effet, la Compagnie trouva en Amérique une terre de mission et d'expression. Avidée de rapports et de chroniques, elle publia un grand nombre d'ouvrages dont le contenu n'était pas uniquement spirituel.

Manifestement, la plupart des chroniques distillent d'une façon ou d'une autre des renseignements géographiques. Néanmoins, certains ouvrages par leur nature (les atlas) ou par les thèmes qu'ils abordent constituent de véritables guides pour appréhender les territoires américains depuis Madrid. De plus, nous ne disposons que de très peu d'informations sur le matériel « géographique » disponible au Conseil des Indes.

Díez de la Calle consulte plusieurs atlas, en particulier le *Theatrum Orbis Terrarum* du Flamand Abraham Ortelius (1527-1598) dont il ne précise pas l'édition. De Gérard Mercator (1512-1594) il cite l'édition de 1634 correspondant à celle de l'éditeur Jan Jansson (1588-1664) à Amsterdam. De ce même éditeur, il liste dans sa bibliographie le « *Nuevo Atlas o teatro de todo el mundo* de Juan Jansenio dans lequel sont réunies avec grand soin les cartes et les descriptions de tout l'univers en quatre tomes de grand format

---

<sup>514</sup> Mylène Péron, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). La province de Xalisco*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 11.

imprimés à Amsterdam l'année 1653<sup>515</sup>. » Enfin, notre commis affirme utiliser l'*Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes* éditée à Anvers en 1633 ; il s'agit de l'édition latine en réalité éditée à Leyde (*Lugduni Batavorum* en latin que ne maîtrise pas Díez de la Calle) et dont l'auteur fut directeur de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales Joannes de Laet (1581-1649). Son *Histoire du Nouveau Monde* est une sorte d'encyclopédie américaine accompagnée de quatorze cartes<sup>516</sup>.

Plusieurs autres descriptions offraient de bonnes informations géographiques au commis comme la description du Pérou du commerçant Juan Canelas Albarrán qui se rendit au Nouveau Monde en 1582<sup>517</sup>. De même, Bernardo Vargas de Machuca (1557-1622), dans sa *Milicia y descripción de las Indias* (Madrid, 1599), propose des descriptions naturelles, des recommandations médicales, des conseils pour traiter avec les Indiens, etc. Dans ces livres généraux et descriptifs, il convient également d'inclure l'*Historia natural y moral de las Indias* de José de Acosta (1540-1600) que Díez de la Calle cite à propos de la province de Las Charcas.

Díez de la Calle cite encore des récits de découverte et de voyage comme celui de Pedro Ordoñez de Ceballos (1550- ?) dans le Sud-est asiatique, pour les Philippines, Hernando de los Ríos Coronel, pour le Chili, le franciscain Francisco Ponce de León et le traité de navigation du cosmographe officiel *licenciado* Andrés García de Céspedes (1560-1611)<sup>518</sup>.

Dans le domaine juridique et politique, Díez de la Calle avait accès à l'essentiel des ouvrages sur les Indes occidentales au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Dans cette rubrique, sont présents les principaux artisans de la *Recopilación de leyes de los reynos de la Indias* (non publiée avant 1680). On trouve, d'une part, des recueils ou catalogues de dispositions juridiques comme le *Libro primero de provisiones, cédulas, capítulos de ordenanças, instrucciones, y cartas* (Madrid, 1596) du commis du Conseil des Indes Diego Encinas (1525-1612) et les *Sumarios de la recopilación general de las leyes, ordenanças, provisiones, cédulas, instrucciones, y cartas acordadas* (Madrid, 1628) de Rodrigo de Aguiar y Acuña (†1629). D'autre part, des

---

<sup>515</sup> BNM, Ms 3023, f. 14.

<sup>516</sup> Joanes de Laet, *Novus Orbis seu descriptio Indiae Occidentalis...*, Lugd[uni] Batav[orum], ex officina Elzeviriana, 1633. Cf. Jean-Paul Duviols, *L'Amérique espagnole vue et rêvée. Les livres de voyages de Christophe Colomb à Bougainville*, Paris, Promodis, 1986, p. 398.

<sup>517</sup> Le manuscrit est perdu sauf une partie recopiée par Juan Díez de la Calle : la dédicace et un tableau de recensement par provinces et par type de population (Indiens et Espagnols) du vice-royaume du Pérou, du royaume de Nouvelle Grenade et de Terre Ferme. Cf. BNM, Ms 3178, f. VIII-X, *Discripción de todos los reynos del Perú, Chile y Tierra Firme, con declaración de los pueblos, ziuudades, naturales, españoles y otras generacions que tienen en cada provincia de por sí*, 1586.

<sup>518</sup> Pedro Ordoñez de Ceballos, *Viage del mundo*, Madrid, 1614 ; Fernando de Los Ríos Coronel, *Memorial y relación para Su Majestad del procurador general de las Filipinas*, Madrid, 1621 ; Andrés García de Céspedes, *Regimiento de navegación...*, Madrid, 1606.

traités de droit étaient à la disposition du Conseil des Indes : en droit fiscal et administratif, Díez de la Calle cite le *Gazophilatium regium Perubicum* (Madrid, 1647) concernant l'*hacienda indiana* du Liménien Gaspar Escalona y Agüero (1598-1659) et le *Tratado de confirmaciones* (Madrid, 1630) d'Antonio León Pinelo ainsi que son *Discurso* (Madrid, 1623) sur la nécessité d'imprimer la *Recopilación*. La *Política Indiana* de Juan de Solórzano Pereira (1575-1655) est également citée par Juan Díez de la Calle dans la version première latine. Véritable commentaire des lois des Indes, la *Política Indiana* aborde tous les sujets en multipliant les références érudites.

Plusieurs ouvrages politiques confirment la coloration impérialiste et providentialiste de la bibliographie du commis : le rapport à son successeur et la relation du vice-roi du Pérou Pedro Toledo y Leiva (1585 ?-1654), l'ouvrage de propagande pro-espagnole de Benito Peñalosa y Mondragón<sup>519</sup>, le fameux livre d'emblèmes de Diego de Saavedra Fajardo (1584-1648). On peut également ranger dans cette catégorie les mémoires de Santiago de Tesillo qui prône la guerre au Chili pour en finir avec les résistances indigènes<sup>520</sup>.

Dans les brouillons de Díez de la Calle et d'autres brèves publications, l'on trouvera d'autres références, signe de l'abondance des auteurs à la disposition du commis<sup>521</sup>. Par ailleurs, il fournit parfois des bibliographies plus ou moins élaborées et donne ainsi la possibilité au lecteur de trouver des informations plus pointues sur une région ou un thème. C'est le cas pour l'évêché du Michoacán, le Nouveau-Mexique, le Nuevo León, la Californie et le Chili.

### ***Quelques éléments de comparaison***

Dans quelle mesure Díez de la Calle utilise-t-il l'ensemble des sources imprimées disponibles dans les années 1640 ? Existe-t-il des lacunes, des absences surprenantes ?

Pour répondre à ces délicates questions, il convient de recourir à la comparaison. Bien entendu, elle est toute relative étant donné le but spécifique de Díez de la Calle. Parce qu'elle est publiée dans les années 1650 et que nous disposons de sa bibliographie, la *Córonica* de Córdoba Salinas fournit un point de comparaison intéressant<sup>522</sup>. Elle cite environ 120 auteurs dont 36 en commun avec les *Noticias Sacras y Reales*<sup>523</sup>. Il s'agit

---

<sup>519</sup> Benito Peñalosa y Mondragón, *Libro de las cinco excelencias del español...*, Pamplona, 1629.

<sup>520</sup> Santiago de Tesillo, *Epitome chileno, idas contra la paz*, Lima, 1648.

<sup>521</sup> Don Diego de Cisneros, Don Lorenzo Ramirez de Prado, Juan de Palafox, Juan Ortiz de Cervantes, Juan Arinero y Montalvo, Juan de Tapia y Robles, Nicolas Monardes, Rodrigo Méndez Silva, Marcos de Lucio, Adrian Boot.

<sup>522</sup> Córdoba Salinas, *op. cit.*, 1957, pp. 1163-1171.

<sup>523</sup> Acosta, Argensola, Arriaga, Botero, Bozio, Cabeza de Vaca, Calancha, Campuzano, Cieza de León, Dávila Padilla, Daza, Díaz del Castillo, Encinas, Fernández, García, Garcilaso de la Vega, Gómara,

d'un noyau dur de chroniques des ordres religieux en Amérique et de « classiques » de l'histoire et de la description des Indes. Ce qui sépare les deux ouvrages, c'est toute une littérature religieuse conventuelle et spirituelle, notamment en latin. Córdoba Salinas cite davantage d'ouvrages anciens, les premiers à rapporter la Découverte et la Conquête du Nouveau Monde : Jerónimo Benzo, Bernabé Cobo.

Un autre point de comparaison pourrait être un ouvrage d'un domaine complètement différent, le *Novus Orbis* de Joannes de Laet dont la première édition date de 1625. On trouve une liste de références communes avec Juan Díez de la Calle, excepté les anti-espagnols et les descriptions de l'Amérique du Nord<sup>524</sup>.

Enfin, l'œuvre de Solórzano Pereira constitue un troisième point de comparaison épineux. Des centaines de références et des milliers de renvois ponctuent le *De Iure Indiarum* qui se veut une sorte de somme érudite du droit des Indes occidentales. Ce qui différencie cette bibliographie de celle de Díez de la Calle, c'est tout l'appareil humaniste et philosophique sur le Nouveau Monde. En effet, Solórzano utilise principalement les *Décadas* d'Antonio de Herrera et, dans une bien moindre mesure, l'*Historia* (Venise, 1595) de Jerónimo Benzoni, plutôt sévère sur les conquêtes espagnoles. Il cite fréquemment Acosta, Pedro Martir, Juan Pedro Maffei, López de Gómara et Fernández de Oviedo. Pour la propagation de la foi, il se réfère à Acosta, Tomás de Jesús, Juan de Torquemada et des chroniques d'ordres missionnaires. Pour le Pérou, il se sert de la *Crónica* de Cieza de León et de l'*Historia* de l'Inca Garcilaso. Pour la Nouvelle Espagne, ne figure que le *Repertorio* de Enrique Martínez. On trouve également des récits de voyage ou de conquistadores de Christophe Colomb à Bartolomé de Argensola. Pour la géographie, il évoque Juan Antonio Magini, Ortelius et José Vicente<sup>525</sup>.

En somme, la bibliographie de Díez de la Calle apparaît très complète par rapport aux objectifs fixés par l'auteur. Certes, on peut s'étonner de l'absence de certains auteurs : par exemple, pour le Chili, Alonso de Ercilla est une référence à l'époque bien qu'il s'agisse d'une épopée en vers<sup>526</sup>. Il

---

Gonzaga, González Dávila, Grijalva, Herrera, Illescas, López, Martír, Mercator, Oviedo, Pizarro Orellana, Remesal, Salinas y Córdoba, Salmerón, Sandoval, Solórzano Pereira, Torquemada, Vargas, Zárate.

<sup>524</sup> Cieza de León, Antonio de Herrera, Agustín de Zarate, Diego Fernández, José de Acosta, les Lettres annuelles des jésuites envoyées du Brésil, L. De Argensola, Martín del Barco Centenera, Alonso de Ercilla, l'Inca Garcilaso de la Vega, Pedro Ordoñez y Cevallos, Giovanni Battista Ramusio, Pedro Martir, Du Jarric, Corneille Wyfliet, López de Gómara, La Popellinière, André Thévet, Jean de Léry, Champlain, Lescarbot, Claude d'Abbeville, R. Hakluyt, S. Purchas, John Smtih, Hughes de Linschot, Lurens Bichker, Olivier de Noort, Spilbergen, Théodore Reuter. Cf. Duviols, *op. cit.*, p. 398.

<sup>525</sup> Ana María Barrero García, « Las fuentes literarias », in Juan de Solórzano Pereira, *De Indiarum iure*, Madrid, Consejo Superior de Investigación Científicas, 2000, t. 4, pp. 21 et 26.

<sup>526</sup> Díez de la Calle pouvait également se dispenser de l'ouvrage du chroniqueur Luis Tribaldos de Toledo et sa *Vista general de las continuadas guerras y difícil conquista del gran reino y provinci de Chile*.



n'est pas surprenant que Bartolomé de Las Casas ne soit pas cité car, d'une part, ses ouvrages sont interdits en Espagne et, d'autre part, ils vont à l'encontre de l'idéologie défendue par le commis. Utiliser Las Casas nécessite une reconnaissance intellectuelle dont le commis ne dispose pas : un Juan de Solórzano peut se permettre de le citer pour mieux le contredire. Toutefois, on peut s'étonner de l'absence d'une référence explicite aux écrits de Juan de Palafox y Mendoza tant Díez de la Calle loue le personnage<sup>527</sup>.

Par ailleurs, il est difficile d'établir des conclusions définitives pour les ouvrages manuscrits dont on peut supposer qu'ils se trouvaient au Conseil des Indes. Par exemple, Díez de la Calle avait dû entendre parler de la *Noticia* de Francisco López de Caravantes. Ce dernier était un spécialiste des finances dans la vice-royauté du Pérou, il était l'ami d'experts comme Solórzano Pereira, Escalona y Agüero, Calancha ou Salinas y Córdoba. Il occupa différents postes dans l'administration fiscale au Pérou et à Potosí et fit plusieurs voyages à Madrid pour défendre des propositions de réforme. Il laissa un imposant manuscrit qui comprend une partie descriptive et une autre de conseils économiques et fiscaux sur le mode de l'*arbitrismo*. Son objectif est clairement défini : « pour que le Conseil des Indes dispose d'informations sûres », « pour que le Conseil, bien que très éloigné, dispose près de lui de toutes les provinces et des événements les plus importants qui s'y passent<sup>528</sup>. » Tout un programme qui concernait directement l'œuvre de Díez de la Calle.

Enfin, il est un auteur dont l'absence éveille la curiosité. En effet, Fray Antonio Vázquez de Espinosa, carmélite déchaux, passa quatorze années à parcourir l'Amérique et à recueillir des informations. Il rédigea vers 1628 un *Compendio y descripción de las Indias occidentales* dont le contenu et la forme se rapprochent très sensiblement des *Noticias Sacras y Reales*.

Vázquez de Espinosa propose en effet une sorte de description « totale » des territoires espagnols en Amérique, et de ce fait, il insiste sur la présence des agents de la couronne (tant laïcs que religieux). Il n'hésite pas à dresser des tableaux et à proposer des données chiffrées très précises sur les salaires. En quelque sorte, Vázquez de Espinosa reprend lui aussi le canevas de la *Descripción* de Juan López de Velasco en lui donnant un solide corps de connaissances ethnologique, religieuse, historique, naturaliste, administrative et politique<sup>529</sup>. Fray Antonio étant décédé en 1630, le livre ne

---

<sup>527</sup> Dans le manuscrit de sa *Hierarchia ecclēstastica*, il cite certains des ouvrages de l'évêque de Puebla : *Libro de discursos sacras admirables, Pastora de Cartas*, « un papel del estado del Reyno de Nueva España », cf. BPR, II/2061, f. 29v.

<sup>528</sup> Cité par Guillermo Lohmann Villena dans son *estudio preliminar* de Francisco López de Caravantes, *Noticia General del Perú*, Estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena Madrid, B.A.E., 1985, t.1, pp. CIX-CX.

<sup>529</sup> B. Velasco Bayón, « Estudio preliminar » in Antonio Vázquez de Espinosa, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, B.A.E. n°231, 1969, pp. XXII-XXIII.

fut pas publié avant que Charles Upson Clarke ne retrouve le manuscrit à la Bibliothèque vaticane et le publie (en anglais) en 1942.

La perte du manuscrit pendant des siècles expliquerait que Díez de la Calle ne le cite à aucun moment. Seulement on sait que de nombreux ouvrages restaient manuscrits et circulaient. Le *Compendio y descripción de las Indias occidentales* ne fait pas exception, d'autant qu'il semblerait que le premier chapitre fût imprimé. En effet, León Pinelo le cite dans son *Epítome* ainsi que Gregorio García ; Gil González Dávila rapporte une anecdote également présente dans le *Compendio*. Surtout des extraits du premier livre ont été recopiés par Díez de la Calle dans une sorte de carnet déjà mentionné qui a pour titre : *Memorial resumen y compendio breve de Cédulas, decretos y ordenanças y otras cosas...* Le commis précise que l'extrait « est tiré du livre intitulé *Compendio y descripción* des Indes occidentales : les deux premiers livres s'arrêtent au folio 80, il n'y a pas d'auteur et l'impression doit être contemporaine à l'année 1629 laquelle est évoquée<sup>530</sup>. »

Le commis a donc eu accès à une partie de l'ouvrage dont l'auteur lui était inconnu. Premièrement, il s'intéresse au tout début du *Compendio* sur le mode et la durée de traversée de l'Atlantique par les galions de la *Carrera de Indias*. Deuxièmement, il s'arrête sur les territoires appelés *Tierra Firme*, c'est-à-dire les provinces de Cumanagotos et du Venezuela, et reporte consciencieusement les données démographiques, historiques et les distances. Troisièmement, il recopie le chapitre concernant Cuba et plus précisément l'armement et la disposition du château de La Havane. À chaque fois, il précise le livre et le chapitre ainsi que la page.

Étrangement, les signes d'une quelconque utilisation par le commis de cette source sont infimes. On relève quelques similitudes, notamment sur divers chiffres de la population : par exemple, les 300 *vecinos* de Caracas « *sin cantidad de negros y mulatos*<sup>531</sup> ». L'anonymat de l'auteur immisce-t-il une sorte de doute sur la qualité des informations ? Díez de la Calle a-t-il eu le temps de recopier tout ce qu'il aurait voulu de cet imprimé qu'on lui avait sans doute prêté ? Quoi qu'il en soit, il ne disposait que des deux premiers livres de cette imposante œuvre. La curiosité du commis resta limitée car le premier livre s'arrêtait principalement sur l'origine, les coutumes et la religion des Indiens (de peu d'intérêt pour l'administrateur) et le second sur l'audience de Santo Domingo pour laquelle Juan Díez de la Calle pouvait disposer d'informations fidèles. L'extraordinaire richesse du *Compendio y Descripción* échappa sans doute au commis : les tableaux sur les provinces, les évêchés, les salaires du secrétariat de Nouvelle Espagne ou sur les provinces, couvents et religieux du Pérou, l'étonnante « relation des villages,

---

<sup>530</sup> BNM, Ms 3178, f. 24.

<sup>531</sup> *Ibid.*, f. 24v. Information reprise dans *MNSR*, f. 30v. et BNM, Ms 3023, f. 79.

durée du voyage et lieues qui les séparent de la ville de Potosí et de la Plata », etc.

### **Les cédules, lois, titres et documents produits par le Conseil des Indes**

À côté des relations ponctuelles qu'il sollicite ou qu'il consulte et des ouvrages à sa disposition, Díez de la Calle fait un usage immodéré des sources juridiques (au sens large). Rien d'étonnant puisque nous savons que le labeur quotidien du Conseil et de ses membres, sous l'autorité suprême du monarque, était de produire des normes et de répondre aux attentes des sujets en Amérique. Bien que les territoires américains (et philippins) se trouvassent liés à la Castille et à ses lois, les nécessités particulières des nouvelles possessions conduisirent à l'élaboration de dispositions particulières. Ainsi, Ismael Sánchez Bella évalue grossièrement à un million le nombre de mesures prises spécialement pour les Indes occidentales durant la période coloniale<sup>532</sup>. Pour le commis, comme pour l'ensemble du personnel administratif et judiciaire de l'empire, l'abondance posait clairement un problème de connaissance, d'application, d'actualisation et de conservation du droit. Au niveau du Conseil des Indes, les cédules et autres dispositions prises par le roi étaient consignées dans des « Livres-Registres » – dont on estime le nombre à 650 au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle – alors qu'une copie était envoyée au destinataire. De plus, les autorités locales à tous les niveaux étaient également productrices de normes juridiques (les vice-rois, les présidents, les gouverneurs, les audiences, les municipalités) tout comme les autorités ecclésiastiques (les synodes, les chartes de fondation, etc.).

Diverses entreprises furent menées par la Couronne pour maintenir une connaissance correcte du droit dont la plus connue est la *Recopilación de las leyes de Indias*, finalement publiée en 1680. En attendant son impression (qui tarda une cinquantaine d'années), les officiers devaient trouver d'autres modes de connaissance du droit. Le personnel des secrétariats avait le privilège de disposer sous la main de la matière première puisque sur des étagères ou dans des armoires étaient rangés les *Libros-Registros*. Ceci explique le niveau de connaissance des cédulaires par Díez de la Calle. Néanmoins, au Conseil des Indes comme dans le reste de l'empire, on pouvait utiliser divers outils plus ou moins accessibles et commodes.

### ***Collection de sources légales***

Deux ouvrages cités plus haut figurent dans la bibliographie du commis et étant donnée la fréquence des références qui y sont faites, nous pouvons

---

<sup>532</sup> Ismael Sánchez Bella, Alberto de la Hera, Carlos Díaz Rementería, *Historia del derecho indiano*, Madrid, MAPFRE, 1992, p. 91.

affirmer qu'il s'agissait d'outils indispensables à la gestion et à l'administration des Indes occidentales. Comme Pinelo et Solórzano, Díez de la Calle domine parfaitement les quatre volumes des 2 472 cédulas reproduites *in extenso* par Diego de Encinas<sup>533</sup>. Il cite très souvent les *Sumarios* de Aguiar y Acuña qu'il est préférable d'attribuer à Antonio de León Pinelo ; cet ouvrage est un résumé des quatre premiers livres (sur huit) de la *Recopilación*<sup>534</sup>. On comprend qu'il s'agit d'un instrument ordinaire dans le secrétariat de Nouvelle Espagne lorsque l'on consulte un *Memorial de algunas cédulas sacadas del sumario de la Recopilación...* de plus de cinquante folios composé par notre commis<sup>535</sup>. Ailleurs, on trouve une copie du « *Título quinto del Sumario de la Recopilación de las leyes de las Indias occidentales del libro primero : de los Arçobispos y obispos dignidades y prebendados de las Iglesias Metropolitanas y catedrales de las Indias* » complétée par un « *Memoria de otras cédulas que ablan con los Arçobispos y obispos*<sup>536</sup> ».

En effet, ces sources imprimées étaient imparfaites et anciennes ; le commis les complète et les actualise directement par les normes disponibles au Conseil des Indes et dont il a également une connaissance étendue.

### **Cédulas, cédulaires et Libros-Registros**

Une fois de plus pour comprendre la démarche de Díez de la Calle, il faut se tourner vers Antonio de León Pinelo. Ce dernier est l'auteur des *Libros Reales de gobierno y gracia de la Secretaria del Perú* qui proposent un tableau systématique des livres-registres ou cédulaires consultés par l'érudit lors de son travail de compilation des lois des Indes<sup>537</sup>. Ce fascicule imprimé témoigne à nouveau de la capacité du Conseil des Indes à fournir des outils de travail à ses membres<sup>538</sup> :

« Et si aujourd'hui ceux qui en ont la charge sont informés de presque tout, celui qui devrait les consulter pour la première fois rencontrerait des difficultés qui pourraient être surmontées par le présent discours. »

Juan Díez de la Calle savait bien tout cela, à tel point qu'il entreprit la rédaction du versant *novo-hispano* du travail de León Pinelo. En effet, on trouve dans ses papiers douze folios intitulés *Libros Reales de gobierno*,

---

<sup>533</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>534</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>535</sup> BNM, Ms 3178, f. 42-107.

<sup>536</sup> BNM, Ms 1447, f. 98-103.

<sup>537</sup> Antonio León Pinelo, *Libros Reales de gobierno y gracia*, éd. & présenté par Antonio Muro Orejón, Sevilla, Escuela de estudios hispano-americanos, 1960 [1624].

<sup>538</sup> Les Ordonnances de 1571 et 1636 avaient officiellement instauré la tenue des livres-registres dont Concepción García-Gallo dresse la liste. Cf. C. García-Gallo, « La Información administrativa... », art. cit., 1973, pp. 367-372.

*gracia y partes, que se hallan en las secretarias del Supremo Consejo de Indias, de la parte de Nueva España y sus provincias e islas adyacentes, desde el año de 15- hasta el de 655*<sup>539</sup>. Nous ne revenons pas en détail sur ce document déjà analysé par Antonio Muro Orejón<sup>540</sup>. Notons que l'historien du droit relève la grande qualité du travail de Díez de la Calle qui précise pour chaque série de *cedularios* son contenu général et dresse un recensement exhaustif des livres du secrétariat de Nouvelle Espagne. En outre, le commis n'en était pas à son coup d'essai puisqu'on trouve dans ses papiers un *Breve resumen de los despachos que ay en los libros generales de la Nueva España desde abril de 1605 asta junio de 645 para esta noticia executallos mejor*<sup>541</sup>. Pour chacune de ces dispositions il cite l'année et la foliation. Enfin, il semblerait bien qu'il ait, dans sa lancée, souhaité poursuivre le petit traité de León Pinelo avec un *Índice breve de otras cédulas de libros de la Secretaría del Perú para con su noticia ejecutar mejor los despachos en Madrid a 10 de diciembre 645 se informó esto*<sup>542</sup>.

En somme, ces quelques feuillets prouvent la familiarité qu'entretenait le commis avec les cédulaires contenant tous les titres de nomination. On trouve encore ici et là ses notes de travail avec le recensement des titres tirés des *Libros-Registros*<sup>543</sup>. Il apparaît également que l'année 1645 fut particulièrement productive entre le *Memorial informatorio* imprimé et ces deux documents sur les cédulas. Avait-il l'espoir de les imprimer ? La page de garde du manuscrit qui contient presque tous les textes précédemment cités annonce un *Memorial, resumen, compendio breve de Cédulas, decretos y ordenanzas y otras cosas curiosas y necesarias para con más acierto executar los despachos del Real y Supremo Consejo de las Indias y dar expediente a sus decretos y acuerdo*, à Madrid le 30 janvier 1630<sup>544</sup>.

### **Pour quel usage ?**

Dans son œuvre finale, Díez de la Calle cite d'innombrables dispositions tirées des cédulaires. Pour presque tous les postes qu'il recense dans les paragraphes intitulés « *Provee su Magestad* » ou « *Oficios de la Ciudad* », il précise la date de création qui renvoie au *título*, donc au livre-registre. Ainsi en note marginale, apparaît très souvent « *consta por títulos destes oficios* » ou « *consta por cédulas reales* ». Le dernier paragraphe des chapitres se transforme en véritable compilation de cédulas avec pour sous-titre

---

<sup>539</sup> BNM, Ms 3026, ff. 320-332.

<sup>540</sup> León Pinelo, *op. cit.*, 1960 [1624], pp. 23-31.

<sup>541</sup> BNM, Ms 3178, ff. 108-128.

<sup>542</sup> *Ibid.*, ff. 130-182.

<sup>543</sup> *Ibid.*, ff. 240-253.

<sup>544</sup> *Ibid.*, f. II.

« *Algunas cédulas importantes*<sup>545</sup> » ou « *Memoria de algunas capitulaciones y cédulas*<sup>546</sup> ». Il va parfois jusqu'à recopier des cédulas royales comme celle sur la création de l'Armada de Barlovento ou sur l'archevêché de Manille<sup>547</sup>. Le dernier livre des *Noticias Sacras y Reales* lui fournit l'occasion de reproduire d'importantes cédulas sur la manière dont les vice-rois et gouverneurs doivent transmettre les titres des offices vénaux, sur les *encomiendas*, sur le passage des religieux aux Philippines, etc.<sup>548</sup> En somme, les *Noticias Sacras y Reales* forment également une collection de cédulas et de titres comme le suggérait Don Andrés González de Barcia dans le second tome de l'*Epítome de la Bibliotheca oriental y occidental, náutica y geográfica* (1738)<sup>549</sup>.

En conclusion, Díez de la Calle réussit à réunir un corpus documentaire assez exhaustif composé d'outils efficaces : Solorzano et León Pinelo, qui ont tous les deux une connaissance directe de l'Amérique (plutôt méridionale) ont donné à la Couronne un appareil législatif et les commentaires qui l'accompagnent. Une série d'ouvrages constitue l'univers quotidien de l'employé du secrétariat de Nouvelle Espagne : les *Tablas* de Claudio Clemente, la *Descripción* d'Herrera, les atlas, les *Sumarios*, etc. Díez de la Calle dispose des ouvrages les plus récents et il se procure des manuscrits qui circulent.

Cette option offre des avantages et des inconvénients. Premièrement, une monographie est figée dans le temps, après sa publication, elle perd de son actualité, à moins qu'elle ne soit annotée et complétée – une pratique attestée. De cette façon, elle offre une vision réfléchie sur un sujet ou un territoire. Deuxièmement, nous avons pu constater que la grande majorité des ouvrages consultés par Díez de la Calle poursuivait d'autres fins que de fournir des outils de bonne administration ou de « pures connaissances ». Les chroniques des ordres ou des conquistadores cherchaient à exalter tel ou tel personnage, territoire ou institution ou à forger une idéologie. À ce titre, la bibliographie de Díez de la Calle tend clairement vers une orientation idéologique bien définie. Pouvait-il en être autrement dans le contexte de la guerre de Trente Ans et de la réforme tridentine ? Troisièmement, certains espaces sont oubliés par la littérature et constituent des vides ou des espaces

---

<sup>545</sup> Par exemple sur le préside de La Havane, BNM, Ms 3023, ff. 53v.-54, diverses dispositions sur certains droits des évêques aux Indes, *Ibid.*, ff. 128-130, sur le Yucatán *Ibid.*, f. 258, sur le diocèse de Durango, *Ibid.*, f. 273.

<sup>546</sup> BNM, Ms 3024, ff. 188-189, sur l'audience de Nouvelle Grenade.

<sup>547</sup> BNM, Ms. 3023, ff. 107, 341-342r.

<sup>548</sup> BNM, Ms. 3024, ff. 377-445.

<sup>549</sup> Antonio León Pinelo, González de Barcia, *Epítome de la biblioteca oriental y occidental, náutica y geográfica*, t. 2, Madrid, 1738, p. 846.

flous de ce point de vue. Des régions peu occupées par les Espagnols (Panama, Nouveau Royaume de Grenade, Quito) ne bénéficient pas d'une description particulière. Au contraire, les régions peuplées, notamment de grands centres urbains où la puissance royale et le rayonnement culturel s'affichent, sont surreprésentées comme Lima et Mexico. De même, les régions riches en événements fournissent des sujets inépuisables pour les auteurs hispaniques. Les espaces de frontières sont particulièrement bien représentés dans l'historiographie grâce aussi à une demande européenne : le Chili (ou Flandres des Indes) éveille la curiosité dans le Vieux Monde et fait l'objet de multiples ouvrages destinés à conseiller le roi. Les missions jésuites du Paraguay ou du Mexique septentrional sont également bien couvertes. Enfin les Philippines, tête de pont vers la Chine et le Japon et extrême occident de l'empire, sont également un sujet de prédilection pour les voyageurs et les aventuriers.

Díez de la Calle actualise et complète tout ce corpus avec les informations comprises dans les cédulaires et les nouvelles cédules adoptées par le roi et son Conseil durant les longues années qu'il passe au Conseil. Aussi devient-il un véritable expert dans ce domaine capable de rivaliser avec les classifications données par León Pinelo pour se retrouver dans le dédale des livres et des cédules du Conseil des Indes. Il réalise des instruments de travail qui lui permettent le moment venu de trouver et de citer la bonne cédule qui correspond à la nomination de tel *corregidor* de telle province.





## Conclusion de la deuxième partie

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les membres du Conseil des Indes tiraient de différentes sources les informations nécessaires pour gouverner des territoires situés à plusieurs milliers de kilomètres. En effet, la distance-temps contraignait les administrateurs madrilènes à se nourrir de toutes les connaissances disponibles à défaut de pouvoir directement juger de la situation. Certes, des contacts directs existaient lorsqu'un sujet se rendait à Madrid pour demander justice ou solliciter un poste. Mais cette pratique était relativement peu fréquente et la Couronne la décourageait. De plus, les *procuradores*, ces personnages chargés de porter une demande ou de défendre les intérêts d'une institution devant le Conseil des Indes, pouvaient rester plusieurs années dans la capitale.

Ce phénomène est loin d'être exclusif aux territoires outre-Atlantique de la Monarchie catholique. On connaît, par exemple, les difficultés du roi de France à administrer et à contrôler des provinces éloignées de Paris. Le Portugal, la Hollande et l'Angleterre avaient également des possessions coloniales à gérer. Toutefois, le cas hispanique était extrême et conditionna fortement le mode d'acquisition de l'information et de la prise de décision. L'œuvre de Díez de la Calle témoigne de ces pratiques : ses publications sont le fruit d'une lente élaboration d'outils forgés dans les secrétariats du Conseil des Indes. À partir de leur expérience du *manejo de papeles*, León Pinelo et son épigone Díez de la Calle rédigèrent des listes et des registres.

Ce matériau de départ était consistant mais insuffisant. Le commis devenu une sorte de spécialiste officieux de cette question multiplia les moyens de compléter ses connaissances et de combler les lacunes de sa documentation. Il assista le chroniqueur et en retira des bénéfiques personnels en termes d'information. Profitant des questionnaires envoyés en 1635 et en 1648 pour la rédaction du *Teatro eclesiástico*, il s'empara des réponses qui arrivaient à Madrid. Il utilisa ses connaissances en poste aux Indes pour leur demander des rapports, des corrections ou des précisions. Il interrogea dans les bureaux du Conseil les gens de passage et sollicita auprès des *procuradores* et autres *agentes de negocios* des informations. Finalement, il réussit à constituer un véritable corpus documentaire pour rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*.

Dans la capitale politique et culturelle de l'empire, il bénéficiait d'une position privilégiée pour obtenir des ouvrages manuscrits ou imprimés lui permettant d'asseoir ses connaissances.

En prenant du recul, on peut s'étonner du peu d'ouvrages à la disposition des employés du Conseil des Indes (autour de cent-cinquante) et du petit nombre de ceux véritablement utilisés (entre dix et vingt). On répondra que

les manuscrits étaient beaucoup plus nombreux comme l'*Archivo de Indias* l'illustre parfaitement. On peut également être surpris par la vétusté de certaines références, pourtant incontournables, comme la *Descripción* d'Herrera dont l'origine remonte aux années 1570. Dans un contexte financier et politique très difficile, la Couronne dispose de peu de moyens bien que des exploits éditoriaux comme l'*Atlas del rey planeta* de Texeira soient encore possible dans les années 1630. Mais pour les Indes, les commandes officielles comme le *Teatro eclesiástico* ne répondent pas à de véritables besoins pratiques et s'avèrent particulièrement défectueuses.

Le dispositif impérial fonctionne avec peu d'individus sur de vastes territoires. Pourtant la mécanique continue de tourner, sans doute, au prix d'efforts isolés de personnages comme Díez de la Calle. Ce dernier est convaincu de l'importance de sa mission qui coïncide clairement avec l'image, certes écornée par les défaites mais encore bien vivante vers 1650, d'une Monarchie catholique planétaire.





## TROISIÈME PARTIE

### *Los dos Imperios de las Indias occidentales*

#### L'espace américain vu depuis Madrid

« Si toda la redondez de la tierra tiene 6 300 leguas castellanas; a esta parte que llaman América, y lo demás que comprende el descubrimiento de los señores Reyes Católicos, tocan las 3 900 y contando por grados de elevación son por todos 360 y pertenecen a estas Indias 180. »

Juan Díez de la Calle, *Noticias Sacras i Reales de los dos Ymperios de las Indias Occidentales*, vers 1655-1660

« A un entendimiento que trata y discursa sobre las cosas de la India y Brasil, o de otras Provincias transmarinas ciégale, y anubla la claridad, tantas tierras, tantos mares, tantas islas y mundos que no ha visto, y se meten de por medio entre el entendimiento, y la cosa sobre que discursa, que todavía esta como presente a los ojos de la experiencia, ni le estorban los vapores y nublados que se le oponen quando es forçoso se trate de cosas que ignora, y le hacen reparar entre muchas perplexidades. »

Luis Alvares Correa, *Execución de Políticas y brevedad de despachos*, Madrid, 1629, p. 85.

Figure 11. Liste des *alcaldías mayores* dressée par Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* (vers 1655-1660)

- Oficios de Segunda Clave:*
1. Villas de San Miguel, y San Felipe: Obispado de Mechoacan: tierra templada: dista de Mexico 36 leguas:
  2. Villa de Colima; Obispado de Mechoacan: tierra caliente: dista de Mexico 110 leguas:
  3. Ciudad de Pozozingo Obispado de la Puebla: buen temple dista de Mexico 18 leguas:
  4. Villa de Carrion, Valle de Atlixco: Obispado de la Puebla: buen temple toca mas en caliente que en frio: dista de Mexico 20 leguas:
  5. Provincia de Chalco: Arcoobispado de Mexico: buen temple, toca mas en frio, que en caliente: dista de Mexico 10 leguas:
  6. Tlaxcala: Obispado de la Puebla: muy caliente: dista de Mexico quarenta, y seis leguas:
  7. Izucar: Obispado de la Puebla: caliente: dista de Mexico, veinte y siete leguas:
  8. Poachinango: Arcoobispado de Mexico: frio, y humedo, y la Jurisdiccion muy caliente: dista de Mexico veinte, y seis leguas:
  9. Provincia de Panuco: Arcoobispado de Mexico: caliente: dista de Mexico 56 leguas: tiene pueblos de tierra fria:
  10. Minas de Guanajuato: Obispado de Mechoacan: templado: dista de Mexico 50 leguas:
  11. Chautla de la sal: Obispado de la Puebla: caliente: dista de Mexico veinte, y siete leguas:

L'œuvre de Juan Díez de la Calle, les *Noticias Sacras y Reales*, s'apparente à une description politico-géographique de l'Amérique espagnole. Elle rapporte de manière organisée la localisation des zones de peuplement, les limites politiques et ecclésiastiques, les ressources naturelles et leur exploitation, les revenus fiscaux, les modes de transport et avant tout les agents de la Couronne. Nous sommes en présence d'une géographie de l'administrateur qui donne à voir les préoccupations et les représentations d'un commis madrilène du XVII<sup>e</sup> siècle.

Notre propos n'est pas de retranscrire la réalité spatiale et territoriale, ou simplement administrative de l'Amérique espagnole, mais de comprendre comment Díez de la Calle se représente cette réalité<sup>550</sup>. Cette « représentation » dépend de différents facteurs. Dans les chapitres précédents, nous avons analysé les connaissances disponibles au Conseil des Indes. Il convient maintenant de s'interroger sur l'outillage mental à la disposition du commis pour élaborer son discours. Dans quelle mesure la carte en fait-elle partie ? La science cartographique se situe au XVII<sup>e</sup> siècle à un tournant puisqu'elle se met lentement au service du gouvernement politique. Elle n'est pourtant pas encore indispensable. En effet, une autre forme de représentation de l'espace domine : la liste qui renvoie (comme la carte) à un héritage lointain. Elle présente plusieurs spécificités dont les principales sont l'accumulation et la représentation ponctuelle et itinérante qui favorise l'émergence de la ville comme repère spatial.

Prise à la fois dans un cadre officiel, dans un espace politique intercontinental où l'éloignement est l'« ennemi numéro 1 » (F. Braudel), dans un contexte militaire et financier très difficile pour la Monarchie, et dans une société imprégnée par le religieux et la réputation, l'œuvre de Díez de la Calle nous livre une représentation impériale et sacrée de l'espace américain. Le commis insiste sur la puissance du dispositif monarchique : le nombre et la richesse des villes, les bataillons d'officiers, d'ecclésiastiques et de militaires aux ordres de Philippe IV avec en arrière-plan des masses d'Indiens dont la présence reste floue. Dans les mentalités du XVII<sup>e</sup> siècle, héritières des guerres de religion qui ne se terminent vraiment qu'en 1648, la

---

<sup>550</sup> Isabelle Laboulais-Lesage, *Lectures et pratiques de l'espace. L'Itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis d'État (1755-1831)*, Paris, Honoré Champion, 1999 ; Paul Claval, « La géographie historique, une courte histoire », *Revue de géographie historique* [en ligne], n°1, novembre 2012, [http://enec.in2p3.fr/SGHProject/articles/view/23/La\\_géographie\\_historique\\_une\\_courte\\_histoire](http://enec.in2p3.fr/SGHProject/articles/view/23/La_géographie_historique_une_courte_histoire) .

politique est intrinsèquement liée à la religion. La pensée de Díez de la Calle baigne dans ce discours providentialiste et les Indes occidentales apparaissent comme un espace sacré remis à la « nation espagnole » par Dieu. Les manifestations divines au Nouveau Monde sont donc multiples.

Par ailleurs, l'Amérique espagnole a fait l'objet de travaux de géographie historique qui visent à rendre compte des réalités géographiques d'un espace donné à un moment donné. Néanmoins, nous disposons de peu de résultats d'ensemble qui permettent d'estimer le poids de la « machine impériale » ibérique mise en place pour gouverner les Indes occidentales<sup>551</sup>. À ce titre, les ouvrages de Díez de la Calle regroupent des données précieuses pour qui veut obtenir une photographie de ce dispositif au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Bien que tel ne soit pas notre projet principal, le lecteur trouvera dans les chapitres qui suivent l'exposé et l'analyse de l'empreinte hispanique aux Indes occidentales décrites par le commis depuis son secrétariat madrilène.

Finalement, les *Noticias Sacras y Reales* présentent un vaste dispositif de gouvernement maîtrisant l'espace *indiano* grâce à un personnel politique, ecclésiastique et militaire considérable. Cet ensemble apparaît cohérent, solidaire et fermement engagé derrière l'étendard du catholicisme tridentin et du roi.

---

<sup>551</sup> Cf. Berthe et Calvo, *Administración e Imperio...*, *op. cit.*



## CHAPITRE VII

### Le Nouveau Monde comme itinéraire et comme liste

« Répertoriés, classés, archivés, ces documents, par ce classement même, vont venir constituer, au centre du pouvoir, une *mémoire*, et une *image* du monde (administrative celles-là) qui correspondront plus ou moins à ces images géographiques que nous avons étudiées. »

Claude Nicolet, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, p. 23

La soumission de vastes territoires et de populations appelait le développement d'outils de contrôle par les autorités hispaniques : institutions, normes sociales, instruments de savoir. La conquête du Nouveau Monde conduisit à la mise en place de nouvelles formes de gouvernement conditionnées par les circonstances et par les traditions politiques. Ainsi, le pouvoir instauré par les monarques ibériques était complètement inédit pour l'époque<sup>552</sup>.

Comment caractériser l'« outillage mental » qui détermine les représentations du commis<sup>553</sup> ? Quels modèles descriptifs prévalent au Siècle d'Or ? Quels usages en fait Díez de la Calle ? Quelle place pour des savoirs techniques comme la cartographie ? La carte géographique constitue habituellement un marqueur de modernité en fournissant une représentation radicalement nouvelle de l'espace. Or on s'aperçoit vite que d'autres formes de représentation sont davantage ancrées dans les pratiques : la liste conserve toute sa force dans l'administration des territoires. Les choses ne sont pourtant pas simples au point d'opposer cartographie et liste. Des représentations concurrentes ou complémentaires coexistent en fonction des héritages médiévaux, des progrès de la Renaissance et du degré de maîtrise technique du XVII<sup>e</sup> siècle.

De plus, le contrôle de la Couronne sur les territoires américains s'effectue dans de nombreux domaines : social, politique et économique. De

---

<sup>552</sup> John H. Elliott, *Imperios del mundo Atlántico...*, *op. cit.*, p. 205 ; Henry Kamen, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004. « 4. Creating a World Power », pp. 151-195.

<sup>553</sup> Lucien Febvre, *Le problème de l'incroyance au 16<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 328.

la sorte, le commis livre une description de l'empire où les institutions hispaniques – l'audience, l'évêché et la ville – dominent le territoire. Au demeurant, la géographie de l'administrateur apparaît imparfaite et lacunaire pour la localisation, la démographie, le commerce et les transports intérieurs. *A contrario*, la mécanique de la *Carrera de Indias*, de l'exploitation des métaux précieux et de l'approvisionnement en mercure domine les préoccupations du commis et atteignent un bon niveau de précision.

Quels sont les modes de représentation de l'espace du commis ? Quelles informations est-il capable de fournir et à quel niveau de précision ?

## **Cartes ou listes : vision baroque ou vision moderne ?**

### ***La place des cartes***

Pourquoi Díez de la Calle n'a-t-il pas publié de cartes dans ses ouvrages ? Tout d'abord, une certitude s'impose : l'introduction d'une carte dans les modestes *Memoriales* et *Noticias* du commis aurait considérablement accru le coût de la publication. On peut ensuite s'interroger sur la pertinence de la carte par rapport à l'objectif de son œuvre, de même que sur la place des cartes comme outil de représentation de l'espace pour l'homme de papiers du XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, la Couronne essaie par tous les moyens de défendre la publication de cartes trop précises qui servirait ses ennemis. Il faut attendre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que la Monarchie accepte de s'ouvrir d'elle-même, notamment sous l'effet des Lumières.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la carte est bien présente dans le champ des savoirs. Néanmoins, elle n'a pas encore achevé sa transformation vers un support pleinement scientifique indispensable aux responsables politiques. L'héritage médiéval est encore vif dans les premières cartes imprimées des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En premier lieu, les cartes dans les ouvrages médiévaux sont rares. On pense à Isidore de Séville et à sa fameuse carte du monde en T-O dans le *De natura rerum*. En second lieu, ces cartes n'avaient pas pour objet de fournir un guide « pour trouver son chemin » mais plus une manière d'illustrer, d'émerveiller et de permettre au lecteur un voyage sans mouvement. Les cartes servaient également à appuyer ou illustrer un propos comme la représentation religieuse et philosophique du monde de la carte T-O. Elles permettaient d'établir la localisation des événements de l'histoire (*Les Histoires* de Salluste par exemple) ou de la Bible<sup>554</sup>. Enfin, les auteurs de ces cartes étaient des philosophes ou des artistes et non pas des géomètres ou des navigateurs. Par ailleurs, les représentations médiévales de l'espace reposaient sur le *lieu* « défini comme contenant des choses qui se trouvent en

---

<sup>554</sup> Evelyn Edson, *Mapping time and space. How Medieval Mapmakers viewed their world*, London, British Library, 1999, pp. 41 et 45.

lui<sup>555</sup> ». La notion d'espace comme étendue continue et homogène n'existait pas ; pour Isidore de Séville, « le lieu, c'est l'endroit où l'on est ».

Une telle logique spatiale – s'exprimant pleinement dans l'« encellulement », c'est-à-dire la fixation des hommes au sol dans le féodalisme – n'était pas contradictoire avec les pratiques de mobilité. En effet, la connaissance des navigateurs, des voyageurs et des commerçants reposait sur l'expérience et parfois sur de rares portulans – le premier que nous conservons date de 1296<sup>556</sup>. Ces derniers sont des instructions nautiques sous forme de textes décrivant les côtes et les ports, avec le repérage des îles, des abris et des amers. Il forme des itinéraires qui correspondent à la navigation en cabotage et à la vision médiévale de l'espace qui privilégie le lieu (le mot *spatium* désigne principalement l'intervalle entre deux objets). Malgré leur apparence pratique, nombre de ces documents étaient commandés et conservés par de riches marchands ou des princes pour montrer leur puissance ou l'étendue de leurs possessions.

Le XIV<sup>e</sup> siècle vit naître une révolution cartographique avec les premières chartes nautiques fondées sur l'usage de la boussole et la découverte d'un manuscrit de la *Géographie* de Ptolémée. La voie vers la localisation géométrique des lieux était ouverte<sup>557</sup>. Les Grandes Découvertes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, avec leur lot de progrès dans la science nautique, la dynamique de conquête et l'invention d'une quatrième partie du monde, apportèrent beaucoup à la cartographie. Une nouvelle représentation du monde suivait un processus dans lequel « les monarques et leurs ministres » furent des acteurs privilégiés<sup>558</sup>. C'est peut-être le Traité de Tordesillas (1494) qui symbolise le mieux l'entrée dans cette nouvelle ère. En effet, les Espagnols et les Portugais tracèrent avec l'aide du pape une ligne allant du nord au sud, d'un pôle à l'autre, « à trois cent soixante-dix lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, calculées en degrés<sup>559</sup>. » La méconnaissance complète de ces nouveaux espaces n'empêchait pas leur appropriation théorique et juridique.

À ce stade un genre intermédiaire apparut entre « la tradition mathématique de Ptolémée et la tradition historico-descriptive de Strabon<sup>560</sup>. » Il s'agit de la première œuvre de géographie savante qui aborde le Nouveau Monde, c'est-à-dire la *Suma de Geographia* (1519) de Martin Fernández de Enciso. Ce dernier emploie la méthode antique et médiévale de

---

<sup>555</sup> Jérôme Baschet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004, p. 319

<sup>556</sup> Alfred W. Crosby, *La mesure de la réalité. La quantification dans la société occidentale (1250-1600)*, Paris, Allia, 2003, p. 105.

<sup>557</sup> Plutôt ré-ouverte, les Anciens maîtrisaient « des systèmes de projection raffinés ». Sur la place des cartes dans l'Antiquité, cf. Nicolet, *op. cit.*, pp. 89-93.

<sup>558</sup> David Buisseret (éd.), *Monarch, Ministers and Maps. The emergence of cartography as a tool of government in early modern Europe*, Chicago/ London, University of Chicago Press, 1992, pp. 1-2.

<sup>559</sup> Cité dans Crosby, *op. cit.*, p. 115.

<sup>560</sup> Numa Broc, *La géographie de la Renaissance*, Paris, Édition du C.T.H.S., 1986, p. 71.

l'itinéraire qui consiste à prendre un point de départ et décrire les côtes par grands secteurs en indiquant des points (les ports et des lieux reconnaissables) ainsi que les distances de lieux à lieux. Ainsi, ce document est caractéristique des outils proposés aux navigateurs : « La vision d'Enciso est celle du *marin* qui longe les côtes et se préoccupe peu de la configuration de l'arrière-pays<sup>561</sup>. » Néanmoins, Enciso s'était rendu sur le Nouveau Continent et il pouvait ainsi présenter, selon Numa Broc, « les deux versants opposés de la mentalité renaissante : objectif et réaliste quand il parle du Nouveau Monde qu'il a vu de ses propres yeux, il retombe dans le merveilleux et le légendaire dès qu'il aborde l'Asie ou l'Afrique. »

Les avancées de la *Cosmographia* (1540) de Sébastien Münster permirent de rompre avec les périple et les portulans. Puis deux Flamands offrirent une nouvelle perspective à la cartographie : Mercator et Ortelius<sup>562</sup>. Le premier était un sujet et un client de Charles Quint et, à ce titre, il se situait en contact direct avec les récits des explorateurs, navigateurs et conquistadores. Mercator est connu pour sa projection et son *Atlas* qui donnèrent une vision précise et exhaustive du monde, malgré des erreurs et des défauts évidents. Le second, Anversois de naissance et géographe officiel de Philippe II, publia en 1570 un *Theatrum Orbis Terrarum* qui rencontra un grand succès et de multiples éditions. Ainsi, la Monarchie catholique était à la pointe de cet art et Philippe pouvait décorer la salle du trône de l'Escorial des 70 cartes d'Abraham Ortelius. Le fils et le petit-fils du monarque évoluaient de la sorte dès leur petite enfance dans un monde de cartes, « miroir ou théâtre de la grandeur des Habsbourg, un portrait des parties du monde dont [ils héritaient]<sup>563</sup>. »

En 1566, Philippe II souhaitait consulter une carte des Philippines, qui venaient d'être conquises, mais en vain. Il se tourna vers son secrétaire Francisco Eraso pour exiger que toutes les cartes fussent rassemblées à Simancas et que des copies authentiques fussent conservées au Conseil des Indes<sup>564</sup>. Il est assez remarquable que tout juste un an après la conquête des Philippines et étant donné la distance-temps, le monarque s'inquiète de l'existence d'une carte. Pour comparaison, la première carte particulière de la région parisienne ne parut qu'en 1595. En effet, dans le royaume de France avant 1650, les cartes étaient extrêmement rares et les représentations de l'espace géographique reposaient sur des itinéraires comme le *Guide des chemins de France* de Charles Estiennes (1552). Le premier atlas de France

---

<sup>561</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>562</sup> Raymond Lister, *Old maps and Globes*, London, Bell & Hyman, 1979, pp. 22-23.

<sup>563</sup> Richard L. Kagan, « Arcana Imperii : mapas, ciencia y poder en la corte de Felipe IV » in Felipe Pereda, Fernando Marías (éds.), *El Atlas del rey planeta. La "Descripción de España y de las costas y puertos de ses reinos" de Pedro Texeira (1634)*, Hondarrabia, Editorial Nerea, 2002, pp. 49-70.

<sup>564</sup> Geoffrey Parker, « Maps and Ministers : The Spanish Habsburgs », in Buisseret (éd.), *op. cit.*, p. 125.

fut le *Théâtre français* (1594) inspiré d'Ortelius et Mercator<sup>565</sup>. Au contraire, dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le prince portugais Henri le Navigateur (1394-1450) s'inquiétait de l'actualisation des cartes maritimes par rapport aux nouvelles découvertes. La cartographie fut en effet pour le Portugal un instrument efficace de pouvoir et d'expansion tout au long de l'Époque moderne<sup>566</sup>.

Les monarques ibériques et leurs agents faisaient un usage stratégique, gouvernemental et propagandiste des cartes. Leur intérêt pour ce support est clairement attesté. La Découverte et la Conquête du Nouveau Monde bouleversèrent leur cosmogonie et influencèrent nécessairement leurs pratiques. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, la cartographie avait partie liée avec les conquistadores et les explorateurs<sup>567</sup>.

L'importante implantation espagnole en Amérique fournit des bataillons d'hommes de lettres, voyageurs et auteurs de descriptions. Avec Numa Broc, nous pouvons affirmer « qu'il n'y a pas de bonne géographie au XVI<sup>e</sup> siècle sans une solide implantation coloniale<sup>568</sup> ». Par conséquent, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la Monarchie catholique disposait sur ses concurrents français ou anglais d'une certaine avance dans le domaine de la création et de la transmission des informations, notamment cartographiques<sup>569</sup>.

Avec Mercator et sa technique de projection, des sous-continentes comme la Nouvelle Espagne pouvaient être représentés de manière « réaliste ». Plusieurs projets furent menés par les monarques : Philippe II et le *Libro de las longitudes* d'Alonso de Santa Cruz (1564) ainsi que la *Descripción universal de la geografía de las Indias occidentales* de López de Velasco. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle (comme au XVI<sup>e</sup> siècle), les savants ibériques se concentraient sur les cartes nautiques comme Andrés García de Céspedes et son *Regimiento de Navegación* (1606) ou la *Relation du Voyage au détroit de Magellan* des frères Nodal (1621)<sup>570</sup>. En 1622, Philippe IV commanda au cartographe João Teixeira (1602-1666) un atlas ou « *descripción general* » qui fut terminé en 1630. L'original est perdu mais une copie faite pour le Conseil des Indes en 1629 est conservée à la Bibliothèque du Congrès à Washington. La « *descripción general* » contenait « des cartes générales,

---

<sup>565</sup> Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789*, t. 1, Paris, PUF, 1990 (2<sup>e</sup> éd.), p. 536.

<sup>566</sup> Francisco Bethencourt, « Les instruments de connaissance dans l'empire portugais (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in de Castelnuovo-L'Estoire et Regourd (dir.), *Connaissances et Pouvoirs...*, op. cit., pp. 85-100.

<sup>567</sup> Elías Trabulse, *Cartografía mexicana. Tesoros de la Nación. Siglos XVI a XIX*, México, Archivo General de la Nación, 1983, p. 18.

<sup>568</sup> Broc, op. cit., p. 165.

<sup>569</sup> Thomas Calvo, « Nueva Galicia, Nueva Francia hacia 1600 : algunas claves para observar nuevos espacios », *Relaciones*, n° 100, 2004, vol. XXV, pp. 137-169.

<sup>570</sup> Francisco Vindel, *Mapas de América en los libros españoles de los siglos XVI al XVIII*, Madrid, 1955, pp. 97-106.

originales et universelles de toute la planète avec les principaux ports et les forteresses des deux Indes et une description topographique des régions australes<sup>571</sup>. » Une initiative assez similaire fut engagée par Francisco López de Caravantes et sa *Noticia General de las provincias del Perú, Tierra Firme y Chile*, présentée à Philippe IV en 1630 avec des cartes de Lucas de Quirós. Ces cartes avaient des visées clairement stratégiques. Après cette période, les projets cartographiques ibériques faiblirent. Il faut en effet attendre 1691 pour qu'une expédition officielle fût entreprise et permît ainsi au cosmographe Carlos Sigüenza y Góngora d'effectuer les relevés nécessaires à une carte précise de la Nouvelle Espagne.

De plus, la Couronne, suivant une tradition portugaise, imposait un strict secret pour tous les plans et cartes qu'elle produisait ou possédait<sup>572</sup>. Les incursions de Drake des années 1570 puis les attaques hollandaises des années 1620 sur les côtes américaines ne favorisaient pas un esprit d'ouverture mais plutôt une paranoïa autour du secret cartographique. Il n'en reste pas moins que des cartes existaient et étaient disponibles au Conseil des Indes dont leur inventaire exhaustif nous est inconnu. Que savons-nous des documents cartographiques utilisés par Juan Díez de la Calle ?

Ce dernier est loin d'être indifférent aux cartes. Il évoque celle de Saint-Domingue « qui se trouve dans ce secrétariat avec les papiers traitant de ce sujet<sup>573</sup> » et envoyée par Juan Bitrián de Beamonte y Navarra, gouverneur de l'île (1636-1648). L'objectif de ce document est clairement stratégique puisqu'il présente l'état de défense de l'île et particulièrement de la ville et de la forteresse de Santo Domingo. La cote *Mapa y Planos* de l'Archivo de Indias regorge de ces documents iconographiques envoyés au Conseil des Indes. À mi-chemin entre la carte et le plan, ils figurent les forteresses et les canons. Malgré leur graphisme naïf, il s'agit de représentations précises avec une légende, une échelle et une rose des vents<sup>574</sup>.

Aussi le Conseil des Indes était-il demandeur de cartes. Vers 1654, à propos de territoires au sud du Costa Rica, le monarque sollicite l'audience du Guatemala pour établir « à quel *gobierno* appartient [cette province] et qu'elle envoie une carte et une description<sup>575</sup>. » Ces deux derniers modes d'expression apparaissent toujours de manière complémentaire, la carte ne pouvant se substituer entièrement à la description. L'existence de cartes délimitant les provinces ne fut jamais indispensable aux autorités

---

<sup>571</sup> João Teixeira cité in Kagan, art. cit., p. 67.

<sup>572</sup> Kagan, art. cit., pp. 63-65 ; Philippe Haudrère, « La connaissance des Indes orientales en Europe à travers les imprimés du XVI<sup>e</sup> siècle », in de Castelnau-L'Estoile et Regourd (dir.), *op. cit.*, pp. 305-319.

<sup>573</sup> BNM, Ms 3023, f. 20 v.

<sup>574</sup> Par exemple, la carte de l'île de Santa Cruz remise par le gouverneur de Porto Rico, le 9 juin 1647, après l'expulsion des Anglais, AGI, MP-SANTO\_DOMINGO, 50.

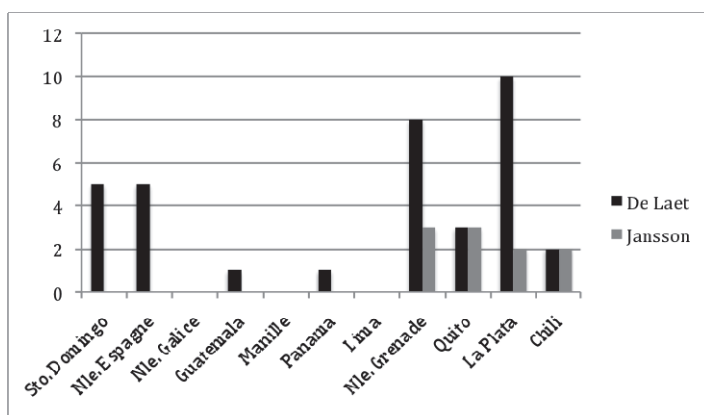
<sup>575</sup> BNM, Ms 3023, ff. 327-327v.

espagnoles. Finalement, il est assez délicat de faire une histoire des usages de la carte qui suivrait des progrès continus. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, en fonction des demandes, des commanditaires et des interlocuteurs, la carte occupa une place très inégale. Ainsi, en 1780, à la suite d'une requête du monarque de dresser une « carte géographique », l'*oidor* de Guadalajara responsable ne comprenait pas l'utilité d'un tel document et préférait se contenter d'un « plan écrit en liste<sup>576</sup> ». Les atlas des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles contenaient encore davantage de textes que de cartes.

Dans la bibliographie de Díez figurent plusieurs atlas<sup>577</sup> : celui de Mercator n'est cité qu'une fois mais des versions actualisées et quasi identiques sont citées à plusieurs reprises. Il s'agit de l'*Atlas novus sive theatrum orbis terrarum* de Jan Jansson et du *Novus Orbis seu descriptio Indiae Occidentalis* de Joanes de Laet.

On constate tout d'abord que Díez de la Calle fait globalement peu de renvois aux atlas et aux cartes. Ainsi, pour plusieurs régions, les atlas sont absents ou très effacés : la Nouvelle Galice, le Guatemala, Manille, Panama et le Pérou. Ils sont davantage sollicités pour les provinces de la vice-royauté du Pérou comme la Nouvelle Grenade, la Plata et, dans une moindre mesure, l'audience de Quito et le royaume du Chili. Enfin, l'atlas de Jansson n'est utilisé que pour ces quatre audiences sud-américaines. Le commis de secrétariat de la Nouvelle Espagne exprime sa maîtrise approximative de lieux dont il n'a pas la charge.

Graphique 6. Citations des atlas de De Laet et Jansson dans les *Noticias*...



<sup>576</sup> Beatriz Rojas, « Cartografía ¿para qué?, Nueva España 1725-1800 », *Relaciones* 79, 1999, vol. XX, p. 236.

<sup>577</sup> Cf. supra Chapitre 6.

Si Díez de la Calle ne fait que très rarement référence aux cartes des atlas, il évoque en revanche les passages descriptifs. Pour de Laet, cela est assez compréhensible car l'*Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes* n'est pas à proprement parler un atlas mais davantage une sorte d'encyclopédie contenant notamment des cartes (mais aussi des planches sur la faune et la flore). Ainsi, ce n'est qu'à propos du Chili que Díez de la Calle déclare que « Juanes de Laet, Livre 12, page 481, met une carte particulière<sup>578</sup>. » Le reste du temps, Díez renvoie en marge vers de Laet après la référence à la *Descripción* d'Herrera (Laet se réfère lui-même systématiquement à Herrera pour les distances). Il précise dans presque tous les cas le livre, le chapitre et la page du *Novus Orbis*. Il est difficile d'établir une règle générale qui expliquerait pourquoi Díez de la Calle cite Laet à propos de telle ou telle ville. On relève des cités importantes comme Antequera, Tlaxcala, Acapulco, mais surtout une série de villes pour lesquelles le commis madrilène disposait de peu d'informations comme ces bourgs du Nouveau Royaume de Grenade : Palma, Ibague, Mariquita, Pamplona, Ocaña, Tamalameque, Tenerife et Ciudad Reyes ; ou pour la région du Tucumán avec San Miguel de Tucumán, Santiago del Estero et Córdoba. Le Chili en guerre presque permanente revêt un intérêt stratégique et expliquerait le renvoi à la carte.

L'usage que Díez de la Calle fait de l'*Atlas* de Jansson est différent. En effet, pour celui-ci, il utilise les cartes et les descriptions écrites qui les accompagnent afin de dresser des listes de lieux d'une province. Par exemple pour la province de Quito ou de Bogotá<sup>579</sup> ou pour le Chili, le commis écrit : « Dans le *Nouvel Atlas ou Théâtre du Monde entier* que rédigea Jan Jansson, il est fait référence aux ports, caps, golfes, îles et fleuves qui se trouvent sur le littoral de ce royaume du Chili depuis le 26<sup>e</sup> degré de latitude jusqu'au 43<sup>e</sup><sup>580</sup>. » Et il les énumère. Un peu plus haut Díez de la Calle fait la remarque suivante :

« [Jan Jansson] rapporte que dans le district du Nouveau Royaume de Grenade, outre les villes déjà citées dans cet évêché de Santa Marta se trouvent trois autres villes qui sont Buhia, Piras et Palomino. Dans les *libros reales* je n'ai rien trouvé sur leurs officiers<sup>581</sup>... »

Jansson cite effectivement ces lieux dans la description écrite, cependant il parle de fleuves et non de villes<sup>582</sup> : une erreur du commis. Par ailleurs, cela signifie que Díez de la Calle estime d'abord l'existence d'une ville à la

<sup>578</sup> BNM, Ms 3024, f. 319 v.

<sup>579</sup> *Ibid.*, f. 197v. et pour Bogota cf. BNM, Ms 3024, f. 143v.

<sup>580</sup> *Ibid.*, f. 328.

<sup>581</sup> *Ibid.*, f. 174v.,

<sup>582</sup> Du moins dans l'édition française de 1641, Jan Jansson et Hondius, « Terre Ferme, Grenade, Popayan », *Le Théâtre du Nouveau Monde ou Nouvel Atlas*, t. 3, Amsterdam, 1641.



présence d'agents de la Couronne dans les documents officiels pour ensuite se tourner vers les cartes pour compléter. Il réitère le même type de remarque pour Baeza de los Quijos près de Quito<sup>583</sup>. On appréciera le souci d'exhaustivité du commis qui peut conduire à des erreurs. De plus, il rapporte plusieurs descriptions de lieux réalisées par Jansson comme pour Carthagène, Chiloé ou le Tucumán<sup>584</sup>. Ceci prouve encore qu'il est plus sensible au verso des cartes, c'est-à-dire aux textes.

Díez de la Calle apprécie ces « atlas » mais il en fait un usage modéré. Ils appartiennent à sa panoplie d'outils à côté de la *Descripción* d'Herrera ou des *Tablas cronológicas*. Ils lui permettent de lever certains doutes ou de compléter ses connaissances. Cependant, ces atlas, qui constituent les données cartographiques les plus actualisées de l'époque, ne sont pas la clé d'interprétation de l'espace américain du commis.

D'autres ouvrages cités par Díez de la Calle contiennent des cartes. Tout d'abord, on trouve des mappemondes ou des cartes à petite échelle représentant le continent américain dans les ouvrages de Giovanni Botero (1603), d'Andrés García de Céspedes (1606) et dans la chronique de Pedro de Cieza de León (1553). La mappemonde publiée dans les *Relaciones universales del mundo* de Botero est l'oeuvre de Solís, elle a pour titre *Tipus Orbis Terrarum* et s'inspire largement d'Ortelius. Ensuite, certains ouvrages contiennent des cartes « régionales » comme la carte de l'évêché de Michoacán publiée dans le *Teatro eclesiástico* (1649) de Gil González Dávila ou la *Tabula Geographica Regni Chile* (1646) du missionnaire jésuite Alonso de Ovalle. Pedro Cieza de León propose également une vue de Potosí.

Le fil conducteur des *Noticias Sacras y Reales* réside dans la *Descripción* (1601) d'Antonio de Herrera. Or celle-ci est illustrée par une série de quatorze cartes inédites. D'une part, trois cartes sont continentales ou sous continentales (le continent américain, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud) et, d'autre part, les onze autres correspondent aux onze audiences, c'est-à-dire le second niveau de circonscription politico-administrative après les vice-royautés. Que dire de leur exactitude ? Des cosmographes furent réunis pour en juger et constatèrent qu'elles ne souffraient pas de graves défauts. L'historien Altolaguirre se révèle plus sévère en soulignant l'absence du réseau orographique et le tracé vague des côtes<sup>585</sup>. Selon nous, ces cartes sont certes dépouillées mais assez précises dans leur localisation ; n'oublions pas que la Monarchie catholique garde en partie secrets ses

---

<sup>583</sup> BNM, Ms 3024, f. 235.

<sup>584</sup> *Ibid.*, ff. 181v., 316 et 284.

<sup>585</sup> Antonio Ballesteros-Beretta, « Prólogo de la Descripción de las Indias Occidentales » in Antonio de Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos...*, t. 1, Madrid, 1934, p. LXXVIII.

savoirs cartographiques. De ce fait, le chroniqueur officiel, dans un ouvrage voué à une large diffusion, ne pouvait pas se permettre de livrer trop d'informations aux éventuels lecteurs étrangers. En effet, dès 1622, une édition en latin de la *Descripción* – donc sans la partie historique des *Decádas* – paraît à Amsterdam et met en avant dès le frontispice l'aspect cartographique de l'ouvrage. Les cartes ont alors été actualisées, elles sont plus claires et plus précises.

La publication de ces cartes revêt donc avant tout un caractère politique. Avec la carte dite « *Descripción de las Yndias Occidentales* », le chroniqueur rappelle en effet qu'entre « les deux méridiens indiqués, se trouvent la navigation et les découvertes qui appartiennent aux Castellans. » Les lignes occidentale et orientale fixées lors des traités avec le Portugal sous la houlette du pape sont figurées sur cette carte et délimitent le pré carré hispanique. De plus, il s'agit pour la Couronne d'affirmer non seulement la maîtrise du territoire mais également sa bonne organisation. Altolaguirre arrive à cette conclusion que « les cartes fixent les limites des juridictions des Audiencias et des *gobernaciones* et donnent l'impression de l'extraordinaire effort colonial réalisé par l'Espagne<sup>586</sup>. » En éditant une carte par audience, on démontre effectivement que l'ensemble du territoire américain est découpé en circonscriptions administratives et judiciaires ou « *districtos* » avec un chef-lieu, des villes et des limites. En somme, le pouvoir de la carte agit ici parfaitement.

Rappelons que la carte est alors un objet rare et prestigieux souvent mis au service du pouvoir. Elle se présente aisément sous une forme monumentale « affirmant la volonté de savoir, de conquérir, d'exploiter ou de convertir<sup>587</sup>. » Les cartes peintes ornent les murs des palais italiens de la Renaissance comme la galerie des Cartes (1580-1581) de Egnazio Danti au Vatican. Sur 120 mètres de longueur, une quarantaine de panneaux représente admirablement l'Italie et affirme les prétentions universelles de la papauté. Antonio de Herrera est un humaniste, fin connaisseur de l'Italie : sa *Descripción* donne à voir une galerie des cartes des Indes occidentales.

On notera également que l'intitulé des cartes publiées par Herrera n'est pas « *mapa* » mais « *Descripción* ». Ce dernier terme montre pour l'époque une absence de différenciation claire entre description cartographique et textuelle ; il est vrai que le mot vient du latin *describere* qui présente une palette de sens puisqu'il signifie « copier, transcrire », « dessiner, tracer », « exposer, raconter, dépeindre » ainsi que « délimiter, déterminer ». Le castillan du *Tesoro* (1611) retient cette définition large de « narration écrite ou délinéée, comme la description d'une province ou carte. » Le *Diccionario de Autoridades* (1732), s'il évoque aussi des dessins et le tracé des lignes,

---

<sup>586</sup> Cité in *ibid.*, p. LXXVIII.

<sup>587</sup> Nicolet, *op. cit.*, p. 15.

isole le sens de description comme « narration, discours, représentation de quelque chose avec des mots, par le menu et avec toutes ses circonstances et ses détails. » Au XVII<sup>e</sup> siècle, les deux formes se confondent mais, finalement, deux idées ressortent : la description est une narration et une délimitation. Autrement dit, la description était une narration qui définissait ou territorialisait des espaces géographiques.

### Les « vertiges de la liste<sup>588</sup> »

Ce discours prend la forme d'une liste de lieux dans la *Descripción* d'Herrera tant de fois citée par Juan Díez de la Calle. Chaque chapitre de la *Descripción* concerne un territoire plus ou moins vaste mais plus petit que l'audience. Le passage d'une audience à l'autre est marqué par un chapitre général comme le chapitre V sur le « Distrito del Audiencia de Santo Domingo » qui énumère les villes et provinces y appartenant ainsi que les limites. Le chapitre VI décrit naturellement l'île de la Española et celle de Cuba. Herrera commence par donner les caractéristiques générales de l'île (étymologie, coordonnées géographiques, dimensions, richesses agricoles et minières, nombre de *pueblos de Castellanos*) puis il passe en revue chacune des villes (ou bourgs). Chaque paragraphe correspond à un lieu dont le nom est inscrit dans la marge : l'effet visuel est garanti d'autant que la description est plus ou moins longue en fonction de l'importance de la ville. Un chef-lieu comme Santo Domingo est décrit de la façon suivante : site et situation géographique, nombre d'habitants, institutions civiles et religieuses, capacité portuaire, fondateurs et éléments historiques très succincts. Quant au bourg de Zeybo, on apprend sa position par rapport au chef-lieu et le nom de son fondateur. Les chapitres se terminent par une description des ports, des caps et des baies.

Cette *Descripción* s'inscrit clairement dans une longue tradition de l'itinéraire et de la liste. Pour preuve, elle se termine par plusieurs tables qui énumèrent, depuis la découverte, les membres éminents du Conseil des Indes, les gouverneurs et vice-rois. Il s'agit d'une sorte de pendant chronologique à l'itinéraire. Díez de la Calle est, comme ses contemporains, très sensible à ces formes d'expression de l'espace et du temps. En effet, il retranscrit les lieux des atlas sous forme de liste comme pour le « *Distrito de Quito segun Juan Jansenio* » dont on trouve un exemplaire dans ses papiers et un autre dans les *Noticias Sacras y Reales*<sup>589</sup> : ce sont dix-huit lignes numérotées divisées en trois provinces (Quito, Quijos, Bracamoros), indiquant parfois la distance avec Quito, qui tiennent sur une page. Le commis est habitué à ce genre de documents comme une liste des lieux de la

---

<sup>588</sup> D'après Umberto Eco, *Vertigine della lista*, Milan, Bompiani, 2009.

<sup>589</sup> BNM, Ms 2930, f. 1v.

Nouvelle Espagne<sup>590</sup> ou la liste des Espagnols présents le 17 juin 1533 à Cajamarca<sup>591</sup>. Néanmoins, pour l'administrateur la présence d'agents du roi prime ; dans ce domaine, le commis accumule des listes. Nous connaissons la plus impressionnante d'entre elles, la *Relación universal* de León Pinelo mais il en est d'autres comme celle des 204 *alcaldías mayores, corregimientos et tenientazgos* de la Nouvelle Espagne rédigée dans les années 1630 par l'*alférez* Juan de Villanueva Altamarino<sup>592</sup> ou d'autres relations des 72 cures du diocèse de Mexico, des 106 de celui de Puebla reproduit dans les *Noticias Sacras y Reales*<sup>593</sup>. Nous avons déjà évoqué une autre liste très intéressante rapportant les *alcaldías mayores* et *corregimientos* pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne et rédigée par l'officier de finances Don Martín de San Martín<sup>594</sup>. Cette liste était clairement destinée aux sujets désireux de trouver un office en Nouvelle Espagne. On comprend leurs préoccupations : la rémunération, un climat supportable et la possibilité de se rendre à la cour vice-royale sans trop de difficultés.

« *Au commencement était la liste*<sup>595</sup> »

La liste est l'héritière de diverses traditions méditerranéennes et occidentales encore bien vivante dans les mentalités des gouvernants du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle s'inscrit dans une tradition antique qui s'est naturellement prolongée au Moyen-Âge et à la Renaissance<sup>596</sup>. Au commencement, la *Théogonie* d'Hésiode et le catalogue des armées de l'*Illiade* utilisent une des ressources symboliques de la liste, c'est-à-dire représenter l'immensité, voire l'incommensurable<sup>597</sup>. Dans le même registre, l'on conviendra que la litanie est une liste porteuse en soi de pouvoir par sa longueur et son motif répétitif.

<sup>590</sup> BNM, Ms 3023, ff. 133 v.- 137 (México), Ms 3010, f. 27-32 (Puebla)

<sup>591</sup> BNM, Ms 3024, f. 135 v.-136 v.

<sup>592</sup> BNM, Ms 3047, ff. 99-102.

<sup>593</sup> *MNSR*, ff. 65 v.-66 r.

<sup>594</sup> Cf. supra chapitre 5 ; BNM, Ms 3046, ff. 81-90 et incluse dans les *Noticias Sacras y Reales*, BNM, Ms 3023, ff. 165-170.

<sup>595</sup> Alain Déroisière, « Du singulier au général. L'argument statistique entre la science et l'Etat », *Raisons pratiques*, n°8, 1997 p. 271.

<sup>596</sup> Rappelons que les premiers documents de l'écriture, datant du IV<sup>e</sup> millénaire, sont des listes à l'usage des apprentis scribes ; l'une d'entre elles est une sorte de nomenclature qui range les hommes suivant leur profession et leur rang social. Par la suite (fin du III<sup>e</sup> millénaire), ce sont également des listes, inscrites sur des tablettes, rangées par rubriques qui forment une première ébauche d'encyclopédie. Cf. Roland Schaefer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale de France/ Flammarion, 1996, pp. 27-31.

<sup>597</sup> Eco, *op. cit.*, p. 17. « Je ne pourrais nommer ni décrire la multitude, même ayant dix langues, dix bouches, une voix infatigable et une poitrine d'airain, si les Muses Olympiades, filles de Zeus tempétueux, ne me rappellent ceux qui vinrent sous Ilios. Je dirai donc les chefs et toutes les nefes. » (*L'Illiade*, chant 2)

Présente dans la Bible, développée pour les saints au Moyen-Âge, elle est toujours d'actualité à l'Époque moderne.

Plus proches de ce qui nous intéresse, les listes à caractère pratique des époques antique et médiévale s'inscrivent dans les modes de représentations mentales de l'espace. Rome dressait des *Régionnaires*, c'est-à-dire « des catalogues, ou des guides, de la Rome du Bas-Empire<sup>598</sup>. » La *Notitia utraque Dignitatum* qui inspira Díez de la Calle, n'est rien d'autre qu'un organigramme systématique par province de la « fonction publique » civile et militaire pour les deux parties de l'empire vers 401<sup>599</sup>.

Au Moyen-Âge, les princes étaient également avides de connaissances qui prenaient souvent la forme d'itinéraires ou de catalogues. Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle, al-Idrîsî (1100-1165), le géographe de Roger II de Sicile, était l'héritier d'une certaine géographie administrative persane voire de l'Empire romain<sup>600</sup>. Par ailleurs, les portulans qui apparaissent au XIII<sup>e</sup> siècle sont des listes de lieux qui se suivent selon un itinéraire et qui marquent fondamentalement les modes de représentation de l'espace pour longtemps. Les monuments de la littérature médiévale suivent le principe de l'itinéraire et de la liste : Dante (1265-1321) effectue un parcours linéaire dans un espace symbolique extrêmement hiérarchisé et dresse la liste des hommes et des femmes illustres du présent et du passé. Les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle sont imprégnés de cette culture du cheminement. Ainsi, la *Divine Comédie*, unique référence de la chronique de la conquête du Chili de Gerónimo de Bibar, influence nettement la représentation de l'espace frontalier des conquistadores qui comparent le Chili septentrional aux limbes décrits par Dante<sup>601</sup>. On connaît également l'importance pour Christophe Colomb de la lecture de Mandeville et de Marco Polo<sup>602</sup>. L'auteur de *Della ragion di Stato* (Venise, 1586), Giovanni Botero, est également tributaire du « modèle de l'itinéraire, du déplacement dans l'espace et même du voyage. » Dans cette description politico-géographique du monde, l'esprit cartographique est fort mais « la description passe souvent par une sorte de fureur de

---

<sup>598</sup> Nicolet, *op. cit.*, p. 212.

<sup>599</sup> Cécile Morisson (dir.), *Le Monde byzantin. L'empire romain d'Orient (330-641)*, t. 1, Paris, PUF, p. 81.

<sup>600</sup> Sa *Géographie* (v. 1157) est constituée de cartes et de commentaires qui répertorient un ensemble de plus de 5 000 noms de lieux, de fleuves et de montagnes : la frontière entre représentations graphique et écrite est fuyante. Elle offre au puissant monarque normand une représentation complète du monde caractérisée par un foisonnement et une volonté d'exhaustivité, cf. BNF, « La géographie d'al-Idrîsî » (en ligne), <http://classes.bnf.fr/idrisi/pres/index.htm>, consulté en juillet 2010.

<sup>601</sup> Guillaume Gaudin, « Gerónimo de Bibar y Juan Díez de la Calle : Dos representaciones del espacio iberoamericano en la época moderna », in *Takwá. Revista de historia*, n°9, 2006, pp. 40-41 ; Guillaume Gaudin - « Les 'limbes' de Gerónimo de Vivar : représentations et appropriation de la nature chilienne pendant la Conquête », *Artelogie* (en ligne), n° 3, 2012, <http://cral.in2p3.fr/artelogie/spip.php?article154>

<sup>602</sup> Stephen J. Greenblatt, *Ces merveilleuses possessions : découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 140.

l'énumération (...). » L'objectif est de rendre compte d'une « pleine maîtrise politique du territoire<sup>603</sup> ».

Avec l'élargissement des horizons occidentaux, une série de procédés culturels conduisirent à la miniaturisation du monde. Elle visait à « recréer autour de soi un “petit monde”, un “microcosme” qui, à la différence du grand monde, du monde extérieur, pouvait être contrôlé, mesuré, dominé<sup>604</sup>. » Ainsi, le Prince pouvait embrasser d'un seul regard l'univers. Cette opération, dans son principe, n'est pas si éloignée de l'entreprise de Díez de la Calle de « *reducir y ajustar* » en un seul volume l'ensemble de la machine impériale ibérique aux Indes occidentales pour l'offrir au monarque. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on loua cette capacité de la carte à tout montrer sur une seule page<sup>605</sup>.

Entre catalogue d'offices, de personnages, de curiosités et itinéraires historico-géographiques, l'œuvre du commis madrilène se trouve à la croisée des différentes formes de représentations mentales. Combien d'ouvrages, rien que dans sa bibliographie, comportent des listes ? Les auteurs cherchent à produire le même effet qu'Homère dans l'*Illiade*, c'est-à-dire présenter l'immensité de l'empire ibérique en un seul objet. Appuyé sur la géographie, l'histoire, l'organisation administrative et religieuse, le projet éditorial est politique.

Ainsi, la *Población general de España* (1645) de Rodrigo Méndez Silva suit la même logique en énumérant la titulature et les possessions de Philippe IV sur quatre pages<sup>606</sup>. Naturellement, il énumère les provinces et les grandes villes américaines : « ce richissime Empire contient tant d'îles, principalement dans l'Océan Atlantique, que jusqu'à maintenant on n'en connaît pas le nombre<sup>607</sup>. »

En 1623, le *Teatro de las Grandezas de Madrid* fournit une description des conseils et de leurs origines. À propos du Conseil de Castille, il affirme que « les offices que le Roi nomme par ce conseil et par d'autres sont si nombreux qu'ils dépassent les soixante mille, sans compter les grâces que [les conseils] octroient lesquelles sont une autre mer sans fond<sup>608</sup>. » Au sujet du Conseil des Indes, on assiste à une déferlante de chiffres « [les possessions du roi] se divisent en une multitude de Royaumes et de Provinces, dans lesquels 70 000 églises ont été édifiées, 500 couvents (...)

---

<sup>603</sup> Romain Descendre, *L'État du monde. Giovanni Botero entre raison d'État et géopolitique*, Genève, Droz, 2009, pp. 252 et 257.

<sup>604</sup> Giuseppe Olmi, « Théâtres du monde, les collections européennes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in Roland Schaer (dir.), *op. cit.*, p. 274.

<sup>605</sup> Rojas, art. cit., p. 227.

<sup>606</sup> Rodrigo Méndez Silva, *La Población general de España*, Madrid, 1645, f. 299v.

<sup>607</sup> *Ibid.*, f. 300.

<sup>608</sup> Gil González Dávila, *Teatro de las Grandezas de Madrid*, Madrid, 1623, p. 407.

au Mexique et plus de 3 000 religieux au Pérou (...). » Puis le chroniqueur procède à l'énumération des charges pourvues par le Conseil des Indes.

Nuñez de Castro dans son *Sólo Madrid es Corte* (1658) fait mieux puisqu'il consacre un chapitre de 36 pages à une liste « De la Magnificence de notre Prince et des provisions aux offices dans et en dehors d'Espagne<sup>609</sup> ». Les Indes occidentales tiennent ici une place particulière car il insère un « Mémoire et court résumé des 6 archidiocèses, 32 diocèses, abbaciales et prébendes que la Majesté Catholique le Roi Don Felipe IV notre seigneur (que Dieu le garde) présente au Conseil Suprême et Royal des Indes<sup>610</sup>. » Il y fait référence plusieurs fois à González Dávila. Sept pages plus loin, il présente un « Court résumé du civil que Sa Majesté pourvoit en Nouvelle Espagne » et cette fois-ci, il évoque « Juan Díez de la Calle, Secrétaire du Roi notre Seigneur, dans ses *Noticias Sacras y Reales de las Indias*<sup>611</sup>. »

L'auteur qui réussit le mieux à « réduire » l'organisation politique et religieuse de la Monarchie catholique aux Indes occidentales est Claudio Clemente. Il n'est point nécessaire de tourner des pages pour embrasser du regard la *Tabla cronológica del gobierno secular y eclesiástico de las Indias Occidentales*. Le système de la table dans son aspect matériel se rapproche de la carte murale : il s'agit d'une liste qui s'affiche et qui représente un ensemble cohérent, hiérarchisé et délimité.

Ces exemples sont proches de l'univers de Díez de la Calle et expliquent la forme de représentation de l'espace suggérée par les *Noticias Sacras y Reales*. La Cour avec ses conseils territoriaux (Indes, Pays-Bas, Italie...) est un modèle réduit, de l'empire. Physiquement, le secrétariat de la Nouvelle Espagne « figure » la Nouvelle Espagne, cette vice-royauté des Indes occidentales. Les instruments du pouvoir, comme les *Noticias*, suivent ce schéma en proposant des listes qui permettent un accès aux possessions lointaines, même les plus réduites<sup>612</sup>. Il s'agit d'une représentation de l'espace proche de la ligne et de l'emboîtement et non du plan ou de l'étendue. Toutefois, cette représentation ne se limite pas à une série de lignes point à point mais davantage à une arborescence qui tend à imposer une vision hiérarchisée et organisée. Avec Jack Goody, nous décelons dans la liste « une certain agencement matériel, une certaine disposition spatiale (...) [qui] facilite la mise en ordre<sup>613</sup> (...) ». Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont donc pas un pur itinéraire et le lecteur ne suit pas nécessairement le fil

---

<sup>609</sup> Alonso Nuñez de Castro, *Libro histórico político...*, *op. cit.*, ff. 23v.-41v.

<sup>610</sup> *Ibid.*, ff. 28-31v.

<sup>611</sup> *Ibid.*, f. 41v. et f. 42.

<sup>612</sup> Manuel Rivero Rodríguez, « Los Consejos territoriales » in Martínez Millan, *La Monarquía de Felipe III...*, *op. cit.*, v.3, p. 385.

<sup>613</sup> Jack Goody, « Que contient une liste ? », *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 150.

du « récit » page par page. Grâce au découpage du livre, en chapitres et en paragraphes, et à la table des matières, il peut accéder directement au lieu (et au poste) qui l'intéresse suivant le schéma évoqué plus haut.

Le *Compendio y Descripción* d'Antonio Vázquez Espinosa permet une intéressante comparaison. Il constitue clairement un itinéraire puisque l'on suit l'auteur dans ses pérégrinations de lieu en lieu<sup>614</sup>. À sa lecture, on adopte en effet le point de vue du voyageur. Vázquez de Espinosa commence la description de l'*audiencia* de Mexico par le Yucatán (d'où il débarque sur le continent) et non par la ville de Mexico, autrement dit, lorsqu'il décrit une région il commence par la première ville parcourue et non par le chef-lieu. Sous sa plume, les mots « *camino* » et « *caminando* » reviennent sans cesse ainsi que des expressions comme « *a mano derecha*<sup>615</sup> ».

Si l'on compare maintenant l'œuvre de Díez de la Calle avec celle de ses collègues portugais, on constate que l'espace impérial lusitanien est davantage abordé suivant une vision en deux dimensions figurant l'étendue. En effet, le plan et la carte sont des représentations plus courantes puisque le *Livro do Estado da India Oriental* de 1636 comprend quarante-huit cartes de villes et de forteresses. Ils sont également le fruit d'une actualisation qui dépasse les efforts d'un seul homme puisque de 1610 à 1650, ces traités sont augmentés de nouvelles cartes et corrigés. Le poids d'une tradition portugaise dans la collecte des informations et dans son traitement cartographique est ici indéniable et dénote *a contrario* la faible préoccupation du commis castillan pour de telles représentations graphiques<sup>616</sup>. Néanmoins, la dynamique d'un tel projet est à attribuer au monarque catholique, en l'occurrence Philippe IV alors détenteur des deux Couronnes ibériques.

Avec ses *Noticias Sacras y Reales*, le commis poursuit un double objectif qui conditionne sa représentation de l'espace : l'efficacité de l'administrateur et l'exaltation de la Monarchie catholique. La liste permet, d'une part, de livrer une série d'informations « objectives » et organisées et, d'autre part, de produire un effet hyperbolique.

En conclusion, la nature et la forme de l'œuvre de Díez de la Calle nous fournissent des indices sur l'outillage mental dans les secrétariats du Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle. Des cartes géographiques sont à sa disposition au Conseil mais le secret entourant ce type de documents permet difficilement d'en évaluer la portée. Le commis fait un usage modéré des atlas qui constituent une source de connaissances parmi d'autres. On se demande

---

<sup>614</sup> Vázquez de Espinosa, *Compendio...*, *op. cit.*, [1629], p. VII.

<sup>615</sup> Díez de la Calle utilise une fois cette expression pour situer le Brésil par rapport au Paraguay. Cf. BNM, Ms 3024, f. 287.

<sup>616</sup> Bethencourt, art. cit., pp. 94-95.



même s'il n'est pas davantage intéressé par le texte qui accompagne les cartes. En outre, il transforme les cartes en listes en recopiant les noms de lieux. Les planches de la *Descripción* d'Antonio de Herrera lui procurent une vue d'ensemble et lui permettent d'appréhender grossièrement la géographie américaine, sans compter qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, on ne peut guère compter sur des cartes géographiques plus précises.

Dans son labeur quotidien, le Conseil des Indes peut faire appel aux cartes pour mieux percevoir une région inconnue. Néanmoins, cette démarche reste exceptionnelle et ne semble pas s'appliquer aux territoires déjà connus. L'usage des cartes est limité et principalement stratégique. En somme, la carte ne s'est pas encore imposée comme outil de gouvernement indispensable et pour cela il faut attendre au moins la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En revanche, la liste révèle toute sa force. Elle s'inscrit dans une longue tradition administrative, politique et géographique. Díez de la Calle en est l'un des héritiers avec González Dávila, León Pinelo ou Nuñez de Castro. La liste produit un effet hyperbolique qui correspond aux objectifs de propagande impériale comme la *Notitia utraque* de l'Empire romain. Elle ne demande pas de compétence scientifique (contrairement à la carte) et se prête à l'entreprise de Díez de la Calle, conçue comme efficace et pratique. Par ailleurs, la représentation de l'espace qu'elle donne se rapproche de l'itinéraire, forme encore dominante de la géographie du XVII<sup>e</sup> siècle. Díez de la Calle propose un itinéraire impérial qui ne suit pas un trajet de point en point mais qui établit une hiérarchie politique et administrative entre les lieux. Son œuvre réduit et concentre en un volume l'administration et le patronage des territoires américains par la Couronne.



Figure 12. Entrée du vice-roi archevêque Morcillo à Potosí (détail)  
Melchor Pérez Holguín, 1718



© Museo de América, Madrid.



## CHAPITRE VIII

### L'inventaire du Nouveau Monde

« *Porque tantas y tan grandes tierras, Islas, y Provincias se puedan con mas claridad y distincion percibir y entender de los que tuvieren cargo de gobernarlas Madamos a los de nuestro Consejo de las Indias, que siempre tengan cuidado de dividir y partir todo el Estado de ellas.* »

Ordonnances du Conseil des Indes, 1571-1636<sup>617</sup>

« Pour l'habitant des Indes, les autres régions du Nouveau Monde passent, petit à petit, d'une vaste et générale nébuleuse à des noms de lieux précis pour lesquels on connaît l'éloignement en lieues et en journées de voyage. (...) La géographie s'humanise puisqu'en devenant mesurable, elle peut être appréhendée. »

Oscar Mazín, *Una ventana al mundo hispánico*, 2006, p. 31

La représentation administrative et politique de l'empire hispanique fournie par Juan Díez de la Calle procure une série de données géographiques avec l'énumération des villes et des bourgs en précisant les distances, la localisation et la topographie. Il convient donc d'évaluer les connaissances proposées et leur nature au-delà de la vision symbolique impériale.

De plus, cette représentation « par la liste » induit une vision cumulative et comptable. En effet, une liste, si elle est accompagnée de chiffres devient naturellement une addition. Or il ressort que de diverses manières, les *Noticias Sacras y Reales* constituent une véritable comptabilité, démographique, politique et administrative. Démographique puisque Díez de la Calle rapporte souvent le nombre d'habitants en distinguant, s'il le peut, les types de populations : Espagnol, Indien, Noir et exceptionnellement métis et mulâtre comme à Guadalajara en 1651 ou à Valladolid de

---

<sup>617</sup> *Rec. Liv. II, Tit. II, loi 7* (Ordonnances de 1571 et 1636, Philippe II et Philippe IV). « Pour que de si nombreuses et de si grandes terres, îles et provinces puissent être perçues et appréhendées avec clarté et distinction par ceux qui ont la charge de les gouverner, Nous mandons à ceux du Conseil des Indes qu'ils prennent toujours soin de diviser et de partager tout l'Etat de [ces territoires]. »

Michoacán en 1623<sup>618</sup>. Politique et administrative puisque l'objectif premier des *Noticias* est de donner un tableau de la présence des agents et des institutions (civils et religieux) de la Couronne en Amérique et aux Philippines. Enfin, économique puisque Díez de la Calle recense les ressources des territoires et fournit des données précises des recettes et des dépenses du monarque dans ses possessions.

## La géographie de l'administrateur

Il convient ici de revenir sur une caractéristique primordiale de l'espace en tant qu'« ennemi numéro 1 » selon l'expression consacrée par Fernand Braudel. En effet, les transports et la transmission des ordres et des nouvelles se révèlent déterminants dans le contexte d'un empire mondialisé. Les distances énormes qui séparent les centres de décision, la lenteur et surtout les aléas de la navigation définissent une distance-temps qui a façonné « la machinerie espagnole<sup>619</sup>. »

Ces contraintes objectives créent une représentation mentale qui s'exprime en termes de sentiments de proximité et d'éloignement. Ainsi, les auteurs qui traitent des Indes occidentales consacrent pour la plupart un passage plus ou moins développé et précis à la navigation transocéanique<sup>620</sup>. La connaissance des mesures de l'espace constitue un facteur objectif de maîtrise mais également de resserrement de l'espace vécu. Petit à petit, le continent américain devient plus familier, « la géographie s'humanise ».

Juan Díez de la Calle, aux prises avec les réalités administratives, participe depuis Madrid à cette lente appropriation de l'espace. Sa position à la Cour, « centre » de la Monarchie, offre un point de vue intéressant, notamment dans les échanges qu'il entretient avec ses amis et correspondants résidant aux Indes occidentales. De plus, ses *Noticias* doivent fournir un aperçu de l'environnement géographique aux candidats désireux d'occuper des postes outre-mer. De ces allers-retours naît une représentation géographique propre à Díez de la Calle.

### *Une représentation transocéanique : réalité et ressentis de l'éloignement*

La *Carrera de Indias* et les traversées qui relient les deux rives de l'Atlantique ainsi que le Galion de Manille sont des préoccupations importantes du commis et de ses contemporains investis dans le gouvernement des Indes occidentales. En effet, Díez de la Calle consacre plusieurs passages à cette géographie du monopole.

---

<sup>618</sup> BNM, Ms 3023, ff. 267v. et 235.

<sup>619</sup> Fernand Braudel, « L'espace, ennemi numéro 1 », in *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 9<sup>e</sup> éd., 1990, t. 1, pp. 326-361.

<sup>620</sup> Voir par exemple Herrera, Vargas Machuca, Alonso Fernández, etc.

L'énumération des « Capitaines généraux des flottes de Nouvelle Espagne de 1548 à 1646 » permet de reconstituer la traversée annuelle des galions espagnols<sup>621</sup>. Le nom du capitaine et l'année du voyage donnent en creux les périodes pour lesquelles il n'y eut pas de traversée. À partir de 1628, les données deviennent plus précises : les expressions « *no llegó a España* » ou « *no fue flota a Nueva España* » reviennent de temps en temps ou bien, en 1632 : « cette flotte s'est perdue avant d'arriver à La Havane et cette année-là la flotte de Nouvelle Espagne n'est pas partie et de même il n'y en a pas eu en 1633<sup>622</sup>. » Ces données lapidaires révèlent les aléas de la traversée, mais dissimulent pudiquement de véritables catastrophes militaires : le 8 septembre 1628, les corsaires hollandais capturèrent au large de Matanzas (Cuba) les deux navires du trésor chargés de 800 000 livres<sup>623</sup>. Pour la Flotte de Terre Ferme qui transportait l'argent de Potosí les mêmes difficultés apparaissent<sup>624</sup>. La séquence 1640-1641, particulièrement difficile, est signalée par Díez de la Calle : une attaque hollandaise empêche l'entrée dans le port de La Havane puis la flotte se perdit dans une tempête avant de sombrer devant Sanlúcar. Les effets en Espagne sont pourtant éludés en 1623, alors que le retard de la flotte de Terre-Ferme déclencha la panique à Séville, les boutiques furent fermées et Philippe IV dut suspendre tous les paiements pendant six mois<sup>625</sup>.

Dans son *Memorial informatorio* de 1645, Juan Díez de la Calle fournissait au lecteur « trois voyages de la Flotte de Nouvelle Espagne pour qu'ils permettent de juger le temps qu'ils ont mis et celui que mettront les suivants pour l'aller et le retour<sup>626</sup>. » Les dates précises pour 1635-1636, 1642-1643 et 1644-1645 rendent compte du fonctionnement de la *Carrera* :

« Don Juan de Vega Bazan quitta ces Royaumes [d'Espagne] avec la Flotte le 23 mai 1635, il arriva à la Veracruz le 24 juillet. Puis le 14 mai 1636, il repartit pour La Havane où il arriva le 10 juin avec le beau temps. Il quitta ce port le 5 juillet, passa les 43 degrés s'écartant des *Terceras* et jeta l'ancre dans la baie de Cadix le 26 août<sup>627</sup>. »

Ces trois voyages correspondent au « régime normal » de la *Carrera* comme l'indique le titre, même si en y regardant de près il s'agit plutôt d'exceptions<sup>628</sup>. Ainsi, Díez de la Calle présente des traversées records

<sup>621</sup> MNSR, ff. 160v.-161v.

<sup>622</sup> *Ibid.*, f. 161.

<sup>623</sup> Les Anglais réitérèrent l'exploit en 1657. Cf. Óscar Mazín, *L'Amérique espagnole. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 94.

<sup>624</sup> *MI*, ff. 29-30.

<sup>625</sup> Morineau, *Incroyables gazettes...*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>626</sup> *MI*, f. 31.

<sup>627</sup> *Idem*. Données reprises dans le MNSR, f. 161.

<sup>628</sup> D'après Oscar Mazín, « seuls 25 à 30 % des navires traversant l'océan entre 1561 et 1700 n'ont subi ni des attaques ni les effets dévastateurs des tempêtes », in Mazín, *op. cit.*, 2005, p. 94. Antonio de Herrera

comme des modèles : « le voyage des galions avec la flotte de Terre Ferme s'effectue habituellement en six mois et demi ou sept mois ; Don Gerónimo de Sandoval a fait le dernier en six mois et quatre jours sans perdre un seul vaisseau<sup>629</sup>. »

La régularité de la traversée atlantique est cruciale pour la Monarchie. Juan Díez de la Calle porte une attention particulière à bien reporter chaque année les dates d'entrée et de sortie de la Flotte sur son manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. En effet, sa liste va jusqu'en 1660 (deux ans avant sa mort) et il s'agit de la date la plus tardive évoquée dans ce manuscrit<sup>630</sup>.

À la navigation dans le Pacifique et à la mécanique du « galion de Manille », Juan Díez de la Calle consacre un chapitre entier soit dix pages de ses *Noticias Sacras y Reales*, et décrit précisément le trajet, les dates et les vents suivis par ce navire lourdement chargé<sup>631</sup>. Pour ce faire, il recopie des extraits entiers des *Sucesos de las Islas Filipinas* (1609) d'Antonio de Morga et se réfère à l'ouvrage du cosmographe Andrés Garcia de Céspedes. Quelques remarques peuvent être formulées. Premièrement, on constate que le commis a une expérience moins directe de ce trajet pour lequel il ne reporte pas d'exemples concrets de traversée – ou bien préfère-t-il garder secret ces données ? Deuxièmement, il reconnaît « les grandes difficultés et risques [du voyage] étant donné la longueur de la navigation, les nombreuses tempêtes et les différents climats<sup>632</sup> », surtout pour le retour de Manille à Acapulco. Il estime la durée de ce périple entre cinq et six mois. Troisièmement, il s'intéresse également à la voie orientale empruntée par les Portugais pour se rendre à Goa et à Malacca car « depuis l'Inde des lettres et des dossiers pour l'Espagne passent habituellement par la Mer Rouge, ils passent entre les mains d'Indiens [ou de Juifs ?] en passant par l'Arabie à Alexandrie et de là à Venise et enfin en Espagne<sup>633</sup>. » Ainsi, le commis madrilène s'inscrit dans un circuit planétaire de communications qui emprunte le canal rigide de la *Carrera* et les chemins plus rapides et moins officiels des messagers orientaux.

Les espaces maritimes laissent donc apparaître d'autres nations, chose assez rare dans l'œuvre de Díez de la Calle, tant il raisonne dans une sorte de vase clos impérial. En effet, lorsqu'il aborde la question des systèmes de défense maritime, notamment dans les Caraïbes, le commis doit bien justifier

---

donne, pour 1601 des trajets de 2 mois et demi entre Séville et San Juan de Ulua et deux mois pour Nombre de Dios ; entre 25 et 30 jours pour relier la Castille depuis La Havane, Antonio Herrera, *Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, 1601, f. 3.

<sup>629</sup> *MI*, f. 31.

<sup>630</sup> BNM, Ms 3023, f. 182.

<sup>631</sup> *Ibid.*, f. 361v.-366.

<sup>632</sup> *Ibid.*, f. 362v.

<sup>633</sup> *Ibid.*, f. 364v.



leur existence. Dans le *Memorial* de 1646 puis dans les *Noticias*, il rapporte la création et le fonctionnement de l'*Armada de Barlovento* mise en place pour défendre le système de la *Carrera de Indias*. Elle doit éviter que « les Hollandais et d'autres nations n'accroissent pas leurs foyers de peuplement et leurs comptoirs et que l'hérésie ne s'implante sur [les côtes]<sup>634</sup>. » Les mers sont également sujettes aux attaques pirates comme le long de la côte de la Nouvelle Andalousie<sup>635</sup> ou encore à de vastes entreprises belliqueuses quand, en 1654, « le tyran Cromwell expédia d'Angleterre une armada de 36 navires de guerre (...) avec pour projet secret d'occuper l'île de l'*Española*, la Jamaïque, Cuba et Carthagène et de voler les galions<sup>636</sup>. » Naturellement, Díez de la Calle rapporte principalement les succès militaires : la reconquête des îles Saint Martin et Saint Barthélémy sur les Hollandais le 1<sup>er</sup> juillet 1633 par le marquis de Cadereyta<sup>637</sup> ou comment les Espagnols repoussèrent l'offensive sur Santo Domingo et comment l'île de la Tortue fut reprise aux Français en 1653. Au contraire, il élude complètement la prise par les Anglais de la Jamaïque en 1655, laquelle apparaît dans les *Noticias Sacras y Reales* comme un territoire espagnol<sup>638</sup>. Il fait état au compte-gouttes des défaites passées comme en 1596 le sac de la ville de Nombre de Dios par « le corsaire Francisco Drake de la nation anglaise avec une armada de la Reine Isabelle d'Angleterre », la prise de Porto Rico par un Anglais, le comte de Tamborlan, et le sac de Campeche en 1634<sup>639</sup>. Deux pages, plus loin le commis rappelle – vanité des vanités – que « le corsaire Francisco Drake mourut de maladie dans cette ville en 1596 et que sa mère avait accouché dans un bateau. »

Depuis son cabinet madrilène, le commis n'a qu'une vision « bureaucratique » de la mécanique impériale des transports. Son intérêt pour le fonctionnement, la régularité et l'évaluation de la durée des traversées repose sur différents éléments. Premièrement, rappelons que les départs et les arrivées étaient des moments exceptionnels dont le retentissement était considérable dans toute l'Europe. La venue du convoi signifiait l'arrivée de l'argent, de marchandises, des lettres et des passagers, autant d'éléments patiemment espérés par les membres du Conseil. En 1645, le commis dresse le contenu financier de la flotte<sup>640</sup> et porte son attention sur l'approvisionnement des mines de Nouvelle Espagne en mercure sans quoi « très peu d'argent viendra d'elles, comme le confirment plusieurs lettres

<sup>634</sup> *MNSR*, f. 36v.

<sup>635</sup> *Ibid.*, f. 26v.

<sup>636</sup> BNM, Ms 3023, f. 37-37v.

<sup>637</sup> *Ibid.*, f. 63.

<sup>638</sup> *Ibid.*, f. 63v.-65v.

<sup>639</sup> BNM, Ms 3024, f. 23 et BNM, Ms 3023, f. 62 v. et 249 v.

<sup>640</sup> *MI*, f. 28.

anciennes et modernes des vice-rois<sup>641</sup>. » Il dresse alors la liste des arrivées de mercure et leur répartition dans les différentes mines de Nouvelle Espagne de 1624 à 1655.

Deuxièmement, la *Carrera de Indias* conditionnait les rythmes de travail du Conseil des Indes. Malgré l'apparente lenteur du cycle d'aller-retour annuel, la pratique quotidienne administrative montre des périodes d'accélération lorsqu'un dossier devait être terminé avant que le convoi ne parte. Imaginons également l'arrivée du courrier qui déversait d'un coup une somme considérable de dossiers, de lettres et d'affaires à classer en fonction de leur priorité. Il s'agit d'un étrange rythme de travail conditionné par l'aléa et la lenteur, néanmoins la « machinerie espagnole » s'était façonnée et organisée autour de cette contrainte inédite pour l'époque<sup>642</sup>. Par ailleurs, des navires étaient spécialement affrétés pour transporter le courrier (les *navios de avisos*), mais Díez de la Calle ne les évoque à aucun moment. Il en fait pourtant usage puisque c'est par ce biais que Juan Ramírez de Cano reçoit une lettre de Díez de la Calle le 20 octobre 1647 à Lima ou Francisco Sarmiento de Mendoza en octobre 1650<sup>643</sup>. La correspondance était-elle trop sensible pour en expliquer les mécanismes de transmission dans une publication ?

Troisièmement, une autre préoccupation, dans un souci de bon gouvernement des Indes, est relative à la gestion du personnel. La distance-temps entre les instances de nomination et les postes à pourvoir entraîne de longues périodes de vacance, notamment lorsque le titulaire décède. Des solutions de suppléance sont prévues mais s'avèrent peu satisfaisantes notamment pour les provinces les plus isolées. Díez de la Calle rapporte par exemple les dispositions d'une cédula du 13 septembre 1608 qui prévoit que le vice-roi de Nouvelle Espagne établisse une liste de gouverneurs intérimaires aux Philippines, le temps que le roi désigne le successeur « pour que cesse l'inconvénient d'être sans chef pendant six ou huit mois, soit la durée de l'arrivée de la nouvelle de la vacance au vice-roi et l'envoi aux îles de la personne choisie<sup>644</sup>. »

### « Temí que si duraba más tiempo la travesía, dejara la piel »

À Madrid, le voyageur venu d'Amérique devait rituellement raconter les déboires de la traversée. Díez de la Calle était alors témoin indirect des expériences d'autrui dans ce domaine. Ainsi, l'évêque de Porto Rico Damián López de Haro relate très précisément sa traversée dans une lettre (1644) à

---

<sup>641</sup> BNM, Ms 3023, f. 187v.

<sup>642</sup> Braudel, *op. cit.*, p. 343 ; Geoffrey Parker, « 2. Distance : Public Enemy Number 1 ? », in *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000, pp. 47-75.

<sup>643</sup> BNM, Ms 3048, f. 168.

<sup>644</sup> BNM, Ms 3023, f. 368.

Díez de la Calle. Le départ de Cadix s'avère déjà compliqué puisqu'il est obligé de changer de navire à cause des « risques » éprouvés dans le premier. Il doit donc laisser le prix de deux traversées ! La crainte d'une attaque anglaise est palpable. Puis il vit un moment particulièrement douloureux : la durée pour rallier les Canaries (23 jours au lieu de 6) qui entraîne un rationnement de l'eau (« *nos empazaron a tasar el agua* ») et surtout « 20 ou trente morts dans chaque navire et de nombreux malades. » Après les Canaries, l'évêque souffre d'un terrible mal de mer « causé, selon [lui], par la mauvaise alimentation, l'humidité et la mauvaise conservation de l'eau ». Il voit sa fin proche<sup>645</sup>. Le convoi qui devait se rendre à La Havane est obligée de s'arrêter à Porto Rico pour laisser des malades. Ce récit est conforme à ce que vivaient la plupart des passagers qui laissèrent des témoignages<sup>646</sup>. Antonio Nieto de Figueroa, l'*alcalde mayor* des mines du Honduras, dans sa lettre (1647) à Díez de la Calle parle également de son « long voyage, graves maladies et lourdes dépenses<sup>647</sup>. »

Pour le Pacifique, Díez de la Calle avait reçu le récit du voyage de Don Francisco de Samaniego de Mexico aux Philippines. Jean-Pierre Berthe a étudié en détail les vicissitudes de ce voyage qui tarda trois ans et demi puisqu'entre 1646 et 1648 aucun galion n'effectua la traversée. Sa lettre est une véritable liste des problèmes rencontrés par le galion de Manille : pertes, courants contraires, ouragan. L'officier royal ne cache pas la peur qu'il ressentit à plusieurs reprises de perdre la vie et la tristesse causée par la perte de ses vingt-quatre caisses de livres dans l'ouragan. Parti d'Acapulco le 1<sup>er</sup> avril 1649, il affirme que « la traversée fut si longue que nous n'arrivâmes que le 21 septembre de telle sorte que Dieu a bien puni ma curiosité<sup>648</sup> (...). » Ce sont tous ces obstacles qui lui inspirent cette étonnante image de « *tercer mundo* » pour exprimer au commis la position des Philippines.

L'éloignement, voire l'isolement, est un thème récurrent de la correspondance adressée à Díez de la Calle en particulier. Néanmoins, entre le discours et la réalité, une certaine ambiguïté éclaire la position de solliciteur des correspondants qui usent abondamment de la rhétorique de la plainte. On le voit avec Samaniego qui entreprend l'aventure aux Philippines pour ensuite se plaindre de sa situation (il rencontre de gros problèmes politiques avec les autorités sur place). Il compare sa vie dans l'archipel à celle des captifs chrétiens du Maghreb et son image d'un monde divisé en trois témoigne d'une représentation inédite. Le premier monde en Espagne,

---

<sup>645</sup> BNM, Ms 3047, f. 1.

<sup>646</sup> Jean-Paul Zuñiga, *Espagnols d'Outre-mer. Émigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 2002, p. 47.

<sup>647</sup> BNM, Ms 3025, f. 46.

<sup>648</sup> Jean-Pierre Berthe, « Las Islas Filipinas... », art. cit., p. 311.

siège de l'autorité royale et environnement de référence du *fiscal*. Le deuxième était celui de la Nouvelle Espagne où il avait vécu dans un univers hispanisé et pas si éloigné de la métropole. Le troisième monde, l'archipel des Philippines, extrême-occident de l'empire, où régnaient l'arbitraire et la misère soit « un véritable grain de sable gravitant dans l'orbite infiniment éloignée du soleil de Castille. »

L'important *oidor* de Lima, Francisco Sarmiento de Mendoza, se plaint, d'une part, de l'incertitude dans laquelle se font les communications et, d'autre part, de la longueur des transmissions puisque « cela fait un an et trois mois qu'[on ne sait] rien de ces Royaumes [d'Espagne] et cela [le] met dans une inquiétude telle qu'elle s'est convertie en désolation et en affliction<sup>649</sup>. » Tout cela n'est pas digne d'un bon gouvernement car « on travaille uniquement avec l'imagination et, de ce fait, les réussites seront miraculeuses (...). » Don Francisco demande donc au commis d'insister auprès des membres du Conseil pour qu'il fasse « comprendre l'importance et le profit pour le service du Roi d'envoyer tous les quatre mois un *aviso* à ce royaume [du Pérou] et à celui de Nouvelle Espagne. » Cette réalité est exacerbée par des circonstances dramatiques : un tremblement de terre à Cuzco, la perte de trois navires et une défaite militaire au Chili. Le haut responsable attendait des réponses du monarque pour gérer ces problèmes graves.

Le militaire Ramírez de Cano, également résidant à Lima, semble lui très à l'aise avec les modes de communication à sa disposition : les lettres et les papiers circulent par les *avisos* et par le galion de Terre Ferme (même si son messenger meurt à Panama). Notons que sa résidence dans la capitale du vice-royaume du Pérou facilite sans doute ses échanges avec l'Espagne. Néanmoins, ce vétéran du Chili souhaite « *estar en [su] casa* » de Talavera dont il est originaire pour gérer les affaires familiales ce qui ne l'empêche pas de solliciter une place d'*alcalde mayor* au Guatemala afin d'accumuler un petit pactole avant de rentrer au pays<sup>650</sup>. Le parcours de Ramírez de Cano correspond davantage à un modèle de mobilité dans le cadre impérial qui s'exprime par une certaine facilité à se déplacer pour profiter des meilleures chances offertes par le système<sup>651</sup>.

Ces différents témoignages fournissaient à Díez de la Calle une vision plus empirique des circulations transocéaniques et du « vécu » de ses correspondants. Elle nuance un discours froid et officiel qui domine pourtant dans les *Noticias Sacras y Reales*.

---

<sup>649</sup> AHN, Diversos – Documentos de Indias, 27, N. 20, f. 1-1v.

<sup>650</sup> BNM, Ms 3028, f. 168.

<sup>651</sup> Zuñiga, *op. cit.*, chapitre I « Émigration ou mobilité ? », pp. 21-36.

### *Un espace continental à administrer : circonscriptions et limites*

Très rapidement la Monarchie catholique a su donner une structure politique et administrative à ses nouvelles possessions. Cette performance dans le domaine de la colonisation s'explique par la Reconquête et l'« habitude » d'imposer ses institutions et son mode de gouvernement à des peuples vaincus. La forme particulière de l'empire qualifiée par John Elliott de « monarchie composite » offre un peu de souplesse. En effet, avec ses possessions aux quatre coins de l'Europe, la Couronne espagnole a su développer un mode de gouvernement à distance fait d'entités au statut variable. Au Nouveau Monde, la volonté précoce d'éviter la formation de seigneuries donna aux officiers royaux un pouvoir de gouvernement et d'administration qu'ils ne possédaient pas dans la péninsule : sur le papier l'absolutisme y était plus fort.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la délimitation et la division des territoires sont encore sujettes à différentes expressions et interprétations<sup>652</sup>. Le schéma proposé par Philippe II d'une pyramide d'autorités qui s'emboîtent parfaitement est trop simple pour être vrai : deux vice-royautés divisées en audiences subdivisées en provinces<sup>653</sup>.

Ainsi, au XVII<sup>e</sup> siècle, la division de l'Amérique en deux grandes entités territoriales ne semble pas complètement acquise<sup>654</sup>. Le *Memorial Informatario* de 1645 est divisé en deux parties mais elles ne sont pas nettement séparées<sup>655</sup>. Le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* de 1646 évoque « l'empire des Indes occidentales », peut-être parce qu'il ne traite que de la Nouvelle Espagne. C'est seulement dans le titre *Memorial y compendio breve* qu'apparaissent les « deux empires des Indes occidentales » et les « deux Empires du Pérou, de la Nouvelle Espagne et des îles adjacentes<sup>656</sup>. » L'éclatement du secrétariat du Conseil des Indes en deux au début du XVII<sup>e</sup> siècle suivant les vice-royautés amena une vision plus claire des deux entités. En effet, pour évoquer celles-ci, Díez de la Calle n'emploie pas le terme de « vice-royauté » mais des périphrases comme

---

<sup>652</sup> Carlos René Salinas Araneda, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980, pp. 2-3.

<sup>653</sup> *Rec.*, L. II, T. II, loi 7, « Nous commandons à ceux de notre Conseil des Indes, qu'ils prennent toujours soin de diviser et de partager tout l'État [des Indes] découvert et à découvrir, pour le temporel : en Vice-royaumes, Provinces d'Audiences et de Chancelleries royales, Provinces d'officiers des finances royales, *Adelantamientos*, *Gobernaciones*, *Alcaldías mayores*, *Corregimientos*, *Alcaldías ordinarias* et de la *Hermandad*, Conseils d'Espagnols et d'Indiens. »

<sup>654</sup> Horst Pietschmann, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l'État en Espagne 1450-1700*, Paris, CNRS, 1990, p. 160.

<sup>655</sup> On le constate aisément avec la table des matières qui fait apparaître toutes les audiences les unes après les autres sans marquer de séparation entre les deux vice-royaumes.

<sup>656</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 9.

« ceux que pourvoit le secrétariat de Nouvelle Espagne<sup>657</sup> » ou « les districts des cinq audiences et chancelleries royales dont les affaires dépendent de ce secrétariat [de Nouvelle Espagne]<sup>658</sup>. » Pour parler de la vice-royauté du Pérou, le commis utilise l'expression « les grandes Provinces du Pérou<sup>659</sup> » ou Pérou. Enfin, Díez de la Calle et González Dávila divisent leur ouvrage en deux parties, l'une sur la Nouvelle Espagne, l'autre sur le Pérou, ce qui, au fond, correspond bien aux deux vice-royautés.

Si une chose est clairement affirmée dans les *Noticias Sacras y Reales*, c'est bien la division en onze audiences. Elle est ressassée dans tous les ouvrages liés au Conseil des Indes car elle permet une recension simple des territoires. De plus, l'audience représente une institution ancienne et intégrée dans l'ordre juridique et administratif hispanique<sup>660</sup>. La première audience de Santo Domingo, créée en 1511, le fut sur les modèles péninsulaires de Valladolid et Grenade<sup>661</sup>. Dans la *Recopilación de Leyes de los Reynos de las Indias*, les audiences sont traitées dans le livre II à la suite du Conseil des Indes alors que les vice-rois n'arrivent que dans le titre III du livre III.

Pour des colonisateurs qui partaient de presque rien ou qui souhaitaient faire « table rase » des anciennes organisations politiques, l'audience présentait l'avantage de fournir une juridiction de taille relativement limitée et d'instaurer une série de chefs-lieux garants de l'autorité royale. Les *leyes de erección* qui sanctionnaient la fondation d'une audience énuméraient les limites et les provinces appartenant à ce territoire. Elles furent reprises dans la *Recopilación* et également par Díez de la Calle à chaque début de livre de ses *Noticias*. Un fort symbolisme entourait ces lois par leur caractère éminemment officiel (elles furent souvent octroyées par Charles Quint) et le décorum qui les accompagnait. Deux listes des *Noticias Sacras y Reales* témoignent de l'importance des audiences : « L'ancienneté et les grades avec lesquels furent fondées les audiences (...) selon les *Sumarios de la Recopilación de las leyes*<sup>662</sup> » et les onze audiences d'après « le livre premier des Provisions et cédules royales<sup>663</sup> (...) ».

Par ailleurs, la division en audiences est le reflet des différences statutaires entre les territoires. Ces formes politiques et le choix des expressions n'est pas sans rappeler l'organisation des provinces de l'Empire romain. Cette influence romaine semble même prendre le pas, chez notre

---

<sup>657</sup> *Ibid.*, f. 2 ; Vázquez de Espinosa est également très sensible à cette séparation en deux secrétariats qu'il évoque souvent.

<sup>658</sup> *MNSR*, dédicace au roi non numérotée.

<sup>659</sup> *Ibid.* Le Liménien Diego de Córdoba utilise l'expression « *virreynato del Perú* », Córdoba Salinas, *op. cit.*, Lima, 1651, p. 3.

<sup>660</sup> *Rec.*, L.II, T.XV, loi 1 (Ordonnances de 1636, Philippe IV)

<sup>661</sup> Marta Milagros del Vas Mingo, « La problemática territorial en Indias (ss. XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1999, n°25, p. 86.

<sup>662</sup> BNM, Ms 3024, ff. 369-376.

<sup>663</sup> *Ibid.*, f. 370.

auteur, sur les réalités de la hiérarchie entre les autorités américaines : les définitions romaines sont accolées à des situations américaines. En effet, Díez de la Calle ne manque pas d'indiquer dans son *Memorial informatorio* pour chaque audience à quel genre elles appartiennent : vice-royales, prétoriales, non prétoriales et mixtes. Il reprend l'explication de Claudio Clemente dans sa *Tabla cronológica* : à Lima et Mexico, le président de l'audience est le vice-roi. Les audiences du Nuevo Reino de Granada, Guatemala, Manille et Saint Domingue sont prétoriales c'est-à-dire qu'elles « ne reconnaissent pas l'autorité des vice-rois<sup>664</sup>. » En réalité, elles ont à leur tête des capitaines généraux, issus de la noblesse (*de capa y espada*), qui cumulent le statut de gouverneur et de président de l'audience. Une certaine autonomie s'affiche dans leur capacité à s'adresser directement au monarque sans passer par la voie hiérarchique, mais elles restent soumises au pouvoir politique du vice-roi. Pour Díez de la Calle, les « non prétoriales » sont, elles, soumises aux vice-rois (Charcas, Quito, Chili). Enfin les mixtes ne sont soumises que dans certains domaines aux vice-rois. L'audience de Guadalajara, d'après le commis, dépend du vice-roi pour les questions militaires et financières. Ce mélange entre organisations romaine et ibérique sert l'image impériale des possessions américaines et loue un ordre politique bien huilé mis en place par les Rois Catholiques, quitte à s'écarter des réalités. Néanmoins, Díez de la Calle retourne vers plus de pragmatisme lorsqu'il affirme que les audiences américaines « ont dans beaucoup de domaines un plus grand pouvoir que celles d'Espagne à cause de la grande distance<sup>665</sup>. » Cela n'allait pas sans poser des conflits d'autorité et de préséance qui ne sont pas abordés par le commis.

Par conséquent, l'ordre dans lequel les auteurs de descriptions abordaient les audiences revêtait une certaine importance. Pour éviter toute critique, Díez de la Calle précise qu'il a « commencé par cette ville de [Panama] la relation des choses qui appartiennent aux Royaumes et Provinces du Pérou en suivant la *Corónica* de Pedro Cieza de León telle qu'elle apparaît au folio 4<sup>666</sup>. » De même, Claudio Clemente traite des audiences « selon l'ordre dans lequel elle sont mises dans le *Sumario de las Leyes de Indias*<sup>667</sup>. » Deux facteurs semblent entrer en compte dans la préséance des audiences : leur ancienneté et leur importance politique. C'est pourquoi, chez Díez de la Calle, Santo Domingo passe avant Mexico et Panama avant Lima : l'ancienneté a primé.

---

<sup>664</sup> *MI*, f. 31v.

<sup>665</sup> *Id.*

<sup>666</sup> BNM, Ms 3024, f. 16v.

<sup>667</sup> Claudio Clemente, *Tabla cronológica del Gobierno secular y eclesiastico de las Indias occidentales...*, en Zaragoza, por los herederos de Diego Dormer ..., 1676, 2<sup>e</sup> éd., n.n.

Malgré les efforts de clarification, les circonstances rendaient l'existence territoriale des audiences assez vague. Le flou de l'étendue de leur juridiction et de leurs limites était une réalité qui n'allait pas sans poser problème<sup>668</sup>. Les cartes publiées dans la *Descripción* de Herrera fonctionnent par audience mais elles ne font figurer aucune limite ; les cartographes hollandais proposent bien des limites en utilisant des surfaces de différentes couleurs pour distinguer les provinces et les royaumes mais ils opèrent souvent des découpages arbitraires ou laissent des frontières floues<sup>669</sup>.

Díez de la Calle, qui suit ici Herrera et les *Leyes de Indias*, commence chacun de ses livres en donnant des indications sur l'étendue territoriale des audiences, il fait de même pour certaines provinces. Il peut donner les dimensions de l'audience comme pour Santo Domingo, longue de 550 lieues et large de 300 lieues<sup>670</sup>, ou bien de la manière suivante pour Mexico :

« Les Provinces de Nouvelle Espagne, depuis le cap d'Honduras jusqu'à la Floride, de la Mer du Nord à celle du Sud, depuis là où s'arrête l'audience du Guatemala jusque là où commence celle de la Galice ainsi que les Provinces de Yucatán, Cozumel et Tabasco<sup>671</sup>. »

Il délimite l'audience par des ensembles géographiques (les océans) ou politiques et ajoute les provinces dont l'appartenance pourrait ne pas être claire (comme la péninsule du Yucatán). Il n'existe pas vraiment de modèle pour définir les limites des circonscriptions ; de surcroît elles ne sont pas clairement fixées car les agents de la Couronne ne disposaient ni des moyens ni de la volonté de le faire<sup>672</sup>. Pour la Nouvelle Espagne, la nécessité de limites administratives et ecclésiastiques précises ne s'impose qu'en 1759 pour la carte épiscopale de la Nouvelle Espagne et 1774 pour la mise en place des intendances<sup>673</sup>.

En effet, Díez de la Calle rapporte quelques bizarreries – la plupart du temps sans commentaires – qui, dans la réalité, sont sources de tensions. Par exemple, le vice-roi de Nouvelle Espagne nomme les *alcades mayores* des Salins de Peñol Blanco et de Santa Maria et celui de la Province d'Avalos pourtant situés dans l'audience de Nouvelle Galice<sup>674</sup>. Une ligne dans l'œuvre de Díez de la Calle cache une dispute séculaire entre les audiences de Mexico et de Guadalajara pour le contrôle de la province d'Avalos. Il

---

<sup>668</sup> Del Vas Mingo, art. cit., p. 87.

<sup>669</sup> Par exemple sur la carte « Nova Hispania et Nova Galicia » une frontière passe au milieu du Michoacán, cf. Joan Blaeu, *Atlas maior of 1665. Hispania, Portugallia, Africa & America*, Köln, Taschen, 2006, pp. 192-193.

<sup>670</sup> BNM, Ms 3032, f. 20.

<sup>671</sup> *Ibid.*, f. 117.

<sup>672</sup> Voir également les descriptions fournies dans la *Recopilación*, L.II, T.XV, lois 2-13.

<sup>673</sup> Rojas, art. cit., pp. 228 et 237.

<sup>674</sup> *MNSR*, f. 100 v ; BNM, Ms 3023, f. 278, le même procédé est employé dans la *Relación universal* (1631) de León Pinelo/Díez de la Calle, cf. BNM, Ms 3048, f. 151r.



rencontre un problème similaire avec une ville située à la limite de la province de Santa Marta et du Venezuela. Nuestra Señora del Rio de la Hacha appartenant à l'audience de Santo Domingo est également traitée dans le livre sur l'audience de Quito<sup>675</sup>. Le commis expédie le problème en expliquant que « par une cédula du 16 janvier 1593, Sa Majesté ordonna que le gouverneur de Santa Marta le soit pour cette ville, le temps que durera sa Royale Volonté<sup>676</sup>. » Néanmoins, il précise que le titre d'*escribano de cabildo* dépend du secrétariat du Pérou.

Le port d'Arica, au Sud d'Arequipa, fait l'objet d'une cédula de 1592 : la ville appartiendrait à l'audience de Lima mais son *corregidor* obéirait aux décisions de l'audience de Los Charcas<sup>677</sup>. Juan Díez de la Calle inclut Arica dans le livre de l'audience de Lima mais élude complètement les dispositions de cette cédula<sup>678</sup>.

À côté de ces cas assez exceptionnels de décision royale, le commis rencontre des difficultés dans des zones floues entre deux audiences. Ainsi, certaines villes apparaissent à la fois dans les audiences de Lima et de Quito. C'est par exemple le cas de San Gregorio de Puerto Viejo<sup>679</sup>. Il doit s'agir d'une erreur car Puerto Viejo se trouve à 50 lieues au nord de Guayaquil qui appartient à l'audience de Quito. De plus, Díez de la Calle donne une description plus fouillée de ce port dans l'audience de Quito. Le même phénomène se produit pour une zone éloignée au cœur des Andes, la ville de San Juan de la Frontera de Chachapoyas fondée en 1538 qui reçoit une description détaillée dans l'audience de Lima et seulement quelques noms d'officiers dans celle de Quito<sup>680</sup>. On se demande si le commis fait bien le rapprochement...

La ville d'Ibagué « le premier peuplement du Nuevo Reino [de Granada] qui confine avec Popayán » est réunie à la ville de Tocaima dans le livre de l'audience de Bogotá<sup>681</sup>. On retrouve Ibagué dans le livre de l'audience de Quito avec un commentaire ajouté à côté du titre « du Nuevo Reyno selon León<sup>682</sup> ». Ce cas d'Ibagué ouvre le thème de la province de Popayán qui « se trouve entre les deux audiences du Nuevo Reyno et de Quito, une partie de son district appartient à la première, et l'autre partie à la seconde<sup>683</sup>. » L'origine de cette incertitude est à rechercher dans la *Relación universal* (1631) de León Pinelo qui commentait le problème de la façon suivante :

---

<sup>675</sup> BNM, Ms 3024, f. 227.

<sup>676</sup> BNM, Ms 3023, f. 90v.

<sup>677</sup> *Rec.*, L.II, T. XV, loi 15 (Philippe II, 22 juin 1592).

<sup>678</sup> BNM, Ms 3024, f. 127.

<sup>679</sup> *Ibid.*, Lima f. 137 ; Quito, f. 215.

<sup>680</sup> *Ibid.*, Lima f. 134 ; Quito, f. 206.

<sup>681</sup> *Ibid.*, f. 151.

<sup>682</sup> *Ibid.*, f. 216.

<sup>683</sup> *Ibid.*, f. 217.

« Certaines villes de la province de Popayán appartiennent à la chancellerie de Quito et certaines à celle du Nuevo Reino, ne sachant pas de manière certaine lesquelles sont à qui, nous les mettrons toutes dans le district du Nuevo Reino<sup>684</sup>. » Il s'agit d'une erreur dommageable car le chef-lieu Popayán se trouve appartenir à l'audience de Quito. Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* corrige cette approximation puisqu'il inclut les villes dans le livre de l'audience de Quito en précisant après chaque ville « *distrito del Nuevo Reyno – diocesis de Popayán* ».

Dans ces zones frontières, les villes peuvent également influencer les délimitations. En effet, si elles se trouvent plus proches d'un siège d'une audience à laquelle elles n'appartiennent pas, elles peuvent formuler une demande de changement. C'est le cas de la ville de Cartago, chef-lieu de la province du Costa Rica, qui « a demandé à être subordonnée à l'Audience royale de la ville de Panama en raison de la proximité et pour qu'elle puisse pourvoir au nécessaire pour son bien-être, sa préservation et sa croissance<sup>685</sup>. » C'est le Conseil des Indes qui doit examiner la requête.

Le conseil madrilène avait également à réfléchir à la pertinence de la création ou de la suppression des audiences. En effet, ces institutions étaient coûteuses et influençaient sensiblement l'organisation politique des territoires. Par exemple, l'audience de Panama fut créée une première fois en 1535 pour être supprimée en 1542 (remplacée par celle du Pérou) et finalement remise en place en 1563<sup>686</sup>. Díez de la Calle évoque le cas de l'audience de Guadalajara : « Étant donné le peu d'affaires que traite cette audience et étant sujette (comme il a été dit) au vice-roi de Nouvelle Espagne pour la guerre et les finances, cela fait de nombreuses années qu'il est question de la supprimer<sup>687</sup> (...). » C'est bien ce qui s'est passé pour l'audience de la Concepción au Chili supprimée en 1574 après seulement sept ans d'existence<sup>688</sup>.

Philippe II avait imposé que les circonscriptions administratives et ecclésiastiques correspondissent<sup>689</sup>. L'archidiocèse devait ainsi coïncider avec la juridiction de l'audience et le diocèse avec celle de l'*alcaldía mayor*. Cette règle ne fut que très partiellement suivie puisqu'en 1650, on comptait cinq archidiocèses pour onze audiences. Toutefois, la création de nouveaux diocèses constitue un sujet de grande importance pour le commis, d'une part, pour des raisons de gestion du personnel ecclésiastique dont il a la charge et, d'autre part, pour des raisons religieuses « qui [consistent] à soulager la conscience du Conseil Royal des Indes, le salut de ces âmes et la sécurité du

---

<sup>684</sup> Cité dans Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.*, p. 85.

<sup>685</sup> BNM, Ms 3023, f. 327v.

<sup>686</sup> *Rec.*, L.II, T.XV, loi 4 ; BNM, Ms 3024, f. 13.

<sup>687</sup> *MNSR*, f. 92.

<sup>688</sup> Díez de la Calle, *Memorial y Resumen Breve de noticias...*, Madrid, 1654, f. 8v.

<sup>689</sup> *Rec.* L.II, T.II, loi 7 (Ordonnances e 1571 et 1636).

[salut] de Sa Majesté<sup>690</sup>. » Cette question apparaît à propos de la fondation d'un nouvel évêché à Veracruz. Le commis rapporte que plusieurs cédulas ont été envoyées aux hauts dignitaires de Mexico, Tlaxcala et Oaxaca pour qu'ils donnent leur avis mais « les informations nécessaires pour résoudre un sujet d'une telle importance ne sont pas encore arrivées<sup>691</sup>. » Un dossier a été constitué mais il reste ouvert faute d'avoir réuni tous les papiers « car cette affaire est très grave et importante et d'une grande inquiétude pour la conscience. » Il énumère ensuite les nouveaux diocèses fruits d'une séparation depuis 1605. Enfin, il se réfère à Juan Solórzano Pereira pour exposer les raisons qui peuvent conduire à la division d'un diocèse, à savoir « un grand district, une population nombreuse et une rente opulente<sup>692</sup>. » Les motifs invoqués ne tiennent pas compte de la correspondance avec une unité administrative.

La question de l'éloignement de l'évêché d'avec les villes et les provinces de son diocèse constitue également un sujet d'inquiétude et le moyen de réaffirmer le Patronage royal. Ainsi, Díez de la Calle recopie dans ses *Noticias Sacras y Reales* une cédula de 1596 qui ordonne le rattachement de la province de Soconusco au diocèse du Chiapas : « en vertu de l'autorité apostolique qui m'est concédée pour déclarer les limites des diocèses des Indes, les réduire ou les étendre comme bon me semble<sup>693</sup>. »

L'organisation territoriale ecclésiastique venait donc se superposer à l'organisation judiciaire et administrative. Cet ensemble formait un puzzle où les pièces étaient souvent mal taillées et avec lequel le commis madrilène composait tant bien que mal. En effet, les diocèses pouvaient constituer des moyens de repères ou des territoires intermédiaires entre le niveau de l'audience et celui de l'*alcaldía mayor*. Ainsi, la liste des lieutenances (*tenientazgos*) de l'audience de Mexico était classée par diocèse tout comme la liste des *alcaldías mayores* et des *corregimientos* qui précisait pour chacun d'eux à quel diocèse ils appartenaient<sup>694</sup>. Le maillage épiscopal (rapidement mis en place) avec la force du *patronato*, fournissait au Conseil des Indes un espace de contrôle et d'appui important, en somme une « Église coloniale » selon l'expression de Robert Ricard<sup>695</sup>. Díez de la Calle n'avait-il pas extrait diverses informations fraîches et fiables des *Relations géographiques* de 1635 et 1648 qui raisonnaient à l'échelle du diocèse ?

Díez de la Calle s'étant fixé comme plan de consacrer un livre de ses *Noticias* à chaque audience, il inclut donc les diocèses sans trop de difficulté

---

<sup>690</sup> BNM, Ms 3023, f. 206.

<sup>691</sup> *Ibid.*, f. 205v.

<sup>692</sup> *Ibid.*, f. 206.

<sup>693</sup> *Ibid.*, f. 305v.

<sup>694</sup> *Ibid.*, ff. 176 et 165-170.

<sup>695</sup> Robert Ricard cité dans Bernard Lavallé, *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 1993, p. 158.

dans ce schéma. Preuve que le Conseil, dans la création des diocèses, s'efforçait de faire correspondre les limites administratives et ecclésiastiques<sup>696</sup>. Bien entendu quelques problèmes surgissaient comme avec le diocèse de Popayán suffragant de l'archevêché de Bogotá mais qui appartenait à l'audience de Quito<sup>697</sup>.

Finalement, on constate rapidement que la délimitation – sauf en cas de conflits de juridictions – n'est pas la principale préoccupation du commis madrilène. Certes l'accès au siège de l'audience et des dimensions raisonnables pour les diocèses retiennent son attention. Toutefois, le corps de l'ouvrage qu'il propose au lecteur, reflet des territoires qu'il a à gérer, est fait de villes. Celles-ci sont contenues dans des paragraphes ou des chapitres qui forment le squelette de l'ouvrage sur lequel il peut appliquer la chair c'est-à-dire les agents (civils et ecclésiastiques) de la Couronne.

### ***Un canevas de villes vaguement localisées : le corps du territoire***

Les villes sont systématiquement dénombrées et énumérées. Dans le *Memorial y compendio breve* (1648) présenté au roi, le commis parle de « deux cent vingt *ciudades*, *villas* et colonies d'Espagnols (...) dans lesquelles il y a plus de 4 800 offices pourvus par [Sa] Majesté<sup>698</sup>. » Díez de la Calle traite donc dans une bien moindre mesure des *poblaciones*, d'autant plus s'il n'y a pas d'officiers et si « les autres villages d'Indiens sont nombreux et hors du sujet qu'[il] traite<sup>699</sup>. » On touche en effet au cœur du sujet et aux limites de l'œuvre. À propos de l'audience de Santo Domingo, la première traitée dans tous ses ouvrages, il apporte les précisions suivantes sur son objectif :

« Bien que dans le district de cette Audience il y ait d'autres *poblaciones*, je ne fais pas mention d'elles de façon détaillée (...) et beaucoup d'histoires en parlent de manière exhaustive. En outre, cela s'écarte de mon principal objectif qui est de rappeler à la mémoire les plus importantes et quelques nouvelles [*poblaciones*] ; les présides, les places et les offices que Sa Majesté et ses ministres désignent<sup>700</sup>. »

Pour la région de Sinaloa, il explique qu'il ne traitera pas des *poblaciones* si « dans les livres royaux il n'y est pas fait état d'offices pourvus par Sa

---

<sup>696</sup> Díez de la Calle n'évoque pas le découpage des provinces des ordres religieux mais la définition de ces limites cherche à concorder avec les circonscriptions administratives comme par exemple avec la province jésuite du Pérou. Cf. Aliocha Maldavsky, « Le général et le décimètre. Limites de province et territoires de mission dans la Compagnie de Jésus au Pérou au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in de Castelnaul-L'Estoile et Regourd (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 282.

<sup>697</sup> BNM, Ms 3024, f. 219v.

<sup>698</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 14.

<sup>699</sup> *Ibid.*, f. 14v. Voir aussi *MNSR*, f. 132v.

<sup>700</sup> *MNSR*, f. 40v.

Majesté<sup>701</sup>. » Ainsi, en dehors des *cedularios* et des *papeles* du Conseil, point de salut. Pour exister dans la représentation de Díez de la Calle, un lieu doit accueillir un agent royal dont l'existence doit pouvoir être vérifiée depuis le Conseil des Indes.

Ce filtre allait favoriser l'échelon qui apparaissait le plus évidemment (et le plus massivement), celui des *alcaldías mayores*, *corregimientos* et *gobernaciones*. Ces dernières catégories étaient bien présentes dans la documentation et le commis pouvait compter sur des listes exhaustives envoyées par les autorités locales. Par cette méthode, aucune implantation d'une certaine importance ne lui échapperait. Le critère retenu était donc presque exclusivement administratif et politique. En effet, chaque livre des *Noticias* est divisé en deux parties (mais pas de manière formelle) : d'une part, le corps du texte dans lequel l'auteur décrit les villes par paragraphe et, d'autre part, une liste des *alcaldías mayores* et des *corregimientos* placée à la fin<sup>702</sup>.

Par exemple, le *real de minas* de Ramos apparaît bien dans le *Memorial* de Díez de la Calle dans la liste des *alcaldías mayores* nommées par l'audience de Guadalajara mais ne bénéficie pas d'un développement comme celles d'Aviño ou de Fresnillo<sup>703</sup>. Pourtant le *real de minas* compte, dans les années 1620, 300 *vecinos*, une paroisse et un couvent franciscain d'après Vázquez Espinosa ainsi qu'un *receptor de azogues*<sup>704</sup>. Faute de critères clairement définis, il est difficile de comprendre certains choix de l'auteur dans la mise en valeur des lieux. Le défaut d'informations est sans doute un des principaux facteurs. Dans le cas des installations minières, la rapidité d'apparition (et de disparition) des sites expliquerait également le manque d'assurance du commis.

L'*alcaldía mayor* et le *corregimiento* constituaient les fondements locaux de la colonisation et, comme les audiences, elles puisaient leur origine dans la Castille médiévale<sup>705</sup>. Leurs titulaires étaient principalement nommés par les autorités régionales (le vice-roi et les présidents d'audiences) ou exceptionnellement par le roi dont ils étaient les représentants locaux. Le centre de ces juridictions était urbain, comme l'explique magistralement

---

<sup>701</sup> *Ibid.*, f. 98v.

<sup>702</sup> Vázquez de Espinosa opère de manière assez similaire en plaçant des tableaux des *alcaldías* et des *corregimientos* à la fin des deux parties, pour ceux du vice-royaume de Nouvelle Espagne cf. Vázquez Espinosa, *op. cit.*, pp. 266-269.

<sup>703</sup> *Ibid.*, f. 93v.-94 et 100.

<sup>704</sup> Certes, vers 1640, il y a beaucoup moins de mineurs d'après la visite de l'*oidor* Francisco de Rojas mais c'est également le cas pour d'autres *reales* comme celui de Fresnillo. Vázquez Espinosa, *op. cit.*, p. 174.

<sup>705</sup> Del Vas Mingo, art. cit., p. 90 ; pour un exemple concret, démontrant l'importance de l'*alcaldía mayor* dans le processus de colonisation au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, voir Thomas Calvo, *Vivre dans la Sierra Zapotèque du Mexique 1604-1707. Vaincre la défaite*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 85-114.

Solórzano de Pereira<sup>706</sup>. En théorie, l'*alcade mayor* était *letrado* et le *corregidor* de *capa y espada*. Ces charges étaient recherchées car elles pouvaient apporter de substantiels bénéfices, principalement tirés de l'exploitation des Indiens. Toutefois, à l'intérieur des Indes occidentales et des audiences, d'énormes écarts existaient entre les différentes charges et leur localité de rattachement. Entre le *corregimiento* de Potosí et l'*alcaldía mayor* de la Villa de Santiago de Exapa, il y avait naturellement un gouffre.

Tableau 6. *Alcades mayores* et *corregidores* dans les deux vice-royautés selon Díez de la Calle (1646-1660)

	Nouvelle Espagne	Pérou	Total
<i>Corregidores</i>	135	134	269
<i>Alcaldes mayores</i>	162	6	168
Total	297	140	437

Source : Berthe, Calvo, *Administración e imperio, op.cit.*, p. 47

Aux Indes occidentales, trois types de peuplement urbain (ou semi-urbain) existaient : *Ciudad*, *villa* et *pueblos* (ou *lugar*)<sup>707</sup>. La hiérarchie, bien qu'officielle, n'était pas stricte et le nombre de *ciudades* et de *villas* variait suivant les audiences. Les statuts de *ciudad* et de *villa* ne changeaient pas vraiment la vie quotidienne des habitants mais il y avait un certain prestige dans le titre de *Ciudad*. Díez de la Calle n'oublie jamais de préciser, avant le toponyme, le statut officiel des lieux (Vázquez Espinosa également). Certains portent le titre de *lugar* ce qui évoque un tout petit noyau d'Espagnols comme à Guitlalpa, siège d'un *alcalde mayor* près de Cholula. Pour certaines provinces très majoritairement indiennes, on s'interroge sur l'existence d'une implantation espagnole malgré la présence d'un *alcalde mayor* comme à Gilotepec ou Guichiapa près de Veracruz<sup>708</sup>. En somme, de nombreuses variantes existent dans la dénomination officielle et la réalité des implantations espagnoles qui se révèlent souvent précaires. Pourtant, Díez de la Calle offre au lecteur une image claire et organisée de tous ces lieux avec les titres, les noms de villes et les recensements maintes fois répétés des postes présents dans la ville. L'ensemble paraît organisé et hispanisé.

<sup>706</sup> Cité dans Del Vas Mingo, art. cit., p. 90, « On établit, en Nouvelle Espagne comme au Pérou et dans les provinces qui le requéraient, des *Corregidores* ou *Gobernadores* dans toutes les Villes et Lieux qui étaient chefs-lieux de Province ou là où ils semblaient nécessaires pour gouverner, défendre et maintenir la paix et la justice pour les Espagnols et les Indiens qui les habitaient comme le firent les Rois Catholiques dans les Royaumes de Castille et León (...) »

<sup>707</sup> *Rec.*, L.IV, T.VII, loi 2 (Philippe II, Ordonnances de 1571).

<sup>708</sup> *MNSR*, ff. 68 et 70.

## *Distances et localisations*

Le moyen le plus courant pour le commis de situer les lieux est de fournir les distances qui les séparent. L'unité de mesure est la lieue (*legua*) « espace de chemin qui contient trois milles » et « normalement c'est ce que l'on parcourt en une heure<sup>709</sup>. » Il s'agit d'une mesure assez vague « dont la longueur et très variable entre les Nations » mais qui tend petit à petit à acquérir plus de précision. Au XVII<sup>e</sup> siècle, 17,5 lieues espagnoles sont censées équivaloir à un degré de longitude soit 20 000 pieds castillans (à peu près 5,5 kilomètres). La *legua* est d'un usage très courant dans les publications comme dans la correspondance : c'est la référence pour donner une idée de grandeur dans le domaine des distances.

La seconde manière de situer un lieu est de fournir ses coordonnées géographiques. En Espagne, le méridien de Tolède est utilisé comme degré zéro depuis Alfonso X le Sage (1221-1284). Au XVII<sup>e</sup> siècle, Tolède n'est plus le centre du pouvoir bien qu'elle détienne toujours le titre de primat. Madrid, la nouvelle capitale, se trouve sur le même méridien et la symbolique du centre est sauvée. Dans de très rares cas, Díez donne aussi la longitude, difficile à calculer. Malgré ces contraintes, les atlas à la disposition de Díez de la Calle indiquent assez précisément ces données contrairement aux cartes publiées avec la *Descripción* d'Herrera.

Première remarque, Juan Díez de la Calle adopte la manière de situer les lieux d'Antonio de Herrera. Le commis ne procède pas par itinéraire en situant les distances entre chaque site suivant un cheminement linéaire. En effet, il place, dans la grande majorité des cas, les lieux par rapport à un chef-lieu (*cabecera* ou *cabeza de distrito*), en général le siège de l'audience ou de l'évêché. Certaines villes sont localisées par rapport à deux, voire trois autres points et, parfois, avec un point cardinal. Tout cela permet une localisation dans l'espace beaucoup plus nette. Il arrive également que Díez de la Calle fournisse la distance par rapport au littoral. De plus, de manière à bien illustrer la hiérarchie politique, le commis donne la distance entre chacun de ces grands centres urbains et Tolède ou Madrid<sup>710</sup>. Cette distance « en ligne droite » traduit par sa grandeur l'éloignement mais ne donne qu'une information très vague : si quelques chiffres sont assez justes, d'autres s'écartent de la réalité de 500 kilomètres. Les principales villes bénéficient également de la localisation par les coordonnées géographiques. Les sièges d'audience sont situés avec la latitude et la longitude et certaines villes de seconde importance seulement avec la latitude.

---

<sup>709</sup> *Cov. et Aut.* (1734).

<sup>710</sup> L'Allemand Heinrich Martin dans son *Repertorio de los Tiempos* publié en 1606 à Mexico dresse « un tableau des longitudes qui situe plus d'une centaine de villes de la Monarchie catholique par rapport au méridien de Mexico », in Serge Gruzinski, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56<sup>e</sup> année, n°1, 2001. p. 99.

Tableau 7. Distances (en lieues) entre Tolède et les grandes villes américaines fournies par Juan Díez de la Calle (JDC)

		Santo Domingo	Mexico	Panama	Lima	Bogotá	Quito	La Plata
Toledo	JDC	1247	1740	1560	1820	1440	1686	1780
	<i>Google Earth*</i>	1220	1650	1490	1730	1450	1590	1660

\*Nous avons converti une lieue pour 5,5 kilomètres.

Deuxième remarque, que l'on constate tout de suite avec le tableau ci-dessus, Díez de la Calle est loin de rechercher l'exhaustivité. Il néglige de donner les distances pour quatre audiences (Guadalajara, Guatemala, Manille, Chili) alors qu'elles sont présentes dans la *Descripción* d'Herrera.

Sur les 325 lieux que Juan Díez de la Calle traite dans ses *Noticias Sacras y Reales* (1657-1659), 212 sont localisés, soit 65%. Excepté le Nouveau Royaume de Grenade, les audiences de la vice-royauté du Pérou se situent sous cette barre des deux tiers ; davantage de lieux restent sans localisation dans les espaces moins bien connus du commis. Pour la Nouvelle Espagne, Manille constitue une exception, les distances en lieues entre les villes sont ignorées (également par Herrera) : l'archipel, espace complexe et éloigné, constitue un obstacle dans la représentation. La route maritime rend compte de la distance : entre le cap d'Espiritu Santo jusqu'à Manille il y a 100 lieues que l'on effectue en huit jours<sup>711</sup>. Au contraire, l'audience de Guatemala donne l'apparence d'un territoire maîtrisé pour lequel le commis est capable de situer 83% des lieux. De même, les audiences de Santo Domingo et Guadalajara bénéficient d'un traitement satisfaisant alors que beaucoup de lieux de l'audience de Mexico (principalement des mines) restent dans le flou. On peut ici parler de négligence ou d'absence d'intérêt de la part du commis car il disposait de ces données. Ainsi, pour les Mines de Cultepeque ou le pueblo de Huautitlan, il aurait pu se reporter à Laet qui fournit les distances par rapport à Mexico. Il oublie très rarement de reporter une distance fournie par Herrera, sa principale référence.

<sup>711</sup> BNM, Ms 3023, f. 362v.



Tableau 8. Lieux et distances chez Juan Díez de la Calle (JDC) et Antonio de Herrera

	Sto Domingo		Mexico		Guadalajara		Guatemala		Manille	
Nombre de lieux	47		65		34		24		9	
Nombre de lieux où JDC donne une distance	33	70%	42	65%	25	73%	20	83%	1	11%
<i>Idem</i> pour Herrera	23	49%	15	23%	11	32%	17	71%	0	-
Données identiques*	16	70%	10	66%	7	63%	11	65%	-	-

\*Le pourcentage est calculé à partir du nombre de lieux donnés par Herrera.

Panama		Lima		Bogotá		Quito		La Plata		Chili	
7		32		31		38		28		10	
4	57%	19	59%	24	77%	21	55%	17	60%	6	60%
3	43%	16	50%	20	65%	19	50%	11	39%	7	70%
2	66%	11	69%	17	85%	18	95%	11	100%	6	86%

	TOTAL	
Nombre de lieux	325	
Nombre de lieux pour lesquels JDC donne une distance	212	65%
<i>Idem</i> pour Herrera	142	44%
Données identiques	109	77%

Troisième remarque, Juan Díez de la Calle fait en effet un usage immodéré des données contenues dans la *Descripción* d'Herrera. Quand celui-ci fournit des distances (pour 44% des lieux évoqués par Díez de la Calle), le commis les reprend dans 77% des cas. Au total, un peu plus de la moitié des distances fournies par Díez de la Calle vient de l'ouvrage d'Herrera<sup>712</sup>. Le commis puise dans Herrera surtout pour les audiences d'Amérique du Sud où il reprend plus de 85% des chiffres du chroniqueur. Pour Mexico, seulement 10 des 42 lieux situés par Díez de la Calle le sont à partir du chroniqueur ; le commis dispose effectivement des descriptions actualisées envoyées par Juan de Palafox et Martín de San Martín. Dans la plupart des cas, Díez de la Calle ne corrige pas Herrera mais le complète. Lorsque les deux auteurs divergent, il s'agit davantage d'une erreur de recopiage du commis que d'un souci d'exactitude comme pour la distance entre Lima et Ayacucho : le chroniqueur indique 60 lieues au sud-est et le

<sup>712</sup> Herrera est la principale source pour les auteurs européens, y compris les cartographes, du XVII<sup>e</sup> siècle. Cf. Chantal Cramaussel, « Un desconocimiento peligroso : La Nueva Viscaya en la cartografía y los grandes textos europeo de los siglos XVI Y XVII », *Relaciones*, 75, 1998, vol. XIX, p. 198.

commis 70 lieues au sud-ouest, or c'est le chroniqueur qui donne la distance exacte...

Une seule fois seulement, une réflexion de Díez de la Calle témoigne explicitement d'une méthode pour confronter ses sources. À propos de Cuzco, il se réfère à Giovanni Botero qui place la ville à 17° de latitude et 150 lieues de Lima contre 13,5° pour Herrera et 125 lieues de Lima. En réalité, Cuzco se situe à 13° 31 mn. Le commis penche pour la position de Botero qui « semble plus vraisemblable puisque la Ciudad de los Reyes étant à 12 degrés sud de latitude, 150 lieues de distance sont beaucoup trop peu pour un seul degré<sup>713</sup>. » Cette remarque montre les difficultés rencontrées par Díez de la Calle pour se représenter l'espace géographique en deux dimensions. En effet, il ne prend pas en compte l'éloignement est-ouest entre Lima et Cuzco et suit Botero dans son erreur qui met Cuzco au niveau d'Arequipa. Le commis aurait pourtant pu se tourner vers les cartes qui indiquaient assez précisément Cuzco à l'Ouest de Lima vers 13,5° sud de latitude<sup>714</sup>. De plus, il préfère au chroniqueur officiel des Indes une donnée fournie par un ouvrage plus ancien d'un auteur italien non spécialiste de l'Amérique. Néanmoins, le doute semble assaillir notre commis qui rajoute avec un astérisque que le Père Calancha situe Cuzco à 14° 50 mn de latitude.

Quatrième remarque, on peut se demander quel était le degré d'exactitude de données géographiques délivrées par Díez de la Calle ? Pour cela, il convient de prendre toutes les précautions quant à nos exigences actuelles « de vérité » et celles de l'Époque moderne<sup>715</sup>. Les moyens et les compétences techniques en matière de repères géographiques étaient assez limités. Le calcul de la latitude était certes à la portée de tout individu disposant de notions de géométrie, mais celui de la longitude, relativement simple, nécessitait un instrument de mesure du temps précis inexistant avant 1678.

Ces précautions prises, nous avons comparé les chiffres du commis avec ceux fournis par le logiciel *Google Earth* pour les audiences de Santo Domingo et celle de Lima. Sans surprise, le commis se trompe souvent : pour les Caraïbes, 46% des distances sont données avec une erreur supérieure à cinq lieues, 71% sont surestimées. Ainsi, plus de la moitié des distances est à peu près exacte. Sur l'île de Porto Rico, il les surestime largement. Il évalue plutôt bien celles entre les villes proches du littoral de la Nouvelle Andalousie (Cumana, Nueva Barcelona, Nueva Valencia, Nueva Xerez) mais il se trompe de 50 lieues pour des villes intérieures qu'il croit beaucoup plus éloignées qu'elles ne le sont en réalité (Nueva Segovia, Trujillo de Nuestra Señora de la Paz). On peut ici considérer que le peu de

---

<sup>713</sup> BNM, Ms 3024, f. 117.

<sup>714</sup> Voir par exemple la carte du Pérou de l'*Atlas Novus* de Jan Jansson.

<sup>715</sup> Broc, *op. cit.*, p. 51 ; Febvre, *op. cit.*, « Les appuis de l'irrégion : les sciences ? », pp. 353-390.

contact avec ces lieux reculés situés sur le *limes* de l'empire pousse à accentuer les distances. Pour l'audience de Lima, il donne quatre distances exactes, 40% sont surestimées et 30% sous-estimées ; 65% ont une marge d'erreur inférieure à cinq lieues. Ainsi, on constate que la géographie de cette audience au cœur de l'empire est plutôt bien maîtrisée.

En somme, Díez de la Calle est un commis qui s'acharne à recenser et à compiler méticuleusement les cédulas pour trouver trace du moindre officier ou curé mais qui se révèle peu rigoureux dans la localisation des lieux. Comme ses contemporains, il se reporte à l'ouvrage qui fait autorité c'est-à-dire la *Descripción* proposée par Antonio de Herrera qu'il complète parfois par d'autres documents. La *Descripción* est elle-même fondée sur les données compilées par López de Velasco dans les années 1570-1580. Le précieux témoignage d'un Vázquez de Espinosa tombe, lui, aux oubliettes. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les autorités de Nouvelle Espagne utilisaient encore la carte d'Ortelius<sup>716</sup>.

### ***Les communications intérieures***

Force est de constater que le système de communication et de transport intérieur des territoires que le Conseil des Indes doit administrer n'est pas une préoccupation du commis madrilène. Contrairement à Vázquez de Espinosa qui parcourt le continent et s'intéresse aux différents modes de transports et aux temps de parcours, le commis, bien installé dans son fauteuil évoque peu cette thématique, hors les trajets de la *Carrera de Indias*. Il faut chercher au détour d'un paragraphe une remarque ou une allusion aux chemins et au cabotage.

À propos de Veracruz qu'il qualifie de « porte par où entra [la] sainte foi catholique [en Nouvelle Espagne] », Díez de la Calle parle de deux chemins menant à Mexico, un de 60 lieues et l'autre de 65, sans en dire plus<sup>717</sup>. La relation envoyée par Juan de Palafox de son évêché (1648) et reproduite par Díez donne en revanche une description précise et pittoresque du « chemin royal qui va de Puebla à Mexico jusqu'au port de Veracruz<sup>718</sup> ». L'isthme de Panama fait l'objet de plus d'attention puisqu'il est au croisement de plusieurs voies de communication importantes pour la mécanique coloniale, notamment le passage d'une façade maritime à l'autre. Díez de la Calle expose le trajet qui conduit de Porto Belo (Atlantique) à Panama (Pacifique) sans cacher les difficultés qu'il comporte<sup>719</sup>.

Le commis est plus discret sur le passage de l'argent de Potosí et se contente de décrire le transport des marchandises venues d'Espagne. En

---

<sup>716</sup> Rojas, art. cit., p. 246.

<sup>717</sup> BNM, Ms 3023, f. 202v.

<sup>718</sup> *Ibid.*, f. 216.

<sup>719</sup> BNM, Ms 3024, f. 24v.

outre, il ne donne aucune indication sur les capacités de transports. Il évoque au passage la visite au Honduras de l'ingénieur militaire de Philippe II, Baptista Antonelli, pour trouver une alternative à la route de Balboa<sup>720</sup>. Par ailleurs, toujours en Amérique centrale, il rapporte l'existence de chemins « transaméricains » malgré l'interdiction du commerce Mexique-Pérou prononcée en 1634 (qu'il n'évoque absolument pas). En effet, la ville de Santiago de Alanje dans les confins septentrionaux de la vice-royauté du Pérou voit passer les mules qui vont au Costa Rica et au Nicaragua par une piste montagneuse soumise aux attaques de « nombreux Indiens infidèles<sup>721</sup> ». Plus à l'est, Remedios, chef-lieu de la province de Veraguas et toute proche de l'océan Pacifique, permet de communiquer avec la ville de Panama, les provinces du Costa Rica ainsi qu'avec le Pérou d'où proviennent des marchandises une fois par an. Le transport entre la ville et le port se fait par « canoë et barques » et autres *balsas* par trois cours d'eau navigables<sup>722</sup>.

Les chemins secondaires ou en « cul-de-sac » sont rapidement cités comme le chemin royal qui va de Mexico au Chiapas puis au Guatemala<sup>723</sup>. La route permet aussi de mieux situer une ville comme Loja qui se trouve sur le chemin qui va de Cuzco à Quito<sup>724</sup>. Il s'agit de la voie inca de l'Altiplano mais Díez ne mentionne pas ce fait. Dans la province du Rio de la Plata, passe un chemin de 300 lieues qui va de Las Charcas à Asunción en passant par Santa Cruz de la Sierra<sup>725</sup>. Par ailleurs, il mentionne les villes qui ne sont accessibles que par la mer comme pour la Trinidad (sur la côte atlantique du Panama)<sup>726</sup> ou Santiago de Tolu car « on ne peut pas bien marcher dans certaines parties à cause des marécages et des montagnes<sup>727</sup>. » Cette région de forêts denses et humides du Darién panaméen et du Chocó colombien est encore aujourd'hui un espace vide sans passage terrestre, seul hiatus dans la Panaméricaine.

## La comptabilité de l'espace : démographie et économie

### *Démographie*

Tout comme pour les distances, Díez de la Calle ne recherche pas l'exhaustivité dans le domaine de la démographie. Pour les 325 lieux qu'il

---

<sup>720</sup> BNM, Ms 3023, f. 313. Díez de la Calle se trompe dans le prénom et le nom de l'ingénieur, il parle de Juan Baptista Anconeli qui correspond à son frère, également ingénieur mais dans la péninsule.

<sup>721</sup> *Ibid.*, f. 27.

<sup>722</sup> BNM, Ms 3024, f. 28.

<sup>723</sup> BNM, Ms 3023, f. 236v.

<sup>724</sup> BNM, Ms 3024, f. 204

<sup>725</sup> *Ibid.*, f. 281v.

<sup>726</sup> *Ibid.*, f. 33.

<sup>727</sup> *Ibid.*, f. 182.

prend la peine d'évoquer de manière substantielle dans les *Noticias Sacras y Reales*, il donne dans 28% des cas le nombre d'habitants espagnols. Dans ces 28%, 73% concernent la vice-royauté de Nouvelle Espagne. Pour l'audience de Quito, il est seulement capable de fournir le nombre d'habitants de la capitale, de même au Chili où seul le nombre de soldats est indiqué et pour l'audience de Lima où sept estimations apparaissent. Une fois de plus, les lacunes du commis concernant la vice-royauté du Pérou émergent. *A contrario*, il peut donner une estimation pour la moitié des implantations espagnoles de l'audience de Santo Domingo, notamment grâce à la description de Lobo de Castrillo et aux quelques indications prises chez Vázquez de Espinosa. Des audiences secondaires comme celles du Guatemala, Manille et Panama reçoivent des estimations moyennes. Néanmoins, sa place au secrétariat de Nouvelle Espagne ne lui permet d'avancer des chiffres que pour quinze villes (les principales) de l'audience de Mexico et onze de l'audience de Nouvelle Galice.

En outre, les données sur les populations « non espagnoles », les Indiens, les Noirs, les mulâtres et les métis sont très lacunaires pour les villes. Cependant, Díez de la Calle s'efforce d'évaluer la population, notamment le nombre d'Indiens par grands ensembles. Il donne par exemple des chiffres globaux pour la vice-royauté du Pérou datant de 1586 et qu'il tient de la description manuscrite de Juan Canelas Albarran soit « 3 564 602 habitants dont 3 529 402 indigènes et 135 200 Espagnols, Noirs, métis et mulâtres<sup>728</sup>. » Le commis s'attache à retranscrire ces chiffres pour deux raisons : un, il recense les Indiens tributaires, moteurs de l'économie coloniale ; deux, il dénombre les nouveaux chrétiens, justification de l'entreprise coloniale. Certaines données sont parfois peu exploitables comme le nombre de baptêmes, les 400 000 tributaires de Santa Cruz de la Sierra donnés par Antonio de Herrera ou encore des informations très anciennes pour Quito. Les chiffres pour la vice-royauté de Nouvelle Espagne semblent pourtant s'approcher de la réalité.

Pour les tributaires, avec une pondération acceptable de 2,9<sup>729</sup>, on obtient un chiffre de 6,5 millions environ dans les zones sous domination directe : ces chiffres sont assez vraisemblables. On peut estimer la population indienne à huit millions avec celle des *doctrinas* et des régions plus ou moins dominées. Néanmoins, les chiffres du Pérou sont un peu sous-estimés : cette marge d'erreur peut être attribuée à la faiblesse de la documentation de Díez de la Calle pour cette région<sup>730</sup>.

<sup>728</sup> BNM, Ms 3023, f. 7v.

<sup>729</sup> Ratio utilisé pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle dans la région de Nouvelle Galice, Sherburne Friend Cook & Woodrow Wilson Borah, *Essays in population history: Mexico and the Caribbean*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 1971, p. 336.

<sup>730</sup> Thomas Calvo, « Populations, métissages et migrations (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Historiens et géographes*, 05/2001, 374, p. 195. Merci à Th. Calvo pour ses commentaires avisés à propos du tableau 9.

Tableau 9. La population indienne dans les *Noticias Sacras y Reales* (1655-1660)

Lieux	Tributaires	« baptisés » ou dans des <i>doctrinas</i>
District de la Nueva Tarragona		12 000 <i>almas</i>
Audience de Nouvelle Espagne	600 000	
Diocèse de Puebla	250 000	
Diocèse de Oaxaca	150 000	
Province du Yucatán	113 964	147 276
Province de Sinaloa		80 000
Nouveau Mexique		500 000
Guatemala	25 000	
Manille	130 938 <sup>731</sup>	819 276
<b>Vice-royauté de Nlle Espagne</b>	<b>1 269 902</b>	<b>1 122 572</b>
District de Trujillo (Pérou)	52 000	
District de Chachapoyas	20 000	
District de Leon de Huanuco	30 000	
Audience de Quito	(en 1586) 118 141	
Santa Fe de Bogotá	50 000	
District de Huamanga	30 000	
Cuzco	100000	
La Plata	60 000	
Région de Potosí	100 000	
Santa Cruz de la Sierra	400 000	
Paraguay		400 000
<b>Vice-royauté du Pérou</b>	<b>960 141</b>	<b>400 000</b>

L'administrateur est également sensible aux quelques recensements détaillés qui sont à sa disposition. En effet, il recopie le très précis recensement de Guadalajara de 1651<sup>732</sup>. Au total, ce dernier recense 447 familles qu'il décompose par catégories ethno-sociales et par âge : 1 839 Espagnols, 233 métis, 292 Indiens (sans compter ceux des quartiers périphériques), 310 mulâtres et Noirs libres et 683 esclaves noirs et mulâtres ainsi que 96 religieuses du couvent de Santa Maria de Gracia. Ainsi, Guadalajara comptait 3 357 habitants, soit en moyenne 7,5 individus par « famille ». Díez de la Calle reproduit deux autres recensements précis pour Valladolid de Michoacán mais plus anciens (1620-1624) :

En 1620, « il y avait 2 569 personnes sans les célibataires, les mulâtresses, les Noirs, les libres et les métis ainsi que 598 personnes dans les quartiers périphériques de la ville » ; en 1624, « il y avait 220 maisons, 309 vecinos avec 465 enfants et 1 116 domestiques,

<sup>731</sup> Dans le *Memorial* de 1646, Díez donne un autre chiffre plus réaliste de 44 763 tributaires. *MNSR*, f. 159v.

<sup>732</sup> BNM, Ms 3023, f. 267v.

229 esclaves et dans les faubourgs 12 *pueblos* comptant plus de 1 000 Indiens et dans les fermes et les environs 118 Espagnols avec leurs enfants, leurs familles et leurs domestiques<sup>733</sup>. »

Malgré ces renseignements, Díez de la Calle continue de parler de 250 *vecinos* pour la ville de Valladolid de Guayangareo. Par ailleurs, en montrant la composition sociale de deux villes américaines, ne poursuit-il pas un objectif explicatif ? Montrer aux lecteurs la place que tiennent les Indiens, les esclaves, les *criados* dans la société coloniale.

En confrontant les sources, nous pouvons examiner la précision de quelques chiffres. Prenons une ville pour laquelle le commis est censé être bien informé : San Juan de Porto Rico, d'où il reçoit deux relations d'évêques. En 1644, López de Haro parle de moins de « deux cents *vecinos* même si certains disent qu'il y a plus de 4 000 femmes avec les Noires et les mulâtresses<sup>734</sup> », il dénombre également 300 soldats ; en 1651, Fray Fernando Lobo de Castrillo ne dit malheureusement rien sur San Juan. En 1646, Díez compte « 400 *vecinos* avec le préside » – sachant qu'il y a 400 places de soldats mais qu'elles ne sont jamais totalement pourvues – et il cite un rapport de 1630 qui estime à 550 le nombre d'hommes pouvant prendre les armes<sup>735</sup> ; Vázquez de Espinosa voit 300 *vecinos* vers 1625. En 1647, le chroniqueur local Diego de Torres Vargas compte 500 *vecinos* mais un an plus tard, après une épidémie de peste un document de 1648 parle de 200 *vecinos*<sup>736</sup>. En somme, la présence du préside brouille un peu les cartes mais deux remarques peuvent être formulées. D'une part, les chutes démographiques sont encore monnaie courante et posent le problème de l'actualisation des chiffres qui laissent à désirer (Díez de la Calle dans ses *Noticias* des années 1650 remet le nombre de 400 *vecinos* en y incluant les habitants de la campagne environnante). D'autre part, faute de véritable recensement, les auteurs, y compris sur place, donnent des chiffres très approximatifs, voire contradictoires, comme López de Haro et Torres de Vargas qui, à trois ans d'intervalle, donnent un écart de 300 *vecinos*. À Madrid, les chiffres qui arrivent ne peuvent être de la même façon que très imprécis et Díez de la Calle, en donnant 400 *vecinos* en 1646 avec le préside, n'est peut-être pas loin de la réalité. Reste à traduire démographiquement, pour nous comme pour le commis, le terme de *vecino*. Toutes les autorités ne s'accordaient pas sur ceux qui entraient dans la définition, et la famille d'un *vecino* variait suivant qu'il était marié, veuf ou célibataire<sup>737</sup>. Il faut

---

<sup>733</sup> *Ibid.*, f. 235.

<sup>734</sup> Notons une évidente hyperbole sur le nombre de femmes. López de Haro, *op. cit.*, 2005 p. 124.

<sup>735</sup> *MNSR*, f. 18 ; *BNM*, Ms 3023, f. 54v.

<sup>736</sup> Enriqueta Vila Vilar, *Historia de Puerto Rico. 1600-1650*, Sevilla, CSIC-Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1974, p. 29.

<sup>737</sup> Cook & Borah, *op. cit.*, p. 131.

ajouter le cas échéant l'épouse, les enfants, les domestiques et les esclaves. On arrive à des proportions de cinq à huit personnes pour un *vecino*. Les données démographiques à la disposition du commis sont donc entourées d'une brume difficile à percer.

### *Économie et finances*

De manière plus ou moins détaillée et systématique, Díez de la Calle donne au lecteur des indications quant aux ressources naturelles et économiques des lieux qu'il décrit. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit des *Ordonanzas para descubrimientos, nuevas poblaciones y pacificaciones* qui réglementaient depuis 1573 l'urbanisme de l'Amérique espagnole<sup>738</sup>. La plupart du temps, il donne à voir les richesses et l'abondance des territoires américains mais cela n'est pas toujours le cas. En effet, certains lieux sont peu amènes comme la ville de Portillo de Carora au Venezuela « terre peu habitable par manque d'eau et à cause du climat sec et chaud. » Les volcans et leurs éruptions retiennent l'attention comme celui d'Arequipa qui en 1600 projeta des cendres à 300 lieues et détruisit tout à 50 lieues<sup>739</sup>.

Dans la présentation que Díez donne en 1648 avec le *Memorial y compendio breve*, le Nouveau Monde apparaît comme un véritable pays de cocagne. On y trouve des pépites d'or grosses comme des œufs que l'on pêche avec des filets dans certaines rivières, des perles, des émeraudes, des rubis, de l'ambre, de la cochenille, du musc, de l'indigo, du cacao, du sucre, du cuir, du gingembre, de la salsepareille, du bois de Campeche et de Chine, etc.<sup>740</sup> Ensuite pour les principales villes ou les provinces, Díez de la Calle consacre un paragraphe aux ressources locales dans le style suivant : « Les districts de cette ville [de la Nueva Segovia] abondent en bétail, cuir de peau, tabac, salsepareille et d'autres ressources, poissons et fruits goûteux et savoureux<sup>741</sup>. » Pour Solórzano Pereira, toutes ces ressources font partie, au même titre que la provision aux offices et le Patronage royal, des *regalia*<sup>742</sup>. Elles ont donc leur place dans une description officielle et administrative promue par celle-ci.

Dans la rubrique des « *frutos* », apparaissent les activités liées à l'agriculture. Le commis s'intéresse davantage aux productions qu'aux structures foncières. Avec ses *Noticias*, il est possible de reconstituer la carte des grands types de production agricoles : sucre et cacao dans la zone Caraïbe, céréales dans les grandes vallées du Mexique et du Pérou, etc. Les

---

<sup>738</sup> *Rec.*, L.IV, T.V, « *De las poblaciones* » (Ordonnances de Philippe II).

<sup>739</sup> BNM, Ms 3024, f. 124.

<sup>740</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 15.

<sup>741</sup> *MNSR*, f. 33v.

<sup>742</sup> Ots Capdequí, *El Estado...* *op. cit.*, p. 34.



productions commerciales sont soulignées mais les quantifications restent lacunaires et approximatives. « La prépondérance de l'élevage » décrite par François Chevalier apparaît clairement dans les *Noticias* qui, pour presque toutes les villes du Nouveau Monde, parle du gros et petit bétail introduit par les Espagnols<sup>743</sup>. La province de Los Charcas abonde en brebis « de laine très fine » et la vallée de Mizque (Bolivie) accueille de nombreuses *haciendas* et *estancias*<sup>744</sup>. Des zones de céréaliculture se trouvent dans la Valle d'Atlixco (Mexique) où l'« on récolte chaque année 10 000 fanègues et où plus de 1 000 Castillans travaillent dans leur ferme » et dans la province de Xalapa<sup>745</sup>. Au Guatemala, « [les provinces] sont si fertiles en blé et en maïs qu'une fanègue donne habituellement 300 » et le cacao est « le meilleur de toutes les Indes<sup>746</sup> ». La viticulture est présente en Amérique du Sud à Arequipa ou Trujillo<sup>747</sup>. Dans le district de San Clemente Mancera (au sud de Lima), « on récolte 35 000 fanègues de blé, 10 000 d'autres grains et 200 000 cruches de vin<sup>748</sup> ». Dans la vallée de Piura à 120 lieues de Quito « bien qu'il ne pleuve pas dans cette région sauf par miracle, il y a de bons champs irrigués où poussent bien le blé, le maïs, les semences et les fruits de Castille, en outre, il y a de nombreuses plantations sucrières et des cultures maraîchères<sup>749</sup>. »

Certaines régions sont davantage tournées vers des produits indigènes telles le Michoacán où l'on cultive « ce que consomment les Indiens » (« *de los que los Indios usan* ») comme le maïs, le piment, les *frijoles*, les courgettes, etc.<sup>750</sup> Aux Philippines, « la plante la plus profitable est la palme, avec laquelle on fait beaucoup de choses (...) avec le riz, on fait le pain ordinaire qu'on appelle Morisqueta<sup>751</sup>. »

Les produits exotiques et d'exportation sont remarqués comme le sucre à Saint Domingue qui compte 23 plantations ou le cacao<sup>752</sup>. Les perles sont pêchées sur l'île de la Margarita où l'on trouve également des pierres bézoards<sup>753</sup>. La richesse des provinces du Guatemala provient de 200 ateliers de teinture indigo.<sup>754</sup> Aux Philippines, les épices sont très variées : les noix de muscade, le gingembre, la cannelle, le clou de girofle, etc.<sup>755</sup> Les activités

---

<sup>743</sup> François Chevalier, *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société, xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Karthala, 2006, pp. 102-145.

<sup>744</sup> BNM, Ms 3024, ff. 248, 285.

<sup>745</sup> MNSR, ff. 67, 71.

<sup>746</sup> *Ibid.*, f. 132v.

<sup>747</sup> BNM, Ms 3024, ff. 126, 132.

<sup>748</sup> *Ibid.*, f. 107.

<sup>749</sup> *Ibid.*, f. 238.

<sup>750</sup> MNSR, f. 76v.

<sup>751</sup> *Ibid.*, f. 160.

<sup>752</sup> *Ibid.*, f. 21.

<sup>753</sup> *Ibid.*, f. 25v.

<sup>754</sup> *Ibid.*, f. 133.

<sup>755</sup> *Ibid.*, f. 160.

textiles, malgré leur importance, sont évoquées au passage comme avec le coton du Yucatán, avec lequel « on fabrique de riches couvertures<sup>756</sup> ».

Notons qu'il existe un fort contraste entre la relation de richesses tenue par Díez et l'exposition par le menu de la misère et des problèmes d'argent contenus dans la correspondance qui lui est adressée. Dans les deux cas, si l'hyperbole est une figure rhétorique, elle est pourtant consubstantielle des représentations. À Porto Rico, Lobo de Castrillo parle de « la misère de cette terre [qui] est notoire parce que sa richesse est très précaire<sup>757</sup> » alors que Díez de la Calle y voit « beaucoup de sucre, des bovins et des porcins en grande abondance, du bon cuir, des génisses, des tortues géantes, des moutons, du riz, des bananes<sup>758</sup> (...) ». L'évêque de Porto Rico, López de Haro affirmait qu'« il y a des jours, voire des semaines, depuis [qu'il est] ici sans qu'une vache soit passée à la boucherie », il se satisfait des tortues de mer, des moutons et « même pauvrement, la table est toujours celle d'un évêque<sup>759</sup> ». Finalement, il assène que « la ville est très pauvre. » Certes, Díez de la Calle n'oublie pas de rappeler qu'une tempête a sévèrement touché l'île en 1642.

Bien que la production agricole ait une importance économique supérieure à celle des mines, Díez de la Calle s'avère plus précis et exhaustif lorsqu'il s'agit de traiter des activités minières, cœur de l'économie coloniale. L'agriculture, davantage orientée vers le marché intérieur américain, rentre moins dans le schéma colonial du commis madrilène. Les métaux précieux sont destinés à l'Espagne et au financement de la Couronne : ils représentent la principale cargaison de la *Carrera de Indias*. Leur extraction « met en mouvement un large volant économique : sel, mercure, mules et main d'œuvre<sup>760</sup>. » De plus, la divulgation des richesses américaines sert le roi d'Espagne, surtout en temps de guerre quand les soldes des troupes dépendent du sort de la *Carrera* et les créanciers frappent à la porte du Roi Catholique.

Ainsi, la mine constitue dans la représentation du commis un sujet important auquel il consacre une bonne partie de ses *Noticias*. Les mines sont, à côté des villes, les points qui constituent le maillage territorial hispanique comme le montre une liste des vingt-huit « mines d'or et d'argent du Pérou » pour laquelle Díez réserve le dernier chapitre du livre sur l'audience de Lima<sup>761</sup>. Contrairement à l'agriculture, l'activité minière est très encadrée par la Couronne qui crée des emplois spécifiques,

---

<sup>756</sup> *Ibid.*, f. 88v.

<sup>757</sup> BNM, Ms 3000, f. 250v.

<sup>758</sup> *MNSR*, f. 21.

<sup>759</sup> López de Haro, *op. cit.*, 2005, pp. 130-131.

<sup>760</sup> Mazín, *op. cit.*, 2005, p. 108.

<sup>761</sup> BNM, Ms 3024, f. 139.

principalement des officiers de finances ou des offices vénaux d'*escribano*. La toponymie joue son rôle, par exemple avec le Real de Minas de San Luis de Potosí dans le Michoacán : « ces mines sont si riches, qu'on les appela San Luis Potosí, en imitant celles du Pérou qui ont le même nom<sup>762</sup>. » Des régions minières se dégagent clairement des *Noticias* comme la Nouvelle Galice « terre richissime en métaux d'argent »<sup>763</sup>, la Nouvelle Biscaye ou Tegucigalpa. Le gisement de Zacatecas a été découvert le « jour de la nativité de Notre-Dame », un signe providentiel pour indiquer « les mines d'argent les plus riches qu'il y ait en Nouvelle Espagne<sup>764</sup>. » Les fronts pionniers du XVII<sup>e</sup> siècle sont porteurs d'espoir comme le Nouveau Mexique ou le Nouveau León « abondant de métaux, où 220 mines ont été découvertes en peu de temps »<sup>765</sup>. Des incitations fiscales sont prévues pour l'installation des mineurs comme à Tegucigalpa où ils sont exemptés de la dîme<sup>766</sup>. Díez de la Calle se fait le relais des encouragements de la Couronne à développer l'activité minière garante des finances royales.

Potosí tient naturellement une place importante dans les *Noticias*, à l'instar des autres descriptions et chroniques de l'époque. L'extraction d'argent de ces mines appartient au discours hyperbolique de Díez de la Calle : « cette montagne a enrichi l'Europe, l'Afrique et l'Asie », « sa vigueur paraît inaltérable et sans limite »<sup>767</sup>. Il lui réserve une sous-partie de son *Memorial y Compendio breve* dans laquelle il peut énumérer des chiffres astronomiques : les recettes de mineurs en un an s'élèvent à 3 851 250 *pesos ensayados*, le quint royal atteint un million de *plata* et 4 000 Espagnols et 50 000 Indiens y travaillent<sup>768</sup>. Díez, citant Claudio Clemente, rapporte qu'entre 1545 et 1642 3 000 millions de ducats à 11 réaux d'argent ont été extraits de Potosí.

Pourtant, ces merveilleuses richesses alimentent la critique anti-espagnole avec l'exploitation de la main-d'œuvre indienne : ces 100 000 Indiens répartis en vingt *doctrinas* « qui vont et viennent à l'exploitation de l'argent<sup>769</sup> ». Parmi les cent *ingenios* où l'argent est transformé, certains emploient plus de 400 Indiens. Les conditions de vie ne sont évidemment pas décrites mais plutôt les éléments qui peuvent adoucir le quotidien des Indiens comme l'hôpital et ses chirurgiens, pharmaciens, barbiers, etc. ou les « grands troupeaux de moutons indigènes qui sont comme des petites juments de la forme d'un chameau qui portent chacune 6

---

<sup>762</sup> MNSR, f. 77v.

<sup>763</sup> *Ibid.*, f. 94

<sup>764</sup> *Ibid.*, f. 93

<sup>765</sup> *Ibid.*, f. 106v.

<sup>766</sup> BNM, Ms 3023, f. 316v.

<sup>767</sup> BNM, Ms 3024, f. 266

<sup>768</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 14v.

<sup>769</sup> BNM, Ms 3024, f. 265

arobes<sup>770</sup>. » Malgré tout, une justification s'impose qui s'appuie, d'une part, sur l'idée d'échanges financiers et culturels et, d'autre part, sur une forme de critique détournée des concurrents (nos ennemis ne font pas mieux). Le principe du pacte colonial est ainsi exposé dans le chapitre consacré à Potosí :

« Et tant de millions sont venus en Espagne de cette façon. Néanmoins plus de 2 000 millions sont sans doute passés d'Espagne aux Indes sous différentes formes et espèces. (...) »

En outre, il est certain qu'en plus de la foi et de la police, qu'on leur a apporté et dont ils étaient dépourvus, qui sont les deux apports majeurs de la Majesté divine envoyés par l'intermédiaire de la nation espagnole, on leur a apporté les arts, les sciences, des vêtements et des tissus, des ressources et des fruits, les chevaux et les bœufs, les moutons, les chèvres, les poules et la volaille, les semences, le vin, l'huile<sup>771</sup> (...). »

Au-delà des grands chiffres symboliques, il s'avère que Díez de la Calle fut un fin connaisseur, du moins un attentif observateur, des cargaisons de métaux précieux venus d'Amérique. En effet, un de ses documents présente la comptabilité des arrivées entre 1621 et 1645 et a pu servir à l'historien Michel Morineau pour effectuer des confrontations avec les chiffres donnés par les gazettes hollandaises<sup>772</sup>. Cette relation insérée dans le manuscrit du *Memorial y Noticias Sacras y Reales* (1646) n'a finalement pas été publiée. Pourtant, dans le *Memorial informatorio*, Díez n'hésitait pas à éditer les comptes les plus récents de l'année 1645. Pour les mines d'Oruro, il se lance dans un « résumé » qui doit aboutir aux bénéfices que retire la Couronne de la création de la mine en 1606 jusqu'en 1610. Il est capable de donner les recettes du quint royal et les dépôts d'argent appartenant au roi de 1606 à 1610, les taxes sur le mercure et l'*alcalbala* pour une période indéterminée, les recettes tirées de la vente des offices en 1606 et de l'affermage (*arrendimiento*) des mines pour 4 ans<sup>773</sup>. L'addition de ces chiffres aboutit « aux bénéfices des finances royales d'un million 309 973 *pesos ensayados* de 450 maravédis chacun. » On ne sait rien de la production de la mine après 1610 : manque d'informations ou secret ?

Pour la Couronne, le mercure est d'une importance cruciale car, non seulement il est indispensable à la production minière argentifère mais, avec le monopole d'État qui l'encadre, il permet également d'affirmer l'immixtion de la Couronne dans cette production. L'auteur des *Noticias* rend hommage à Bartolomé de Medina, l'inventeur de l'extraction de l'argent par

---

<sup>770</sup> *Ibid.*, f. 266v.

<sup>771</sup> *Ibid.*, f. 267.

<sup>772</sup> Morineau, *op. cit.*, p. 42-119 et BNM, Ms 3010, ff. 260-265

<sup>773</sup> BNM, Ms 3024, ff. 260v.-261v.

l'amalgame avec le mercure qui se rendit en Nouvelle Espagne en 1554 et au Pérou en 1557. En 1811, Alexandre de Humboldt citait Díez de la Calle pour confirmer l'identité du « véritable auteur de cette invention<sup>774</sup> ». Selon le commis, cette invention a eu des conséquences directes dans le développement économique et humain de la Nouvelle Espagne. En effet, grâce à l'amalgame, les Finances royales gagnent près de deux millions chaque année en dîme et en quint royal, et plusieurs implantations espagnoles (qu'il énumère) se sont formées en Nouvelle Espagne, Nouvelle Galice et Nouvelle Biscaye. De plus, l'activité minière dynamise l'agriculture avec 800 *haciendas* qui approvisionnent la Nouvelle Espagne<sup>775</sup>. Le commis est donc bien conscient que l'économie régionale sous-tend en partie l'activité minière et inversement.

L'approvisionnement en mercure constitue donc une préoccupation importante et l'annonce de la découverte d'un gisement est immédiatement consignée comme à Saint Domingue en 1645<sup>776</sup>. Díez de la Calle exprime son intérêt pour la vente du mercure chinois qui, via les Philippines, est destiné aux mines de Nouvelle Espagne<sup>777</sup>. Surtout, il consacre une sous-partie au « mercure qui vient d'Espagne aux Indes, la quantité nécessaire et l'importance d'en disposer dans les délais à Mexico<sup>778</sup>. » Il s'agit d'une liste précise des arrivées de mercure en Nouvelle Espagne depuis l'Espagne de 1624 à 1653 (avec des lacunes) et de la répartition du mercure entre les différentes mines. Néanmoins, les mines de Huancavelica ne bénéficient pas d'un traitement extraordinaire dans les *Noticias* : on comprend certes qu'il s'agit d'un lieu important avec ses 300 Castillans et « *muchos Indios* » mais rien n'est dit de son rôle crucial dans la production de Potosi<sup>779</sup>. Cette modeste place s'explique sans doute par la crise que connaît le site durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et la préférence accordée au mercure espagnol dans les *Noticias* et dans la réalité.

### ***Le commerce***

Éloigné des préoccupations du commis, le commerce l'intéresse modérément. Tout d'abord, il n'échappe pas à l'exposé des institutions commerciales officielles comme le *Consulado de la Universidad de los Mercaderes*, autrement dit l'association des marchands des Indes installée à Séville, qui joue également le rôle de tribunal de commerce. Les deux consulats du Nouveau Monde (Lima et Mexico) fondés sur le modèle de

---

<sup>774</sup> Alexandre Humboldt, *Essai politique...*, *op. cit.*, t. 2, p. 547.

<sup>775</sup> BNM., Ms 3023, f. 187.

<sup>776</sup> *MNSR*, f. 21.

<sup>777</sup> *Ibid.*, f. 160.

<sup>778</sup> BNM, Ms 3023, ff. 187v.-190v.

<sup>779</sup> BNM, Ms 3024, f. 118v.-119.

ceux de Séville et Burgos sont présentés par Díez de la Calle. L'institution revêt des formes très corporatistes avec les quatre fêtes organisées au couvent des franciscains de Mexico, dont une pour le succès des armadas et flottes de sa Majesté. Le commis énumère le personnel et les salaires des employés. Les recettes visant à financer le fonctionnement des consulats, reposent sur une contribution des marchands appelée *avería* consulaire ou droit d'*avería*. Díez de la Calle l'estime à hauteur de 4 ‰ puis, à partir de 1646, 5 ‰<sup>780</sup>. On en déduit que l'*avería* perçue sur le commerce des Indes dans les années 1638-1643 rapporte chaque année autour de 1 180 000 pesos destinés à l'entretien de l'*armada*<sup>781</sup>. Cela représente un bon pourcentage des marchandises déclarées.

Ensuite, ce sont principalement les ports qui appellent quelques commentaires en lien avec le système de transports et de l'exclusif. On comprend que Veracruz est importante dans la *Carrera* mais le commis ne rentre pas dans le détail de l'activité commerciale qui s'y déroule. Veracruz est davantage présentée comme une plateforme de transports où « 5 000 Noirs et mulâtres [travaillent] au chargement et au déchargement des flottes qui arrivent dans ce port<sup>782</sup> ». On devine l'activité avec le nombre impressionnant d'officiers de toutes sortes qui y séjournent et l'imposant fort de San Juan Ulua. Le commis n'est guère plus bavard à propos d'Acapulco où « arrivent deux navires qui viennent des Iles Philippines avec des soies, des étoffes, des toiles, du musc, du verre, des textiles, des pierres précieuses, des chaînes et d'autres choses intéressantes qui rapportent à chaque voyage plus d'un million<sup>783</sup>. »

Le port de Acacoutla ou Sonsonate (Guatemala) est une passerelle entre Nouvelle Espagne et Pérou et une voie d'approvisionnement pour le Guatemala : les productions de la vallée (cacao, miel) sont exportées et « beaucoup de navires, du Pérou et de Nouvelle Espagne, avec des marchandises, du vin, du vinaigre et d'autres choses précieuses approvisionnent les Provinces du Guatemala<sup>784</sup>. » On trouve à Sonsonate une maison royale des douanes sur la plage qui contrôle ce trafic.

La vice-royauté du Pérou apparaît plus commerçante. La ville de Panama est peuplée « d'une majorité de marchands et de négociants et les flottes de la mer du Sud et leurs négociants s'y arrêtent avec de grandes richesses et de nombreux Noirs qui travaillent dans les *haciendas* de leur maître<sup>785</sup>. » À Porto Belo, « a lieu la plus grande foire de la Planète<sup>786</sup> ». Cartagène est

---

<sup>780</sup> BNM, Ms 3023, f. 151v.-152.

<sup>781</sup> *Rec.*, L.IX, T.VIII.

<sup>782</sup> BNM, Ms 3023, f. 203

<sup>783</sup> *Ibid.*, f. 186v.

<sup>784</sup> *Ibid.*, ff. 309-310.

<sup>785</sup> BNM, Ms 3024, f.15.

<sup>786</sup> *Ibid.*, f. 24.

« l'emporium de tout le royaume péruvien », un port abondant où l'on trouve tout, venu d'Espagne, du Pérou et du reste des Indes<sup>787</sup>. Le port de Lima, Callao, n'est pas en reste et la description qu'en donne Díez de la Calle aurait pu figurer parmi les sources de Serge Gruzinski tant on y trouve tous les trésors du monde, « des richesses d'Europe, de Chine, du Mexique et d'Éthiopie<sup>788</sup>. » À Lima, chose rare, on aperçoit le commerce local dans un tableau très vivant :

« Tout se vend à des prix très modérés et selon la comparaison qui a pu être faite entre ces choses dans les moulins, les tavernes qu'on nomme *pulperías* et d'autres sortes de boutiques qu'on appelle là-bas *bodegas*. Dans les boucheries et les abattoirs on consomme chaque année dans la ville de Lima 3 500 à 4 000 têtes de bétail<sup>789</sup> (...) »

La liste des produits alimentaires consommés est encore longue et elle est complétée par le textile de Quito et les six millions de marchandises d'Europe que l'on achète dans des boutiques accolées aux édifices et sur la *plaza mayor*. L'œuvre du Liménien Salinas y Córdoba se cache derrière tant de détails.

Des ports secondaires apparaissent comme la Magdalena de Pisco au sud de Lima qui commercialise blé et vin avec cent navires par an ou Barranca de Malamo, porte maritime du Nuevo Reino de Granada et sa douane<sup>790</sup>.

Cette description impressionniste du commerce américain est celle de l'administrateur peu préoccupé par ces questions. De plus, l'absence de vécu dans ce domaine limite ses connaissances alors que les sources imprimées sont peu prolixes en-dehors de l'activité minière. De même, le « labyrinthe monétaire » dans lequel Díez navigue difficilement est représentatif d'un univers économique hétérogène soumis à de nombreuses variations géographiques et chronologiques. Pourtant, le commis doit faire avec, car s'il est loin d'être expert du commerce, les salaires qu'il manipule s'expriment dans diverses unités monétaires<sup>791</sup>.

Finalement, fournir une liste exhaustive des employés de la Couronne n'implique pas de dresser ou de corriger la géographie du Nouveau Monde. Pour Díez de la Calle, c'est l'espace politique et administratif qui prime et son travail expose l'organisation administrative et ecclésiastique des Indes occidentales. Il en ressort un découpage à première vue clair qui repose sur

---

<sup>787</sup> *Ibid.*, f. 175v.

<sup>788</sup> Serge Gruzinski, *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 283-288 ; BNM, Ms 3024, f. 39v. et 102.

<sup>789</sup> *Ibid.*, f. 41.

<sup>790</sup> *Ibid.*, f. 107 et 185.

<sup>791</sup> *MNSR*, f. 112v. ; Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.*, pp. 80-81.

deux grandes institutions : l'audience et la ville. Les villes constituent alors le siège des institutions royales hispaniques issues du Moyen-Âge (*alcaldía mayor* et *corregimiento*). Dans l'œuvre de Díez de la Calle, leur nombre et leur apparente dispersion donnent une sensation de maîtrise et d'occupation du territoire.

Diverses informations géographiques concernent les activités du commis : les Ordonnances de 1573, les *Relations géographiques* et la doctrine des *regalia* avaient consacré l'autorité royale comme gestionnaire des villes et des ressources des territoires conquis. Les *Noticias Sacras y Reales* offraient une description concise de l'environnement et donnaient donc au lecteur la mesure du Nouveau Monde. Le commis n'avait ni les capacités, ni les moyens, ni l'ambition de proposer une description scientifique comme on le constate par ses erreurs et certaines confusions dans le maniement des coordonnées géographiques, voire des négligences. Sa géographie est particulièrement lacunaire puisque de nombreux lieux ne sont pas localisés. Il en est de même dans le domaine démographique : combien de zones dont la population est méconnue ? Il faut encore revenir aux ambitions initiales : Díez de la Calle se contente de donner un ordre de grandeur qui permettrait le cas échéant à un prétendant ou à un conseiller d'avoir une idée de l'emplacement et de la taille du lieu. L'éloignement de Madrid, réel et ressenti, excuse ses approximations et ses lacunes.

Les ressources du Nouveau Monde appartiennent juridiquement à la Couronne. Díez de la Calle ne néglige pas l'activité agricole mais la mécanique d'exploitation des métaux précieux retient bien plus son attention. Son travail n'est pas directement lié aux questions de finances, mais du bon fonctionnement de l'activité minière dépend la survie de l'empire. Les données fournies par le commis s'avèrent, dans ce domaine, très précises.

Enfin, la représentation de Díez de la Calle apparaît déséquilibrée. En effet, sa connaissance de la vice-royauté de Nouvelle Espagne est naturellement plus poussée. Des régions entières semblent bien mal connues du commis qui fait alors davantage appel aux atlas. Ainsi, la spécialisation territoriale des secrétariats du Conseil des Indes due aux découpages administratifs empêche immanquablement une représentation uniforme de qualité. D'une pièce à l'autre du Conseil des Indes, les connaissances territoriales varient.

Pour terminer, l'œuvre de Díez de la Calle est marquée par le sceau de l'hyperbole. Fille de la pratique administrative quotidienne, elle cherche à donner une vision impériale et sacrée de la Monarchie catholique.



Figure 13. Frontispice du *Memorial y compendio breve* (1648)





## CHAPITRE IX

### Les *Noticias Sacras y Reales*. Une représentation sacrée et impériale du Nouveau Monde

« *Suplico a la grandeza de la bondad y piedad del, beatitud reciba este pequeño servicio con entraña y afabilidad de Padre como a tan umilde, obediente y devoto hijo me de su bendición apostólica que con ella y con el poder de su gracia daré la ultima noticia de las cosas de gobierno politico y militar que faltan para la conserbación y buen gobierno de lo adquirido y ganado en aquel nuevo y estendido mundo.* »

Juan Díez de la Calle, dédicace de la *Hierarchia eclesiástica* adressée au pape, 1648<sup>792</sup>.

« *From Madrid, it must have seemed that one could rule the whole world.* »

John H. Elliott, *Spain and its world*, 1989, p. 18.

L'œuvre de Díez de la Calle apparaît à première vue tendue vers un objectif pratique. Un simple commis du Conseil des Indes se forge solitairement et laborieusement un outil, fruit de sa longue expérience dans le « maniement des papiers ». On ne trouve pas dans les *Noticias* de grand discours théorique et érudit sur l'origine des Indiens ou sur la bulle d'Alexandre VI. Díez de la Calle fait peu référence au courant arbistriste : tout au plus une note marginale se référant à Saavedra Fajardo et une autre sur Lorenzo Ramírez de Prado. Le commis ne propose aucune réforme, au contraire il donne l'image d'une machine impériale, colossale, stable et qui fonctionne. Certes, il évoque diverses difficultés mais c'est toujours pour souligner les lourds investissements consentis par la Couronne pour le bon gouvernement et l'évangélisation des Indes. Ce leitmotiv revient par exemple dans une dédicace manuscrite à Philippe IV : les Rois Catholiques

---

<sup>792</sup> BNM, Ms 3010, f. 7 « Je supplie la grande bonté et la piété de Sa Sainteté d'accepter ce service avec le cœur et l'affabilité d'un Père ; qu'il me donne sa bénédiction apostolique comme fils humble, obéissant et dévot car grâce à elle et avec le pouvoir de votre grâce j'apporterai la dernière connaissance des choses du gouvernement politique et militaire qui manquent pour la conservation et le bon gouvernement de ce qui a été acquis et gagné dans ce nouveau et vaste monde. »

ont fondé et financé une série d'institutions « pour étendre et conserver la foi divine et la vénération de son culte dans ces régions éloignées [ainsi que] la paix et le bonheur de leurs sujets<sup>793</sup>. » Il est donc bien question de légitimation du pouvoir monarchique.

Aussi la vision d'une monarchie s'incarnant dans des lois justes et adaptées et surtout, dans un personnel pléthorique s'impose-t-elle dans les *Noticias*. Comme dans l'Empire romain, les conquérants offrent une civilisation supérieure aux autochtones : les nouvelles institutions de l'Espagne médiévale s'adaptent parfaitement aux territoires conquis. La ville en est la principale manifestation qui respandit par son architecture, ses activités et qui se développe aussi bien, voire mieux que les villes européennes. Petit à petit, Díez de la Calle nous amène vers une représentation idéologique du Nouveau Monde. Le roi est omniprésent malgré son absence, dans les symboles, les lois, ses représentants, les règles qui définissent l'agencement des rues, l'officier testeur de vin de Lima, etc. En effet, dans le contexte d'une monarchie « composite » et éclatée, le pouvoir de la Couronne repose autant sur les représentants locaux de l'autorité royale que sur la figure du roi fédérateur<sup>794</sup>. Avec le travail des membres du Conseil des Indes, la Monarchie catholique réinvestit l'image de l'Empire romain comme un espace de paix unifié sous les mêmes lois et la même civilisation. Les villes, comme dans le processus de romanisation, incarnent l'hispanisation du Nouveau Monde, la dignité et la richesse de l'empire<sup>795</sup>. Comme en Europe, le roi est le dispensateur des privilèges de fondation et des blasons des villes de ses royaumes. Par ailleurs, les sujets *novohispanos* du Roi catholique, héritiers des doctrines juridiques médiévales, considèrent que « la majesté et la souveraineté du roi, loin d'être l'expression d'une instance suprême de pouvoir ne sont dans l'ordre des affaires temporelles que l'image et l'instrument d'une volonté supérieure divine<sup>796</sup>. »

Chez les Romains comme chez les Espagnols, observe le soldat et écrivain Bernardo de Vargas Machuca, la religion est la première affaire du gouvernement<sup>797</sup>. L'imbrication entre Église et pouvoir dans l'Espagne impériale s'exprime pleinement dans l'œuvre et le labeur de Díez de la Calle. En effet, au même titre que les finances ou la guerre, l'Église se présente comme une branche de la « bureaucratie monarchique<sup>798</sup> ». Comme ses contemporains, Díez de la Calle affiche une foi catholique sincère et

---

<sup>793</sup> BNM, Ms 3013, f. 3v.

<sup>794</sup> Voir par exemple, Víctor Mínguez Cornelles, *Los reyes distantes. Imágenes del poder en el México virreinal*, Castelló, Universitat Jaume I, 1995.

<sup>795</sup> Richard L. Kagan, *Imágenes del mundo hispánico, 1493-1780*, Madrid, Viso, 1998.

<sup>796</sup> Annick Lempérière, *Entre Dieu et le Roi...*, op. cit., 2004, p. 64.

<sup>797</sup> Cité dans Pagden, *Lords of all the world...*, op. cit., p. 43.

<sup>798</sup> José Álvarez Junco, *Mater Dolorosa. La Idea de España en el siglo XIX*, Madrid, Taurus, 2001, p. 332.

dévote. Et en tant que membre d'une administration royale, il assimile d'autant plus la Monarchie à la défense de la « vraie foi » et se sent appartenir à une sorte de « peuple élu<sup>799</sup> ». Pour autant, il affiche son attachement et sa soumission à la papauté en dédiant l'un de ses ouvrages jamais publiés à Innocent X : il n'y est pas question de gouvernement mais d'histoire des prélats américains<sup>800</sup>. Dans ce discours, le Patronage royal est un poids matériel et financier que le monarque porte avec courage sur ses épaules : Philippe IV administre et finance, avec son Conseil des Indes, le programme d'évangélisation et le salut des âmes des populations pléthoriques de Santo Domingo à Manille en passant par le Tucumán. Les miracles sont la preuve de la bénédiction divine et de l'intégration des Indes dans le monde chrétien. En toile de fond s'affiche la justification de la Conquête en réponse aux « hérétiques » et aux nations ennemies de l'Espagne.

## **La vision impériale des Indes occidentales**

### ***Les villes intégratrices de l'espace américain dans l'histoire et le pouvoir hispanique***

Malgré son aspect administratif et souvent austère, l'œuvre de Díez de la Calle s'inscrit dans un genre littéraire en plein essor aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui exalte la domination urbaine : « une production descriptive composée de récits de voyage, de “théâtres” plus ou moins universels, plus rarement des “guides” et des “routes”<sup>801</sup>. » Le commis résident d'une grande capitale européenne, voire mondiale, lecteur du *Teatro de las Grandezas de Madrid*, fut lui-même attiré par les sirènes de la ville dans sa jeunesse. Son *Memorial informatorio* de 1645 est une liste laconique de postes qui laisse peu de place au récit et à la description, mais dès 1646, le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* donne corps aux villes. Celles-ci ponctuent l'espace américain et l'intègrent dans le monde hispanique en affirmant leur domination et leur prestige sur de vastes territoires.

Les spécificités de la ville américaine se prêtent encore mieux aux caractéristiques du genre. Contrairement à la ville européenne, elle n'est pas close et ni sa muraille médiévale, ni ses privilèges ne pèsent sur son évolution. Elle est foncièrement moderne. Díez se prête à toutes les formules qui permettent d'asseoir la primauté politique de la ville et, par conséquent, du monarque omniprésent : évidemment l'énumération des agents de la Couronne, les listes des vice-rois et des évêques, des universitaires, des couvents, des curiosités architecturales ou naturelles.

---

<sup>799</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>800</sup> BNM, Ms 3010, f. 12 et BPR, II/2061, ff. 6-7.

<sup>801</sup> Georges Duby (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 3, Paris, Seuil, 1981, p. 18.

Il reproduit le même discours pour la plupart des villes importantes, c'est-à-dire les sièges d'audiences (ou d'évêchés) : les *leyes de erección*, le récit de fondation, l'évêché sa fondation, son advocation, les évêques, les officiers. Les *leyes de erección* sanctionnent la fondation officielle d'une audience ; particulièrement prestigieuses, elles sont confirmées par chaque monarque et sont reproduites dans les *Leyes de Indias*<sup>802</sup>. Le roi concède également les titres de *ciudad* ou de *villa* et parfois des privilèges. Autre signe d'intégration à l'univers hispanique, ces villes ont pris « les mêmes noms que ceux de notre Royaume, leurs fameux fondateurs les nommant ainsi en mémoire de leur patrie<sup>803</sup>. »

Plus symbolique encore, les *Escudos de Armas* sont également concédés par le roi pour que les *vecinos* « puissent les porter et les mettre sur leurs pennons, étendards, bannières, écus, sceaux<sup>804</sup> (...) ». Au XVII<sup>e</sup> siècle, les armoiries conservent une place importante et abondent de toute part. Sur certaines cartes, comme le planisphère de Texeira (1573), les armoiries permettent d'identifier les royaumes et de suivre le partage du Nouveau Monde entre le Portugal et l'Espagne<sup>805</sup>. Or, il semblerait bien que Díez de la Calle se soit lancé comme défi de réunir et de publier les blasons des principales villes américaines comme il l'affirme dans le *Memorial y Resumen Breve*<sup>806</sup>. Le manuscrit des *Noticias* compte huit blasons, mais pour de nombreuses villes Díez indique dans la marge ou dans un vide « ici les armes » ou pour Arequipa : « mettre cela à l'imprimerie avec la gravure des armes<sup>807</sup> ». Ainsi, les seules illustrations des *Noticias* sont les armes de Santo Domingo, Mexico, Guadalajara, Baeza (Quijos), La Plata<sup>808</sup>. Les blasons sont presque tous surmontés de la couronne royale.

Le prestige des villes passe également par une sorte de rhétorique de la nouveauté : à Santo Domingo, « le premier qui édifia une maison de pierres comme celles d'Espagne est Francisco de Garay », « la première messe qui fut dite dans cette ville de Mexico », « les premières religieuses qui passèrent en Nouvelle Espagne et y fondèrent un couvent », « le premier couvent fut fondé en 1524 par l'ordre de Saint François<sup>809</sup>. »

En outre, les villes sont les lieux de l'hégémonie culturelle et celles du Nouveau Monde ne manquent pas d'intellectuels. Díez de la Calle reproduit les longues listes de chaires (toujours avec les salaires car c'est le roi qui les

<sup>802</sup> *Rec.*, L.II, T.XV.

<sup>803</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 14.

<sup>804</sup> *Ibid.*, L.IV, T.VIII, loi 1 (Philippe II, 20 mars 1596).

<sup>805</sup> Michel Pastoureau, *Figures de l'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996, pp. 30-33.

<sup>806</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1654, page de titre et dédicace à Don Gaspar Bracamonte y Guzman.

<sup>807</sup> BNM, Ms 3024, f. 125, « *Poner esto en las enprenta con folio a la estampa de las armas* »

<sup>808</sup> Santo Domingo BNM, Ms 3023, f. 17v., Mexico, *ibid.*, ff. 115 et 116v., Guadalajara, *ibid.*, f. 260v. ; Baeza (Quijos), Ms 3024, f. 230, La Plata, *ibid.*, f. 246, et deux blasons de l'évêché *Ibid.*, ff. 251 et 252.

<sup>809</sup> BNM, Ms 3023, ff. 20v., 118, 122v., 123.

rémunère) et le nom des professeurs des universités de Mexico et de Lima<sup>810</sup>. De l'université royale de San Marcos de Lima « sont sortis d'éminents sujets par leur vertu, lettres et gouvernement<sup>811</sup>. » Les collègues jésuites, très actifs dans le domaine éducatif, sont patronnés par le roi<sup>812</sup>.

Par ailleurs, Díez peut s'appuyer sur quelques ouvrages écrits par des auteurs créoles (la plupart religieux) qui, petit à petit, dressent des tableaux exaltés de leur ville de naissance : Buenaventura de Salinas y Córdoba pour Lima ou Alonso de Ovalle pour Santiago du Chili. L'objectif ici est d'inclure les villes du Nouveau Monde dans l'espace impérial en montrant les ressemblances avec l'Europe et en faisant des différences des motifs merveilleux, voire de supériorité<sup>813</sup>. Pour Lima, Díez de la Calle reprend la description de Fray Buenaventura et il a pu bénéficier des récits oraux ou manuscrits d'un León Pinelo. La rapidité de sa croissance est le signe de la puissance de cette ville nouvelle :

« Lima ne fut pas à ses débuts une grande ville comme ne le furent pas non plus Milan, Venise, Séville, Naples et Lisbonne. Pourtant, en raison de la qualité de son site et des avantages de son habitat, non seulement elle n'a pas rétréci mais elle a grandi peu à peu, encore aujourd'hui, jusqu'à se hisser parmi les plus illustres villes de ce Nouveau Monde et d'Espagne tant par son origine que par son autorité et sa noblesse<sup>814</sup>. »

L'urbanisme et l'architecture sont les signes triomphants de la domination espagnole et de l'intégration du Nouveau Monde à la civilisation occidentale. La cathédrale de Lima « a cinq nefs, plus de 300 pieds de long et 150 de large, elle est bâtie suivant l'ordre ionique et toutes les clés de voûte ressemblent à celles de l'église de Séville, œuvre très forte et magnifique<sup>815</sup> (...). » Faute d'une vue, Díez de la Calle propose une description écrite de la ville. Il s'ébahit, avec Buenaventura de Salinas, devant l'ordre (les proportions des places et des rues), l'abondance d'eau, la propreté et la largeur des rues ; l'ensemble confine à la perfection<sup>816</sup>. Au fond, sa description des villes reprend les dispositions et le champ lexical des *Ordonnances pour la découverte, fondation de nouvelles villes et pacification des Indes* (1573). Comme si les instructions royales se retrouvaient parfaitement calquées sur le plan des villes américaines : un site

---

<sup>810</sup> *Ibid.*, f. 146v.-150v. et Ms 3024, f. 71

<sup>811</sup> BNM Ms 3024, f. 72

<sup>812</sup> BNM, Ms 3023, f. 121v.

<sup>813</sup> Bernard Lavallé, « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVII<sup>e</sup> siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, Éd. du CNRS, 1983, p. 57.

<sup>814</sup> BNM, Ms 3024, f. 42.

<sup>815</sup> *Ibid.*, f. 44.

<sup>816</sup> *Ibid.*, f. 41.

sain et bien approvisionné, placé près d'un cours d'eau navigable et pour l'urbanisme, le rôle de la *plaza mayor* et le fameux plan hippodamien<sup>817</sup>.

Les fastes de la ville baroque s'expriment dans une description complète de la « forme des *autos* généraux du tribunal de l'Inquisition », avec le cérémonial sur la *plaza mayor* qui peut contenir 12 000 personnes et la procession de tous les corps de la ville avec leurs différents costumes<sup>818</sup>. Cette description de Lima, largement inspirée de Buenaventura de Salinas y Córdoba, tend à la mise en valeur des Créoles. Le mot est en effet utilisé par Díez alors que le terme est encore rejeté par les « Espagnols des Indes<sup>819</sup> ». Une liste est dressée des titulaires des chaires « créoles, fils originaires du Pérou », puis une autre des « Créoles qui ont fait leurs études à l'université de Lima et devenus évêques et archevêques », une autre sur les *oidores* et conseillers, une autre encore sur les chanoines et enfin sur les provinciaux des ordres religieux<sup>820</sup>.

À Mexico, « une des villes les plus célèbres du monde », la description est moins élogieuse même si y vivent « beaucoup de gens nobles descendant de notre Espagne » ou que la ville « s'orne d'insignes édifices et églises dont les rues sont merveilleusement tracées et droites » et partout il y a des fontaines<sup>821</sup>. Certains problèmes de la cité lacustre ne sont pourtant pas cachés comme « les six maladies qui y règnent ». Néanmoins, la grande inondation de 1629, qui eut des conséquences catastrophiques pendant plusieurs années, n'est pas évoquée ; une allusion est faite à un projet de déplacement (*mudanza*)<sup>822</sup>. Dans une liste placée à la fin du *Memorial y Noticias* on apprend que le vice-roi nomme une série d'officiers et d'ingénieurs pour le *desagüe* de la lagune<sup>823</sup>.

Díez de la Calle semble manquer d'une source glorifiant cette ville, une sorte d'équivalent de Fray Buenaventura : par exemple, un Bernardo de Balbuena que Díez ne cite pas. Le cas de figure est encore différent pour Puebla puisque le commis reproduit telle quelle la description de Juan de Palafox. On apprend que ce dernier a dépensé un million de pesos dans la construction de la cathédrale laquelle peut « concurrencer les meilleures d'Europe » et dispose « d'une bibliothèque de 6 000 livres ». Puebla apparaît luxuriante et splendide ; ses enfants brillent dans les batailles menées aux

---

<sup>817</sup> *Rec.*, L.IV, T.V, « *De la población de las Ciudades, Villas y Pueblos.* »

<sup>818</sup> BNM, Ms 3024, f. 68v.-69v.

<sup>819</sup> *Ibid.*, f. 76, « Le docteur Juan de Balboa, chanoine de Lima fut le premier docteur créole qui reçut le grade dans cette insigne université et à cette occasion il prit comme armoiries et imprima sur une grande reliure une tige de maïs avec ses épis et de chaque côté un pied de *aji* (qui sont des poivrons locaux) avec comme orle : *Primeuius huius novi orbis fructus.* »

<sup>820</sup> *Ibid.*, f. 76-79v.

<sup>821</sup> BNM, Ms 3023, f. 119v.

<sup>822</sup> *MNSR*, f. 43v.

<sup>823</sup> *Ibid.*, f. 167v.



Philippines<sup>824</sup>. De même, Manille bénéficie d'une description élogieuse qui fait appel au registre de la comparaison : des églises identiques aux meilleures d'Espagne, « des rues droites et bien proportionnées qui n'ont pas leur pareil en Espagne », de vastes maisons en pierre « avec des vestibules et des patios à la moderne » qui « coûteraient à la Cour [de Madrid] plus de 20 000 ducats<sup>825</sup> ».

Díez de la Calle donne une bonne diffusion à ces messages « proto-créoles » qui valorisent les territoires et les villes américaines. Il est sensible à l'idée que les Indes occidentales constituent une des possessions les plus riches et les plus puissantes de l'empire. L'institution à laquelle il appartient est en effet en compétition avec les autres conseils. Le commis cite un mémoire de Solórzano Pereira datant de 1629 visant à démontrer la préséance du Conseil des Indes devant celui des Flandres notamment lors de la cérémonie du baisemain royal à Pâques et à Noël<sup>826</sup>. Díez de la Calle insère en note marginale les références de ce texte au moment où il évoque l'étendue planétaire que les Indes occidentales confèrent à la Monarchie catholique. Le *Memorial y discurso* de Solórzano adressé au roi nous plonge directement dans les représentations du XVII<sup>e</sup> siècle : partant de la préséance, le *fiscal* du Conseil des Indes définit une doctrine politico-juridique qui place les Indes occidentales dans une situation inédite au cœur de la monarchie composite<sup>827</sup>. Dans ce discours, le Conseil représente et défend la dignité des deux vice-royautés à la Cour. Díez de la Calle fut particulièrement marqué par ces arguments et les procédés rhétoriques qui l'accompagnent.

La place des Indes occidentales dans l'horizon impérial s'exprime aussi dans le passé. Le faible recul historique des Espagnols au Nouveau Monde n'empêche pas de vanter son antiquité : les villes américaines ne sont-elles pas le fruit d'une geste épique sans équivalent dans l'histoire occidentale ? Les Aztèques et les Incas n'étaient-ils pas maîtres de deux empires reposant sur « l'ordre » des villes (Tenochtitlán, Cuzco) ? Díez de la Calle va encore plus loin en reproduisant un passage de la lettre du 25 octobre 1533 de Charles Quint au chroniqueur Fernández de Oviedo. L'empereur y affirme que les Antilles appartenaient au roi d'Espagne depuis leur conquête par le

---

<sup>824</sup> *Ibid.*, ff. 209-210v.

<sup>825</sup> BNM, Ms 3024, f. 376v.

<sup>826</sup> Juan de Solórzano Pereira, *Memorial i discurso de las razones que se ofrecen para que el Real i Supremo Consejo de Indias debe preceder en todos los actos públicos al que llaman de Flandes*, Madrid, 1629 cité par Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 9r.

<sup>827</sup> Feliciano Barrios, « Solórzano, la Monarquía y un conflicto entre Consejos », *Derecho y administración pública en las Indias hispánicas: actas del XII Congreso Internacional de Historia del Derecho Indiano (Toledo, 19 a 21 de octubre de 1998)*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2002, pp. 265-284.

roi Tubal. De ce fait, « il y a 3 091 ans que ces terres appartiennent au sceptre royal d'Espagne » et d'après Oviedo « cela fait 3 204 ans que les Indes dépendent de la Couronne d'Espagne, et c'est une chose bien remarquable<sup>828</sup>. » Dans un autre registre, la ville et la réalité préhispanique favorisent la comparaison avec la Rome impériale, si chère à nos auteurs du Conseil des Indes. Ainsi, Cuzco « fut siège et cour royale de l'Empire des Rois incas, sa capitale et, en ce temps, la principale des royaumes du Pérou<sup>829</sup>. »

Malgré ces rappels, l'histoire fondatrice qui domine les *Noticias Sacras y Reales* est bien celle de la *Conquista*. La geste des conquistadores est plus ou moins longuement racontée et, ici, Díez reprend le ton élogieux d'Herrera pour ces Castellans qui œuvrèrent pour la grandeur de l'empereur : « le valeureux, prudent et très chrétien Don Fernando Cortès », Pizarro, Almagro, Pedro de Alvarado, Magellan, Legazpi, etc. ponctuent le récit de Díez de la Calle<sup>830</sup>. L'épopée s'inscrit dans l'histoire impériale et sacrée de la Monarchie catholique : les conquistadores du Mexique « partirent ensemble pour la Conquête, ils arrivèrent et la menèrent ensemble, livrant à Dieu des âmes, à l'Église des enfants, et au Roi des vassaux<sup>831</sup>. » Les batailles héroïques d'une poignée d'hidalgos flanqués de Santiago Matamoros ou de Notre Dame sont rapportées mais de manière plutôt brève pour l'époque. La liste des hommes présents à Cajamarca lors de la capture d'Atahualpa (encore fournie par Buenaventura de Salinas y Córdoba) énumère les témoins et les acteurs de la victoire. Ces récits s'effectuent toujours avec la présence royale et parfois papale : en 1533, Charles Quint donne le titre d'hidalgo aux fantassins de Cajamarca et celui de chevalier aux hidalgos<sup>832</sup>. Pour les villes, Charles Quint concède les écus, les titres et instaure les institutions. Dès lors, le récit bascule : d'abord les conquistadores livrent bataille et fondent des villes, puis dans la foulée le monarque octroie les titres et donne naissance à de nouveaux territoires.

Comme pour les « descriptions » européennes, la ville occupe 90 % de l'œuvre de Díez de la Calle alors qu'en Amérique, encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, 5 à 10 % de la population américaine est urbaine. En Europe, ces discours visent à ancrer la domination de la ville sur la campagne alors qu'au Nouveau Monde, il s'agit davantage d'ancrer la domination espagnole sur les « masses » indiennes : « la ville c'est l'Espagne en Amérique », et aussi la Monarchie en Amérique<sup>833</sup>. Díez affirme que Cortès a fait reconstruire la

---

<sup>828</sup> *MNSR*, ff. 39v.-40.

<sup>829</sup> BNM, Ms 3024, f. 117.

<sup>830</sup> Voir par exemple, Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 3.

<sup>831</sup> *MNSR*, f. 42v.

<sup>832</sup> BNM, Ms 3024, ff. 135v.-136v.

<sup>833</sup> Lempérière, *op. cit.*, p. 67.

ville de Mexico et que Cuzco n'est plus la capitale du Pérou : les vainqueurs ont imposé un nouvel ordre.

Les Indiens apparaissent peu dans l'œuvre de Díez de la Calle. À Mexico, ils vivent dans des quartiers périphériques (*arrabales*) en suivant leurs anciennes coutumes mais de manière chrétienne : « ils sont très dévots et exempts de cupidité, attirés par les autels et la fréquentation des saints sacrements et ils ont admis rapidement la discipline et avec une telle ferveur qu'il y eut une procession de cent mille flagellants<sup>834</sup>. » Il est possible que ces propos favorables aux Indiens aient été soufflés à Díez par Juan de Palafox et le mémoire qu'il adressa à Philippe IV vers 1650 intitulé *De la Virtud del Indio o De la Naturaleza del Indio*. On trouve également des preuves de la ferveur des Indiens chez le chroniqueur López de Gomara<sup>835</sup>. Dans les régions de frontières, les Indiens sont belliqueux, comme en Floride où il faut adoucir les caciques pour les conduire à la Sainte Foi ; les Chichimèques sont l'antithèse des Indiens dociles des villes, ce sont « des gens barbares, belliqueux et guerriers qui vivent dispersés dans la campagne, sans qualités humaines ni police, ils se trouvent dans les montagnes et dans des cavernes<sup>836</sup> (...) ». On obtient quelques précisions sur les us et coutumes des Indiens insoumis de la région de Santiago Alanje (Panama) qui gardent les défunts un an dans leur maison avant de les enterrer avec leurs esclaves vivants. Díez n'est donc pas indifférent au registre des « curiosités barbares » mais il en reste là. Enfin vient la foule des Indiens tributaires et ruraux pour lesquels le lecteur glane quelques informations çà et là : les Indiens de la province de la Verapaz sont soumis « aux graves vexations et nombreux préjudices » des juges des terres cultivées *jueces de milpas*<sup>837</sup>. Un paragraphe entier est tout de même consacré à l'organisation politique des Indiens, au moins pour le Yucatán<sup>838</sup>. Cette rapide explication permet d'évacuer la vie politique de la grande majorité des sujets du roi au Nouveau Monde : les Indiens ruraux. Il en est tout autrement pour le versant hispanique auquel le commis accorde toute son attention.

### ***Défense et frontière***

L'espace impérial proposé par Díez de la Calle tire son unité, d'une part, de sa formulation politique et administrative et, d'autre part, de l'encerclement ou de la confrontation avec les ennemis de la Monarchie catholique. Ses adversaires sont de deux sortes et appellent des réponses

---

<sup>834</sup> BNM, Ms 3023, ff. 120 et 125.

<sup>835</sup> Par exemple : « (...) y así, acontece ir en una procesion diez mil, cincuenta mil, y hasta cien mil disciplinantes. », Francisco López de Gómara, *La Conquista de México*, Madrid, Dastin, 2000 [1552], p. 486.

<sup>836</sup> *MNSR*, f. 101.

<sup>837</sup> *Ibid.*, f. 126.

<sup>838</sup> *Ibid.*, f. 88.

différentes : d'un côté, les nations européennes obligent à la mise en place d'un système de défense maritime, de l'autre les Indiens rebelles contraignent la Couronne à la définition d'un dispositif de défense frontalier et terrestre. L'ensemble occupe une place importante dans l'œuvre de Díez de la Calle.

Tableau 10. Le système défensif des Indes occidentales et son coût d'après Juan Díez de la Calle (vers 1650)

<b>Presidio ou ports</b>	<b>Nombre de places de soldats et de fantassins</b>	<b>Coût annuel</b>
Santo Domingo	300 soldats, 400 fantassins	45 054 pesos
Porto Rico	400 soldats	46 952 pesos
Santiago de Cuba	95 soldats	15 024 pesos
La Havane	700 soldats	105 399 pesos
Floride	300 soldats	65 000 pesos
Cumana	200 soldats	87 640 pesos
Trinidad/Guyana	100 soldats et 100 fantassins	?
La Margarita	6 ou 8 soldats	2 750 pesos
Goiana/ Maracaibo	?	2 000 pesos
Rio de la Acha	6 ou 7 soldats	1 375 pesos
San Juan de Ulua	150 soldats	20 000 pesos
Acapulco	140 soldats	20 000 pesos
Sinaloa	86 soldats	24 748 pesos
Philippines*	4 500 soldats (avec la marine)	650 000 pesos
San Martin	perdu en 1650	
Carthagène	600 fantassins	86 000 pesos
Santa Catalina	150 fantassins	18 000 pesos
Porto Belo	400 soldats	54 000 pesos
Panama	300 soldats	45 000 pesos
Chili	3 000 soldats	291 500 pesos
Callao	« <i>No se sabe</i> »	
Santa Marta	13 ou 14 soldats	1 375 pesos
<b>Total</b>	<b>11 950</b>	<b>1 581 817 pesos</b>

\*D'après *MNSR*, ff. 181v.-182. Dans le manuscrit des *Noticias*, l'auteur parle de 500 000 pesos à propos du coût de l'ensemble des militaires et des religieux sans détailler.

Les « têtes de pont » de l'empire sont soumises à une forte pression de la part des adversaires de l'Espagne : l'Angleterre, la Hollande et la France. Veracruz, Panama et Porto Belo, Lima-Callao, Carthagène, Acapulco et la zone d'interface caribéenne avec Santo Domingo, La Havane et Campeche disposent de places fortes dont la direction appartient logiquement à la Couronne. Quelques récits de batailles contre « les ennemis et les émules de la Couronne<sup>839</sup> » témoignent du niveau de tension comme l'attaque anglaise mandatée par le tyran Cromwell d'avril 1653 ou l'expulsion des corsaires

<sup>839</sup> BNM, Ms 3024, f. 404v.

français de l'île de la Tortue : deux récits qui conduisent à la victoire espagnole<sup>840</sup>. Ailleurs, Díez donne un tableau de la présence étrangère dans les Caraïbes avec le nombre d'habitants français, anglais et hollandais dans les îles, au total 43 300 individus<sup>841</sup> : rien de tel pour créer une sensation de siège.

Face à cette situation, il décrit scrupuleusement le fonctionnement de l'armada de Barlovento<sup>842</sup> ainsi que le reste du dispositif défensif. En effet, les forts (*presidios*) bénéficient d'une description très complète des hommes et du matériel au fil de l'ouvrage<sup>843</sup> ainsi que d'un résumé « des gens et du coût des *presidios*<sup>844</sup> ».

Le total correspond bien à celui qu'il donne en 1648 de 10 000 hommes et 1 600 000 pesos<sup>845</sup>. La *Relación Universal* de León Pinelo datant de 1631 donnait un total de 2 035 686 pesos pour les militaires des Indes<sup>846</sup>. En moins de vingt ans ce budget avait donc sensiblement baissé : les difficultés financières du Trésor royal fournissent la principale explication (en 1647, l'État espagnol était en banqueroute). Les efforts consentis dans la guerre de Trente Ans en Europe puis la paix de 1648 conduisirent à un relâchement de l'effort défensif aux Indes. Les inexactitudes et les approximations dans les estimations peuvent également expliquer cette différence.

Ensuite, le dispositif de défense semble s'organiser de manière cohérente quitte à dépasser certains carcans administratifs. On constate que l'effort militaire se concentre dans la région caribéenne et aux Philippines, deux territoires principalement situés dans la vice-royauté de Nouvelle Espagne. Au contraire, la côte pacifique, spécialement péruvienne, est moins menacée donc moins dispendieuse. Or la question du financement est une préoccupation pour le commis qui précise pour chaque présidence la *caja real* débitrice. Afin d'équilibrer les dépenses, la solution trouvée est d'avoir recours à la *caja real* de Carthagène pour payer les garnisons de Porto Rico et Santo Domingo. Néanmoins, face à l'ampleur du budget, d'autres ressources financières sont recherchées. Ainsi, la cédula du 1<sup>er</sup> juin 1654 demande aux audiences de Nouvelle Espagne qu'elles « génèrent les finances nécessaires à l'assistance des armées, flottes et frontières pour obtenir (grâce à la Faveur divine) une paix ferme et certaine<sup>847</sup>. »

---

<sup>840</sup> BNM, Ms 3023, ff. 37-38 et 94-100.

<sup>841</sup> *Ibid.*, f. 101.

<sup>842</sup> *Ibid.*, ff. 103-112.

<sup>843</sup> Pour le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*, cf. Santo Domingo, BNM, Ms 3023, f. 28, Santiago de Cuba f. 43, La Havane et le fort El Morro, f. 50-52, Porto Rico, f. 60, Floride, f. 67, Cumana, f. 72v.-73, Veracruz, f. 205, Yucatan, f. 252, les Philippines, f. 366-368v. ; Panama, Ms 3024, ff. 17v.-18, Porto Belo, f. 24v., Callao, f. 101, Santa Marta, f. 167, Cartagena, f. 177 Chili (marine) f. 318.

<sup>844</sup> BNM, Ms 3024, ff. 402-409v.

<sup>845</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, ff. 13v.-14.

<sup>846</sup> BNM, Ms 3048, f. 162r.

<sup>847</sup> BNM, Ms 3024, f. 366v.

L'expédient principal consiste à créer de nouveaux offices vénaux mais également une batterie de droits et de taxes. Ailleurs, on s'aperçoit que des offices de la flotte de Barlovento ont été supprimés ou remplacés par de moins coûteux<sup>848</sup>. La Couronne met en place des moyens militaires dissuasifs qu'elle réussit tant bien que mal à financer.

Enfin, la divulgation d'informations militaires ne semble pas poser de problèmes dans le cadre d'une monarchie pourtant réputée très discrète dans ce domaine. L'exposé du dispositif défensif américain est une véritable démonstration de force : il doit évidemment servir à dissuader les ennemis. De plus, Díez exalte la grandeur de la Monarchie catholique dont les armées n'ont cessé « d'accroître et de conserver la réputation des Armes Catholiques et ont remporté de glorieux triomphes et victoires sur leurs ennemis<sup>849</sup>. »

La mobilisation militaire est très forte sur les marges de l'empire afin d'étendre la foi catholique. Les nouvelles « *reducciones* » nous transportent aux quatre coins de la Monarchie depuis les Indiens Mojos (Los Charcas), les îles Salomon, la Nouvelle-Guinée, la Floride, le Nouveau-Mexique, le Sinaloa, les Philippines, le Japon et la Chine<sup>850</sup>.

Ainsi, la Couronne apparaît sous un visage offensif en utilisant les vieilles recettes : l'alliance entre les conquêtes militaires et religieuses. En Floride, 60 franciscains accompagnent les soldats du fort de San Agustín. Au Sinaloa, présides et missions jésuites doivent permettre que « les Espagnols travaillent en sécurité dans leurs mines<sup>851</sup>. » Andrés Pérez de Ribas fournit une description précise de la présence militaire espagnole<sup>852</sup>. La longue description de l'entreprise au Nouveau-Mexique montre comment la dynamique de conquête continue d'alimenter les discours de la Monarchie. La frontière constitue en effet un réservoir de récits héroïques alors qu'après 1560 la Couronne se montre bien plus interventionniste dans l'expansion territoriale. La connaissance de Díez de la Calle de cette problématique, ses contacts avec les hommes de la frontière (Pérez de Ribas, Samaniego, Ramírez de Cano) en sont le témoignage. Bien entendu les résultats sont moins spectaculaires qu'au XVI<sup>e</sup> siècle même si l'espoir de découvrir de grandes richesses subsiste. En effet, le merveilleux et les rêves de fabuleuses cités d'or ne sont pas morts :

« (...) à deux journées [de Tibues] à l'ouest se trouve la ville, sans doute, la plus étrange et la plus forte du monde (de plus de

---

<sup>848</sup> BNM, Ms 3023, ff. 103v.-104.

<sup>849</sup> *Id.*

<sup>850</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 15.

<sup>851</sup> BNM, Ms 3023, f. 276.

<sup>852</sup> *Ibid.*, f. 277.

2 000 maisons tellement vastes que l'on disait qu'elle comptait plus de 7 000 *vecinos*) dans une grande plaine de 15 lieues au milieu de laquelle se dresse un rocher haut de plus de mille stades<sup>853</sup> (...). »

La situation au Chili fait moins rêver. Le royaume se présente comme un territoire militarisé et indien. En effet, 2 000 soldats font front à des dizaines de milliers d'« Indiens de guerre ». Díez de la Calle avance, sous couvert de Pedro Marino de Lobera, le chiffre de deux millions d'Indiens pacifiques et belliqueux<sup>854</sup>. Le conflit est un mélange de *Conquista* et de « guerre de position » européenne. Il en résulte la mise en place d'un espace frontalier qui n'est pas sans ambiguïté. Dans l'esprit de conquête, l'objectif est bien de prendre possession officiellement et d'évangéliser des territoires de la Couronne qui s'étendent « du Royaume du Chili au détroit de Magellan<sup>855</sup> ». Cette déclaration dénote un basculement vers une guerre longue dont l'issue reste incertaine : le Chili n'est-il pas surnommé les « Flandres des Indes » ? Dans les *Noticias* la frontière est bien visible et sert d'une certaine façon l'affirmation d'un territoire : la guerre en Flandre marque la limite septentrionale de l'empire en Europe et la guerre du Chili la limite méridionale de l'empire en Amérique. La ville de Villanueva de los Infantes se nomme aussi « Los confines » parce qu'« aux limites de cette ville arrivent les Indiens de guerre et le tumultueux fleuve Biobio passe par là<sup>856</sup> ». Castro est « aussi la dernière [ville] peuplée du Royaume du Chili avant le détroit de Magellan (...). » *Castro*, en espagnol, signifie le site fortifié où campe l'armée, c'est aussi bien évidemment le campement militaire des Romains. Tout y est, y compris la toponymie, la frontière « naturelle » ainsi que les références européennes : « [À] Puren [se trouve] une frontière tenace de l'ennemi et le climat le plus belliqueux du Royaume ; il y a un marécage qui sert de fort et les Espagnols lui ont donné le nom de La Rochelle pour imiter la France<sup>857</sup>. » À l'instar de Colmar pour la France, les villes et les forts du Chili se présentent comme des « sentinelles » de l'Espagne avec le détail de la disposition des effectifs et des forts<sup>858</sup>. La description militaire des Philippines suit plus ou moins le même discours avec cette spécificité de poste avancé de la Monarchie et du catholicisme en Asie<sup>859</sup>.

---

<sup>853</sup> *Ibid.*, f. 282.

<sup>854</sup> BNM, Ms 3024, f. 319.

<sup>855</sup> *Ibid.*, ff. 301v. et 322.

<sup>856</sup> *Ibid.*, f. 311v.

<sup>857</sup> *Ibid.*, f. 322v.

<sup>858</sup> Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1998, p. 97.

<sup>859</sup> BNM, Ms 3023, ff. 366-368v.

## Les agents de la Couronne : une représentation souveraine

Nous ne cherchons pas ici à dresser un tableau de l'ensemble des agents de la Couronne à partir des données fournies par Díez de la Calle, mais à saisir la représentation que donne Díez de la Calle de l'espace en énumérant tous ces postes. Bien entendu, la question de l'évaluation du nombre d'offices et d'individus sur lesquels le monarque peut compter aux Indes occidentales est liée à notre sujet<sup>860</sup>.

### *Entre énumération et quantification : une ère préstatistique*

Nous touchons ici au cœur du projet de Díez de la Calle, il est donc naturel que l'auteur atteigne des sommets de précision pour recenser l'ensemble des agents de la Couronne aux Indes occidentales. La représentation de l'espace américain est faite de villes et d'institutions mais peut-être même avant cela d'hommes, plus particulièrement ceux qui sont rémunérés, nommés et dirigés par le roi. Il convient également de prendre en compte la dimension politique et symbolique dans une administration qui est encore loin d'être une bureaucratie moderne : l'autorité et le prestige des agents de la Couronne reposent en effet sur leur nomination par le roi ou par l'un de ses représentants. De diverses manières, un lien direct s'établit entre le monarque et son « employé » : le serment, la rétribution, la délégation de pouvoir (en général juridictionnel), l'appartenance à la maison du roi. Dans le contexte d'un empire planétaire, ces expressions de fidélité sont loin d'être vaines même si elles restent insuffisantes pour empêcher les abus et les fraudes<sup>861</sup>.

Cette vision naît de la doctrine politique et des *papeles*, ces dispositions prises au fil des ans par le monarque et son Conseil pour la gestion de ses possessions. La cédula de *gracia* ou *merced* constitue le titre juridique employé pour la création d'un poste ou la nomination des officiers<sup>862</sup>. D'emblée, afin de fournir un tableau complet, le commis recense, à côté des offices royaux, les offices vénaux et les *oficios de pluma* (emplois mineurs vendus aux enchères) : en somme tous les offices civils ainsi que les « emplois » ecclésiastiques de la machine impériale. En effet, contrairement à la *Relación universal* (1631) initialement rédigée par León Pinelo qui ne s'intéressait qu'aux postes civils, Díez de la Calle étend dès sa première œuvre son travail au monde religieux. Depuis Madrid, ces deux « hiérarchies » semblent irriguer les territoires des « deux Empires des Indes occidentales » de la puissance royale. Dans le cadre de la propagande impériale, l'effet de la liste est ici radical, d'autant que le commis (suivant

---

<sup>860</sup> Salinas Aranedo, *op. cit.*, 1980 ; Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.*

<sup>861</sup> Bertrand, *Grandeur et misère...*, *op. cit.*, pp. 76-77.

<sup>862</sup> Ots Capdequí, *op. cit.*, p. 47.



en cela León Pinelo) dresse une comptabilité des effectifs mis en place par la Couronne. Cette quantification a davantage pour but l'hyperbole qu'une véritable démarche statistique. En effet, Díez de la Calle évoque les 4 800 offices pourvus par le roi et, pour le côté ecclésiastique, les effectifs suivants : « 70 000 églises, oratoires et ermitages avec ceux des Indiens<sup>863</sup> ».

Certains de ces chiffres sont le fruit de calculs, comme les 357 membres du haut clergé ayant officié aux Indes, qui font l'objet de plusieurs additions dans la *Hierarchía eclesiástica* (1647)<sup>864</sup>. La démarche s'avère davantage historique et cumulative que révélatrice de la réalité américaine : il s'agit encore ici de donner une profondeur historique au Nouveau Monde – c'était d'ailleurs l'ambition de Philippe IV lorsqu'il demanda la rédaction d'un *Teatro eclesiástico* à son chroniqueur des Indes. De plus, un chiffre presque identique est repris par Don Alonso Nuñez de Castro dans son *Sólo Madrid es Corte*<sup>865</sup>.

D'autres chiffres, comme les 4 800 offices, évoquent la réalité de l'administration espagnole en Amérique et bénéficient d'un certain retentissement puisque le chroniqueur González Dávila s'en fait l'écho dans son *Teatro eclesiástico* de Nouvelle Espagne (1649)<sup>866</sup>. Il s'agit du résultat arrondi de l'addition de tous les offices recensés par León Pinelo et complétés par Díez de la Calle entre 1631 et 1648 dans la *Relación universal*. Le résultat exact est de 4 797, qui comprend 178 offices en Espagne, 2 767 au Pérou et 1 852 en Nouvelle Espagne. Thomas Calvo et Jean-Pierre Berthe démontrent l'approximation de ces données. En effet, León Pinelo avait pris soin, tout au long de la *Relación universal*, de renvoyer à la marge le nombre d'offices afin de faciliter les additions finales mais la rigueur et la systématisation n'étaient pas de mise et plusieurs sous-totaux rendent les opérations erronées (surtout pour la vice-royauté du Pérou). Malgré les précautions prises par nos apprentis statisticiens du XVII<sup>e</sup> siècle pour ne pas compter deux fois les mêmes offices, les écarts entre leurs données et celles de l'historien subsistent<sup>867</sup>. Au manque de rigueur et de précision autour de certains calculs et données brutes, notons que Díez de la Calle, en approfondissant les recherches, ajoute pas moins de 300 offices à la *Relación universal*.

Par ailleurs, León Pinelo s'écarte parfois des limites qu'il s'était fixées. Par exemple, en ajoutant puis soustrayant le personnel de la *Carrera de*

---

<sup>863</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 10v.

<sup>864</sup> BPR, II/2061, f. 5.

<sup>865</sup> Il parle de 350 évêques et archevêques « depuis le début jusqu'en 1647 », preuve que Don Alonso a consulté la *Hierarchia eclesiastica* de Díez de la Calle rédigée en 1647. Nuñez de Castro, *Libro histórico político...*, *op. cit.*, 1658, f. 34v.

<sup>866</sup> Il parle précisément de « 4 796 ministres sans les présides et gens de mer et de terre », González Dávila, *Teatro eclesiástico...*, *op. cit.*, 2004.

<sup>867</sup> Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.*, p. 70.

*Indias*. Ces errements témoignent de modalités de travail et des objectifs recherchés qui tiennent plus de l'énumération que de la quantification.

Le projet et les objectifs de Díez de la Calle ont évolué entre le *Memorial* de 1645 et les *Noticias* de 1655-1660. Il commence par recenser la fleur, c'est-à-dire les officiers civils, les militaires et les ecclésiastiques nommés par le roi. Le commis tente ensuite de restituer l'ensemble des agents nommés par le roi et ses autorités, du vice-roi jusqu'aux municipalités. En 1646, le commis est capable de publier pour la vice-royauté de Nouvelle Espagne un *Memorial* comprenant les offices nommés par « le roi et ses ministres », les offices vénaux ainsi que la hiérarchie ecclésiastique. Le résultat final, les *Noticias Sacras y Reales* manuscrites, est la version plus étoffée du *Memorial* de 1646 à laquelle s'ajoute l'équivalent pour le Pérou. L'ensemble constitue une variante mise en forme, complétée, actualisée et vérifiée de la *Relación universal* originellement rédigée par Antonio de León Pinelo en 1631.

Concrètement, comment Díez de la Calle envisage-t-il l'inclusion de ces postes et de ces agents dans le système impérial ? Comment définit-il les limites de la machine administrative ? Entre les objectifs assignés et le contenu réel des ouvrages, il existe des différences notables. Le *Memorial* de 1646 devait recenser tous les postes et il reprend en cela le projet de León Pinelo ; néanmoins un tri est fait. Les choix sont différents suivant les domaines (gouvernement, finances, armée, Église) et montrent l'absence de règles strictes autant que la casuistique administrative d'Ancien Régime. Lorsque Díez de la Calle présente en 1648 son projet au roi, il énumère l'ensemble des domaines de l'action royale aux Indes occidentales, et son projet semble total : les diocèses, les églises, prébendes et cures, l'Inquisition, les universités, les couvents des sept ordres, les fondations de couvents et d'hôpitaux, les aumônes aux églises, couvents, monastères et autres œuvres pieuses, les nouvelles *doctrinas* et enfin les nominations aux postes civils, dont l'ensemble des offices municipaux, et leurs particularités.

Cette liste n'est pas close mais elle représente les offices les plus répandus dans les villes. Les *Ordonnances* de 1573 énuméraient les offices à créer pour les *ciudades* et les *villas*, mais cette règle est rarement suivie chaque ville offrant une organisation différente. À partir des ouvrages de Díez de la Calle, il est possible de dresser une hiérarchie urbaine aux Amériques en fonction du nombre et de l'importance des offices présents.

### ***Hiérarchie et armature urbaine***

Díez de la Calle écarte les implantations trop petites et pour lesquelles aucune trace d'office n'est visible dans les *libros reales*. Les exceptions à cette règle sont rarissimes comme pour la Villa de Aranjuez, troisième ville

du Costa Rica qui « n'a pas d'offices royaux à cause de sa petitesse<sup>868</sup> ». Pour certains lieux à la limite de l'existence dans la représentation administrative du territoire, on ne trouve qu'un office souvent celui d'*alguacil mayor* comme à San Antonio Guarusco, la Villa de Córdoba dans l'audience de Mexico ou Jerez de la Frontera à 30 lieues de Guadalajara<sup>869</sup>. Le prix d'une telle charge variait considérablement suivant l'importance de la ville : l'*alguacil mayor* de Mexico se négociait à 70 000 pesos et à 1 000 pesos dans une bourgade comme Jerez de la Frontera. Il s'agit d'un office vénal qui a une fonction de juge de paix et de police ; à Mexico ils sont deux et peuvent « nommer les *tenientes* nécessaires pour l'exécution de la justice des *alcaldes de crimen* de l'audience et de la justice ordinaire. »

Un bourg prenait d'emblée une dimension supérieure quand il était le siège de l'*alcalde mayor* ou du *corregidor*. Toutefois la majorité des 437 sièges d'*alcaldías* et de *corregimientos* n'accueille officiellement aucun autre officier. Les salaires sont souvent faibles et sont payés avec les ressources locales : le tribut, les frais de justice ou le sel comme dans la Villa de Purificación à 40 lieues de Guadalajara : l'*alcalde mayor* de Montegrande touche 100 pesos par an, les *corregidores* étaient encore moins bien lotis avec parfois 50 pesos en Nouvelle Espagne<sup>870</sup>. Ces juridictions avaient une existence administrative et, de ce fait, émergent dans la documentation officielle, mais elles ne devaient pas être bien dynamiques. Les *alcaldías* et *corregimientos* sont souvent peuplés d'Indiens dont le contrôle n'est sans doute pas aisé. Certes l'officier exerce une pression pour obtenir le maximum de profits de la force de travail indigène mais son pouvoir de coercition n'est pas toujours très élevé faute d'appui espagnol. Des offices non rattachés à un territoire précis devaient favoriser l'exploitation coloniale comme les 20 *jueces de milpas* nommés par le président du Guatemala, auteurs d'après Díez de la Calle de « vexations contre les Indiens », ou les *juezes de obrages, de ingenios y de trapiches de azúcar*<sup>871</sup>.

L'*alcalde mayor* du *pueblo* de Huautitlan touche 300 pesos par an et doit composer avec un *escribano público*, office vénal acquis par l'élite locale au prix de 3 300 pesos. Lorsqu'il dispose d'un salaire décent, l'*alcalde* peut s'entourer d'adjoints ou *tenientes* qui n'apparaissent pas sous la plume du commis. Les villes auxquelles Díez de la Calle consacre le plus de place dans les *Noticias* en occupant un paragraphe, voire une sous-partie, disposent d'un *alcalde mayor* et d'un petit personnel municipal composé d'une dizaine d'offices vénaux. Ce sont des villes moyennes autour de 50-100 *vecinos* comme dans la *villa* de Colima : *alcaldes ordinarios*,

---

<sup>868</sup> MNSR, f. 132.

<sup>869</sup> *Ibid.*, f. 59v.

<sup>870</sup> *Ibid.*, f. 98v.-100

<sup>871</sup> *Ibid.*, ff. 126 et 167

*depositario general* (600 pesos), six *regidores* (500 pesos), *escribano público y de cabildo* (1 500 pesos)<sup>872</sup>. Le prix et la fonction des offices permettent d'opérer une distinction entre les offices purement municipaux et ceux en lien avec la représentation royale partenaire des *alcaldes mayores*. Un autre critère repose sur les offices électifs désignés dans le cadre des *cabildos* qui n'intéressent que modérément le commis<sup>873</sup>. Díez affirme vouloir épargner aux lecteurs la répétition des offices municipaux mineurs qui existent dans chaque ville : « le vérificateur des poids et mesures, la *mojonería*, le crieur public, les huissiers municipaux<sup>874</sup> ». Pour le versant religieux, ce type de villes dispose d'une paroisse avec son curé et son vicaire ainsi que d'un couvent souvent franciscain. Toujours dans cette catégorie, des villes plus imposantes existent, comme Concepción de Zelaya que Díez de la Calle qualifie « *de razonable población* » avec une quinzaine d'officiers municipaux, trois couvents, un hôpital et un juge ecclésiastique. Une ville comme Ciudad Real de Chiapas n'est pas plus conséquente malgré la présence de l'évêché<sup>875</sup>.

Au-dessus vient un nombre réduit de villes d'une certaine importance qui tirent leur dignité d'une spécialisation. Par exemple, Valladolid de Michoacán est davantage un centre religieux, siège d'un évêché avec six couvents, une paroisse et un hôpital<sup>876</sup>. Bien peuplée de 250 *vecinos*, Valladolid est plutôt faible sur le plan politique avec une vingtaine d'offices vénaux, mais sans *alcalde mayor* ni *alguacil mayor* situés dans la ville rivale de Patzcuaro<sup>877</sup>. Des centres urbains se construisent autour d'une mine comme Zacatecas avec 500 *vecinos*, un couvent franciscain, une paroisse et une bonne représentation de la puissance royale, notamment dans le domaine des finances avec la présence logique d'une *Caja Real*<sup>878</sup>. Des emplois subalternes liés à la mine sont à la charge de la ville : le *balançario* des finances royales et l'*alguacil ejector* des finances royales à 200 pesos. Zacatecas emploie la panoplie presque complète des offices vénaux municipaux hispaniques<sup>879</sup>.

Toujours dans cette catégorie intermédiaire, Veracruz apparaît comme un vaste port où s'exprime pleinement la puissance royale dans les domaines militaires et fiscaux. Il est vrai qu'il s'agit d'un point névralgique de la

<sup>872</sup> Le *depositario* a des fonctions comptable et fiscale. *MNSR*, f. 78.

<sup>873</sup> *Ibid.*, f. 179

<sup>874</sup> *Ibid.*, f. 51v. Le « *mojón* » est le goûte-vin qui a pour office de mesurer et certifier la qualité des vins.

<sup>875</sup> *Ibid.*, ff. 121v.-124.

<sup>876</sup> On peut classer dans cette catégorie une ville comme Antequera-Oaxaca.

<sup>877</sup> *MNSR*, f. 71v.

<sup>878</sup> *Ibid.*, f. 93 v.

<sup>879</sup> *Alcaldes ordinarios*, *alguacil mayor* et *alférez real* (2 150 pesos), *depositario general* (2 150 pesos), 12 *regidores* (1 000 pesos), *alcaldes de la Hermandad*, *escribano público y del cabildo y diputación* (2 000 pesos), un *escribano público y del juzgado* (9 200 pesos), un *escribano de Minas y Registros* (3 000 pesos), un *escribano público y del Número* (1 333 pesos).

*Carrera de Indias* et, à ce titre, Veracruz est une ville extraordinaire avec ses trois compagnies du préside (intégrées en 1635 à l'armada de Barlovento)<sup>880</sup>. La ville abrite quatre couvents, deux hôpitaux avec un office de médecin, une église paroissiale et 24 curés, une halle aux grains<sup>881</sup>.

Les chefs-lieux d'audiences ou d'évêchés importants sont de véritables métropoles qui concentrent la puissance politique. Les villes où siègent les audiences ne sont pas comparables en tous points, certaines sont plus puissantes en fonction du nombre d'habitants, des richesses locales ou de l'existence de métropoles concurrentes. Néanmoins, elles bénéficient toute d'un traitement assez similaire dans les ouvrages de Díez de la Calle qui, rappelons-le, se divisent suivant les onze audiences. Prenons l'exemple de l'audience du Guatemala qui souffre de macrocéphalie. La ville de 1 000 *vecinos* domine un vaste territoire peu urbanisé. Elle accueille donc l'administration royale de justice et de gouvernement avec le président de l'audience également gouverneur et capitaine général (5 000 ducats), cinq *oidores–alcaldes de crimen* (2 000 ducats), *fiscal* (2 000 ducats), *relator* qui d'après Díez de la Calle a écrit au Conseil qu'il n'avait pas de salaires, deux huissiers (40 000 maravédís)<sup>882</sup>. Pour l'administration fiscale, deux officiers (300 000 maravédís) nomment des *tenientes* pour recouvrer les droits royaux et un collecteur (500 pesos) est chargé de récupérer la taxe pour le fonctionnement de l'armada de Barlovento ; un office vénal d'*escribano mayor de Minas y Registro de la Caja Real* est classé dans les offices municipaux. Une palette de douze offices vénaux est prévue pour assister l'audience dans ses tâches judiciaires (gestion des peines et des amendes, biens des défunts, avocat des pauvres) et de gouvernement (courrier, *escribano de gobernación*). Les offices municipaux sont une trentaine. Quelques précisions sont à noter : la politique royale d'extension des offices vénaux s'exprime particulièrement au niveau de l'audience, par exemple, en soustrayant les tâches de *Tassador* et *Repartidor* au *Relator* pour créer un nouvel office de 2 000 *tostones* ou encore les charges de *provinciales* et *alguaciles* de la *Hermandad* qui sont vendues à plusieurs reprises (1632 et 1642). Par ailleurs, une métropole comme Guatemala dispose d'un procureur à Madrid (dont Díez connaît le patronyme) pour obtenir des « grâces et privilèges importants de la part de Sa Majesté pour la province, ses habitants et ses indigènes<sup>883</sup>. » Ainsi, le roi fait grâce à la ville d'un précepteur pour l'éducation des enfants d'Espagnols. Le président de l'audience pourvoit à la défense de la ville et de la juridiction en nommant un maître de camp, un

---

<sup>880</sup> Merida, chef-lieu de province et de diocèse, également ville portuaire a une structure administrative et militaire assez similaire. Cf. *Ibid.*, ff. 84v.-85.

<sup>881</sup> *Ibid.*, ff. 68v.-69v.

<sup>882</sup> *Ibid.*, ff. 117v.-120.

<sup>883</sup> *Ibid.*, f. 120.

sergent-major et cinq capitaines qui servent « *ad honorem*, sans salaire avec beaucoup de lustre et de discipline militaire. » Enfin, siège de l'évêché, Guatemala est une ville religieuse, avec les dix prébendes de l'église cathédrale, le chapitre et surtout les huit couvents dont deux de religieuses, trois hôpitaux, un collège, un séminaire.

Les Cours vice-royales sont évidemment d'une autre ampleur : Mexico et Lima. En effet, elles sont le siège d'institutions inédites : archevêché, tribunaux de l'Inquisition et de la Sainte Croisade, université, tribunal des Indiens et des biens des défunts, consulat des marchands. L'audience de Mexico se compose de quatorze hauts personnages, dix subalternes (*relatores* et *porteros*) et de plus de 152 offices vénaux (vendus près de 2 000 pesos à 125 000). Les offices de finances sont au nombre de vingt-trois avec des salaires de 100 à 2 000 ducats et cinq offices vénaux. La *casa de la moneda* est composée de huit officiers vénaux dont celui de trésorier qui s'élève à 250 000 pesos et celui de fondeur, à 160 000. Le tribunal des Indiens (*juzgado de los indios*) compte autour de quatorze offices (le nombre de *procuradores de indios* n'est pas précisé) et le consulat douze.

Díez de la Calle énumère, à propos des offices nommés par la municipalité, une galerie de personnages réglant la vie en communauté comme l'emploi qui consiste à taxer les colporteurs sur les places ou l'administration des cartes à jouer<sup>884</sup>. À Lima, on trouve l'équarisseur et « les loueurs de boutiques en bois accolées aux maisons<sup>885</sup>. »

Dans les Cours, l'Église déploie une présence massive et triomphante dans le *Memorial* et les *Noticias* de Díez de la Calle. Le chapitre de la cathédrale de Mexico se compose de neuf chanoines, six prébendiers et six demi-prébendiers et un chapelain du Collège de Saint Jean du Latran. Grâce à Millán de Poblete, le commis peut présenter les 105 « ministres et serviteurs » de la cathédrale du maître de cérémonie au personnage chargé de remonter les horloges et de laver le linge en passant par les vingt chanteurs<sup>886</sup>. Le cumul de ces listes et rapports sur le personnel aux Indes tend péniblement à donner une image d'ensemble de la « masse salariale » au service du monarque.

### « *Masse salariale* » et fiscalité : une préoccupation vitale

Un souci identique d'arriver à des résultats globaux sous-tend une autre opération qui consiste à calculer la « masse salariale » aux Indes, les revenus tirés des offices vénaux et enfin le montant des *encomiendas*. Ce terme

---

<sup>884</sup> *Ibid.*, f. 51v.

<sup>885</sup> BNM, Ms 3024, f. 63 « *el corte de la carne* », « *arrendamiento de los cajones de madera que estan arrimados a las casas en que se venden mercaderias* » ; ces petits offices municipaux étaient déjà recensés par León Pinelo.

<sup>886</sup> Gaudin, art. cit., 2011.

actuel de « masse salariale » bien qu'il soit anachronique permet de montrer l'intérêt du Conseil des Indes à peser le coût représenté par l'ensemble des salaires versés aux Indes. Cette opération est à l'initiative de León Pinelo mais Díez de la Calle la prolonge en la modifiant.

Tableau 11. La « masse salariale » d'après León Pinelo et Díez de la Calle

	León Pinelo (1631)	Díez de la Calle (1648)
Salaires des offices pourvus par le roi	575 197 ducats	771 738 ducats
Salaires des offices pourvus par les ministres	369 483 ducats	369 483 ducats
Soldes des gens de guerre	1 480 499 ducats	1 163 636 ducats
<b>Total</b>	<b>2 425 179 ducats</b>	<b>2 304 857 ducats</b>
Offices vénaux	4 172 238 ducats	4 172 238 ducats
<i>Encomiendas</i>	932 228 ducats	« Près d'un million »

Díez de la Calle a pris soin d'actualiser la rubrique pour laquelle il est le plus précis, les offices pourvus directement par le roi et la *Cámara de Indias* : la différence est substantielle avec près de 200 000 ducats supplémentaires<sup>887</sup>. C'est une manière de montrer la puissance du roi et du Conseil. Ces derniers contrôlent 61 % de la masse salariale selon León Pinelo et 68 % selon Díez de la Calle alors qu'ils ne nomment qu'une minorité d'officiers : par conséquent, les plus hautes charges, les mieux rémunérées, sont dans la main du monarque. Le commis ne prend pas la même peine pour les offices pourvus par les autorités locales et reproduit tel quel le résultat de León Pinelo. Pour les soldes des emplois militaires, il préfère donner la somme arrondie et approximative, dans une autre unité monétaire (le *peso* qui équivaut à 0,73 ducat) peut-être afin de gonfler les chiffres. Les données jointes concernant les offices vénaux et les *encomiendas* correspondent à des rentrées spécifiques que l'on associait alors, ceci pour montrer l'importance de la grâce royale. Elles sont de natures différentes puisqu'elles n'ont pas un rythme annuel mais témoignent d'astuces mises en place par la Couronne pour retirer d'autres profits ou faire des économies. Quant à la répartition, nous pouvons suivre J.P. Berthe et Th. Calvo qui montrent que les salaires des agents de la Couronne représentent entre 41 et 54 % des dépenses de la Monarchie aux Indes (34 % des revenus), cela sans compter les dépenses liées au Patronage royal. Cependant, le commis n'arrive pas à cette pesée statistique globale ; ce n'est pas faute de capacité car les opérations ne sont pas compliquées mais peut-

<sup>887</sup> Il s'explique par les postes créés entre 1631 et 1648 mais aussi par les postes issus d'un recensement plus précis de Díez de la Calle.

être parce que les résultats desserviraient les propos du commis<sup>888</sup>. En effet, les chiffres ont une valeur didactique pour Díez de la Calle qui souhaite démontrer au lecteur la grandeur de la Monarchie catholique, la mansuétude du roi et sa volonté de fournir à ses sujets un bon gouvernement.

On le comprend particulièrement à propos des Philippines pour lesquelles Díez de la Calle dresse un dossier de six pages dans lequel il aboutit à un budget à deux colonnes<sup>889</sup>. Il élabore ses calculs à partir de deux documents : une relation des officiers de l'archipel du 20 juillet 1626 et un mémoire de la ville de Manille datant de 1637. La première affirme que, d'une part, les diverses dépenses en postes civils et ecclésiastiques s'élèvent à 578 989 pesos d'or, en plus des 150 000 pesos pour l'*armada* et d'autre part, que les entrées en tributs et taxes sont de 186 330 pesos : le manque à gagner du roi est de 542 659 pesos. Avec le second, le commis peut donner le détail des dépenses royales, il affirme notamment que le roi a payé un salaire à « 5 878 personnes espagnoles, indiennes et d'autres nations » pour 850 734 pesos ; les rentrées étant de 573 922 pesos, le roi dépense 276 512 pesos pour les Philippines. Les chiffres sont colossaux et l'investissement considérable<sup>890</sup>. La conclusion est que « dans ces îles les coûts sont plus élevés que les profits » et de ce constat simple découle un couplet providentialiste :

« Que pour la conversion d'une seule âme qui a été découverte [le roi] donnerait tous les trésors des Indes et si cela ne suffisait pas, il donnerait de bon cœur tout ce que l'Espagne produit ; et pour aucune raison il ne doit abandonner et cesser d'envoyer des prédicateurs et des ministres pour répandre le Saint Évangile à tous ; et [ce serait de même pour] toutes les Provinces que l'on découvrirait, pour pauvres, incultes et stériles qu'elles soient<sup>891</sup> (...) »

Le commis reproduit les chiffres et les conclusions dans le *Memorial* de 1646<sup>892</sup>. Cependant, la question des ressources financières de la Couronne est particulièrement sensible dans une période difficile pour la Monarchie.

Les dépenses et les recettes de la Couronne constituent l'un des fils conducteurs des *Noticias Sacras y Reales* : les dépenses liées aux salaires, les recettes du quint sur l'argent et le mercure, le nombre de tributaires sont des thèmes que développe Díez de la Calle. Il en est d'autres qui confirment

---

<sup>888</sup> Ils montrent que pour les années 1621-1640, le solde des entrées et sorties des finances royales en Amérique est largement positif malgré le coût élevé de l'administration. Berthe et Calvo, *op. cit.*, pp. 75-77.

<sup>889</sup> BNM, Ms 3010, ff. 186-188.

<sup>890</sup> Étant donné que ces sommes comprennent les emplois ecclésiastiques les comparaisons sont faussées. Toutefois, si l'on prend les chiffres de la relation de 1626 et ceux de León Pinelo, les Philippines représentent 16% de la « masse salariale ».

<sup>891</sup> BNM, Ms 3010, f. 187v.

<sup>892</sup> MNSR, f. 182.



cet intérêt du commis pour les finances. Le but poursuivi est double : démontrer la juste possession du Nouveau Monde en exposant les dépenses de la Couronne et rester vigilant quant à la situation critique des finances royales. Différentes rubriques abordées par Díez expliquent au lecteur le fonctionnement financier de l'empire espagnol, non pas de manière synthétique mais au fil des pages. Díez se veut parfois didactique comme à propos de la *Caja Real* de Guadalajara<sup>893</sup>.

On peut noter une fois de plus que la Nouvelle Espagne tient une large place alors que le Pérou est peu mentionné. Premièrement, le dispositif de la *Carrera de Indias* et du *Nao de China* repose en grande partie sur la vice-royauté de Nouvelle Espagne qui comprend l'audience de Santo Domingo, région la plus sensible aux attaques ennemies, et l'audience des Philippines, dont le coût pèse sur les finances royales. Díez de la Calle est d'autant plus au fait de l'état de la Nouvelle Espagne qu'il travaille dans le secrétariat madrilène qui en a la charge. Par ailleurs, jusqu'en 1655, la guerre au Chili est plutôt dans une phase d'apaisement, une paix est signée avec les Mapuches en 1641 à Quillín et le nombre de soldats mobilisés n'atteint plus les 2 000.

Malgré leur suppression de principe en 1542, les *encomiendas* existantes avaient été maintenues et prolongées. Elles sont bien présentes dans l'œuvre de Díez de la Calle. Au Yucatán, il est question implicitement de la suppression des *encomiendas* « conformément aux *Leyes nuevas* » puisque la Caisse Royale perçoit les tributs des Indiens pour les répartir entre les *Conquistadores* (qui n'auraient pas de *repartimientos*). Les *corregidores* de l'audience de Lima nommés par le vice-roi sont pour la plupart payés en « pesos *ensayados de Indios* qui sont 12 réaux et demi (...) et qu'ils appellent *ensayado de tasas*<sup>894</sup>. » Ce glissement sémantique s'explique par le passage difficile de l'*encomienda* due en service personnel à celle due en argent ou en nature. Afin de mettre fin au service personnel et à ses abus, les *oidores* devaient recenser (*tasar*) les Indiens, c'est-à-dire organiser une inspection officielle (*visita*) afin de comptabiliser la population indigène des *pueblos* et de calculer ce que chaque Indien tributaire devrait payer chaque année. Sur place, notamment dans les régions éloignées du siège des audiences et où les *encomenderos* restaient puissants, la mise en place de ce

---

<sup>893</sup> *Ibid.*, f. 112, « De la Caisse royale de la ville de Guadalajara de la Province de Nouvelle Galice, entrent dans les finances royales : le quint royal de l'argent, la dîme, les tributs en *tomines*, Nouveau Service, maïs et poules, *alcabalas*, *novenos*, offices vénaux et grâces de terres, droits d'affranchissement des mulâtres et Noirs, tributs d'Indiens laborieux, amendes, produit du mercure, dons, droits des étrangers, *mesada* ecclésiastique pour l'aide aux guerres ; les *tomines*, maïs et poules que payent les Indiens des villages à Sa Majesté et les *encomenderos*, la *media anata* ancienne et nouvelle, les déclarations d'argent des mines (...). »

<sup>894</sup> BNM, Ms 3024, ff. 89-90v.

dispositif s'avéra particulièrement longue et difficile. Dans la dernière partie des *Noticias Sacras*, une copie de la cédule du 1<sup>er</sup> février 1648 rappelle l'importance de connaître « le nombre d'Indiens de chacune [des audiences], quels tributs les Indiens payent, sous quelle forme » et invite à continuer cette politique (*tasar*)<sup>895</sup>. Les enjeux sont également d'appliquer la *media anata* aux *encomiendas* et de confirmer les titres d'*encomenderos*.

Ainsi, les *encomiendas* apparaissent clairement comme une forme de revenu pour la Couronne dans le tableau général présenté plus haut qui indique 1 000 000 de ducats en *encomiendas* pour l'année 1648. Le détail des autorités capables de donner en commende (*encomendar*) et de la valeur des *encomiendas* est donné par Díez dans une liste de quatre pages : au total les *encomiendas* représentent 942 000 pesos (514 000 pour le Pérou et 428 000 pour la Nouvelle Espagne)<sup>896</sup>. On s'aperçoit que le vice-roi de Nouvelle Espagne n'a pas cette faculté d'*encomendar* ou que la situation en Floride, au Nouveau Mexique ou au Nouveau León ne permet pas de mettre en place les *encomiendas*. Le montant de l'ensemble des tributs du Yucatán pour 1645, 154 275 pesos, est donné par Díez ainsi que certaines dépenses comme une partie de la solde du capitaine d'artillerie de Merida<sup>897</sup>. De plus, plusieurs grâces royales sont payées en « *renta en Indios* », en *encomienda* (ou sa prolongation) comme avec la famille de l'*adelantado* de la Nouvelle Galice<sup>898</sup> ou en *peso ensayado de Indios o de tasa* comme les *corregidores* de l'audience de Lima. L'aumône de vin et d'huile des couvents est payée en *encomiendas*<sup>899</sup>. La *casa de aposento* (indemnités de résidence)<sup>900</sup> des membres du Conseil des Indes est payée en vacances d'*encomiendas*<sup>900</sup>.

Dans son tableau du système gouvernemental hispanique, il n'oublie pas de citer le nombre d'*encomiendas* pour les provinces où il dispose de l'information : 69 au Yucatán ou à Trujillo (Pérou), 42 *repartimientos*, 10 000 tributaires donnés en commende par le vice-roi<sup>901</sup>. Il s'agit ici davantage de traiter l'aspect économique en évaluant grossièrement la quantité de main-d'œuvre.

Díez de la Calle aborde également la question du financement de certaines grâces royales par des ressources spécifiques. Il évoque les grâces payées en Indiens mais aussi les « *quittas y vacaciones* de Nouvelle Espagne, une forme de recette avec laquelle Sa Majesté a pris l'habitude d'octroyer des grâces à quelques personnes<sup>902</sup>. » La *quita* est prise sur le

---

<sup>895</sup> *Ibid.*, ff. 379-387.

<sup>896</sup> BNM, Ms 3024, ff. 91-92v. et pour 1646, *MNSR*, f. 183.

<sup>897</sup> BNM, Ms 3024, ff. 87v.-88.

<sup>898</sup> *Ibid.*, f. 90.

<sup>899</sup> *Ibid.*, ff. 384v.-387.

<sup>900</sup> *MI*, f. 24v.

<sup>901</sup> *MNSR*, f. 82 ; BNM, Ms 3024, f. 129.

<sup>902</sup> *MNSR*, f. 179.

salaires des *alcaldes mayores* et *corregidores* pourvus par le vice-roi et représente un quart de ce salaire. Les *vacaciones* correspondent aux salaires des offices non pourvus. Díez regrette de ne pouvoir évaluer cette manne : « [Ce dispositif] existant pour tous les offices pourvus par le vice-roi, on constate aisément que cela représente chaque année une belle somme<sup>903</sup>. »

Avec le Patronage royal, les rapports entre Église et finances royales revêtaient également une grande importance pour la Couronne. Comme souvent, Juan Díez de la Calle prend sa plume pour expliquer simplement le fonctionnement des grandes institutions. Dès le *Memorial informatorio* de 1645, il rédige en deux pages une notice sur « comment les dîmes des diocèses des Indes se répartissent<sup>904</sup> ». Le recouvrement de la dîme de l'archevêché de Mexico est expliqué dans les *Noticias* : deux *jueces hacedores* sont chargés d'administrer le recouvrement. Díez dispose d'un rapport de l'archevêque datant de 1646 qui affirme que le « total de la rente de l'archevêque, des prébendiers et des neuvièmes s'élève à 63 629 pesos ». Les évêques et leur chapitre complétaient leurs revenus par des legs pieux, le casuel et les prémices (une mesure de grains donnée par chaque laboureur). La *quarta* archiépiscopale varie en fonction des années autour de 20 000 pesos, c'est un peu plus élevé que celle des évêques de Cadix ou d'Oviedo (16 500 pesos) mais loin derrière Séville (137 500 pesos)<sup>905</sup>. L'archevêque de Lima est beaucoup mieux loti avec 68 750 pesos de rente alors que celui de Santa Fe de Bogota reçoit 19 250<sup>906</sup>. La rente de La Plata, avec la présence de Potosí, atteint 82 500 pesos par an. Des diocèses n'atteignent pas 2 000 pesos comme à Buenos Aires, La Imperial, San Juan de Porto Rico et les trois évêchés des Philippines.

La dîme de Nouvelle Espagne apparaît donc nettement moins riche que celle du Pérou : 34 % du total pour une dîme américaine estimée, au total, à 1,89 million de pesos, d'après les rentes données par Díez de la Calle en 1645<sup>907</sup>. En 1630, la dîme de Castille et León rapportait l'équivalent de plus de 13 millions de pesos. Au Nouveau Monde, la production agricole vivrière échappe en partie à la dîme et les mines produisent une bonne partie des richesses. Il s'agit d'une ressource très importante qui revient en principe à la Couronne via le Patronage royal et qui est ensuite redistribuée (à la fabrique des églises et sous forme de bénéfices). La Couronne tire pourtant

---

<sup>903</sup> *Ibid.*, f. 179v.

<sup>904</sup> *MI*, f. 14, « *Del que vale la gruesa dellos 16U pesos al año* » reprise dans BNM, Ms 3023, f. 129v.-131v.

<sup>905</sup> BNM, Ms 3023, ff. 127v.-128.

<sup>906</sup> *MI*, ff. 22 et 23v.

<sup>907</sup> Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.*, p. 42.

quelques revenus de l'Église : le neuvième de la dîme et un tiers des vacances du haut clergé<sup>908</sup>.

Pour limiter ses dépenses dans le domaine religieux, la Couronne met en place des systèmes de redistribution. Par exemple, une cédula de 1629 permet de supprimer un chanoine dans les chapitres comptant plus de cinq canonicats et d'allouer sa rente à la paye des inquisiteurs (à hauteur de 32 000 ducats)<sup>909</sup>. La dîme, du fait des masses monétaires qu'elle draine et du Patronage royal, s'inscrit manifestement dans les préoccupations du commis. Il ne peut ignorer les tensions qui entourent sa perception auprès des ordres religieux, particulièrement des jésuites mais rien ne transparaît de cette problématique. Une exception toutefois apparaît à la fin du manuscrit des *Noticias* où l'on trouve une sentence imprimée du Conseil des Indes du 16 juin 1657. Celle-ci condamne les ordres dominicain, augustin, mercédaire et jésuite à payer la dîme au roi pour qu'elle soit ensuite reversée aux évêchés<sup>910</sup>. Prévoyait-il vraiment de publier cette sentence ? Quoi qu'il en soit l'œuvre de Díez de la Calle rappelle constamment l'imbrication entre les pouvoirs temporel et religieux. Le Patronage royal est au cœur de la mécanique impériale.

## **La formulation d'un espace sacré**

### ***L'Église américaine ou l'affirmation du Patronage royal***

Dans la représentation de Díez de la Calle, le clergé américain revêt un triple sens. Premièrement, du fait du Patronage royal, le clergé pose le même type de questions de « gestion du personnel » que pour les agents civils. Deuxièmement, l'entreprise de colonisation tire sa justification de l'évangélisation des Indiens. En effet, les moyens mis en place par la Couronne avec le concours de l'Église dans ce domaine sont cruciaux dans la formulation d'un espace sacré intégré à la Monarchie catholique. Enfin, le rôle social et politique de l'Église n'est pas à démontrer ici. Les évêques, comme dans le Vieux Monde, sont des personnages politiques de premier plan<sup>911</sup>. Ainsi, le commis rappelle la cédula qui régit entre le président de l'audience et l'évêque la préséance et le cérémonial dans les actes publics<sup>912</sup>. Díez de la Calle joue constamment sur les deux tableaux en énumérant les « divisions » de l'Église aux Indes occidentales. Dans le cadre des

---

<sup>908</sup> Gaudin, art. cit., 2011.

<sup>909</sup> *MI*, ff. 10v.-11.

<sup>910</sup> BNM, Ms 3024, ff. 426-427.

<sup>911</sup> Óscar Mazín, « Pensar la monarquía, pensar las catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan de Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, p. 350.

<sup>912</sup> *MNSR*, f. 118.

descriptions de villes, de manière classique, le commis rapporte la présence des institutions religieuses, paroisses, couvents et évêchés.

En 1645, dans son premier *Memorial* publié, Díez de la Calle s'en tient à une description du haut clergé avec les évêchés et leur chapitre. En 1648, le *Memorial y Compendio Breve* reprend des chiffres globaux de l'Église américaine déjà évoqués par González Dávila en 1623 et ressassés par toute la littérature descriptive des Indes occidentales<sup>913</sup> : les 346 dignités liées aux six archevêchés et trente-deux évêchés « dont la présentation appartient à [Sa] Majesté, en tant que seigneur et unique Patron de toutes les Indes<sup>914</sup> (...) ». Sur l'encadrement épiscopal, rappelons qu'en Espagne il existe à la même époque huit archidiocèses et quarante-huit diocèses<sup>915</sup>. Certes les dimensions territoriales sont incomparables mais dans l'esprit du commis et de ses contemporains le rapprochement entre les deux espaces devait avoir une signification. Une fois de plus, les chiffres ont un sens symbolique. Par ailleurs, il est remarquable que depuis Philippe II, et pratiquement pour deux siècles, l'armature territoriale ecclésiastique soit fixée.

Pour le clergé régulier, les 840 couvents donnés par González Dávila ne sont pas tirés des données de Díez de la Calle qui peine à livrer un chiffre global. En 1646, il ajoute à la fin de son *Memorial y Noticias*, un *Memorial breve de las provincias de las siete ordenes de Religión* pour la vice-royauté de Nouvelle Espagne. Ce sont 80 couvents, 40 vicariats dominicains et autour de 1 000 religieux dont 554 dans la province de Mexico. D'après Díez de la Calle au Guatemala, les treize couvents auraient à leur charge près de 5 300 églises et maisons dans les *pueblos* indiens ; dans la province de Oaxaca, les 22 couvents ont sous leur responsabilité plus de 11 000 *pueblos*<sup>916</sup>. Lorsque le commis affirme que deux curés vivent dans chaque église c'est inexact (soit plus de 10 000 curés pour le Guatemala). Admettons que quelques dominicains séjournent de manière permanente dans les villages indigènes mais la plupart du temps leur présence est limitée

---

<sup>913</sup> González Dávila, *op. cit.*, 2004 [1649], p. 60-61 « Pour le bon gouvernement et la croissance de la Foi catholique, Votre Majesté et ses glorieux ancêtres ont fondé dans cette partie du monde, un patriarcat, six archevêchés, trente-deux diocèses, trois cent quarante-six prébendes, deux abbayes, cinq chapellenies royales, récompenses de la vertu, des lettres et des bons mérites./ Pour la croissance de la Foi catholique, ont été fondés, huit cent quarante couvents, et pour sa défense, trois Inquisitions, cinq Universités, et pour l'éducation des Indigènes beaucoup de collèges et d'études, et pour le soin des malades, une infinité d'hôpitaux, et quelques couvents de religieuses qui vivent dans une merveilleuse exemplarité. » Voir également, González Dávila, *Teatro de las Grandezas de Madrid*, Madrid, 1623, p. 472, *MNSR*, f. 7 du *Memorial* placé à la fin, aussi Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, ff. 10-12 ; Nuñez de Castro évoque seulement 30 diocèses, Nuñez de Castro, *op. cit.*, f. 34v. ; Diego de Córdoba reprend la même formule sauf pour 33 diocèses, Diego de Córdoba, *op. cit.*, 1651, p. 3.

<sup>914</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 10v.

<sup>915</sup> En France, 18 archevêques et 113 évêques à la même époque.

<sup>916</sup> *MNSR*, *Memorial* placé à la fin p. 1.

et tournante<sup>917</sup>. Il n'en reste pas moins qu'ils constituent souvent la seule présence hispanique dans les territoires indiens. C'est sans doute pourquoi le commis grossit leur action ou maintient le flou, il signifie de cette façon que le moindre village d'Indiens bénéficie de l'évangélisation et implicitement d'un contrôle permanent d'un Espagnol. Díez a peut-être en tête la forte implantation des réguliers en Vieille Castille, dont il est originaire.

Dans l'ensemble des Indes occidentales, Díez parle de 437 couvents franciscains et 15 monastères de religieuses répartis en 17 provinces et trois custodes. Pour la Nouvelle Espagne, il compte 303 monastères (plus six de religieuses) et 16 vicariats, ce qui laisse 134 couvents pour toute la vice-royauté du Pérou. Les franciscains comptaient 220 couvents (*casas*) dans la vice-royauté de Nouvelle Espagne au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'estimation de Díez de la Calle semble donc juste pour le milieu du siècle même si le nombre de couvents de religieuses est minoré<sup>918</sup>.

D'après Díez de la Calle, les augustins comptent aux Indes occidentales 262 couvents (dont 185 dans la vice-royauté de Nouvelle Espagne) et 3 000 religieux. Les mercédaires ont 37 couvents et 33 *doctrinas* en Nouvelle Espagne. Les jésuites, d'après une source de Díez de la Calle de 1626, sont 493 à Mexico et aux Philippines. La Compagnie comptait au début du XVII<sup>e</sup> siècle 345 religieux en Nouvelle Espagne et leur nombre était en croissance constante. Les carmélites déchaussées sont, dans la vice-royauté de Nouvelle Espagne, 174 dans huit maisons. Enfin, en 1643, il existait, d'après le commis, 21 hôpitaux et 162 frères de Saint Jean de Dieu en Nouvelle Espagne. Ce chiffre apparaît plausible car, en 1625, 14 hôpitaux sont attestés et 27 à la fin du siècle<sup>919</sup>.

Par ailleurs, le commis se fait l'écho des tendances à favoriser le clergé séculier. Dans la description de Puebla, il relève d'anciennes *doctrinas* devenues des bénéfices séculiers et il évoque les tentatives de Palafox pour réduire les dots des religieuses offertes par le roi<sup>920</sup>. À propos du diocèse du Yucatán, il rappelle une cédula de 1583 qui vise à préférer des clercs à des frères<sup>921</sup>. Quand il le peut, il donne les proportions entre les deux branches du clergé comme pour les évêques ou certaines doctrines.

Le but de ce *Memorial* de Juan Díez de Calle est une fois de plus de donner au lecteur un tableau composé de chiffres précis de la (forte) implantation des réguliers aux Indes occidentales. Néanmoins, au moment

---

<sup>917</sup> Calvo, *Vivre dans la Sierra zapotèque...*, *op. cit.*, 2009, pp. 104 et 185.

<sup>918</sup> Javier Burrieza Sánchez, *Jesuitas en Indias : entre la utopía y el conflicto. Trabajos y misiones de la Compañía de Jesús en la América moderna*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2007, p. 60.

<sup>919</sup> Adriana Rocher Salas, « La provincia del Espíritu Santo de San Juan de Dios de Nueva España » in Antonio Gutiérrez Escudero, María Luis Laviana Cuetos (coords.), *Estudios sobre América : siglos XVI-XX*, Sevilla, AEA, 2005, p. 1304.

<sup>920</sup> BNM, Ms 3023, f. 111 et *MNSR*, f. 66.

<sup>921</sup> BNM, Ms 3023, f. 247.

de donner une évaluation d'ensemble, le commis se dérobe et propose 70 000 paroisses, chiffres qu'il tient de « certains auteurs ». Il avoue au passage sa perplexité devant ce nombre très réfutable :

« Pour certains archidiocèses et diocèses, j'ai indiqué en plus des prébendes, les cures, bénéfices et couvents. Pour les autres, je n'ai pas pu le faire faute de les avoir trouvés de manière certaine dans les histoires et les papiers que j'ai vus. Je les ajouterai au fur et à mesure qu'ils arrivent<sup>922</sup>. »

En outre, à propos du nombre de paroisses dans l'archidiocèse de Mexico, une importante différence existe entre les chiffres proposés par González Dávila et la liste dressée par le secrétaire de l'archevêché qu'insère Díez dans ses *Noticias* de 1655-1659 : 141 paroisses ou *doctrinas*, d'une part, et 72 bénéfices, cures et vicariats, d'autre part<sup>923</sup>. Liste incomplète, différence ou malentendu entre paroisses et *doctrinas* ? La liste de Díez de la Calle énumère des paroisses indiennes à la charge du clergé séculier, il faut donc ajouter les paroisses espagnoles et les *doctrinas* aux mains des réguliers, ce qui expliquerait la différence.

Pour le diocèse de Puebla, d'autres contradictions ou approximations apparaissent. Dans la présentation générale du diocèse, Díez parle de « plus de deux cents [*poblaciones*] d'Indiens, chefs-lieux de *doctrinas*, et 1 000 qui leur sont sujettes dans lesquels vivent 250 000 Indiens et 30 maisons des ordres [réguliers]<sup>924</sup> (...) ». Pourtant plus loin il énumère précisément les 116 cures et vicairies, tout en précisant qu'il n'en compte pas « d'autres pour lesquels [il n'a] pas d'informations<sup>925</sup> ». Si l'on suit le commis ce sont plus de 80 bénéfices pour lesquels il ne connaît pas le nom de la paroisse. Pourtant, il reproduit un troisième document très précis, la description du diocèse envoyée par Juan de Palafox qui énumère 137 bénéfices et cures (dont quinze pour la cathédrale) et plus de 320 curés et leur sacristain<sup>926</sup>. Voilà encore la démonstration d'une présentation à double tranchant : une première hyperbolique avec des chiffres ronds surestimés et une seconde plus précise qu'il faut chercher dans le corps de l'ouvrage.

Faute de rapports et de descriptions, le commis a bien des difficultés à donner des chiffres pour les diocèses du Pérou ; il évoque rapidement 236 couvents pour cette région<sup>927</sup>. Ce tableau compte 1 179 « unités religieuses » diverses alors qu'il est très incomplet. Chacune de ces institutions est très hétérogène en termes d'effectifs : sur un bénéfice, une

---

<sup>922</sup> *Ibid.*, f. 180.

<sup>923</sup> González Dávila, *op. cit.*, 2004 [1649], p. 118 et BNM, Ms 3023, ff. 133v.-137.

<sup>924</sup> BNM, Ms 3023, f. 192.

<sup>925</sup> *Ibid.*, f. 198v. et déjà dans *MNSR*, f. 66.

<sup>926</sup> BNM, Ms 3023, ff. 207-222.

<sup>927</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 12v.

cure ou une *doctrina*, on compte un curé et un sacristain. Dans certains cas, il est fort probable que les désignations « couvents » et « *doctrinas* » soient équivalentes lorsque les ordres réguliers sont en charge des *doctrinas*. Pour les couvents, le nombre est très variable, il va de cinq religieux à plusieurs dizaines, voire un ou deux dans les *guardanías* franciscaines. Certains clercs sont difficilement saisissables comme les vicaires et les *tenientes de curas*<sup>928</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans beaucoup de cas, le curé est encore seul et certaines paroisses ne sont pas pourvues<sup>929</sup>.

Dans le royaume de Nouvelle Grenade, « dans chaque village, il y a un Indien exempt de tribut car il sert comme sacristain et dans certains lieux, il y a trois ou quatre chanteurs », il fait réciter le rosaire<sup>930</sup>. Ce système d'exemption fiscale des adjoints existait également en Espagne et, en Amérique, il venait pallier l'absence de clercs par « des agents acculturateurs douteux » qui pouvaient se révéler être des maîtres en idolâtrie<sup>931</sup>. En termes de locaux, ces serviteurs indigènes de l'Église pouvaient être responsables d'une église ou d'un oratoire dans les villages ce que suggère le fameux chiffre de 70 000 églises du *Teatro de las Grandezas de Madrid* de González Dávila.

---

<sup>928</sup> MNSR, f. 66.

<sup>929</sup> Pierre Ragon, *Les saints et les images du Mexique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 35-36.

<sup>930</sup> BNM Ms 3024, f. 192.

<sup>931</sup> Calvo, *op. cit.*, 2009, pp. 183-192.



Tableau 12. Paroisses, *doctrinas* et personnel religieux aux Indes occidentales, selon Juan Díez de la Calle vers 1650-1660<sup>932</sup>.

Province ou diocèse	Nombre de Paroisse ou doctrinas et couvents	Nombre de clercs ou religieux
Diocèse de Mexico	72 paroisses « séculières » 10 couvents/ 43 vicairies dominicains 65 couvents/ 14 vicairies franciscains 72 couvents augustins 25 institutions jésuites	275 clercs 564 dominicains  365 jésuites
Diocèse de Puebla	137 bénéfiques et paroisses	320 curés et leur sacristain
Diocèse du Michoacán	50 bénéfiques 50 couvents franciscains et 46 <i>doctrinas</i> 36 couvents d'augustins	
Diocèse de Nouvelle Galice	37 doctrines franciscaines 34 couvents franciscains (Zacatecas)	60 religieux 140 franciscains
Nouvelles Biscaye	5 missions jésuites	60 jésuites
Diocèse de Oaxaca <sup>933</sup>	40 doctrines dominicaines 64 bénéfiques « séculiers »	320 dominicains
Province du Yucatán	11 bénéfiques « réguliers » 37 <i>casas</i> franciscaines	
Guatemala	19 couvents et 33 <i>doctrinas</i> mercédaires 26 couvents franciscains	123 religieux
Province du Nouveau-Mexique	25 <i>doctrinas</i>	60 franciscains
Philippines	60 couvents augustins 23 couvents et <i>doctrinas</i> d'augustins déchaux 22 couvents dominicains 37 couvents franciscains	200 augustins
Diocèse de Lima	112 doctrines séculières et 67 de réguliers	-
Audience de Nueva Granada	30 cures d'Espagnols, 27 cures d'Indiens	-
Diocèse de La Paz	60 <i>doctrinas</i>	-

Le chroniqueur franciscain de Lima, Diego de Córdoba Salinas reprend ce chiffre et deux autres du *Teatro*, que Díez de la Calle ne se risque pas à reproduire, à savoir 500 couvents et 3 000 religieux dans les couvents et les *doctrinas*<sup>934</sup>. Le commis parle, à propos de l'archidiocèse de Nouvelle

<sup>932</sup> Tableau de J.P. Berthe et Th. Calvo revu et complété avec les données sur la vice-royauté du Pérou, cf. Berthe et Calvo (éds.), *op. cit.* p. 46.

<sup>933</sup> D'après un rapport du vice-roi de 1648, BNM, Ms 3023, f. 237 ; en 1646, il parle de 120 couvents et doctrines, *MNSR*, f. 79.

<sup>934</sup> Córdoba Salinas, *op. cit.*, 1651, p. 3.

Espagne et de ses évêchés suffragants, de 400 couvents tous ordres confondus, 800 *doctrinas* et 6 000 clercs<sup>935</sup>. À titre de comparaison, rappelons que le clergé péninsulaire à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle s'élève à 91 000 individus (41 000 séculiers et 50 000 réguliers), une région très encadrée comme la Catalogne compte 1 955 paroisses.

Depuis Madrid, dans les bureaux du Conseil ou à Lima dans un couvent franciscain, au moment de fournir des données globales sur le nombre d'institutions religieuses et d'ecclésiastiques aux Indes occidentales, on se réfère à des estimations vagues et datées. La courroie de transmission des informations et les centres de traitement des données sont grippés. En effet, l'administrateur doit souvent composer, de surcroît seul ou peu entouré, avec des vides ou des données lacunaires. Il admet lui-même que, dans certains domaines, comme celui des paroisses, il lui est impossible de fournir un tableau exhaustif. Malgré un appel lancé en 1646 aux ecclésiastiques, le commis reste dans le flou pour un bon nombre de territoires<sup>936</sup>.

Néanmoins, en 1648, un simple rapport de six pages des officiers de l'audience de Santa Fe de Bogotá pouvait apporter de précieuses informations actualisées sur les institutions locales tant civiles qu'ecclésiastiques<sup>937</sup>. Ce rapport est le fruit d'une demande royale pour toutes les Indes occidentales mais une seule audience semble avoir répondu.

### ***Les miracles ou l'affirmation d'un monde chrétien***

Aussi l'espace de Díez de la Calle est-il constamment marqué par le sceau divin, non seulement avec la présence de l'Église, la toponymie, mais aussi par des manifestations surnaturelles de toutes sortes : visions, guérisons et objets miraculeux, apparition de saint Jacques, martyrs. Le commis était particulièrement intéressé par les miracles et il ambitionnait sans doute de consacrer un ouvrage à ce sujet comme le suggère la lettre d'Andrés Medina Dávila et la seconde édition de l'*Epítome de la bibliotheca oriental y occidental...* (1738)<sup>938</sup>. D'après ce dernier ouvrage, un manuscrit aurait même existé sur « les apparitions et miracles survenus durant la Conquête ». En outre, dans le *Memorial y Noticias Sacras y Reales*, plusieurs récits miraculeux sont déjà présents et le commis se révèle être connaisseur des « nombreuses croix » et des « miracles prodigieux expérimentés<sup>939</sup> ».

---

<sup>935</sup> BNM, Ms 3023, f. 123v.

<sup>936</sup> MNSR, *Memorial* final, p. 7.

<sup>937</sup> BNM, Ms 3024, ff. 191-193v.

<sup>938</sup> AHN, Diversos - Documentos de Indias, 27, N. 10 et León Pinelo, González de Barcia (éd.), *op. cit.*, t. 2, p. 846.

<sup>939</sup> MNSR, f. 81.

Plusieurs traces indirectes subsistent de ce travail. D'une part, une sous-partie du *Memorial y compendio breve* (1648) a pour titre « Miracles, apparitions et faveurs célestes » et rapporte sur huit pages (soit la moitié de l'imprimé) trente-trois manifestations divines – le nombre correspondant à l'âge du Christ n'est sans doute pas fortuit. Le commis ne cache pas son intérêt pour ce thème :

« Avec tout cela, il est bien établi que dans de nombreuses parties de ce Nouveau Monde, la puissance divine s'est montrée miséricordieusement protectrice des entreprises de l'Espagne (...). Malgré mon peu de lectures et d'études dans ce domaine, je pourrais discourir longtemps mais je n'ai pas voulu le faire pour ne pas être trop long<sup>940</sup>. »

D'autre part, le manuscrit de *Noticias Sacras y Reales* est ponctué de 47 évocations d'images ou courts récits miraculeux comme l'auteur l'annonce dans l'introduction<sup>941</sup>. En effet, les miracles, principalement des apparitions, liés aux batailles des Conquistadores sont bien présents autour des grandes figures de Cortès et Pizarro. Cortès bénéficie d'apparitions de Santiago lors de rencontres belliqueuses avec des Indiens<sup>942</sup>, Pizarro également avec l'appui de l'archange Michel<sup>943</sup>. Díez de la Calle relève dans la *Prueua evidente de la predicación del Apostol Santiago el mayor en los reinos de España* (1648) d'Erce Jiménez, les 57 apparitions de Santiago durant la *Reconquista* et la *Conquista* pour en faire une liste<sup>944</sup>. La Vierge peut également apparaître pour permettre la victoire des Conquistadores au Mexique et au Pérou<sup>945</sup>. Ces saints continuent de soutenir les entreprises militaires des Espagnols au XVII<sup>e</sup> siècle : au Nouveau Mexique, le front pionnier avance avec l'aide du patron de l'Espagne et de la *Reconquista* quand le combat devient trop inégal contre des hordes d'Indiens<sup>946</sup> ; dans les Antilles, les deux saints martyrs Paul et Laurent apparaissent à deux reprises en 1637 pour repousser les Hollandais<sup>947</sup>. Toutefois, le commis ne se contente pas de rapporter les miracles liés à la Conquête et aux faits d'armes.

Ces miracles sont le reflet de thématiques religieuses propres au Nouveau Monde et d'une dévotion baroque. Ainsi, on note d'emblée l'essor de la dévotion mariale, également présent en Espagne et qui s'exprime notamment par les images dans les grandes villes et dans les villages indiens comme à

---

<sup>940</sup> Díez de la Calle, *op. cit.*, 1648, f. 9.

<sup>941</sup> BNM, Ms 3023, f. 3v.

<sup>942</sup> *Ibid.*, ff. 125v., 243, 254.

<sup>943</sup> BNM, Ms 3024, ff. 108, 120v., 248.

<sup>944</sup> BNM, Ms 2930, ff. 6-7 et BNM, Ms 3023, f. 254v.

<sup>945</sup> BNM, Ms 3023, f. 125v. ; Ms 3024, f. 201.

<sup>946</sup> *Ibid.*, f. 282v.

<sup>947</sup> *Ibid.*, f. 57v. et 74. Il faut mettre ses apparitions en lien avec la victoire de Philippe II à Saint-Quentin (1557) le jour de la saint Laurent et la construction de San Lorenzo de l'Escorial.

San Juan de los Lagos, de Zapopan et de Talpa<sup>948</sup>. Díez de la Calle évoque les grands cultes mariaux américains : Notre-Dame de Altagracia, patronne de Saint-Domingue, dont l'image se trouve à Salvaleon de Yguei, à 30 lieues de Santo Domingo ; plus loin, il rappelle la présence dans le couvent de la Merci de Santa Maria del Puerto Principe (Cuba) d'une image prodigieuse de cette même Notre-Dame de Altagracia<sup>949</sup>. À Mexico, le commis réalise une description géographique et sacrée avec les couvents et les églises, il localise les deux images protectrices de la ville et note le dynamisme du culte de la Guadalupe<sup>950</sup>.

Tableau 13. Miracles et personnages saints dans les *Noticias*

	Notre Dame	Christ	Saint-Jacques	Saints divers	Religieux	Apôtres	Démon	Total
Images	15	3						18
Apparitions	4		5	4	1		2	16
Croix		4				2		6
Guérison/ Sauvetage	1		1		4			6
Ermites	1			2				3
Martyres					3			3
Total	21	7	6	6	8	2	2	52

Le diocèse de Puebla compte plusieurs images de la Vierge, à Tlaxcala sur l'autel avec une croix miraculeuse, un ermitage voué à la Vierge à Ocotlán, une image de Notre-Dame de Guia apportée des Philippines, à Cholula une Vierge qui a remplacé Quetzalcóatl, à Veracruz une autre image de la Vierge très miraculeuse, etc.<sup>951</sup> Pour le Pérou, Díez de la Calle livre une description assez précise de l'église et du culte de Notre-Dame de Copacabana à Lima et renvoie à l'ouvrage de Ramos Gavilán sur la question<sup>952</sup>. Ces images de la Vierge s'adressent aux Espagnols vivant dans les villes et, plus rarement aux Indiens en signe d'intégration comme la Vierge à Ocotlán qui « semble vouloir accumuler les preuves de l'appartenance de la cité au nouvel ordre hispanique et chrétien<sup>953</sup>. »

<sup>948</sup> Ragon, *op. cit.*, 2003, p. 94 ; Péron, *op. cit.*, p. 111.

<sup>949</sup> BNM, Ms 3023, ff. 25 et 45v. ; les informations sur ce culte sont contenues dans la *Relación* (1650) de Luis Jérónimo de Alcocer envoyée en réponse au questionnaire de 1648 et conservée dans les papiers de Díez de la Calle, BNM, Ms 3000, ff. 65-87.

<sup>950</sup> BNM, Ms 3023, ff. 119v.-120.

<sup>951</sup> *Ibid.*, ff. 119v.-120, 211, 213 et 220.

<sup>952</sup> BNM, Ms 3024, f. 43v. ; Alonso Ramos Gavilán, *Historia del celebre santuario de Neustra Señora de Copacabana y sus milagros e inuención de la cruz de Carabuca...*, Lima, 1621.

<sup>953</sup> Ragon, *op. cit.*, 2003, p. 369.

Les spécificités du Nouveau Monde sont également bien représentées avec l'importance des miracles dans les conversions, les martyres et divers signes providentiels. Les croix forment des signes dans le paysage qui marquent la découverte par Colomb du Nouveau Monde et la prise de possession divine du territoire avec une croix miraculeusement inamovible<sup>954</sup>. Les croix sont des messages adressés aux Indiens. Elles peuvent indiquer le passage d'un apôtre comme celle de Oaxaca qui était déjà vénérée par les Indiens avant la Découverte<sup>955</sup>. Elle réalise un miracle qui l'intègre dans les combats de la Monarchie catholique quand le corsaire anglais Francis Drake échoue à la détruire. De même au Pérou, à Carabuco, une croix plantée par saint Thomas résiste à toutes les tentatives de destruction des Indiens et empêche les volcans de cracher du feu<sup>956</sup>. À Santa Cruz de la Sierra, une croix fait pleuvoir et pousse les Indiens à briser leurs idoles inefficaces<sup>957</sup>. La croix marque aussi l'emplacement d'un miracle et, de ce fait, elle est dotée de pouvoirs comme à Guajocingo (Nouvelle Espagne) : dans un couvent franciscain, saint Jacques a « libéré de la mort » un enfant tombé dans un puits ; les religieux élevèrent une croix qui, le jour de la saint Jacques, s'incline pour faire le signe de croix<sup>958</sup>.

Certains miracles font basculer les Indiens dans la foi chrétienne comme l'apparition de la Vierge à un cacique dans les Antilles ou celle de saint Augustin à un autre cacique<sup>959</sup>, une lumière qui descend du ciel sur la croix placée sur l'autel de l'église-temple de Tlaxacala. Le rôle des religieux est également important dans la lutte contre les démons : à Cumana l'un d'entre eux conjure un démon qui parle espagnol ; au Nouveau Mexique, les franciscains pratiquent des guérisons collectives ; au Guatemala, le dominicain Pedro Daza ressuscite un enfant indien<sup>960</sup>. Vers Santa Marta, le dominicain Luis Beltrán se fait comprendre par les Indiens alors qu'il parle en valencien et réalise des prodiges. Au Paraguay, les jésuites baptisent à tour de bras grâce aux « grands miracles à la sainte Croix, Notre-Dame et aux saints, à la résurrection des morts et aux signaux du ciel<sup>961</sup>... »

Dans les zones frontières, deux martyres franciscains sont rapportés : en Nouvelle Biscaye, celui de Bernardo Cusin qui renvoie les flèches des Indiens Chichimèques ; au Tucumán, celui de fray Juan Bernardo, pendu par

---

<sup>954</sup> BNM, Ms 3023, f. 30.

<sup>955</sup> *Ibid.*, f. 241.

<sup>956</sup> BNM, Ms 3024, f. 57.

<sup>957</sup> *Ibid.*, f. 284.

<sup>958</sup> BNM, Ms 3023, f. 184.

<sup>959</sup> BNM, Ms 3024, f. 233v.

<sup>960</sup> BNM, Ms 3023, ff. 76v., 281v. et 330.

<sup>961</sup> BNM, Ms 3024, f. 289v.

les Indiens, mais qui continue de prêcher pendant trois jours avant que les Indiens lui arrachent le cœur<sup>962</sup>.

Certains prodiges alimentent directement le providentialisme impérial : le franciscain, provincial du Guatemala, Gonzalo Mendez a la révélation de Charles Quint en gloire et son confrère du Michoacán Jacobo Daciano voit en rêve la mort du même monarque « et avec l'arrivée de la flotte, on put vérifier qu'il était décédé à l'heure qu'il avait dite<sup>963</sup>. » Les annonces célestes viennent pallier la lenteur des communications maritimes et le religieux peut célébrer la messe le lendemain de la mort du monarque. Un prodige suggère que Dieu a prédestiné les richesses de Potosí aux Espagnols :

« Comme les Indiens péruviens essayaient de creuser le célèbre mont appelé Potosí (...) on entendit une voix du ciel qui leur admonesta de cesser leur entreprise parce que Dieu réservait les richesses de cette montagne aux Espagnols. »<sup>964</sup>

Ce récit est tiré de Solórzano Pereira, si habile à orienter les messages divins en faveur de la Monarchie catholique.

De la sorte, Díez de la Calle offre à ses lecteurs une représentation impériale et sacrée du Nouveau Monde. Celle-ci se conjugue avec le souci de dresser une liste des emplois civils et religieux au service de la Couronne. Le commis, suivant les pas de León Pinelo, s'est lancé dans une entreprise « pré-statistique » : les calculs sont parfois approximatifs, les données restent lacunaires. Malgré ces errements, il en ressort une image claire, parfois lisse de la présence espagnole et de l'investissement de la Couronne dans le bon gouvernement de ses territoires. Plusieurs tentatives sont menées pour obtenir des données globales sur le nombre d'agents de la Couronne. Souvent erronés, les chiffres cherchent davantage à impressionner, voire à étourdir le lecteur : 70 000 églises, 5 300 représentants du roi aux Philippines, etc. De la sorte l'investissement et la puissance impériale s'expriment pleinement. D'autant plus que dans la période 1640-1660, les préoccupations financières sont très fortes : la recherche d'économies ou de nouvelles recettes (par la vénalité) montrent que l'administration tente d'assainir le Trésor royal. Autre preuve, s'il en est, d'un bon gouvernement.

Le discours de Díez de la Calle est également intégrateur. Comme dans n'importe quelle description de royaume, les villes apparaissent prospères, brillantes et fidèles à leur roi. Elles s'insèrent dans un passé glorieux,

---

<sup>962</sup> BNM, Ms 3023, f. 279v. et Ms 3024, f. 297.

<sup>963</sup> *Ibid.*, ff. 295v.-296.

<sup>964</sup> BNM, Ms 3024, f. 267v.

témoignage de la bravoure des Castellans, et brillent désormais par l'intelligence des universitaires créoles. Le « roi-distant » semble pourtant omniprésent dans les lois, les symboles et les hommes qui le représentent.

Comme en Espagne, les religieux sont très présents, ils encadrent les populations urbaines et évangélisent les Indiens. Avec le Patronage royal, maintes fois réaffirmé dans l'œuvre de Díez de la Calle, la Couronne est responsable moralement et matériellement des âmes de ses nouveaux sujets. Elle investit des sommes faramineuses sans rien attendre en retour qu'une conscience paisible. Dieu qui a choisi les Espagnols pour mener cette grande entreprise manifeste, en retour, sa bénédiction sur le territoire : les miracles de différentes natures marquent un espace sacré en construction.

En somme, les *Noticias Sacras y Reales* alimentent l'appropriation de l'espace par la Couronne, sa territorialisation. Les actes symboliques qui accompagnèrent les conquêtes du XVI<sup>e</sup> siècle (*requerimiento*, changement de la toponymie, etc.) sont remplacés par des moyens plus paisibles. Ce discours conduit à une représentation harmonieuse d'un empire composé de royaumes, de provinces et de bonnes villes bien gouvernés. Comme en Europe, l'émergence de frontières nourrit l'affirmation d'un territoire. Depuis Madrid, la liste et la description de Díez de la Calle fournissent une image conforme aux idées et aux conceptions monarchiques du Nouveau Monde. Elles jouent un rôle assez similaire à celui des chroniques religieuses américaines qui institutionnalisent la présence du monde chrétien dans leur province. Díez de la Calle stabilise les fondations du christianisme en Amérique avec les miracles, les reliques et les institutions religieuses, afin d'inscrire le territoire dans l'espace impérial hispanique.





## Conclusion de la troisième partie

L'œuvre de Díez de la Calle est une formidable illustration des instruments du pouvoir monarchique en Amérique dans le contexte « *post-conquista* » du XVII<sup>e</sup> siècle. D'une part, elle est le fruit des besoins d'un commis du Conseil des Indes dans son labeur quotidien. D'autre part, sa vision est exempte de longues démonstrations théoriques comme celles d'un Solórzano Pereira. Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont pas un traité juridique ou théologique sur le Nouveau Monde. Il ne s'agit pas non plus d'une histoire ou d'une description géographique comme les *Décadas* d'Herrera. Les ouvrages du commis sont à la croisée de plusieurs genres. Ils reflètent, à leur manière, les modes de représentation « habituelle » de l'espace américain au Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle.

Cette représentation est marquée par le double sceau du souci du bon gouvernement et du discours en faveur de la Monarchie catholique. Dans les mentalités de l'époque, les deux sont indissociables et peuvent s'exprimer conjointement sans difficulté. Ainsi, dans les *Noticias Sacras y Reales* de Díez de la Calle, tous les éléments de la présence royale et toutes les manifestations du pouvoir monarchique sont employés pour affirmer l'appropriation par la Couronne de Castille des Indes occidentales. Le moyen retenu pour exprimer ce discours fut celui de la liste : forme administrative par excellence, elle s'inscrivait dans une longue tradition et était techniquement accessible à un officier non diplômé (*infra-letrado*). Dans son aspect énumératif, elle servait le discours de Díez de la Calle placé sous le signe de l'hyperbole : l'énumération des curés et des *alcaldes mayores* en colonne sur plusieurs pages montrait simplement la grandeur des nouveaux royaumes des Indes et la forte empreinte monarchique. D'autres modes de représentation comme la carte ne sont pas absents de l'outillage administratif du commis. Il les consulte, les cite et les compulse mais il n'en fait pas une manière privilégiée de se représenter l'espace américain : l'accès à des cartes de qualité reste limité et l'héritage de l'itinéraire subsiste.

Malgré les événements qui minent la suprématie de la Monarchie catholique, Juan Díez de la Calle continue de la glorifier. Pour ce faire, il dispose d'un bon sujet : les Indes occidentales sont, comparativement avec la situation européenne, peu touchées par la guerre de Trente Ans ou les révoltes intérieures. Dans le discours de Díez de la Calle, ces territoires récemment acquis deviennent une sorte de modèle de civilisation. Les villes sont riches et s'entourent de tout l'apparat baroque européen, elles dominent les territoires et les populations indigènes. L'histoire des Indes occidentales se profile dans le champ profond du passé et du destin impérial : la *Conquista* est un temps révolu et héroïque. L'espace *indiano* se dote de

frontières comme les territoires européens à la même époque ; véritables *limes*, elles représentent le rempart du catholicisme contre les Indiens barbares et les hérétiques.

Les Indes occidentales apparaissent totalement investies par la puissance royale. La multitude des représentants de la Couronne confère au territoire une dimension politique dont le monarque et son Conseil des Indes sont les maîtres distants. Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont pourtant pas exemptes de quelques contingences, reflets des préoccupations quotidiennes de Madrid : remplir les caisses royales ou, au moins, ne pas trop les vider. S'en suit une comptabilité de l'espace : le coût des salaires, les recettes fiscales, les arrivées de métaux précieux, etc.

Homme de la réforme tridentine et serviteur du roi, Juan Díez de la Calle collectionne les miracles. Ils sont la preuve de la bénédiction divine octroyée à la présence espagnole au Nouveau Monde. Les Indes occidentales représentent pour Díez de la Calle un vaste espace sacré remis entre les mains de la Monarchie catholique par la Providence. Les conceptions du commis sont imprégnées, tel un buvard, de la culture hispanique du XVII<sup>e</sup> siècle et plus particulièrement de cette vision exaltée contenue dans les ouvrages des membres du Conseil des Indes comme León Pinelo ou Solórzano Pereira. Les Indes occidentales et leurs représentants madrilènes sont les joyaux de la couronne de Castille ; à ce titre, elles se placent au cœur de la représentation de l'espace planétaire et palatin : la préséance du Conseil des Indes sur le Conseil des Flandres, la primauté des Indes dans la titulature royale, le nombre de fidèles, de religieux d'agents civils de la Couronne en Amérique militent en faveur de la réputation des Indes de Castille.

## Conclusion

« Permettez donc pour un peu de temps à votre pensée de sortir hors de ce Monde pour en venir voir un autre tout nouveau que je ferai naître en sa présence dans les espaces imaginaires. »

René Descartes, *Le Monde ou le Traité de la Lumière*,  
Chapitre 4, 1633

Une biographie ne peut pas répondre à elle seule à la question que nous sommes posée au départ : comment la Monarchie catholique réussit-elle à maintenir son pouvoir pendant plusieurs siècles sur des territoires si éloignés et dispersés géographiquement ?

De 1492 à 1810 chaque époque a, en effet, apporté ses solutions et ses reformulations des équilibres politiques. La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle fut un temps fort avec l'esprit de réforme incarné par Olivarès. Une bonne partie de la classe politique suivit avec enthousiasme ce mouvement : au Conseil des Indes, on compte des conseillers et des secrétaires favorables, voire moteurs des possibles améliorations dans le fonctionnement de l'empire. Díez de la Calle qui évoluait dans ce milieu fut à son niveau une pièce de ce mouvement. Malgré l'échec bien connu d'Olivarès et les oppositions que ses réformes suscitérent, son règne politique marqua durablement les esprits et les pratiques, d'autant plus au cœur de la Monarchie, à Madrid.

En outre, des structures soutinrent l'édifice par vents et marées : les deux plus évidentes, dont les contemporains étaient conscients et parties prenantes, sont la fidélité au roi et le ciment religieux. Ces deux piliers de la Monarchie catholique s'articulent autour de la mise en place de liens politiques et sociaux complexes entre le pouvoir souverain et ses sujets : le clientélisme et la négociation en sont deux aspects importants. Ainsi, des phénomènes de népotisme, de favoritisme, voire de corruption ne sont pas nécessairement à appréhender comme des aspects négatifs du gouvernement mais davantage comme des moyens pour le pouvoir de se dégager une marge de manœuvre : une soupape dans les vellétés absolutistes. Aujourd'hui nous savons que le pouvoir absolu résida paradoxalement dans cette incapacité (et parfois dans l'absence de volonté) à imposer son autorité à l'ensemble des corps politiques et sociaux. La formule « *obedezco pero no cumplo* » déjà citée traduit cette souplesse.

Cette vision en creux du pouvoir dans la Monarchie catholique ne doit pas escamoter les initiatives, les réactions et les actions des instances royales pour affirmer la puissance monarchique : régulièrement des coups de semonce et des procès retentissants eurent lieu. Ainsi, la visite générale de Juan de Palafox ou le procès de 1728 de trois officiers de finances de Mexico révèlent « l'ambivalence de l'appareil d'État » – pour reprendre les mots de Michel Bertrand. Tantôt sévère, tantôt laxiste, l'action de Madrid est marquée par le sceau de l'imprévisibilité et de l'efficacité toute relative des tentatives d'imposer des orientations politiques.

Dans ce contexte, la représentation de l'espace *indiano* selon Juan Díez de la Calle est composée d'emboîtements : premièrement, sa pratique professionnelle quotidienne du maniement des papiers ; deuxièmement, la configuration transatlantique de la monarchie composite ; troisièmement, l'imbrication entre pouvoir, société et savoirs qui s'exprime dans les liens familiaux et socioprofessionnels ; quatrièmement, l'outillage mental et technique du monde occidental.

La figure de Juan Díez de la Calle apporte des réponses quant à la manière dont le pouvoir monarchique gouvernait depuis Madrid ses territoires *indianos*. Les papiers ou documents administratifs, judiciaires et politiques qui circulent d'un bord à l'autre de l'Atlantique (et du Pacifique avec Manille) témoignent indéniablement d'un travail et d'une direction politique commune, en somme d'une obéissance des personnels administratifs à la Couronne. Avec les moyens humains et techniques du XVII<sup>e</sup> siècle, les officiers *letrados* ou non, de Santiago du Chili jusqu'à Durango en passant par Lima et Mexico, s'emploient au bon gouvernement. Le *manejo de papeles* rend compte d'une mise en œuvre quotidienne de décisions souvent ordinaires pour la bonne gestion des affaires publiques. Les dossiers pour lesquels nous savons que Díez de la Calle est intervenu éclairent ce labeur : maintenir le contrôle sur la *Carrera de Indias* et le Patronage royal, entretenir le système défensif caribéen, connaître et nommer les officiers et les ecclésiastiques, etc.

Le pouvoir de nomination est particulièrement significatif car il se trouve au croisement de différentes formes d'expression de la puissance souveraine d'Ancien Régime : la faveur royale comme prérogative suprême à la disposition du monarque, la représentation du roi et de son *imperium* par des serviteurs répartis sur le territoire, la gestion des « ressources humaines » avec le choix des agents les plus compétents, la tentative d'évaluation du coût global de la « masse salariale » et, bien sûr, le clientélisme et le favoritisme. Pour l'exercice de ce pouvoir, le monarque hispanique eut recours à différentes formules afin de trouver la plus efficace : la désignation

des officiers et des ecclésiastiques aux Indes est revenue successivement au Conseil des Indes et à la *Cámara de Indias*. La création de cette dernière, une première fois en 1600 puis en 1644, devait permettre d'expédier plus rapidement les nominations et d'obtenir un avis plus précis de la part des conseillers les plus compétents dans ce domaine. Néanmoins, le Conseil des Indes était très attaché à son pouvoir de proposition collégiale des meilleurs candidats : le lui retirer changeait sa fonction et l'amputait d'une compétence importante.

Le système de nomination n'empêchait toutefois pas de désigner, dans la plupart des cas, des personnes compétentes suivant des critères « rationnels » reposant souvent sur la formation ou l'expérience professionnelle. En effet, certains postes étaient réservés aux diplômés et, dans tous les cas, les candidats remettaient une relation de services. Le passage par l'avis des conseillers équivalait dans beaucoup de cas à une instance consultative de pairs : les conseillers tout comme les *oidores*, les *fiscales* ou les évêques étaient dans leur grande majorité des *letrados*. Le clientélisme jouait particulièrement pour les postes subalternes en partie nommés par le roi : les *alcaldes mayores* ou les chanoines. Notre étude a d'ailleurs montré que, pour ce type de charges, le commis Juan Díez de la Calle pouvait favoriser ses amis.

Le rôle de la famille et de la personnalité dans le choix des commis du Conseil des Indes rappelle le caractère traditionnel du gouvernement. Il s'agit aussi pour la Couronne d'assurer une formation professionnelle aux *infra-letrados* par l'apprentissage « sur le tas » du *manejo de papeles* par le biais de parents. Les Fernández de Madrigal et les Díez de la Calle se succèdent pendant plus de cinquante ans aux mêmes postes dans les deux secrétariats du Conseil des Indes. Dans la documentation officielle, l'expérience des générations s'accumule pour montrer la qualité du travail des commis : à l'instar de Juan Díez de la Calle, ils meurent à leur table de travail. Cette famille disparaît petit à petit au XVIII<sup>e</sup> siècle : changement dynastique, réforme du système politique des conseils et ambition réduite des dernières générations expliquent cet effacement.

Notre étude cherchait également à mieux évaluer la place des *infra-letrados* dans le système politique hispanique. Les commis et l'ensemble des *infra-letrados* fournissent à la Couronne la majorité de ses serviteurs. L'historiographie a surtout insisté sur le tournant imposé par l'apparition des *letrados* dans le gouvernement de la Monarchie hispanique à partir des Rois Catholiques et plus tard de Philippe II. Cela est indéniable mais il ne faut pas oublier que le corollaire de l'émergence d'un groupe de juristes très compétents réside dans l'apparition d'un personnel capable de mettre en forme et de traiter en amont et en aval les décisions des *letrados*. Ce monde

de papier et de routine participe à la définition de l'appareil politico-administratif de la Monarchie.

Les affaires, les dossiers, les rapports, les relations, les lettres de dénonciation ou de recommandation, les relations de mérites, les formulaires de nomination ou de fondation d'églises, de couvents, de villes formaient un vaste corpus géré par le Conseil des Indes et ses secrétariats. Le travail de « gratte-papier » soumis à la répétition et à l'accumulation déterminait fortement les formes et les contenus de la représentation de l'espace : la liste et les tableaux préstatistiques en sont les paradigmes.

Le choix de dresser la biographie de Díez de la Calle portait de son œuvre et de sa place dans l'élaboration des savoirs sur les Indes occidentales. La Couronne chercha très tôt – dès le voyage de Colomb – à encourager et à contrôler la production scientifique autour des Nouveaux Mondes. Par ailleurs, le fait que Díez de la Calle se trouve à Madrid et qu'il ne se soit jamais rendu sur le continent américain rend sa démarche d'autant plus intéressante. L'énorme distance-temps qui séparait les différents territoires de la monarchie composite exacerbait les contraintes techniques de communications et de transmission des informations.

De la sorte, la somme de papiers et de dossiers à traiter au Conseil des Indes conduisit ses membres à élaborer des règles et des outils : les Ordonnances de 1573 et de 1636 qui définissent précisément les tâches et les procédures de chacun au Conseil des Indes ; la création du poste de chroniqueur-cosmographe, etc. Les différents projets de compilation des Lois des Indes tentèrent de démêler l'ensemble des dispositions juridiques spécifiques prises par le roi pour ses possessions américaines.

Les charges (guerre, inflation, fuite des capitaux) qui pesaient sur le Trésor royal et les différents expédients fiscaux pour y remédier constituaient une des grandes préoccupations du Monarque et de ses serviteurs. Ceux-ci étaient imprégnés des tentatives du *valido*, le comte-duc d'Olivares, pour assainir les finances royales quitte à réformer la répartition fiscale. En 1631, un nouvel impôt, la *media anata*, fut perçu sur toutes les personnes entrant dans une charge publique. Au Conseil des Indes, cette mesure déclencha assez rapidement un recensement de tous les postes pourvus par le roi aux Indes occidentales : le polygraphe spécialiste des Indes Antonio de León Pinelo s'en chargea. En 1644, la renaissance de la *Cámara de Indias* incita Díez de la Calle à actualiser et à compléter cette liste pour la publier en 1645. Ce modeste ouvrage correspondait à une nécessité administrative qui nous semble aujourd'hui une évidence : connaître précisément qui travaille et qui est rétribué par le souverain.

Les Ordonnances royales invitaient les différentes officines tant du Conseil des Indes que des audiences américaines à tenir un livre des différentes charges pourvues par le roi ou ses représentants. Ces minutiers ne renfermaient pas toutes les informations car leur tenue était défectueuse et ils avaient le défaut de consigner à la suite toutes les cédules de nomination sans table des matières. La tâche de León Pinelo puis de Díez de la Calle fut d'aller chercher dans ces livres les charges effectivement occupées et les salaires qui leur correspondaient. Fiscalité, pratiques administratives et gestion des personnels amenèrent à la production de nouveaux outils de savoirs.

Nous avons étudié comment Juan Díez de la Calle recueillait de différentes façons les informations nécessaires à l'élaboration de ses *Noticias Sacras y Reales*. Le recours à des amis est particulièrement intéressant puisqu'il témoigne des liens entre le pouvoir, les sociabilités et le savoir. En effet, Díez de la Calle correspondait avec une série de serviteurs de la Couronne aux Indes occidentales au statut plus ou moins prestigieux. Cette correspondance s'articule autour d'un échange : informations contre faveurs. Les lettres adressées à Díez de la Calle sont accompagnées de relations et de descriptions qui lui permettent de compléter ses *Noticias Sacras y Reales*. Au-delà de cet échange, on constate une véritable « mobilisation ibérique » des serviteurs du *Rey Planeta* impulsée par les valeurs communes du bon gouvernement et du catholicisme tridentin. La ligne de partage entre la fonction et les individus, entre le service de la Monarchie et les intérêts personnels est tenue.

Ambition personnelle, position et contrainte professionnelle permirent au commis du secrétariat de Nouvelle Espagne de former un impressionnant corpus documentaire. Toutefois, les limites de la méthode existent : nature des documents hétérogènes, dates fort variables (problèmes d'actualisation). Surtout la spécialisation géographique des secrétariats du Conseil des Indes, n'apporta au commis qu'une quantité très limitée d'informations sur la vice-royauté du Pérou et, au contraire, une masse conséquente – mais hétéroclite et dispersée – de documents concernant la vice-royauté de la Nouvelle Espagne. Or l'ambition de Díez de la Calle était de donner au lecteur un tableau complet des Indes occidentales. Nous avons pu constater à plusieurs reprises les lacunes concernant le Pérou.

Juan Díez de la Calle employa un autre biais pour se tenir informé. Il s'inscrivit dans le projet de rédaction du *Teatro eclesiástico de las Indias Occidentales*, tâche dévolue au chroniqueur des Indes. Cette entreprise éditoriale fortement imprégnée d'un esprit de propagande (affirmation du Patronage royal et des efforts d'évangélisation) constitue un témoignage éclairant des méthodes officielles et des pratiques du savoir au Conseil des

Indes. Tout d'abord, elle pose la question du travail collectif ou individuel : officiellement, le chroniqueur a pour mission de rédiger seul les commandes historiographiques du monarque. Cela n'a rien d'étonnant, dans un univers encore marqué par une « mentalité artisanale » où le savant travaillait « assis, portes closes, seul dans son cabinet, comme le savetier dans son échoppe, armé des outils qu'il s'était fabriqués, sans aide, sans contact, sans collaborateurs<sup>965</sup>. » Au Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle, cette image est contredite par la technique des grandes enquêtes menées par les hommes des années 1570 mobilisant des centaines de personnes. Les « Relations géographiques », ces questionnaires envoyés aux autorités locales pour répondre au besoin d'informations de Madrid, n'étaient pas une pratique complètement extraordinaire. Plusieurs cédules montrent qu'il existait un rythme au moins quinquennal dans ce domaine pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Au sujet de la rédaction d'un *Teatro eclesiástico*, le monarque sollicita à deux reprises ses serviteurs en Amérique et aux Philippines (en 1635 et en 1648). Les documents de Díez de la Calle dévoilent le travail fait en amont pour proposer un questionnaire pertinent : il est établi que le commis (avec le concours éventuel d'autres personnages) rédigea plusieurs versions dépassant le sujet purement ecclésiastique du *Teatro*. Cela montre, d'une part, la conscience du Conseil des Indes de ses lacunes dans la connaissance des territoires *indianos* et, d'autre part, le souci d'uniformiser et d'organiser les savoirs pertinents pour une bonne administration. La mise en œuvre du projet du *Teatro*, comme pour les Relations géographiques du XVI<sup>e</sup> siècle, fut en partie défectueuse et traduit les limites des vastes entreprises monarchiques dans le domaine des savoirs.

Juan Díez de la Calle utilisa pour son propre compte ces informations, mais nous avons constaté que ses *Noticias Sacras y Reales* se soldèrent par un semi-échec. Le projet final, datant des années 1650, resta à l'état manuscrit puisqu'il n'était pas achevé en ce qui concerne la partie péruvienne. Le commis travaillait lui aussi en artisan alors que le sujet demandait une actualisation permanente, le maniement d'une somme considérable de papiers ainsi que la collaboration du secrétariat du Pérou.

En définitive, l'œuvre de Díez de la Calle s'intègre dans le débat sur la genèse des États modernes. Nous n'avons décelé ni rupture ni tournant dans le gouvernement des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle, mais simplement des avancées dans la volonté d'obtenir une vision globale d'un empire ayant atteint des dimensions inédites. En revanche, de nombreuses pesanteurs et traditions ralentissaient les évolutions vers des techniques plus modernes. Cela posé, il convient de s'abstraire d'une vision téléologique qui tendrait vers un modèle

---

<sup>965</sup> Febvre, *Le problème de l'incroyance...*, op. cit., p. 389.



bureaucratique rationnel au XIX<sup>e</sup> siècle : l'emboîtement des temporalités et les spécificités du gouvernement d'Ancien Régime démentent un tel modèle. En outre, les contraintes techniques et matérielles, indépendamment des mentalités, limitaient irrémédiablement certains « progrès » administratifs comme le calcul de la longitude, la lenteur des communications et un personnel réduit. À l'Époque moderne, d'autres entreprises dans l'empire portugais, la France de Colbert puis chez les Hollandais au début du XVIII<sup>e</sup> siècle se fixèrent des objectifs d'estimation, de recensement et de quantification de l'appareil gouvernemental pour mieux le contrôler et le rendre plus efficace.

Dès lors, notre travail a consisté à analyser et à tenter de formuler les représentations de l'espace des *Noticias Sacras y Reales*. Les modes de représentation de l'espace que l'on découvre sont fortement imprégnés des schémas de l'itinéraire géographique. La carte se fait de plus en plus présente, elle est utilisée mais elle n'apparaît pas comme un outil privilégié. Les membres du Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle restent des hommes de la liste : elle dispose comme la carte de pouvoirs symboliques qui lient connaissance et pouvoir. En matière de représentation de l'espace, le champ d'expérience pèse de tout son poids. Les Grandes Découvertes et près de deux siècles d'expansion des horizons cognitifs n'ont pas effacé des réflexes, des schémas et des méthodes issus du monde plus « encellulé » du Moyen-Âge.

Avec Díez de la Calle, on voit pourtant apparaître une géographie de l'administrateur toute imprégnée de ses préoccupations quotidiennes pour les salaires, le prix des offices vénaux ou les limites administratives et politiques des circonscriptions. Les préoccupations ne sont pas purement « bureaucratiques » puisque le commis se révèle soucieux de fournir une représentation de la configuration géographique des Indes occidentales en donnant les distances, la démographie, l'économie, etc. La précision et l'exhaustivité de ses renseignements s'avèrent aléatoires : cela est dû aux sources incomplètes ou peu actualisées et à sa négligence qui s'accommode d'oublis ou d'erreurs de copiage. Là encore une tradition bien ancrée dédramatise le vide : Díez de la Calle invite même son lecteur à compléter les blancs et à lui communiquer les informations le cas échéant. Les copistes médiévaux inséraient eux aussi à la place des lacunes des manuscrits la mention *multa interfuerunt*. Cependant, Díez de la Calle utilise un appareil érudit qui tend à montrer l'exactitude et la rigueur de ses informations : les notes marginales sont nombreuses, tout comme le renvoi aux différents cédules ou rapports ; une bibliographie ou « *prueba* » orne son *Memorial y Noticias* et les *Noticias Sacras y Reales*.

Nous avons insisté sur les fondements impérialiste et providentialiste à partir desquels Juan Díez de la Calle développait son discours et ses

représentations des Indes occidentales. L'Empire romain joue un rôle important car la doctrine politique n'a cessé durant tout le Moyen-Âge et la Renaissance de discuter ce modèle et parce que les parallèles avec la Monarchie hispanique sont faciles à établir. Romanisation-hispanisation, urbanisation, expansion, codification législative étaient autant de thèmes de comparaison chers aux érudits et aux hommes politiques de l'Époque moderne. Sous la plume de Díez de la Calle, les Indes occidentales forment un ensemble de villes hiérarchisées autour de pôles urbains dont la puissance s'incarne dans l'architecture, l'urbanisme et la présence du pouvoir politique royal représenté par les institutions et les officiers. Dans un parallélisme imparfait, la hiérarchie ecclésiastique, sous la coupe du Patronage royal, irrigue encore plus finement le territoire de son contrôle culturel, politique et social : le diocèse plus localisé, donc plus présent que l'audience, offre un découpage à taille plus humaine.

La portée de l'œuvre de Díez de la Calle fut limitée à un petit cercle d'individus au Conseil des Indes et au Nouveau Monde. La forme défectueuse de ces pense-bêtes et le contenu parfois trop technique plaça le *Memorial y Noticias Sacras* (1646), principal ouvrage du commis, loin des grandes productions royales réalisées par les chroniqueurs. La *Descripción* d'Antonio de Herrera resta pendant longtemps la référence géographique pour les Indes occidentales (elle fut à nouveau publiée au XVIII<sup>e</sup> siècle). Pourtant, Díez de la Calle avait fait l'effort d'actualiser, de compléter et de systématiser cette synthèse : les principales ressources, les distances (pas toujours précises) entre les villes étaient disponibles, les limites juridictionnelles grossièrement circonscrites. Avec plus de moyens financiers, les *Noticias Sacras y Reales* auraient pu fournir un guide à l'usage de l'ensemble des administrateurs en poste aux Indes occidentales : la bureaucratie impériale chinoise disposait par exemple de tels outils<sup>966</sup>. Pour cela, il aurait fallu collationner le travail de Díez de la Calle avec les informations recueillies par un homme de terrain : le *Compendio* de Vázquez de Espinosa ne fut jamais utilisé par la Couronne en dépit de sa richesse. Il aurait également fallu pallier le déséquilibre des données concernant le Pérou.

Cette représentation de l'espace est-elle partagée par d'autres que Juan Díez de la Calle ? Il est certain qu'elle reflète par de nombreux aspects celle d'une personne bien informée sur les Indes occidentales et travaillant à Madrid, dans le milieu du Conseil des Indes. Elle possède des points communs avec d'autres serviteurs de la Couronne en poste aux Indes. Aussi le providentialisme et l'impérialisme sont-ils partagés au-delà des océans pour former une représentation commune de l'élite hispanique. Bien sûr,

---

<sup>966</sup> Étienne Balazs, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1998 [1968], pp. 55-56.

ceux qui sont sur place peuvent constater que l'ordre impérial est loin d'être absolu et rationnel ; mais à Madrid aussi on reçoit ces rapports et ces lettres qui témoignent des dysfonctionnements. Díez de la Calle est également très sensible au message encore balbutiant du créolisme. En effet, il défend, à l'instar de Juan de Solórzano de Pereira, la préséance du Conseil des Indes qui dépend de la grandeur des Indes occidentales et de son intégration dans la politique impériale : le régime polysynodique palatin n'est-il pas le reflet en miniature de la monarchie composite ?

Le système décrit par Díez de la Calle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle se perpétua dans beaucoup de ses aspects jusqu'aux indépendances. Après le siècle mouvementé de la Conquête en Amérique, l'œuvre de Díez de la Calle apparaît comme un jalon. Elle reformule un mode d'appropriation de l'espace fondé sur une gouvernance différente de celle de la Conquête. Elle correspond à des pratiques en essor en Europe, étudiées par Daniel Nordman, de mise en place des frontières ou d'affirmation de la ville.

Pour terminer, nous souhaitons souligner à quel point la concomitance de différents événements et de l'évolution de la pensée vers 1640-1660, continue de nous interroger. Hermann Conring (1606-1681) donne forme à la statistique allemande qui « propose au Prince ou au fonctionnaire responsable un cadre d'organisation des savoirs multiformes disponibles sur un État<sup>967</sup>. » Blaise Pascal et Christian Huygens (1629-1695) imaginent le calcul des probabilités vers 1660 qui trouvera une application gouvernementale dans la statistique au XIX<sup>e</sup> siècle. John Graunt (1620-1674) et William Petty (1623-1687) se servent des registres paroissiaux pour élaborer les premières statistiques démographiques, technique connue sous le nom d'arithmétique politique. Le modeste personnage de Díez de la Calle est un contemporain de René Descartes. Les deux hommes sont issus d'une culture baroque et les témoins d'un nouveau monde en mouvement et en expansion dont ils essayent de fixer une représentation. Il est intéressant de voir Descartes conduire, dans le *Discours de la méthode*, le lecteur vers sa « table rase » en partant d'un monologue auprès du poêle d'une maison allemande pendant la guerre de Trente Ans. Il commence sa réflexion à propos de la ville en déplorant l'agencement (le palimpseste) des « anciennes cités » qui sont un enchevêtrement de nouveau et d'ancien et qui ne suivent aucun ordre. Au contraire, il loue « ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine<sup>968</sup> » comme Díez de la Calle célèbre le plan hippodamien des villes américaines, fruit de la volonté des Espagnols.

---

<sup>967</sup> Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010, p. 30.

<sup>968</sup> René Descartes, *Discours de la Méthode*, Paris, Folio-Gallimard, 1991 [1637], p. 84.

Loin de nous l'idée de faire de Díez de la Calle un esprit cartésien, nous avons assez démontré ses limites inhérentes au poids des héritages dans sa pensée et ses méthodes ainsi qu'à son absence de formation universitaire. Néanmoins, sa biographie nous amène à penser qu'il était doté d'un certain bon sens – et d'un grand dévouement aux intérêts de la Monarchie catholique –, à tel point que l'on voit poindre chez lui le souci « de faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales, qu'il [fût] assuré de ne rien omettre<sup>969</sup> » ou presque.

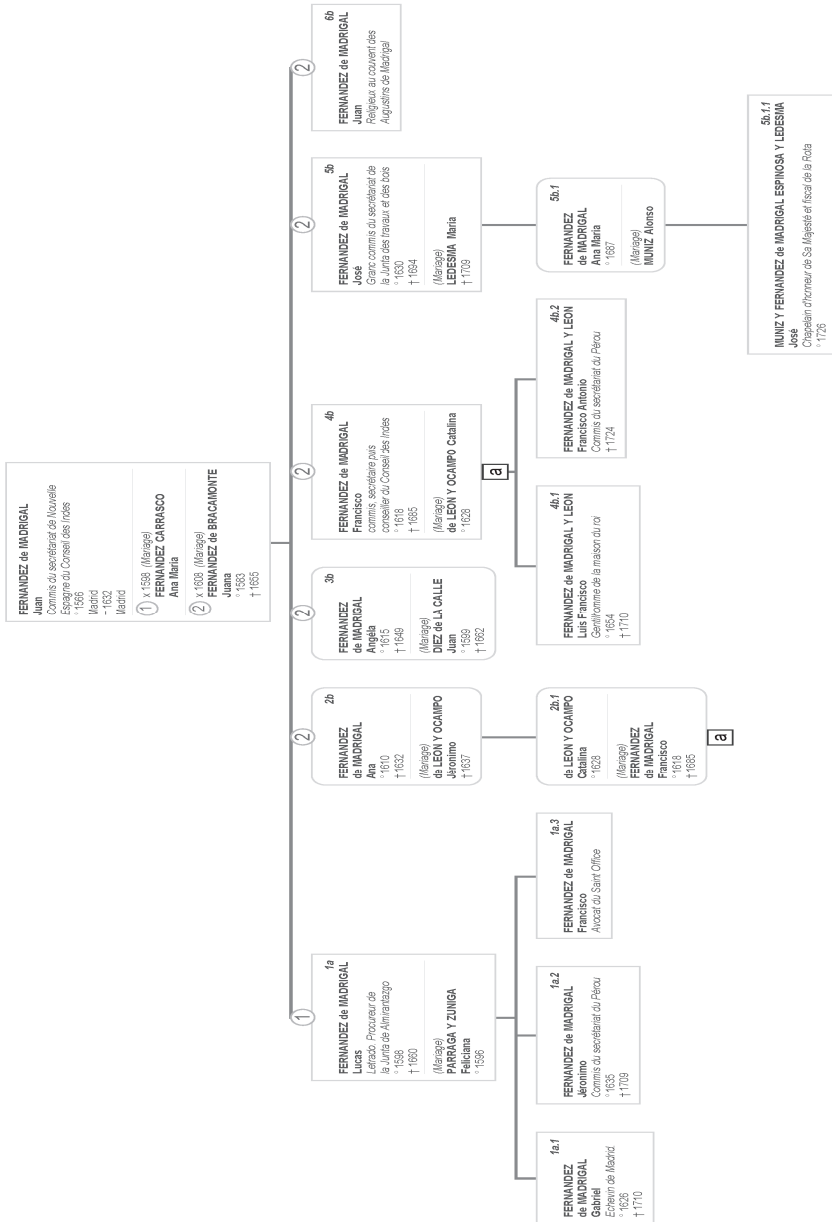
Toulouse, décembre 2012.

---

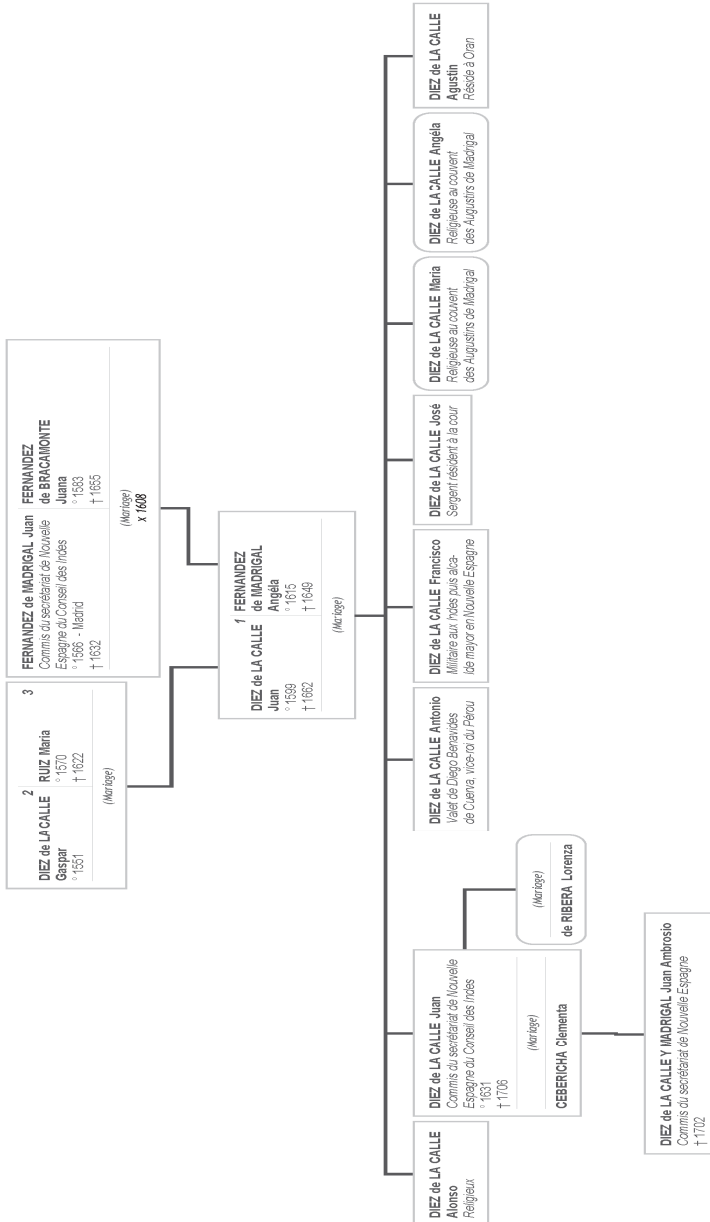
<sup>969</sup> *Ibid.*, p. 91.

## ANNEXES

# Annexe 1 - Arbre généalogique de la famille Fernández de Madrigal



## Annexe 2 - Arbre généalogique de la famille Díez de la Calle



### Annexe 3 - Inventaire après décès des biens de Juan Díez de la Calle 1665

Archivo General de Simancas, CME, 308, 3

//f.1r.//

De la partición de los Bienes de D[oña] Angela de Madrigal en que se adjudica el Juro de fray Alonso Diez de la Calle su Hijo con el goce desde 2 de henero de 1665.

Yo Gabriel Equiluz es[criba]no del Rey n[uestro] Señor y de Prov[incia] en su Cassa y Corte = Doy fee que ante el Señor Alcalde Don Pedro Gil de Alfaro y Ante mi Como tal en el 7 de março proximo passado se presento la partición de los bienes que quedaron por muerte de Juan Diez de la Calle S[ecretario] que fue de Su Mag[esta]d y oficial m[ayo]r de la Secretaria del R[ea]l Consejo de las Indias de la parte de Nueva España y de D[oña] Angela Fernández de Madrigal su primera mujer que se hiço entre D[o]n Juan Diez //f.1v.// de la Calle de la dicha Secretaria, el Alfarez D[o]n Joseph Antonio Diez de la Calle = D[o]n Anto[nio] Diez de la Calle = el Alfarez D[o]n Fran[cisc]o Diez de la Calle Pres[en]te en la ciudad de S[a]n Juan de Puerto Rico de la Indias = Don Agustín Diez de la Calle residente de la ciudad de Oran = y f[ray] Alonso Diez de la Calle y Madrigal Religioso novicio en el convento de de calçades de la Horden de S[a]n Ag[ustí]n de la ciudad de Valladolid todos hijos legitimos de los dichos Secretario Juan Diez de la Calle y D[oña] Angela Fernandez de Madrigal muger y della se dio traslado a los interesados y se les notifico y por no haber dicho en contratio dellas cosa alguna visto dicho s[eño]r Alcalde en 15 deste presente mes //f. 2r.// de Abril di la sentencia por la qual las aprovo y condeno a las partes a que estuviesen y pasasen por ellas y contra su thener y forma no fuesen en manera alguna y a cada parte se diese traslado de su hijuela y la del dicho D[o]n Ant[oni]o Diez de la Calle digo la que toca al dicho Padre fr[ay] Alonso de la Calle es como se sigue

= P[adre] fr[ay] Alonso Diez de la Calle

Ha de haber conforme a esta partición el dicho Padre fr[ay] Alonso Diez de la Calle por sus legitima paterna y materna como uno de 6 hijos y herederos de los dichos Secretario Juan Diez de la Calle y D[oña] Angela Fernandez de Madrigal su primera muger [1 127 935] m[aravedies] y m[edio] de que se bajan [33 000] r[eales] que se an de pagar al curador ad litem por su ocupación que a de tener en la aprobacion de esta quenta y que da liquida que a de haber [1 126 672] //f. 2v.// m[aravedies] y medio le pagan en la forma siguiente

= Pago =

P[agamien]to del Con[sejo] de Indias. Primeramente se hace pago al dicho Padre fr[ay] Alonso Diez de la calle de [322 600] m[aravédis] de Vellon por [262 700] m[aravédis] de plata que reducida con el premio al por c[ien]to monta la dicha cantidad y es el valor [7 100] R[eales] en plata cada año que el dicho Padre fr[ay] Alonso a de haber y cobrar para si por los días de su vida de los [3 538] R[eales] de plata de que su Mag[estad] por su cedula firmada de R[ea]l mano y refrendada de



D[o]n Geronimo de Ortega su Secretario en el Consejo de Indias parte de Nueva España su data en [12] de sep[tiemb]re del año de [662] y tomada la raçon por los contadores que residen en el dicho Consejo fue servido de hacer merced por los servicios //f. 3r.// del dicho Secretario Juan Diez de la Calle en esta manera =

A los dichos D[o]n Joseph y D[o]n Alonso a cada uno [1 100] R[eale]s de plata al dicho D[o]n Agustin [550] R[eale]s de plata = los dichos D[o]n Juan y D[o]n Antonio de la Calle [688] R[eale]s de plata cada año por los días de los susdichos consignados en el Tesoro del dicho Consejo que regulados los dichos [1 100] R[eale]s de plata de renta de por vida arraçende a [7] como se puso de Haz[ien]da monta los dichos [392 700] m[aravedíes] de plata.

Mas [32 650] m[aravedíes] que an tocado pagar al dicho Alonso Diez de la Calle de la m[edi]a anata de la dicha m[er]ced y gan[anci]as de los despachos que se pagaron de el monto de esta Hacienda como parece del cuerpo della.

Mas [32] R[eale]s por la tercia parte de 26 R[eale]s que se dieron al dicho Fran[cis]co Equiluz del Caudal desta Hacienda por algunas diligencias que hiço como defensor de los bienes del dicho fr[ay] Alonso y su curador ad litem 1 088 [maravedís].

Mas [30 921] m[aravedíes] y m[edio] que se le dan y adjudican al dicho Alonso Diez de la Calle para que los aya y cobre del dicho D[o]n Juan de la Calle su Hermano del que lleva demas en su hijuela y lo a de poder cobrar por via ejecutiva en virtud deste capitulo sin otro recaudo alguno.

Juro de Jaen. Mas [262 500] m[aravedíes] que se dan al dicho Alonso Diez de la Calle en el valor de un Juro de [3 500] m[aravedíes] de Renta situado en los Alcab[alas] y tercias de la Ciudad de Jaen //f. 4r.// y su partido por presen[te] en cabeza de D[o]ña Geronima de Vega que pertenecio a D[o]ña Juana Fernandez de Bracamonte abuela materna de los dichos herederos por venta que en su favor otorgaron Don Pedro de Araque y D[o]ña Andrea de Mora su muger hija y heredera que fue de D[o]ña Isabel Ramirez y la dicha D[o]ña Isabel fue de la dicha D[o]ña Geronima de Vega como parece de la dicha venta que otorgaron en esta villa en tres de Julio del año de [1634] ante Francisco Rubio es[criban]o de su Mag[esta]d y vecino desta Villa a la plazuela de Santo Domingo = y por muerte de la dicha D[o]ña Juan de Bracamonte pertenecio el dicho juro a los dichos herederos por la persona de la dicha D[o]ña Angela de Madrigal su madre en la partición que se hiço ante Tonio de Vega //f. 4v.// escribano del numero desta V[ill]a en [7] de febrero del año del año [sic] de [658] = y para esta partición fue Balvedo Pernuel Lopez de Salcedo nombrado por ello por las partes [7500] m[aravedíes] [?] Como consta de la tasación que hiço en [11] deste mes ante Rodrigo de Salaçar es[criban]o real que al dicho precio monta la dicha cantidad el quel dicho Juro se da y adjudica al dicho fr[ay] Alonso en possession y propiedad con el goce desde [2] de henero deste año de [1665] para que como cosa suya propia lo goce y posea y lo pueda vender y enajenar y disponer de la su voluntad solo en virtud desta adjudicación y se le hace por libra de toda yglesia y carga. 262U500

Alajas ensayadas. Mas [28 849] m[aravedíes] q[ue] //f. 5r.// se le adjudica en los Vienes siguientes

=Libros de a folio=

Villaroel el Gobierno eclesiastico de tomes primera y 2ª parte

44

Historia del Convento de San Agustin de Salamanca	08
Obra sobre las Doctrinas de la Puebla de los Angeles	12
Sanctos de Toledo	12
Ystoria de Goa de Male [Guatemala] Del Padre Remesel	22
Historia de la Horden de Nuestra Señora de la Merced tomo 2°	30
Historia Sacra del Santissimo Sacramento de Rivas	14
Vidas de San Pedro de Alcantara y fr francisco Cogullado Primera y segunda parte	24
Varones Ilustres del nuevo mundo	20
//f. 5v.// Historia de nuestra Señora de la Salcedo en Romance	20
Historia General de la Horden de la merced primera parte	15
Teatro eclesiastico de las Iglesias de España del Maestro Gil Gonzalez tomo primero	12
Theatro eclesiastico de las Iglesias tomo segundo	12
Theatro eclesiastico de dichas Iglesias tomo tercero	12
Vidas de la Serenissima Infanta sor Margarita de la Cruz	30
Alegaciones por el estado eclesiastico de la Puebla	14
Historia general eclesiastica de nuestros tiempos	18
Sitio de Mexico	8
//f. 6r.// Historia de Mexico	24
Perfecto Prelado primera y segunda parte	20
Recuerdos historicos y politicos por el Maestro Salmeron	12
Theatro eclesiastico de Yndias de la parte del Piru tomo segundo	12
Historia de las Indias del Padre Remesal	22
<u>=Libros en quarto =</u>	
Dr Alonso de Sotomayor	2
Ynstrucion del estado del matrimonio	8
Explicacion de la Bula de la Santa Cruzada	6
Audiencia de Principes	6
Vida de Da Juana Balois Reyna de Francia	4
Extirpacion de la Idolatria	3
Viaje del Mundo	8
//f. 6v.// Manifiesto de quiñones	4
Santo Domingo de Baltegequias de S.A.	2
Sucessos de Aragon	4
Aresmatica de Moya	8
Monarquia perfecta	5
Constitucion de Osma	8
Alegaciones por la Santa yglesia de la Puebla	6
Arte de buen gobierno	5
Planeta catolico	6
Santo Domingo de Val	2
Vida del Padre Mestrilo	4
Excelencia de las Tres Hordenes	6
Vida del Padre Puente	3
Repertorio camerano	6

Cuenca de Presas militares	8
Lugares Comunes de Aranda	20
El Secretario en 16 discursos	1
Compendio de la Horden de la Santissima Trinidad	2
//f. 7r.// Rimas Umanas y Divinas	8
Calidades del Principado de Cataluña	4
Fundación Reglas y eroes de la Horden de Santiago	3
La Libra y Fuenterrabia	8
Fundacion de la Congregacion de la Magdalena	6
Parnaso de quevedo	8
Capitulacion General de san Francisco de Toledo	2
Doctrina Christiana	1
Repertorio de Chaves	5

=Libros ynferiores =

Nobleza virtuosa	4
Idea del Principado de Cataluña	3
Emblemas de Alciatte	1,5
Thesoro de la memoria	1
Ynstrumento de la filosofia	1
Antigüedad del Señorío de Molino	2
Noble perfecto	2
Ynstrucion y obligaci3n del cristiano	2
Reliquias de Mexico	2
Senores celebrados	1
Theatro de Yngenios	1
Execucion de Despachos	1
Silva segunda parte	1

=Alajas=

Tres bassos de Tecali 100

Un escritorio de nogal viejo con tres gavetas abajo y lo demás nichos y su tapa 50  
 Un caj3n de Pino largo y Angosto y demás unos papeles 20 de [?] feas los estantes de los libros 040 que todo monta los dichos [848] R[eales] y m[edi]o. 28U849.

Mas [66 070] m[aravadies] y m[edi]o que se la adjudican para que los cobre del dicho D[o]n Juan //f. 8r.// de la Calle su Hermano en [43 047] m[aravadies] de plata que renta deviendo de lo que a sido a su cargo en especie de plata demas de lo que se le a de dar en la hijuela deudas y reducido al por ciento monta la dicha cantidad la qual la de cobrar solo en virtud deste capitulo 66U070 y ½

Mas [93 500] m[aravadies] que se adjudican al dicho fr[ay] Alosno Diez de la Calle para que les cobre desta Villa de Madrid que les debe de pagar de medio año que cumplio en en fin del passado de [1664] de los créditos del enprentido de [5 000] d[ucados] que se hiço de Dineros desta Hacienda en cabeza del dicho Don Juan de la Calle y para su cobranza a de ser bastante recado este capitulo 93U500

Mas [218 400] m[aravadíes] // f. 8v.// y medio que se adjudican al dicho fr[ay] Alonso Diez de la Calle en el Caudal de los [55 000] Reales de vellon que se pusieron por cuerpo de hacienda por los mismos que el dicho d[o]n Juan de la Calle entrego del Dinero que en su poder parece perteneciente a los dichos herederos por via de enprentido a don fran[cis]co Porter de Bargas, cav[allero] de la Horden de Santiago regidor donativo en [2] de Agosto del año de [1663] como thesorero de la nueva sissa del vino bajadas de las medidas de que hiço escriptura de obligación por si y con poder desta dicha villa y con facultad de su Mag[esta]d ante Juan Manrique es[criba]no del numero en el 2 del dicho mes de Agosto del dicho año de [63] con intereses de [100] por ciento //f. 9r.// al año y aunque la escriptura y libranza della suena a favor del dicho D[o]n Juan de la Calle a declarado pertenecer a esta Hacienda y haber procedido del Dinero que tenia en su poder en vida de su Padre y de lo que se hiço de la almoneda de que se le hiço cargo en su quenta y en ella se le hicieron bienes los dichos 5 000 ducados quedando como quedo por de los dichos herederos el dicho prestido = y los dichos [218 400] m[aravedíes] y medio como va dicho adjudican al dicho fr[ay] Alonso Diez de la Calle en el dicho Caudal con los créditos correspondientes a ellos arrançonde al porçiento desde 1º de Henero deste año de [1665] hasta que con efecto se pague del caudal y para la cobranza //f. 9v.// de todo y hacer dello lo que quisiere ade ser bastante recaudo esta adjudicación sin ser menester otro alguno 218U400 ½ .

Montalo que va adjudicado al dicho fr[ay] alonso Diez de la Calle [1 126 630] m[aravedíes] y medio 1qº126U639 [à la marge: pagado]. Con que va pagado de la misma cantidad que hubo de haber.

Declarente. Declarase que da por mas Hacienda de los dichos seis herederos igualmente la mitad de lo que se cobrase de la parte que tocaban a la dicha D[o]ña Juana Fernández de Bracamonte su abuela del Caudal y creditos de un censo de [1 500] d[ucados] que pertenecian a D[on] Pedro Lopez de Contreras fundado en la Villa de Mundejar por haberse adjudicado en la partición de bienes //f. 10r.// del censo dicho.

Asimismo se declara que da por mas hacienda de los dichos herederos un almario grande en que esta un libro que el dicho secretario Juan Diez de la Calle yba escribiendo de noticias de las Indias con diferentes papeles que tocan al dicho libro con las armas abiertas para las estampas del en que se dize mucho trabajo y gasto y que es de mucha estimación acabándolo a la estampa.

Mas queda por Bienes corridos desde el 1º de Henero de 1658 hasta fin de diciembre de 1663 de un juro de [3 500] m[aravedíes] de renta sobre al[calbala] de Jaen en cabeza de D[o]ña Geronima de Vega que pertenecio a los dichos herederos y el caudal se a adjudicado al dicho fr[ay] Alonso con el goce desde el principio deste año. //f. 10v.//

Item pareciese haber mas bienes se an de partir igualmente ynudeudos contra la Hacienda las an de pagar en la misma forma entre los dichos herederos.

Y en es esta formase hiçola dicha quenta y partición y el dicho contador juro haber la hecho bien y fielmente a su entender salvo error y lo firma en la villa de Madrid a 22 dias del mes del mes (sic) de março de [1665] = Baltasar de la Barrieta

Auto

[...]

#### Annexe 4 - Noticias para la Historia sacra y real de las Indias

BNM, Ms 3048, ff. 85r.-87v. Sans date ni signature, écriture de Juan Díez de la Calle.

//f. 85r.// Noticias Necesarias para escribir con azierto la Historia sacra y R[ea]l de las Indias=

1. Que ciudades, villas o lugares ay en este reyno, o provincia. Quien los fundo, q[ue] año i dia, q[ue] titulos tienen de nobles o leales, q[ue] dia o ano se le dieron, q[ue] vecindad tiene cada una, que numero de plaças, calles y casas y por quantas puertas se sale al campo y sus nombres : que tanto distan de la mar de rios o lagunas : la distancia que ay de una poblacion a otra ; de donde eran naturales los fundadores si tenían auito y de que orden ;
2. Que oficios provee en ellas el Virey, Presidente, o g[obernad]or, el ob[is]po, o la misma ciu[da]d o v[ill]a y con q[ue] facultad o cedula R[ea]l y de que año con que sal[ari]os y emolumentos cada uno y de que genero o de haz[ien]da sa paga ;
3. cuantas encomiendas de Indios : y ayudas de costa ay y quien las goça y en que vida y con que titulo o confirm[aci]on y desde que año y en que parte, que num<sup>o</sup> de tributarios y en que pagan y quanto al año y lo q[ue] importa todo a cada pers[on]a que las goçan y el n[ombr]e, vecindad de cada pueblo con distincion de indios, indias e hijos ;
4. que numero de alferes mayores, Alguaciles, regidores g[overnador]es y otros oficios vendibles y renunciables ay en la ciu[da]d o v[ill]a y en los de su distrito y los electivos y el valor y emolumentos de cada uno dellos. Que jurisdiccion tiene cada poblacion y que propios y en que cant[ita]d cada año //f.85 v.//
5. que barones Ylustos en nobleza, letras, Armas y gouierno a havido y ay que obraron y escrivieron y lo que se imprimió y donde y en que año y de que facultad y lo que queda de mano escrito y donde se halla
6. que puertos tiene esa Provincia que fondo y limpieza de quantos vaseles y de que porte son capaces, que fuerte son ellos, que gente, que Artillería y defensa y la cantidad de situacion que ay para cada cosa y de donde se paga, que acometimientos an hecho los enemigos y con que efectos y lo que distan unos de otros.
7. que rios notables nabegables, que bajeles, que comunicacion y comercio.
8. que frutos mas principales recogen en esta Ciu[da]d y Provincia y salida que ay dellos, que frutas, que diferencia de arboles y de bolateria y pescados, que lagunas y bolcanes, que piedras de que Virtudes. Y Yeruas y otras cosas medicinales.
9. en que dia tiene Mercado esta Ciudad si fuera de Santiago a quien tienen voto, o si tienen a otro particular ~~en esa de Guatemala~~=
10. Quien fue el primero de la Ciu[da]d natural que se metio Religioso y las Armas que tiene esa ciudad y las demas de ay y las de las Iglesias = Y quien se las señalo y en que año y dia
11. que minas de oro plata azogue cobre y otros metales que valen, quedan libre de costa cada año ; quanto distan del lugar, que numero de gente la beneficia, quien

- la descubrio y cuya es ; Que perlas, aljofar, ambar admizelas y otros frutos preciosos y que valen al año
12. quien conquisto esa ciudad y las de su Distrito, que num° de conquistadores y que favores del cielo y apariçiones //f.86 r.// huuo en su favor y que año, que barones fueron los primeros que tubieron oficios en ella y quales fueron y de donde =
  13. que Personas y lustres en sanctidad y milagros a tenido que sean dignos de memoria y esten comprouados y donde estan enterrados y quando murieron = y como:
  14. Que privilegios singulares les an concedido los Reyes y en que año =
  15. si en sus Yglesias ay algun altar privilegiado y que papa les concedio y que año y a que pedimiento, si es perpetua o temporal
  16. que bolateria y pesca y animales ay, que lagunas que volcanes quando reventaron y sus efectos =
  17. que Yglesias ay en cada ciu[da]d, villa o lugar, con que adbocacion, quando se fundaron y por quien y con que rentas y las que al presente goçan y quienes son sus Patronos =
  18. que combentos tienen de que orden, que numero de frailes en ellos, que doctaçiones y obras pias para que y por quien
  19. que Curatos y beneficios ay, el valor de cada uno, de que se pagan, quantos son de frailes y quales sirven y quales sirven los Clerigos y quantos ay en todo el Distrito = y qu[an]to da su M[a]g[esta]d a cada uno :
  20. que catedras ay de que facultades, quien las lee, con que estipendios, quien los paga y de que genero de hacienda =
  21. que numero de Monasterios de monjas de que ordenas quantas monjas en cada uno, quien los fundo, que año con que advocacion, con que rentas doctaçiones y obras pias y por quien quedaron = y como y quando y a quien se distribuyen
  22. que Universidades, quien las fundo, que año, con que renta y en que que [*sic*] grados se dan, que Catedras tienen, que hombres eminentes an salido y quien las lee al presente //f. 86v.//
  23. que colegios estudios y hospitales quien los fundo y administra, con que advocaçion y renta = y en que esta situada
  24. la ereccion de la Iglesia Metropolitana o Catedral, que Pontifiçe la conçedio y que año, que Arçobispo o Obispo otorgo la ereccion en que t[iem]po y a donde, con que servicio de prevendas, curas, capellanes y ministros, que sancto es el de su advocacion, quien dijo la primera misa, que capillas, altares y capellanias tiene, a quien estan dedicadas, que cofradias y congregaciones y quien las erigio = que costarian los edificios :
  25. que Arçob[is]pos y ob[is]pos an tenido desde el primero hasta el ultimo, de donde fueron naturales y lo que fue cada uno antes y despues, que obras insignes hizó en su t[iem]po en aumento de su Iglesia y dioçesis, lo memorable de sus letras, puestos, vida y muerte, en que dia falleció y como =
  26. quien le consagro y se hallo a ello, si tiene epitafió y entierro, y a donde que doctaçiones deço, de que cantidad y en que parte y que mandas =
  27. que Conçilios se an çelebrado, por quien es, que dias y años, quien concurio en ellos y que signados y si se guardan, y an aprouado y impreso por quien, con que

- lic[enci]a, donde y como, que mercedes y limosnas han hecho los señores Reyes y de que cantidades y que años a las Iglesias, combentos, monasterios, colegios y hospitales, y en que generos y lo que goçan al presente ;
28. que numº de clerigos ay en cada Arçob[is]pado y Ob[is]pado si a salido alguno para Inqu[isid]or o ob[id]po y a donde i que año ;
  29. embiar copiados los epitafos que tubieren los ob[is]pos, que dia tomaron posesión, quien les consagro, donde, que //f.87 r.// dignidades asistieron y ob[is]pos, y si el consagro después alguno, a quien, donde y con que asistençia, q[ue] libros escibieron y si los imprimieron = o quedaron manuscritos :
  30. que reliquias tienen notables las Iglesias y Combentos, que días se muestran y con que solemnidad, quien las lleva, y si ay Bulla dellas y de que año y a suplicazion de quien
  31. Si ay alguna Ymagen milagrosa y que milagros ay comprobados, que apariçiones de Sanctos y angeles, a quien y en que t[iem]po, y que memorias oficiales se le erijieron y hazen ;
  32. quien fueron les padres de los Arçob[is]pos y Ob[is]pos y en que sirvieron y de donde son naturales, constara por su testamento ;
  33. Los libros y papeles y Relaçiones curiosas que hubiese que traten de las cosas referidas o impresos o de mano ;
  34. Los nombres de las primeras dignidades y canonigos de la Iglesia raçoneros y medios raçoneros, el valor de sus estipendios computando el de los tres años antepedentes para que la quenta salga mas ajustada y la misma quenta se haga para los Arçob[is]pos, Ob[is]pos, Veneficios y curatos =
  35. que numero de martires, clerigos o religiosos de que orden donde, como y en que año padeçieron ;
  36. que distrito de leguas tiene cada Audiencia y cada Arçobispado y obispado, cuantas poblaciones ay en ellas y que numero de Yglesias, Pilas Bautismales y feligreses tienen, y quantas hermitas y horatorios ;
  37. hallarase mucha raçon desto en los Archivos de las Audiencias de las ciudades, villas y lugares, Yglesias combentos y monasterios y en las escrivanias mayores de gobernaçion y Camara publica y de Cauildo en los Testamentos y fundaciones. //f. 87v.// Y algo dello se hallara hecho en las Relaçiones, historiales que se embiaron a pedir por Cedula del 31 de Diziembre de 1635 y por las de julio de 1629 y 16 de agosto de 1572 y otras del año de 1646 aunque nunca se a pedido tan individual y distintamente, y todos deben acudir a dar estas notiçias con liberalidad y gusto por ser para formar con mas berdad, puntualidad y açierto el compendio de la Historia eclesiastica y secular de las Indias cuyo coronista mayor es el Illustro Gil Gonzalez davila, en que se hallaran todos honrrados y sus çiudades y Provinçias Ilustradas y se siguieran otros buenos efectos al servicio de Dios y de su Magestad y mas breve y açertado expediente de los negocios ;

Tambien se hallara en las Historias y se an de enviar los que ay impresas en esas partes : y todo se a de sacar brevemente por via de epitome y sumario sin discursos ni diversiones : por que el intento es sucintarlo y reducirlo a brevedad, certeça y berdad, alma y fin desto la buena Historia; [paraphe de Juan Díez de la Calle]

Este genero de Historia tuvo el Romano Imperio como parece por el libro intitulado noticias de los dos imperios, y el Muy Catolico Rey d[on] Felipe Seg[un]do nuestro s[eñor] se dize le tuvo tambien y con feliximos aciertos. [paraphe de Juan Díez de la Calle]



## Glossaire

**Alcalbala** : Impôt indirect royal sur la consommation et les transactions marchandes. Il est instauré aux Indes occidentales dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle (les Indiens en sont exemptés).

**Alcalde mayor** : Juge ordinaire nommé par le roi, le vice-roi ou le président de l'Audience. Aux Indes, il représente l'autorité royale des villes sur les campagnes environnantes. Il possède des responsabilités judiciaires, administratives, militaires et réglementaires sur un territoire donné, l'*alcaldía mayor*. Il représente une bonne part des agents civils de la Couronne en Amérique. Les vétérans espagnols obtenaient souvent une *alcaldía mayor* aux Indes occidentales comme l'un des fils de Díez de la Calle. L'usage du terme *alcalde mayor* est plus courant en Nouvelle Espagne alors qu'au Pérou on emploie l'expression de *corregidor*.

**Almojarifazgo** : Impôt royal *ad valorem* perçu sur tous les produits transitant par les ports d'Andalousie et des Indes à l'exportation comme à l'importation.

**Audiencia** : « audience ». À la fois, cour d'appel de justice, gouvernement régional et circonscription administrative, l'*audiencia* joua un rôle éminent dans l'administration et la politique coloniale. Vers 1650, les Indes occidentales sont divisées en onze audiences. Les auditeurs (*oidores*) étaient des juristes (*letrados*) formés dans les universités espagnoles ou américaines. À leur tête il y avait un président. Ce personnel était nommé par le roi sur proposition du Conseil des Indes et, après 1644, de la *Cámara de Indias*.

**Aviso** : Bateau léger, plus rapide que la Flotte des Indes, il servait à envoyer des courriers entre l'Espagne et l'Amérique. Il permettait l'expédition d'informations et d'ordres plus régulière que la Flotte entre le Conseil des Indes et les autorités américaines. L'avisos annonçait en avance l'arrivée de la Flotte ou au contraire les retards. La correspondance de Díez de la Calle montre l'importance de ce système dans les communications transatlantiques.

**Cámara de Indias ou Consejo de Cámara de Indias** : Sorte de sous-commission ou chambre appartenant au Conseil des Indes composée du président et de trois conseillers. Elle est principalement chargée de proposer trois noms au roi concernant toutes les nominations aux postes civils comme ecclésiastiques des Indes. Mise en place par le Comte de Lemos en 1600, la Cámara fut supprimée en 1609 puis rétablie en 1644. Les discussions et les tensions qu'elle suscite témoignent de l'importance politique du pouvoir régalien de nomination.

**Capa y espada** : « de cape et d'épée », appellation donnée aux charges réservées aux *caballeros* de la moyenne et haute noblesse n'ayant pas de diplôme universitaire par opposition aux charges réservées aux *letrados*.

**Carrera de Indias** : « Route des Indes », navigation effectuée par les navires de passagers et de commerce entre Séville, Cadix et les ports américains. Elle est administrée par la Couronne à travers la *Casa de la Contratación* de Séville. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la traversée suit une procédure stricte régie par les conditions climatiques propices aux traversées transatlantiques et par les attaques ennemies (pirates, corsaires, Hollandais, Anglais, Français). La navigation annuelle reliant les deux vice-royautés des Indes à la péninsule était une lourde mécanique dont les problèmes étaient chroniques.

**Cédula** : « cédula royale », décret royal qui commence par la formule « *el Rey* », signé par le roi, contresigné par un secrétaire.

**Consulta** : rapport transmis au roi par ses conseils proposant des mesures. Le roi approuvait la suggestion ou la rejetait, et renvoyait la *consulta* annotée de sa main aux conseils pour exécution. Par exemple, les nominations faisaient l'objet d'une *consulta*.

**Corregidor** : Aux Indes, particulièrement au Pérou, équivalent de l'*alcalde mayor*.

**Doctrina** : Paroisse indienne donnée à titre temporaire aux religieux qui avaient converti une région. Au XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'appui des dispositions du Concile de Trente, le clergé séculier *indiano* milita pour la transformation des *doctrinas* en paroisse soumise à l'Ordinaire.

**Encomienda** : « commende » ou « commanderie ». Aux Indes, communauté indienne soumise directement à un colon, *conquistador encomendero* ou à ses descendants. L'*encomienda*, après les critiques de Las Casas, fut réformée en 1542-1643 par les Lois Nouvelles. Elle revenait à la Couronne qui était libre de l'octroyer à tout sujet méritant. Elle constitue donc au XVII<sup>e</sup> siècle une forme de revenu indirecte pour la Couronne.

**Escribano** : « notaire ». « Métier de ceux qui gagnent leur vie grâce à leur plume, écrivains et copistes » (Covarrubias). Aux Indes, c'est un office vénal et il en existe de plusieurs sortes : royaux, des mines, de la municipalité, etc.

**Expediente** : processus par lequel une décision était prise dans les Conseils de la Monarchie hispanique. D'un point de vue matériel, c'est le dossier composé de toutes les pièces (lettres, notes, avis des conseillers) concernant l'affaire à trancher. Les *expedientes* forment le travail du *manejo de papeles* effectué dans les secrétariats.

**Fiscal** : « procureur ». Terme polysémique qui désigne dans l'administration judiciaire le magistrat représentant « les intérêts du roi et du bien public » (Covarrubias). Il s'agit d'une charge prestigieuse réservée aux *letrados* au Conseil des Indes et dans les audiences. Aux Indes, il peut également s'agir de l'assistant du curé d'une paroisse.

**Hábito** : Habit porté par les chevaliers des ordres de chevalerie ou ordres militaires castillans (Alcántara, Calatrava, Santiago). L'octroi d'un habit faisait l'objet d'une enquête préliminaire assez lourde afin d'établir la noblesse et la pureté de sang de l'impétrant. La plupart des enfants et des neveux de Juan Díez de la Calle obtinrent l'habit de Santiago dans les années 1660-1680.

**Infra-letrado** : Terme employé par Jean-Marc Pélorson pour désigner le personnel subalterne de l'administration royale ne disposant pas du titre de *letrado*. Les commis des secrétariats des Conseils, comme Juan Díez de la Calle, n'avaient pas de diplôme universitaire et étaient formés par leurs aînés aux tâches de « maniement des papiers ».

**Letrados** : Diplômés en droit des grandes universités qui jouèrent un rôle majeur dans la politique et l'administration de l'Espagne et des Indes occidentales à partir des Rois Catholiques. Ils occupaient les postes à responsabilité des audiences et des Conseils.

**Media anata** : Taxe créée en 1631 sur la concession ou la succession de charges royales. Avant de rentrer dans leurs charges, les officiers devaient s'acquitter d'une somme correspondant à un tiers de leur salaire annuel. La mise en place de la *media annata* amena Antonio de León Pinelo à dresser une liste de toutes les nominations effectuées par le roi. Juan Díez de la Calle compléta cette liste et s'en inspira largement pour rédiger son *Memorial informatorio* (1645).

**Oficial** : commis ou officier. Membre subalterne de l'administration commis à des tâches de maniement des papiers. Leur nombre augmente sensiblement au XVII<sup>e</sup> siècle dans les secrétariats du Conseil des Indes qui se transforment progressivement en de véritables officines. Leur *cursus honorum* suit un parcours linéaire souvent à l'ancienneté : commis aspirant, troisième, second puis premier commis. Au-delà les cas d'ascension sont rares ; le beau-frère de Juan Díez de la Calle, Francisco Fernández de Madrigal acheva sa carrière comme conseiller des Indes.

**Paisano** : « compatriote », pays, terme marquant le rapport unissant deux personnes issues de la même région ou du même village.

**Procurador** : Terme polysémique. Au sens judiciaire, « avoué », auxiliaire de justice chargé de présenter la procédure écrite au nom du justiciable. Au sens politique, sorte de député chargé de représenter et de défendre les intérêts des villes ou les chapitres épiscopaux au Conseil des Indes.

**Quinto Real** : « quint royal ». Le cinquième des métaux précieux provenant des mines des Indes et destiné au roi d'Espagne. C'est une des principales ressources du Trésor royal.

**Recopilación de las leyes de Indias** : Recueil officiel des lois des Indes rédigé principalement par Antonio de León Pinelo et Juan de Solórzano Pereira dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle fut officiellement promulguée et publiée seulement en 1680. Avant cette date, il existait un résumé et les *Ordonnances* du Conseil des Indes (1636 - un règlement intérieur).

**Residencia ou Juicio de Residencia** : à l'issue du mandat de certains magistrats ou représentants du pouvoir royal, il y avait une inspection officielle appelée *residencia*. La plupart du temps, la procédure de *residencia* était conduite par le successeur.

**Relator** : « rapporteur », dans les audiences et les conseils, officier judiciaire « qui rapporte fidèlement et correctement un litige, sans préjudice pour aucune des deux parties » (Covarrubias). Antonio de León Pinelo fut *relator* de la *Casa de la Contratación* puis du Conseil des Indes.

**Vecino** : En principe toute personne résidant de manière permanente dans un centre urbain et ainsi mentionnée sur les registres municipaux. En terme fiscal et démographique correspond à un foyer dont l'estimation reste délicate : un *vecino* peut être célibataire ou chef de famille.

**Visita** : Avec la *residencia*, autre méthode de contrôle des autorités américaines par le monarque. Inspection administrative extraordinaire et en partie inopinée décidée par le Conseil des Indes (pour les audiences) lorsque les dénonciations se multipliaient .



# Bibliographie

## Archives

Archivo General de Indias (AGI). Séville. Indiferente General, Contratación, Contaduría, Escribanía de Cámara, Audiencia de Las Charcas, Audiencia de Filipinas, Guatemala, Audiencia de México, Audiencia de Panama, Audiencia de Santa Fe, Audiencia de Santo-Domingo.

Archivo General de la Nación (Mexico). Instituciones Coloniales, Regio Patronato Indiano.

Archivo General de Simancas (AGS). Contaduría de Mercedes.

Archivo Histórico Nacional (AHN). Madrid. Órdenes militares (OM) – Caballeros de Santiago/ Expedentillos/ Estado Carlos III, Dicersos-Documentos de Indias.

Archivo Histórico de Protocolos (AHPM). Madrid. Testamentos et Protocolos.

Biblioteca nacional de España (BNM). Madrid. Divers livres manuscrits et documents.

Biblioteca del Palacio Real. Divers documents.

## Manuscrits

Díez de la Calle, Juan, *Hierarchia eclesiástica de los dos Imperios del Perú, la Nueva España e islas adjacentes en las indias occidentales*, 1647. BPR, II/2061.

*Memorial resumen y compendio breve de zédulas, decretos y ordenanzas y otras cossas curiosas y necesarias para con más acierto executar los despachos del real y supremo consejo de las Indias...*, Madrid, 1646. BNM, Ms 3178.

*Noticias Sacras y Reales*. Nouvelle Espagne. T.1, vers 1650-1660. BNM, Ms 3023.

*Noticias Sacras y Reales*. Pérou. T.2, vers 1650-1660. BNM, Ms 3024.

León Pinelo, Antonio et Díez de la Calle, Juan, *Relación de los oficios i cargos de gobierno, justicia, hacienda, guerra i mar...*, 1631-1658. BNM, Ms 3048, ff. 101-162.

## Sources imprimées

Alfonso X el Sabio, *Segunda partida*, 1265, traduction sous la direction de Georges Martin, Paris, SEMH-Sorbonne, 2010, disponible sur <http://e-spanialivres.revues.org/61> (consulté le 10 septembre 2010).

Alvares Correa, Luis, *Execución de Políticas y brevedad de despachos*, Madrid, 1629.

Balzac, Honoré de, *Les Employés*, Paris, Folio-Gallimard, 1985 [1837]

Bermúdez de Pedraza, Francisco, *El Secretario del Rey*, éd. fac., Madrid, 1973 [1620]

Blaeu, Joan, *Atlas maior of 1665. Hispania, Portugallia, Africa & America*, Köln, Taschen, 2006.

Bozio, Tommazo, *De signis Ecclesiae Dei libri XXIV*, Coloniae Agrippinae, apud J. Gymnicum, 1592.

Calderón de la Barca, Pedro, *La vie est un songe*, Paris, Flammarion, 1996 [1636].

Cardenas y Valencia, Francisco, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España de 1639*, Notas de Federico Gómez de Orozco, México, 1937.

Castillo de Bobadilla, *Política para corregidores y señores de vassalos en tiempo de paz y de guerra, y para perlados en lo espiritual y temporal entre legos, juezes de comisión...*, Medina del Campo, Cristobal Lasso y Francisco Garcia, 1608.

Clemente, Claudio, *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduria de España y de Austria...*, Alcalá, A. Vazquez, 1637.

*Tabla chronológica del Gobierno secular y eclesiastico de las Indias occidentales...*, en Zaragoza, por los herederos de Diego Dormer ..., 1676, 2<sup>o</sup> éd.

Colón, Cristóbal, *Textos y documentos completos*, Madrid, Alianza Editorial, 2003

- Córdoba Salinas, Fr. Diego de, *Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de los Reyes : Anales de la catedral de Lima*, in Vargas Ugarte Rubén (éd.), *Biblioteca peruana. 7, Impresos peruanos (1584-1650)*, Lima, 1958
- Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957
- Covarrubias, Sebastián de, *Tesoro de la Lengua Castellana o Española*, Barcelona, Editorial Alta Fulla, 2003 [1611].
- Descartes, René, *Le Monde ou le Traité de la Lumière*, 1633
- Discours de la Méthode*, Paris, Folio-Gallimard, 1991 [1637]
- Diccionario de la lengua castellana ou Diccionario de autoridades*, Madrid Francisco del Hierro, 1726-1739, 6 vols.
- Díez de la Calle, Juan, *Memorial informatorio...*, Madrid 1645.
- Memorial y noticias sacras y reales del imperio de las Indias Occidentales...*, Madrid, 1646.
- Memorial y Compendio Breve del Libro intitulado Noticias Sacras y Reales...*, Madrid, 1648.
- Memorial y Resumen Breve de Noticias de las Indias Occidentales...*, Madrid, por Alonso Víctor Pantoja, 1654.
- González Dávila, Gil, *Teatro de las Grandezas de la villa de Madrid Corte de los Reyes*, Madrid, 1623.
- Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, édition, introduction, notes et index Jesús Paniagua Pérez, María Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad, 2004 [1649].
- Theatro eclesiastico de la primitiva iglesia delas [sic] Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos, y obispos, y cosas memorables de sus sedes, en lo que pertenece al reyno del Peru*, Madrid, por Diego Diaz de la Carrera, 1655.
- Fernández, Alonso, *Historia Eclesiástica de Nuestros Tiempos*, Toledo, 1611.
- Herrera y Tordesillas, Antonio, *Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, 1601.
- Janson, Jan et Hondius, *Le Théâtre du Nouveau Monde ou Nouvel Atlas*, t.3, Amsterdam, 1641.
- Laet, Johannes de, *Histoire du Nouveau Monde ou description des Indes occidentales, contenant dix-huict livres, enrichi de nouvelles tables geographiques & figures des animaux, plantes & fruicts*, Leyde, 1640.
- León Pinelo, Antonio de, *Libros Reales de gobierno y gracia*, éd. & présenté par Antonio Muro Orejón, Sevilla, 1960 [1624].
- El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1953.
- Política de las grandezas... dirigidas al rey*, in *Revista de historia del Derecho*, n°11, advertancia preliminar de Victor Tau Anzoátegui, Bueno Aires, 1983, pp. 509-560.
- León Pinelo, Antonio de et González de Barcia (éd.), *Epítome de la bibliotheca oriental y occidental, náutica y geográfica*, Madrid, 1737-1738, 2 vols.
- León Pinelo, Antonio de et Porras Barrenechea, Raúl, *El paraíso en el Nuevo Mundo: comentario apologético, historia natural y peregrina de las Indias Occidentales islas de tierra firme del mar oceano*, Lima, Comité del IV centenario del descubrimiento del amazonas, 1943, 2 vols.
- López de Haro, Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005.
- López de Gómara, Francisco, *La Conquista de México*, Madrid, Dastin, 2000 [1552].
- Méndez Silva, Rodrigo, *La Población general de España*, Madrid, 1645.
- Moles, Don Fadrique, *Audiencia de Príncipes*, Madrid, Imprenta Real, 1637.

- Montemayor de Cuenca, Juan Francisco de, *Discurso político-histórico del derecho y repartimiento de presas y despojos aprehendidos en justa guerra. Premios y castigos de los soldados*, México, 1658.
- Notitia utraque cum orientis tum occidentis ultra arcadii honorique caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum*, édité par Sigismund Gelenius, Bâles, Hieronymus Froben and Nicolaus Episcopius, 1552.
- Nuñez de Castro, Alonso, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte, y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658.
- Páez de Valenzuela, Juan, *Para secretarios de señores, y todo genero. Nuevo estilo y formulario de escribir cartas missivas, y responder alleas...*, Madrid, 1630.
- Pérez de Ribas, Andrés, *Historia de los triunfos de nuestra santa fé entre las gentes más bárbaras y fieras del nuevo orbe*, Madrid, Pedro Madrigal, 1645 (réédition facs. 1992, siglo XXI).
- Prado y Rozas, A., *Reglas para Oficiales de Secretarías y catálogo de los Secretarios del Despacho y del Consejo de Estado que habia desde los Señores Católicos hasta el presente, junto con las plantas dadas a las Secretarías*, Madrid, 1755.
- Ramos Gavilán, Alonso, *Historia del celebre santuario de Neustra Senora de Copacabana y sus milagros è inuención de la cruz de Carabuca...*, Lima, 1621.
- Recopilación de leyes de los Reynos de las Indias*, éd. fac., Madrid, 1998 [1681], 3 tomes.
- Saavedra Fajardo, Diego, *Empresas políticas*, Madrid, Catédra, 1999 [1642].
- Salcedo y Herrera Francisco, Manuel de, *Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango*, México, 1958.
- Solórzano Pereira, Juan de, *Memorial i discurso de las razones que se ofrecen para que el Real i Supremo Consejo de Indias debe précéder en todos los actos publicos al que llaman de Flandes*, Madrid 1629.
- De Indiarum iure*, Madrid, Consejo de Investigación científicas, 1994 [1629], 4 vols.
- Política Indiana*, Madrid, BAE, 1972, n°252-256, 5 vols.
- Vargas Machuca, Bernardo, *Milicia y Descripción de las Indias*, Madrid, 1599.
- Vázquez de Espinosa, Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1948 [1629].
- Vega, Inca Garcilaso de la, *Commentaires royaux sur le Pérou des Incas*, Paris, La Découverte, 2000 [1609], 3 vols.
- Vieira, Antônio, *Sermões*, t.1, São Paulo, Hedra, 2001.

### Catalogues – ouvrages bibliographiques

- Birch, Thomas (éd.), *A collection of the State Papers of John Thurloe, volume 5: May 1656 - January 1657*, London, 1742. (consulté en ligne le 6 avril 2009) <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=55566>
- Conde de Navas, *Catálogo de la Real Biblioteca*, Madrid, 1900.
- Fernández de Navarrete, Martín, *Biblioteca marítima española*, Madrid, 1851, t. 1.
- Herrera Heredia, Antonia, *Catálogo de las consultas del Consejo de Indias*, Sevilla, Diputación Provincial, Escuela de Estudios Hispano-americanos, 11 tomes, 1983-1995.
- Jimenez de la Espada, Marcos, *Relaciones geográficas de Indias. Perú*, Madrid, BAE, 1965, n°184.
- Mazín, Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006.
- Paz, Julián, *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional*. 2° éd., Madrid, Ministerio de cultura, 1992.
- Simón Díaz, José, *Bibliografía de la literatura hispánica*, Madrid, Instituto "Miguel de Cervantes" de Filología Hispánica, 1983-1986, 3° éd., 16 vols.

## Études

- Aja Sánchez, José Ramón, *Historia y arqueología de la Tardoantigüedad en Cantabria : la Cohors/ celtiberorum y Iuliobriga. Un ensayo histórico sobre la Notitia Dignitatum Occidentis XLII.30*, Badajoz, Signifer, 2002.
- Álvarez de Toledo, Cayetana, *Politics and Reform in Spain Viceregal Mexico. The Life and Thought of Juan de Palafox 1600-1659*, Oxford, Clarendon Press, 2004.
- Álvarez Junco, José, *Mater Dolorosa. La Idea de España en el siglo XIX*, Madrid, Taurus, 2001.
- Amalric, Jean-Pierre, Bennassar, Bartolomé et Pérez, Joseph, Témime Emilie, *Lexique historique de l'Espagne*, Paris, Armand Colin, 1976.
- Anheim, Étienne, « Les sociétés de Cour », in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- Arrieta Alberdi, Jon, *El Consejo supremo de la Corona de Aragón (1494-1707)*, Saragosse, Institución « Fernando el Católico, 1994.
- Avila Martel, Alamiro de, « La impresión y circulación de libros en el derecho indiano », in *Revista chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 189-209.
- Bakewell, P. J., *Silver mining and Society in Colonial Mexico, Zacatecas. 1546-1700*, Cambridge, University Press, 1971.
- Balazs, Étienne, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1998 [1968].
- Ballesteros-Beretta, Antonio, « Prólogo de la Descripción de las Indias Occidentales » in Antonio de Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos...*, t. 1, Madrid, 1934.
- Barrero García, Ana María, « Las fuentes literarias », in Solórzano Pereira Juan de, *De Indiarum iure*, Madrid, Consejo Superior de Investigación Científicas, 2000, t. 4, p. 15-28.
- Barrientos Grandon, Javier, « Juan Francisco Montemayor de Cuenca (1618-1685) entre derecho indiano, derecho común y derecho foral », in *Revista de estudios histórico-jurídicos* (en ligne), 2001, n.23, pp. 125-208, consultée le 23 décembre 2009  
[http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0716-54552001002300005&lng=en&nrm=iso&tlng=en](http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0716-54552001002300005&lng=en&nrm=iso&tlng=en)
- Barrios, Feliciano, *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988.
- « Solórzano, la Monarquía y un conflicto entre Consejos », in *Derecho y administración pública en las Indias hispánicas: actas del XII Congreso Internacional de Historia del Derecho Indiano (Toledo, 19 a 21 de octubre de 1998)*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2002, p. 265-284.
- (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispanicas*, Cuenca, 2002, vol.1.
- (coord.), *El Gobierno de un Mundo: Virreinos y Audiencias en la América Hispánica*, Universidad de Castilla-La Mancha, 2004.
- « El gobierno de la Monarquía en el reinado de Felipe IV », in Alcalá-Zamora y Queipo de Llano José (coord.), *Felipe IV. El hombre y el reinado*, Madrid, 2005, p. 137-154.
- Baschet, Jérôme, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004.
- Bennassar, Bartolomé, *Un Siècle d'Or espagnol*, Paris, Robert Laffont, 1982.
- Vélasquez. Une vie*, Paris, Fallois, 2010.
- Bernal Gómez, Beatriz, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », in *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, pp. 109-133.
- Bernand, Carmen, *Un Inca platonicien. Garcilaso de la Vega. 1539-1616*, Paris, Fayard, 2006.
- Bernand, Carmen et Gruzinski, Serge, *Histoire du Nouveau Monde*, Paris, Fayard, 1991-1993, 2 vols.



- Bernard, Gildas, *Le secrétariat d'Etat et le Conseil espagnol des Indes (1700-1808)*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1972.
- Berthe, Jean Pierre, « Las relaciones *ad limina* de los obispos de la Nueva España (siglos XVI y XVII) », *Relaciones*, 71, 1991, vol. XVIII, pp. 43-60.
- « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, pp. 297-318.
- « Juan López de Velasco (1530-1598). Cronista y Cosmógrafo mayor del Consejo de Indias : su personalidad y su obra geográfica », *Relaciones*, 1998, n°75, vol. XIX, pp. 141-172.
- Berthe, Jean Pierre et Calvo, Thomas (éds.), *Administración e imperio: El peso de la monarquía hispana en sus Indias 1631-1648*, Zamora, El Colegio de Michoacán, Fideicomiso Teixidor, 2011.
- Bertrand, Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- « Configurations sociales et jeux politiques aux confins de l'empire espagnol », *Annales HSS*, juillet-août 2007, n°4, pp. 855-884.
- Bethencourt, Francisco, « Les instruments de connaissance dans l'empire portugais (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in de Charlotte Castelnau-L'Estoile et François Regourd (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, pp. 85-100.
- Bottineau, Yves, *Les Bourbons d'Espagne. 1700-1808*, Paris, Fayard, 1993.
- Bouza, Fernando, *Imagen y propaganda. Capítulos de historia cultural del reinado de Felipe II*, Madrid, Akal, 1998.
- Comunicación, conocimiento y memoria en la España de los siglos XVI y XVII*, Salamanca, Seminario de estudios medievales y renacentistas, 2000.
- Brading, David. A., « La monarquía católica », in Anino, Castro Leiva, Guerra (dirs.), *De los imperios a las naciones : iberoamerica*, Saragosse, IberCaja, 1994, pp. 19-43.
- Orbe indiano. De la Monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998.
- Braudel, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2 t., Paris, Armand Colin, 9<sup>e</sup> édition, 1990.
- Bravo Lira, Bernardino, « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, pp. 73-92.
- Bravo Lozano, Jesús, « El Madrid barroco », in Antonio Fernández García (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994.
- Broc, Numa, *La géographie de la Renaissance*, Paris, Édition du C.T.H.S., 1986.
- Buisseret, David (ed.), *Monarch, Ministers and Maps. The emergence of cartography as a tool of government in early modern Europe*, Chicago/ London, University of Chicago Press, 1992.
- Burrieza Sánchez, Javier, *Jesuitas en Indias : entre la utopía y el conflicto. Trabajos y misiones de la Compañía de Jesús en la América moderna*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2007.
- Calvo, Thomas, « Círculos de poder en la Guadalajara del siglo XVII », in *La Nueva Galicia en los siglos XVI y XVII*, Guadalajara, El Colegio de Jalisco-CEMCA, 1989, pp. 135-155.
- Poder, religión y Sociedad en la Guadalajara del siglo XVII*, México, CEMCA, 1992.
- L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994.
- « El Rey y sus Indias : ausencia, distancia y presencia (siglos XVI-XVIII) », in Oscar Mazín (éd.), *México y el mundo hispánico*, Zamora, El colegio de Michoacán, 2000, vol. 2, pp. 427-483.

- « Populations, métissages et migrations (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles) », in *Historiens et géographes*, 05/2001, 374, pp. 193-213.
- « Nueva Galicia, Nueva Francia hacia 1600 : algunas claves para observar nuevos espacios », *Relaciones*, n°100, Zamora (Mex.), 2004, vol. XXV, pp. 137-169.
- « La plèbe à l'aune des vice-rois américains (xvi<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles), *Caravelle*, n°84, Toulouse, 2005, pp. 37-63.
- Vivre dans la Sierra Zapotèque du Mexique 1604-1707. Vaincre la défaite*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Cantelar Rodríguez, Francisco, « El patronato regio de Indias en Solórzano Pereira », in Juan de Solórzano Pereira, *De Indiarum iure*, Livre III, Madrid, Consejo de Investigación científicas, 1994, pp. 193-205.
- Carrasco, Raphaël, *L'Espagne au temps des Validos. 1598-1645*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009.
- Cassan, Michel (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au xvii<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2006.
- Castellano, Juan Luis, *Gobierno y poder en la España del siglo xviii*, Granada, Editorial Universidad de Granada, 2006.
- Castillo Gómez, Antonio, *Entre la pluma y la pared. Una historia social de la escritura en los Siglos de Oro*, Madrid, Akal, 2006.
- Cepeda Adán, José, *Madrid de villa a corte*, Madrid, Fundación universitaria española, 2001.
- Chacón Jiménez, Francisco, « Estructuración social y relaciones familiares en los grupos de poder castellanos en el antiguo régimen. Aproximación a una teoría y un método de trabajo », in Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu, Victoria López-Cordón (éds.), *La pluma, la pitra y la espada. Estudios de historia institucional en la edad moderna*, Madrid, Marcial Pons, 2000, pp. 355-362.
- Chartier, Roger, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (xiv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Chatelain, Jean-Marc, « Du Parnasse à l'Amérique : l'imaginaire de l'encyclopédie à la Renaissance et à l'Âge classique » in Roland Schaer (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/ Flammarion, 1996, pp. 156-169.
- Chaunu, Pierre, *Séville et l'Atlantique (1504-1650)*, Paris, SEVPEN, 12 vols., 1955-1960.
- Chevalier, François, *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société, xvi<sup>e</sup> - xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Karthala, 2006.
- Claval, Paul, « La géographie historique, une courte histoire », *Revue de géographie historique* [en ligne], n°1, novembre 2012. [http://enec.in2p3.fr/SGHProject/articles/view/23/La\\_geographie\\_historique\\_une\\_courte\\_histoire](http://enec.in2p3.fr/SGHProject/articles/view/23/La_geographie_historique_une_courte_histoire).
- Cline, Howard F., « The Relaciones Geográficas of the Spanish Indies : 1577-1648 », *Handbook of Middle American Indians*, Austin, 1972, vol. 12, pp.183-242.
- Cole, Jeffrey A., *The Potosí Mita, 1573-1700*, Stanford, Stanford University Press, 1985.
- Cook Sherburne, Friend & Borah Woodrow, Wilson, *Essays in population history: Mexico and the Caribbean*, Berkley-Los Angeles-London, University of California Press, 1971.
- Cosandey, Fanny et Poutrin, Isabelle, *Monarchies espagnole et française. 1550-1714*, Neuilly, Atlande, 2001.
- Cramausel, Chantal, « Un desconocimiento peligroso : La Nueva Viscaya en la cartografía y los grandes textos europeo de los siglos xvi y xvii », *Relaciones*, 75, 1998, vol. XIX, pp. 173-211.
- Crosby, Alfred W., *La mesure de la réalité. La quantification dans la société occidentale (1250-1600)*, Paris, Allia, 2003.
- Dawson, Nelson-Martin, *L'Atelier Delisle. L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Septentrion, 2000.

- de Castelnau-L'Estoile, Charlotte et Regourd, François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005.
- Dedieu, Jean-Pierre, Cours non publiés, 2008.
- Après le roi. Essai sur l'effondrement de la monarchie espagnole*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.
- Deleito y Piñuela, José, *Sólo Madrid es corte (La capital de dos mundos bajo Felipe IV)*, Madrid, 1942.
- Delgado-Gómez, Angel, *Historiografía española del Nuevo Mundo*, Madrid, The John Carter Brown Library/Fundación Ramón Areces, 1995.
- De Los Reyes Gómez, Fermín, *El libro en España y América. Legislación y Censura (siglos XV-XVIII)*, Madrid, Arco/libros, 2000, t.1.
- Del Vas Mingo, Marta Milagros, « La problemática territorial en Indias (ss. XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1999, n°25, pp. 67-98.
- Descendre, Romain, *L'État du monde. Giovanni Botero entre raison d'État et géopolitique*, Genève, Droz, 2009.
- Desrosières, Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010 [1993].
- « Du singulier au général. L'argument statistique entre la science et l'État », *Raisons pratiques*, n°8, 1997 p. 267-282.
- Díaz Gonzalez, Francisco Javier, « La creación de la Real Junta del Almirantazgo (1624-1628) », *Espacio, Tiempo y Forma, Serie IV, H.ª Moderna*, t. 12, 1999.
- Domínguez Ortiz, Antonio, *La sociedad española en el siglo XVII*, Granada, Universidad de Granada, 1992, 2 vols.
- Dosse, François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005.
- Duby, Georges, (dir.), *Histoire de la France urbaine*, t. 3, Paris, Seuil, 1981.
- Duviols, Jean-Paul, *L'Amérique espagnole vue et rêvée. Les livres de voyages de Christophe Colomb à Bougainville*, Paris, Promodis, 1986.
- Eco, Umberto, *Vertigine della lista*, Milan, Bompiani, 2009.
- Edney, Matthew H., « Mapping parts of the world » in James R. Akerman & Robert W. Karrow Jr (éds.), *Maps. Finding our place in the world*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2007, pp. 117-157.
- Edson, Evelyn, *Mapping time and space. How Medieval Mapmakers viewed their world*, London, British Library, 1999.
- Elias, Norbert, *La société de cour*, Paris, Champs-Flammarion, 1985.
- Elliott, John H., *Imperial Spain. 1469-1716*, London, Edward Arnold, 1963.
- Richelieu et Olivares*, Paris, P.U.F., 1991.
- « A Europe of composite monarchies », *Past and Present*, 137, November 1992, pp. 48-71.
- El conde-duque de Olivares*, Barcelone, Mondadori, 1998.
- « 'Máquina insigne' : la Monarquía Hispana en el reinado de Felipe II », in Antonio Feros, et Juan Gelabert (dirs.), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005, pp. 50-75.
- Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006.
- España y su mundo (1500-1700)*, Madrid, Taurus, 2007.
- Escudero, José Antonio, *Los Secretarios de Estado y del Despacho (1474-1724)*, Madrid, Instituto de Estudios Administrativos, 4 vols., 1969.
- « La creación del Consejo de Cámara de Indias », in Feliciano Barrios (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispanicas*, Cuenca, 2002, vol.1, pp. 621-667.
- Fayard, Janine, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Paris-Genève, Librairie Droz, 1979.

- Febvre, Lucien, *Le problème de l'incroyance au 16<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968.
- Fernández García, Antonio (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994.
- Feros, Antonio, « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », *Relaciones* 73, 1998, vol. XIX. pp.16-49.
- « 'Por Dios, por la Patria y el Rey' : el mundo político en tiempos de Cervantes », in Feros Antonio et Gelabert Juan (dirs), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005, pp. 76-120.
- El Duque de Lerma. Realeza y privanza en la España de Felipe III*, Madrid, Marcial Pons, 2006.
- Feros, Antonio et Gelabert, Juan (dirs.), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005.
- Foucault, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008 [1969].
- García-Gallo, Alfonso, *Los orígenes españoles de las instituciones americanas. Estudio de derecho indiano*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y Legislación, 1987.
- García-Gallo, Concepción, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, pp. 361-376.
- García Cárcel, Ricardo, *La leyenda negra: historia y opinión*, Madrid, Alianza, 1998.
- García Hernán, Enrique, *Consejero de ambos mundos. Vida y obra de Juan de Solórzano Pereira (1575-1655)*, Madrid, Fundación Mapfre, 2007.
- Gaudin, Guillaume, « Gerónimo de Bibar y Juan Díez de la Calle : Dos representaciones del espacio iberoamericano en la época moderna », in *Takwá. Revista de historia*, n°9, 2006, pp. 31-51.
- « Carta de Cristobal Millán de Poblete a Juan Díez de la Calle, con una relación de los ministros de la catedral de México (20 de mayo de 1647) », *Relaciones*, n°126, primavera 2011, pp. 121-136.
- « Les 'limbes' de Gerónimo de Vivar : représentations et appropriation de la nature chilienne pendant la Conquête », *Artelogie* (en ligne), n°3, 2012.  
<http://cral.in2p3.fr/artelogie/spip.php?article154>
- Gayol, Victor, *Laberintos de justicia. Procuradores, escribanos y oficiales de la Real Audiencia de México (1750-1812)*, México, El Colegio de Michoacán, 2007, 2 vols.
- Gelabert, Juan E., *Castilla convulsa (1631-1652)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2001.
- Gerbi, Antonello, *La naturaleza de las Indias nuevas de Cristóbal Colón a Gonzalo Fernández de Oviedo*, México, FCE, 1978.
- Gerhard, Peter, « Descripciones geográficas (pistas para investigadores) », *Historia Mexicana*, 1968-IV, pp. 618-627.
- Geografía histórica de la Nueva España*, México, UNAM, 1986.
- Gimeno Blay, Francisco M., « "Missivas, mensageras, familiares". Instrumentos de comunicación y de gobierno en las España del quinientos », in A. Castillo Gómez (comp.), *Escribir y leer en el siglo de Cervantes*, Barcelona, Gedisia, 1999, pp. 193-209.
- Gómez Gómez, Magarita, « El expediente administrativo : origen y desarrollo constitucional », *Cuadernos del Derecho Judicial*, VII, 2008, pp. 371-403.
- Gómez Gómez, Magarita et González Ferrín, Isabel, « El archivo secreto del Consejo de Indias y sus fondos bibliográficos », *Historia. Instituciones. Documentos*, 19, Sevilla, 1992, pp. 187-214.
- González Sánchez, Carlos A., *Homo viator, homo scribens. Cultura gráfica, información en la expansión atlántica (siglos XV- XVII)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2007.
- Goody, Jack, « Que contient une liste ? », *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, pp.140-196.

- Grafton, Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998.
- Greenblatt, Stephen J., *Ces merveilleuses possessions : découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.
- Gruzinski, Serge, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56<sup>e</sup> année, n°1, 2001, pp. 85-117.
- Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.
- Haudrère, Philippe, « La connaissance des Indes orientales en Europe à travers les imprimés du XVI<sup>e</sup> siècle », in de Castelnau-L'Estoile et Regourd (dirs.), *Connaissances et Pouvoirs...*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, pp. 305-319.
- Hermann, Christian, « Multinationale Habsbourg et universalisme chrétien », Jean-Philippe Genet (éd.), *Genèse de l'État moderne. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 33-41.
- Herrero Sánchez Manuel, « La explotación de las salinas de Punta de Araya. Un factor conflictivo en el proceso de acercamiento hispano-neerlandés (1648-1677) », *Cuadernos de Historia Moderna*, n°14, 1993, pp. 173-194.
- Herzog, Tamar, *Rendre la justice à Quito (1650-1750)*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Hespanha, António M., *Visperas del Leviatán. Instituciones y poder político. Portugal, siglo XVII*, Madrid, Taurus Humanidades, 1989.
- Humboldt, Alexandre de, *Voyages dans l'Amérique équinoxiale*, Paris, François Maspéro, 1980.
- Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne*, Paris, Utz, 1997 [1811], 2 vols.
- Imízcoz Beunza, José María, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu (dirs), *Réseaux, familles et pouvoirs...*, Paris, CNRS-Éditions, 1998, coll. Maison des Pays ibériques, pp. 31-66.
- Jover Zamora, José María (dir.), *Historia de España Ramón Ménéndez Pidal*, Espasa-Calpe, Madrid, 1990, t.XXIII.
- Kagan, Richard L., *Imágenes del mundo hispánico, 1493-1780*, Madrid, Viso, 1998.
- « Arcana Imperii : mapas, ciencia y poder en la corte de Felipe IV » in Felipe Pereda, Fernando Marías (éds.), *El Atlas del rey planeta. La "Descripción de España y de las costas y puertos de ses reinos" de Pedro Texeira (1634)*, Hondarribia, Editorial Nerea, 2002, pp. 49-70.
- Kamen, Henry, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004.
- Kettering, Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1986.
- Laboulais-Lesage, Isabelle, *Lectures et pratiques de l'espace. L'Itinéraire de Coquebert de Montbret, savant et grand commis d'Etat (1755-1831)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- Lafaye, Jacques, « Del secretario al formulario. Decadencia del ideal humanista en España (1550 a 1630) », in *Homenaje a Ana María Barrenechea*, Madrid, 1984, pp. 247-270.
- Larquié, Claude, « La famille madrilène du XVII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de la Casa Velázquez*, 1988, t. XXIV, pp. 139-152.
- Lavallé, Bernard, « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVII<sup>e</sup> siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, éd. du CNRS, Paris, 1983, pp. 47-62.
- L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 1993.
- Le Goff, Jacques, « La perception de l'espace de la chrétienté par la curie romaine et l'organisation du concile œcuménique en 1274 », in *Un Autre Moyen Âge*, Paris, Quarto Gallimard, 1999, pp. 511-552.
- Lempérière, Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVI<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.
- Lister, Raymond, *Old maps and Globes*, London, Bell & Hyman, 1979.

- Maeso, Estela, « Un cronista criollo : Fray Buenaventura de Salinas y Córdoba », in Fernando Navarro Antolín, *Orbis Incognitus. Avisos y Legajos del Nuevo Mundo. Homenaje al Profesor Luis Navarro García*. Huelva, AEA-Servicio de Publicaciones de la Universidad de Huelva, 2007, consulté en ligne le 29 juin 2010, <http://www.americanistas.es/biblo/textos/c12/c12-036.pdf>
- Malagón, Javier y Ots Capdequí, José M., *Solórzano y la Política Indiana*, Mexico, FCE, 1965.
- Maldavsky, Aliocha, « Le général et le décimètre. Limites de province et territoires de mission dans la Compagnie de Jésus au Pérou au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in de Castelneau-L'Estoile et Regourd (dir.), *op. cit.*, pp. 265-284.
- Manzano Manzano, Juan, *Historia de la Recopilación de Indias*, Madrid, 1991, 2 vols.
- Maravall, José Antonio, *Teoría española del Estado en el siglo XVII*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1944.
- Estudios de Historia del Pensamiento Español. Serie tercera. El siglo del Barroco*, Madrid, AEI, 2001, 3<sup>e</sup> éd.
- La cultura del Barroco*, Barcelona, Ariel, 9<sup>e</sup> éd., 2002.
- Mariluz Urquijo, José Maria, « Los agentes de la administración pública en Indias », in *Estructuras, gobierno y agentes de la administración en la América española (siglos XVI, XVII y XVIII)*, Valladolid, 1984, pp. 251-276.
- Martínez Gil, Fernando, *Muerte y sociedad en la España de los Austrias*, Madrid, siglo XXI, 1993.
- Martínez Castillo, Mario Felipe, *Apuntamientos para una Historia Colonial de Tegucigalpa y su Alcaldía Mayor*, Tegucigalpa, Editorial Universitaria, 1982.
- Martínez Millán, José, « Las investigaciones sobre patronazgo y clientelismo en la administración de la Monarquía hispana durante la Edad moderna », *Studia Historica. Historia Moderna*, 15, 1997, pp. 83-106.
- « La Corte de la Monarquía hispánica », *Studia Historica, Historia moderna*, 28, 2006, pp. 17-61
- Martínez Millán José & Visceglia Maria Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III : la Casa del Rey*, Madrid, Mapfre-Instituto de Cultura, 2008, vols. 1, 3 & 4.
- Martínez Robles, Miguel, *Los oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, Instituto Nacional de Administración Pública, 1987.
- Mastellone, Salvo, « Tommaso Bozio, l'« intransigente » amico del Baronio, teorico dell'ordine ecclesiastico », in R. De Maio, L. Gulia et A. Mazzacane (éds.), *Baronio storico e la Controriforma. Atti del Convegno Internazionale di Studi, Sora 6-10 ottobre 1979*, Sora, 1982, pp. 219-230.
- Mazín, Oscar, « Cristianización e impronta urbana en la Nueva España : Michoacán en 1649 », in de Castelneau-L'Estoile et Regourd (dir.), *op.cit.*, pp. 285-301.
- L'Amérique espagnole. XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belles Lettres, 2005.
- Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. 1. El ciclo de México :1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007.
- « Pensar la monarquía, pensar las catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan De Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, pp. 339-350.
- Medrano Herrero, Pío, “Diego de Torres y Vargas. Los puntos sobre las íes”, *FOCUS*, n°IV-1, 2005, pp. 19-31. [http://bc.inter.edu/focus/a4\\_n1/medrano.pdf](http://bc.inter.edu/focus/a4_n1/medrano.pdf) (consulté le 3 juillet 2009)
- Menant, François, « Les transformations de l'écrit documentaire entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle » in Natacha Coquery, François Menant, et Florence Weber, *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2006, pp. 33-50.

- Mendes da Luz, Francisco Paulo (éd.), « Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e mais cargos que nelas ha, e da importancia delles », *Studia*, n°6, Juillet 1960, pp. 351-363.
- Millares Carlo, Agustín, *Tres estudios biobibliográficos*, Maracaibo, Universidad de Zulia, 1961.
- Mínguez Cornelles, Víctor, *Los reyes distantes. Imágenes del poder en el México virreinal*, Castelló, Universitat Jaume I, 1995.
- Molinié-Bertrand Annie, *Vocabulaire de l'Amérique espagnole*, Paris, Nathan, 1996.
- Moranchel Pocaterria, Mariana, « Las Ordenanzas del Real y Supremo Consejo de Indias de 1636. », *Cuadernos de Historia del Derecho*, 2001, n°8, p. 273-379 et 2002, vol.9, pp. 247-364.
- Morineau, Michel, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris/New York, Maison des Sciences de l'Homme/Cambridge University Press, 1985.
- Mousnier, Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789*, Paris, PUF, 1990 (2<sup>e</sup> éd.), 2 vols.
- Muro Orejón, Antonio, Muro Romero Fernando, « Los libros impresos y manuscritos del Consejo de Indias », *Anuario de Estudios Americanos*, 1976, vol. 33, pp. 713-854.
- Musset, Alain, « Une ville contre son roi : l'échec du déplacement de Mexico (1631) », in Alain Musset et Thomas Calvo (dirs), *Des Indes occidentales à L'Amérique latine, Livre-hommage à Jean-Pierre Berthe*, Paris, ENS-IHEAL-IUF, 1997, t. 1, pp. 87-105.
- « Décrire pour gouverner. Les 'Relations qui doivent être faites pour la description des Indes' de 1577 », in Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, pp. 135-161.
- Nicolet, Claude, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988.
- Nordman, Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1998.
- Olmi, Giuseppe, « Théâtres du monde, les collections européennes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in Schaefer Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/ Flammarion, 1996, pp. 272-319.
- Ots Capdequí, J.M., *El Estado español en las Indias*, México, FCE, 1993 [1941], 8<sup>e</sup> éd.
- Pagden Anthony, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995.
- Parker, Geoffrey, *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000.
- « Maps and Ministers : The Spanish Habsburgs », in David Buisseret (éd.), *Monarchs, Ministers and Maps. The émergence of Cartography as a tool og Government in Early Modern Europe*, Chigaco, 1993, pp. 124-152.
- Pastoureau, Michel, *Figures de l'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996.
- Pelorson, Jean-Marc, *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, Poitiers, 1980.
- Pérez, Joseph, « Réflexions sur l'Hidalguía », in *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions du CNRS, 1989.
- Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996.
- Pérez Puente, Leticia, *Tiempos de crisis, tiempos de consolidación: la catedral metropolitana de la ciudad de México, 1653-1680*, México, UNAM, 2005.
- Péron, Mylène, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). La province de Xalisco*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- Pietschmann, Horst, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l'État en Espagne 1450-1700*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, pp. 147-188.
- Pinet, Marc (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, t. 2, Paris, Nouvelle librairie de France, 1993.
- Ponce Leiva, Pilar, Amadori, Arrigo, « Redes sociales y ejercicio del poder en la América hispana: consideraciones teóricas y propuestas de análisis », *Revista complutense de historia de América*, n° 34, 2008, pp. 15-42.
- Ponce Leiva, Pilar, (ed.), *Relaciones histórico-geográficas de la Audiencia de Quito (siglos XVI-XIX)*, t. 2, Madrid, CSIC, 1992.
- « Burocracia colonial y territorio americano : las Relaciones de Indias », in Antonio Lafuente et José Sala Catalá (coords.), *Ciencia colonial en América*, Madrid, Alianza, 1992, pp. 77-82.
- Postigo Castellanos, Elena, *Honor y privilegio en la Corona de Castilla. El Consejo de las Ordenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*, Almazán, Junta de Castilla y León, 1988.
- Prieto Bernabé, José Manuel, *Lectura y lectores. La cultura del impreso en el Madrid del siglo de Oro (1550-1650)*, Merida, 2004, 2 vols.
- Ragon, Pierre, « Les images miraculeuses du diocèse de Mexico au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, 14<sup>e</sup> année, n°3, pp. 445-461.
- Les saints et les images du Mexique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- « D'un monde à l'autre : les tribulations des enquêtes géographiques engagées en 1741 » in de Castelnau-L'Estoile et Regourd (dir.), *op. cit.*, 2005, pp. 187-214.
- Real Díaz, José J., « El Consejo de Cámara de Indias : Génesis de su Fundación », *Anuario de estudios hispano-americanos*, vol. 19, 1962, pp. 725-758.
- Rey, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2006.
- Rivero Rodríguez, Manuel, « Los Consejos territoriales » in Martínez Millan José & Visceglia Maria, Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III*, vol. 3, Madrid, Mapfre-Instituto de Cultura, 2008, pp. 372-434.
- Rocher Salas, Adriana, « La provincia del Espíritu Santo de San Juan de Dios de Nueva España » in Antonio Gutiérrez Escudero, María Luis Laviana Cuetos (coords.), *Estudios sobre América : siglos XVI-XX*, Sevilla, AEA, 2005, pp. 1299-1315.
- Rojas, Beatriz, « Cartografía ¿para qué ?, Nueva España 1725-1800, *Relaciones* 79, 1999, vol. XX, pp. 218-247.
- Rubial García, Antonio, Díaz Nava, María de Jesús, « “La santa es una bellaca y nos hace muchas burlas” el caso de los panecitos de Santa Teresa en la sociedad novohispana del siglo XVII », *Estudios de Historia Novohispana*, 2001, disponible en ligne <http://www.articlearchives.com/humanities-social-science/religion-clergy-religious/973028-1.html> (consulté le 18 juin 2009).
- Ruiz de Pablos, Francisco, *Avila y su provincia en documentos del santo Oficio de la inquisición*, Madrid, UNED, 2005.
- Sacchi, Henri, *La Guerre de Trente Ans. La guerre des cardinaux*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Salinas Aranedá, Carlos René, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980.
- Sallmann, Jean-Michel, *Charles Quint*, Paris, Payot & Rivages, 2004.
- Salomon, Noël, *La campagne de Nouvelle Castille à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle d'après les Relaciones topográficas*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 1964.
- Sanz Camañez, Porfirio, *Las ciudades en la América hispana*, Madrid, Silex, 2004.
- Sánchez Bella, Ismael, *Textos clásicos de literatura jurídica Indiana*, Madrid, Fundación Histórica Tavera, DIGIBIS, Mapfre Mutualidad, 1999, cd-rom.



- Sánchez Bella, Ismael, Hera, Alberto de la, Díaz Rementería Carlos, *Historia del derecho indiano*, Madrid, Mapfre, 1992.
- Sarmant, Thierry et Stoll, Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.
- Schaer, Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/ Flammarion, 1996.
- Schäfer, Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, 2 vols.
- Schaub, Jean-Frédéric, « La crise hispanique de 1640. Le modèle des “révolutions périphériques” en question », *Annales HSS*, janvier-février 1994, n°1, pp. 219-239.
- « L’histoire politique sans l’État : mutations et reformulations », Carlos Barros (éd.), *Historia a debate. T. III. Otros enfoques*, Santiago de Compostela, 1995, pp. 217-235.
- « Francisco Leitão, commissaire à tout faire » in *Les figures de l’administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l’EHESS, 1997, pp. 59-74.
- « Identification du juriconsulte. Composition et conflits d’autorités dans les sociétés ibériques au XVII<sup>e</sup> siècle », Juan Carlos Garavaglia & Jean-Frédéric Schaub (dirs.), *Lois, justice, coutume. Amérique et Europe latines (16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de l’EHESS, 2005, pp. 29-55.
- Oroonoko prince et esclave. Roman colonial de l’incertitude*, Paris, Seuil, 2008.
- Skinner, Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001.
- Simón Díaz, José, *El libro Español antiguo*, Madrid, Ollero & Ramos, 2000.
- Solano, Francisco de, *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, CSIC, 1988.
- « Significación y tipología de los cuestionarios de Indias », in *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI/XIX*, Madrid, CSIC, 1988.
- Stradling, R. A., *Felipe IV y el gobierno de España. 1621-1665*, Madrid, Cátedra, 1989.
- Tallon, Alain, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000.
- Thompson, I.A.A., « Castile, Spain and the Monarchy », in Richard Kagan et Geoffrey Parker (eds.), *Spain, Europe and the Atlantic World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, pp. 125-159
- Torre Villar, Ernesto de la, *Don Juan de Palafox y Mendoza. Pensador Político*, México, UNAM, 1997.
- Trabulse, Elías, *Cartografía mexicana. Tesoros de la Nación. Siglos XVI a XIX*, México, Archivo General de la Nación, 1983.
- Velasco Bayón, Balbino, « Estudio preliminar » in Antonio Vázquez de Espinosa, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, BAE, n°231, 1969.
- « Obispos carmelitas en América », in *Boletín de la Real Academia de la Historia*, tomo CXCIV– cuaderno III, Madrid, septembre-décembre 1998, pp. 415-450.
- Vila Vilar, Enriqueta, *Historia de Puerto Rico. 1600-1650*, Sevilla, 1974.
- Vilar, Sylvie, « La trajectoire des curiosités espagnoles sur les Indes. Trois siècles d’interrogatorios et relaciones », *Mélanges de la Casa Velázquez*, Madrid, 1970, 6, pp. 247-308.
- Vindel, Francisco, *Mapas de América en los libros españoles de los siglos XVI al XVIII*, Madrid, 1955.
- Zuñiga, Jean Paul, *Espagnols d’Outre-mer. Émigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 2002.



## Index

- Acapulco : 30,175,236,252,255,282,296  
*agentes de negocios* : 78,79,80,126,222  
 AGUIAR Y ACUÑA, Rodrigo de :  
     99,105,198,212,218  
 ALARCÓN, Gabriel de : 72  
*Alcázar real* : 19,43,67,70,102,127,184  
 ALCIAT, André : 141  
 ALCOCER, Luis Jerónimo de : 168  
 ALEXANDRE VI : 28,29,150,287  
 AL-IDRÍŚÍ : 241  
 Ancien Régime :  
     26,43,69,73,122,302,333  
 ANDRÉS DE UZTARROZ, Juan Francisco :  
     161  
 Anglais : 33,253  
 Antimachiavélisme : 203  
 APARICIO, Bernardo de : 78,79,80,100  
 ARBIETRO, Andrés de : 199  
 archives :  
     47,108,110,112,127,139,152,157,161,  
     164,178,179,190  
 Arequipa : 168,169,261,270,276,277,290  
 Arica : 261  
 Atlantique :  
     29,100,174,178,216,242,250,271,328  
 audiencias :  
     22,29,80,83,86,87,89,105,106,107,108  
     ,116,118,119,140,149,153,166,169,17  
     2,178,180,181,195,205,206,216,217,2  
     30,234,235,237,238,239,257,258,259,  
     260,261,262,263,264,265,266,267,268  
     ,269,270,273,278,284,290,297,303,30  
     5,306,309,310,313,318,331,334  
 augustins :  
     54,63,171,205,210,211,312,314,317  
 AVALOS VERGARA, García de : 161  
 AVELLANEDA Y HARO, García de : 105  
 BAÑOS, comte de : 118  
 BAPTISTA SAENZ NAVARRETE, Juan : 145  
 BERMÚDEZ DE PEDRAZA, Francisco :  
     120,121,122,123,124,125  
 BERTHE, Jean-Pierre :  
     34,93,255,266,301,307  
 BETANCUR Y FIGUEROA, Luis de : 204  
 BOTERO, Giovanni : 200,209,237,241,270  
 BOZZIO, Thomas : 204  
 BRADING, David A. : 199,201  
 BRAUDEL, Fernand : 227,250  
 BRIBIESCA, Sebastián de : 72  
 BROC Numa : 232,233  
 CADEREYTA, marquis de : 182,253  
 CALANCHA, Antonio de : 205,215,270  
 CALVO, Thomas : 34,266,301,307  
*Cámara de Indias* :  
     20,22,24,44,54,59,71,72,75,106,108,1  
     09,116,119,127,137,149,153,167,307,  
     329,330  
 CANELAS ALBARRAN, Juan : 273  
*capa y espada* : 65,259,266  
 CÁRDENAS Y VALENCIA, Francisco de :  
     92,159  
*Carrera de Indias* :  
     20,30,33,55,109,113,148,184,216,230,  
     250,251,252,253,254,271,278,282,302  
     ,305,309,328  
 carte :  
     81,227,229,230,232,234,236,237,238,  
     239,242,243,244,245,260,271,276,325  
     ,333  
 Carthagène des Indes :  
     55,79,237,253,296,297  
*Casa de Contratación* : 22,148  
 CASTRO Y PADILLA, Manuel de : 210  
 Catalogne : 31,32,105,318  
 cathédrale :  
     20,76,78,79,80,85,86,116,161,162,166  
     ,168,169,170,171,176,177,291,292,30  
     6,315  
 cédulaires :  
     21,44,75,103,124,125,159,178,190,21  
     7,218,219,221,265  
 Chachapoyas : 261,274  
 Charcas : 74,206,212,224,259,272  
 Chiapas : 116,161,263,272,304  
 Chili :  
     25,30,33,87,88,172,199,205,212,213,2  
     14,221,235,236,241,256,259,262,268,  
     269,273,291,296,299,309,328  
 chroniqueur :  
     23,28,74,75,76,77,78,91,93,100,101,1  
     26,133,138,147,153,157,158,159,160,  
     161,169,173,184,194,195,198,209,210  
     ,222,238,243,269,270,275,293,295,30  
     1,317,331

CLEMENTE, Claudio :  
148,167,192,193,194,196,203,209,220  
,243,259,277,279  
clientélisme :  
24,35,43,69,100,327,328,329; amis :  
23,79,81,84,89,90,100,158,170,172,25  
0,329,331; clients : 78,80,84,85,86;  
patron : 100,102,162,319  
COLOMB, Cristophe :  
138,214,241,321,330  
commis: commis aspirant :  
49,55,60,71,73; premier commis :  
19,21,45,51,55,57,60,61,62,63,70,71,7  
2,76,81,112,113,116,120,122,124,127;  
second commis : 54,71,72,90,93;  
troisième commis : 53,72  
comptables : 51,61,62,72,113,140,249  
concile de Trente : 191  
Conquête :  
82,104,146,147,154,190,195,209,210,  
211,214,233,289,294,318,319,335  
Conseil d'Aragon : 122  
Conseil de Castille : 45,103,242  
Conseil des Finances : 60,73,107  
Conseil des Flandres : 73,326  
Conseil des Ordres : 64  
conseillers :  
21,24,45,73,74,87,103,104,105,106,10  
7,110,111,112,127,148,154,203,205,2  
92,327,329  
CONTRERAS Y VALVERDE, Vasco de :  
159,168  
CONTRERAS, Bernal de : 168,169  
CÓRDOBA SALINAS, Diego : 161  
Cour :  
20,25,32,33,43,53,54,56,57,58,62,63,6  
9,70,73,76,78,80,82,84,86,88,90,93,98  
,100,115,116,126,174,189,204,243,25  
0,293  
courrier :  
21,70,82,101,111,116,117,124,127,18  
0,254,305  
créoles : 33,163,166,204,205,291,292,323  
CUEVAS, Francisco de : 112  
Cuzco :  
159,160,161,168,169,170,177,256,270  
,272,274,293,295  
DANTE : 241  
DÁVILA XE "GONZÁLEZ DÁVILA, GIL"  
PADILLA, Agustín de : 199  
DE LA VEGA, Inca Garcilaso : 209  
DÍAZ DEL CASTILLO, Bernal : 77  
DÍEZ DE LA CALLE Y MADRIGAL:  
Francisco : 63; Juan : 46,53,54,55,62  
dîme : 96,176,279,281,311,312  
dominicains :  
171,197,211,312,313,317,321  
DRAKE, Francis : 234,253,321  
Durango : 98,171,172,328  
Église :  
28,29,63,85,86,89,115,153,162,163,16  
4,173,196,197,201,203,211,263,288,2  
94,306,311,312,313,316,318  
empire espagnol : 31,82,102,249,309  
Empire romain :  
133,141,163,200,229,241,245,258,288  
,334  
ENCINAS, Diego : 212  
encomiendas :  
107,165,167,173,174,220,307,309,310  
ENRIQUEZ, Cristobal : 180  
ERCE JIMÉNEZ, Miguel de : 319  
ERCILLA, Alonso de : 207,214  
Escalona y Agüero, Gaspar : 199,213,215  
espace :  
25,27,29,30,33,35,64,127,133,172,173  
,174,175,185,189,194,197,225,227,22  
8,229,230,231,233,237,239,241,243,2  
44,245,250,257,263,267,268,270,272,  
283,288,289,291,295,299,300,312,318  
,323,325,326,328,330,333,334,335  
évêque :  
23,81,83,84,90,91,96,97,113,119,160,  
161,163,169,173,174,202,211,254,278  
,313  
FERNÁNDEZ DE BRACAMONTE, Juana : 58  
FERNÁNDEZ DE MADRIGAL: Francisco :  
19,55,56,58,59,61,62,63,72,113,114,1  
15,122,185; José : 61,63; Juan :  
21,34,45,46,49,50,56,57,58,60,61,62,6  
3,72,75; Lucas : 59  
FERNÁNDEZ DE OVIEDO, Gonzalo :  
28,138,199,209,214,293  
FERNÁNDEZ DE PALENCIA, Diego : 192  
FERNÁNDEZ, Alonso : 193,194,197,204  
finances :  
21,22,45,89,104,105,107,121,143,149,  
154,175,179,180,215,240,262,276,279  
,280,284,288,297,302,304,306,309,31  
1,328,330

franciscains :  
 52,59,161,195,197,198,202,211,212,2  
 65,282,298,304,314,317,318,321,322  
 frontières :  
 25,80,127,153,172,175,207,221,260,2  
 62,295,297,298,299,321,323,326,335  
 GARCÍA DE CESPEDES, Andrés : 233  
 géographie :  
 78,80,165,166,172,209,214,227,228,2  
 30,231,233,241,242,245,250,271,283,  
 284,333  
 GONZÁLEZ DÁVILA, Gil :  
 23,75,76,77,78,88,91,92,93,95,97,100,  
 101,103,126,133,147,148,152,154,157  
 ,158,160,162,168,169,170,173,177,18  
 3,184,199,210,216,237,243,245,258,3  
 01,313,315,316  
 GONZÁLEZ DE BARCIA, Andrés : 152,220  
 GONZÁLEZ DE MENDOZA, Juan : 199,210  
 GONZÁLEZ GÜEMES DE LA MORA,  
 Bernardo : 83,121  
 grâce royale :  
 26,43,51,72,86,94,95,106,107,108,121  
 ,298,306,307  
 GRUZINSKI, Serge : 283  
 Guatemala :  
 86,87,234,235,256,259,260,268,269,2  
 72,273,274,277,282,303,305,313,317,  
 321,322  
 GUTIEREZ DE TORREBLANCA, Melchor :  
 119,120  
 HERRERA, Antonio de :  
 79,133,147,167,192,193,194,195,196,  
 197,198,201,209,214,220,223,224,236  
 ,237,238,239,245,260,267,268,269,27  
 0,271,273,294,325,334  
 Hollandais : 31,33,114,207,253,319,333  
 HUMBOLDT, Alexandre de : 34,281  
 impérialisme : 134,334  
 Indiens :  
 33,54,92,96,97,98,104,108,166,172,17  
 3,175,197,201,205,207,212,216,227,2  
 52,264,266,272,273,274,275,277,279,  
 281,287,295,296,298,299,301,303,306  
 ,309,310,311,312,314,315,317,319,32  
 0,321,322,323,326  
*infra-letrados* :  
 22,35,43,45,61,62,63,64,65,121,126,1  
 27,152,325,329  
 INNOCENT X : 77,289  
 ISIDORE DE SÉVILLE : 230  
 itinéraire :  
 49,173,200,232,239,241,243,244,245,  
 267,325,333  
 Jamaïque : 79,183,253  
 JANSSON, Jan : 211,235,236  
 jésuites :  
 33,48,54,57,83,92,96,97,98,112,171,1  
 72,177,192,199,203,211,221,237,291,  
 298,312,314,317,321  
 JIMÉNEZ DE PANIAGUA, Fernando : 119  
*juntas*: *Junta de Almirantazgo* : 59,63;  
*Junta de Guerra* : 24,106,109; *Junta  
 del Comercio de Cámara* : 60  
 justice :  
 21,22,26,33,43,69,103,105,106,107,10  
 8,109,126,141,143,222,303,305  
 La Havane : 54,216,251,255,296  
 LAET, Joannes de :  
 167,212,214,235,236,268  
 LAS CASAS, Bartolomé de : 195,201,215  
 LEÓN, Antonio :  
 23,24,33,73,74,75,78,94,100,101,107,  
 108,109,119,133,141,143,144,148,151  
 ,153,154,159,162,167,178,182,185,18  
 9,191,192,198,200,205,206,211,213,2  
 16,218,219,220,221,222,240,245,262,  
 291,297,300,301,302,307,322,326,330  
 ,331  
*letrados* :  
 21,29,43,45,50,59,62,63,73,89,93,106,  
 107,108,266,328,329  
 lettres :  
 20,21,64,71,73,74,75,77,79,80,81,82,8  
 3,84,85,86,87,88,89,90,91,92,93,94,95  
 ,97,98,99,101,108,110,112,113,115,11  
 6,117,120,121,123,125,134,138,147,1  
 57,158,163,165,171,173,174,176,177,  
 178,179,180,182,183,233,252,253,254  
 ,255,256,291,293,318,330,331,335  
*Leyes de Indias* :  
 75,103,109,110,116,118,120,133,259,  
 260,290  
*Leyes Nuevas* : 30,105  
 Lima :  
 74,77,81,87,95,169,170,182,198,204,2  
 05,207,208,221,254,256,259,261,268,  
 269,270,273,277,278,282,283,288,291  
 ,292,306,309,310,311,317,318,320,32  
 8  
 listes :  
 20,22,27,35,47,57,74,78,79,85,88,90,1

- 19,133,137,140,143,144,148,151,152,  
153,162,169,170,171,172,173,175,176  
,177,181,182,183,184,189,191,193,20  
4,211,214,222,227,229,230,235,236,2  
39,240,241,242,243,244,245,249,252,  
254,255,258,263,265,278,281,283,289  
,290,291,292,294,301,302,306,310,31  
5,319,322,323,325,330,333
- LOBO DE CASTRILLO, Fernando :  
90,173,273,275,278
- LÓPEZ DE GOMARA, Francisco : 295
- LÓPEZ DE HARO, Fray Damián :  
32,90,91,105,174,254,275,278
- LÓPEZ DE VELASCO, Juan :  
133,139,153,195,196,215,233,271
- Los Charcas : 261,277,298
- manejo de papeles* :  
21,44,110,111,117,126,148,157,179,2  
22,328
- Manille :  
30,69,81,86,92,93,94,95,101,207,208,  
220,235,250,252,255,259,268,269,273  
,274,289,293,308,328
- MARAVALL, José Antonio : 203
- MARTIR DE ANGHIERA, Pedro : 209
- MAZÍN, Óscar : 190,249
- media anata* :  
118,140,141,181,202,310,330
- MEDINA DÁVILA, Andrés :  
88,157,177,318
- MÉNDEZ SILVA, Rodrigo : 242
- MERCATOR, Gérard : 211
- mercédaires : 85,211,312,314,317
- MEXÍA, Pedro : 200,209
- Mexico :  
20,33,52,80,85,86,89,93,96,99,118,11  
9,170,171,172,175,176,177,195,197,2  
07,208,221,240,244,255,259,260,261,  
263,268,269,271,272,273,281,282,290  
,291,292,295,303,306,311,313,314,31  
5,317,320,328
- Michoacán :  
82,160,161,164,168,169,176,213,237,  
250,274,277,279,304,317,322
- militaires (affaires) :  
20,22,30,31,32,43,55,63,79,86,87,88,1  
01,106,107,109,115,141,142,143,149,  
151,153,158,166,172,176,184,202,227  
,228,241,251,253,256,259,272,296,29  
7,298,299,302,305,306,307,319
- MILLÁN DE POBLETE, Critobal :  
20,84,85,86,176,306
- mines :  
20,86,166,170,171,174,175,205,253,2  
55,268,278,279,280,281,298,312
- missions :  
22,23,33,70,93,96,97,98,104,118,120,  
124,133,139,144,153,170,171,172,178  
,194,198,201,202,203,206,210,211,22  
1,223,298,317,332
- monarchie composite :  
28,31,69,293,328,330,335
- MONTEMAYOR DE CUENCA, Juan  
Francisco de : 83,84,99,101
- MONTESCLAROS, marquis de : 116,121
- MONTOYA, Ruiz de : 199
- MORGA, Antonio de : 252
- MÜNSTER, Sébastien : 232
- MUSSET, Alain : 165
- NIETO DE FIGUEROA, Antonio :  
20,82,84,86,174,255
- nominations :  
44,70,71,80,103,104,106,108,109,110,  
117,153,302,329
- Notitia dignitatum utriusque imperii  
Orientis et Occidentis* : 133,141
- Nouvelle Biscaye :  
98,171,181,279,281,317,321
- Nouvelle Espagne :  
19,20,22,23,25,28,30,33,45,50,55,60,6  
3,65,74,76,77,81,96,97,98,111,113,12  
1,134,145,146,149,150,152,160,161,1  
68,170,175,176,180,182,183,185,193,  
197,214,233,240,243,251,253,256,257  
,260,266,268,271,272,273,274,279,28  
1,282,284,290,297,301,302,303,309,3  
10,311,313,314,318,321,331
- Nouvelle Galice :  
206,235,260,273,279,281,310,317
- NUÑEZ DE CASTRO, Alonso :  
152,243,245,301
- OLIVARÈS :  
31,32,59,64,77,96,105,106,327
- ORDOÑEZ DE CEBALLOS, Pedro : 212
- ORTEGA SOTOMAYOR, Pedro de : 168
- ORTELIUS, Abraham :  
211,214,232,233,237,271
- OVALLE, Alonso de : 199,205,237,291
- Pacifique : 252,255,271,272,328
- PALAFIX Y MENDOZA, Juan de :  
23,33,83,86,93,96,97,98,101,112,118,

119,127,163,172,178,179,202,215,269,271,292,295,314,315,328

Panama :  
51,55,168,169,205,221,235,256,259,262,268,269,271,272,273,282,295,296

PANCIROLO, Guido : 141

Paraguay : 206,221,274,321

PARRAGA Y ZUÑIGA, Feliciano de : 59

Patronage royal :  
23,29,43,69,105,125,153,162,180,201,210,263,276,289,308,311,312,323,328,331,334

PEÑALOSA Y MONDRAGÓN, Benito : 213

PÉREZ DE RIBAS, Andrés :  
83,97,98,101,171,172,173,200,298

Pérou :  
20,22,23,28,45,60,61,72,74,81,88,111,113,115,116,118,119,145,146,149,150,151,160,161,168,170,177,178,180,183,185,195,198,205,212,214,215,217,235,243,256,257,259,262,266,268,272,273,274,277,278,281,282,292,294,295,301,302,309,310,311,314,316,319,320,321,331,334

PHILIPPE II :  
21,28,31,45,57,71,105,109,140,142,147,150,194,201,232,233,257,262,272,313,329

PHILIPPE III : 31,71,109,147,201

PHILIPPE IV :  
19,27,30,32,34,76,82,105,106,123,142,143,148,150,152,160,199,202,227,233,242,244,251,287,289,295,301

Philippines :  
25,30,33,55,81,86,88,94,170,175,180,186,206,212,220,221,232,250,254,255,277,281,282,293,296,297,298,299,308,309,311,314,317,320,322,332

PIZARRO Y ORELLANA, Fernando : 210

polysynodie : 57,62,105

PONCE DE LEÓN, Francisco : 212

population :  
163,165,166,216,263,273,274,284,294,310

Porto Rico :  
69,78,81,90,91,161,170,173,174,181,253,254,270,275,278,296,297,311

PORTU Y FIGUEROA, Marcos de : 89,171

Portugal :  
30,31,32,105,114,131,142,222,233,238,290

Potosí :  
74,81,95,96,177,205,207,215,217,237,251,266,271,274,279,280,281,311,322

préséance : 73,116,259,293,313,326,335

providentialisme : 134,322,334

PTOLÉMÉE : 231

Quito :  
108,159,161,166,168,169,195,205,221,235,236,237,239,259,261,264,268,269,272,273,274,277,283

RAMÍREZ DE CANO, Juan :  
101,254,256,298

RAMÍREZ DE PRADO, Lorenzo :  
93,101,287

Ramírez de Prado, Marcos : 160,161,164

*Relación universal* :  
143,144,151,159,182,185,189,240,261,300,301,302

Relations géographiques :  
134,152,157,158,159,160,161,162,167,168,184,185,198,263,284,332

représentation :  
25,26,27,35,78,133,172,184,185,227,229,230,231,239,241,243,244,245,249,250,255,265,268,278,284,287,288,300,303,304,312,322,323,325,326,328,330,333,334,335

RICARD, Robert : 263

Rio de la Plata : 211,272

RÍOS CORONEL, Hernando de : 199,212

RODRÍGUEZ DOCAMPO, Diego :  
159,166,168

Rois Catholiques :  
28,62,138,147,259,287,329

Rome : 41,98,141,180,207,241,294

RUIZ DE CONTRERAS, Juan : 72

SAAVEDRA FAJARDO, Diego :  
19,94,110,123,203,204,213,287

Saint Domingue : 259,277,281

salaires :  
54,65,85,118,140,143,144,148,165,167,183,215,217,282,283,291,303,305,306,307,309,311,326,333

SALCEDO Y HERRERA, Francisco Manuel de : 168

SALINAS Y CÓRDOBA, Buenaventura de :  
198,205,215,283,291,292,294

SAN MARTÍN, Martín de : 89,175,240,269

Santa Fé de Bogotá :  
205,236,261,264,269,274,318

SARMIENTO DE MENDOZA, Francisco :  
77,84,95,101,170,254,256  
secrétaire du roi :  
19,51,57,60,61,62,63,64,91,126  
secrétariat: de la Nouvelle Espagne :  
19,21,23,34,43,49,51,53,54,55,57,61,7  
0,71,73,76,77,78,90,98,100,113,115,1  
16,124,126,137,144,148,157,164,167,  
177,178,179,180,184,190,207,217,218  
,219,220,235,243,258,268,273,331; du  
Pérou :  
19,54,60,61,62,72,73,112,113,114,116  
,134,149,183,185,261,332  
Séville :  
22,29,30,114,116,178,197,207,231,25  
1,281,291,311  
Siècle d'Or : 23,101  
Sinaloa : 97,98,171,265,274,296,298  
SOLÓRZANO PEREIRA, Juan de :  
23,24,28,33,93,101,106,133,148,198,2  
02,204,205,213,214,215,218,263,266,  
276,293,322,325,326,335  
SOTOMAYOR Y URIVE, Josef de : 151  
SUÁREZ DE FIGUEROA, Cristóbal : 209  
TAMAYO DE VARGAS, Tomás : 158,161  
TAPIA, Juan de : 168,169  
*Teatro eclesiástico* : 76,100,158,168,169  
*Teatro eclesiásticos* :  
35,75,76,90,91,92,126,133,153,160,16  
2,173,184,198,222,223,237,301,331  
Tegucigalpa : 20,81,82,86,87,279  
TEXEIRA, Pedro : 39,223,290

TOLEDO Y LEIVA, Pedro : 213  
TORQUEMADA, Juan de :  
83,192,193,194,195,197,201,214  
TORRES VARGAS, Diego de : 275  
tribut : 167,303,308,309,310,316  
Tucumán : 74,177,236,237,289,321  
Union des deux Couronnes : 142,150  
universités :  
21,58,60,85,89,105,165,171,192,205,2  
11,291,292,302,306  
VADILLO LLARENA, Lope de : 118  
Valdivielso : 46,48,49,126  
VARGAS MACHUCA, Bernardo de : 288  
VÁZQUEZ DE ESPINOSA, Antonio :  
215,244,271,273,275,334  
vénalité des charges :  
165,220,279,298,300,302,304,305,306  
,307,333  
Venezuela : 76,114,115,173,216,261,276  
vice-roi: de la Nouvelle Espagne :  
22,60,89,96,118,175,181,183,240,254,  
260,262,310; du Pérou :  
56,60,63,118,121,213  
VILAR, Sylvie : 167  
VILLANUEVA, Juan de : 181,240  
VILLAROEL, Gaspar de : 202  
*visita* : 118,139,310  
Yucatán :  
81,92,161,168,244,260,274,278,295,3  
09,310,314,317  
Zacatecas : 98,171,279,304,317  
ZARATE, Diego de : 113,118



## Table des figures, cartes, tableaux et graphiques

<i>Figure 1. Plan de Madrid de Pedro Texeira (1656)</i> .....	37
<i>Figure 2. Signature de Juan Díez de la Calle</i> .....	51
<i>Figure 3. Signature de Juan Díez de la Calle y Madrigal</i> .....	53
<i>Figure 4. L'Alcázar real de Madrid (1656)</i> .....	65
<i>Figure 5. Frontispice gravé des Noticias Sacras y Reales</i> .....	127
<i>Figure 6. Page de titre manuscrite de la Hierachia eclesiástica (1647)</i> .....	133
<i>Figure 7. Créoles et Espagnols de Castille</i> .....	153
<i>Figure 8. Détail de la Relación universal de León Pinelo avec les annotations de Juan Díez de Calle à propos du Tribunal de Cuentas de Lima</i> .....	180
<i>Figure 9. Frontispice de l'Epítome de la Biblioteca oriental i occidental d'Antonio León Pinelo, 1629</i> .....	185
<i>Figure 10. « Descripción de la Real Audiencia de Charcas », .....</i>	223
<i>Figure 11. Liste des alcaldías mayores dressée par Díez de la Calle</i> .....	226
<i>Figure 12. Entrée du vice-roi archevêque Morcillo à Potosí (détail), 1718</i> .....	247
<i>Figure 13. Frontispice du Memorial y compendio breve (1648)</i> .....	285
<i>Carte 1</i> .....	34
<i>Carte 2</i> .....	35
<i>Tableau 1. Chronologie de la présence des membres de la famille Fernández-Díez dans les deux secrétariats du Conseil des Indes</i> .....	64
<i>Tableau 2. Emploi du temps hebdomadaire du Conseil des Indes</i> .....	105
<i>Tableau 3. Les réponses aux Relations géographiques de 1635</i> .....	159
<i>Tableau 4. Trois versions du questionnaire des Relations de 1648</i> .....	159
<i>Tableau 5. Réponses connues aux Relations géographiques de 1648</i> .....	166
<i>Tableau 6. Alcades mayores et corregidores dans les deux vice-royautés selon Díez de la Calle (1646-1660)</i> .....	266
<i>Tableau 7. Distances (en lieues) entre Tolède et les grandes villes américaines</i> ...	268
<i>Tableau 8. Lieux et distances chez Díez de la Calle et Herrera</i> .....	269
<i>Tableau 9. La population indienne dans les Noticias Sacras y Reales</i> .....	274
<i>Tableau 10. Le système défensif des Indes occidentales et son coût (vers 1650)</i> ...	296
<i>Tableau 11. La « masse salariale » d'après León Pinelo et Díez de la Calle</i> .....	307
<i>Tableau 12. Paroisses, doctrines et personnel religieux aux Indes occidentales</i> ...	317
<i>Tableau 13. Miracles et personnages saints dans les Noticias</i> .....	320
<i>Graphique 1. Nombre de renvois par auteur dans les Noticias Sacras y Reales</i> ...	191
<i>Graphique 2. Répartition des ouvrages cités par Díez de la Calle</i> .....	204
<i>Graphique 3. Répartition des ouvrages d'après León Pinelo (1629)</i> .....	204
<i>Graphique 4. Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans son Memorial de 1646 en fonction de la date de publication.</i> .....	206
<i>Graphique 5. Répartition chronologique des ouvrages cités dans les Noticias de 1655-1660 en fonction de leur date de publication.</i> .....	206
<i>Graphique 6. Citations des atlas de De Laet et Jansson dans les Noticias</i> .....	235



## Table des matières

Remerciements .....	9
Sigles et abréviations .....	10
Préface .....	11
Introduction .....	17
<i>Objectif de la recherche : un personnage de second rang dans le gouvernement des Indes occidentales</i> .....	19
<i>Les problématiques</i> .....	21
<i>Le cadre de l'étude</i> .....	26
<i>Démarches</i> .....	31
<b>Première Partie Un commis du Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle</b> <b>L'univers social et professionnel de Juan Díez de la Calle</b> .....	<b>39</b>
CHAPITRE PREMIER Une famille au service de la Monarchie catholique au XVII <sup>e</sup> siècle .....	43
<i>Juan Díez de la Calle, un greffon des Fernández de Madrigal</i> .....	44
<i>Juan Fernández de Madrigal : le fondateur d'un lignage d'administrateurs</i> .....	54
<i>Cohérences internes orientant les comportements des membres du groupe</i> .....	60
CHAPITRE II Le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle. De Madrid à Manille en passant par Porto Rico .....	67
<i>« Sólo Madrid es Corte »</i> .....	68
<i>Du secrétariat à l'empire : les correspondants de Díez de la Calle aux Indes occidentales</i> .....	79
CHAPITRE III Des travaux et des jours. Le labour quotidien d'un commis du Conseil des Indes .....	101
<i>Les compétences du Conseil des Indes au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle</i> .....	102
<i>Un univers de papier</i> .....	107
<i>Qu'est-ce qu'un bon commis ?</i> .....	118
Conclusion de la première partie .....	125
<b>Deuxième partie <i>Noticias e imperio</i>. Recueillir et élaborer l'information au Conseil des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle</b> .....	<b>129</b>
CHAPITRE IV L'œuvre de Juan Díez de la Calle. <i>Sacar, ajustar, reducir</i> .....	135
<i>Une œuvre intégrée aux savoirs impériaux produits par le Conseil des Indes</i> ....	136
<i>De la liste à l'histoire : une œuvre de plus en plus ambitieuse</i> .....	142
<i>Qualité, portée et postérité limitées</i> .....	148
CHAPITRE V L'atelier Díez de la Calle. Demander, réunir et produire l'information depuis le secrétariat de Nouvelle Espagne.....	155
<i>Les « Relations géographiques » de 1635 et 1648 pour le Théâtre ecclésiastique des Indes</i> .....	157
<i>Faire son propre miel : recueil et traitement des informations</i> .....	168

<i>La bibliothèque d'un officier moyen du Conseil des Indes</i> .....	188
<i>Caractéristiques générales de la bibliographie</i> .....	203
<i>Les cédules, lois, titres et documents produits par le Conseil des Indes</i> .....	215
Conclusion de la deuxième partie.....	221
<b>Troisième partie <i>Los dos Imperios de las Indias occidentales</i></b>	
L'espace américain vu depuis Madrid.....	225
CHAPITRE VII Le Nouveau Monde comme itinéraire et comme liste .....	229
<i>Cartes ou listes : vision baroque ou vision moderne ?</i> .....	230
<i>Les « vertiges de la liste »</i> .....	239
CHAPITRE VIII L'inventaire du Nouveau Monde .....	249
<i>La géographie de l'administrateur</i> .....	250
<i>La comptabilité de l'espace : démographie et économie</i> .....	272
CHAPITRE IX Les <i>Noticias Sacras y Reales</i> . Une représentation sacrée et impériale du Nouveau Monde .....	287
<i>La vision impériale des Indes occidentales</i> .....	289
<i>Les agents de la Couronne : une représentation souveraine</i> .....	300
<i>La formulation d'un espace sacré</i> .....	312
Conclusion de la troisième partie .....	325
Conclusion.....	327
Annexes.....	337
<i>Annexe 1 - Arbre généalogique de la famille Fernández de Madrigal</i> .....	338
<i>Annexe 2 - Arbre généalogique de la famille Díez de la Calle</i> .....	339
<i>Annexe 3 - Inventaire après décès des biens de Juan Díez de la Calle 1665</i> .....	340
<i>Annexe 4 - Noticias para la Historia sacra y real de las Indias</i> .....	345
Glossaire.....	349
Bibliographie.....	353
Index.....	367
Table des figures, cartes, tableaux et graphiques.....	373

### Crédits et références des illustrations

- p. 34 Pedro Texeira, *Topographia de la Villa de Madrid*, 1656. Estampa en 20 folios, 1,8 x 2,9 m. IN 1522 © Ayuntamiento de Madrid. Museo de Historia de Madrid.
- p. 60 Pedro Texeira, *Topographia de la Villa de Madrid*, 1656. Détail. IN 1522 © Ayuntamiento de Madrid. Museo de Historia de Madrid.
- p. 120 Frontispice gravé des *Noticias Sacras y Reales* BNM MS2734, f. 2R.
- p. 126 Biblioteca del Palacio Real. COPYRIGHT © PATRIMONIO NACIONAL
- p. 144 Guaman Poma de Ayala, domaine public, via Wikimedia Commons. [http://commons.wikimedia.org/wiki/File%3ACriollos-Espa%C3%B1oles\\_Per%C3%ACodo\\_Colonial\\_en\\_Am%C3%A9rica.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File%3ACriollos-Espa%C3%B1oles_Per%C3%ACodo_Colonial_en_Am%C3%A9rica.jpg)
- p. 170 BNM, Ms 3048, f. 108.
- p. 189 León Pinelo, domaine public, via Creative Commons, <http://www.europeana.eu/resolve/record/92004/2EEA7B197D43351B7CA63D2F5B0CEB76B6857222>
- p. 208 « Descripción de la Real Audiencia de Charcas », Antonio de Herrera, *Décadas* (1601), via Wikimedia Commons. Licence Creative Commons. [upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a9/Audiencia de Charcas boliviana.jpg](http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a9/Audiencia_de_Charcas_boliviana.jpg)
- p. 212 BNM Ms 3023, f. 166.
- p. 251 Melchor Pérez Holguín (détail), Museo de América, Madrid.
- p. 266 BNM Ms 2734, f.12.

